



**HAL**  
open science

# L'infanticide, l'exposition d'enfants en Chine et l'évangélisation des missionnaires catholiques (1689-1840)

Chenzhe Li

► **To cite this version:**

Chenzhe Li. L'infanticide, l'exposition d'enfants en Chine et l'évangélisation des missionnaires catholiques (1689-1840). Histoire. Université Paul Valéry - Montpellier III, 2020. Français. NNT : 2020MON30004 . tel-03034426

**HAL Id: tel-03034426**

**<https://theses.hal.science/tel-03034426>**

Submitted on 1 Dec 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# THÈSE

Pour obtenir le grade de  
**Docteur**

Délivré par **UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY  
MONTPELLIER III**

*ARTS, LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES*

Préparée au sein de l'école doctorale 58  
Et de l'unité de recherche CRISES

Spécialité : **HISTOIRE DES RELIGIONS**

Présentée par **Chenzhe LI**

**L'infanticide, l'exposition d'enfants en Chine et  
l'évangélisation des missionnaires catholiques  
(1689-1840)**

**VOLUME I**

**Sous la direction de Monsieur Serge Brunet**  
Professeur d'histoire moderne à l'Université Paul-  
Valéry Montpellier III

Soutenue le 6 mai 2020 devant le jury composé de

Monsieur Serge BRUNET, Professeur, Université Paul-Valéry Montpellier III	Directeur de thèse
Madame Gladys CHICHARRO, Maîtresse de conférences HDR, Université Paris 8	Membre du jury
Madame Monique COTTRET, Professeur émérite, Université de Nanterre	Rapporteuse
Monsieur Pierre-Antoine FABRE, Directeur d'Études à l'EHESS (Paris)	Membre du jury
Monsieur Gregory HANLON, Munro Professor of History, Dalhousie University, Canada	Membre du jury
Monsieur Philippe MARTIN, Professeur, Université Lumière Lyon II	Rapporteur, Président du jury
Madame Odile MOREAU, Maîtresse de conférences HDR, Université Paul-Valéry Montpellier III	Membre du jury



## RÉSUMÉ

Cette thèse étudie le phénomène de l'infanticide et de l'abandon d'enfants en Chine, de 1689 à 1840, à travers les descriptions qu'en font les missionnaires catholiques, dans leur œuvre d'évangélisation des enfants, qu'il s'agisse des jésuites ou bien des prêtres des Missions Étrangères de Paris. Nous confrontons ces témoignages avec d'autres sources, de nature différente, afin d'approcher la réalité du phénomène, ses raisons, les réactions qu'il suscite et les actions menées par les autorités chinoises et les missionnaires européens. Nous mettons en lumière l'œuvre de l'enfance et la place majeure du baptême pour les missionnaires catholiques.

En explorant une riche documentation, nous présentons, dans une première partie, les points de vue différents des missionnaires catholiques, d'autres voyageurs occidentaux, ainsi que de lettrés et de mandarins chinois. Les missionnaires, en diffusant leurs témoignages, eux, cherchent aussi à attirer des ressources pour secourir les enfants misérables. Les écrits de voyageurs britanniques s'attachent à démontrer la supériorité des Européens face à la « barbarie chinoise ». Les petites filles sont les premières victimes de l'infanticide et de l'exposition, d'abord en raison du statut d'infériorité de la femme, et d'une série de causes conjoncturelles autant que structurelles. Cette partie présente aussi l'organisation des hospices chinois, à travers des sources chinoises abondantes, rarement utilisées par l'historiographie occidentale, en la comparant à celle des hospices occidentaux.

Espérant convertir le plus grand nombre de païens possible, les missionnaires catholiques se consacrent essentiellement au baptême des petits enfants moribonds. Ils se soucient d'abord de ces âmes qui, en échappant aux limbes des enfants, vont glorifier éternellement le Seigneur. Avec l'interdiction du christianisme en Chine, au XVIII<sup>e</sup> siècle, après la querelle des rites, ils jugent préférable de recruter des catéchistes pour baptiser les enfants exposés mourants, plutôt que de fonder des hospices catholiques. Des femmes converties constituent alors un levier majeur de cette œuvre. La situation change après les Guerres de l'opium. À partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la mission française peut bénéficier de la protection de son État.

L'originalité de cette recherche est de convoquer une approche anthropologique, d'histoire du genre et d'histoire religieuse, tout en s'insérant dans le contexte historique de la mission asiatique et globale, ainsi que du processus de la colonisation. Nous espérons que cette étude offrira un nouvel éclairage sur l'image de la Chine aux yeux des Européens à l'époque de l'expansion de la civilisation occidentale et, en même temps, qu'elle contribuera à enrichir la compréhension de la différence entre la culture occidentale catholique et la culture chinoise.

**Mots-clés :** missions, catholicisme, infanticide, enfants exposés, Chine, baptême, hospices, jésuites, Missions Étrangères de Paris, Réforme catholique

## **ABSTRACT**

This thesis deals with the phenomenon of infanticide and abandoned children in China from 1689 to 1840, through the descriptions of the Catholic missionaries, and the evangelization of children by the Jesuits and the priests of the Paris Foreign Missions. By comparing the different visions of various sources, this study attempts to reveal the reality of the phenomenon and its reasons, its reactions and the actions taken by the Chinese authority, as well as by the European missionaries. It also highlights the work of childhood and the importance of baptism for these Catholic missionaries.

By exploring a rich literature, we bring, in the first part, different points of view brought by Catholic missionaries, by other Western travelers, and by the Chinese scholars and mandarins. The missionaries' testimonies are meant to attract more resources to help these miserable children. The writings of British travelers show the superiority of Europeans versus "Chinese barbarism". Small girls are the first victims of infanticide and exposure, which is explained by the status of inferiority of women, and by a series of cyclical and structural causes. This part also presents the organization of Chinese hospices by comparing it to that of Western hospices through abundant Chinese sources, which are barely used by Western historiography.

Hoping to convert as many pagans as possible, these Catholic missionaries devoted themselves to this work of baptism of moribund children. They cared first of all about these souls who, by escaping the limbo of the children, will eternally glorify the Lord. In the context of the prohibition of Christianity in China in the eighteenth century after the Rites Controversies, they thought it would be more appropriate to recruit some catechists to baptize the dying exposed children than to establish the Catholic hospices. The Christian women were an important force in this work as well. The situation has been changed after the Opium Wars. From the second half of the nineteenth century, the French mission was under the protection of its state.

The originality of this research is to bring together anthropology, gender history and religious history, and to insert the study into the historical context of the asian mission and the global mission, as well as the process of colonization. We hope that this research will shed new light on the image of China in the eyes of Europeans at the time of the expansion of Western civilization and, at the same time, that it will contribute to enriching the understanding of the difference between Western Catholic culture and Chinese culture.

**Keyword** : missions, Catholicism, infanticide, abandoned children, China, baptism, hospices, Jesuits, Paris Foreign Missions, Counter-Reformation

## **REMERCIEMENTS**

En premier lieu, je souhaite adresser mes chaleureux et sincères remerciements à Monsieur le Professeur Serge Brunet, mon directeur de thèse, qui a été, aussi, le directeur de mon mémoire de Master, à l'Université Paul-Valéry, pour l'aide qu'il m'a constamment apportée tout au long de ma recherche à Montpellier, en m'accordant ses conseils et ses encouragements.

Un grand remerciement à tous les professeurs qui, au cours de mes deux années de Master d'histoire, m'ont initiée à la méthodologie de la recherche, savoirs indispensables à mes études doctorales.

Je tiens à remercier, Mesdames Monique Cottret, Gladys Chicharro et Odile Moreau et Messieurs Pierre-Antoine Fabre, Philippe Martin et Gregory Hanlon, de m'avoir fait l'honneur de composer mon jury de thèse.

Je suis très reconnaissante à l'égard des services d'archives qui m'ont reçue, notamment les Archives des Missions Étrangères de Paris, le centre d'Archive OPM-Œuvres pontificales missionnaires, la Bibliothèque municipale de Lyon, pour sa collection jésuite des Fontaines et son fonds chinois, ainsi que les bibliothèques universitaires de Montpellier qui m'ont fourni une riche documentation accessible en ligne et le service de PEB (Prêt entre bibliothèque). J'exprime, spécialement, ma gratitude à Mme Brigitte Appavou, archiviste des Archives des Missions Étrangères de Paris, qui m'a donné beaucoup de conseils et m'a apporté une aide précieuse lors du dépouillement des archives. Un grand remerciement aussi aux Archives historiques de Propaganda fide et aux ARSI (Archivum Romanum Societatis Iesu), à Rome, qui m'ont accueilli pour la consultation de leurs documents. Je remercie aussi l'École Doctorale 58 et le laboratoire CRISES, pour leur aide à la mobilité, qui a facilité mes recherches.

Je souhaite, aussi, adresser mes remerciements à Messieurs Philippe Martin, Pierre-Antoine Fabre et Gregory Hanlon ainsi que Madame Aliocha Maldavsky, qui m'a apporté de précieux renseignements bibliographiques, sur les missions ainsi que sur l'infanticide. Je tiens

à remercier, en particulier, mon oncle, HU Jian, professeur en archéologie en Chine, qui m'a aidé à chercher les sources chinoises à distance.

Toute ma gratitude, également, en direction de mon directeur Monsieur le Professeur Brunet et mon ancien collègue Monsieur Hervé Dumas, qui ont accepté de relire ma thèse.

Enfin, un grand remerciement à mes parents qui, d'une manière solide et affectueuse, m'ont constamment soutenue et encouragée, malgré la distance, durant ces longues années de recherche. L'élaboration de cette thèse n'aurait pas été possible sans leur soutien, en premier lieu financier.

## ***TABLE DES ABRÉVIATIONS***

AME	Archives des Missions Étrangères de Paris
ARSI	Archivum Romanum Societatis Iesu
MEP	Missions Étrangères de Paris
OPM	Œuvres Pontificales Missionnaires



# **INTRODUCTION**



## **JUSTIFICATION DE LA RECHERCHE**

Dans mon travail de Master II, j'ai traité des images et des textes descriptifs sur la Chine dans les écrits des missionnaires jésuites français de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, dont les sources principales sont les *Lettres édifiantes et curieuses*, qui constituent une sorte d'encyclopédie de la Chine pour la plupart des Européens. Les lettres couvrent plusieurs domaines : politique, religion, géographie et civilisation. Elles abordent ces sujets d'une manière relativement objective, non sans imposer leur propre point de vue et leur conception du monde chinois. Ces explorateurs français ont, d'un côté, fait l'éloge de la richesse et de la productivité chinoises et, de l'autre côté, ils ont révélé des problèmes sociaux : les écarts entre les riches et les pauvres, les famines et disettes récurrentes, l'infanticide et l'exposition des enfants. L'infanticide et l'abandon des enfants ne sont pas des particularités chinoises, ils se retrouvent dans d'autres pays et de nombreuses civilisations. Mais pourquoi les jésuites prêtaient-ils une telle attention à ce sujet ? Quels sont ses rapports avec le développement du christianisme et l'évangélisation des enfants ? Au début de l'évangélisation, les jésuites ont essayé de s'approcher des élites pour les convertir ; bientôt, ils ont découvert que ce n'était pas chose facile. Par contre, le baptême des pauvres était plus aisé que celui des riches et, en même temps, recueillir les enfants exposés constituait une partie assez importante des fruits de la christianisation. Ainsi cette question nous permet de mieux connaître, à partir du regard porté par les missionnaires sur les enfants misérables, leur stratégie d'évangélisation catholique de la Chine.

Nous avons choisi de porter notre attention sur la période qui s'étend de 1689 à 1840. En effet, cette thèse peut être considérée comme une continuation de notre recherche de Master, dans laquelle nous avons traité des représentations de la Chine portées par les jésuites français, de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle au XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous y avons mentionné, le phénomène de l'exposition des enfants à partir des écrits du Père Prémare, 1700. Dans cette thèse, nous poursuivons ce travail d'une manière plus approfondie. Ensuite, nous avons étendu l'espace chronologique jusqu'en 1840, puisque cette année peut être considérée comme un tournant

dans l'histoire de la Chine, qui sépare traditionnellement l'époque ancienne de l'époque moderne. La Guerre de l'opium éclate en 1840 ; elle est motivée par les intérêts commerciaux du Royaume-Uni, et elle s'achève par la défaite du gouvernement des Qing, qui signifie la perte de l'indépendance de l'autorité chinoise et l'ouverture complète aux puissances occidentales.

Même si les mathématiciens du roi étaient arrivés à Pékin en 1688, et avaient été accueillis chaleureusement par l'empereur mandchou, les missions catholiques connaissaient ensuite de grandes difficultés, dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le travail d'évangélisation doit demeurer clandestin à partir de 1724, date à laquelle le christianisme est officiellement interdit par le gouvernement chinois. Cependant, après 1840, la situation change totalement car, désormais, les missions chrétiennes européennes peuvent se placer sous la protection des pays d'origine.

Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, lorsque le christianisme commence à s'étendre en terre chinoise, le travail de la mission s'attache à construire des églises et à multiplier les convertis. Bien que certains jésuites projettent de construire des hôpitaux pour recueillir les enfants abandonnés, les témoignages sur leur travail de charité sont peu abondants. Quant aux missionnaires des Missions étrangères de Paris, ils agissent pour la conversion des enfants en danger de mort, et construisent des écoles de filles, mais les effets restent limités à certaines régions. La charité en direction des enfants demeure dispersée.

Après 1840, les orphelinats et les établissements de charité fondés par les missionnaires occidentaux sont de plus en plus nombreux. Le christianisme manifeste un grand essor dans ce pays, en multipliant ses organisations. C'est ainsi, qu'en 1843, l'œuvre de la Sainte-Enfance est fondée. Si plusieurs recherches ont traité de ce sujet après 1840, la période antérieure a été délaissée.

Enfin, dans sa thèse, intitulée *L'infanticide en Chine et l'action missionnaire (1870-1926)*, Magali Nié-Boukhéris, s'est attachée à démontrer qu'un raisonnement européen et catholique a été plaqué sur une réalité chinoise complexe et multiple. Nous souhaitons, ici, en exploitant les sources qui couvrent la période antérieure, nous interroger sur ce qu'il en fut durant la période initiale d'évangélisation.

## ÉTAT DE LA RECHERCHE

Ce travail n'a pas pu être accompli sans recourir à des travaux de chercheurs appartenant à différents domaines. Ils nous ont fourni des méthodes, pluridisciplinaires, pour traiter ce sujet, tout en élargissant notre perspective. Limité par le nombre de pages, je choisis ici, de mettre en évidence quelques ouvrages représentatifs de différentes facettes de notre questionnement.

Énumérant l'historiographie de la recherche, le premier ouvrage portant sur les enfants de la misère et les actes de charité des missionnaires, intitulé *L'infanticide et l'œuvre de Sainte-Enfance en Chine* (reproduction du manuscrit, 1878), écrit par le Père Gabriel Palatre, missionnaire de la compagnie de Jésus, mort en 1878, a attiré notre attention sur les relations entre l'infanticide et l'évangélisation des missionnaires. C'est la reproduction d'un rapport manuscrit, de la mission catholique de Shanghai, adressé à la Société des jésuites. Il est divisé en trois parties. La première, *Preuves historiques de l'infanticide*, est le fruit de très longues recherches, s'appuyant sur de nombreux documents ; la seconde, *L'infanticide et la charité chrétienne*, constitue l'exposé de tout ce qu'ont fait les missionnaires pour combattre ce crime ; la troisième, *L'infanticide et la philanthropie chinoise*, est consacrée à l'étude des orphelinats fondés par les autorités du pays. Viennent, enfin, les pièces justificatives, dont il est impossible d'apprécier la valeur sans connaître la langue chinoise<sup>1</sup>. Ce recueil peut servir de référence principale pour cette recherche, car il donne une historiographie complète sur l'infanticide et les œuvres des missionnaires, du XVI<sup>e</sup> siècle au XIX<sup>e</sup> siècle.

L'infanticide féminin est considéré comme une pratique sociale, étroitement liée à la culture chinoise, aux yeux de beaucoup d'écrivains occidentaux. Les journalistes, les chercheurs en sciences humaines et les historiens ont mis l'accent sur le fait que l'infanticide féminin résulte de la préférence accordée au fils dans la culture chinoise, qui persiste depuis l'époque ancienne jusqu'à l'époque moderne et contemporaine et jusqu'à aujourd'hui. Cependant, pourquoi l'infanticide des filles nouvelles-nées est-il considéré comme un phénomène particulièrement chinois ? Les ouvrages sur l'infanticide des filles sont alors des références indispensables.

---

<sup>1</sup> Chappet, Edouard, *L'infanticide et l'œuvre de la Sainte-Enfance en Chine par le P. Palatre, rapport par Dr Edouard Chappet*, Lyon, France, Société de géographie de Lyon, 1885, p. 3.

Ici, nous présentons deux livres. Le premier est *Drowning Girls in China, Female Infanticide since 1650* [*Les filles noyées en Chine, l'infanticide des filles depuis 1650*<sup>2</sup>], par David Emil Mungello<sup>3</sup>. Dans cet ouvrage, David Emil Mungello relate des cas d'infanticides féminins en Chine. En mettant l'accent sur l'évolution historique du phénomène du XIX<sup>e</sup> siècle, l'auteur s'attache à comprendre les différentes manières d'agir des gens d'une autre civilisation que la sienne et à présenter leur pensée de façon significative, plutôt que simplement comme irrationnelle ou cruelle. Le livre reprend les anciennes conceptions chinoises de l'enfant et explique les moyens et les causes de l'infanticide (économique et culturel, à savoir la pauvreté et le coût d'une dot), la punition et la récompense. L'auteur mentionne que l'infanticide et l'exposition des enfants sont condamnés en Chine par les autorités, et qu'il y a différentes formes d'infanticide, selon les régions. L'exposition des enfants est considérée comme un acte d'infanticide, plutôt pratiqué dans les régions urbaines, comme Pékin, où les gens ont plus de facilité pour rester anonymes, alors que les parents des villages choisissent de noyer les petites filles clandestinement, à leur domicile, pour éviter de rendre cet acte public.

Dans la deuxième partie de l'ouvrage, D. E. Mungello déplace son attention de la Chine vers les missionnaires et vers l'Occident, une piste de réflexion qui se retrouve dans cette thèse. Il examine le phénomène de déni d'infanticide, principalement parmi les protestants, qui prennent une position opposée à celles des catholiques, et décrivent les efforts des groupes missionnaires pour s'y opposer témoignages, contredisant ainsi le caractère diabolique que les missionnaires ont parfois injustement perçu. Le livre se termine par l'affirmation que la pratique de l'infanticide n'a pas encore été éliminée.

Mais, l'emploi limité de sources en chinois restreint l'ampleur de cette étude. D. E. Mungello soutient que le confucianisme a donné une certaine justification philosophique et morale à l'infanticide féminin, parce qu'il honore plus la vieillesse que la jeunesse, et plus les hommes que les femmes, alors que les efforts des élites confucéennes et du gouvernement chinois pour lutter contre l'infanticide témoignent du contraire. L'analyse que nous avons faite des sources en chinois est alors un des apports importants de notre travail.

Un second ouvrage, récent, est *Between Birth and Death, Female Infanticide in Nineteenth-Century China* [*Entre la naissance et la mort : l'infanticide féminin en Chine au*

---

<sup>2</sup> Traduit en français par l'auteur de cette thèse.

<sup>3</sup> Mungello, David Emil, *Drowning girls in China: female infanticide since 1650*, Lanham, Md., Rowman & Littlefield Publishers, 2008.

*XIXe siècle*], rédigé par Michelle Tien King. Selon cet auteur, l'infanticide apparaît comme une curiosité culturelle, alors que nous savons, désormais, qu'il existait également dans le monde occidental. Celui-ci est décrit et imaginé comme une coutume répandue dans la société chinoise. Pourquoi ce préjugé existe-t-il ? Le livre a pour but de répondre à cette question en rompant la relation naturalisée et éternelle entre l'infanticide féminin et la culture chinoise<sup>4</sup>.

Le déséquilibre actuel des sexes en Chine pousse les historiens à faire une enquête historique sur les causes profondes de l'infanticide féminin. Lorsque les chercheurs occidentaux se plongent dans le passé, ils ont tendance à condamner la pratique ainsi que la nation chinoise. Michelle King affirme, qu'à la fin de l'époque impériale chinoise, la grande partie de la fascination pour l'infanticide féminin est due à sa construction par les Occidentaux. L'infanticide féminin est devenu un symbole totémique de la culture chinoise, accompagné de la torture judiciaire et des pieds ligotés des femmes, afin de montrer la barbarie chinoise. Son travail a pour but de corriger ces stéréotypes, en défendant la Chine contre la critique historique traditionnelle. Contrairement à beaucoup d'autres études historiques dans le domaine de la culture, ce livre adopte la micro perspective plutôt que la macro perspective. Les descriptions sur l'infanticide féminin, du côté chinois et occidental, ainsi que leurs interactions, aident l'auteur à construire la structure de son livre.

Le premier chapitre aborde les mentalités et les émotions des mères à la naissance de leurs bébés féminins. Le deuxième chapitre examine les lettrés chinois, opposés à l'infanticide féminin, et se concentre sur un érudit qui, en tant que représentant principal, n'a jamais passé aucun des examens civils. Dans le troisième chapitre, King enquête sur les Occidentaux, y compris les sinologues et les missionnaires, et les informations qu'ils répandent sur l'infanticide en Chine et à l'étranger. Le chapitre suivant se concentre sur Gabriel Palâtre, jésuite partisan de l'Œuvre de la Sainte-Enfance, qui appelle les enfants du monde catholique à faire régulièrement de petites offrandes pour soutenir cette Œuvre. Le cinquième chapitre traite l'interaction entre la Chine et l'Occident autour de la question de l'infanticide féminin, à la fois physique et violent (ex. le massacre de Tianjin en 1870) et intellectuel, dans le cadre d'un débat lancé dans le *Journal Shenbao*. En conclusion, l'auteur ouvre la perspective, en montrant comment les images occidentales de la Chine du XIX<sup>e</sup> siècle affectent toujours les perceptions actuelles.

---

<sup>4</sup> King, Michelle T., *Between Birth and Death, Female Infanticide in 19<sup>e</sup> century China*, Stanford University Press, 2014, p. 3.

Le nouvel apport de cette thèse, par rapport au travail de King, est de combiner la recherche de l'histoire culturelle et celle de l'histoire religieuse, dans la période précédente, en exploitant des sources en chinois, et en cherchant les causes profondes des intérêts particuliers des missionnaires chrétiens pour la condition des enfants chinois.

Françoise Lauwaert a écrit *Le meurtre en famille, parricide et infanticide en Chine (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*<sup>5</sup>. Consacré aux crimes commis à l'intérieur des familles, cet ouvrage présente une réflexion sur le droit chinois. Il s'agit d'un travail de première main, fondé particulièrement sur le dépouillement de sources chinoises comme *Duli cunyi (Revue des difficultés que présentent les articles du code)*<sup>6</sup> et *Xing'an huilan (Vue d'ensemble sur les jugements du ministère de la Justice)*<sup>7</sup>, vaste corpus de jurisprudence analysant des affaires jugées entre le deuxième tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle et le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, qui intéresse les anthropologues et les historiens de la famille. Cet œuvre nous propose un regard du côté du droit sur la question de l'infanticide. Mais « l'infanticide », dans son livre, ne doit pas être compris comme la suppression de nourrissons ou de jeunes enfants, mais comme le meurtre, commis pas des aînés, à l'égard de membres de leur parentèle appartenant aux générations plus jeunes.

Les livres ci-dessus concernent l'infanticide en Chine, mais le comparatisme est nécessaire dans notre recherche. Donc, nous avons aussi considéré l'infanticide ou l'abandon d'enfants dans d'autres régions du monde. Les ouvrages généraux sur l'abandon des enfants sont importants, parmi lesquels *Histoire des enfants abandonnés et délaissés : études sur la protection de l'enfance aux diverses époques de la civilisation* de Léon Lallemand (Paris, Alphonse Picard, 1885), *Histoire de l'enfance en Occident*, édité par Egle Becchi, Dominique Julia et Jean-Pierre Bardos (Paris, Seuil, 1998), ainsi que d'autres ouvrages. Ensuite, des références spécialisées comme les articles du Professeur Gregory Hanlon m'ont beaucoup apportée pour une approche interdisciplinaire : « Infanticide by married couples in early modern Tuscany »<sup>8</sup> et « Routine Infanticide in the West 1500–1800 »<sup>9</sup> proposent des résultats

<sup>5</sup> Lauwaert, Françoise, *Le meurtre en famille : parricide et infanticide en Chine, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, O. Jacob, 1999.

<sup>6</sup> 读例存疑 Compilé par Xue Yunsheng et édité par Huang Jingjia (1<sup>ère</sup> éd. 1905), rééd. Taipei, *Research Aids Series VIII*, 1970.

<sup>7</sup> 刑案汇览 Compilé par Zhu Qingqi et Bao Shuyun, Shanghai, éd. Tushu jicheng Shuju, 1886 (rééd. Taipei, 1970).

<sup>8</sup> Hanlon, Gregory, « L'infanticidio di coppie sposate in Toscana nella prima età moderna », *Quaderni storici*, 2003 (2), p. 453-498+593. J'ai consulté la version anglaise « Infanticide by married couples in early modern Tuscany » sur le site de l'Academia.edu, page personnel du Professeur Hanlon.

<sup>9</sup> Hanlon, Gregory, « Routine Infanticide in the West 1500–1800 », *History Compass*, vol. 14 / 11, 2016, p. 535-548.

de recherche, combinés avec les statistiques enrichissantes et des connaissances sociologiques. Les œuvres sur l'infanticide dans d'autres pays asiatiques, comme en Inde et au Japon, ont aussi été prises en considération au cours de notre recherche.

À part des ouvrages sur l'histoire de l'infanticide, générale ou féminine, l'ouvrage ci-dessous est le résultat de recherches provenant d'autres disciplines. Il traite de l'infanticide à partir de sources contemporaines : les résultats des expérimentations biologiques, à partir d'entretiens et d'enquêtes.

Il est important d'essayer de comprendre les causes de l'infanticide, la première misère des enfants, du point de vue biologique et anthropologique. Sarah Blaffer Hrdy, anthropologue, primatologue et sociobiologiste américaine, dans son œuvre, *Les instincts maternels*<sup>10</sup> (publié en 1999, *Mother Nature*), cherche les motivations qui poussaient une mère à tuer ou à abandonner son propre enfant. Son but est d'essayer d'expliquer ce phénomène, en proposant d'examiner l'instinct maternel et les comportements des mères envers leurs enfants sous l'angle de la psychologie évolutionniste et de la sociobiologie. Qu'est-ce que l'instinct maternel ? Une femme peut-elle le « perdre » ? Si les femmes aiment instinctivement leurs bébés, alors, pourquoi trouve-t-on tant d'exemples de femmes ayant contribué, directement ou indirectement, à leur mort ? Pourquoi tant de mères, à travers le monde, adoptent-elles vis-à-vis de leurs propres enfants des comportements discriminatoires ? Pourquoi les pères sont-ils devenus plus attentifs aux besoins de l'enfant ? Pourquoi les hommes s'intéressent-ils autant à la question de la reproduction chez les femmes ? Ce livre peut répondre à ces questions que l'on peut se poser sur les choix maternels, les ambitions féminines et l'autonomie sexuelle. Il est évident que les comportements d'une mère envers son enfant sont régis par des mécanismes biologiques, partagés avec les animaux, et surtout avec les primates. Selon S. Blaffer Hrdy, les mères, malgré leur attachement à leurs nouveau-nés, doivent constamment faire des compromis entre la qualité et la quantité, en pensant aux meilleures actions possibles à la fois pour elles et pour leur bébé.

Les résultats de recherche sur la démographie chinoise de la dynastie des Qing sont aussi importants pour ma thèse. Les articles sur le contrôle de fertilité de James Lee, de Wang Feng et Cameron Campbell m'ont fourni beaucoup d'informations, et de données, sur le système démographique de l'époque, en me permettant d'avoir une connaissance plus

---

<sup>10</sup> Hrdy, Sarah Blaffer, traduit par Bouillot, Françoise, *Les instincts maternels*, Paris, Payot, 2002.

complète du problème de l'infanticide, et de réfléchir, dans une perspective différente, à ses causes.

Bien entendu, cette thèse poursuivant notre recherche en Master, les références bibliographiques sur la mission catholique s'avèrent tout aussi importantes pour sa rédaction.

D'abord, ce sont des ouvrages généraux : *Histoire du christianisme des origines à nos jours. Tome VIII : Le temps des confessions (1530-1620/30)* (Paris, Desclée, 1992) et *Histoire du christianisme des origines à nos jours. Tome IX: L'âge de raison (1620/30-1750)* (Paris, Desclée, 1997). Le premier relate principalement les premiers missionnaires en Asie, dont le plus célèbre est le Père Matteo Ricci, qui suscite une grande curiosité parmi les lettrés et le peuple chinois, notamment avec le dogme concernant le Maître du Ciel. Le second, du XVII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup>, établit le contexte général des activités de propagation religieuse, et nous sert de référence principale pour connaître la condition d'implantation de différents ordres religieux en Asie. La bibliographie de ces ouvrages m'ont permis d'accéder à d'autres études spécialisées dans ce domaine.

Ensuite, les œuvres spécialisées concernant la mission des jésuites sont indispensables, y compris *Les jésuites en Chine: la querelle des rites (1552-1773)* (Paris, René Julliard, 1966) de René Étiemble, et *Le mandat du Ciel: le rôle des jésuites en Chine, de la mort de François-Xavier à la dissolution de la Compagnie de Jésus, 1552-1774* (Paris, Arguments, 1994), de Jean-Pierre Duteil et Jean Delumeau.

L'établissement et le développement des communautés chrétiennes chinoises constituent aussi un sujet important qui mérite d'être approfondi. Jean Charbonnier, prêtre des Missions Étrangères de Paris, qui a l'expérience d'avoir vécu en Chine, a une connaissance assez approfondie de l'histoire et de la culture chinoises et concentre, quant à lui, son attention sur les Chinois chrétiens. Cette approche diffère de l'historiographie traditionnelle qui a mis l'accent surtout sur les missions et l'Église en Chine. Il a écrit *Histoire des chrétiens de Chine* (Paris, Desclée, 1992) et l'a réédité en 2002. Comme il l'écrit dans son introduction, dans l'historiographie, la masse impressionnante des ouvrages traitant de l'histoire chrétienne en Chine se limite à l'histoire des missions. Les missionnaires étrangers y occupent le devant de la scène et les chrétiens chinois y sont souvent traités comme de simples figurants. On considère communément que l'histoire chrétienne en Chine est celle d'une rencontre entre deux civilisations très différentes : l'Occident imprégné de tradition judéo-chrétienne, et le monde chinois marqué par la tradition confucéenne. Dans cet ouvrage, l'auteur essaie de

trouver un nouveau point de vue visant à éviter l'idée habituelle qui oppose « Chine » et « christianisme ». Il s'agit de dégager les idées-forces de l'histoire chrétienne en Chine et de montrer le visage des chrétiens de Chine. Cette ligne historique commence au VII<sup>e</sup> siècle avec une stèle chrétienne qui est déterrée puis érigée en 781. Comment l'Eglise s'est-elle développée au cours des siècles dans un pays dont la civilisation est si différente de la civilisation occidentale ? Comment les chrétiens chinois témoignent-ils de leur foi ? Quel est leur rapport avec l'Eglise universelle dans l'histoire ? Dans sa conclusion, l'auteur évoque les points principaux comme : l'ambivalence du confucianisme envers le christianisme, l'entrée du christianisme sur les traces du Bouddha dès le début, le refus des sages et des puissants face aux chrétiens et la racine que l'esprit chrétien a implanté plutôt parmi les paysans pauvres. Cet ouvrage nous permet de comprendre les destins des chrétiens chinois et des prêtres indigènes.

Dans ma recherche, je m'appuie aussi sur l'ouvrage de Dominique Deslandres, *Croire et faire croire, les missions françaises au XVII<sup>e</sup> siècle (1600-1650)* (Paris, Fayard, 2003). Dominique Deslandres est une historienne qui consacre la plupart de ses travaux à l'histoire comparée des mentalités socio-religieuses d'Europe et d'Amérique. Cet ouvrage est intéressant pour l'élargissement de la perspective, car il présente plusieurs ordres religieux dans le processus des missions étrangères. Il se concentre davantage sur les mutations sociales et religieuses en France durant la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. En fait, dès la fin du XVI<sup>e</sup> et tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle, les grands ordres missionnaires de France se sont efforcés d'évangéliser les paysans du royaume, puis ils sont allés porter la foi aux Indiens de Nouvelle-France, aux Turcs et aux Chinois. Même si ce livre traite principalement de la propagation de l'esprit chrétien en France métropolitaine et en Amérique du Nord, il a mis en lumière les questions de conquêtes, d'intégrations et de projets de sociétés extra-européennes. L'Europe missionnaire des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles est ainsi marquée par l'articulation entre la propagation de la foi chrétienne et un projet de société qui varie selon les pays propagateurs. À partir d'énormes sources d'histoire religieuse, surtout des œuvres et des biographies de certains missionnaires, elle présente le contexte général des missions françaises à l'intérieur et à l'extérieur, révèle l'origine de la dévotion et la passion des missionnaires, et cherche leur méthode de conversion à travers des exemples concrets en utilisant les connaissances cartographiques et biographiques. Les missionnaires sont des « soldats de Dieu » chargés de détruire l'ignorance, ce sont des explorateurs, des ethnographes et des interprètes. De

nombreux Chinois sont étonnés par le courage et l'enthousiasme des pères français dans leurs expéditions dont le seul but est d'évangéliser, malgré les périls du voyage maritime et les difficultés de vivre dans un pays lointain et inconnu. Ces missionnaires manifestent un courage constant, un zèle indubitable. D'après Dominique Deslandres, les explorations européennes ont suscité un trouble chez les théologiens traditionnels du christianisme, car leurs découvertes ont profondément bouleversé les théories optimistes du Moyen Âge qui établissaient que la prédication de l'Évangile s'était diffusée partout<sup>11</sup>. En fait, il existe de nombreux peuples privés de la foi chrétienne dans divers continents trouvés par les voyageurs européens. En comparaison avec une véritable « apathie des missionnaires » chez les protestants, « les catholiques ressentent l'urgence de christianiser, convaincus que leur salut individuel passe par le salut collectif. »<sup>12</sup> Leur recul relatif sur le continent européen, à cause des guerres de Religion, peut être compensé par des conquêtes religieuses dans le Nouveau Monde. C'est même un devoir, une mission pour les rois chrétiens<sup>13</sup>. L'envoi des « Mathématiciens du Roi » par Louis XIV est un bon exemple pour expliquer cette motivation.

Hormis cela, deux thèses importantes traitent des jésuites français de la même époque. L'une est écrite par Shenwen Li<sup>14</sup> ; c'est une recherche sur la comparaison entre deux stratégies employées par les missionnaires français pendant leur évangélisation en Chine et en Nouvelle-France et les raisons de leurs différences. L'autre, composée par Zhimin Bai<sup>15</sup>, traite des voyageurs français aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles en Chine. L'objet de cette recherche est également lié aux « Mathématiciens du Roi ». Les analyses sont effectuées à partir des descriptions de la Chine à travers les *Lettres*, et la problématique s'articule autour du goût chinois en France apporté par les jésuites et ses influences sur l'époque des Lumières. C'est plutôt une recherche d'histoire culturelle que d'histoire religieuse.

Des études sur les biographies des missionnaires me furent également nécessaires. Les publications concernant Jean-Martin Moyë, prêtre des Missions Étrangères sont nombreuses. Ce prêtre se singularise par sa pensée sur la pauvreté et sur la charité. Non seulement il l'a expliquée dans ses œuvres, mais il l'a aussi mise en pratique. Le livre *Le Bienheureux Jean-*

---

<sup>11</sup> Deslandre, Dominique, *Croire et faire croire, op. cit.*, p. 24.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>13</sup> *Ibid.*

<sup>14</sup> Li, Shenwen, *Stratégies missionnaires des jésuites françaises en Nouvelle-France et en Chine au XVII<sup>e</sup> siècle*, les Presses de l'Université de Laval, Sainte-Foy, l'Harmattan, Paris, 2001.

<sup>15</sup> Bai, Zhiming, *Les voyageurs français en Chine aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Torino, Budapest, l'Harmattan, 2007.

*Martin Moyë (1730-1793)*, écrit par Jean Guennou en 1970 (Paris, Apostolat des éditions), traite de la vie de ce missionnaire, depuis ses expériences de l'enfance, son éducation et à travers ses activités. Tout au long de sa vie, le P. Moyë a cherché à baptiser les enfants en danger de mort et à propager le christianisme. Il a converti de nombreux enfants par la fondation d'écoles. Les impératifs d'enseignement et de prédication guidèrent toute sa vie. L'ouvrage d'Adrien Launay, *Histoire des missions de Chine* (Paris, Les Indes savantes, 2002), permet d'aborder la polémique autour du « baptême illimité », suscitée par l'altitude de Jean-Martin Moyë, qui s'est efforcé de baptiser le plus d'enfants païens possible.

En tant que fondateur de la mission du Sichuan, au sud-ouest de la Chine, François Pottier est l'un des missionnaires importants, dont les écrits sont majeurs pour cette thèse. *La Mission du Su-tchuen au XVIII<sup>e</sup> siècle, vie et apostolat de Mgr Pottier, son fondateur, évêque d'Agathopolis, vicaire apostolique en Chine, membre de la Société des Missions Étrangères de Paris* (Paris, Téqui, 1892), par Léonide Guiot, nous a fourni une étude thématique et chronologique sur ce missionnaire. L'ouvrage comporte le contexte historique du développement de la foi chrétienne au Sichuan avant 1756, l'observation historique et géographique de cette région, la vie du P. Pottier avant son départ pour Macao et ses œuvres apostoliques au Sichuan.

La quasi-obsession baptismale se manifeste particulièrement dans les *Lettres édifiantes et curieuses* et les *Nouvelles lettres édifiantes*. Faute d'orphelinats chrétiens établis par les missionnaires durant XVIII<sup>e</sup> siècle, le maintien dans la chrétienté de ces enfants baptisés reste un défi pour ces gens d'Église. Baptiser des enfants moribonds en priorité évite ce souci. Il importe de sauver les âmes avant les corps. Pour mieux étudier ce rite catholique, j'ai consulté une liste de livres sur le baptême, qui présentent ses origines et son sens liturgique. J'ai complété ces lectures par les ouvrages de Jacques Gélis (*Les enfants des Limbes : morts-nés et parents dans l'Europe chrétienne*, Paris, Audibert, 2006) et Jean-Pierre Gutton (*Dévots et société XVII<sup>e</sup> siècle : construire le ciel sur la terre*, Paris, Belin, 2004) notamment.

Traitant des échanges culturels entre le monde chinois et le monde occidental, cette thèse a fait appel aux ouvrages de sinologie, concernant l'image de la Chine aux yeux des Occidentaux.

Parmi les historiens français, Jacques Gernet est surtout connu pour ses études sur l'histoire orientale et chinoise. Fondateur de l'Unité d'enseignement et de recherche des langues et des civilisations de l'Asie orientale à l'Université Paris-VII et professeur au

Collège de France, ce sinologue a déjà publié plusieurs ouvrages concernant la Chine, parmi lesquels : *Chine et christianisme*, et *Le monde chinois*, qui sont les résultats de ses principales recherches. Dans le premier, d'abord intitulé *Chine et christianisme, action et réaction* pour l'édition de 1982 (Paris, Galimard), puis *Chine et christianisme, la première confrontation* pour de la réédition de 1991, il a mis en lumière les contradictions et antinomies des traditions chinoises et occidentales à l'aide d'abondantes traductions de textes chinois et de témoignages de missionnaires chrétiens venus en Chine au XVII<sup>e</sup> siècle. Le second ouvrage (1<sup>ère</sup> éd., Paris, Armand Collin, 1972, édition consultée, Paris, Pocket, 2006) embrasse les quatre millénaires de civilisation chinoise sans lesquels il est impossible de comprendre ce pays aujourd'hui. Jacques Gernet nous présente les transformations successives de ce monde immense et fait ressortir les liens qui, à chaque moment, ont existé entre société, politique, économie, techniques, religions et vie intellectuelle. Il montre également que les relations entretenues avec d'autres parties du monde, et leurs apports constants, ont largement contribué à modeler la Chine contemporaine.

Porteur de l'héritage antique et médiéval de la civilisation occidentale, le christianisme a successivement suscité dans l'Empire du Milieu des réactions de curiosité, de sympathie, d'approbation réservée, puis d'hostilité. Il est apparu bientôt, aux milieux cultivés et aux classes supérieures, comme une menace multiforme contre toutes les traditions chinoises, en matière politique, sociale, morale et philosophique. Jacques Gernet analyse, d'une manière assez approfondie, les confusions dans les esprits des lettrés chinois et du peuple chinois suscitées par cette doctrine étrangère qui est tout à fait différente des traditions nationales, en révélant, du même coup, un ensemble de profonds désaccords sur les rapports entre religion et pouvoir politique, les fondements, les fins et les principes de la morale, les conceptions de l'homme et du monde. À l'encontre des thèses chrétiennes, la culture traditionnelle chinoise affirme l'unité de l'homme et de l'univers, l'harmonie entre l'homme et la nature.

Il poursuit aussi sur la compréhension différente de la notion de « Ciel », que les Chinois prennent pour une sorte de métabolisme universel, les origines de la morale et des phénomènes naturels. À la fin du livre *Chine et christianisme*, Jacques Gernet est amené à s'interroger sur les rapports de la langue et de la pensée. La différence des traditions sociales et intellectuelles ne serait pas la seule cause de cette incompréhension, les structures linguistiques contribuent également, et même d'une façon déterminante, aux orientations

fondamentales différentes de la pensée en Chine et en Occident. C'est une œuvre majeure qui m'aide à comprendre le conflit culturel entre ces deux pensées très différentes.

L'objet de ce livre est de considérer que « la venue en Chine des premières missions de la Contre-Réforme, du XVI<sup>e</sup> siècle au XVII<sup>e</sup> siècle, époque où la question spirituelle regagne du terrain en Europe, est non seulement une simple entreprise de conversion mais aussi la première véritable rencontre de deux civilisations, aussi riche l'une que l'autre de leur passé »<sup>16</sup>. Il traite une époque antérieure à celle de mon sujet de recherche. Ses sources principales viennent des mémoires et des livres écrits par les missionnaires, surtout Matteo Ricci, par exemple, *Des relations d'amitié* (1595), *Histoire de l'expédition chrétienne au royaume de la Chine* (Desclée de Brouwer, 1978, réédition de la version française parue à Lyon en 1617). Le mémoire du Père Louis Le Comte et *Lettres édifiantes et curieuses* contribuent aussi à son travail. Il traite les sources européennes mais aussi les sources chinoises. L'auteur prend Matteo Ricci comme un exemple typique et le met au centre de sa recherche, en associant les doctrines spirituelles et la biographie de ce jésuite italien. Mais le plus important, est que Gernet propose ses arguments, à travers les incompréhensions religieuses entre les Occidentaux et les Chinois, pour expliquer les différences significatives dans les rapports entre religion et pouvoir politique, dans les fondements moraux et philosophiques. Et c'est la raison fondamentale de l'échec de la propagation du christianisme. Même si Matteo Ricci essaie de combiner le Dieu chrétien avec le Ciel chinois, la compréhension du mot « Ciel » pourrait rester encore divergente face à un fidèle européen, ou face à un fidèle chinois. Donc, cela veut dire que la religion chrétienne est destinée à rencontrer des résistances en Chine quelle que soit la manière d'évangélisation utilisée. Ce fait peut aussi être prouvé par la situation racontée par le Père François Noël dans son mémoire sur l'état de mission, en 1703. La plupart des convertis sont des gens du peuple : les pauvres, les enfants abandonnés ; en revanche, les mandarins (ou les lettrés-fonctionnaires), les princes, sont moins nombreux, car ces derniers sont plus influencés par les philosophies traditionnelles. En même temps, les premiers ont besoin d'une religion pour reposer leur âme et pour survivre aux misères du temps.

L'œuvre de Eric Zürcher, spécialiste de l'histoire du bouddhisme chinois, *Bouddhisme, Christianisme et Société chinoise* (Paris, Julliard, 1990), apporte une nouvelle contribution à l'interprétation de la question paradoxale du peu de succès du christianisme en Chine et de la

---

<sup>16</sup> Gernet, Jacques, « De nouveau sur les premiers contacts de la Chine avec l'Europe », dans *Études chinoises*, Paris, Association française d'études chinoises, vol. XV, n° 1-2, printemps-automne 1996, p. 9.

réussite du bouddhisme. Ce sont les cadres institutionnels qui expliquent pour une part importante les destinées si diverses de ces deux religions étrangères à la Chine. Dans le premier chapitre du livre, il mentionne le contraste évident entre ces deux religions étrangères. Les moines bouddhistes, dont le nombre est inconnu, sont venus de l'Asie centrale et de l'Inde, sans une quelconque « mission bouddhique ». Ils sont arrivés avec des textes sur le dos ou enregistrés dans leur mémoire, incapables de les traduire eux-mêmes, car ils ne comprenaient pas le chinois, en n'ayant aucun contact avec leur pays d'origine. En revanche, les jésuites constituent une élite intellectuelle bien organisée, ayant reçu une formation longue et exigeante en rhétorique, philosophie, scolastique, théologie, combinée avec de sérieuses connaissances scientifiques dans des domaines tels que les mathématiques, l'astronomie ou même la médecine. Nombre d'entre eux ont réalisé un programme d'études chinoises comprenant la langue littéraire et les classiques de Confucius pour trois raisons : la stratégie d'accommodation, l'emploi des citations tirées des textes canoniques du confucianisme pour la défense de leur propre foi, et la traduction des textes européens y compris la production originales en chinois. Cependant, leur destin est bien différent, et cette différence est surprenante.

Du IV<sup>e</sup> siècle au VI<sup>e</sup> siècle, la Chine est véritablement conquise par le bouddhisme et la religion s'enracine dans la plupart des régions chinoises, du nord au sud, presque dans toutes les couches de la société. Comparé au triomphe du bouddhisme, le christianisme du XVII<sup>e</sup> siècle est bien éphémère. Ce ne sont que quelques dizaines de jésuites qu'entourent de petites colonies de lettrés attirés par cette religion venue de l'Europe, et l'entreprise de conversion, entamée quelques années avant 1600, commence déjà à s'essouffler au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Comment expliquer cette situation ? L'auteur nous donne les trois explications majeures. La première se trouve dans les œuvres des jésuites eux-mêmes qui, depuis XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours, ont contribué à nourrir des sentiments xénophobes et réactionnaires. La seconde met l'accent sur l'isolement culturel de la Chine au cours des deux dernières dynasties et sur le « sino centrisme », c'est-à-dire l'idée traditionnelle que la Chine était l'unique centre de civilisation dans le monde. La dernière, que l'auteur trouve majeure parmi les trois explications, est donnée par Jacques Gernet, dans son ouvrage bien connu *Chine et Christianisme*, qui traite ces conflits d'un point de vue plus approfondi. Ce sont surtout les modes de pensée qui sont primordiaux. Il existe des contradictions presque insurmontables entre les idées philosophiques et religieuses fondamentales du christianisme et de la tradition

chinoise. À partir de ces idées, l'auteur propose une nouvelle opinion. C'est plutôt la manière de diffusion qui détermine les destins différents de ces deux religions étrangères. Au contraire de l'infiltration spontanée par contact du bouddhisme, le christianisme est introduit en Chine d'une façon délibérée, depuis l'extérieur. Sa direction centralisée et son organisation rigoureuse sont la cause de la faiblesse et de la vulnérabilité du christianisme en Chine. Ce livre ouvre des perspectives nouvelles sur l'échec de la propagation du christianisme.

Une étude sur la mission chrétienne envisagée du point de vue de l'évangélisé (à partir du cas de la Chine) plutôt que de celui du missionnaire est offerte par le livre *L' « autre » dans la mission, leçons à partir de la Chine* (Bruxelles, Lessius, 2003), rédigé par le père jésuite Nicolas Standaert, responsable du département de sinologie de l'Université catholique de Louvain. Il ne s'agit pas d'un ouvrage historique, mais d'une réflexion sur la mission, à partir de l'histoire, et d'autres sciences humaines, susceptible d'aider les évangélistes d'aujourd'hui.

Six chapitres abordent autant de domaines dans lesquels est analysée la contribution active des Chinois, non seulement dans l'entreprise évangélistique mais aussi dans l'évolution de la pensée européenne. Dans le premier chapitre, il expose la méthode de création des communautés chrétiennes. À la différence de l'expansion spontanée du bouddhisme, celle des jésuites du XVII<sup>e</sup> siècle est dirigée à partir de l'Europe, selon une stratégie décidée par les missionnaires. Le deuxième chapitre nous décrit le processus de conversion. En présentant les exemples de quatre célèbres convertis chinois du début du XVII<sup>e</sup> siècle, il illustre non seulement le fait que l' « autre » peut être le sujet de sa conversion, mais aussi que les missionnaires ont été transformés par leurs rencontres avec les convertis et leur culture. Le troisième chapitre traite de « La culture corporative » des jésuites qui, en ce qui concerne la Chine, est définie traditionnellement par quatre caractéristiques (volonté d'adaptation, souci d'atteindre en priorité les milieux dirigeants, propagation des connaissances scientifiques, ouverture à la culture chinoise). Le quatrième chapitre s'intéresse aux réactions des Chinois, que l'auteur analyse à partir d'un thème : l'idée du paradis et de l'enfer. Le cinquième chapitre examine comment se sont organisées les communautés chrétiennes de base aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Comme de nombreux livres et expositions traitent l'évangélisation à partir d'en haut, alors l'auteur veut attirer l'attention, dans ce chapitre, sur l'autre visage du christianisme dans ce pays : un mouvement vers le bas. Dans le sixième chapitre, l'auteur traite des concepts fondamentaux, en particulier celui de « religion », dont la signification semble très différente

dans la Chine et dans l'Europe du XVII<sup>e</sup> siècle. Les six chapitres, étudiant comment dans de nombreux domaines les hommes à évangéliser et leurs cultures jouent un rôle important et complexe dans la christianisation, sont complétés par un septième qui invite à un « changement de perspective ». Il propose une conversion du regard sur l'histoire de la mission de Chine, où le Chinois devient l'acteur principal et le missionnaire l'acteur secondaire. En plus de découvrir le succès ou l'échec du christianisme en Chine, l'échange entre la Chine et le christianisme apparaît dynamique et vivifiant, si l'on met l'interaction au centre de l'attention.

L'ouvrage de Nicolas Standaert nous offre une réflexion sur l'historiographie de la mission de Chine. L'avantage de cette thèse est d'utiliser comme premières sources des textes écrits en chinois, et d'étudier le point de vue des missionnaires ainsi que celui des Chinois. L'étude du phénomène des enfants misérables et du baptême d'enfants constitue de nouveaux apports à la recherche sur la communauté chrétienne de base.

Nous ne devons pas oublier le livre récent d'Antonella Romano, spécialiste de l'histoire des sciences et techniques, *Impressions de Chine, l'Europe et l'englobement du monde (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)* (Paris, Fayard, 2016). Ce livre montre comment l'histoire des sciences peut être renouvelée par l'histoire globale et l'histoire visuelle. Ces deux courants de recherche nous indiquent non seulement comment les non-Européens ont perçu l'arrivée des Européens sur leurs territoires, mais aussi comment les Européens se représentent le peuple indigène. Même si ce livre traite principalement de la communication scientifique entre l'Europe et la Chine, il enrichit notre réflexion sur les regards mutuels entre ces deux civilisations.

Les références de l'historien américain Ronnie Po-chia Hsia m'aident dans l'avancée de ma recherche. Les Européens ont une belle impression de la Chine avant le XIX<sup>e</sup> siècle, grâce aux descriptions des missionnaires jésuites qui décrivent la civilisation chinoise comme égale, voire supérieure à la civilisation occidentale. Dans son article « Sagesse chinoise, barbarie chinoise : image de Chine en Europe 1580-1800 »<sup>17</sup>, Ronnie Po-chia Hsia donne un aperçu de ce renversement d'idées en étudiant les ouvrages jésuites sur la Chine des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, ainsi qu'en réfléchissant au rôle qu'ont pu jouer l'anti-jésuitisme et la controverse dite des rites chinois sur la transformation de l'image de la Chine, de sagesse en barbarie, au cours de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Notre recherche sur la description de l'infanticide et

---

<sup>17</sup> Hsia, Ronnie Po-chia, « Sagesse chinoise, barbarie chinoise : image de Chine en Europe 1580-1800 », in Couto, Dejanirah (dir.), *Empire en marche : rencontres entre la Chine et l'Occident à l'âge moderne (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, École française d'Extrême-Orient, 2017, p. 65-76.

l'exposition d'enfants en Chine témoigne de cette contradiction des voyageurs européens, et apportera plus d'explications à cette divergence.

Une autre référence importante est l'ouvrage de Claude Lévi-Strauss, *Race et histoire* (1952, édition présente, Paris, Gallimard, 2007). S'il ne traite pas des missionnaires ou de la Chine, il donne une autre perspective de réflexion et d'inspiration dans l'élaboration de mon esprit critique. Il m'enseigne une méthode de travail interdisciplinaire. Lévi-Strauss parle de la diversité des cultures, de la place de la civilisation occidentale dans le déroulement historique, du rôle du hasard et de la relativité de l'idée de progrès. C'est un court essai, qui dépasse de beaucoup son titre, pour introduire une réflexion nouvelle sur la culture occidentale, le sens de la civilisation et le caractère aléatoire du temps historique dont le chapitre trois, « L'Ethnocentrisme », nous propose un nouveau regard sur le sujet des missions lointaines. Les missionnaires français ont-ils un sentiment d'ethnocentrisme inconscient au cours de leurs séjours dans un pays différent et inconnu ? Ces idées sont utiles pour mieux saisir l'influence de l'identité française et occidentale des missionnaires catholiques sur leurs relations et sur les descriptions, lorsque l'on exploite ces sources.

## **SOURCES CONSULTÉES ET MÉTHODOLOGIE**

Les sources exploitées pour cette thèse peuvent être divisées en trois catégories principales : les écrits des missionnaires de l'époque, y compris les lettres des jésuites et les témoignages des prêtres des Missions Étrangères de Paris ; les récits de voyage et les descriptions des autres explorateurs européens sur les enfants misérables chinois, y compris l'infanticide, les enfants exposés et les enfants moribonds des autres explorateurs européens ; les documents chinois concernant les enfants misérables, y compris les édits impériaux, les écrits des élites, les images sur l'infanticide et les rapports des mandarins destinés à l'empereur. La variété des sources est essentielle, parce que les témoignages et les récits de voyages restent des sources littéraires nettement influencées par l'identité et par la culture de leurs auteurs.

Pour le premier type de sources, nous avons à notre disposition les descriptions tirées des *Lettres édifiantes et curieuses des jésuites*. « Au siècle des Lumières, une ample littérature

épistolaire des missions de la Compagnie de Jésus fait découvrir à l'Europe éclairée les mœurs, les lois, la politique, la langue, l'artisanat, les sciences, la religion [...] de la Chine impériale. »<sup>18</sup> L'édition que j'ai consultée a été publiée entre 1702 et 1776 par les Pères de la Compagnie de Jésus en vingt-neuf recueils de vingt-cinq volumes. Les *Lettres* jouissent d'une certaine réputation plus par leur rôle dans les échanges culturels que par leur rôle apostolique et religieux. Nous pouvons entrevoir, à travers son titre, son double rôle : *édifiantes*, les histoires des missions des jésuites, montrant leur succès du travail de conversion et partageant leur passion pour Jésus-Christ afin d'encourager plus de missionnaires ; *curieux*, les récits de voyage dans la Chine profonde, les conversations avec l'empereur et tous les genres de Chinois, montrant une série de scènes différentes sur cet empire exotique. Cette collection est comme une fenêtre ouverte sur le monde oriental, elle est une encyclopédie sur le monde lointain et la pluralité de la civilisation grâce à la richesse des informations qu'elle fournit aux lecteurs.

A la création de la Compagnie de Jésus, Ignace de Loyola exige de ses missionnaires de produire des rapports annuels sur les régions où ils travaillent. Il insiste pour être renseigné sur tout ce qui les intéresse au cours de la mission pour mieux connaître l'avancement de leur évangélisation. Ainsi, dans leurs relations, les jésuites décrivent la géographie du pays, les coutumes locales et les religions indigènes. C'est la raison pour laquelle les lecteurs d'aujourd'hui peuvent lire tant de rapports sur la Chine, l'Inde, le Cochinchine, le Tonkin, le Japon, le Levant, l'Amérique ainsi que le développement de la mission française dans ces régions.

Le Père Le Gobien, procureur des Missions de la Chine à Paris, a édité en 1697 un livre intitulé *L'Histoire de l'empereur de la Chine en faveur de la religion chrétienne*. Il s'agissait de présenter *L'Édit de Tolérance* de 1692 en faveur des jésuites français en Chine. Donc, le Père Le Gobien réunit toutes les lettres écrites par les « Mathématiciens du Roi » et édite ce livre, qui a pour objectif de montrer le développement du christianisme en Chine et d'encourager plus de missionnaires à se consacrer à ce travail. Voici le commencement d'un grand projet de publication : les *Lettres édifiantes et curieuses*. A partir des sources, nous découvrons que beaucoup de récits et de rapports sont destinés à ce Père au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi il peut profiter de la richesse de cette mine d'informations et les publier. En 1702, le Père Le Gobien édita un autre volume intitulé : *Lettres de quelques missionnaires de la*

---

<sup>18</sup> Talin, Christian, « De l'infanticide en Chine au XVIII<sup>e</sup> siècle : les rapports à la sociologie de Montesquieu », *Philosophiques*, vol. 22 / 1, cover date 1995, p. 79-93.

*Compagnie de Jésus écrites de la Chine et des Indes orientales*. Cette publication a obtenu un grand succès face au public qui a encouragé le Père Le Gobien à éditer un deuxième recueil l'année suivante. Sa publication devient ainsi annuelle. Les lettres privées des missionnaires jésuites deviennent publiques.

En 1709, le Père du Halde est nommé à la succession du Père Charles Le Gobien pour superviser l'édition. Il dirige cette publication jusqu'à sa mort le 18 août 1743. Les *Lettres édifiantes et curieuses* paraissent avec le privilège royal et la permission du Provincial des jésuites. Le troisième rédacteur fut le Père Patouillet, qui s'occupe, après Du Halde de l'édition du vingt-septième jusqu'au trente-quatrième recueil, et ce travail se poursuit jusqu'en 1776<sup>19</sup>. Voici les lettres qui ont été utiles à ma recherche :

- Lettre du Père Prémare au Père Le Gobien, du 1<sup>er</sup> novembre 1700.
- Mémoire sur l'état des missions, présenté en latin à Rome, traduit en français par le Père François Noël, en 1703.
- Lettre du Père d'Entrecolles au Père Brossia, du 10 mai 1715.
- Lettre du Père Bouvet, de 1710.
- Lettre du Père d'Entrecolles, du 19 octobre 1720.
- Lettre du Père Jacques à Monsieur l'Abbé Raphaelis, du 1<sup>er</sup> novembre 1722.
- Lettre du Père Gaubil à Monsieur de Nemon, archevêque de Toulouse, du 4 novembre 1722.
- Lettre du Père Constancin au Père Estienne Souciet, du 15 décembre 1727.
- Lettre du Père Parrennin à Mairan, du 20 septembre 1740.

Les *Lettres édifiantes et curieuses* de la Chine abordent de nombreux sujets de la vie sociale, incluant les enfants misérables, parmi lesquels figurent les enfants tués, les enfants exposés et les enfants moribonds. L'infanticide et l'abandon des enfants, qui sont considérés comme des crimes en Occident selon les missionnaires jésuites, ont montré leur caractère plus complexe en Chine. D'un côté, c'est un phénomène courant, surtout pendant les années de difficultés, et le droit ne prévoit pas de punir les parents pour ce crime ; d'un autre côté, l'autorité et les élites chinoises essaient d'empêcher ces actes qui sont en contradiction avec les coutumes traditionnelles chinoises, lesquelles accordent beaucoup d'importance à la famille et aux enfants.

---

<sup>19</sup> Bai, Zhiming, *Les voyageurs français en Chine aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Torino, Budapest, l'Harmattan, 2007, p. 65.

À part les écrits des jésuites, nous avons pris en considération les écrits des prêtres des Missions Étrangères de Paris. Les Missions Étrangères de Paris (MEP), dont la maison est fondée à 1663, sont une société de vie apostolique catholique, basée à Paris, ayant pour but le travail d'évangélisation dans les pays non chrétiens. À ce titre, celle-ci ne constitue, au sens canonique du terme, ni une congrégation ni un ordre, et ses membres ne sont pas considérés comme des religieux.

Nous nous sommes concentrés sur le cas de quelques missionnaires importants : Jean-Martin Moyë, François Pottier, et Gabriel Taurin Dufresse. Nous avons fait une recherche sur leurs commentaires et leurs actions charitables, à partir de leurs témoignages et de leur biographie. À la différence des écrits des jésuites, qui se focalisent plutôt sur les descriptions des enfants exposés, les lettres des prêtres des Missions Étrangères de Paris présentent principalement leur travail d'évangélisation à l'égard des enfants païens. Ils nous donnent les résultats de conversions, la manière de répartir les aumônes et les œuvres de la fondation des écoles de filles vierges. Cette partie des sources nous a été très utile pour la recherche sur le baptême des enfants. Nous les trouvons non seulement dans les archives des Missions Étrangères à Paris, mais aussi dans des lettres publiées *Nouvelles lettres édifiantes des missions de la Chine et des Indes orientales*, Paris, Ad. Le Clère, 1820.

En plus de cela, j'ai consulté aussi les archives de la Propagation de la Foi. Cette partie de documents comprennent deux catégories : les archives originales, manuscrites, et les *Annales de la Propagation de la Foi*, recueil des lettres publiées, de commentaires et de résumés des rédacteurs. Elles poursuivent les *Lettres édifiantes et curieuses* et *Nouvelles lettres édifiantes*. Les archives et les documents de l'OPM (les Œuvres Pontificales Missionnaires) commencent en 1822.

Je suis allée aussi à Rome en quête de nouvelles archives. Limitée par le temps, je n'ai pu exploiter que certaines sources concernant la mission en Chine, que je présente ici.

Aux archives de jésuites, c'est-à-dire Archivum Romanum Societatis Iesu, si la correspondance en français est volumineuse, elle concerne surtout l'administration des congrégations, les conflits avec d'autres ordres ou des missionnaires d'autres pays, les persécutions et la querelle des rites. Il n'y a pas de lettres sur le baptême des enfants ou la construction des orphelinats. Les copies originales des *Lettres édifiantes et curieuses* ne se trouvent pas dans ces archives.

Aux Archives historiques de « Propaganda fide », la plupart des archives sont en latin, en italien, ou en portugais, mais il existe aussi des documents en français. Les descriptions sur les enfants exposés et le baptême d'enfants peuvent être aussi trouvées dans les sources imprimées *Nouvelles lettres édifiantes de Chine*. Je n'ai pas non plus trouvé de témoignage sur la construction des maisons de miséricorde par les missionnaires européens.

Les écrits des autres voyageurs occidentaux constituent le deuxième genre de sources de cette recherche. Ils sont composés de relations de voyage rédigées par toutes sortes d'explorateurs européens, d'études faites par ces voyageurs, notamment en matière de mœurs et de coutumes chinoises. Les auteurs de ces récits ne sont pas forcément français, mais ils ont lu les descriptions des jésuites sur l'infanticide et l'exposition des enfants en Chine. Ces écrits des voyageurs occidentaux renferment non seulement leur propre observation sur les enfants misérables chinois, mais ils donnent aussi des commentaires sur les descriptions et les actions des missionnaires.

Nous mentionnons, ici, l'exemple d'un voyageur irlandais : George Macartney. Il est désigné ambassadeur extraordinaire par le gouvernement britannique et envoyé en Chine en 1792-1793, pour établir des relations commerciales avec l'Empire chinois. Sa mission a pour objet de contacter les élites de la dynastie Qing et d'apporter toutes les observations possibles et les informations utiles, tant sur le plan des mœurs, de la géographie que du commerce. La relation de ce voyage, intitulée *Voyage dans l'intérieur de la Chine, en Tartarie, fait dans les années 1792, 1793 et 1794*, fut publiée en 1804 par Sir George Staunton, secrétaire de Macartney. Elle offre des renseignements précis sur les sciences, l'histoire naturelle, les mœurs et les usages répandus dans les régions que ce diplomate a visitées. Dans cette œuvre, l'auteur a essayé d'analyser les causes de l'exposition des enfants en Chine, notamment des filles, et les actes charitables des missionnaires pour sauver les âmes de ces enfants.

Le troisième type de sources sont les sources chinoises. Certaines, déjà traduites en français, se trouvent dans l'ouvrage du Père Gabriel Palatre *L'infanticide et l'œuvre de Sainte-Enfance en Chine* (reproduction du manuscrit, 1878). D'autres sources chinoises ont été imprimées en langue chinoise, sous le titre : « Les Archives sur la fondation et la gestion des hospices des Qing » dans *Les Archives historiques*, éditées par Les Premières Archives historiques de Chine. Nous les avons traduites en français pour cette thèse. Ces documents sont, constitués de rapports présentés par les fonctionnaires chinois à leur empereur, et d'ordres impériaux, qui relatent la construction et la gestion des orphelinats ou des maisons

d'enfants abandonnés chinois, et la lutte contre l'infanticide. Il y a, aussi, les *Archives sur les activités des missionnaires catholiques occidentaux en Chine au début et au milieu des Qing*, éditées par Les Premières Archives historiques de Chine, et publiées en 2003. Ces archives sont, aussi, composées d'édits impériaux et de rapports présentés par les mandarins. Mais, ils parlent, principalement, de services scientifiques des jésuites, d'affaires diplomatiques, des Querelles des rites et de procès religieux. Aucun document n'évoque les hospices catholiques fondés par des missionnaires européens. Concernant l'accessibilité aux archives, même si Les Premières Archives historiques de Chine ne sont pas interdites au public, elles sont réservées plutôt aux professeurs et étudiants, qui sont rattachés aux universités chinoises. Une lettre de recommandation spéciale, émanant d'un établissement chinois, est indispensable pour y accéder. Et il est interdit de prendre des photos. Leur accès fut un peu compliqué pour moi, parce que je ne suis pas inscrite dans une université chinoise. Mais, les Archives publient souvent leurs documents importants, sous forme de livres ou d'articles, comme ce que j'ai utilisés pour ma thèse.

Dans cette recherche solitaire, la communication avec plusieurs professeurs m'a été d'une aide importante. Les échanges avec mon directeur de thèse, Monsieur le Professeur Serge Brunet, m'ont aidé à poser les questions sur différents aspects, en exploitant mes sources ; la rencontre avec Monsieur le Professeur Philippe Martin à Lyon m'a permis d'élargir ma recherche par plusieurs références importantes, dont le livre de Michelle King et les ouvrages sur l'infanticide indien ; les échanges avec Monsieur le Professeur Grégory Hanlon m'ont permis des recherches interdisciplinaires ; Monsieur Pierre-Antoine Fabre, directeur d'études à l'EHESS, m'a donné des références bibliographiques sur les rites religieux et l'histoire de l'enfance en Occident ; Madame Aliocha Maldavsky m'a proposé plusieurs références sur le rôle des femmes dans la vie religieuse. Ces conseils ont tous été très utiles à l'avancement de ma thèse.

Notre thèse est composée de deux grandes parties. La première traite des misères des enfants chinois, pendant la période 1689—1840, à partir des témoignages et des descriptions des missionnaires et des explorateurs occidentaux, que nous avons confrontés aux documents chinois. Nous essayons d'apporter des réponses aux questions suivantes : Pourquoi existe-il des différences dans ces descriptions, surtout des divergences, dans les témoignages émanant des deux premiers groupes ? Nous argumentons en nous référant aux motivations et aux expériences des rédacteurs. Les actions charitables du gouvernement chinois et des élites

chinoises, trouvées dans les récits des missionnaires et les documents historiques chinois, sont aussi insérées dans cette partie, pour évaluer les effets de la charité. Nous traitons aussi, dans cette partie, des causes principales de l'infanticide et de l'exposition à l'égard des filles. Pourquoi sont-elles les premières victimes de ces actes barbares ? Nous présentons les raisons extérieures et les raisons intérieures concernant les coutumes, les mœurs et les superstitions des Chinois.

La deuxième partie présente le travail des missionnaires : leur évangélisation et leur action de charité. Nous comparons les actions des différents ordres religieux, parmi lesquels les jésuites et les prêtres des Missions Étrangères de Paris nous intéressent. L'envoi de catéchistes et la construction d'établissements de charité sont deux méthodes majeures pour sauver les âmes des enfants misérables. Mais cette partie n'est pas un simple rapport du travail fait par les missionnaires occidentaux, elle consiste, aussi, à poser des questions sur les actions des missionnaires, à lancer un débat d'une manière critique et à analyser les points de vue des chercheurs européens et chinois. Quel est le but réel de ces missionnaires ? Les enfants baptisés sont-ils les enfants sauvés ? D'où vient le financement ? Quel est l'avenir de ces enfants ? Quelles méthodes les missionnaires ont-ils employé pour baptiser les enfants moribonds sans susciter la colère du peuple indigène ?

En plus de cela, cette partie tente d'opérer un rapprochement entre les deux époques : celle de 1689 à 1840, et les années postérieures à 1840. Les descriptions des missionnaires sur les enfants misérables ont-elles eu une influence sur l'époque suivante ? Les témoignages et les actions des missionnaires du XVIII<sup>e</sup> siècle peuvent-ils inspirer les ambitions et les désirs de leurs homologues du XIX<sup>e</sup> siècle, pour sauver et baptiser les enfants en Chine, pour augmenter les fruits religieux sacrés de Jésus Christ et élargir les effets du christianisme dans cet empire ancien ? Quelles sont ces relations ? Dans cette partie, nous proposons de nouvelles pistes de recherche.



**PREMIÈRE PARTIE : LES ENFANTS  
MISÉRABLES EN CHINE**



Nous traitons ici, à la fois d'infanticide et d'exposition d'enfants. En effet, nous considérons que les enfants tués, les enfants abandonnés et les enfants moribonds, comme tous les autres enfants de la misère, ont leur place dans le cadre de cette recherche. Cependant, il y a un concept que l'on doit préciser : l'exposition des enfants, s'agit-il d'un acte d'infanticide ? Les chercheurs nous apportent des réponses différentes. Traditionnellement, l'infanticide désigne le meurtre des enfants, surtout de nouveau-nés, alors que l'exposition ou l'abandon ne conduisent pas directement à la mort des enfants, puisque, théoriquement, ces actes laissent des chances de survie aux enfants, qui ont la possibilité d'être sauvés par des gens généreux. Pourtant, il est parfois délicat de distinguer entre infanticide et abandon.

Dans le chapitre *Le filicide dans les contes*, du livre *La mauvaise mère, phénoménologie et anthropologie de l'infanticide* (1977), de Glauco Carloni et Daniela Nobili, les auteurs prennent, pour lancer le débat, le conte français très connu, *Le Petit Poucet*, comme un des exemples.

Ce conte commence par le cruel dessein d'exposer les enfants aux bêtes sauvages de la forêt ; les parents, contrairement à ce que voudrait la traduction, ne sont pas du tout prêts à « s'ôter le pain de la bouche » pour le leur donner, ni disposés à partager le peu de nourriture et les maigres ressources, et se montrent résolus à abandonner leurs enfants, et cela même après que la ruse du plus petit d'entre eux les ait une première fois ramenés indemnes à la maison<sup>20</sup>.

On dit que la motivation de ce filicide est l'avidité. Apparemment, les auteurs ont classé l'abandon dans la catégorie de l'infanticide. C'est parce que les parents du Petit Poucet ne veulent pas nourrir leurs propres enfants qu'ils abandonnent dans la forêt en connaissant les risques qu'ils soient mangés par les animaux sauvages. Ce n'est pas un meurtre direct, mais cette action pourrait conduire à la mort des enfants. L'exposition des enfants est prise en compte comme une forme d'infanticide.

L'infanticide, en effet, n'est que le prolongement du fœticide, puisqu'il s'agit du meurtre d'un enfant déjà né ; ce meurtre peut être perpétré de deux façons différentes : soit qu'on mette activement fin aux jours de l'enfant nouveau-né, soit qu'on lui refuse délibérément des soins vitaux indispensables comme l'alimentation<sup>21</sup>.

---

<sup>20</sup> Glauco Carloni, Daniela Nobili et Robert Maggiori, *La mauvaise mère : phénoménologie et anthropologie de l'infanticide*, Paris, Payot, 1977, p. 125-126.

<sup>21</sup> Saltzman, Samuel, *Et Dieu donna la vie, point de vue chrétien sur l'avortement, l'infanticide et l'euthanasie*, édition LLB, Guebwiller, 1983, p. 121.

L'exposition ou l'abandon peut être classé dans la seconde catégorie. Que l'infanticide soit donc actif ou passif, il s'agit d'un crime avec préméditation, entraînant la mort d'un petit enfant.

Mais certains chercheurs traitent ce cas d'une manière différente. Gregory Hanlon, historien canadien, a exprimé dans son article « Infanticide by Married Couples in Early Modern Tuscany »<sup>22</sup> [*L'Infanticide par les couples mariés en Toscane au début de l'époque moderne*] que l'abandon n'aboutit pas forcément à l'infanticide. Abandonner les enfants dans les rues ou d'autres lieux publics signifie qu'ils ont des possibilités de survie, surtout quand des hôpitaux ou d'autres établissements de charité existent. Dans certains cas, pour les parents pauvres, dans la difficulté de subvenir aux besoins de leurs enfants, l'exposition devant un hôpital pourrait apporter plus de chances de les sauver que de les garder avec eux. Donc, selon les lieux d'exposition, les résultats peuvent être différents et il est nécessaire d'en faire la distinction au cours de la recherche. De toute façon, qu'ils soient tués ou abandonnés, les enfants appartiennent à un groupe social fragile et faible, qui attire l'attention de la société et les intérêts de tous les types de chercheurs : historiens, anthropologues, sociologues.

Dans l'ouvrage *Les instincts maternels*, l'auteur analyse la différence entre les deux, du côté psychologique. À partir du concept civilisé et moderne, une femme qui étouffe ou noie son nourrisson a commis un crime. Elle doit être condamnée, et va en prison. « Mais une femme dont l'enfant meurt parce qu'elle s'éloigne psychologiquement de lui et préfère ne pas l'allaiter, avec ce résultat qu'il meurt de dysenterie, est simplement considérée comme une ignorante. »<sup>23</sup> De même, une femme qui abandonne son enfant dans un lieu public ou à un orphelinat, même s'il existe un taux de mortalité élevé pour le petit, est considérée comme malheureuse, mais légalement et spirituellement non blâmable. L'enfant pourra mourir à cause de malnutrition, mais elle ne l'a pas tué.

À travers cette partie, nous allons présenter les écrits sur les enfants misérables dans les témoignages des missionnaires et d'autres voyageurs occidentaux et dans les documents chinois, et établir une comparaison. Nous allons discuter de la motivation qui engage des missionnaires catholiques à écrire sur ce phénomène : Leur but est-il de montrer une scène misérable sur la Chine simplement ? Ou bien s'agit-il de prouver l'urgence et la nécessité de la

---

<sup>22</sup> Hanlon, Gregory, « L'infanticidio di coppie sposate in Toscana nella prima età moderna », *Quaderni storici*, 2003 (2), p. 453-498+593. C'est la version anglaise « Infanticide by married couples in early modern Tuscany » sur le site de l'Academia.edu, page personnel du Professeur Hanlon.

<sup>23</sup> Hrdy, Sarah Blaffer, traduit par Bouillot, Françoise, *Les instincts maternels*, Paris, Payot, 2002, p. 284.

mission catholique et dans l'espoir d'obtenir plus de financement de la part des dévots européens pour favoriser leur travail en Chine ?

## **CHAPITRE I : CONFRONTATION DES REGARDS**

Les points de vue de différents écrivains sont l'une des parties de recherche importante de cette thèse. À partir du Moyen Âge, durant lequel la Chine fait partie de l'empire mongol, jusqu'à la fin de la dernière dynastie de Chine (au début du XX<sup>e</sup> siècle), différentes sortes de voyageurs sont présents : gens d'Église, hommes de guerre, hommes de science, diplomates, journalistes, marchands et artistes. La plupart de ces voyageurs occidentaux viennent de l'Europe. Mais il y a aussi ceux qui viennent du Canada, des États-Unis, et même d'Australie, aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Tous ont contribué, par leurs écrits, à créer en Occident une image de la Chine, qui est multiple et changeante, et varie selon les vicissitudes de l'histoire et la nature du regard posé sur elle<sup>24</sup>.

Les relations et les mémoires des missionnaires, à la fois gens d'Église et voyageurs, peuvent être considérés, à un certain degré, comme des récits de voyage. Observateurs de ce pays lointain et inconnu, fournissant une grande quantité de documents pour la recherche anthropologique et ethnologique, élaborant des cartes, les jésuites sont bien éduqués et talentueux dans plusieurs domaines : mathématiques, astronomie, médecine, géographie, histoire, art, langue et littérature. Ces connaissances les aident non seulement à évangéliser, mais aussi à enregistrer et à commenter différents aspects de cet empire d'une façon plus détaillée et plus approfondie, y compris la condition des enfants.

Dans ce chapitre, nous allons montrer les témoignages de deux côtés différents : celui des Occidentaux et celui des Chinois. Nous avons trouvé des descriptions concernant l'infanticide et l'exposition dans des sources différentes, y compris les lettres et les mémoires des missionnaires, les récits de voyage d'autres voyageurs occidentaux, les édits impériaux, les documents littéraires des lettrés chinois et les imageries populaires. Cette confrontation des sources et ce regard croisé nous permettent d'avoir une connaissance plus complète sur ce phénomène et d'éviter d'être pris par le préjugé et le stéréotype.

---

<sup>24</sup> Boothroyd, Ninette, *Le voyage en Chine, anthologie des voyageurs occidentaux, du Moyen Âge à la chute de l'empire chinois*, Paris, R. Laffont, 1992, p. X-XI.

## I. 1. LES DESCRIPTIONS DES MISSIONNAIRES, AU XVIII<sup>E</sup> SIÈCLE

### a. Les descriptions avant 1750

Une attention aux enfants exposés et à l'infanticide en Chine a été portée par les missionnaires jésuites à travers les *Lettres édifiantes et curieuses*. Ils annoncent que l'exposition des enfants est fréquente en Chine au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Les missionnaires qui ont souvent parlé des enfants misérables en Chine, sont les pères Prémare, Dentrecolles, Gaubil<sup>25</sup>, Constancin<sup>26</sup> et Parennin<sup>27</sup>. Dans la lettre du Père Prémare<sup>28</sup>, du 1<sup>er</sup> novembre 1700, dont le destinataire est le Père Gobien, le missionnaire donne une description des misères des enfants abandonnés, tant corporelles que spirituelles.

Je ne parle point des petits enfants que la misère des parents oblige, comme j'ai dit, d'exposer à la ville et à la campagne, en danger d'être mangés des bêtes et certainement condamnés, si vous ne les secourez, à mourir dans la disgrâce éternelle de Dieu. Un homme qui n'aurait rien à faire qu'à les aller chercher pour leur donner le baptême en cette extrémité déplorable, ne perdrait point la peine. Il y aurait peu de jours qu'il n'en trouvât quelqu'un, et leur salut serait d'autant plus certain, que plusieurs regardent ici la perte de ces innocents comme une

---

<sup>25</sup> Gaubil, Antoine (1689-1759), jésuite français. Arrivé à Pékin le 9 avril 1723, il s'est mis à l'étude du chinois et du mandchou. Durant son séjour à Pékin, de 1723 jusqu'à sa mort, advenue en 1759, il entretient une abondante correspondance avec des savants européens et traduit plusieurs classiques chinois. Il est considéré comme l'un des plus grands sinologues du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>26</sup> Constancin ou Constencin, Cyr (1670-1732). Arrivé en Chine sur l'Amphitrite en 1701, il est supérieur de la résidence française à Pékin, de 1716 à 1718. Le missionnaire admire particulièrement la perfection du gouvernement chinois. Ses lettres sur celui-ci contribuent beaucoup à la diffusion, en France, de l'image d'un souverain éclairé, qui met à l'honneur les laboureurs et qui ouvre le premier sillon. Il offre aux lecteurs français l'image d'une Chine idéalisée, où l'empereur exerce paternellement le pouvoir.

<sup>27</sup> Parennin (ou Parrenin, Pernin, Perennin), Dominique (1665-1741). Arrivé à Canton le 4 novembre 1698, il passe plus de 40 ans en Chine. Il a joué un rôle très important dans la lutte contre la famine de 1704. Il réussit à convertir des princes mandchous, et participe à la mission géographique en dressant une carte de Chine. Pendant son séjour en Chine, il entretient de nombreux liens épistolaires avec les savants européens.

<sup>28</sup> Prémare, Joseph Henri-Marie de (1666-1736), jésuite français. Il part de La Rochelle avec le Père Bouvet, sur l'Amphitrite, le 7 mars 1698, et arrive à Canton la même année. Il s'applique à l'étude de la langue et la littérature chinoises et, pendant ses 40 ans de séjour en Chine, il traduit de nombreux textes chinois. Il est surtout connu pour avoir traduit une pièce de théâtre intitulée : *L'orphelin de la maison de Chao*, qui a inspiré à Voltaire le sujet de sa tragédie : *L'orphelin de la Chine*.

décharge nécessaire à la République et que personne ne se met en peine de les ramasser et de les tirer du sein de la mort; dès le jour de leur baptême presque tous seraient en paradis<sup>29</sup>.

Dans la suite de la lettre, il a proposé le projet de construire des hôpitaux dans les grandes villes capitales de province pour sauver et élever ces enfants exposés, voici ses justifications :

Ce serait proprement ici une œuvre digne de la piété des Dames à qui par conséquent vous devriez en expliquer le projet. Car ces hôpitaux seraient principalement composés de filles, ce sont celles que les parents exposent plus volontiers, quand ils craignent de se voir surchargés d'enfants. Ils en ont encore moins de piété que des garçons, parce qu'ils croient qu'ils auront plus de peine à s'en défaire et à les mettre en état de gagner leur vie<sup>30</sup>.

À travers cette description, nous voyons que non seulement les enfants exposés sont nombreux, mais que leur sexe accuse un déséquilibre. Les filles sont les principales victimes de l'abandon. Le missionnaire en a expliqué la raison, mais l'argument de la pauvreté ne suffit pas. L'abandon et l'infanticide des filles existent aussi dans les familles riches, car les filles, qui ne portent pas le nom de famille, sont regardées comme une surcharge.

Le missionnaire a donné un plan de construction d'hôpitaux pour recueillir et nourrir les enfants exposés dans les grandes villes. Nous percevons aussi, ici, la stratégie d'évangélisation des jésuites, qui consiste à travailler principalement dans les grandes villes. Elle se différencie de celle des missionnaires de MEP (Missions étrangères de Paris) qui, arrivant plus tard, visent le peuple ordinaire, surtout les plus pauvres des campagnes.

Dans le mémoire présenté à Rome, sur l'état des missions et l'œuvre d'évangélisation en Chine, le Père François Noël<sup>31</sup> a mentionné, aussi, le phénomène des enfants exposés, qui à l'avantage de favoriser l'augmentation du nombre des convertis.

Les jésuites de Pékin baptisèrent cinq cents trente personnes en 1694, 614 en 1695 et 633 en 1696, et à peu près autant les années suivantes. Je ne parle que des adultes. Pour les enfants, on en baptise beaucoup plus, surtout de ceux qui se trouvent tous les matins exposés dans les rues. C'est une conduite étonnante dans un pays aussi bien policé que la Chine, qu'on souffre un si criant désordre. Comme le peuple est infini à Pékin, et que ceux qui se croient

---

<sup>29</sup> *Lettres édifiantes et curieuses, écrites des Missions étrangères par quelques missionnaires de la compagnie de Jésus (recueillies par les PP. Le Gobien, J.-B. Du Halde, N.-Ingoult, A.-J. De Neuville, Louis Patouillet et autres)*, Paris, s. n., 1707-1773, 29 tomes en 25 vol., t. II, p. 160-168.

<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> Noël, François (1651-1729), jésuite belge, il est arrivé la Chine en 1687. En 1707, il repart pour l'Europe, en tant qu'envoyé par l'empereur Kangxi, et quitte Macao. En 1716, il tente à nouveau de retourner la Chine par Lisbonne, mais est contraint de regagner l'Europe.

surchargés d'enfants, ne se font aucun scrupule de les abandonner dans les rues et dans les places publiques, où les uns meurent misérablement et les autres sont dévorés des bêtes ; un de nos premiers soins est d'envoyer tous les matins des catéchistes dans les différents quartiers de cette grande ville, baptiser tous les enfants, qui sont encore en vie, et qu'ils rencontrent sur leur chemin. De vingt à trente mille qu'on expose chaque année, nos catéchistes en baptisent environ trois mille. Si nous avions vingt ou trente catéchistes, qui n'eussent que ce seul emploi, il en échapperait assez peu à notre zèle. En 1694, on baptisa trois mille quatre cents de ces enfants. En 1695, deux mille six cents trente-neuf et, en 1696, trois mille six cents soixante et trois, et de même, à peu près, les années suivantes<sup>32</sup>.

Par rapport aux belles images de la Chine, trouvées dans beaucoup de descriptions des *Lettres édifiantes et curieuses*, le Père Noël offre, ici, une vue désagréable de la Chine. Beaucoup d'enfants sont abandonnés dans les lieux publics des grandes villes, et sont dévorés par les animaux vagabonds. C'est une scène misérable, mais ces enfants contribuent à l'augmentation du nombre des baptêmes. Baptiser les enfants exposés est une façon d'augmenter rapidement le nombre de convertis.

Les enfants misérables ne sont pas seulement exposés, ils sont aussi vendus. La vente des enfants est commune en Chine. Nous la trouvons dans le témoignage du Père d'Entrecolles<sup>33</sup>, missionnaire jésuite qui l'a présentée à travers sa lettre destinée au Père Brossia, écrite, de Jaotcheou, le 10 mai 1715.

Rien n'est plus ordinaire à la Chine que de voir des pères de famille vendre jusqu'à leurs propres enfants. Quand l'enfant est chrétien et qu'il est livré à un infidèle, son âme est pour ainsi dire, vendue avec son corps : c'est ce que j'ai eu la douleur de voir dans mon dernier voyage de Kim te tcim [Jing De Zhen]. Un chrétien avait acheté un de ces enfants pour le préserver de tomber en des mains infidèles. Le père de cet enfant avait un second fils, se voyant pressé par des créanciers intraitables, il le vendit à un idolâtre. Les chrétiens qui voulaient prévenir ce malheur, se taxèrent volontairement pour le racheter, mais il n'était plus temps et le marché était conclu<sup>34</sup>.

Nous voyons, ici, combien sauver l'âme prime sur le secours des corps. Un enfant vendu est misérable, mais il serait pire de le vendre à des infidèles et de perdre ainsi toute chance de le christianiser.

---

<sup>32</sup> *Lettres édifiantes et curieuses*, Mémoire du Père François Noël daté de 1703, t. VI, p. 79-82.

<sup>33</sup> Ou Dentrecolles, d'Antrecolles, d'Antrecole, François-Xavier de, (1664-1741), jésuite français. Il est arrivé en Chine en 1698. Supérieur de la Mission française en Chine de 1707 à 1719, il est surtout connu pour avoir révélé à la France le secret de la fabrication de la porcelaine, résultat d'une longue enquête à Jingdezhen. En outre, il a traduit de nombreux textes littéraires chinois.

<sup>34</sup> *Lettres, op. cit.*, t. XIII, p. 318-319.

La description des enfants misérables est plus détaillée dans la lettre du Père d'Entrecolles, du 19 octobre 1720, qui évoque :

[les enfants] qu'on expose en grand nombre dans les rues, et que la pauvreté de leurs parents condamne à la mort presque au même instant qu'ils ont commencé de vivre. [...] Il n'y a guère d'année, où nos seules églises de Pékin ne comptent cinq ou six mille de ces enfants purifiés par les eaux du baptême : cette récolte est plus ou moins abondante, à proportion du nombre de catéchistes que nous pouvons entretenir. Si l'on en avait un nombre suffisant, leur soin ne s'étendrait pas seulement aux enfants moribonds qu'on expose : ils auraient encore d'autres occasions d'exercer leur zèle, surtout en certain temps de l'année, que la petite vérole, ou des maladies populaires enlèvent une quantité incroyable de petits enfants. Quelques libéralités faites à propos, engageraient les médecins chinois à se laisser accompagner par un catéchiste, qui aurait par là une entrée libre dans les différentes maisons où ces médecins sont appelés. On gagnerait de même des sages-femmes infidèles, qui permettraient à des filles chrétiennes de les suivre. Il arrive souvent que les Chinois se trouvant hors d'état de nourrir une nombreuse famille, ordonnent aux sage-femmes d'étouffer dans un bassin plein d'eau les petites filles, aussitôt qu'elles sont nées. Ainsi ces tristes victimes de l'indigence de leurs parents trouveraient la vie éternelle dans ces mêmes eaux, qui leur ôtent une vie courte et périssable<sup>35</sup>.

Ce témoignage, qui confirme l'exposition, évoque outre les épidémies, dont la petite vérole, l'infanticide, par les parents eux-mêmes par noyade. Quand certains parents sont dans l'incapacité de nourrir une grande famille, ils demandent aux sages-femmes de noyer les nouveau-nés, particulièrement les petites filles. La même eau, bénite, servirait, à la fois, au baptême et à l'infanticide ! Horrible stratagème et avec d'impuissance.

Les scènes montrant des enfants misérables passent non seulement par des témoignages directs, mais aussi par les descriptions des chrétiens qui visent à convertir plus d'enfants. Voici le premier exemple.

Un de nos Frères, qui est employé au service de l'empereur, fut appelé à la maison de plaisance de ce prince pour y soulager quelques malades : il partit dès le matin ; comme dans le chemin il s'occupait intérieurement de Dieu, il se sentit pressé tout à coup, de prendre un sentier plus écarté, apparemment afin d'y être plus recueilli. À peine y fut-il entré, qu'il aperçut un cochon qui tenait un enfant entre ses dents, et qui était prêt de le dévorer : il poursuit l'animal, et lui enlève sa proie. L'enfant tout sanglant donnait encore des signes de vie : il reçut le baptême et peu après il s'envola au Ciel<sup>36</sup>.

<sup>35</sup> *Lettres, op. cit.*, t. XV, p. 84-94.

<sup>36</sup> *Ibid.*

Ce témoignage de missionnaires à l'affût du moindre baptême, amène à s'interroger sur l'exposition des enfants comme forme déguisée d'infanticide. Dans ce cas, l'enfant ravi par le cochon pourrait avoir été abandonné. C'est la raison pour laquelle beaucoup de chercheurs ont considéré l'exposition comme un infanticide de fait. Il y a d'autres exemples semblables.

Un chrétien s'acquittant d'une corvée dont on l'avait chargé, se détermina, sans savoir pourquoi et contre toute apparence de raison, à marcher le long de la rivière : il trouve sur les bords une petite caisse, où il devait juger qu'était un enfant mort ; cependant il se sent inspiré de l'ouvrir et il aperçoit que l'enfant se remue et semble lui dire à sa manière : voici de l'eau, à quoi tient-il que je ne sois baptisé ? Le chrétien ne perdit pas de temps, et lui conféra le baptême.

Tout récemment un de nos chrétiens passant de grand matin dans une rue, aperçut une petite caisse vide à la porte d'une maison qui était encore fermée : il se douta que cette caisse était destinée à mettre quelque petit enfant, qu'on devait venir prendre à la pointe du jour pour l'enterrer : sur quoi il prend de l'eau, et se cache aux environs de la maison pour mieux observer toutes choses. Il ne se trompa point dans sa conjecture : au bout de quelque temps la porte s'entrouvre, il accourt, et il trouve à terre un enfant prêt d'expirer, qu'il baptise sans que personne en eût connaissance.

Un médecin, dont je connais depuis longtemps le zèle et la piété, voulant planter un arbre au milieu de sa cour, envoya un domestique dans la place voisine pour y creuser et lui apporter de la terre. Ce domestique dans la vue d'épargner sa peine, alla dans un autre endroit où il aperçut de la terre fraîchement remuée ; à peine y eût il foui, qu'il découvrit une petite bière qui venait d'y être mise : il l'ouvre, et il trouve un enfant qui respirait encore : il va sur le champ en donner avis à son maître : celui-ci prend de l'eau bénite, et arrive à temps pour baptiser l'enfant, qui meurt un moment après avoir reçu le baptême<sup>37</sup>.

Baptême ou ondoisement, ces relations entendent mettre en avant l'intervention de la Providence. L'ondoisement, rite simplifié du baptême en cas de danger de mort, consiste à verser simplement de l'eau sur la tête ou une autre partie du corps de la personne que l'on veut baptiser, en prononçant les paroles sacramentelles : « Je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit »<sup>38</sup>.

Ces trois cas présentent des similitudes : un chrétien a croisé un enfant moribond pour quelque raison (un enfant peut être abandonné au bord de la rivière comme dans le premier

---

<sup>37</sup> *Ibid.*

<sup>38</sup> <https://liturgie.catholique.fr/lexique/ondoisement/> et *Dictionnaire historique de la langue française: contenant les mots français en usage et quelques autres délaissés, avec leur origine proche et lointaine*, Nouvelle édition augmentée par Alain Rey, Paris, Le Robert, 2010, p. 1471 : le mot est spécialement employé dans un contexte liturgique où ils se rapportent au simple baptême par ablution.

cas ou un enfant peut être prêt à être enterré dans les deux cas suivants) ; chaque fois, l'enfant est providentiellement baptisé par le chrétien. Ces forces miraculeuses les incitent à rechercher des enfants moribonds et à les baptiser. « Alors que nous avons tendance à voir une histoire comme celle-ci comme morbide, son émotion effusive fait appel à la sensibilité baroque des Européens de cet âge. »<sup>39</sup> Nous pouvons, ici, présenter une hypothèse. Il est probable que les enfants étaient déjà morts, mais que le missionnaire souhaitait qu'ils soient encore vivants, pour que les catéchistes puissent les baptiser. Cela rappelle les pratiques autour des sanctuaires à répit du monde catholique et peut expliquer, dans une autre perspective, pourquoi les enfants meurent juste après leur baptême.

La fréquentation des sanctuaires à répit s'accroît au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Ce mouvement de dévotion s'explique aisément ; la Contre-Réforme catholique, en particulier l'application des décisions du concile de Trente à propos du sacrement de baptême, entraîne un contrôle plus strict des comportements. L'Église entend désormais que l'enfant soit baptisé dans les trois jours. [...] Il lui est désormais interdit, sous peine de graves sanctions, d'ondoyer les enfants nés en état de mort apparente<sup>40</sup>.

Comme l'annoncent la mort et la résurrection de Jésus, le baptême fait entrer les chrétiens dans une vie nouvelle, avec l'espoir, après la mort, d'une vie éternelle, auprès de Dieu. Le mot « baptême » vient d'un mot grec qui signifie « plonger dans l'eau ». C'est une manière de dire que l'on entre complètement dans une vie nouvelle. Dieu guide leurs pas. Les missionnaires s'attachent à relater ces manifestations de la Providence dans un souci de démontrer la justification de leur action, et la toute puissance divine. « Dans la philosophie spiritualiste, Dieu apparaît, sans contredit, comme la cause suprême et l'ordonnateur providentiel de l'univers. »<sup>41</sup> En vertu de ce principe, Dieu est le dispensateur de ces miracles.

La pratique qui consiste à enterrer des enfants vivants est étonnante, et sa mention est rare dans les documents chinois. Il est possible que l'enfant soit présumé mort, moribond, ou seulement victime d'un sommeil léthargique. Remarquons combien la crainte d'être enterré vivant, est une angoisse qui se répand dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le missionnaire français peut participer de cette peur. « Une abondante littérature spécialisée reprit alors les anciennes données, les miracles des cadavres, les cris entendus dans les tombeaux, les

<sup>39</sup> Mungello, D. E., *Drowning Girls in China*, op.cit., p. 8. Traduit de l'anglais : *Whereas we tend to see a story like this as morbid, its effusive emotionalism appealed to the baroque sensibility of Europeans of that age.*

<sup>40</sup> Gélis, Jacques, *Les enfants des Limbes : morts-nés et parents dans l'Europe chrétienne*, Paris, Audibert, 2006, p. 27.

<sup>41</sup> Van Weddingen, Aloïs, « Le miracle, la critique et la religion », dans *Revue catholique : recueil religieux, philosophique, scientifique, historique et littérature*, vol. 30, t. IV, Louvain, 1870, p. 159.

cadavres dévoreurs, pour les réinterpréter à la lumière de ce qu'on savait de la mort apparente. »<sup>42</sup> À partir des années 1660, la précaution d'éviter d'être enterré vivant apparaît de plus en plus fréquemment dans les testaments. L'ouvrage de Philippe Ariès nous en donne de nombreux exemples.

Le plus ancien testament de mon échantillonnage qui montre cette préoccupation est de 1662 : « Que mon corps soit enseveli 36 heures après mon décès mais pas plus tôt. » Ensuite, en 1669 : « Que les corps morts soient gardés jusqu'au lendemain de leur décès. » [...] Une testatrice de 1768, une femme noble, veut « qu'après mon décès, mon corps soit gardé pendant trois jours avant d'être inhumé »<sup>43</sup>.

Revenons aux lettres des jésuites, selon le Père Jacques, la coutume d'exposer les enfants n'est pas une chose occasionnelle.

Les petits enfants abandonnés de leurs parents, qu'on trouve exposés dans les rues, quelquefois même déjà mordus des chiens et d'autres animaux, comme j'en ai été témoin depuis que je suis à Canton. [...] Cette moisson se recueille de même en d'autres villes de la Chine, car par tout on y a la détestable coutume d'exposer les enfants. Mais quand on a de quoi gager des catéchistes, dont le soin est de parcourir les rues tous les jours de grand matin pour baptiser ceux qui se meurent, c'est alors que la moisson est abondante. On m'a assuré qu'à Pékin on envoyait chaque année au ciel trois à quatre mille enfants<sup>44</sup>.

D'un autre côté, la vente des enfants est très courante, surtout après une famine.

Il y a quelques années qu'en la seule province de Chang-tong [Shandong] dans un temps de famine, on leur en vendit plus de dix mille, qui furent autant d'esclaves pour eux<sup>45</sup>, et autant de victimes pour le Démon. Ils les marient, ils leur achètent, ou ils leur bâtissent des quartiers de ville, même des bourgades entières. Peu à peu ils en font venir en plusieurs endroits jusqu'à ne plus souffrir aucun habitant qui n'aille à leurs mosquées ; c'est par là qu'ils se sont si fort multipliés depuis un siècle<sup>46</sup>.

Pourtant, les causes de la misère de ces enfants n'est pas que la famine, selon le Père Jacques, mais aussi les actions des musulmans qui cherchent à étendre leur religion et à se fortifier dans l'empire. Ces Chinois musulmans, selon la description du missionnaire, achètent partout un nombre prodigieux d'enfants « idolâtres », et profitent de toutes les occasions de les

---

<sup>42</sup> Ariès, Philippe, *L'homme devant la mort*, Paris, Seuil, 1977, p. 390.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 392.

<sup>44</sup> *Lettres édifiantes et curieuses*, Lettre du Père Jacques à M. l'abbé Rafhaelis, 1<sup>ère</sup> novembre 1722, t. XVI, p. 51-55.

<sup>45</sup> Les mahométans selon le contexte.

<sup>46</sup> *Ibid.*

convertir. Nous voyons clairement combien la conversion est prioritaire dans la pensée du missionnaire. Les enfants baptisés par les chrétiens, même s'ils meurent rapidement après le baptême, ont été sauvés par Dieu ; alors que les enfants vendus aux musulmans, même s'ils restent en vie, en devenant esclaves, sont condamnés voués au Démon.

La plupart des témoignages sur les enfants misérables apparaissent à l'occasion des conversions faites par les missionnaires, par exemple dans la lettre du Père Gaubil :

Deux de nos missionnaires, qui sont retenus à Canton, ont profité de leur exil pour faire un bien solide, qui mérite l'attention de ceux qui ont du zèle pour le salut des âmes : il n'y a point d'années qu'ils ne baptisent un grand nombre d'enfants moribonds<sup>47</sup>.

Les chiffres des enfants baptisés, enregistrés par le missionnaire, montrent que les enfants exposés sont assez nombreux.

Ce fut l'année 1719, qu'on commença à établir cette œuvre de charité, et on conféra le baptême à 136 enfants. Depuis le commencement d'avril jusqu'à la fin du mois de décembre on en baptisa 114, on en baptisa pareillement 241 en l'année 1721, et en cette année de 1722, je compte déjà 267 enfants qui sont morts après avoir reçu le baptême. Comme il y a encore deux mois pour arriver à la fin de l'année, j'espère que le nombre de ces prédestinés ira au delà de 300. Ce nombre des enfants régénérés dans les eaux du baptême, qui augmente chaque année, est une preuve assez sensible du soin que la divine providence prend de ces pauvres orphelins<sup>48</sup>.

Le nombre de baptêmes d'enfants donné par ce missionnaire montre l'ampleur croissante de l'exposition des enfants, qui est un phénomène durable. Il décrit une scène d'infanticide dans la même lettre :

Rien de plus ordinaire que de les voir flotter sur la rivière, ou entraînés par le courant. Les uns sont secourus, les autres sont abandonnés. Il y a quelques mois que je fus témoin d'une chose en ce genre assez singulière. On portait un enfant qui était encore en vie pour l'enterrer : un chrétien qui s'en aperçut, demanda l'enfant, et promit de le nourrir : on n'eut pas de peine à le lui livrer : il l'apporte aussi-tôt à l'église, on le baptise, et au bout de deux jours il meurt<sup>49</sup>.

Les enfants misérables sont abandonnés de plusieurs manières. L'enfant nouveau-né, qui était apporté par un chrétien à une église, est mort deux jours après le baptême. Les raisons de la mort peuvent être multiples : l'enfant était déjà souffrant ou bien il n'a pas pu être confié à

---

<sup>47</sup> *Lettres édifiantes et curieuses*, Lettre du Père Gaubil à M. De Nemon, 4 novembre 1722, t. XVI, vol. 12, p. 301-316.

<sup>48</sup> *Ibid.*

<sup>49</sup> *Ibid.*

une nourrice par les missionnaires. Les gens d'Église se concentrent sur le baptême et la conversion, en considérant comme secondaire la santé de l'enfant. Le Père a révélé cette anecdote afin de montrer l'action de charité d'un chrétien. À travers le phénomène de l'infanticide chinois, il tient à démontrer les effets charitables de la religion chrétienne.

En plus de cela, une autre action nous choque, c'est qu'on est prêt à enterrer un enfant encore vivant ! De telles descriptions réapparaissent dans des documents postérieurs, mais beaucoup plus tard, au XIX<sup>e</sup> siècle :

Il arrive parfois que la mère, après son accouchement, est très souffrante. La faute en retombe sur l'enfant, d'autant plus volontiers qu'il appartient au sexe femelle. Bien souvent il est mis à mort. [...] Une femme ayant été très souffrante après ses couches, le père n'hésite pas à se défaire du nouveau-né. Il le mit dans un trou et commençait à lui jeter de la terre dessus, quand des chrétiens du voisinage, témoins du fait, accoururent assez tôt pour sauver l'enfant et le porter au dispensaire de la mission<sup>50</sup>.

Les enfants risquent d'être enterrés vivants, sont sauvés par les chrétiens. Pourtant, dans le concept familial chinois, les enfants tiennent une place importante, notamment les garçons, considérés comme les héritiers du nom de famille ; ils sont plus importants que leurs mères, dans certains cas. Les filles ont plus de risques d'être tuées que les garçons. Selon les documents chinois, la manière la plus utilisée est la noyade. Mais je n'ai pas trouvé de mention d'enfants enterrés vivants dans les témoignages chinois. Il est possible que les auteurs occidentaux accentuent ces cas, afin de mettre en évidence le rôle des chrétiens dans le secours de ces pauvres petits. Ou bien la peur croissant des Européens en matière de taphophobie, surtout chez les milieux aristocratiques<sup>51</sup>, peut influencer ces écrivains français.

Dans la lettre du Père Constancin, datée du 15 décembre 1727, le missionnaire a enregistré les misères après une famine, qui conduit à une catastrophe pour les pauvres, surtout pour les enfants.

Dans la dépendance des villes de Ping-yang et de Fuen-tcheou, à quelle misère n'a-t-on pas été réduit pendant ces tristes temps ? Que n'est-il pas arrivé ? Le père vendait son fils et abandonnait sa fille. Le mari renvoyait sa femme, ou la femme, elle-même, se séparait de son mari, errait de tous côtés pour éviter la mort<sup>52</sup>.

---

<sup>50</sup> Matignon, Jean-Jacques, *Superstition, crime et misère en Chine, souvenirs de biologie sociale*, Paris, Masson, Lyon, A. Storck, 1899, p. 229.

<sup>51</sup> Bourgeon, Jean-Louis, « La peur d'être enterré vivant au XVIII<sup>e</sup> siècle : mythe ou réalité ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 30, N° 1, p. 139-153.

<sup>52</sup> Lettre du Père Constancin, 15 décembre 1727, t. XIX, p. 348-349.

C'est une scène de misère, après la famine qui s'étend sur les villes de Pingyang et Fuzhou. On peut voir clairement que la famine constitue une des causes, majeure, de l'abandon des enfants. Par contre, la différence d'attitude des parents à l'égard de leurs enfants, selon leur sexe, est évidente. On choisit de vendre le fils, qui est plus utile pour la plupart des Chinois, et d'abandonner les filles. Les filles sont les premières victimes de l'infanticide en Chine à cette époque. La place des femmes est très inférieure à celle des hommes, tant pour les enfants que pour les adultes. Nous pouvons voir, selon les écrits ci-dessus, que la femme de ce père a été renvoyée, elle aussi.

Le Père Dentrecolles nous montre le phénomène des enfants misérables à travers les résultats de conversions.

L'inégalité des sexes se traduit dans les écrits de plusieurs pères ; dans la lettre du Père Parrennin, du 20 septembre 1740, un phénomène identique a été indiqué :

Il n'y a point d'année qu'on ne vous fasse part du grand nombre d'enfants ou exposés ou moribonds, qui ont été régénérés dans les eaux du baptême. Nous en comptons pendant celle-ci plus de six cents, on en compte beaucoup plus dans chacune des deux églises portugaises, parce que leur district est d'une bien plus grande étendue que le nôtre. N'y eût-il que ce seul bien à faire, ne serions-nous pas bien dédommagés de tout ce que nous éprouvons de peines et de contradictions ? Je visite de temps en temps les tombeaux de nos chrétiens, surtout le quartier destiné à la sépulture des enfants morts avant l'âge de raison : là, me représentant cette multitude innombrable d'âmes innocentes qui sont à la suite de l'Agneau, j'implore leur secours, et je les prie d'intercéder auprès du Seigneur pour le salut de leurs proches, et de leurs compatriotes, qui courent de si grands risques dans ces jours de tribulations. Je regarde tous ces petits prédestinés comme des troupes de réserve, toujours prêtes à fortifier du haut du Ciel ceux de leurs frères, dont la constance a de si rudes assauts à soutenir, pour s'affermir dans la foi<sup>53</sup>.

Le missionnaire décrit le grand nombre d'enfants exposés et moribonds baptisés comme une « multitude innombrable d'âmes innocentes ». Ils peuvent, à leur tour, intercéder pour les vivants.

Vous avez bien prévu, Monsieur, qu'il ne me serait pas aisé de répondre à la seconde question que vous me faites ; savoir, s'il naît chaque année à la Chine plus de filles que de garçons. Je l'ai demandé à quelques Chinois : ils sont persuadés que le nombre est à peu-près égal, et sur ce que je leur disais, que dans cette hypothèse il y avait de l'injustice à prendre plusieurs

---

<sup>53</sup> *Lettres édifiantes, op. cit.*, lettre du Père Dentrecolles du 26 juillet 1726, t. XIX, vol. 16, p. 48.

femmes, sans en laisser à ceux qui voudraient, qu'il y avait parmi eux quantité d'eunuques et de pauvres, qui renonçaient au mariage, faute d'avoir les moyens d'entretenir une femme. [...] Quoiqu'il paraisse assez vrai que, parmi les enfants qui naissent à Pékin, il n'y a pas plus de femelles que de mâles ; il est néanmoins certain que si, à la fin de chaque année, on comptait ce qui reste en vie des enfants nés cette même année, on trouverait un bien plus grand nombre de mâles que de femelles, parce que, dans ce grand nombre d'enfants qu'on expose, on ne trouve presque que des filles ; et il est rare que, sur cent enfants exposés, on trouve trois garçons. C'est le témoignage unanime de ceux que nous envoyons tous les jours pour baptiser ces malheureuses victimes de la misère de leurs parents, ou de la cruauté de leurs maîtres. Je crois que c'est à peu près la même chose dans les autres grandes villes, où il y a plusieurs esclaves : car, dans les petites villes et dans les villes habitées par le simple peuple, ou par des laboureurs, il n'arrive guère qu'on y expose les enfants, ce ne sont que des filles, ou des garçons prêts de mourir ; pour ce qui est de ceux qui se portent bien, on trouve facilement des gens qui les adoptent, et qui les élèvent<sup>54</sup>.

Cette description rappelle que, à défaut d'enregistrement des naissances, le nombre des nouveaux-nés ne peut pas être connu. À fortiori, on ne sait pas s'il naît autant de garçon que de filles. Le Père Parrennin domine une impression qu'il y avait plus de naissances de filles. Celle-ci serait corroborée, pour les contemporains, par le fait que les filles constituent les premières victimes de l'abandon ou de l'infanticide, ce qui aboutit, directement à une mortalité plus importante en comparaison avec les garçons. Il semble que l'acte d'infanticide est plus important dans les grandes villes que dans les petites, ou dans les villages, en raison de la pratique de l'esclavage. Beaucoup d'enfants d'esclaves sont abandonnés. Les enfants exposés ont plus de chance d'être recueillis par des habitants charitables dans les petites villes. Mais ce point de vue n'est pas tout à fait juste, puisque, dans les petites villes, certains enfants, notamment les filles, peuvent être tués clandestinement, au domicile, sans que le public en ait connaissance.

Pour mieux comprendre la présence de ces « esclaves » évoqués par ce jésuite, il faut se représenter le système de l'esclavage, en Chine, à l'époque des Qing<sup>55</sup>. La dynastie des Qing a été fondée par les Mandchous, en 1644, ce qui a marqué une résurgence de l'esclavagisme en Chine. Les Mandchous ont possédé environ deux millions d'esclaves<sup>56</sup> quand ils conquéraient la Chine. La dynastie Qing a commencé par superviser l'expansion de l'esclavage avec, par

---

<sup>54</sup> Lettre du Père Parrennin, 20 septembre 1740, t. XXVI, p. 8-10.

<sup>55</sup> Hinks, Peter et Mckivigan, John (éd.), *Encyclopedia of antislavery and abolition*, London, Greenwood Press, 2007, p. 156.

<sup>56</sup> La plupart d'entre eux sont les prisonniers de guerre, il y a aussi des criminels et des gens indigents.

exemple, le booi-aha<sup>57</sup>. Néanmoins, les gouvernants voient bientôt des avantages à l'abandonner. Des réformes progressives amènent les esclaves et les serfs au statut de paysans. Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, les esclaves sont autorisés à devenir des serviteurs sous-contrat, progressivement, puis finalement, à acheter leur liberté. L'empereur Kangxi affranchit tous les esclaves héritiers de Mandchou, en 1685, et l'empereur Yongzheng émancipe tous les autres<sup>58</sup> entre 1723 et 1730, pour renforcer ce souverain autocratique en élevant leur statut social, et en créant une classe indifférenciée des sujets libres, sous son autorité. Pourtant, même si ces lois ont libéré la plupart des esclaves, des familles riches continuent d'employer certains pour travailler. C'est la raison que le Père Parrennin a mentionné ce phénomène, dans sa lettre datée de 1740, mais l'esclavage n'est plus un système répandu en Chine à ce moment-là.

Concernant le nombre de naissances de filles par rapport à celui des garçons, le Père Amiot<sup>59</sup> nous fournit une explication dans son *Mémoire sur la Chine*. Il constate que, en se référant aux enregistrements des anciennes dynasties, il naît plus de filles que de garçons.

Cette proposition : à la Chine il naît constamment plus de filles que de garçons, m'a paru mériter que je me donnasse quelque peine pour la vérifier. Après avoir feuilleté bien des livres, j'ai trouvé enfin ce que je cherchais, dans un excellent ouvrage, intitulé *Lieou-king-tou*<sup>60</sup>, c'est-à-dire, figures extraites des six *King*, ou *Livres classiques de la nation*. [...] Voici ce que j'y trouve :

Depuis la division de l'Empire en neuf Tcheou [Zhou], faite par le grand Yu, on a constamment observé ce qui suit.

À *Yang-tcheou [Yangzhou]*, c'est-à-dire dans la partie du sud-est, il naît deux garçons pour cinq filles. Les oiseaux et les quadrupèdes s'y trouvent en quantité, l'espèce de riz, appelé *tao-mi*, y est surtout excellent, on l'y cultive en plus grande quantité que les autres denrées. La terre y produit d'elle-même des bambous, et renferme des mines de très bel étain.

---

<sup>57</sup> Le mot est en langue mandchoue qui désigne « les servants de la maison ». Ils sont appelés comme esclaves, mais ils sont plutôt les « *bondsmen* » en anglais.

<sup>58</sup> Les gouvernants ont lancé un programme qui libère les esclaves appartenant à l'État, et sans demander de compensation. L'esclavage privé n'est pas encore annulé, mais son profit est très faible, au fur et à mesure de la commercialisation de la société.

<sup>59</sup> Amiot, Joseph (1718-1793). Jésuite français, astronome et mathématicien, il arrive à Canton en 1750, s'installe à Pékin en 1751, et devient procureur de la mission française en 1761. Pendant son long séjour en Chine, il entretient une abondante correspondance avec MM. Bertin, de Guignes, Bignon et d'autres savants français. Il élabore, aussi, de nombreux ouvrages, parmi lesquels les *Mémoires Concernant l'histoire, les sciences, les arts, les mœurs, les usages des Chinois* qui constitue une somme de documentation sur la culture chinoise. Il est le dernier membre de la mission française en Chine, lorsqu'il meurt à Pékin, dans la nuit du 8 au 9 octobre 1793.

<sup>60</sup> *Liu jing tu*, Un ouvrage géographique composé par Yangjia, de la dynastie des Song (960-1207).

À *Tsing*, c'est-à-dire, dans la partie qui est au droit midi, il naît un garçon pour deux filles. Les oiseaux et les quadrupèdes s'y trouvent en quantité. Le riz, appelé *tao-mi*, y est en abondance, et c'est par-là que nous recevons le corail.

À *Yu*, c'est-à-dire, au midi du *Hoang-ho* [Huang-he, la rivière jaune], dans ce qu'on appelle le *Ho-nan* [Henan], il naît deux garçons pour trois filles. La soie et le vernis en font la principale richesse.

À *King*, c'est-à-dire, dans la province qui est droit à l'est, il naît deux garçons et deux filles. Les chiens et les poules sont là de la meilleure espèce. Le riz, *tao-mi*, et le froment y abondent, et le poisson y est excellent.

À *Yen*, c'est-à-dire, à l'orient du *Hoang-ho*, il naît deux garçons pour trois filles. Le poisson y est très bon, et en plus grande quantité que partout ailleurs.

À *Young*, droit à l'ouest, c'est-à-dire, dans la province du Chen-si, il naît trois garçons pour deux filles. Ce pays est abondant en bœufs, chevaux, millet et pierres de *yu*.

À *Yeou*, c'est-à-dire, au nord-est, il naît un garçon pour trois filles. Le poisson et le sel y sont très abondants.

À *Ki*, dans le *Ho-nei*, c'est-à-dire, dans la province du Chan-si, il naît cinq garçons pour trois filles ; ce pays fournit des bœufs, des moutons, du millet et du bois *soungchou* [Songshu] et *pei-chou* [Baishu], qui sont les différentes sortes de pins.

À *Ping*, droit au nord, c'est-à-dire, dans le *Pé-tche-ly* [Beizhili], il naît deux garçons pour deux filles. La plus grande richesse de ce pays est en coton, dont on fait de très belles toiles.

Tel était l'état où se trouvait l'Empire de la Chine dès le temps du grand Yu ; c'est-à-dire, deux mille deux cents cinq ans au moins avant Jésus-Christ. Tel, il était encore du temps de Tcheou-koung (fils de Ouen-ouang [Wenwang], et frère de Ou-ouang [Wuwang], fondateur de la Dynastie des Tcheou [Zhou]), qui rédigea le Tcheou-ly [Zhouli], ou cérémonial des Tcheou, c'est-à-dire, environ onze cents vingt-deux ans avant notre ère vulgaire. Tel il fut trouvé l'an 1165 après Jésus-Christ, lorsqu'on composa le livre d'où j'ai extrait ce que je viens de dire ; tel enfin il a été trouvé les années 1615 et 1616, lorsqu'on examina ce même ouvrage, qu'on le critiqua, qu'on le vérifia, et qu'on en fit une nouvelle édition.

Pour tirer de l'exposé que l'on vient de lire, toutes les lumières que nous cherchons, nous n'avons qu'à ajouter séparément les nombres des garçons et des filles qui naissent chaque année, et comparer entre eux les deux résultats.

Nombre des garçons :  $2 + 1 + 2 + 2 + 2 + 3 + 1 + 5 + 2 = 20$

Nombre des filles :  $5 + 2 + 3 + 2 + 3 + 2 + 3 + 3 + 2 = 25$

Le nombre des garçons est donc à celui des filles, comme vingt est à vingt-cinq, c'est-à-dire, qu'il est moindre d'un cinquième. Indépendamment de toutes les autres raisons, celle-là

suffirait seule, pour expliquer comment il est arrivé que les législateurs chinois aient permis la polygamie<sup>61</sup>.

Si ce texte tend à démontrer qu'il naît plus de filles que de garçons, ce qui expliquerait la polygamie, cet écart ne suffit pas pour expliquer l'exposition massive et l'infanticide majoritaire des filles. D'autres raisons sont à convoquer.

Les textes ci-dessus, extraits des lettres des jésuites, montrent que la description d'enfants misérables ne se limite pas à des cas exceptionnels. Les sources proviennent majoritairement de missionnaires de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, puis ce genre de notations se poursuivent dans les descriptions concernant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, de la part des prêtres des Missions Étrangères de Paris (voir Annexe VII, 3, *Dessins sur l'église et le couvent des MEP*).

## **b. Les descriptions après 1750**

Un personnage remarquable, Jean Martin Moyë (voir Annexe VII, 2, *Portrait du P. Moyë*), est souvent mentionné dans plusieurs sources et ouvrages des Missions Étrangères de Paris. Ce missionnaire<sup>62</sup> est connu pour ses œuvres charitables et sa contribution à l'école des filles et aux œuvres de la Sainte Enfance. Il a rencontré beaucoup d'enfants délaissés dans les régions qu'il a évangélisées, en initiant l'œuvre angélique du baptême d'enfants.

Sur cette carte de la Chine à l'époque des Qing [Illustration 1<sup>63</sup>], on remarque la province de Sichuan<sup>64</sup>, dans sud-ouest de la Chine, où M. Moyë travaillait principalement.

L'œuvre angélique prit naissance au Kouy tcheou [Guizhou] vers l'année 1775 ou 1776. Voici quelle en fut l'occasion. M<sup>r</sup> Moyë, missionnaire du Su-tchuen [Sichuan], était chargé de visiter alors tous les néophytes du Kouy-tcheou. Ce zélé missionnaire avait coutume de faire ses voyages à pieds. [...] Les pays que parcourt, en premier lieu, l'homme de Dieu, étaient les cantons situés sur la frontière du Sutchuen. Ces contrées sont les plus pauvres. Les habitants n'y vivent guère que de maïs. Les années de sécheresses y sont fréquentes et avec elles, une

<sup>61</sup> Amiot, Joseph-Marie, *Mémoire concernant l'histoire, les sciences, les arts, les mœurs et les usages des Chinois*, t. VI, Paris, 1780, p. 307.

<sup>62</sup> Jean-Martin Moyë, (1730-1793). Dès l'année 1773, il est dans la province de Sichuan. Il y reste neuf ans, y fonde une congrégation religieuse similaire à la congrégation des sœurs de la Divine Providence, où les jeunes vierges se dévouent au soin des malades et des enfants exposés, et à l'éducation chrétienne des populations.

<sup>63</sup> Cette carte est faite par moi-même à partir d'une carte muette du site [[http://histgeo.ac-aix-marseille.fr/webphp/pays.php?num\\_pay=85&lang=fr](http://histgeo.ac-aix-marseille.fr/webphp/pays.php?num_pay=85&lang=fr)].

<sup>64</sup> D'autres appellations : Se-tchoan, Su-tchuen.

misère plus ou moins profonde. Cette misère est souvent si grande que des familles entières périssent, si elles n'ont su se ménager une ressource dans quelque lointaine émigration. Il est peu de missionnaires qui, en temps ordinaire, n'aient pas eu à déplorer, dans leurs courses, le sort des enfants délaissés sur les routes. La pauvreté de nos cantons montagneux présenta souvent ce triste spectacle au bon M. Moyë<sup>65</sup>.



*Illustration 1: La province de Sichuan dans la Chine des Qing (carte)*

Selon cette relation, la fréquence des enfants exposés trouve son origine directement dans la pauvreté des régions. Les régions que M. Moyë a visitées sont, en effet, les plus pauvres. Les catastrophes naturelles constituent une des causes importantes des misères des Chinois ordinaires. La sécheresse aboutit à la famine, qui conduit à la mort de familles entières et à l'exposition d'enfants. Les actions charitables aident le missionnaire Moyë à convertir les infidèles.

À la vue des pauvres créatures qui, faute d'un peu de riz, perdaient misérablement la vie. La famine était grande, puisqu'on pouvait le faire souvent sans témoins. Le zélé missionnaire

<sup>65</sup> Archives des Missions Étrangères de Paris, vol. 544, p. 672-673, *Journal de la mission du Kouy-tcheou*, juillet 1857.

bénit le Ciel de lui avoir inspiré cette pensée. Il se mit à baptiser, avec ses compagnons de voyage, tous ceux qu'il rencontrait et qui lui semblaient atteints de quelque maladie grave. Cette moisson d'un nouveau genre excita une grande joie dans le cœur de l'homme de Dieu. Le Vicaire Apostolique du Sutchuen, en recevant cette nouvelle, partagea la joie du missionnaire, et l'engagea fort à poursuivre sa bonne œuvre. M. Moyë avait un zèle toujours croissant<sup>66</sup>.

Dans sa propre lettre, du 7 octobre 1779, M. Moyë a présenté des images de conversion des enfants misérables, afin de sensibiliser les âmes charitables de l'Europe (voir Annexe II, 1).

J'ai rapporté dans ma relation comment dans une famine et perte qui vient de figer cette partie orientale par un miracle, ou plutôt mille miracles, de la providence et de la miséricorde divine, qui accompagne presque toujours la justice. Nos chrétiens avaient baptisé 24 mille enfants, nous en compterions bien 26 ou 27 mille. Mais, parce que plusieurs ont peut-être été baptisés deux fois sans le savoir, tenons-nous à 24 mille, sans comprendre ceux qui ont été baptisés par les soins de M<sup>r</sup> Hamel dans les endroits qu'il administre. [...] Il est à remarquer qu'en Chine il y a partout quantité d'enfants malades et en danger de mort<sup>67</sup>.

Les actions charitables de M. Moyë ont promu l'œuvre catholique et obtenu une moisson d'évangélisation, selon les sources des Missions Étrangères de Paris. Nous pouvons savoir, par ce texte, que les nouveaux convertis sont très nombreux, alors que nombre d'enfants sont délaissés à la suite de cette sécheresse.

Depuis trois ans que cette bonne œuvre a été poussée avec plus de zèle à l'occasion d'une grande famine que nous avons éprouvée dans une des trois provinces, et de la peste qui s'en est suivie, nous comptons près de cent mille enfants d'infidèles baptisés. Il a fallu tout sacrifier pour cela. Dans les circonstances, c'était l'œuvre la plus pressée, plusieurs missionnaires ont vendu leurs habits. Nous avons emprunté des sommes considérables. On nous a fait des aumônes, aujourd'hui tout est vendu, mais peu de ressource pour l'avenir, ne pouvant envoyer pour baptiser qu'un très petit nombre, faute d'argent, cependant, quoique nous ne soyons plus frappés d'aucun fléau, il est indubitable que dans les trois provinces il meurt tous les ans plus de cent mille de ces enfants, qui ne verront et n'aimeront jamais Dieu. Au moins, si l'on pouvait en sauver un dixième avec quatre ou cinq cens livres de plus par an, on ferait merveille dans cette partie<sup>68</sup>.

---

<sup>66</sup> A. M. E., v. 544, *Journal de la mission du Kouy-tcheou*, juillet 1857, p. 673.

<sup>67</sup> A. M. E., v. 437, p. 942, Lettre de Moyë, *Avis aux âmes charitables d'Europe*.

<sup>68</sup> A. M. E., v. 438, p. 241-251, Lettre de François Pottier, du 18 octobre 1783.

Le Père Pottier a évoqué, dans cette lettre, une grande moisson de convertis, surtout les enfants misérables. La mortalité des ces enfants était aussi importante. Les causes extérieures, comme la pauvreté, la famine et l'épidémie, jouent un rôle très important dans l'exposition massive des enfants.

Dans les *Nouvelles lettres édifiantes des missions de la Chine et des Indes orientales*<sup>69</sup>, nous trouvons d'autres descriptions de l'exposition des enfants :

Attenant aux murs de la ville de Tchong-king (Chongqing), en dehors, est un caveau construit de main d'homme, qui a vingt-cinq pieds de profondeur, sur huit ou dix de diamètre. On l'appelle le caveau des enfants isolés (Szu-va-keng), parce qu'on y jette les enfants, fruits de la prostitution qu'on veut tenir secrète. Des parents y jettent aussi, quelquefois, leurs enfants légitimes. Le gouvernement ne s'oppose point à cette coutume barbare. D'autres parents, moins cruels, exposent ces enfants sur le mur, où les passants peuvent les ramasser. Lorsque les chrétiens en trouvent, ils les emportent, les baptisent et les nourrissent ; mais peu vivent longtemps. Quelquefois même, ils se font descendre à l'aide de cordes dans le caveau, pour en retirer de malheureux enfants qui ne sont point encore morts. Au mois d'avril dernier, pendant que je faisais l'administration dans un lieu peu éloigné de là, on m'en apporta un, que mon catéchiste venait de faire retirer par un païen, à qui il donna un salaire pour cela. Cet enfant fut baptisé et confirmé ; il mourut le lendemain, et fut inhumé après les cérémonies et les prières du Rituel, faites à la maison, en présence du cadavre.

Il y a, dans cette même ville, une femme aveugle et mendiante, qui a trouvé, cette année, le moyen de baptiser six enfants de païens, qui sont tous morts. Une autre femme, âgée de quatre-vingt-quatre ans, et qui peut à peine marcher, en a baptisé sept, qui sont tous également morts. Enfin, une autre femme, qui se donne pour médecin, en a baptisé quatre-vingt-dix-neuf, dont quatre seulement sont encore vivants<sup>70</sup>.

Dans cet extrait, le missionnaire évoque une autre catégorie d'enfants exposés : ceux du fruit de la prostitution, enfants non-voulus et illégitimes. L'abandon des enfants illégitimes n'est pas spécifique à la Chine ; il existe aussi, même largement, dans le monde européen catholique.

L'abandon des nourrissons atteint un niveau très élevé en Europe aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Pourtant, l'augmentation est plus importante dans les zones catholiques que dans les zones protestantes, car les catholiques ont fait de plus grands efforts pour contrôler la naissance

---

<sup>69</sup> Des lettres publiées dans *Nouvelles lettres édifiantes des missions de la Chine et des Indes orientales*, Paris, Ad. Le Clère, 1820.

<sup>70</sup> *Nouvelles lettres édifiantes...*, *op. cit.*, p. 455. Lettre de Mgr. Duffresse à M. Chaumont, 26 octobre 1800.

illégitime, ce qui conduit les mères célibataires à pratiquer l'avortement, l'infanticide et l'exposition d'enfants<sup>71</sup>.

En conséquence, les pays catholiques se sont attachés à gérer l'abandon massif d'enfants en bas âge. Devant beaucoup d'hôpitaux, on a installé une plaque tournante, sur laquelle les mères peuvent déposer leurs enfants non-désirés ; ensuite, elles sonnent la cloche et tournent la plaque afin qu'une nourrice puisse récupérer l'enfant de l'autre côté de la muraille, sans révéler leur identité. Cette coutume est apparue en Italie, au XIV<sup>e</sup> siècle, et elle s'est étendue aux autres pays européens<sup>72</sup>. Elle présente certaines similitudes avec la crèche des hospices chinois.

Mais, en Chine, des enfants légitimes les rejoignent. Le missionnaire s'attaque à cette coutume barbare en stigmatisant l'ignorance et l'incapacité du gouvernement chinois. En fait, comme nous le verrons, le gouvernement chinois a pris des mesures pour sauver les enfants abandonnés. Le missionnaire parle des femmes catéchistes qui aident les missionnaires à baptiser les enfants exposés et mourants. Ces témoignages rejoignent ceux des jésuites : la mortalité des enfants est très élevée ; le baptême est considéré comme prioritaire et on envoie des catéchistes pour s'y consacrer.

Il est possible que le missionnaire français prête plus d'attention à des phénomènes qui apparaissent aussi dans son pays d'origine. L'abandon d'enfants non-voulus et illégitimes et l'assistance sociale sont aussi présents en France, où on a établi l'Hôpital des Enfants-Trouvés de Paris. L'expression « enfants trouvés », à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, révèle que la quasi-totalité des enfants admis à l'Hôpital sont réellement trouvés, car ils ont été déposés dans la rue, généralement de nuit. Les lieux d'abandon sont souvent proches des églises, sur le pas de porte de commerçants ou de chirurgiens-accoucheurs<sup>73</sup>. Il s'agit d'exposition d'enfants, la plupart d'entre eux sont de petits enfants, alors que les enfants « délaissés » et « abandonnés » peuvent être ceux qui ont déjà atteint un certain âge et qui ont, donc, connu leurs parents<sup>74</sup>.

---

<sup>71</sup> Mungello, D. E., *Drowning Girls in China, Female Infanticide since 1650*, Lanham, États-Unis, Rowman & Littlefield Publishers, 2008, p. 3. Traduit de l'anglais : *Infant abandonment reached very high levels in 18<sup>th</sup> and 19<sup>th</sup> century Europe. However, the increase was greater in Catholic than in Protestant areas because Catholics made greater efforts to control illegitimacy, driving unmarried mothers to abortion, infanticide, and abandonment.*

<sup>72</sup> *Ibid.*

<sup>73</sup> Delasselle, Claude, « Les enfants abandonnés à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, 30<sup>e</sup> année, N° 1, 1975, p. 187.

<sup>74</sup> Capul, Maurice, *Abandon et marginalité : les enfants placés sous l'Ancien-Régime*, Toulouse, Privat, 1989, p. 81.

Mises à part les correspondances des missionnaires, jésuites ou des prêtres des MEP, *Les Mémoires* du Père Amiot nous donnent aussi beaucoup d'informations sur l'infanticide des Chinois. Joseph-Marie Amiot, né le 8 janvier 1718 à Toulon, et décédé le 8 octobre 1793 à Pékin, est un prêtre jésuite, astronome et historien, missionnaire en Chine. Il fut l'un des derniers survivants de la Mission jésuite en Chine. Comme ses autres collègues, il est un grand savant de la culture chinoise et il a composé plusieurs ouvrages concernant la Chine, qui offrent une précieuse ouverture aux Français, sur ce pays ancien. Parmi ses ouvrages, figurent *Les Mémoires concernant l'histoire, les sciences, les arts, les mœurs et les usages des Chinois*, publié à Paris, de 1776 à 1789. Nous avons trouvé des descriptions de l'infanticide des Chinois dans les tome II et VI. Il y décrit, la scène des enfants exposés à Pékin, et la livraison de ces enfants au Yuyingtang (Yu-yng-tang), financé par le gouvernement chinois.

Chaque jour, avant l'aurore, cinq tombereaux, traînés chacun par un bœuf, parcourent les cinq quartiers qui partagent la ville, c'est-à-dire, les quartiers du nord, du midi, de l'est, de l'ouest, et celui du milieu ; car c'est ainsi qu'on la divise. On connaît à certains signaux quand ces tombereaux passent, et ceux qui ont des enfants vivants ou morts à leur livrer, les livrent, pour être portés dans le Yu-yng-tang, c'est-à-dire, dans cette maison de charité, dans laquelle sont des médecins, des matrones et des nourrices, que le souverain entretient aux dépens de l'État ; où il y a des mandarins pour veiller à la décence et au bon ordre, où tous ceux qui la composent sont immédiatement soumis à celui des grands Tribunaux, que l'on appelle ici le Ly-pou [Li bou], et que nous pouvons appeler en français, le Tribunal qui a inspection sur les rites, les mœurs et les usages de la nation. Les enfants qui vivent encore sont mis entre les mains des nourrices, et les morts sont déposés dans une espèce de crypte, où on les couvre d'un peu de chaux-vive pour en consumer promptement les chairs<sup>75</sup>.

Selon les *Lettres édifiantes* des jésuites, le nombre d'enfants exposés est étonnant, mais cela ne signifie pas que l'infanticide soit très courant dans la ville de Pékin. Les enfants abandonnés, ou tués ne sont pas tous les enfants des miséreux. Les enfants exposés dans la ville sont autant vivants que morts. Cela nous indique plusieurs possibilités : il s'agit d'enfants vivants abandonnés par les parents, ou bien d'enfants morts abandonnés, éventuellement tués par leurs parents. *Les Mémoires* du Père Amiot nous apportent une analyse plus rationnelle :

Les jésuites qui, par le ministère des Chinois, auxquels ils se fiaient, ont compté les enfants trouvés, ont mis sur une même ligne tous les enfants qu'on leur a dit avoir été ondoyés par les médecins chrétiens, par les catéchistes, et par les infidèles, qu'ils soudoyaient pour cette bonne

---

<sup>75</sup> *Les mémoires d'Amiot*, t. VI, p. 320-331.

œuvre. Ils ont cru, faute d'être instruits de certains usages, que tous ces enfants qu'on livre chaque jour aux cinq corbeaux<sup>76</sup> qui parcourent les cinq quartiers de la ville, étaient des enfants inhumainement abandonnés par ceux dont ils avoient reçu l'être. Or, il est très certain que, de tous ces enfants, il n'y en a pas un centième qu'on doive mettre, au nombre de ce que nous appelons enfants trouvés. Les uns sont des enfants qui, malades dans les maisons de ceux qui leur ont donné la vie, y sont soignés avec la plus grande attention, mais que la mort est sur le point d'enlever de ce monde, ou par le fléau de la petite vérole, ou par celui des convulsions auxquelles ils sont ici très sujets, et qui en font périr en grand nombre. Les médecins chrétiens et les catéchistes, qui les voient dans cet état, s'acquittent envers eux de l'obligation qu'on leur a imposée en leur faisant des libéralités, et les baptisent comme ils peuvent, sans qu'on puisse soupçonner ce qu'ils font.

Les autres sont, pour la plupart, des enfants déjà morts, quoique leurs parents aient fait tout ce qui dépendait d'eux pour leur conserver la vie ; mais ces parents sont gens pauvres ou gens qui gagnent leur vie par le travail de leurs mains ; il leur en coûterait d'acheter quelques planches pour faire une petite bière ; ils perdraient le gain d'une journée, s'il leur fallait sortir de la ville, creuser une fosse pour y enterrer celui qu'ils viennent de perdre, et inviter au moins une ou deux personnes pour tenir lieu de convoi funèbre. Il leur en coûte moins de le livrer au corbeau pour être porté dans le Crypte de Yu-yng-tang ; c'est le parti que prennent les pauvres et la plupart des ouvriers, quand il leur meurt des enfants après les premiers mois qui les ont vus naître.

Ignorant cette coutume, les jésuites qui ont compté les enfants trouvés, ou ceux qui leur en ont donné la liste, ont cru que les enfants qu'on portait au Yu-yng-tang étaient tous de ce nombre, et ont écrit leurs relations en conformité de leur croyance, ce qui est bien éloigné du vrai. Je conclus de tout ce que je viens de dire que, lorsqu'on se dépouille de tout préjugé, et que l'on veut bien faire attention à tout, on s'aperçoit sans peine qu'il n'y a pas dans l'Empire du monde. Je dirais quelque chose de plus, si j'osais dire tout ce que je pense ; mais en voilà assez sur un sujet que j'aurais peut-être bien fait de passer sous silence<sup>77</sup>.

Les enfants trouvés décrits dans le premier paragraphe sont les enfants touchés par les maladies, qui sont en danger de mort et n'ont pas d'espoir d'être sauvés. Sont-ils considérés comme des enfants abandonnés ? Peut-être, mais leur mort est inévitable et ils ne sont pas abandonnés par leurs parents délibérément. Les autres enfants trouvés, comme nous avons évoqué dans le deuxième paragraphe, sont les enfants morts avant l'exposition. La raison de

---

<sup>76</sup> Il s'agit de ceux qui remmènent les cadavres, les croque-morts. En Europe, ce sont souvent les personnes qui, en temps d'épidémie, transportent les corps pestiférés (*Dictionnaire historique de la langue française: contenant les mots français en usage et quelques autres délaissés, avec leur origine proche et lointaine*, Paris, Le Robert, 2012, p. 848).

<sup>77</sup> *Ibid.*

cette exposition est la pauvreté de leurs parents, ce n'est pas parce qu'ils sont incapables de les nourrir et de les élever, mais parce qu'ils n'ont pas les moyens de les enterrer dignement. Ils ont livré leurs enfants morts au corbeau pour être porté dans la Crypte de Yu-yng-tang. Yu-yng-tang, comme l'établissement de charité public, a non seulement assuré la responsabilité d'accueillir les enfants abandonnés, mais aussi offert les tombes pour les petits morts, quand leurs parents rencontrent des difficultés pour les enterrer. Ce témoignage nous permet de mesurer combien tous les enfants trouvés baptisés par les missionnaires, ou enregistrés dans leurs correspondances, ne sont pas des enfants misérablement abandonnés ou tués par leurs propres parents.

Cependant, même s'ils ne sont pas abandonnés ou tués par leurs parents, même si leurs parents ont essayé de les conserver en vie, ces enfants, sont-ils comptés comme les enfants misérables selon les missionnaires catholiques ? Nous croyons que oui, selon le point de vue des gens d'Église. Selon les écrits des missionnaires chrétiens, il est visible que ces derniers cherchent à sauver les enfants infidèles par le baptême. En fait, la plupart des enfants sont morts après le baptême, mais pourquoi, aux yeux des missionnaires, ces enfants sont-ils « sauvés » ? De leur point de vue, baptiser un enfant apparaît plus important que de sauver sa vie, et, face au grand nombre d'enfants mourants, ils trouvent que leur conversion est une consolation majeure.

Dans la société catholique des siècles passés, le nouveau-né qui mourrait avant qu'on ait pu lui conférer le sacrement du baptême était doublement pénalisé. Son âme était vouée à des souffrances éternelles, puisqu'elle était privée de la vision du Dieu : c'était la peine du dam. Quant à son corps, il ne pouvait rejoindre la communauté des morts : il n'avait pas sa place en terre consacrée, auprès des ancêtres. Rayé du monde vivant, il était également rayé du monde des morts. Et comme les parents n'avaient pas le choix, ils l'ensevelissent en terre profane ou, au mieux, dans un coin non consacré du champ du repos. [...] Privé du sacrement qui aurait effacé le péché originel, l'enfant était voué de manière inéluctable à ce tragique destin<sup>78</sup>.

Nous pouvons voir que, si la description de l'infanticide et de l'exposition des enfants est aussi courante dans les témoignages des missionnaires catholiques en Chine, c'est que tous les enfants morts sans baptême sont considérés misérables à leurs yeux.

La position des missionnaires est unanime : une multitude d'enfants chinois, misérables, attendent d'être sauvés. Il faut cependant s'entendre sur la façon dont ils comptent les

<sup>78</sup> Gélis, Jacques, *Les enfants des Limbes : morts-nés et parents dans l'Europe chrétienne*, Paris, Audibert, 2006, p. 26-27.

« sauver ». Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'exposition d'enfants est un sujet souvent mentionné dans les *Lettres édifiantes* des jésuites, où l'on découvre que les filles sont les principales victimes. Au début de l'évangélisation, la stratégie des jésuites est de convertir les membres de la couche sociale élevée qui, pour la plupart d'entre eux, travaillent dans les villes. Leurs témoignages sur l'abandon des enfants se concentrent alors sur les grandes villes. Dans leurs textes, ils analysent ce phénomène principalement en relation avec les coutumes chinoises : l'inégalité du sexe, la polygamie, en critiquant le crime à travers sa justification culturelle. Par rapport aux autres ordres missionnaires, les jésuites, qui s'attachent tout particulièrement à la compréhension de la culture chinoise, présentent plutôt des critiques que nous pourrions qualifier, sans trop d'anachronisme, de nature anthropologique. Il faut reconnaître que les sources jésuites sont exceptionnelles pour la connaissance de la Chine du XVI<sup>e</sup> au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

C'est ainsi que le moment compris entre le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle et le XVIII<sup>e</sup> siècle a durablement été associé à la Compagnie de Jésus et à son rôle pionnier, voire unique, dans la promotion du christianisme en Chine et du choix de l'accommodation, objet même de la querelle<sup>79</sup>.

Un autre groupe de missionnaires, les prêtres des Missions étrangères de Paris (MEP), ont effectué leur carrière d'évangélisation dans les régions rurales lointaines. Le Père Moyë nous renseigne sur les enfants misérables délaissés, qu'il présente comme les victimes de catastrophes naturelles et de l'extrême pauvreté de leurs familles. Il ne souligne pas l'existence de la coutume barbare de l'exposition des nouveau-nés dans les rues et de la noyade des filles surnuméraires, alors qu'il met en évidence la sécheresse, la famine et les maladies graves qui contribuent à l'appauvrissement de la région du Sichuan en touchant en priorité les petits enfants.

Parmi ces enfants victimes décrits par les missionnaires, il y a des enfants abandonnés qui sont exposés, mais aussi des enfants qui sont morts (parfois tués) avant d'être exposés. Il vaut mieux, alors, les définir comme des « enfants trouvés » que comme des « enfants exposés », puisque certains d'entre eux sont morts à cause de disettes ou de maladies, et que leurs parents, trop pauvres, ne sont pas en mesure de les enterrer dignement. Il y a, aussi, des enfants abandonnés qui sont laissés à des établissements de charité. Les jésuites, comme les missionnaires des MEP, partagent une même position : le baptême de ces enfants est la toute

---

<sup>79</sup> Romano, Antonella, *Impressions de Chine. L'Europe et l'englobement du monde (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Fayard, 2016, p. 10.

première urgence. Selon la doctrine catholique, les enfants morts sans baptême ne seront pas accueillis au paradis, et ils demeurent dans les limbes. Les missionnaires catholiques européens se concentrent alors prioritairement sur le baptême des enfants trouvés, pour les laver du péché originel. Essayer de sauver à tout prix leur vie est secondaire. Les écrits des missionnaires, correspondances et mémoires, nous donnent l'impression qu'ils sont obnubilés par l'impératif du baptême, sans trop se soucier de l'avenir de nombre de ces convertis, négligeant même la débauche éventuelle dans laquelle certains entrèrent. De plus, la mise en relief des misères d'enfants les aide à appeler au secours pour fortifier l'œuvre des missions dans l'Extrême-Orient. Les jésuites assurent leurs ressources de différentes manières. Par exemple, à Goa :

Les jésuites travaillent à la collecte de fonds, car les subventions promises par la Couronne sont souvent impossibles à obtenir ou insuffisantes. Ils achètent ainsi des terres, reçoivent des dons et des dotations de paysans pieux, lancent une entreprise florissante dans la palmeraie, sous-louent des terres, acceptent des biens mis en gage et des emprunts-logements, et aident financièrement l'État chaque fois que le besoin s'en fait sentir. Ce faisant, ils sont devenus de puissants propriétaires et de puissants financiers<sup>80</sup>.

Mais ils utilisent, aussi, les descriptions des enfants misérables pour susciter la compassion des bienfaiteurs et bienfaitrices en Europe, et obtenir, ainsi, leur soutien financier.

La mission, avant le XIX<sup>e</sup> siècle, dépendait en grande partie des contributions financières individuelles, et les jésuites étaient qualifiés pour collecter des fonds. L'une de ces manières consistait à compiler une liste de bienfaiteurs, puis à demander aux jésuites en Chine d'écrire des lettres détaillées pour les informer de leurs activités en Chine, les remercier de leur soutien antérieur et les solliciter pour d'autres contributions<sup>81</sup>.

Par exemple, dans l'ouvrage de Ronnie Po-chia Hsia, *Noble patronage and Jesuit missions : Maria Theresia von Fugger-Wellenburg, 1690-1762 and Jesuit missionaries in China and Vietnam* (Rome, Institutum historicum Societatis Iesu, 2006) [*Noble patronage et*

---

<sup>80</sup> Borges, Charles J., *The Economics of the Goa Jesuits, 1542-1759 : an Explanation of Their Rise and Fall*, New Delhi, Inde, Concept Pub. Co., 1994, p. 41. Traduit de l'anglais : *The jesuits worked at gathering funds since the promised Crown subsidies were often either not forthcoming or inadequate. They thus bought lands, received donations and endowments from pious lay folk, got a flourishing palm-grove business going, sub-let lands, accepted pawned goods and mortgages, and helped the State with funds whenever the need arose. In the process, they became powerful landlords and financiers.*

<sup>81</sup> Mungello, D. E., *Drowning Girls in China*, *op.cit.*, p. 104. Traduit de l'anglais : *The pre-1800 mission depended largely on the financial contributions of individual patrons, and the jesuits were skilled in fund-raising techniques. One of these techniques involved compiling a list of benefactors and then having jesuits in China write detailed letters that would inform them of activities in China, thank them for past support, and solicit them for further contributions.*

*missions jésuites : Maria Theresia von Fugger-Wellenburg, 1690-1762, et les missionnaires jésuites en Chine et au Vietnam*], nous découvrons qu'une comtesse allemande, de Bavière, Mme Maria Theresia a prêté une attention particulière aux enfants exposés, peut-être pour avoir perdu personnellement un enfant. Elle se montre très attentive aux enfants morts non-baptisés en Chine, après avoir lu les lettres des Pères d'Entrecolles et Parrenin<sup>82</sup>. Malheureusement, nous ne trouvons pas d'autres informations sur cette œuvre de charité, au-delà de l'envoi de fonds pour baptiser les enfants moribonds<sup>83</sup>. Nous savons, aussi, que cette bienfaitrice a laissé une partie de son héritage aux jésuites pour soutenir leur mission en Asie<sup>84</sup>.

La conversion d'un grand nombre d'enfants est perçue par les missionnaires comme une riche moisson. Est-il alors possible que les missionnaires aient exagéré la situation des enfants misérables pour attirer l'attention de l'Église et des dévots européens, et, ainsi, obtenir plus d'argent destinés à soutenir leur œuvre sacrée ? Nous devons confronter leurs témoignages aux récits d'autres voyageurs occidentaux, ainsi qu'aux documents chinois.

---

<sup>82</sup> Hsia, Ronnie Po-Chia, *Noble Patronage and Jesuit Missions : Maria Theresia von Fugger-Wellenburg, 1690-1762 and Jesuit missionaries in China and Vietnam*, Rome, Institutum historicum Societatis Iesu, 2006, p. 40-48.

<sup>83</sup> Lettre du Père jésuite Florian Bahr S. J. à Mme Maria Theresia, de Pékin (en allemand), le 14 novembre 1754, FA 1. 2. 148, ff. 5-8, cité par Hsia, Ronnie Po-Chia, *Noble Patronage*, p. 264.

<sup>84</sup> Hsia, Ronnie Po-Chia, *Noble Patronage*, *op. cit.*, p. 101.

## 1. 2. LES RÉCITS D'AUTRES VOYAGEURS OCCIDENTAUX, DE LA FIN DU XVIII<sup>E</sup> AU DÉBUT DU XIX<sup>E</sup> SIÈCLE

Les témoignages d'autres voyageurs occidentaux apportent d'autres éclairages sur l'abandon des enfants chinois, et sur l'infanticide. Ils sont composés de relations de voyage, rédigées par toutes sortes d'explorateurs européens, d'études sur la Chine, faites par ces voyageurs, notamment en matière de mœurs et de coutumes. Les auteurs de ces récits qui ne sont pas uniquement français, ont lu les descriptions des jésuites sur l'infanticide et sur l'exposition d'enfants en Chine et ils sont plus ou moins influencé par la lecture des *Lettres édifiantes et curieuses*. Ces écrits des voyageurs occidentaux contiennent non seulement leurs propres observations sur les enfants misérables chinois, mais ils donnent, aussi, des commentaires sur les descriptions et les actions des missionnaires. Après les Guerres de l'opium (1840-1842 pour la première Guerre de l'opium et 1856-1860 pour la seconde Guerre de l'opium), les descriptions sur l'infanticide féminin en Chine sont de plus en plus nombreuses, jusqu'à constituer un caractère culturel spécifique aux yeux des lecteurs occidentaux. Dans cette sous-partie, nous essayons de trouver des témoignages antérieurs à 1840. L'identité de ces auteurs est variée, jusqu'à des commerçants, ou des diplomates, désireux d'aller vers l'Empire du Milieu à la recherche de profits économiques et spirituels. Leurs écrits qui ont, pour la plupart d'entre eux, un caractère politique, moral et religieux, sont empreint d'une supériorité occidentale.

### a. Les témoignages des voyageurs britanniques

Le premier personnage que nous mentionnons est George Macartney, voyageur irlandais, comme nous l'avons évoqué dans l'introduction. Il est ambassadeur du gouvernement britannique, envoyé en 1792–1793 pour établir des relations commerciales avec l'Empire chinois. Le récit de son voyage se nomme : *Voyage dans l'intérieur de la Chine, en Tartarie, fait dans les années 1792, 1793 et 1794*. Il nous donne des renseignements précis sur les sciences, l'histoire naturelle, les mœurs et les usages communs, y compris

l'exposition d'enfants, notamment des filles, et les œuvres des missionnaires pour sauver leurs âmes. Dans cette sous-partie, nous nous focaliserons sur les images de l'infanticide et de l'exposition.

Voici les textes extraits du troisième tome de son ouvrage :

Les jeunes Chinois se marient donc aussitôt qu'ils ont le moindre espoir de pouvoir faire subsister les enfants qu'ils auront. Cependant, cet espoir n'est pas toujours réalisé ; et les enfants nés, sans qu'on ait le moyen de les entretenir, sont quelquefois abandonnés par les malheureux auteurs de leurs jours. Ce fut, sans doute, la plus cruelle, la plus absolue nécessité qui provoqua cet acte barbare et dénaturé, la première fois qu'il fut commis. Mais, ensuite, l'âme en fut moins révoltée parce que la superstition vint à l'appui pour en faire un sacrifice à l'esprit de la rivière la plus voisine. Le malheureux enfant est jeté dans cette rivière avec unealebasse attachée au cou, afin qu'il ne se noie pas immédiatement<sup>85</sup>.

La précocité du mariage est une des causes de l'abandon d'enfants, car les parents sont trop jeunes pour assumer leurs responsabilités et assurer la subsistance de leur progéniture, étant dépourvus des moyens nécessaires pour les entretenir. Dans le texte, ce voyageur occidental présente une image de l'exposition que nous n'avons pas trouvée dans les descriptions des missionnaires : on dépose l'enfant sur une rivière, unealebasse<sup>86</sup> attachée à son cou, pour éviter qu'il ne se noie immédiatement. Il croit que c'est un acte de sacrifice, destiné à l'esprit de la rivière. Dans la civilisation chinoise, il existe, en effet, une vénération des esprits. Cette croyance, à côté d'un esprit universel pénétrant toute la nature et dont le symbole le plus visible est le ciel, admet une foule d'esprits particuliers qui animent tous les êtres sensibles, comme les fleuves, les arbres, les terres et les montagnes. « La deuxième classe<sup>87</sup> des dieux est celle des divinités de la nature. Cette classe inclut aussi bien des divinités célestes, comme le soleil, la lune, le vent, les nuages, la pluie et la neige, que des divinités terrestres comme la terre (*she*) elle-même et ses produits, le grain (*ji*), les rivières et

---

<sup>85</sup> Macartney, George, *Voyage à l'intérieur de la Chine*, traduit de l'anglais avec des notes par J. Castéra, seconde édition, Paris, F. Buisson, 1798, p. 189-193.

<sup>86</sup> Grosse courge vidée et séchée, coupée en deux, chacun peut servir de récipient. Ici, les gens utilisent lesalebasses pour contenir les petits bébés. On les met sur la rivière comme des petits bateaux et les enfants ne s'enfoncent pas dans l'eau.

<sup>87</sup> De façon générale, nous connaissons quatre classes de dieux et d'êtres spirituels. L'être suprême est Dieu suprême, appelé Seigneur dans les hauteurs, qui règne sur une multitude de divinités de la nature à la façon du roi sur la terre, qui règne sur sa cour et son royaume. Il est considéré comme un être lointain et impersonnel, comme un Dieu créateur. La deuxième classe est expliquée dans le texte de la thèse. La troisième classe sont les grands ancêtres, qui sont souvent des figures semi-divines, ancêtres de la lignée royale que respectent les esprits des ancêtres postérieurs. La quatrième classe d'êtres spirituels est celle des esprits des ancêtres de chaque famille, qui ont un niveau inférieur à celui des grands ancêtres. Ce ne sont pas les esprits des rois ou des empereurs. On peut les associer aux esprits des défunts de chaque famille.

les montagnes. »<sup>88</sup> L'auteur interprète cette action comme en sacrifice, mais dans la plupart des cas, il ne pourrait s'agir qu'une simple exposition d'enfants. Jeter un enfant attaché à unealebasse sur la rivière laisserait à l'enfant une chance de survivre, en étant recueilli par des riverains.

Comme les missionnaires, il constate, aussi, que les filles sont les victimes principales de ce crime.

On choisit le plus souvent des enfants femelles pour ce cruel sacrifice, parce qu'on regarde leur perte [comme] un moindre mal. Les filles sont considérées comme appartenant véritablement à la famille dans laquelle on les marie, au lieu que les fils continuent à vivre dans les leurs, et deviennent le soutien et la consolation de leurs parents. Les enfants sont exposés immédiatement après leur naissance, et avant que leur figure paraisse assez animée, et que leurs traits soient assez formés, pour captiver les affections qui naissent dans le sein paternel. Cependant, on a toujours un faible espoir que ces enfants pourront être dérobés à une mort prématurée par les personnes qu'entretient le gouvernement pour recueillir ces innocentes victimes, afin de pourvoir à la subsistance de celles qu'on trouve encore vivantes, et enterrer celles qui ont déjà expiré<sup>89</sup>.

Les enfants étant abandonnés juste après leur naissance, leurs mères n'ont pas le temps d'exprimer leur instinct maternel. C'est une façon évidente, pour les parents, d'éviter ce douloureux dilemme et de couper l'attachement à l'égard des nouveaux-nés. La pertinence de la biologie dans les affaires humaines, et le besoin inné qu'ont les bébés d'un soin très personnalisé sont niés<sup>90</sup>.

Le compagnon de Macartney, John Barrow (1764-1848), explorateur et administrateur britannique, a présenté un point de vue plus critique que lui. Il a travaillé à la première ambassade britannique en Chine, de 1792 à 1794, en tant que majordome de Lord George Macartney. Il a acquis une bonne connaissance de la langue chinoise et a fait plusieurs bonnes contributions à la littérature et la science chinoises. Bien que Barrow cesse toute activité officielle avec la Chine après son retour de l'ambassade, en 1794, il continue d'être fréquemment consulté par le gouvernement britannique, en certaines occasions critiques. Dans son récit de voyage, on trouve des témoignages concernant l'exposition d'enfants et

---

<sup>88</sup> Ching, Julia et Küng, Hans, *Christianisme et religion chinoise*, traduit de l'anglais et de l'allemand par Joseph Feisthauer, Paris, éd. du Seuil, 1991, p. 34.

<sup>89</sup> Macartney, George, *Voyage à l'intérieur de la Chine*, traduit de l'anglais avec des notes par J. Castéra, seconde édition, Paris, F. Buisson, 1798, p. 189-193.

<sup>90</sup> Hrdy, Sarah Blaffer, *Les instincts maternels*, op. cit., p. 32.

l'infanticide. À la différence des récits de la plupart des voyageurs qui passent un court séjour en Chine, son hostilité à cette pratique apparaît beaucoup plus évidente.

Si l'on voulait encore d'autres preuves pour établir l'insensibilité et la dureté des cœurs des Chinois, c'est l'horrible pratique de l'infanticide, tolérée par l'usage, et encouragée par le gouvernement, ne laisserait aucun doute sur cette matière [...]. Oui, je dis qu'elle est encouragée, parce que lorsque le législateur ne prévient pas les crimes, on peut dire qu'il les protège.

Il n'y a point, quoi qu'en ait dit un célèbre écrivain moderne, il n'y a point de loi qui autorise un père à exposer toutes ses filles, et le troisième de ses enfants mâles. Je crois que les lois de la Chine ne supposent point la possibilité d'un crime aussi contraire à la nature, et ne l'ont pas prévu. Il est vrai aussi qu'elles ont mis un enfant à l'entière disposition de son père, dans cette idée, sans doute, que si l'amour paternel ne l'empêchait pas de lui faire du mal, tout autre moyen serait infructueux. Ainsi, quoique les infanticides soient si communs en Chine, on trouve prudent de les souffrir comme un mal inévitable, que l'affection de la nature doit corriger beaucoup mieux que des lois pénales. D'un autre côté, si ce fléau était publiquement toléré, il entretiendrait le grand principe de la piété filiale, sur lequel sont fondées et l'autorité paternelle, et la forme patriarcale de leur gouvernement<sup>91</sup>.

Barrow porte un préjugé évident à l'égard des Chinois. L'infanticide démontrerait leur insensibilité et la dureté de leurs cœurs. Il considère que cette barbarie est encouragée par l'autorité chinoise, alors qu'il n'en est rien. En effet, même si les lois ne punissent pas ce crime d'une manière très sévère, comme la peine capitale, l'attitude du gouvernement est claire : nombre de textes sont promulgués pour empêcher l'infanticide et l'exposition d'enfants. Mais cette multiplication révèle bien leur inefficacité, et la toute puissance paternelle constitue l'une des raisons qui conduit à l'exposition d'enfants et à l'infanticide.

Dans ses écrits, Barrow a mentionné aussi le ramassage d'enfants abandonnés par les policiers dans la ville de Pékin, au matin. Ce genre de description est déjà apparu dans les témoignages des missionnaires catholiques.

On considère tacitement comme une partie des devoirs de la police de Pékin, d'employer un certain nombre de voituriers, qui font leur ronde tous les matins, et ramassent tous les nouveaux-nés que, dans le cours de la nuit, on a abandonnés dans les rues. On ne fait aucune recherche sur les parents qui les ont exposés. Les corps sont transportés dans une espèce de

---

<sup>91</sup> Barrow, John, *Bibliothèque portative des voyages. Voyage de Barrow*, t. 41, traduite de l'anglais par M.M. Henry et Breton, Paris, Lepetit, 1817, p. 144-157.

voirie, hors des murs de la ville, où l'on assure que ceux qui sont morts, et ceux qui vivent encore, sont jetés indistinctement.

Les missionnaires catholiques, établis à Pékin, se rendent tour à tour à cet horrible séjour de destruction, afin de choisir parmi ces infortunés, pour me servir des expressions d'un de ces religieux, ceux qui annoncent la meilleure constitution, pour en faire des prosélytes, et administrer le baptême à ceux qui respirent encore, pour leur sauver l'âme<sup>92</sup>.

Comme nous l'avons déjà remarqué dans les récits des missionnaires, ces enfants-trouvés sont la population ciblée par l'évangélisation catholique. Les musulmans, évoqués par le missionnaire jésuite, le Père Jacques, dans sa lettre datée du 1<sup>ère</sup> novembre 1722<sup>93</sup>, sont apparus aussi dans le récit de Barrow. Pourtant, contrairement à ce que le jésuite a décrit, c'est-à-dire que les enfants-trouvés deviennent les esclaves des musulmans, l'explorateur anglais considère, lui, qu'il s'agit d'abord d'assister les miséreux, même si l'objectif des musulmans reste la propagation de leur foi.

Les mahométans qui étaient autrefois employés en Chine pour la rédaction du calendrier national, et qui, par ce moyen, jouissaient de quelque influence à la cour, faisaient beaucoup mieux. Ces sectaires fanatiques d'une religion dont le caractère le moins distinctif est l'humanité, s'occupaient cependant à sauver les jours d'autant de ces innocentes créatures qu'il leur était possible. C'était, sans contredit, un acte d'humanité, quoiqu'ils agissent également dans la vue de propager leurs dogmes. J'ai appris d'un des missionnaires chrétiens, avec qui j'eus de fréquentes conversations pendant les cinq semaines que je demurai à Yuen-Min-Yuen, et qui était de service à son tour pour sauver les âmes de ces malheureux, qu'il se passe dans ces occasions des scènes à faire frémir d'horreur. Lorsque je dirai que les chiens et les pourceaux se promènent librement dans les rues de la capitale, le lecteur se fera une idée de ce qui doit arriver à ces êtres ainsi abandonnés, avant le passage de la voiture qui doit les transporter à la voirie<sup>94</sup>.

Nous pouvons mesurer l'attitude différente des deux témoins, bien qu'ils portent tous deux, un regard très négatif sur la situation des enfants chinois. Contrairement à l'administrateur, le missionnaire catholique est très hostile à l'égard d'une autre religion que la sienne.

Le nombre des enfants massacrés, ou ensevelis vivants dans le cours de l'année, est différemment évalué par les auteurs. Quelques-uns le portent à dix mille, d'autres à trente mille pour tout l'empire. La vérité, comme cela arrive presque toujours, se trouve

---

<sup>92</sup> *Ibid.*

<sup>93</sup> Le texte est cité dans la sous-partie précédente.

<sup>94</sup> Barrow, John, *Bibliothèque portative, op. cit.*, p. 144-157.

probablement entre les deux extrêmes. Les missionnaires, qui seuls ont le moyen de fixer le nombre de ceux qu'on immole dans la capitale, ne sont point d'accord dans leurs résultats. En prenant la moyenne proportionnelle entre les rapports de ceux avec qui je me suis entretenu là-dessus, il y a, l'un portant l'autre, dans Pékin, vingt-quatre enfants transportés chaque jour dans cet affreux repaire, où, s'il leur reste encore quelque souffle d'existence, ils ne tardent pas à trouver la mort.

Ce calcul donne neuf mille âmes par an, pour la capitale seule, où l'on suppose qu'il y en a autant d'exposés, que dans tout le reste de l'empire<sup>95</sup>.

Barrow déplore que l'infanticide soit courant en Chine à cette époque, en admettant aussi que le nombre d'enfants tués ou abandonnés n'est pas connu exactement. Les missionnaires, eux-mêmes, ne sont pas capables de donner une estimation précise, et celle-ci se situe entre dix mille et jusqu'à trente mille enfants. Peut-on porter crédit à ces chiffres ? Comment furent-ils élaborés ? Beaucoup d'enfants meurent après avoir été baptisés, mais que deviennent les survivants ? Est-ce qu'ils continuent leur chemin dans la foi durant le reste de leur vie ?

Mais, à part les actions des musulmans et la conversion effectuée par les missionnaires catholiques, un autre phénomène, mentionné plusieurs fois, concerne les enfants exposés abandonnés aux rivières.

On dit que les Chinois qui demeurent sur l'eau, et que leur pauvreté, la superstition ou une coupable insouciance portent à se défaire de ceux à qui ils ont donné le jour, les jettent quelquefois dans un canal ou dans une rivière, avec unealebasse autour du cou, de manière à tenir leur tête au-dessus de l'eau, et à les faire surnager, jusqu'à ce que quelque personne charitable les en ait tirés. Cet expédient, très hasardeux dans un pays où l'humanité paraît agir avec si peu d'efficacité, ne peut être considéré que comme un surcroît de barbarie. J'ai vu le cadavre d'un enfant auquel n'était attachée aucunealebasse, flotter sur la rivière de Canton, au milieu des bateaux, sans que les Chinois y fissent plus d'attention que si c'eût été le cadavre d'un chien ; encore y auraient-ils pris plus d'intérêt, car la chair du chien est une nourriture très commune parmi eux ; et ceux des Chinois qui vivent sur l'eau, toujours misérables, toujours affamés, sont charmés de pêcher dans l'eau quelque charogne, qu'ils mangent même dans l'état de putréfaction<sup>96</sup>.

---

<sup>95</sup> *Ibid.*

<sup>96</sup> *Ibid.*

Barrow trouve que l'abandon d'enfants aux rivières, loin de minimiser la teneur criminelle de l'action, au contraire, en accuse le crime. Cette opinion est bien différente de celle d'autres voyageurs.

Un troisième auteur, qui a parlé de l'infanticide et de l'exposition, est aussi un Britannique. Il s'appelle Sir John Francis Davis (1795-1890). Diplomate, sinologue, il est le deuxième gouverneur de Hongkong. Témoin et participant à la colonisation britannique en Chine, il a composé un ouvrage sur les mœurs et les habitants chinois : *The Chinese: A General Description of the Empire of China and Its Inhabitants* (London, Charles Knight, 1836), traduit en français : *La Chine, ou description générale des mœurs et des coutumes de l'Empire chinois*. À la différence de son homologue, Macartney, qui reste plus neutre, et de Barrow, qui est plus hostile aux attitudes des Chinois concernant leurs enfants, Davis pense que le nombre d'infanticides donné par les pères catholiques est très exagéré.

Maintenant que nous avons esquissé largement les traits les plus prononcés du caractère des Chinois, il nous reste à parler d'un fait qui leur a attiré une censure sévère : l'infanticide pour les enfants du sexe féminin. On s'est prévalu de la prétendue généralité de cette coutume pour nier que l'affection paternelle existe à un haut degré en Chine. L'infanticide n'a guère lieu que dans les grandes villes où la population, extrêmement nombreuse, pourvoit avec peine à sa propre subsistance. Les Chinois ont une véritable passion pour leurs enfants, et ces derniers paraissent leur rendre toute leur tendresse. Canton est certainement une ville des plus peuplées. Hé bien, on ne voit pas souvent des cadavres d'enfants surnager sur la rivière, et cependant il arrive quelquefois que ces innocentes créatures sont noyées par accident, attendu que, dès leur naissance, on les élève à bord des bateaux. Il n'y eut jamais d'absurdité plus grande que d'attribuer à l'infanticide la mort des enfants que l'on a trouvés flottants sur la rivière, une calebasse attachée à leur ceinture, comme si une gourde pouvait faire partie du système d'exposition des Chinois. La calebasse, au contraire, a pour objet de les empêcher de tomber au fond de l'eau, si le malheur voulait qu'ils fissent une chute hors des bateaux ; elle les maintient sur le courant jusqu'à ce qu'on ait eu le temps de voler à leurs secours. Il n'y a rien d'impossible à ce que l'on ait trouvé des enfants noyés malgré cette précaution ; mais considérer les calebasses comme les instruments de leur mort serait, nous le répétons, aussi absurde que si l'on voulait attribuer tous les cas de noyade qui surviennent en Angleterre aux efforts de la *Humane society*<sup>97</sup>.

Les révérends pères catholiques romains, nonobstant la parfaite connaissance qu'ils avaient de tout ce que se rattache à la Chine, se sont parfois écartés de la vérité pour colorer les faits, de

---

<sup>97</sup> Il s'agit ici de la Royal Humane Society, fondée en Angleterre, en 1774, qui récompense les actes de bravoure pour sauver les vies humaines.

manière à ce qu'ils tournassent toujours à la gloire de la mission. Il entra donc dans leurs vues d'exagérer le nombre des infanticides, pour pouvoir raconter pompeusement, comme Du Halde<sup>98</sup>, le succès de leurs efforts ; ce n'est pas qu'ils eussent le moins du monde sujet de se vanter, car la plupart des fois, au lieu de sauver les malheureuses créatures, ils se bornaient à les baptiser avant leur mort, œuvre de charité peu coûteuse, et surtout facile à accomplir<sup>99</sup>.

Ce diplomate anglais ne confirme pas la généralité de l'infanticide en Chine, contrairement aux écrits des jésuites, des prêtres des MEP et au récit de voyage de Barrow, même s'il la reconnaît dans les grandes villes, comme Canton. Davis croit que la plupart des abandons d'enfants se passent dans ces dernières, alors que cela existe aussi dans les campagnes. On peut penser que ce décalage est dû au fait qu'il y a plus d'hospices susceptibles de les accueillir en ville. Davis insiste sur l'attention accordée aux enfants dans les coutumes chinoises. Il réfute alors l'idée que les femmes chinoises attachent unealebasse sur le dos des enfants qu'elles abandonneraient pour les faire flotter plus longtemps, et donner le temps à quelqu'un de charitable de leur sauver la vie. Elles ne le font, au contraire, que pour préserver leur existence, dans le cas où ils tomberaient dans la rivière. Il n'y avait pas de preuve que tous les enfants morts flottants dans la rivière sont abandonnés ou tués par leurs parents.

Cet auteur critique violemment les missionnaires qu'il accuse de mentir dans le dessein de mettre en valeur les œuvres glorieuses de leurs missions. Il stigmatise, même, la négligence des missionnaires qui se contentent de baptiser ces enfants avant la mort, œuvre de charité peu coûteuse par rapport au sauvetage de la vie. Considérons cependant que, pour un anglican, il est difficile de justifier cette attention particulière au baptême.

Pourtant, comme Macartney et Barrow, Davis décrit surtout des enfants flottants sur les rivières, munis de calebasses, alors que les jésuites et les pères des Missions étrangères témoignent essentiellement des enfants exposés dans les rues de villes ou en pleine campagne.

Davis a essayé de prouver que l'infanticide était condamné au sens des comportements traditionnels chinois. Voici ses commentaires :

Nous avons déjà essayé de prouver que la coutume de noyer les enfants n'est pas fréquente chez les Chinois, ainsi qu'on l'a faussement allégué ; seulement elle y existe dans une

---

<sup>98</sup> Jean-Baptiste Du Halde (1674-1783) est né à Paris. Il est un prêtre jésuite français et historien. Il est surtout connu pour son ouvrage *Description de l'empire de la Chine*, paru en 1735. Basé sur les témoignages de missionnaires jésuites en Chine, le livre se veut une description méthodique de l'Empire chinois, en influençant, de manière durable, l'image que les Européens se sont fait de la Chine.

<sup>99</sup> Davis, John Francis Sir, *La Chine, ou description générale des moeurs et des coutumes de l'Empire chinois*, traduit de l'anglais par A. Pichard, Paris, Librairie de Paulin, 1837, t. I, p. 248-250.

proportion limitée. Les extraits suivants d'un ouvrage chinois<sup>100</sup> montreront que les indigènes eux-mêmes la désapprouvent, et qu'elle ne peut être que le résultat des jalousies que fait naître le système légal du concubinage, système dont les inconvénients sont si nombreux :

La submersion des enfants, bien qu'elle soit l'œuvre de femmes cruelles, provient cependant du fait du mari ; si celui-ci s'oppose à ce que le nouveau-né soit noyé, certainement il n'est pas au pouvoir de la femme d'agir contre sa volonté. Si l'enfant est né d'une concubine, et que l'épouse légitime n'en veuille point, on peut le céder, le premier mois écoulé, à une autre famille, et lui donner un nom différent du sien. Par ce moyen, ses jours seront sauvés.

Le tigre est d'un naturel cruel, et cependant les liens de la paternité ne lui sont point inconnus. L'homme, dont l'intelligence est supérieure à celle de toutes les créatures, sera-t-il surpassé en douceur par le tigre ? J'ai entendu dire que les enfants exposés sur les eaux souffraient longtemps avant de mourir. Hélas ! Comment le cœur de leurs père et mère peut-il ne pas être déchiré ! Et pourtant les filles sont d'un naturel si doux ! Elles aiment leurs parents bien mieux que ne le font les garçons. Bien des fils abandonnent la maison paternelle ; les filles ne quittent point les auteurs de leurs jours. Bien des fils désobéissent à leurs parents ; les filles aiment leurs époux, lorsqu'ils se conduisent vertueusement, et dans une foule de cas, font jaillir de la considération sur leurs familles. Les magistrats ont quelquefois écrit des tablettes en leur honneur, et l'empereur leur a gracieusement conféré des présents. Plusieurs d'entre elles sont devenues dames du palais ; d'autres ont épousé de grands hommes. Si vous sauvez la vie à nos filles, une félicité certaine sera votre récompense<sup>101</sup>.

Le proverbe ancien, évoqué ci-dessus, illustre l'attitude traditionnelle des Chinois envers l'infanticide : « Le tigre est cruel, il ne mange pas ses petits. » Le texte ci-dessus cité par Davis a pour objectif de confirmer cette position. Nombre de documents chinois traitent du problème de l'infanticide et de l'abandon, comme nous allons le voir.

Néanmoins, cet auteur a mentionné un autre crime touchant les enfants : le vol d'enfants, qui n'apparaît pas dans les écrits des gens d'Église.

Le fait suivant, raconté par le *Chinese Gleaner*<sup>102</sup>, et arrivé en 1820, est relatif à la découverte d'une bande de voleurs d'enfants qui, sans doute, faisaient partie des nombreux vagabonds qui habitent ce chef-lieu.

Un tisserand en soierie cherchait depuis long-temps un de ses apprentis, fils unique d'un de ses amis, qui avait disparu de chez lui, peu après y être entré. Il avait déjà perdu tout espoir de le trouver, lors qu'enfin il le rencontra, mais il était tellement hébété par suite des drogues

---

<sup>100</sup> Ho-long-tou, *S'abstenir de noyer les petites filles*.

<sup>101</sup> Davis, John Francis Sir, *La Chine, op.cit.*, p. 390-391.

<sup>102</sup> *The Indo-Chinese Gleaner: Containing Miscellaneous Communications on the Literature, History, Philosophy, Mythology of the Indo-Chinese Nations*, du mai 1817 au avril 1822. Il s'agit d'un magazine trimestriel, rédigé essentiellement par William Milne.

qu'on lui avait fait prendre, qu'il ne reconnaissait pas son patron. Ce dernier s'empressa de le conduire dans sa boutique, puis ensuite chez son père. Là, on lui administra divers remèdes, et après maintes cérémonies superstitieuses, on parvint à lui rendre l'usage de la mémoire et celui de la raison : il raconta alors tout ce qu'il savait. L'affaire fut portée à la connaissance du gouverneur. Aidé des renseignements de l'enfant, il fit cerner le quartier général des voleurs, dans lequel on trouva six hommes et trois femmes qui avaient vécu longtemps du produit de cette industrie, qui consistait à enlever des enfants et à les vendre comme esclaves dans des provinces éloignées. Ils en avaient déjà livré ainsi plusieurs centaines, et on en découvrit dix dans leur maison. Tous ces misérables furent appliqués à la torture ; deux expirèrent dans les tourments, les sept autres furent enchaînés, promenés par la ville et exposés aux coups des enfants qu'ils avaient volés, après quoi on les mit à mort ou on les bannit en Tartarie<sup>103</sup>.

Dans les témoignages des missionnaires catholiques, nous pouvons trouver différents types d'enfants misérables : enfants tués, enfants-trouvés morts, enfants exposés, enfants vendus et enfants vagabonds. Les causes de ces misères varient : les catastrophes naturelles et sociales, comme l'épidémie et la famine, la discrimination du sexe de la part des parents et la pauvreté. Davis évoque ici un autre type de maltraitance : le vol d'enfants, qui alimente la traite des enfants, ceux-ci sont alors réduits à l'esclavage. Cette misère n'est pas mentionnée dans les écrits des missionnaires. La description ci-dessus les complète.

Le quatrième auteur anglais que nous allons évoquer est William C. Milne<sup>104</sup>, qui est différent des trois Britanniques précédents, car c'est un missionnaire protestant et un Écossais.

L'ouvrage dont on publie ici une traduction revue et annotée par celui qui écrit ces lignes, *La vie réelle*, du Révérend W. C. Milne, pendant plusieurs années missionnaire en Chine, a été composé par un auteur qui remplissait la première de ces conditions, comme on s'en apercevait facilement à la lecture. Cet auteur ne raconte que ce qu'il a vu lui-même, et non ce qu'il n'a ni vu ni étudié, comme certain écrivain dont la plume gasconne s'est amusée à nous décrire un Empire chinois de sa façon<sup>105</sup>.

Même si la date d'édition (1857) est postérieure la période considérée, les témoignages relatés correspondent à l'époque étudiée. Bien entendu, il faut reconnaître un certain parti pris ; c'est dans le chapitre concernant les Missions catholiques en Chine, « où il nous semble avoir conservé ces préventions fâcheuses que le protestantisme garde invinciblement partout

---

<sup>103</sup> Davis, John Francis Sir, *La Chine, op.cit.*, p. 391-392.

<sup>104</sup> William Milne (1785-1822), né en Écosse, c'est un missionnaire protestant britannique envoyé en Chine par la Société missionnaire de Londres (London Missionary Society).

<sup>105</sup> Milne, William C., *La vie réelle en Chine*, London, G. Routledge & Co., 1857, traduit par André Tasset, avec une introduction et des notes par M. G. Pauthier, 2<sup>e</sup> édition, introduction, 1860, p. X-XI.

contre les membres de l'Église catholique romaine »<sup>106</sup>, mais, à notre sens, il ne porte pas atteinte à son point de vue sur l'infanticide et l'exposition d'enfants à travers son mémoire, et il garde l'esprit l'abnégation et le dévouement des missionnaires de l'Église catholique lorsqu'ils noircissent le tableau des misères d'enfants. *La vie réelle* en Chine est un ouvrage simple, contenant peu de préjugés, qui répond approximativement à son titre. « L'auteur renfermé dans la sphère d'activité du missionnaire, nous fait assister avec lui à toutes les scènes, à tous les actes de la vie chinoise, qui, à notre grande surprise, ressemble sous tant de rapports à la nôtre. »<sup>107</sup>

Le crime d'infanticide a été pendant longtemps un grave sujet d'accusation contre les Chinois, sous la sanction d'autorités respectables.

Cette accusation a été lancée au hasard de tous les côtés, sans réserve comme sans hésitation. On a pris l'habitude de représenter l'infanticide comme le trait le plus horrible des mœurs chinoises ; on a établi en principe que le meurtre des enfants, surtout de ceux du sexe féminin, était un crime universel dans toutes les classes, et principalement dans les classes pauvres. Comme spécimen de cette accusation, prenez le passage suivant d'une brochure ayant pour titre *Les Chinois*, publiée il y a trois ans environ :

Il y pourtant un crime sur lequel nous ne pouvons passer légèrement. L'infanticide, surtout à l'égard des enfants du sexe féminin, se commet chez les Chinois sur une échelle qui dépasse toute croyance. Telle est sa fréquence, qu'on pourrait presque le supposer patronisé par le gouvernement, puisque celui-ci ne fait rien pour l'empêcher. S'il faut en croire Barrow, la police de Pékin emploie sous-main un certain nombre d'agents pour faire une tournée le matin de bonne heure avec des voitures, et ramasser les corps des enfants qu'on aurait jetés dans la rue pendant la nuit. On ne fait aucune information ; les corps sont portés hors de la ville, à un puits commun, où l'on jette pêle-mêle ceux qui sont encore vivants comme ceux qui sont morts. Au dire du même auteur, les missionnaires catholiques se rendaient tous les matins au puits, pour tâcher de sauver quelques victimes, et les élever dans la religion de l'Église romaine. Tous les missionnaires avec lesquels M. Barrow a eu occasion de s'entretenir lui ont assuré avoir été témoins des scènes les plus révoltantes. On lâche le matin des chiens et des porcs dans les rues avant que les voitures fassent leur tournée. Il calcule que le nombre d'enfants détruits de cette manière, à Pékin seulement, peut s'élever tous les ans à neuf mille.

Le témoignage de Barrow date du siècle dernier. Sa visite à la Chine est antérieure à 1800 ; et il est assez singulier que, parmi les relations sur la Chine qui ont paru depuis cette époque, aucune ne cite rien à l'appui au fait aussi exorbitant. Personne n'a dit avoir vu des voitures parcourant les rues le matin pour ramasser le corps des enfants exposés ; nous insistons là-

---

<sup>106</sup> *Ibid.*

<sup>107</sup> *Ibid.*

dessus, personne ! [...] En outre, si on examine la déposition de Barrow, comme celle d'autres écrivains, elle ne roule pas sur ce qu'il a vu, mais seulement sur ce qu'il a entendu dire. Il dit avoir résidé plusieurs semaines dans le palais impérial, et il n'a jamais pris la peine de vérifier à quel point ces bruits étaient fondés ! Il sortait souvent à pied et à cheval dans la capitale, et jamais il ne dit avoir rencontré le cadavre d'un enfant ni d'un adulte<sup>108</sup>!

Cette partie de texte va entièrement à l'encontre de l'opinion selon laquelle l'infanticide serait très fréquent en Chine. L'accusation portée contre les Chinois pour leurs meurtres d'enfants devenait un phénomène courant en Angleterre, et en France aussi, selon les écrits de voyageurs. Les descriptions tirées de la brochure *Les Chinois* dépendent beaucoup de celles des récits de voyage rédigés par John Barrow. Pourtant, Milne trouve que les écrits de Barrow étaient loin de la réalité.

Barrow affirme que les voitures de la police font des tournées dans les rues, etc. Mais les rues, à la Chine, sont en général tellement étroites, qu'aucune voiture ne saurait y passer. Comme Tradescant Lay<sup>109</sup> le dit au sujet de Canton, « les rues sont si étroites, qu'une voiture ne pourrait passer même dans les principaux quartiers. Comme il n'y a point d'égouts, tous les excréments de la ville sont enlevés dans de grands paniers, et que jamais il n'est venu à ma connaissance qu'aucun de mes amis en ait vu. »

Il n'entre pas dans mes intentions de cacher rien des cruautés et des souffrances des Chinois ; mais, jusqu'à ce que j'aie un témoignage plus authentique que celui de Barrow, et par le motif que ses assertions hasardées sont en opposition directe avec mes investigations personnelles sur ce sujet, je n'hésite pas à donner un démenti formel au système qui tendrait à faire considérer l'infanticide comme généralement pratiqué chez les Chinois. Il n'est pas même établi que ce crime soit plus fréquent là que dans d'autres pays plus voisins du nôtre.

D'après ce que j'ai vu, dans les familles chinoises, de l'affection des parents et de leurs soins pour leurs enfants du sexe féminin, j'affirme qu'il y aurait de notre part une injustice révoltante envers les Chinois à perpétuer dans nos publications des histoires qui font peser sur eux une accusation aussi grave<sup>110</sup>.

Milne réfute donc l'affirmation de Barrow sur le fait que les voitures de police passent chaque matin pour récupérer les enfants exposés en arguant que les rues de villes sont trop étroites pour cela. Mais, en réalité, ce ne sont pas de vrais véhicules tirés par des chevaux, mais des tombereaux. Selon sa propre expérience, les parents chinois chérissent leurs enfants

---

<sup>108</sup> Milne, C. William, *La vie réelle en Chine, op. cit.*, p. 34-39.

<sup>109</sup> George Tradescant Lay (1800-1845) est un savant naturaliste britannique qui avait fait partie de l'expédition du capitaine Beechey de 1825 à 1828, ensuite il est devenu résident du gouvernement anglais à Canton en 1843, où il est mort en fonctions en 1845.

<sup>110</sup> Milne, C. William, *La vie réelle en Chine, op. cit.*, p. 34-39.

de sexe féminin, alors que la mortalité élevée des filles témoigne le contraire. Il considérait que les assertions de Barrow discréditaient la société chinoise au même titre que d'autres publications.

Pourquoi ce voyageur britannique veut-il absolument négliger l'existence de l'infanticide en Chine ? Nous trouvons des analyses dans l'œuvre de D. E. Mungello. Le contexte écossais de Milne peut expliquer ce déni de l'infanticide chinois.

En 1690, le Parlement écossais a voté une loi qui considère l'infanticide comme un crime capital, facile à prouver. Ainsi, de 1690 à 1809, année de modification de cette loi, des centaines de femmes ont été persécutées et pendues. Les victimes sont des femmes célibataires qui ont des enfants illégitimes. En raison du changement des conditions économiques et sociales, du fait de la révolution agraire, les persécutions sont de moins en moins nombreuses, et ce qui a pour conséquence une révision de la loi. En réalité, la diminution des persécutions n'est pas la conséquence du déclin de l'infanticide, mais du déni de son occurrence. De 1762 à 1817, beaucoup d'intellectuels, y compris des médecins, des avocats, des jurés, et même certains écrivains, ont négligé le fait que des femmes tuent leurs enfants. Au moment du lancement de la loi, en 1690, les ministres, les avocats et les jurés ont tendance à croire à l'existence de l'infanticide, du fait de mères célibataires, qui méritent une punition sévère. Le crime est alors difficile à prouver à partir de 1809. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les transformations de l'agriculture entraînent la disparition d'une culture et de structures sociales traditionnelles, en transformant les petits locataires en salariés temporaires. Les progrès de la productivité agricole ont un effet négatif sur les villageoises qui s'efforcent de conclure un mariage. Les intellectuels, au lieu de critiquer les causes économiques et sociales de l'infanticide, choisissent de nier son existence, en soulignant le rôle de l'instinct maternel et de la nature biologique<sup>111</sup>. Ce contexte historique contribue à la compréhension du déni de Milne face au même phénomène, à Pékin.

Son identité de protestant peut aussi expliquer une attitude différente de celle des missionnaires catholiques à l'égard de l'infanticide. Aux yeux de la plupart des protestants, les enfants exposés témoignent seulement la vie tragique des Chinois, alors que les catholiques les considèrent comme une opportunité pour l'évangélisation par le baptême<sup>112</sup>. Les protestants prêtent plus d'attention à l'éducation des fidèles et à une étude directe de la

---

<sup>111</sup> Mungello, D. E., *Drowning Girls in China*, op. cit., p. 66.

<sup>112</sup> *Ibid.*, p. 67.

Bible<sup>113</sup>, ne croyant pas que le sacrement catholique peut sauver des limbes les enfants morts. Par conséquent, ils choisissent de fonder davantage d'écoles ou d'universités, au cours de leur colonisation en Chine, comme le font les Américains, aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Les catholiques, ici, français, se concentrent sur le baptême des enfants moribonds, ce qui les conduit à créer des orphelinats.

## **b. Les témoignages des voyageurs français**

Outre les explorateurs anglais, des français, ont aussi laissé des témoignages sur les enfants-trouvés. Joseph-François Charpentier de Cossigny (1730-1809) est un ingénieur, explorateur et botaniste français, né à Port-Louis. Il a ajouté de « Palma » à son nom pour se différencier de son père, Joseph-François Charpentier de Cossigny, ingénieur de la Compagnie française des Indes orientales. Connu pour avoir introduit le litchi aux îles Bourbon et de France, après plusieurs voyages en Chine et en Orient, (genre de fruit décrit aussi dans *Lettres édifiantes et curieuses*), il a laissé également plusieurs récits de voyage, dont l'un porte sur l'exposition d'enfants en Chine.

L'auteur disserte avec sagacité sur l'exposition des nouveaux nés permise à la Chine ; mais il n'a pas considéré cette tolérance, qui nous paraît barbare et contraire à la morale, sous le point de vue politique. Comme on ne peut pas supposer que le législateur ait eu le dessin féroce d'autoriser le meurtre et d'éteindre dans les hommes les sentiments naturels qui sont la base des institutions morales, civiles et politiques, il est à propos de chercher quel est l'esprit de cette loi, afin de porter un jugement sain, sur une coutume qui paraît si opposée à l'humanité.

1° La législation chinoise a pour principe l'autorité absolue des pères sur leurs enfants. De là vient le respect infini de ceux-ci pour les auteurs de leurs jours ; de là résulte, par une fiction morale, le sentiment de l'obéissance des subordonnés aux ordres de ceux qui commandent, qui sont regardés comme les pères du peuple. La tolérance de l'exposition des nouveaux nés est donc une suite du principe qui a donné aux pères la plus grande autorité sur leurs enfants.

2° Le législateur a compris que les sentiments de la nature, entretenus et fortifiés par les institutions de la législation, s'opposeraient à l'infanticide d'une manière plus efficace que les lois les plus sévères.

---

<sup>113</sup> Mungello donne son avis dans son livre : « *The Protestant emphasis on a believer's baptism and on studying the Bible caused these missionaries to devote more of their energy to founding schools and universities.* », p. 67.

3° Il a vu, que dans une population aussi nombreuse que celle de la Chine, il serait impossible à la police d'empêcher et de punir ce crime, parce qu'on pourrait le dérober facilement à sa connaissance.

4° Préjugant que la nécessité, c'est-à-dire, l'impossibilité absolue de fournir la subsistance à leurs enfants, ou que le délire de la superstition qui engage les pères à les consacrer à l'esprit de la rivière, pourvoient être les seules causes de ces sacrifices volontaires, il a préféré que l'exposition fût publique, afin de laisser aux pères l'espérance du salut de ces innocentes victimes. Des hommes charitables et aisés les recueillent et les élèvent. Le gouvernement entretient dans tout l'empire des agents qui sont chargés de ce soin, et fait la dépense de l'entretien des enfants trouvés.

On assure que les Mahométans chinois recueillent beaucoup d'enfants exposés. Ils en achètent même dans les temps de famine, pour les élever dans leur religion, qui leur fait un précepte de la charité, et qui leur enseigne que la propagation de leur foi, est un acte méritoire. On doit en dire autant des chrétiens, mais je les crois moins nombreux.

Je m'étonne que les Compagnies Européennes, qui envoient des vaisseaux à la Chine, et qui font des bénéfices considérables sur le commerce, n'aient pas pensé à en distraire annuellement une petite somme, pour l'affecter à cette œuvre d'humanité. On élèverait les enfants qu'on aurait sauvés ; on aurait par ce moyen des serviteurs attachés, fidèles et intelligents qui connaîtraient la langue et les usages européens. Puisse cette idée plaire à quelque philanthrope, qui ait assez de crédit, pour la faire adopter ! Les services de ces nouveaux Moïses pourraient un jour payer avec usure les frais qu'ils auraient coûtés<sup>114</sup>.

Le pouvoir paternel est très respecté et protégé par les lois chinoises, donc il est difficile de punir les actions de l'exposition d'enfants. Par rapport à l'infanticide, l'exposition laisse un peu d'espoir de sauver les enfants-trouvés. Ce témoignage nous rapporte aussi l'existence de la charité chinoise, que nous discuterons dans le troisième chapitre. Le recueil et l'éducation des enfants-trouvés sont des manières efficaces pour propager une religion, non seulement pour le christianisme mais aussi pour l'islam. Aux yeux de ce voyageur français, il est nécessaire d'attribuer une partie de la richesse tirée du commerce avec la Chine à aider la charité destinée aux enfants, pour former des serviteurs de Dieu indigènes. Par rapport à leurs collègues anglo-saxons, les explorateurs français ont porté plus leur attention sur la propagation de la foi et de la culture, alors que les Britanniques privilégient le commerce à la religion. À partir du XIX<sup>e</sup> siècle, une grande majorité de missionnaires catholiques se sont

---

<sup>114</sup> Charpentier de Cossigny, Joseph-François, *Voyage à Canton, capitale de la province de ce nom, à la Chine, par Gorée, le cap de la Bonne Espérance et les Isles [îles] de France et de la Réunion*, Paris, Chez André, CXLIII, p. 286-289.

consacrés à ce travail, par la fondation de l'œuvre de la Sainte-Enfance. Cet explorateur français, outre l'extension de la christianisation, porte son attention sur l'expansion coloniale de l'Occident.

Un autre voyageur français, M. Chrétien-Louis-Joseph de Guignes (1759-1845), a présenté dans son récit de voyage un point de vue bien différent de celui des missionnaires catholiques sur l'infanticide et l'exposition dans *Voyages à Péking, Manille et l'Île de France*, qui se rapporte à la période des années 1784 à 1801. Commerçant, diplomate français et sinologue, il est le fils du sinologue Joseph de Guignes. Il défend une position contraire à celle des missionnaires catholiques. En effet, dans son ouvrage, il pense que les enfants exposés ne sont pas plus nombreux en Chine que dans d'autres pays du monde. Il expose que les coutumes et les lois traditionnelles chinoises n'autorisent pas cette barbarie et il met ainsi en doute, de façon argumentée, les témoignages des missionnaires catholiques.

Excepté le droit de vie et de mort, ou celui de commander une action contraire aux lois, un père, à la Chine, jouit du pouvoir le plus absolu sur ses enfants ; mais il n'en faut pas conclure que les expositions soient aussi multipliées que plusieurs écrivains ont voulu le faire croire. Si les guerres et les troubles ont produit anciennement l'exposition et même l'infanticide, ces causes n'existent plus. La superstition et la misère peuvent seuls, mais rarement, porter maintenant un père à se séparer de ce qu'il a de plus cher. Les préjugés établis s'y opposent ; car, puisqu'un Chinois se croit déshonoré quand il ne se marie point, et ne laisse pas des fils pour lui succéder et pour veiller à ses funérailles, comment peut-on croire que, foulant aux pieds, non seulement les lois de la nature, mais plus encore l'opinion publique, ce moteur si puissant des actions humaines, il consente facilement à anéantir son ouvrage, et à se priver volontairement, et pour toujours, d'une consolation qu'il a tant désirée ? Les hommes peuvent se porter à des actes de férocité envers leurs semblables ; mais, même chez les sauvages, les pères chérissent leurs enfants. Or, supposera-t-on que les Chinois soient plus barbares que les sauvages eux-mêmes ? Quand on parle du caractère d'un peuple, il faut le peindre tel qu'il est. Les hommes sont déjà assez méchants, pourquoi les dégrader encore en les montrant sous un jour plus défavorable que la vérité ne l'exige ? M. Barrow se livre trop aux préventions d'un écrivain passionné contre les Chinois, lorsqu'il dit qu'on expose dans la capitale trente mille enfants par année : cependant il revient bientôt à ses propres lumières, et, diminuant ce nombre exorbitant, il le réduit à moitié, et même à beaucoup moins<sup>115</sup>.

---

<sup>115</sup> De Guignes, Chrétien-Louis-Joseph, *Voyages à Péking, Manille et l'Île de France*, faits dans l'intervalle des années 1784 à 1801, t. II, Paris, Imprimerie impériale, 1808, p. 285-290.

Les Chinois tiennent la culture de la famille, et l'infanticide est en contradiction avec cette culture. Cet auteur partage l'opinion de Charpentier de Cossigny à l'égard de l'autorité du père dans la famille chinoise.

Le lord Macartney ne parle que de deux mille enfants exposés dans l'année à Pékin, et prétend que dans ce nombre il y a plus de filles que de garçons ; mais, suivant les premiers voyageurs qui sont entrés à la Chine, et qui ont rapporté naïvement ce qu'ils ont vu, les filles deviennent la richesse des parents, parce que n'emportant pas de dot, elles reçoivent, au contraire, un douaire qui passe à leurs père et mère : il est donc de l'intérêt des parents de ne pas abandonner les filles, et l'on ne peut supposer que les Chinois les exposent de préférence aux garçons<sup>116</sup>.

Mais ce récit est erroné. En effet, les filles ont plus de risques d'être abandonnées car, selon les coutumes traditionnelles, ce sont les garçons qui portent le nom de la famille et qui s'occupent de leurs vieux parents, ce qui est très important dans la culture d'héritage chinoise. Surtout, les parents de filles doivent payer une dot assez coûteuse pour leur mariage. Enfin, dans la campagne, les garçons, qui ont plus de force physique que les filles, constituent la main-d'œuvre principale du travail agricole. C'est, aussi, une des raisons qui explique que les garçons soient plus chéris que leurs sœurs par leurs parents. Cependant, nous ne pouvons pas dire que les filles soient rejetées par leurs parents. C'est plutôt une préférence dans leur choix, surtout quand ils rencontrent des misères et des troubles. Le parti pris de cet auteur prétendrait s'opposer aux missionnaires qui ont montré, à l'évidence, que plus de filles sont abandonnées que de garçons, et de contrecarrer leur conclusion qu'aucun de ces parents ne veulent élever ou n'aiment leur fille.

Cependant, ce genre de récit permet de renverser le stéréotype que les filles sont systématiquement détestées par leurs parents, en évitant de mettre l'accent excessivement sur la discrimination sexuelle. Des autres raisons de l'infanticide doivent être prises en compte. Une fille peut même être considérée comme l'enfant précieux de la famille, surtout au sein des élites. Quelquefois, la fille de la famille est qualifiée de « la perle dans la paume »<sup>117</sup>. Michelle King, dans son ouvrage sur l'infanticide féminin en Chine au XIX<sup>e</sup> siècle nous donne l'exemple d'une femme, Ye, et son mari, qui sont soutenus fréquemment par le père de la fille dans le domaine économique. Le père de Ye se sent toujours triste à cause de la pauvreté de sa fille, et envoie souvent des serviteurs pour les aider à cultiver leur terre.

---

<sup>116</sup> *Ibid.*

<sup>117</sup> King, Michelle. T., *Between Birth and Death, Female Infanticide in Nineteenth-Century China*, États-Unis, Stanford University Press, 2014, p. 20.

Mendoze s'exprime en ces termes : Si un enfant naît estropié, le père le présente au magistrat, qui ordonne de lui faire apprendre un métier qu'il puisse exercer ; si le père n'en a pas le moyen, les parents doivent s'en charger ; et lorsque ceux-ci sont trop pauvres pour en faire les frais, le mandarin place alors l'enfant dans un hôpital où on l'élève aux frais de l'État<sup>118</sup>.

Il y a dans toutes les villes des maisons destinées pour recevoir les enfants exposés ; les missionnaires et l'écrivain anglais en conviennent.

Les lois ne permettent donc pas l'exposition ; mais on conçoit sans peine que, dans un empire aussi vaste que la Chine, il se trouve quelques parents que l'extrême misère réduit à exposer leurs enfants ; cependant, il faut encore faire une distinction contre les enfants exposés vivants et ceux qui le sont après leur mort<sup>119</sup>.

L'attitude des autorités chinoises est claire concernant l'infanticide et l'exposition des enfants : elle n'est pas permise, encore moins encouragée, par l'État. Des hôpitaux et des maisons de charité ont été fondés pour recevoir les enfants exposés et les enfants estropiés, comme en Europe moderne. Ce genre de témoignages se trouve non seulement chez les missionnaires jésuites, que nous n'avons pas encore abordés, mais ils apparaissent aussi dans les échanges de correspondances entre les empereurs chinois et ses mandarins. La fondation d'hôpitaux, aux frais de l'État, est une méthode du gouvernement pour sauver ces pauvres petits. L'auteur indique, aussi, comme *Les Mémoires* du Père Amiot mentionnés ci-dessus, que tous les enfants exposés ne sont pas abandonnés avant leur mort. Il est, en effet, très important de distinguer si les parents ont commis, ou non, l'infanticide.

Comme il n'est pas d'usage à la Chine d'enterrer les enfants dans les tombeaux de famille<sup>120</sup>, et les enterrements étant fort coûteux, il n'est pas étonnant que des gens pauvres exposent leurs enfants morts, dans le dessein de leur procurer une sépulture et d'en éviter les frais : c'est aussi pour cela que des charrettes parcourent tous les matins les rues de Pékin, et ramassent tous les enfants exposés. Ceux qui sont vivants sont placés dans une maison où ils sont élevés, et ceux qui ont été trouvés morts sont portés hors de la capitale, dans un endroit où ils sont enterrés<sup>121</sup>.

Nous pouvons voir clairement que, face à la même affaire, l'attitude de ce Français est bien différente de celle de ses compatriotes catholiques qui se focalisent plutôt sur le nombre étonnant d'enfants exposés, le plus déplorable à leurs yeux étant qu'ils le sont sans baptême. Telle scène apparaît aussi dans l'extrait du mémoire du Père François Noël (voir la sous-partie

---

<sup>118</sup> Cela sera développé dans le prochain chapitre.

<sup>119</sup> De Guignes, Chrétien-Louis-Joseph, *Voyages à Péking*, *op. cit.*, p. 285-290.

<sup>120</sup> Dans la société ancienne chinoise, le tombeau de famille est étroitement lié au culte des ancêtres, qui signifie la vénération des descendants envers leurs ancêtres. Les enfants, eux, n'ont pas de descendants.

<sup>121</sup> *Ibid.*

précédente), et le missionnaire décrit la ville capitale comme si c'était un enfer, où de nombreux d'enfants sont abandonnés et périssent dans les rues et les lieux publics, et personne ne s'en occupe. La divergence des points de vue est évidente.

La description de Guignes est plus favorable à l'image de la Chine. Il a même présenté une image positive dans le texte suivant. En comparaison avec ce témoignage, celui du Père François Noël est beaucoup plus pessimiste. Les enfants, abandonnés sans baptême, meurent d'une manière misérable, qui est une conduite barbare étonnante dans un pays si policé.

J'ai traversé la Chine dans toute sa longueur, en voyageant par eau, je n'ai jamais vu un enfant noyé : dans ma route par terre, j'ai passé de grand matin dans les villes et dans les villages, j'ai été à des heures différentes sur les chemins, et je n'ai jamais aperçu un enfant exposé ou mort. Dans notre dernière journée, avant d'arriver au fleuve jaune [Hoang-ho], un des cochers conduisant les effets d'un de nos mandarins, écrasa un enfant ; il fut arrêté sur le champ : ce n'était pas cependant sa faute, car lui et ses camarades, en entrant dans les villages, criaient aux habitants de faire place ; mais leur curiosité était si grande, qu'ils se portaient jusque sur les roues des voitures pour nous regarder.

Si les Chinois étaient si indifférents sur le sort de leurs enfants ; si la police ne veillait pas à leur conservation, pourquoi aurait-on arrêté ce cocher ? Il ne faut donc pas croire à ces expositions, à ces infanticides qu'on représente si nombreux : il en existe certainement, mais les crimes existent partout<sup>122</sup>.

Dans ces deux paragraphes, l'auteur néglige complètement l'infanticide et l'exposition. Au contraire, il cite un exemple favorable qui montre l'attention que portent les Chinois à l'enfant. Selon lui, il est impossible que les gens puissent commettre des crimes sur des enfants dans un pays où les enfants sont si protégés.

Je dois attester que les Chinois aiment tendrement leurs enfants ; les femmes qui vivent à Quanton sur la rivière, dans la crainte qu'il ne leur arrive quelque accident, leur passent autour du corps une corde qui leur permet de jouer dans le bateau, mais non d'en sortir. Quant à ce que l'on dit qu'elles attachent une calebasse sur le dos des enfants pour les faire flotter plus long-temps, afin de donner le temps à quelque personne charitable de leur sauver la vie, elles ne le font que pour avoir elles-mêmes le moyen de les secourir dans le cas où ils tomberaient à la rivière. J'ai été témoin d'un pareil accident ; la mère, loin d'abandonner son fils à son malheureux sort, ne fut tranquille que lorsqu'elle le revit dans ses bras<sup>123</sup>.

---

<sup>122</sup> De Guignes, Chrétien-Louis-Joseph, *Voyages à Péking, Manille et l'Île de France*, faits dans l'intervalle des années 1784 à 1801, t. II, p. 285-290.

<sup>123</sup> *Ibid.*

Des écrits de la présence d'enfants dans les rivières se retrouvent dans les récits de voyage de nombreux explorateurs, mais leur attitude varie de l'un à l'autre. Certains, comme Guignes, croient à une action, bienveillante, alors que d'autres, comme Macartney et Barrow, pensent qu'il s'agit d'un geste de sacrifice et de barbarie. Cette dernière appréciation est moins courante dans les correspondances des missionnaires.

D'ailleurs, les femmes des bateaux ont en général l'attention de porter leurs enfants sur leur dos : tous ces soins prouvent que le cri de la nature se fait entendre par-tout ; et, je le répète, si l'exposition des enfants a quelquefois lieu à la Chine, on ne doit l'attribuer qu'à des circonstances impérieuses dont on a des exemples dans tous les pays. Ajoutons une dernière réflexion. On a supposé que la pluralité des femmes produisait une surcharge dans les familles, dont les Chinois se délivraient par l'exposition ; c'est une erreur : tous ceux qui connaissent les mœurs des Asiatiques, savent que la population, bien loin d'être chez eux en raison du nombre de femmes que chacun peut avoir, est au contraire bien moindre relativement, que chez les Européens : c'est ce que j'ai moi-même observé à la Chine. Mais, quand il serait vrai que la polygamie fût favorable à la population, comme il n'existe de fait que parmi les grands, les mandarins et les riches, leur fortune les met à l'abri de songer à se défaire de leurs enfants : voilà donc une classe dans laquelle on peut assurer que l'exposition n'a pas lieu<sup>124</sup>.

Guignes considère donc que les riches et les élites, qui n'ont aucune difficulté à subvenir aux dépenses nécessaires à ses enfants, ne pratiquent pas l'exposition. Mais, la pauvreté n'est pas la seule cause de l'infanticide et l'exposition. Il arrive, en effet, que des riches tuent, aussi, leurs filles, pour éviter de payer une dot coûteuse de leur mariage, comme nous le verrons dans le prochain chapitre.

Chez les habitants des campagnes, les enfants sont utiles ; ils sont même une richesse, et les maladies n'en enlèvent que trop : l'exposition serait donc contraire à leurs intérêts.

Dans les villes, l'industrie fournit plus de ressources ; il y a plus de gens à l'aise ; les pauvres trouvent plus de secours : il n'y a donc qu'un petit nombre de familles chez lesquelles l'exposition pourrait être en usage.

D'après tout ce que je viens de dire, je ne nierai pas absolument qu'elle ait lieu à la Chine ; mais je conclurai qu'elle n'y est pas plus commune que dans les autres parties du globe, où l'on n'en a des exemples que dans des cas particuliers et heureusement rares<sup>125</sup>.

---

<sup>124</sup> *Ibid.*

<sup>125</sup> *Ibid.*

M. de Guignes a une opinion généralement positive de la Chine. Même si l'auteur ne nie pas, catégoriquement, l'existence de l'infanticide et l'exposition d'enfants, il les considère comme un crime interdit par les lois et les coutumes chinoises. Les cas d'abandon d'enfants n'y seraient pas plus fréquents que dans d'autres pays. Les écrits sur l'infanticide et l'exposition des enfants de la part des missionnaires catholiques constitueraient donc une exagération.

Pour conclure, nous considérons que ces explorateurs occidentaux, témoignent de deux types de comportement. Certains trouvent que l'infanticide est un phénomène courant, qu'ils considèrent très grave en Chine. D'autres considèrent qu'il y a des exagérations à ce sujet dans les écrits des missionnaires. Dans la première catégorie, nous trouvons Barrow. Son préjugé est très clair concernant l'infanticide et l'exposition des enfants en Chine : il impute ce crime à la dureté de la nature des Chinois, et à leur coutume qui accorde une place prépondérante au pouvoir paternel. L'autre position insiste, au contraire, sur le fait que le crime d'exposition ou de meurtre des enfants est tellement condamné par les Chinois que le phénomène ne peut pas avoir l'ampleur dénoncée par les missionnaires. Rappelons que la description de Barrow n'est pas un témoignage de première main, ce qui conduit à l'exagération et à l'inexactitude de ses propos. En contradiction avec le point de vue de Barrow, Davis est plus favorable aux Chinois à ce sujet. Il insiste sur le fait que ce crime est condamné par la coutume chinoise. Il présente alors, au contraire, une image plus positive sur la Chine.

Pour mieux juger de la valeur de ces témoignages et des positions induites, nous devons préciser le contexte historique, et d'abord les relations tissées entre l'empire chinois et le monde occidental.

Inspirés par le voyage de Marco Polo, et le mémoire qui en est issu, les Européens manifestent une grande curiosité à l'égard de cet empire lointain et exotique. Après avoir renversé la gouvernance de la dynastie des Ming, les Mandchous sont devenus les nouveaux maîtres de la « cité interdite ». Même s'ils sont amplement sinisé, ces lointains cousins des Mongols restent, pour les Chinois, des barbares. Aussi, afin de se faire adopter tant bien que mal par leurs sujets, ces nouveaux gouvernants de la Chine ont adopté des comportements très « chinois », hérités de la dynastie des Ming. C'est la politique du splendide isolement, et la conscience de la suprématie universelle de la Chine, entretenues sous les Ming, qui se

renforcent sous les Qing<sup>126</sup>. Cependant, la politique isolationniste conduite par la dynastie des Qing entraîne de grandes difficultés pour envisager un rapprochement. Malgré cela, beaucoup d'Européens réussissent à entrer dans l'Empire du Milieu par divers moyens. Des Occidentaux, de plus en plus nombreux, y accèdent à la suite de l'entrée des jésuites, envoyés par le roi de France. Les marchands font des affaires dans les régions côtières méridionales, avant d'être confinés à Canton. Certains missionnaires parcourent quelques provinces, le plus souvent en secret, alors que les mathématiciens du roi sont confinés à Pékin, pour tenir compagnie à l'empereur et assurer divers emplois : médecins, peintres, enseignants de la mathématique. Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, la Chine n'est pas au centre d'un programme de recherche préexistant à son développement. Mais, elle devient un objet d'investigation à la croisée de multiples projets, politiques, économiques et religieux, portés par des institutions de différentes natures<sup>127</sup>.

Schématisons brièvement les tentatives faites par les Européens pour entrer librement en Chine. Au plan commercial, si le XVI<sup>e</sup> siècle est aux Portugais, le XVII<sup>e</sup> est aux Hollandais et le XVIII<sup>e</sup> sera aux Anglais. Leurs empires respectifs en Extrême-Orient se succèdent dans cet ordre. Au plan religieux, la fin du XVI<sup>e</sup> siècle voit s'illustrer en Chine les premiers jésuites<sup>128</sup>.

S'il est vrai que les Français ne se distinguent pas dans le domaine du commerce, ils ont fourni beaucoup de documents historiques précieux dans le domaine religieux. Non seulement les jésuites français ont laissé de nombreux écrits, mais les archives des Missions étrangères de Paris recèlent nombre de témoignages sur la découverte de la Chine par des missionnaires.

Les expériences de ces voyageurs sont variées, et les écrits qui en découlent s'avèrent, aussi, bien différents. À cette époque-là, le lectorat est dans l'attente d'une image positive de la Chine. La plupart des récits et des mémoires, de la fin du XVII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, sont alors emplis d'images séduisantes, riches et exotiques. Les coutumes particulières, la production naturelle, les arts chinois, l'histoire et la géographie sont les sujets les plus attirants pour les lecteurs européens. Ce sont aussi les sujets qui sont le plus souvent traités dans les *Lettres édifiantes et curieuses*.

« Connaître » la Chine – et la formule ne vaut pas uniquement pour elle – ne se réduit pas à en avoir une idée : les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles correspondent à un moment particulier d'élaboration

<sup>126</sup> Walter, Xavier, Peyrefitte, Alain, *John Barrow, un Anglais en Chine au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Payot, 1994, p. 9-10,

<sup>127</sup> Romano, Antonella, *Impressions de Chine. L'Europe et l'englobement du monde (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Fayard, 2016, p. 24.

<sup>128</sup> Walter, Xavier, Peyrefitte, Alain, *John Barrow, op.cit.*, p. 11.

des procédures intellectuelles, matérielles, sociales, qui assignent à la production du savoir une définition et des pratiques qu'il convient de caractériser : de là une « connaissance » de la Chine basée sur observations, mesures, relevés naturalistes ou cartographiques, collectes et envois d'objets vers les grands ports<sup>129</sup>.

Pourtant, les missionnaires n'évitent pas de décrire les tares et les faiblesses de l'Empire, comme la corruption, l'infanticide, les disettes et famines, l'arbitraire mandarin. S'ils présentent la Chine d'une façon plus objective, leurs relations servent un but religieux. Malheureusement, leur tâche demeure, malgré tout, sans guère d'effet sur les progrès de l'évangélisation de la religion chrétienne<sup>130</sup>. Si les jésuites de la cour de Pékin sont bien protégés, car ils sont devenus les bons serviteurs de l'empereur, les missions des provinces rencontrent beaucoup de difficultés. Les missionnaires de différents ordres ne cessent pas d'être persécutés. Ils pensent, alors, à recueillir des enfants trouvés et les évangéliser peut s'avérer un levier utile à la propagation de leur foi. Les écrits concernant l'exposition des enfants et l'infanticide révèlent, d'un côté, une Chine plus réelle, moins idéale et, de l'autre côté, la nécessité de l'expansion du catholicisme. C'est aussi une façon d'attirer de la part des Français dévots des financements pour leurs missions en alignant le chiffre de milliers de baptêmes.

Au moment où les mathématiciens du roi arrivent à Pékin (1689), l'Empire chinois, encore plus refermé par rapport aux dynasties précédentes, reste une grande puissance, riche et prospère. Jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la Chine demeure, pour la plupart des Européens, un mirage d'ordre et de prospérité. Même si plusieurs jésuites ont décrit la scène misérable des enfants exposés, de la famine et de la disette, les lecteurs européens sont plus attirés par la découverte exotique et le magnifique « goût chinois » donnés dans les *Lettres édifiantes et curieuses*. Le baptême d'enfants misérables est considéré plutôt comme un moyen d'évangélisation, voire de propagande, qu'un écrit sur la Chine réelle.

Nous découvrons que, parmi les récits de voyage concernant l'infanticide et l'exposition des enfants, les écrits de voyageurs anglo-saxons sont remarquables. Dans ce chapitre, nous avons cité des auteurs britanniques tels que Macartney, Barrow, Davis et Milne. Ce siècle est celui de l'entrée en scène des Anglais. « La Chine aurait sans doute fini par expulser les barbares qu'elle n'assimilait pas s'il n'y avait eu les Anglais. Le XVIII<sup>e</sup> siècle voit la montée en

---

<sup>129</sup> Romano, Antonella, *Impressions de Chine, op.cit.*, p. 16.

<sup>130</sup> Walter, Xavier, Peyrefitte, *Alain, John Barrow, op. cit.*, p, 12,

puissance des Britanniques, arrivés tard sur le théâtre d'Extrême-Orient. »<sup>131</sup> Les explorateurs britanniques sont arrivés plus tard que les gens d'Église français, et la situation est bien différente. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le pays est sur le chemin de la dégradation. L'image change alors aux yeux des voyageurs britanniques.

Après 1793, l'échec de l'ambassade britannique, conduite par Lord Macartney, casse le mythe deux fois millénaire. Les Anglais expriment, clairement, la supériorité culturelle européenne, en refusant de se prosterner devant l'empereur Qianlong, un rituel de déférence que les anciens ambassadeurs européens, néerlandais et portugais, n'ont aucun scrupule à exécuter. Les Anglais sont fâchés par l'attitude arrogante de l'empereur mandchou, décident de révéler les défauts de l'Empire du Milieu et de lui donner une leçon.

Les Anglais, ulcérés, s'enflammèrent contre l'Empire. John Barrow, intendant de l'ambassadeur-mais surtout connu pour avoir écrit *Les révoltes du « Bounty »*-, rumina sa rancœur pendant dix années puis prétendit, avec force jugements téméraires et témoignages sommaires, pour remettre la Chine à sa vraie place dans l'ordre des nations<sup>132</sup>.

Dans ce cas-là, il n'est pas difficile de comprendre pourquoi les visions de Barrow sont beaucoup plus hostiles à la Chine, comparées à celles des autres voyageurs.

En plus de la stagnation chinoise par rapport aux pays européens, d'autres raisons contribuent aussi à la dégradation de l'image de la Chine aux yeux des Occidentaux. Une série de persécutions contre le christianisme, suite aux affaires des Querelles des Rites, affectent l'espoir des missionnaires catholiques qui, très déçus, sont passés de la louange à la critique. Le courant anti-jésuite est aussi défavorable à l'image de la Chine. Le XIX<sup>e</sup> siècle est hanté par une légende noire des jésuites qui est sans doute la forme la mieux connue – et la plus littéraire – de l'antijésuitisme, mais qui se fonde largement sur des couches antérieures. La Compagnie de Jésus a suscité de vives inquiétudes spirituelles et politiques dans tous les pays européens dès le XVI<sup>e</sup> siècle, dans une corrélation étroite, avec des événements étrangers : le Brésil et la condamnation des réductions indiennes, la Chine et la condamnation de l'adoption des rites confucéens<sup>133</sup>.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, de 1757 à 1773 environ, et après une série d'interdits et de suppressions qui jalonnent l'histoire de l'ordre, cette hostilité se matérialise par un « passage à l'acte » dans plusieurs états européens : le Portugal, la France, l'Espagne, l'Autriche, les États de l'Italie

<sup>131</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>132</sup> Walter, Xavier, Peyrefitte, Alain, *John Barrow, op. cit.*, la quatrième de couverture du livre.

<sup>133</sup> Fabre, Pierre-Antoine et Maire, Catherine (dir.), *Les antijésuites : discours, figures et lieux de l'antijésuitisme à l'époque moderne*, Rennes, PUR, 2010, p. 7.

pré-unitaire procèdent en effet à son expulsion, jusqu'à la décision finale de suppression par le pape Clément XIV<sup>134</sup>.

La nouvelle tendance d'évaluation de la Chine après 1700 a coïncidé avec un sentiment anti-jésuite, grandissant au début du XVIII<sup>e</sup> siècle en Europe, ce qui a conduit à la négation de toutes les entreprises jésuites, y compris éventuellement leurs évaluations positives antérieures de la Chine<sup>135</sup>.

La nouvelle vision du monde des Européens a émergé de la vague du colonialisme et de l'impérialisme du XIX<sup>e</sup> siècle. Selon la perspective historique de Friedrich Hegel, la civilisation orientale représente l'origine du développement universel, alors que la civilisation occidentale représente sa maturité. Malgré la critique contre Hegel pour son idée d'individualisme et d'idéalisme, Karl Marx estime aussi qu'il existe une grande différence entre le monde occidental et le monde oriental<sup>136</sup>. Le monde occidental est motivé par la grande augmentation de la productivité, apportant un changement social du capitalisme vers le socialisme, le monde orientale reste encore stagnant, coincé dans ses traditions.

La pensée d'Hegel a eu une influence importante sur les intellectuels du XIX<sup>e</sup> siècle. De 1770 à 1830, l'eurocentrisme devient une idéologie principale, même dominante. Nous pouvons le trouver dans les écrits de plusieurs économistes et philosophes, tels que Kant, Herder, Adam Smith, et Montesquieu. L'Europe assume sa supériorité à l'échelle de la civilisation mondiale, tandis que la Chine reçoit beaucoup de critiques<sup>137</sup>.

Nous pouvons conclure que les témoignages des Occidentaux sur l'infanticide et l'exposition des enfants se divisent en trois genres. Les missionnaires montrent la situation misérable des enfants, mais leur but est de souligner la priorité de leur baptême et de l'évangélisation. La plupart des voyageurs non religieux trouvent que le phénomène de l'infanticide et de l'exposition n'est pas aussi grave que ce que les missionnaires décrivent. Mais, Barrow trouve que c'est un crime courant en Chine, qui contribue à démontrer cette barbarie des coutumes chinoises et de la loi du souverain.

---

<sup>134</sup> *Ibid.*, p. 7-8.

<sup>135</sup> Hsia, Ronnie Po-chia, « Chinese Wisdom, Chinese Barbarity : Images of China in Europe 1580-1800 », in Couto, Djanirah et Lachaud, François (éd.), *Empires en marche : rencontre entre la Chine et l'Occident à l'âge moderne (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, École française d'Extrême-Orient, 2017, p. 67. Traduit de l'anglais : *This new trend of evaluation of China after 1700 coincided with a growing anti-Jesuit sentiment in the early 18th century in Europe, leading to the negation of all Jesuits enterprises, including eventually their earlier positive assessments of China.*

<sup>136</sup> Hsia, Ronnie Po-chia, « Chinese Wisdom, Chinese Barbarity : Images of China in Europe 1580-1800 », *op.cit.*, p. 65.

<sup>137</sup> *Ibid.*, p. 66.

Les réactions des missionnaires protestants à l'infanticide étaient initialement très différentes de celles des missionnaires catholiques. Cela était dû en partie à l'arrivée tardive des protestants et au retard conséquent à rattraper par rapport aux catholiques dans leur compréhension du contexte de la Chine<sup>138</sup>.

Si nous ne pouvons pas accorder un total crédit aux missionnaires, il faut reconnaître qu'ils connaissent mieux que les autres le pays et ses coutumes, car les missionnaires jésuites cités dans ce chapitre restent plusieurs années en Chine, et disposent de plus de sources d'informations qu'aucun Anglais à aucun moment des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. De plus, les prêtres des Missions étrangères de Paris, qui travaillent en province, sont des hommes de terrain. Ils connaissent les conditions d'existence – et de mort - d'une façon plus précise et plus concrète.

---

<sup>138</sup> Mungello, D. E., *Drowning Girls in China*, op. cit., p. 67. Traduit de l'anglais : *Protestant missionary reactions to infanticide were initially quite different from Catholic missionary reactions partly because of the Protestants' later arrival and consequent delay in catching up with the Catholics in their understanding of internal conditions in China.*

### I. 3. LES TÉMOIGNAGES CHINOIS, DU XVII<sup>E</sup> AU XIX<sup>E</sup> SIÈCLE

Ils attestent de la réalité du phénomène durant cette période. Cependant, à l'instar des témoignages et correspondances de missionnaires, et des récits de voyage de différents explorateurs occidentaux, les édits officiels et les proclamations chinoises diffèrent sur la nature de ce phénomène. À la différence des premiers, les témoignages chinois montrent rarement la scène cruelle de l'infanticide d'une manière directe. Ce phénomène se trouve dans des articles et des proclamations qui condamnent le crime, ou bien dans la fondation d'hospices en vue de l'empêcher. L'abondance des sources chinoises concernant la lutte contre l'infanticide prouve, cependant, l'existence et même la fréquence du phénomène. Le sujet de l'infanticide et l'exposition d'enfants existe dans les enregistrements soit officiels, soit populaires. Nous allons considérer, ici, des documents en langue française qui ont été traduits du chinois par les missionnaires, en particulier dans les lettres des pères jésuites du XVIII<sup>e</sup> siècle et dans l'œuvre nommée *L'infanticide et l'œuvre de la Sainte-Enfance en Chine*, du Père Palatre. Dans le troisième chapitre, nous analyserons les sources chinoises que nous avons traduites, qui sont les rapports des mandarins à l'empereur et la réponse de ce dernier, à différentes périodes.

L'infanticide est relevé en Chine dès une époque très ancienne. Dans *Drowning Girls in China*, D. E. Mungello évoque l'attitude des Chinois face à l'infanticide, pendant plus de deux mille ans. Au cours des dynasties Qin (255-206 av. J.-C.) et Han (206 av. J.-C.-220 J.-C.), même si les interdictions d'abandon peuvent être trouvées dans les codes légaux, les transgressions de la loi sont toujours tolérées par les officiels. Alors que les philosophes légistes tendent vers une application stricte des lois sur l'infanticide et l'exposition, les Confucianistes montrent leur préoccupation pour le bien-être humain<sup>139</sup>. Au cours de la dynastie Qin, durant laquelle la pensée légiste domine la société, les lois tendent à traiter l'infanticide et l'abandon comme des crimes identiques. Les parents, considérés comme des criminels pour l'infanticide et l'exposition, devaient être tatoués et condamnés à une peine de prison. Les hommes sont condamnés à construire la Grande Muraille et, les femmes, à peser des grains<sup>140</sup>. Les confucianistes sont enclins à justifier ces crimes par la mauvaise

---

<sup>139</sup> Mungello, D. E., *Drowning Girls in China*, op. cit., p. 5.

<sup>140</sup> *Ibid.*, p. 6.

administration politique et économique des gouvernants, qui a pour effet d'aggraver la pauvreté du peuple et de provoquer l'infanticide et l'exposition d'enfants. Cela peut expliquer, à un certain degré, pourquoi les lois sont moins sévères pour les parents meurtriers durant les dynasties suivantes.

On pratique l'infanticide pour des raisons diverses. Michelle King énumère par son résultat de recherche. Par exemple, dans la dynastie des Han, on invoquait l'infanticide dans le cas de la naissance d'un enfant malformé, en raison de la condition familiale, de la pauvreté générale et, bien entendu, du sexe de l'enfant. Durant la dynastie des Song (960-1279), les raisons économiques, telles que la pauvreté et les impôts trop lourds, sont largement évoquées comme motivation pour ne pas nourrir les enfants, quel qu'en soit le sexe. Le sexe de l'enfant n'apparaît pas comme motivation essentielle jusqu'à l'époque des Ming (1368-1644) et des Qing (1644-1911), moment où la noyade de filles est souvent évoquée<sup>141</sup>. On dit que l'infanticide constitue l'un des moyens de contrôle de la démographie durant la fin de la Chine impériale.

Nous débutons notre développement à partir de *Lettres édifiantes et curieuses*. Dans la lettre du Père d'Entrecolles, du 19 octobre 1720, le missionnaire a inséré l'édit portant sur l'interdiction de noyer les petits enfants sous la gouvernance de l'empereur Kangxi (1662-1722).

Quand on jette sans pitié, dans les flots un fruit tendre qu'on vient de produire, peut-on dire qu'on lui a donné et qu'il a reçu la vie, puisqu'il la perd aussitôt qu'il commence d'en jouir ? La pauvreté des parents est la cause de ce désordre ; ils ont de la peine à se nourrir eux mêmes, encore moins peuvent-ils payer des nourrices, fournir aux autres dépenses nécessaires pour l'entretien de leurs enfants : c'est ce qui les désespère, ne pouvant se résoudre à laisser mourir deux personnes pour en faire vivre une seule, il arrive qu'une mère, afin de conserver la vie à son mari, consent à l'ôter à son enfant. Cependant, il ne laisse pas d'en coûter à leur tendresse naturelle ; mais enfin ils se déterminent à ce parti, ils croient pouvoir disposer de la vie de leurs enfants, afin de prolonger la leur. S'ils allaient exposer leurs enfants dans un lieu écarté, l'enfant jetterait des cris, leurs entrailles en seraient émues : que font-ils donc ? Ils jettent ce fils infortuné dans le courant d'une rivière, afin de le perdre de vue d'abord, de lui ôter en un instant toute espérance de vie. Vous me donnez le nom de père du peuple : quoique je ne doive pas avoir pour ces enfants la tendresse des parents qui les ont engendrés,

---

<sup>141</sup> King, Michelle. T., *Between Birth and Death, Female Infanticide in Nineteenth-Century China*, États-Unis, Stanford University Press, 2014, p. 5.

cependant je ne puis m'empêcher d'élever ma voix pour vous dire avec un vif sentiment de douleur, que je défends absolument de semblables homicides<sup>142</sup>.

La promulgation de cet édit témoigne, assurément de la réalité de l'infanticide et de l'abandon d'enfants. Ici, la raison principale en est la pauvreté des parents, mais cet édit de Kangxi, cité par le Père d'Entrecolles, se limite à une proclamation édifiante ; il ne prévoit pas de peines sévères et répressives. Pour les missionnaires, il justifie leur demande de renforcement de leur mission en Extrême-Orient.

Les missionnaires annoncent qu'en Chine l'infanticide est fréquent ; les ennemis de la Sainte-Enfance<sup>143</sup> essaient de leur donner un démenti, en citant des auteurs qui en affirment la rareté. Des voyageurs ont parcouru quelques contrées, sans rencontrer sur leur route des enfants exposés ; et on se hâte de conclure que : s'il y en a, ils devraient être visibles<sup>144</sup>.

Des disputes surviennent donc, à la suite des déclarations des missionnaires, concernant l'infanticide en Chine. Nous avons pu les apprécier dans les descriptions d'autres voyageurs occidentaux qui invoquent des actes d'abandon à cause de la pauvreté et de la misère plutôt que des infanticides. Ces opposants nient l'existence massive de l'infanticide en Chine. Ils pensent que les missionnaires, étrangers, ont trouvé là un moyen de collecter de l'argent pour leurs missions. Ces disputes se continuent jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle :

Les journalistes du XIX<sup>e</sup> siècle sont allés jusqu'à affirmer que les missionnaires se servaient de ce prétexte pour recueillir des fonds qu'ils n'auraient pas forcément destinés à la Chine. Cette diffamation ne repose sur rien de concret mais il est vrai que l'étendard de l'infanticide a permis de collecter des fonds considérables<sup>145</sup>.

Les sources chinoises corroborent pourtant les dires des missionnaires. L'infanticide dont parlent ces documents chinois se réfère plutôt à la coutume barbare de noyer les petites filles dans certaines régions. Ce phénomène est remarqué durant la dynastie de Qing. Pendant la période des Ming et des Qing, l'infanticide de filles est décrit et enregistré par les élites chinoises comme nous allons le voir. Ce phénomène apparaît dans toutes les régions de l'empire, mais surtout au sud du fleuve Yangzi. La proclamation officielle de l'administration a pour objectif d'édifier et de persuader les parents de garder leurs filles, ou de les déposer

---

<sup>142</sup> *Lettre édifiantes et curieuses*, 1707, t. XV, p. 123-125.

<sup>143</sup> Une œuvre pour sauver et baptiser les enfants exposés et moribonds, fondée par Mgr Forbin Janson, au XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>144</sup> Palatre, Gabriel, *L'Infanticide et l'œuvre de la Sainte-Enfance en Chine*, Chang-hai, 1878, p. III.

<sup>145</sup> Nié-Boukhéris, Magali, *L'infanticide en Chine et l'action missionnaire (1870-1926)*, Thèse de doctorat, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 2001, p. 18.

dans les hospices au lieu de les noyer sans pitié<sup>146</sup>. Cette action de l'infanticide est considérée comme une coutume barbare et cruelle aussi aux yeux des élites chinois.

En 1659, au second jour de la troisième lune intercalaire, sous la gouvernance de l'empereur Shunzhi, qui gouverne de 1643 à 1661, le censeur impérial Wei-i-Kiai<sup>147</sup> lui avait présenté la requête suivante :

Le roi suprême aime à donner la vie et réprouve la destruction, aussi tous les hommes sont doués d'un cœur miséricordieux, c'est là un don naturel, qu'ils ont reçu du Ciel, et qui se manifeste dans leurs affections [...] mais la corruption des mœurs peut porter le père et l'enfant à se rendre mutuellement coupables de cruauté. Moi, votre humble sujet, j'ai entendu dire que dans les provinces du Kiang-nan (Jiang-nan)<sup>148</sup>, du Kiang-si (Jiang-xi) et du Fou-kien (Fujian), on a la barbare coutume de noyer les petites filles. Comment n'en serait-il pas ainsi dans les autres provinces ? Les sentiments du père pour ses enfants sont naturels, pourquoi donc faire une différence entre les garçons et les filles ? Un cœur cruel et sans respect pour les enseignements de la raison, ne saurait tomber dans de plus égarements<sup>149</sup>.

Choen-tche (Shunzhi)<sup>150</sup> a approuvé la requête du censeur, en condamnant l'horrible coutume de noyer les petites filles, et a ordonné aux mandarins des provinces désignées d'user de moyens sévères pour la faire disparaître. Le 23<sup>e</sup> jour de la 3<sup>e</sup> lune de cette même année 1659, en présence des deux précepteurs impériaux Wang-hi et Csao-pen-yong, il porta contre l'infanticide l'édit suivant :

Nous avons entendu dire qu'on avait la coutume de noyer les petites filles ; mais nous n'avions pu le croire. Aujourd'hui que notre censeur J-Kiai nous adresse un mémoire sur cette habitude souverainement détestable, nous commençons à croire qu'elle existe véritablement.

Les sentiments paternels viennent de la nature, et on doit établir aucune différence dans la manière de traiter les filles et les garçons. Pourquoi se conduire cruellement envers les filles et les faire périr ? Meng-tse (Mencius) a dit : « En voyant un enfant sur le point de tomber dans un puits, tout homme éprouve au fond du cœur des sentiments de crainte et de compassion. » Il n'est cependant question ici que d'étrangers et de passants. Mais puisque tous les hommes sont émus de compassion et de pitié, à la vue d'un enfant encore privé de l'usage de la raison, qui tombe dans un lieu, où il doit trouver la mort, comment des parents peuvent-ils eux-

---

<sup>146</sup> King, Michelle. T., *Between Birth and Death*, op. cit., p. 8.

<sup>147</sup> Wei Yijie pour le pinyin d'aujourd'hui. 魏裔介。

<sup>148</sup> Cette région, aujourd'hui, comporte les provinces Jiangsu et Anhui.

<sup>149</sup> *Les registres sous l'empereur Shunzhi*, v. 125, traduit par Gabriel Palatre du chinois : «清世祖实录》卷一二五，顺治十六年闰三月丙子， cité par Gabriel Palatre dans *L'infanticide*, p. 3.

<sup>150</sup> L'empereur Shunzhi, 顺治 (1638-1661).

mêmes être assez cruels pour oser noyer leurs propres enfants ? De quel excès ne sont-ils pas capables, après avoir commis froidement un pareil crime ?

Le roi suprême aime à donner la vie et veut que tous les êtres en jouissent ensemble, sans se nuire. Si un père et une mère ont détruit les enfants qu'ils ont engendrés, comment ne pas voir dans ce forfait une atteinte portée à l'harmonie céleste ? Si les inondations, la sécheresse, les calamités publiques, la peste et la guerre exercent partout leurs ravages, et empêchent le peuple de jouir du repos, tous ces malheurs sont des châtements infligés au crime, dont nous venons de parler. Les anciens empereurs pleuraient amèrement les fautes du peuple et pardonnaient les crimes ; par cette conduite ils imitaient l'esprit du Ciel qui aime à donner la vie. Quand un de nos officiers nous adresse un rapport, pour nous dénoncer un grand coupable, nous examinons mûrement cette affaire, dans le désir de lui sauver la vie ; s'il ne nous est pas possible d'user de clémence envers lui, et si les lois exigent que nous prononcions une sentence de mort, cette nécessité nous cause une véritable tristesse. Aussi, combien grande doit être notre douleur, à la vue de ces enfants qui, à peine nés et encore innocents, sont condamnés à périr.

Quoique les mandarins locaux défendent cette coutume, toutes les familles n'ont peut être pas eu connaissance de cette prohibition. Il faut prendre les moyens nécessaires pour ranimer dans le peuple les sentiments de la nature, et extirper jusqu'à la racine l'habitude barbare de l'infanticide. Alors nous serons joyeux et contents. [...]

Bouché par toutes ces raisons, dit-il, nous exhortons maintenant notre peuple à ne point faire périr les petites filles. Quelques simples ornements de tête et des habits de toile ne vous rendront pas plus pauvres. La fille est d'un caractère très doux ; elle a pour ses parents une plus grande affection que les garçons. Ceux-ci, en effet, quittent souvent la maison paternelle ; elle, au contraire, reste fidèlement auprès de son père et de sa mère ; les garçons désobéissent fréquemment, mais les filles sont toujours soumises<sup>151</sup>.

Par cette proclamation impériale, l'empereur Shunzhi s'efforce de protéger les petites filles contre ce crime. Il s'efforce de démontrer que les filles ont maintes fois fait le bonheur de leur famille, et il promet la bénédiction du Ciel aux parents qui leur conservent la vie. Cette exhortation bien montre que la noyade de filles est une réalité, à ce moment-là.

En 1773, l'empereur Qianlong (Kien-long)<sup>152</sup>, qui régnait de 1736 à 1795, porta encore, contre l'infanticide, le décret suivant :

---

<sup>151</sup> 《感应篇》, *Kan-yng-pien*, ou le livre des récompenses et des peines, commentaires édition impériale, réimprimée la 46<sup>e</sup> année du règne de Kang-xi, Suzhou, t. VIII, p. 23, cité et traduit par Gabriel Palatre dans son ouvrage *L'infanticide, op. cit.*, p. 4-5.

<sup>152</sup> En chinois : 乾隆

Les statuts fixant la pénalité pour meurtre d'un grand enfant, ou d'un petit-enfant, supposent le cas où des enfants et petits-enfants n'ayant jamais manqué aux ordres de leurs parents ou grands-parents sont mis à mort volontairement et avec préméditation. Ce crime, qui viole les lois de la nature, doit être puni de la peine du fouet et du bannissement. Si les enfants mis à mort sont des filles nouvellement nées et privées encore entièrement d'intelligence et de raison, les coupables ne pourront pas alléguer la désobéissance de ces filles pour justifier leur crime. Ainsi donc quiconque dorénavant, suivant une coutume barbare, noiera les enfants, sera poursuivi pour meurtre avec préméditation, et lorsque les preuves seront parfaitement établies par les magistrats des tribunaux, il sera prononcé contre les accusés une sentence semblable à celle qui atteint les parents ou grands-parents coupables d'assassinat volontaire sur les personnes de leurs enfants ou petits-enfants. Il n'est point nécessaire de faire une ordonnance spéciale. Que chacun respecte ce décret<sup>153</sup>.

Nous pouvons voir, qu'à partir du règne de l'empereur Qianlong, les lois commencent à fixer la pénalité pour les crimes envers les enfants. Mais la punition reste soumise à certaines conditions : les parents ne sont pas punis pour actes d'infanticide si leurs enfants ont désobéi à leurs ordres. Les accusations et les punitions ne sont donc pas une chose facile dans la Chine du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Si les parents ne sont que légèrement punis pour le meurtre de leur enfant, c'est que leur incombe le rôle de justiciers. Pour les innocenter, il suffit de démontrer la culpabilité de ceux qu'ils ont trop énergiquement châtiés : dès lors qu'ils apparaissent comme les victimes d'une provocation de la part de ces derniers, ils sont absous de toute intention meurtrière. Dans cette logique, les seuls enfants réellement « innocents » sont les nourrissons, bien incapables de susciter par leur désobéissance l'ire légitime de leurs parents. Or, nous savons quel pesant silence entourait et entoure encore l'infanticide des nouveau-nés, ce crime invisible<sup>154</sup>.

Les parents qui tuent les filles nouvelles nées ne peuvent pas prétexter leur désobéissance, mais ce meurtre est exécuté secrètement, et il est très rare qu'il soit dénoncé par les autres membres de famille ou par les voisins. Les difficultés du recensement des nouveaux-nés empêchent, aussi, la révélation de l'infanticide secret. Contrairement à la société chrétienne occidentale, où l'on peut compter les nouveaux-nés par les registres de baptême, l'état civil n'existe pas en Chine, où l'on estime plus la population en foyers ou en familles qu'en individus<sup>155</sup>. Cette absence d'état civil est dû, en partie, à des raisons

---

<sup>153</sup> *Annales de la Sainte-Enfance*, t. XXI, p. 291, cité par Gabriel Palatre dans *L'Infanticide*, *op.cit.*, p. 11.

<sup>154</sup> Lauwaert, Françoise, *Le meurtre en famille : parricide et infanticide en Chine, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, O. Jacob, 1999, p. 239.

<sup>155</sup> Nié-Boukhéris, Magali, *L'infanticide en Chine*, *op.cit.*, p. 38.

superstitieuses : les parents refusent d'inscrire les noms de leurs enfants, ayant peur que les autres prennent leur âme<sup>156</sup>. De plus, durant la dynastie Qing, la punition pour un tel meurtre n'est pas aussi sévère que pour les autres crimes. Un châtement sévère constitue la meilleure dissuasion, alors que la peine du fouet et du bannissement n'est pas suffisante.

En 1815, un lettré, nommé Ou-Sing-King, adressa une requête à l'un des censeurs de l'Empire pour lui dénoncer l'habitude de noyer les petites filles et de vendre les femmes. Cette pièce fut mise sous les yeux de Jia-Qing (Kia-King)<sup>157</sup>, qui publia un édit dont la circulaire suivante nous offre la teneur :

Circulaire envoyée par Pé, vice-roi du Kiang-Nan, qui, pour se conformer à la volonté de sa majesté, défend de noyer les petites filles et de vendre les femmes, afin de faire disparaître les mauvaises mœurs et de rétablir l'ordre dans les relations<sup>158</sup>.

Le 1<sup>er</sup> jour de la 12<sup>e</sup> lune de la 20<sup>e</sup> année de son règne<sup>159</sup>, l'empereur Kia-king a permis au grand conseiller d'État d'expédier cette pièce.

Le 18<sup>e</sup> jour de la 11<sup>e</sup> lune de la 20<sup>e</sup> année de son règne, le Mei-ko a reçu de sa majesté la communication suivante.

Notre censeur nous a représenté qu'un habitant Mgan-hoei, de la ville de Ou-uen-hien, nommé Ou-sing-king, conformément aux lois, a demandé, sous forme de requête et d'accusation, qu'on prohibât la mauvaise coutume de noyer les petites filles et de vendre les femmes [...]. Si les filles, qui naissent dans le peuple, étaient toutes rejetées, et si on refusait de les nourrir, comment les générations pourraient-elles se multiplier ? Quant au mari et à l'épouse, la loi qui les unit est contenue dans les cinq relations, et si ce n'est pour un des sept articles prévus, comment peuvent-ils si légèrement se séparer ?

D'après le rapport que nous a fait Ou-Sing-King, dans son pays, les familles pauvres, chez lesquelles naissent des petites filles, vont ordinairement les noyer, et les époux pour de petites raisons, se séparent facilement. Ce sont là véritablement de très mauvaises mœurs. Nous ordonnons donc qu'on prenne cette requête de Ou-sing-King et qu'on charge Péling de l'examiner et d'y faire droit. Mais, avant tout, il est nécessaire de publier des édits pour réprimer sévèrement l'infanticide, pour convertir le peuple et rétablir l'ordre dans les relations ; et cette mesure doit également s'appliquer aux autres provinces, où règnent de

---

<sup>156</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>157</sup> En chinois : 嘉庆, son règne dure 1796 à 1820.

<sup>158</sup> Sois cinq devoirs et cinq relations. Les relations, dont il est ici question, sont celles du père et des enfants, et des époux entre eux. Les Chinois reconnaissent comme base de morale cinq enseignements immuables désignés sous ce nom par Mencius et plus tard, sous celui de cinq devoirs ou relations. Les relations sont celles du père et des enfants, de l'empereur et des sujets, des époux, des vieillards et des jeunes gens, et des amis entre eux. Leur observation complète constitue l'homme vertueux.

<sup>159</sup> Soit l'année 1815.

pareils abus. Quant à Ou-sing-king, nous voulons que notre censeur lui donne la permission de partir et de retourner dans son pays. Qu'on observe mes ordres avec respect<sup>160</sup>.

Ici, l'empereur a non seulement souligné l'importance qu'il y a à empêcher la noyade des filles, mais aussi la vente des femmes. Le sexe féminin se trouve dans une situation bien inférieure à celle du sexe masculin. Les femmes sont facilement victimes de discriminations et de violences en tout genre. Les époux n'ont pas de droit d'abandonner leurs femmes, sauf si elles désobéissent à sept articles<sup>161</sup> dans la relation des époux. Si un mari répudie sa première ou principale femme, sans qu'elle ait rompu le lien matrimonial par le crime d'adultère, et sans qu'elle y ait donné lieu par les sept causes qui suivent et qui le justifient, il subira la peine de 80 coups de fouet.

Après avoir manifesté au peuple la volonté du souverain, Pé-ling (Bailing aujourd'hui), vice-roi du Jiangnan (Kiangnan) s'exprime en ces termes :

Cette communication étant parvenue à notre tribunal, nous en avons reconnu l'authenticité. Nous avons recommandé au Trésorier général et au Grand juge d'en donner connaissance à tous leurs subordonnés, afin qu'ils observent avec respect les ordres qu'elle renferme, qu'ils recherchent avec soin les hommes qui répudient leurs femmes et noient les petites filles, et qu'ils rappellent à tous les articles des lois relatifs à ces crimes.

Il existait autrefois des orphelinats établis en faveur des pauvres qui, à cause de leur misère, ne se souciaient pas de nourrir et d'élever leurs filles ; ils pouvaient les y porter, et elles y recevaient aide et protection [...]. Aujourd'hui le peuple a partout contracté l'habitude, désormais passée dans les mœurs, de vendre les femmes et de noyer les petites filles. C'est là une chose détestable.

Que toute famille pauvre, à qui il naîtra une petite fille, s'abstienne à l'avenir de la rejeter, ou de la noyer. Après la promulgation de cet édit, que chacun renonce à cette funeste habitude et se corrige de ses fautes. Si dorénavant, on rencontre encore des hommes qui, n'écoutant que leurs propres caprices, renvoient leurs femmes sans raison légitime, ou noient leurs petites filles, nous désirons que les parents, les voisins, et les officiers subalternes viennent les dénoncer au mandarin, afin qu'on les amène au tribunal, et qu'ils y soient punis.

Cela est conforme à la volonté de l'empereur, qui défend ces coutumes. Que chacun donc obéisse en tremblant, et ne regarde point cet édit comme une simple pièce de littérature. Celle est notre intention expresse.

Du règne de Kia-king, le 1<sup>er</sup> jour de la 6<sup>e</sup> lune, de la 21<sup>ème</sup> année<sup>163</sup>.

<sup>160</sup> Palatre, Gabriel, *L'Infanticide, op. cit.*, p. 12.

<sup>161</sup> Nous allons donner l'explication détaillée dans le chapitre III.

<sup>162</sup> Soit l'année 1816.

<sup>163</sup> *Bé-i-lou*, t. I, Bao-ying-hui-guo-tiao, p. 39, cité par Gabriel Palatre dans *L'Infanticide, op.cit.*, p. 12-13.

Cet officiel a émis ces paroles pour confirmer les politiques de Jia-Qing qui tendent à protéger les filles et les femmes.

Sous le règne de Tao-Koang<sup>164</sup> (Dao-guang, 1821-1850), ce n'est plus un simple magistrat qui élève la voix pour stigmatiser ce crime dans les limites d'une préfecture soumise à sa juridiction, mais le gouverneur du Tché Kiang (Zhejiang) qui s'adresse lui-même à toutes les populations dont l'empereur lui a confié le soin, et qui essaie de les rappeler à des sentiments d'humanité. Voici ses paroles :

Nous, Tchen, gouverneur général du Tché-Kiang, nous publions cette proclamation pour défendre sévèrement de noyer les filles, et nous donnons l'ordre de leur conserver la vie. [...]  
Votre corps, d'où vient-il ? C'est votre mère qui a produit votre fils, de qui a-t-il reçu l'existence ? C'est votre épouse qui l'a mis au monde. Vous-mêmes, ainsi que vos fils, vous êtes tous nés d'une femme. Qu'y a-t-il donc de plus contraire à la piété filiale et à la bonté paternelle que de noyer ou de tuer les filles, à qui vous avez donné naissance ! Vous direz peut-être qu'il est difficile de les nourrir ; mais ne savez-vous pas que le Ciel ne produit aucun homme, sans lui assigner les choses nécessaires à la vie ? Vous vous plaignez de n'engendrer que des filles et de n'avoir point de garçons ; ignorez-vous donc complètement que maintes familles ont des garçons qui ne leur causent que du déshonneur, tandis que d'autres élèvent des filles remplies de piété filiale et de sagesse ? Ajouterez-vous que vous noyez les filles pour obtenir des garçons ? Mais ne savez-vous donc pas que le Ciel n'accorde jamais de bons fils à des parents, dont le cœur cruel agit ainsi contre la raison ? Bien plus, ils provoqueront par ce meurtre la colère du Ciel, et verront les malheurs fondre sur eux. C'est ainsi que Lou-uen-Kao, au moment où il passait son examen de licence, fut assailli par une foule de petites mains qui l'empêchèrent d'écrire. L'épouse de Che-Koei et son fils finirent tristement leur vie. À Hô-Keou, dans la famille Tsai, une femme, en donnant le jour à un enfant, eut le corps rompu en deux parties et mourut. Uen-sieou, dans une maladie, vit une troupe de petites filles qui le poursuivaient pour le tuer, et il expira. La femme de Tchen-i-tsing donna le jour à un serpent, qui s'enroula autour de ses jambes et fut cause de sa mort. L'épouse de Hê-lien-Kié fut assaillie par une multitude de petites filles, qui vinrent lui mordre la peau et lui arrachèrent la vie. À Fou-ngan, la femme Tchang eut le sein pressé par un énorme serpent, puis elle expira. L'épouse de Yng mourut d'un flux de sang. À Jouen-tcheou, la femme Tchen vit en songe un petit bœuf qui lui donnait des coups de cornes, et elle cessa de vivre. La femme Wang enfanta un serpent et mourut. Une sage-femme, nommé Fan, qui employait à procurer des avortements et à noyer les filles, vit les membres de sa famille, composée de onze personnes, achever leur existence d'une manière épouvantable.

---

<sup>164</sup> 道光皇帝

Cette série de faits nous montre que depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, les familles qui ont noyé les petites filles reçoivent inévitablement le châtimeur de leur crime. Le Ciel aime en effet à donner la vie ; les génies et les esprits haïssent le meurtre, que les mauvaises actions soient une source de malheurs, c'est un principe parfaitement conforme à la raison<sup>165</sup>.

Nous pouvons voir que la discrimination entre le sexe est très sévère dans la province de Zhejiang. Les parents tuent les filles nouvelles-nées en attendant d'obtenir des garçons. Les criminels sont soumis à « la colère du Ciel ». Les mères, qui tuent leurs propres filles, enfantent ensuite des monstres horribles. Il s'agit d'effrayer et d'avertir les parents qui ne chérissent pas leurs filles. Beaucoup de Chinois croient au Karma, notion apportée par le bouddhisme, qui signifie le cycle des causes et des conséquences, qui est la somme de ce qu'un individu a fait, est en train de faire et fera. S'il a fait des mauvaises choses ou commis des crimes, il aura son châtimeur. Quoi qu'il en soit, nous pouvons, de toute façon, en tirer la conclusion que l'inégalité des garçons et des filles est assez évidente et que l'infanticide de filles est très courant dans cette région. Cette proclamation tend à intimider ces parents cruels et à réveiller leurs sentiments humains.

Vers la même époque, la province de Canton offrait le spectacle d'une barbarie plus cruelle encore que celle dont les documents précédents nous ont révélé l'existence. Là, les riches, comme les pauvres, ôtent la vie de leurs filles. Le lieutenant-gouverneur Ky, instruit de cette affreuse coutume, a donné l'ordre de faire une enquête pour constater la réalité, et après sa confirmation, pour le faire cesser, il a publié un édit sous le titre *Proclamation adressée au peuple du Canton* par son excellence Ky, lieutenant-gouverneur de cette province, en date du 19 février 1838.

Le lieutenant-gouverneur Ky publie, par ces présentes, ses instructions.

De même que le Ciel et la terre montrent leur pouvoir bien-faisant, en nous donnant l'existence, de même les pères et les mères montrent leur tendre affection, en aimant leurs enfants : c'est donc un devoir pour vous, habitants de ce pays, de nourrir et d'élever tous vos petits enfants, garçons ou filles. Après enquête, j'ai constaté que, dans la province de Koang-tong [Guangdong], l'usage de noyer et d'étouffer les petites filles est commun, et que les riches aussi bien que les pauvres n'hésitent pas de recourir à ce moyen. Les causes de l'infanticide sont manifestement celles-ci : les pauvres prétendent que, n'ayant pas de moyens suffisants d'existence, il ne leur convient point de nourrir et d'entretenir une denrée, une marchandise qui ne peuvent être pour eux qu'une source de dépenses toujours croissantes,

---

<sup>165</sup> *Té-i-lou*, tom. I, 2<sup>e</sup> partie, Pao-yng-hoei-Koei-tiao, p. 16, cité par Gabriel Palatre dans *L'Infanticide*, *op.cit.*, p. 14-16.

pendant que les riches soutiennent que de si chétifs sujet de nourrissage ne parviendront jamais à occuper un poste important dans le ménage. Sûrement, vous oubliez que vos mères et vos femmes ont été autrefois du nombre de ces petites filles. Si elles n'étaient devenues mères, comment auriez-vous reçu votre propre corps ? Sans femmes, d'où sortirait votre postérité ? Étant vous-mêmes les descendants de celles qui ont été petites filles, comment jetez-vous vos propres filles dans le champs de la mort ? Réfléchissez ! Considérez ce que vous faites ! La destruction des enfants du sexe féminin est, dans son principe, la destruction même de l'humanité<sup>166</sup>.

Afin de lutter contre la discrimination sexuelle et d'empêcher l'infanticide, le lieutenant-gouverneur met en évidence, dans cette proclamation, l'importance de femmes dans le développement de la société humaine.

Ceux qui tuent seront tués : telle est la juste rétribution du Ciel qui sait tout. Qu'une veuve reste sans fils, dont elle doit attendre sa subsistance, le mari de sa fille peut devenir le soutien et la consolation de sa vieillesse. Ce bienfait n'a-t-il par son prix ? En outre, une conduite juste assure le bonheur, et la voie de l'iniquité mène à la misère : ce sont deux principes de justice distributive les plus fermement appuyés par la raison. Quoi ! La pauvre enfant, à son entrée dans le monde, dès ses premières larmes, est enveloppée dans les filets de la mort ! Pour une telle action il faut le cœur d'un pirate, l'extinction complète de tout sentiment généreux ! À de tels hommes reste-t-il l'espérance d'une nombreuse postérité, d'une longue suite de descendants ? La céleste raison ne saurait la leur promettre. Dernièrement Ouang-ouan, littérateur distingué du Canton de Ying-tih, a écrit un « Essai sur l'infanticide ». Dans cet ouvrage j'aperçois l'action réciproque des influences du Ciel et de la Terre, et les vrais principes du bonheur et du malheur, du bien et du mal, tracés en termes si lumineux et si forts, qu'ils sont capables d'ouvrir les oreilles des sourds et les yeux des aveugles. J'ai fait distribuer des copies de cet « Essai » dans tous les départements et districts de la province, avec des avis et des instructions, afin que l'infanticide soit surveillé et défendu. Je publie aussi cette proclamation pour l'instruction de tous les habitants civils et militaires de la province. En conséquence, c'est un devoir pour chacun de nous de révéler le bienfaisant pouvoir du Ciel et de la Terre, d'exercer dans leur plus grande étendue ces tendres sentiments, que les pères et les mères doivent avoir pour leurs enfants ; et quand vous aurez des fils et des filles, que vos cœurs pencheront vers l'affreux et cruel usage de l'infanticide, sortez de votre aveuglement ; repentez-vous et renoncez à vos coutumes criminelles. Et tous, anciens et nobles, chefs du peuple, vous devez aussi vous efforcer continuellement par vos exhortations. Votre appui, votre bonté, de prévenir la destruction des êtres humains. De plus, si quelqu'un ose s'opposer ou contrevenir à ces instructions, les anciens et les nobles se feront un devoir de les assigner

---

<sup>166</sup> *Annales de la Sainte-Enfance*, t. I, p. 130, cité par Gabriel Palatre, *L'infanticide*, op. cit., p. 16-19.

devant les magistrats de l'endroit, afin qu'ils soient saisis, jugés et punis. Assurément de tels coupables ne méritent pas la clémence. En conséquence, faites attention à ces instructions. Proclamation spéciale<sup>167</sup>.

Cette partie de texte sert à réveiller les gens qui commettent l'infanticide de filles en se référant à la morale. Le lieutenant-gouverneur du Canton, pour anéantir la coupable habitude de noyer les petites filles, fait appel aux sentiments qu'il espère capables de remuer le cœur des habitants de la province. On doit s'interroger sur l'efficacité de distribuer les brochures « Essai sur l'infanticide », en répandant largement avis et instructions pour prévenir l'infanticide en engageant les anciens, les nobles et les chefs du peuple à redoubler d'efforts pour l'empêcher.

Dix ans plus tard, le magistrat chargé d'exercer les fonctions de grand-juge prend un nouvel édit, qui est placardé dans la ville de Canton. Voici l'édit contre l'infanticide.

Le juge criminel de la province de Canton défend strictement l'abandon des petites filles pour abolir cette détestable coutume et pour faire remplir les devoirs de la vie.

J'ai appris que dans Canton et les faubourgs on avait la coutume d'abandonner les petites filles. Dans quelques cas c'est parce que la famille est pauvre et qu'on ne peut subvenir à l'entretien de nombreux enfants ; dans d'autres cas les parents désirent un garçon, et dans la crainte que les soins à donner, de la part de la mère, ne retardent une seconde progéniture, quand une fille née, aussitôt elle est abandonnée.

Bien qu'il y a des établissements pour les enfants trouvés du sexe féminin, cependant on n'a pu détruire cette révoltante pratique, qui est un outrage à la civilisation, et qui brise l'harmonie du ciel. Le tigre, dit un de nos livres, tout tigre qu'il est, ne déchire pas ses petits, il a pour eux un cœur tendre, il en prend un soin continuel. Quelque pauvres que vous soyez, est-il possible que vous deveniez les meurtriers de vos propres enfants ? C'est avoir moins de naturel que les tigres les plus féroces.

Ne vous inquiétez pas de votre pauvreté, car vous pouvez, par le travail de nos mains, vous procurer quelques ressources. Quoiqu'il soit difficile de marier vos filles, ce n'est pas une raison pour vous en débarrasser. Les deux pouvoirs, celui du Ciel et celui de la Terre, le défendent. Les enfants des deux sexes appartiennent à l'ordre du Ciel, et, s'il vous naît une fille, vous devez l'élever, encore qu'elle ne vaille pas pour vous un garçon. Si vous les tuez, comment pouvez-vous espérer avoir des fils ? Comment ne craignez-vous pas les suites de votre indigne conduite, et surtout les décrets de la justice du Ciel. Vous étouffez votre amour et vous vous en repentirez après la vie, mais trop tard.

---

<sup>167</sup> *Ibid.*

Je suis un juge plein de bienveillance, de bonté et de commisération. Vous devez tous, si vous avez une fille, l'élever avec soin, ou, si vous êtes pauvres, l'envoyer à l'établissement des enfants trouvés, ou la confier à une famille amie, pour qu'elle l'élève pour vous. Si vous les abandonnez comme précédemment, dès que vous serez découverts, vous serez punis selon les lois ; car vous êtes dénaturés ; et pour le crime du meurtre de vos enfants vous êtes indignes de toute indulgence. Abandonnez vos premières coutumes de livrer vos enfants à la mort, cessez de commettre le mal et d'attirer sur vous les calamités et la réprobation.

Que chacun obéisse à cet édit spécial<sup>168</sup>.

Comme l'édit précédent, cette proclamation, en mentionnant, encore, que les filles sont les premières victimes de l'abandon, a pour objectif de persuader les gens de suivre des règles morales. Les confucéens croient que l'homme, à la naissance, est fondamentalement et naturellement bon. Ils réfutent la punition sévère à l'égard des parents. Les édits et les promulgations, ci-dessus, ont pour but de montrer qu'il existe une bonté innée chez les êtres humains, et que la noyade de petites filles n'est pas une action naturelle. Ces officiels utilisent plusieurs fois la métaphore du tigre, ou d'autres animaux féroces, afin de prouver que l'instinct maternel est naturel, même pour les prédateurs. Les parents doivent chérir leurs progénitures comme les autres animaux. Il est raisonnable que ces mandarins, qui sont tous des savants confucéens, prennent des mesures de persuasion, au lieu de punition, bien que ces efforts aient une efficacité limitée pour interrompre l'infanticide.

Comme nous l'avons évoqué ci-dessus, l'édit persuade les gens de ne pas commettre le crime afin de ne pas irriter le Ciel. En plus des édits officiels et des écrits des mandarins, des contes mystérieux, avec une couleur religieuse, écrits par les écrivains et les moralistes, ayant pour but d'empêcher la noyade de filles, confirment l'existence de cette mauvaise coutume.

Nous nous référons ici à un ouvrage un peu postérieur à l'époque étudiée. En 1860, sous le règne de l'empereur Xianfeng, parut une nouvelle édition des *Discours moraux destinés aux écoliers*. Les livres de ce genre ont pour but de flétrir le crime et d'en imposer l'horreur<sup>169</sup>. Pour imposer à ses lecteurs des sentiments de compassion, l'auteur des livres fait briller à leurs yeux les récompenses accordées par le Ciel aux hommes qui sauvent les petites filles. Des paroles comme : « Celui qui arrache les enfants à la mort, obtient d'heureux succès dans les examens. »<sup>170</sup> Ou encore comme : « La transformation du visage accordée comme

<sup>168</sup> *Annales de la Sainte-Enfance*, t. II, p. 198, cité par Palatre, Gabriel, *L'infanticide*, op. cit., p. 20.

<sup>169</sup> Palatre, Gabriel, *L'infanticide*, op. cit., p. 57.

<sup>170</sup> Les examens sont très importants dans la société ancienne chinoise, parce qu'ils déterminent qui fera partie de la bureaucratie de l'État. C'est un moyen de progression dans la hiérarchie chinoise.

récompense aux sauveurs des petites filles qui devaient être noyées. » Mais, comme la masse du peuple reste insensible à ces faveurs, contrairement aux lettrés, la crainte des châtimens est souvent plus efficace que l'espoir de la récompense pour ramener les coupables dans la bonne voie. Donc, les livres cherchent à effrayer ses lecteurs, en présentant les descriptions et les images des punitions terribles infligées par le Ciel à qui se rend coupable d'infanticide.

Nous citons, ici, l'histoire de l'épouse de Wang Sanyuan, qui s'appelle Siu. Cette femme avait d'abord donné le jour à un fils, et les enfants qui vinrent ensuite au monde étaient des filles. Critiquée violemment par sa vieille belle-mère pour ne pas donner plus de garçons, l'épouse Siu dut alors noyer deux de ses filles. Plus tard, au moment de nouvelles couches, elle fut tourmentée par de fortes douleurs, sans que l'enfant ne puisse venir au monde.

Sanyuan s'adressa alors au Ciel, et lui promit que l'enfant qui viendrait au monde, ne serait point noyé. Une voix se fit tout à coup entendre ; elle sortait du sein de la mère et disait : « J'ai déjà été noyée par toi deux fois, aujourd'hui je reviens uniquement pour t'arracher la vie. » Sanyuan effrayé demanda grâce ; mais sa prière fut inutile ; son épouse donna le jour à un monstre, qui avait une tête d'homme et un corps de serpent, et elle tomba immédiatement sans connaissance ; son fils, âgé de sept ans, mourut aussitôt de frayeur, et la vieille belle-mère rendit le dernier soupir. Le père de famille se précipita alors vers le dieu du foyer, se prosterna la face contre terre, fit un vœu et promit qu'à l'avenir il exhorterait ses compatriotes à sauver les enfants<sup>171</sup>.

Ce conte d'horreur est accompagné, d'une image, intitulée : *La noyade de filles conduit à la mort du fils* [Illustration 2]<sup>172</sup>.

---

<sup>171</sup> Xue Tang Ri Ji, soit *Discours moraux destinés aux écoliers*, p. 38, cité par Palatre, Gabriel, *L'infanticide*, op. cit., p. 57-58.

<sup>172</sup> En chinois 学堂日志, *Discours moraux destinés aux écoliers*, édition de Suzhou, 7<sup>e</sup> année de Tongzhi (soit 1868), p. 38. La photo est prise du livre de Palatre, Gabriel, *L'infanticide*, op. cit., p. 58.



*Illustration 2: La noyade de filles conduit à la mort du fils (1860s) (gravure)*

Nous remarquons sur cette image le sceau utilisé pour noyer les enfants. C'est le mode d'infanticide le plus ordinaire. Comme récompense, la mère donne naissance à un monstre et la grande-mère et le fils meurent en voyant cette scène affreuse.

Il y a d'autre histoire de même nature. Un homme du nom de Chen, qui habite au nord de la ville de Wuxi, subit ses châtiments après avoir noyé plusieurs petites filles. « Il fut atteint d'une maladie contagieuse. Il vit alors trois petits enfants grimper avec les mains sur son lit, en criant : Rendez-nous la vie. » Les gens de la maison se mirent à demander pardon pour les enfants tués, mais ils restèrent insensibles à leur prière, et Chen mourut. Ces deux récits légendaires partagent le même but : dissuader de la pratique de l'infanticide, qui peut

amener aux désastres, ruiner la famille et à la punition des parents qui noient leurs filles. Telles descriptions existent aussi dans la proclamation du gouverneur de Zhejiang, que nous avons présentée ci-dessus. Ces menaces peuvent agir sur des populations qui sont attachées au culte du Ciel<sup>173</sup> et au Karma du bouddhisme.

En plus des édits impériaux, des proclamations officielles et des ouvrages de lettrés, l'imagerie populaire permet une grande diffusion propre à inquiéter les gens qui commettent l'infanticide. Mais, leur répétition témoigne bien de la continuation de cette pratique, et de sa fréquence. D'autres images, en rendent compte :

---

<sup>173</sup> Le culte du Ciel et de la Terre est l'adoration de la nature, dans laquelle l'homme distingue la terre qu'il habite de la voûte azurée et peuplée d'astres qui enveloppe et domine cette terre. Le Ciel signifie la divinité suprême. L'empereur se qualifie comme le fils du Ciel.



Cette image s'intitule *Les petites filles noyées viennent arracher la vie à celle qui les tuent*<sup>174</sup>. La légende peut être traduite en français comme suivant : « La femme avait noyé successivement deux filles dans un bassin d'eau. Plus tard, au moment où elle allait donner le jour à un autre enfant, elle a éprouvé de grandes souffrances. Elle a vu de petits diables qui venaient lui arracher la vie en la trainant. La femme est morte de douleur. Son mari, qui pleurait amèrement, faillit mourir de chagrin. Il avait beaucoup de regrets pour avoir noyé les filles, qui venaient de se venger. C'est la justice du Ciel. »

La récompense ne manque non plus. Une autre image a pour titre : *Celui qui a sauvé les enfants destinés à être noyés, est comblé d'honneurs et de dignité*<sup>175</sup>.

---

<sup>174</sup> La photo de l'image est prise du livre de Palatre, Gabriel, *L'infanticide, op. cit.*, p. 105-106.

<sup>175</sup> *Ibid.*, p. 107-108.



Illustration 4: La récompense de la bienfaisance (1852) (gravure)

La légende décrit la scène :

Chen Zhaoxiang, de la ville de Nanchang, n'avait pu obtenir aucun degré parmi les lettrés. Il adressa des prières aux esprits, ceux-ci lui firent savoir que, dans la contrée, on noyait les petites filles, et que, si les lettrés n'exhortaient pas eux-mêmes les habitants à se corriger d'une habitude si commune, on ne pourrait compter sur personne pour accomplir cette bonne œuvre. Chen fit alors le vœu de sauver les petits enfants, et il s'occupa de ramener le peuple à des sentiments plus humains. Il remua les bourgs et les campagnes, il créa des

sociétés protectrices de l'enfance, et établit des règlements pour les diriger. Toute femme pauvre qui avait donné naissance à une petite fille pouvait se présenter au bureau de bienfaisance et en faire la déclaration ; et, chaque mois, pendant une demi-année, on lui donnait un boisseau de riz et deux cents sapèques<sup>176</sup>, on portait l'enfant ensuite à l'orphelinat. Chen sauva dans une année un grand nombre de ces petits créatures. À l'époque de la famine, beaucoup de gens exposaient leurs enfants ; il s'informait alors s'il y avait des femmes enceintes, et promettait de leur donner de l'argent au temps de leurs couches. Il calculait encore ce qui était nécessaire, par mois, à chacun, pour passer la saison difficile, et inscrivit plus de deux mille noms sur son registre. Sa protection à l'égard des pauvres femmes enceintes et des enfants lui acquit des mérites, qui touchaient le Ciel. Il eut deux fils plus tard, qui devinrent académiciens (*Hanlin*, un genre de mandarin). Il obtint ses récompenses pour ses actions charitables, et il jouit lui-même d'une heureuse vieillesse.

Le deuxième exemple nous présente la récompense de l'acte bienfaisante de sauver les enfants. Ces deux images et ces contes montrent son caractère religieux. C'est une croyance qui combine le culte du Ciel et la théorie de Karma du bouddhisme. C'est-à-dire que si l'on fait du mal, on reçoit les châtiments ; en revanche, si l'on fait du bien, on aura des récompenses. Ce principe est utilisé souvent par les mandarins et les lettrés pour guider les gens dans la voie de commettre plus de bienfaits afin d'obtenir le bonheur dans la vie et dans la Vie après la mort<sup>177</sup>. La notion de l'enfer, où l'on reçoit des punitions après la mort, existe non seulement dans le christianisme mais aussi dans le bouddhisme. « L'enfer bouddhiste diffère de l'enfer chrétien en ce sens que les punitions ne durent qu'une seule réincarnation plutôt qu'une éternité. »<sup>178</sup>

Même si les figures principales de la plupart de ces images sont féminines, car seulement les femmes sont autorisées à rester dans la chambre quand une mère accouche, ces images sont majoritairement produites par des auteurs masculins. Selon D. E. Mungello, les voix des mères sont absentes dans ces légendes, et il est difficile de comprendre leurs pensées et leurs sentiments, a fortiori leur peur et leurs remords<sup>179</sup>.

---

<sup>176</sup> La sapèque est une ancienne monnaie chinoise et indochinoise, en usage jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. C'est la pièce de monnaie de la valeur la plus faible, une pièce ronde en cuivre ou en bronze, percée au centre d'un trou carré. Le mot est désigné par Qian en chinois, ce qui signifie aujourd'hui « argent, pièce de monnaie ». Une sapèque est égale à 0,001 tael selon le système de monnaie de l'empire chinois.

<sup>177</sup> Une notion religieuse du bouddhisme, c'est une hypothèse de la survivance de l'esprit, de l'âme ou de la conscience d'un être vivant après la mort.

<sup>178</sup> Mungello, D. E., *Drowning Girls in China*, *op.cit.*, p. 21. Traduit de l'anglais : *Buddhist hell differed from the Christian hell in the sense that the punishments lasted only one reincarnation rather than an eternity.*

<sup>179</sup> *Ibid.*, p. 20.

Ce chapitre présente une confrontation de regards, différentes origines, sur le phénomène de l'infanticide et de l'abandon d'enfants en Chine. Si nous étions d'abord hésitants à croire à la véracité de ces infanticides, ayant l'impression que les missionnaires ont exagéré le nombre des enfants exposés et des enfants tués, alors que certains voyageurs occidentaux témoignent d'une hostilité envers la Chine, nous découvrons que les sources chinoises attestent de l'ampleur de ce phénomène. Celui-ci est abordé de manière différente. Il semble que le phénomène est difficile à chiffrer, et une évaluation globale et rigoureuse est impossible à atteindre. Comme il n'existe pas d'état civil durant la dynastie Qing, on recense la population par unité de foyer ou de famille. Cela crée des difficultés pour chiffrer le nombre des nouveaux-nés et évaluer leur mortalité. L'infanticide est pratiqué d'une manière discrète. Les savants confucéens, malgré leurs multiples efforts pour lutter contre cette mauvaise coutume, évitent aussi de donner des statistiques précises des enfants tués par les parents, car cela constitue un acte contre le Confucianisme, qui tient la piété et l'amour entre les membres d'une famille pour un des principes moraux.

Quand les missionnaires commencent à arriver en Chine successivement à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, ils apportent avec eux des sentiments, et une sensibilité, qui les amènent à voir l'infanticide féminin d'une façon différente de celle des Chinois. Les descriptions des missionnaires portent un caractère religieux, qui se concentre sur les âmes sauvées des enfants moribonds, alors que les témoignages d'autres voyageurs nous révèlent leur étonnement face à une autre civilisation. La sensibilité des missionnaires est formée par la culture chrétienne dans laquelle l'enfant Christ est un objet de vénération<sup>180</sup>.

L'aura spirituelle de l'enfant Christ a été transférée à tous les nouveau-nés de telle manière que la sainteté de la vie a été vénérée, non pas dans le respect de la vieillesse, comme cela a été fait dans le style chinois par la piété filiale, mais dans la naissance et l'enfance. L'incarnation de Dieu sur terre dans l'enfant Christ n'était pas seulement une idée ou une doctrine théologique, mais aussi une partie cruciale de cette sensibilité<sup>181</sup>.

En conséquence, les scènes de plus de milliers d'enfants exposés, décrites par les missionnaires catholiques, ont réussi à inspirer l'horreur des Européens, surtout des catholiques, et suscité une curiosité et de grands débats. Au contraire, les documents chinois,

---

<sup>180</sup> Mungello, D. E., *Drowning Girls in China*, *op.cit.*, p. 7.

<sup>181</sup> *Ibid.* Traduit de l'anglais : *The spiritual aura of the Christ child was transferred to all newborn infants in such a way that the sanctity of life was revered not in the venerability of old age, as was done in the Chinese style through filial piety, but in birth and infancy. The incarnation of God on earth in the Christ child was not only an idea or theological doctrine, but also a crucial part of this sensibility.*

eux, en confirmant cette pratique courante, qui menace surtout les filles, pour des raisons économiques et culturelles, ont pour but d'éduquer les parents meurtriers, essayant de chercher une solution pour remédier à cette situation. En exploitant ces sources, nous avons la confirmation que les filles sont les premières victimes de l'infanticide, et nous chercherons les causes principales dans une prochaine étape.

## **CHAPITRE II : LES RAISONS DE L'INFANTICIDE ET DE L'ABANDON**

L'infanticide, l'exposition et la vente des enfants, tout particulièrement à l'égard des filles caractérisent bien le monde chinois, avec une particulière intensité. Si le phénomène est également connu en occident, il ne s'y manifeste pas avec une telle ampleur. Quelles sont les causes de ces misères ?

Des phénomènes conjoncturels s'ajoutent à une augmentation structurelle, pour tâcher d'en comprendre les raisons. La disette récurrente, voire la famine, les catastrophes naturelles, les désordres sociaux, entretiennent une misère des familles dans un empire chinois en crise. Mais certains comportements religieux et culturels peuvent faciliter cette façon cruelle de se débarrasser d'une descendance surnuméraire. Le contrôle de la fertilité, le statut d'infériorité de la femme, la toute puissance paternelle, les pratiques successorales, le culte des ancêtres et diverses superstitions contribuent au maintien d'un tel comportement.

Le développement de ce chapitre est basé sur des sources de première main, qui sont des lettres de missionnaires. Nous y ajoutons l'ouvrage de Jean-Jacques Matignon et celui de Gabriel Palatre. Nous nous attachons à une approche interdisciplinaire, inspirée des études sur l'infanticide de Michelle King et de Gregory Hanlon, des œuvres du sinologue Jacques Gernet, de l'anthropologue Sarah Blaffer Hrdy, et des articles, rédigés par Cameron Campbell, James Lee et Wang Feng, sur la démographie chinoise.

## II. 1. LE CYCLE DES CATASTROPHES NATURELLES : DESTRUCTIONS ET FAMINES

Les catastrophes naturelles et les épidémies, suivies par la famine, entraînent immédiatement l'abandon d'enfants, sous forme d'expositions ou de mise en servitude<sup>182</sup>, seul moyen pour limiter le nombre de bouches à nourrir. Il avait pu en être de même dans l'ancien monde occidental : « on trouve les traces en abondance dans les sources historiques anglaises du haut Moyen Âge ou plus tardives. »<sup>183</sup>

Les missionnaires catholiques ont immédiatement fait le lien entre la famine et l'abandon des enfants en Chine. C'est particulièrement le cas des missionnaires des MEP, qui évangélisent des régions de montagnes du sud-ouest de la Chine, plus sujettes aux catastrophes naturelles annonciatrices de famine.

À la fin de 1777, une grande sécheresse avait éprouvé le Se-tchuan. Le fléau redoubla d'intensité pendant l'année 1778 ; il engendra la perte des récoltes qui ne purent arriver à maturité. Aussi, dès la fin de 1778, la famine éclata dans toute son horreur. Pourtant, malgré une meilleure récolte, l'année 1779 fut des plus difficiles à traverser, parce que la misère engendra des maladies, notamment la peste, qui occasionna une mortalité prodigieuse<sup>184</sup>.

Le missionnaire Pottier, dans sa lettre du 6 octobre 1779, témoigne de ce fléau.

Il y a eu cette année une famine considérable, presque dans tout cet empire. La plus grande partie de la province confiée à nos soins n'en a pas été exempte. Il est mort de faim une multitude de peuple, la misère a été si grande qu'il m'a toujours semblé voir une image du siège de Jérusalem ; des morts sans nombre, des meurtres, des rapines, des petits enfants ou mis à mort de la main de ceux même qui leur ont donné le jour, ou abandonnés sans ressources dans les places publiques ; des parents sur le déclin de l'âge inhumainement abandonnés de leurs propres enfants, des cadavres en nombre, étendus le long des chemins sans sépulture, etc. L'empereur a ordonné d'ouvrir partout les greniers publics pour soustraire à la mort autant de personnes qu'il serait possible, [...] Nous avons profité de cette occasion

---

<sup>182</sup> Boswell, John, *Au bon coeur des inconnus : les enfants abandonnés, de l'Antiquité à la Renaissance*, traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, Gallimard, 1993, p. 281.

<sup>183</sup> *Ibid.*

<sup>184</sup> Guiot, Léonide, *La mission du Su-tchuen au 18<sup>e</sup> siècle, vie et apostolat de Mgr Pottier, son fondateur évêque d'agathopolis, vicaire apostolique en Chine, membre de la Société des missions étrangères de Paris*, Paris, Téqui, 1892, p. 267.

pour procurer le baptême à près de 30 mille enfants d'idolâtres dont les trois quarts ont dû mourir<sup>185</sup>.

Une lettre du P. Dufresse<sup>186</sup>, écrite en 1779, nous en donne un aperçu encore plus étonnant et choquant (voir Annexe II, 3) :

La famine a été extrême cette année dans plusieurs provinces de cet empire. Nous n'avons appris aucun détail des autres provinces, mais ce que nous avons eu sous les yeux de celle-ci nous fait assez sentir ce qui s'est passé dans les autres. Il est mort ici de faim un nombre infini de personnes soit enfants, soit hommes et femmes, surtout dans la partie orientale, où la famine paraît avoir été portée à la dernière extrémité. Une mesure de riz s'est vendu jusqu'à 20 à 24 livres de notre monnaie. Des brigands, rassemblés par bandes de 2300 et plus, enlevaient par force le riz qui se transportait de côté et d'autre, nous avons appris au mois de juillet qu'on en avait enlevé 10 bateaux chargés, c'était, du nouveau riz qui montait de la partie orientale pour soulager une autre partie, où on n'avait pas encore fait la récolte. Des voleurs sur les chemins arrêtaient les passants et s'emparaient de leurs effets. Des femmes allaient par troupes, avec des hôtes sur les terrains d'autrui et emportaient les fèves et autres légumes qu'elles trouvaient. Chez une riche famille païenne, pas bien loin de l'endroit où je visitais pour lors les chrétiens, sont venu 80 hommes aussi avec des hôtes, non à la vérité pour faire violence, car 2 chefs de l'endroit (ces chefs sont constitués par les mandarins dans les campagnes pour veiller au bon ordre, et pour lui donner avis lorsqu'il se fait quelque affaire) allèrent à leur tête mais pour engager le richard<sup>187</sup> à leur prêter du grain, pour les empêcher de mourir de faim, car ils étaient réduits, disaient-ils, à la dernière extrémité ; leurs femmes et leurs enfants n'avoient rien à manger, les petits enfants à la mamelle n'avoient point de lait. Le richard leur a prêté 200 mesures de riz. Des familles entières, sorties de leurs maisons, et errantes dans la province, cherchent de quoi manger. Des femmes, vendant leurs enfants, même à très vil prix ; d'autres, ne pouvant souffrir de les voir mourir sous leurs yeux, les offraient à quiconque voulait les accepter, ne demandant rien, ou les exposaient. Les ouvriers trouvaient fort peu à travailler, les marchands fort peu à vendre. Les uns vendaient les meubles de leur maison, jusqu'à leurs habits, et la couverture de leur lit. D'autres ont sans doute vendu leurs femmes, car cela se fait en Chine sans grande conséquence ; et pour ne pas mourir de faim, que ne fait-on pas<sup>188</sup> ?

---

<sup>185</sup> Guiot, Léonide, *La mission du Su-tchuen*, *op. cit.*, p. 278-279.

<sup>186</sup> Gabriel-Taurin Dufresse, naît le 8 décembre 1750, à Lozoux (Puy-de-Dôme). Il entre diacre au Séminaire des Missions étrangères. Il part pour le Se-tchoan, le 4 décembre 1775. Il est condamné à la peine capitale et exécuté le 14 septembre 1815. Il est considéré comme évêque consacré et martyr par les Missions étrangères de Paris.

<sup>187</sup> Un Chinois riche.

<sup>188</sup> A. M. E., v. 1250, p. 86-89, Lettre de Dufresse à sa mère, 12 octobre 1779.

Le missionnaire Dufresse suspecte que cette terrible famine de l'année 1779 a gagné plusieurs provinces de l'Empire du Milieu, alors que la multiplication des brigands entrave l'envoi de vivres. Les gens vendent tout ce dont ils disposent : meubles, habits, couvertures, jusqu'aux femmes et aux enfants.

Surtout chez les païens, pour soulager la misère des peuples, dans presque toutes les villes, les mandarins ont fait ouvrir les greniers publics, et vendre le riz de ces greniers, suivant le prix des années ordinaires. C'étaient les femmes qui allaient l'acheter, elles y allaient par milliers : ici, à la capitale et dans quelqu'autres villes, en distribuant le riz aux 4 portes. On le distribuait en proportion du nombre de personnes qui se trouvaient dans chaque famille, en sorte qu'une famille plus nombreuse pouvait en acheter plus et une, moins nombreuse, moins. Il fallait que chacune eut un billet : il arrivait quelquefois ici que les femmes qui n'avaient pas pu avoir de billets, et qui, par conséquent, ne pouvaient point acheter, faisaient tapage et mendiaient en pleine rue les mandarins. Il est arrivé qu'elles ont arrêté la chaise d'un mandarin, qui passait avec sa suite, criant qu'elles n'avaient point à manger. Le mandarin qui, craignant sans doute quelque sédition contre lui ; leur a parlé doucement, disant qu'il parlerait pour leur faire avoir un billet, et leur faire donner du riz, alors elles l'ont laissé aller. Ces femmes prenaient aussi le riz que d'autres venaient d'acheter et l'emportaient ; de là, des disputes, des criaileries, des malédictions, et quelquefois des voies de fait. Dans les endroits où la famine se faisait le plus sentir, les mandarins ne faisaient point vendre le riz des greniers publics, mais le distribuaient gratis, en faisant cuire chaque jour, une certaine quantité, et le donnant à manger sur la place même, à tous les pauvres, hommes, femmes et enfants, qui se présentaient<sup>189</sup>.

Alors que les mandarins s'efforcent de sauver les corps, les missionnaires s'attachent à sauver les âmes. Aussi forte que la famine, aussi nombreuses sont les conversions.

Pendant cette distribution des riz, la religion a fait aussi la distribution de la grâce du baptême. On a baptisé un nombre d'enfants que les mères portaient ou conduisaient avec elles. On envoyait partout des hommes et des femmes chrétiennes les baptiser. Dans la partie orientale, où la famine était extrême, on en a baptisé vingt mille ; dans cette partie-ci où la famine était moins cruelle, on n'en a baptisé que dix mille. Ainsi, si ce fléau a enlevé d'un côté un grand nombre de citoyens à la terre, il en a donné d'un autre, un grand nombre au Ciel. Les chrétiens d'Europe, qui font des aumônes pour contribuer à cette bonne œuvre, soit directement en les déterminant formellement pour cela, soit indirectement en les déterminant pour la subsistance des missionnaires, ont maintenant autant d'intercesseurs auprès de Dieu. Et, en même temps, part au mérite de la bonne œuvre. Ce doit être une grande consolation pour eux et un puissant motif pour les autres riches à l'effet d'y contribuer aussi, en donnant au moins quelque chose

---

<sup>189</sup> *Ibid.*

de leur superflu. De plus, ils ont part à tout ce qui se fait ici pour la propagation de la foi parmi les infidèles, et la consécration de la même foi parmi les chrétiens<sup>190</sup>.

Outre le bénéfice immédiat des âmes chinoises sauvées, la récompense céleste des bonnes œuvres permet à ceux qui favorisent les missions depuis la France, de contribuer puissamment à leur propre salut. Ce sont les vertus de cette amplitude comptable.

Nous pouvons trouver encore d'autres témoignages sur cette terrible famine dans les *Nouvelles lettres édifiantes*. Voici une lettre écrite en 1779 par le missionnaire M. de Saint-Martin :

Presque tout l'empire de la Chine a éprouvé cette année les rigueurs de la famine. Elle a été extrême dans plusieurs provinces. La province du Sichuan, quoiqu'une des plus fertiles en riz, n'en a point été exempté, parce que l'empereur l'ayant obligée de subvenir à leurs pressants besoins, elle en a partagé la détresse et les calamités. Ce que nous avons sous les yeux nous fait assez sentir ce qui s'est passé ailleurs. Il est mort ici un nombre prodigieux de personnes, soit enfants, soit hommes et femmes, surtout dans la partie orientale. Si ce fléau a enlevé à la terre un grand nombre de citoyens, il en a donné un grand nombre au Ciel. On a baptisé beaucoup d'enfants d'infidèles. On envoyait partout des néophytes de l'un et de l'autre sexes, pour administrer ce sacrement à ceux qui étaient dans un vrai danger de mort. Dans la partie orientale, où la famine a fait les plus grands ravages, on en a baptisé vingt mille ; dans le reste de la province, où la famine était moins cruelle, on n'en a baptisé que dix mille<sup>191</sup>.

La méthode est d'envoyer les néophytes et les catéchistes partout pour baptiser. Notons que les missionnaires ne baptisent pas tant par eux mêmes qu'en envoyant des Chinois laïcs, récemment convertis, qui sont sûrement formés dans leurs collèges. Il leur est plus facile de pénétrer la société chinoise et d'ondoyer. Ce sont eux les vrais acteurs de la conversion.

Cette terrible conjoncture est corroborée par un autre témoignage (voir Annexe II, 2) :

Voilà bien des années que j'attends de vos nouvelles sans avoir encore eu la consolation d'en recevoir. J'ai reçu cette année une lettre de ma mère qui me mande que vous m'avez écrit, mais votre lettre ne m'est point parvenue. Ici, nous avons aussi eu à nous plaindre qu'une partie des lettres que nous envoyons se perdent en chemin.

Il faut maintenant vous dire quelques nouvelles de ces pays-ci. Voilà 3 ans que Dieu afflige cet empire de fléaux considérables. En 1779, ce fut une nouvelle famine qui fit périr en plusieurs provinces, et particulièrement en celle-ci un nombre infini de monde grands et petits. L'année dernière, ce fut une inondation générale qui en submergea aussi un très grand

---

<sup>190</sup> *Ibid.*

<sup>191</sup> *Nouvelles lettres édifiantes, op. cit., t. I, p. 300.*

nombre, renversant jusqu'à des marchés entiers en portant hommes et maisons, et changeant la place en un grand rivage rempli de pierres, et ravagea de grandes étendues de terrains, sans aucune espérance de pouvoir jamais être cultivés.

Cette année, le gouvernement est sens dessus dessous par les révoltes qui se sont élevées. Voilà plusieurs mois que les mahométans se sont révoltés dans la province du Xen Sy, et on fait aux Chinois une guerre opiniâtre qui avait maintenant être terminée. Les mahométans se sont infiniment multipliés dans cet empire ; il y en a dans chaque province et en fort grand nombre. [...]

Il y a 2 ans, pendant la famine, on a baptisé ici trente mille enfants d'infidèles. Après la famine, Dieu a encore répandu sa bénédiction sur cette œuvre, et on en a baptisé l'année dernière quinze mille, et cette année vingt mille. Le nombre des chrétiens augmente, toujours de plus en plus et, par conséquent, notre ouvrage. Les persécutions ont été plus multipliées cette année que les années précédentes. Ce qui, je pense, y a donné occasion : c'est la révolte des mahométans contre les Chinois, ceux-ci appréhendants. Sans doute la même chose des chrétiens professant une religion étrangère à celle de l'empire. Mais ces persécutions ont fait du tort à la religion. Les chrétiens ont été maltraités et puis renvoyés. Celles qui ne sont pas encore finies auront, suivant les apparences, la même issue. Nous avons bâti l'année dernière un collège dans la province de Yun Nan qui est maintenant composé de 8 ou 9 écoliers, dont plusieurs donnent beaucoup d'espérances. C'est un prêtre européen qui en a la conduite<sup>192</sup>.

Le Père Dufresse, qui relate cette famine qui sévit en 1779 au Sichuan, région où les missionnaires des MEP sont particulièrement présents, montre aussi qu'il s'agit d'une opportunité pour baptiser un grand nombre d'enfants. Il ne signale pas de différence entre les sexes des enfants, les garçons et les filles étant égaux devant la misère.

Ce missionnaire, outre la famine, dénonce la révolte des musulmans, qui a entraîné la guerre et les désordres et, par conséquent, l'augmentation du nombre d'enfants abandonnés. Ce texte montre aussi les premières fondations de collèges en Chine, probablement avec le dessin de former de futurs catéchistes.

François Pottier, dans sa lettre datée du 18 octobre 1782, présente le cas de conscience qui se présente aux catéchistes en temps de famine. Faut-il baptiser celui qui, en danger de mort, est prêt à être baptisé en échange d'un peu de riz ? La suprême vertu du baptême engage à ne pas en douter.

Il y a trois ans, dans le temps de cette grande famine dont la province du Su-tchuen a été affligée, on nous eût bornés à envoyer des catéchistes prêcher l'Évangile. Ce n'était pas

---

<sup>192</sup> A. M. E., v. 1250, p. 135-137, Lettre de M. Dufresse à M. Adrian, le 21 septembre 1781.

évidemment le temps ; ne pouvant faire le tout, il fallait tourner tous ces soins au salut des petits enfants dévorés de la faim, et tâcher d'en sauver le plus grand nombre possible. Cette année de famine, il y en a eu trente mille baptisés, qui sont presque tous morts. Les catéchistes, en si peu de temps, auraient-ils converti trente mille adultes ? Cela n'est pas vraisemblable. On a essayé de prêcher ceux qu'on jugeait devoir mourir, ils répondaient presque tous : « Donnez-moi à manger, et je me ferai chrétien ». Ainsi, pour le mieux, que chacun des bienfaiteurs applique son intention particulière ; rien de plus juste ; dans le cas à peu près d'égalité de bien, leur intention sera préférée ; mais s'il y a un bien certainement plus important à faire, et qui, faute de secours, ne se ferait pas, on supplie les personnes charitables de s'en rapporter à la discrétion des missionnaires, et de ne pas les exposer à cette triste alternative, ou d'agir contre l'intention déterminée des bienfaiteurs, ou d'omettre le plus grand bien<sup>193</sup>.

Après la famine de 1777 – 1779, c'est celle de 1785 – 1786, dont la description est encore plus effrayante. Cette famine de 1785, aussi, si ce n'est plus, sévère que celle de 1777, a apporté un grand dommage à l'Empire (voir Annexe II, 4).

On n'a point vu depuis un grand nombre d'années une famine si générale ; et il est inouï qu'elle ait été jamais si cruelle. Au commencement de la persécution elle se fit sentir assez vivement dans quelques provinces et augmenta dans celle du Ho Nan<sup>194</sup> et au Chan Tong<sup>195</sup> jusqu'au point que l'année dernière, 1785, le peuple n'ayant plus de riz à manger, excita des séditions dans celle-ci ; mais que l'empereur apaisa par quelques punitions exemplaires et par des secours qu'il y envoya ; et dans celle-là, sans parler des séditions qui paraissent inévitables en pareilles inconstances, mais que je n'ose affirmer parce que je n'en ai rien ouï dire, les chemins publics étaient partout infestés de voleurs et de brigands ; en sorte que les deux mandarins qui nous conduisaient, Mgr et moi, à Pékin, quoique bien accompagnés, et hommes de l'empereur, n'osaient y passer<sup>196</sup>.

Une semblable description se trouve dans les lettres de la même année, adressées aux Messieurs du Séminaire des Missions Étrangères :

Il est mort dans ces deux provinces un nombre prodigieux d'hommes, de femmes et d'enfants : la famine est devenue universelle. Je vous ai écrit ce que nous avons vu dans les provinces où nous avons passé ; par celles-là jugez des autres. On mangeait, en certains endroits, les cadavres des personnes mortes de maladie ; on en tuait même pour se nourrir de leur chair. Ainsi nous le dit à Canton un des mandarins chargés de veiller à notre garde et de nous

<sup>193</sup> *Nouvelles lettres édifiantes, op. cit.*, t. I, p. 382.

<sup>194</sup> Henan pour aujourd'hui, 河南。

<sup>195</sup> Shandong pour aujourd'hui, 山东。

<sup>196</sup> A. M. E., v. 1250, p. 430, Lettre de M. Dufresse à sa mère, 14 septembre 1786.

accompagner au vaisseau. Le capitaine du vaisseau qui nous apporta les dernières nouvelles de Chine, et un Chinois chrétien venu avec lui, racontent qu'on a vu des mères affamées échanger leurs enfants contre d'autres, qu'elles mangeaient avec moins de répugnance.

Peut-on méconnaître la main de Dieu, qui punit les Chinois, et venge la religion qu'ils ont persécutée ? Prions-le de leur accorder enfin ces lumières vives, ces grâces fortes qui leur dessillent les yeux, les convertissent, et leur fassent implorer sa miséricorde<sup>197</sup>.

De telles descriptions de la famine des années 1785 et 1786 se trouvent tant dans les *Nouvelles lettres édifiantes*, que dans la lettre de M. Descourvières, procureur des Missions françaises à Macao. Lui aussi voit dans de tels malheurs une punition divine imminente.

La vengeance divine vient d'éclater encore dans cette dernière persécution. La famine a dévasté sept à huit provinces de la Chine, et précisément celles où la persécution a été plus allumée : à savoir, le Huguang, où les quatre missionnaires italiens, et deux autres, l'un français, l'autre chinois, ont été arrêtés, avec quantité de chrétiens ; le Chen-si et le Chan-si, où deux évêques et deux missionnaires européens, quatre prêtres chinois, ont été pris et cruellement tourmentés ; le Chan-tong, où trois missionnaires européens, un prêtre chinois, et beaucoup de chrétiens, ont été chargés de chaînes ; le Fujian, où l'on a exigé, par toutes sortes de voies, des billets d'apostasie. La famine, dans l'empire chinois, n'est pas seulement le fléau du peuple, qui n'a pas de ressources pour subsister, elle est ordinairement funeste aux mandarins ; les émeutes populaires causées par la disette des vivres sont mises sur leur compte, et ils perdent leurs charges<sup>198</sup>.

Les Pères Descourvières et Dufresse incriminent les mandarins, incapables de répondre à la gravité de la situation.

Dans les *Nouvelles lettres édifiantes*, le Père Dufresse, le 14 septembre 1786, confirme la corruption des mandarins.

Des sécheresses extraordinaires avoient amené la famine : elle sévissait dans le Petchi-li [Beizhili], province de Pékin, le Chantong [Shandong] et le Kiang-nan [Jiangnan], province de Nankin. Tous les jours nous voyions des cadavres étendus dans les chemins, des familles errantes épuisées, transportant au loin leur bagage : nous en aurions vu un bien plus grand nombre, disaient nos mandarins conducteurs, si on n'avait pas donné la chasse aux mendiants dans tous les lieux où nous devions passer. L'empereur, qui est humain, avait ordonné des distributions de riz dans les villes les plus affligées ; des troupes de pauvres, hommes, femmes

---

<sup>197</sup> *Nouvelles lettres édifiantes*, op. cit., t. II, p. 376-378. Autre lettre de M. Dufresse, missionnaire apostolique du Sichuan en Chine, à MM. les supérieurs et directeurs du Séminaire des Missions Étrangères, contenant la relation du voyage des missionnaires sortis de prison depuis Pékin jusqu'à Manille, achevée à Manille le 14 septembre 1786.

<sup>198</sup> *Nouvelles lettres édifiantes*, op. cit., t. II, p. 96.

et enfants, y couraient de tous côtés ; mais les mandarins et leurs suppôts détournèrent à leur profit une partie des dons de l'empereur : quoiqu'ils sachent que l'empereur punit de mort ou d'exil ces sortes d'infidélités, leur passion pour l'argent l'emporte sur toute crainte. [...]

La province du Kiang-si [Jiangxi] se ressentait de la famine ; néanmoins on en emportait des grains pour soulager les autres provinces. Les vivres étaient fort chers dans celle de Canton<sup>199</sup>.

Mgr Pottier en a fait une relation saisissante dans une de ses lettres, datée du 23 septembre 1787 :

Le fléau, dit-il, a désolé plus de la moitié de l'Empire ; on ne peut nombrer la quantité des habitants morts de faim et ensuite de la peste. Il y a eu des provinces où des gens, pour sauver leur vie, en sont venus jusqu'à se rassasier de chair humaine ; un moribond n'avait pas encore rendu le dernier soupir, on lui coupait un morceau de chair qu'on faisait cuire incontinent pour le manger. On nous a écrit que des mères nourrices ont fait entre elles l'échange de leurs enfants pour les égorger et les manger avec moins de répugnance ; d'autres se sont nourris de leurs propres enfants. Le nombre de ceux qui ont péri dans cette calamité, a été si excessif que, ne pouvant suffire à leur sépulture, on a été obligé de les laisser pourrir sur place, libre aux chiens de s'en engraisser.

Enfin on assure que, dans une de ces misérables provinces, il y en a eu une presque dépeuplée ; de 100 personnes à peine y en a-t-il eu dix qui ont pu survivre. [...] Notre province, quoique plus heureuse en partie, n'a pas laissé de s'en ressentir un peu. Un transport continuel de grains dans les provinces affamées, a fait monter les vivres à un prix exorbitant ; on paye sept à huit livres de notre monnaie de France une mesure de riz, qui ne peut suffire à un homme de bon appétit que vingt et quelques jours ! Dans les bonnes années, elle ne se vend que 2 à 3 francs dans les endroits où la mesure est plus grande.

Cette famine a occasionné dans quelques endroits des séditions. Le peuple, ordinairement mécontent des injustices et vexations des mandarins, s'est jeté sur eux et en a massacré plusieurs<sup>200</sup>.

Ces scènes d'anthropophagie, au sein d'une population décimée, ajoutent encore à l'horreur d'une famine que le missionnaire Dufresse présente dans une des lettres à sa mère.

La famine résulte, en premier lieu, des calamités naturelles ; elle est aggravée par les effets de la guerre et les désordres sociaux, notamment sur l'infrastructure hydraulique. Ces calamités naturelles sont le manque ou l'excès de l'eau. Dans un pays dont l'économie repose sur le riz, le volume de pluie décide directement de la quantité de nourritures disponibles. La sécheresse est d'ailleurs plus génératrice de la famine que les inondations. Elle est alors

---

<sup>199</sup> *Nouvelles lettres édifiantes*, op. cit., t. II, p. 356. Lettre de M. Dufresse à sa mère, 14 septembre 1786.

<sup>200</sup> Guiot, Léonide, *La mission du Su-tchuen*, op. cit., p. 370-371.

évoquée plusieurs fois par les missionnaires des MEP dans leurs correspondances, alors que l'inondation est mentionnée qu'une fois par le P. Dufresse, dans sa lettre datée de 1781. Les deux famines les plus catastrophiques sont donc celles de 1777 et de 1785, qui correspondent à la 42<sup>ème</sup> année et à la 50<sup>ème</sup> année du règne de Qianlong. Dans ces deux cas, c'est la sécheresse qui est la cause. Les documents chinois nous renseignent sur son extension. La sécheresse de 1777 a commencé dans la province de Shaanxi, et s'est répandue, l'année suivante, sur plusieurs autres provinces : Zhili, Shandong, Hubei, Henan et Sichuan<sup>201</sup>. La plupart des lettres des prêtres des MEP qui l'évoquent viennent de la région de Sichuan. Quant à celle de 1785 et de 1786, elle s'est étendue sur encore plus de provinces, en englobant celles de Zhili, Shandong, Shanxi, Henan, Jiangsu, Anhui, Hunan et Hubei, entraînant une famine dans tout l'empire (voir Annexe VII, 1, *La territoire de la dynastie des Qing*)<sup>202</sup>.

D'après les relations historiques conservées<sup>203</sup>, les sinistres sont relativement nombreux sous le règne de Qianlong (1735-1795), tant sécheresses qu'inondations. Pourtant, ce règne représente l'époque la plus prospère de la dynastie des Qing, du fait de politiques économiques et sociales parmi lesquelles la lutte contre la famine et l'infanticide. Nous constatons que les échanges au sujet de l'assistance aux enfants, entre les mandarins et l'empereur, sont alors les plus nombreux. S'ils reflètent la fréquence des sinistres, ils témoignent aussi de l'intensité des œuvres charitables pour lutter contre l'infanticide et l'exposition des enfants.

Comme le présentent beaucoup de voyageurs occidentaux qui décrivent le climat de la Chine, le volume des pluies est changeant, en fonction de l'effet de la mousson.

Sur les côtes orientales de l'Asie, le foyer d'appel que forme l'immense bassin du Pacifique détourne les airs de leur direction normale. En hiver, les vents sibériens, émanant du Baïkal, sont toujours violents, secs, froids et devient au sud et au sud-est pour remplacer la tiède atmosphère qui, des mers tropicales, s'est épanchée vers le pôle. En été, quand dominent les basses pressions du continent, les « Terres Jaunes » du Hoang Ho, les argiles et les sables de la Mongolie attirent au contraire les vents marins, et souvent les nappes aériennes qui reposent sur l'océan Pacifique sont infléchies en moussons du sud-est vers l'intérieur de la Chine.

---

<sup>201</sup> Informations venant des *Registres des Qing, Qing Shi Lu sur l'agriculture*, t. II, traduit du chinois «清实录» 农业二, p. 652. Cité par WANG Jinxiang, « La présentation en bref sur les désastres naturels au règne de l'empereur Qianlong », *Les études de l'histoire des Qing*, Pékin, Institut des études de l'histoire des Qing, Université de Renmin, 1996, N°4, p. 93-99+128. 王金香, 《乾隆年间灾荒述略》, 《清史研究》。

<sup>202</sup> *Ibid.*

<sup>203</sup> *Ibid.*

Grâce aux vents réguliers du sud-ouest et aux moussons qui se portent de la mer vers l'intérieur du continent, les terres littorales reçoivent en Chine une quantité d'humidité moyenne aussi considérable que celle de l'Europe occidentale, et les fleuves, après avoir suffi à l'arrosage de vastes régions agricoles et rempli de grands lacs à droite et à gauche de leur cours, emportent encore à la mer un excédent qui s'élève à des dizaine de milliers de mètres cubes par seconde<sup>204</sup>.

Le vent d'hiver est sec, alors que celui de l'été, qui vient de la mer, est humide, apportant la pluie. Mais ces vents ne sont pas réguliers. L'excès ou l'insuffisance de pluie causent sécheresses et inondations. La carte suivante [Illustration 5]<sup>205</sup> montre la variation du volume de la pluie. En général, la région du sud-est reçoit plus de précipitations que les régions du nord et du nord-ouest.

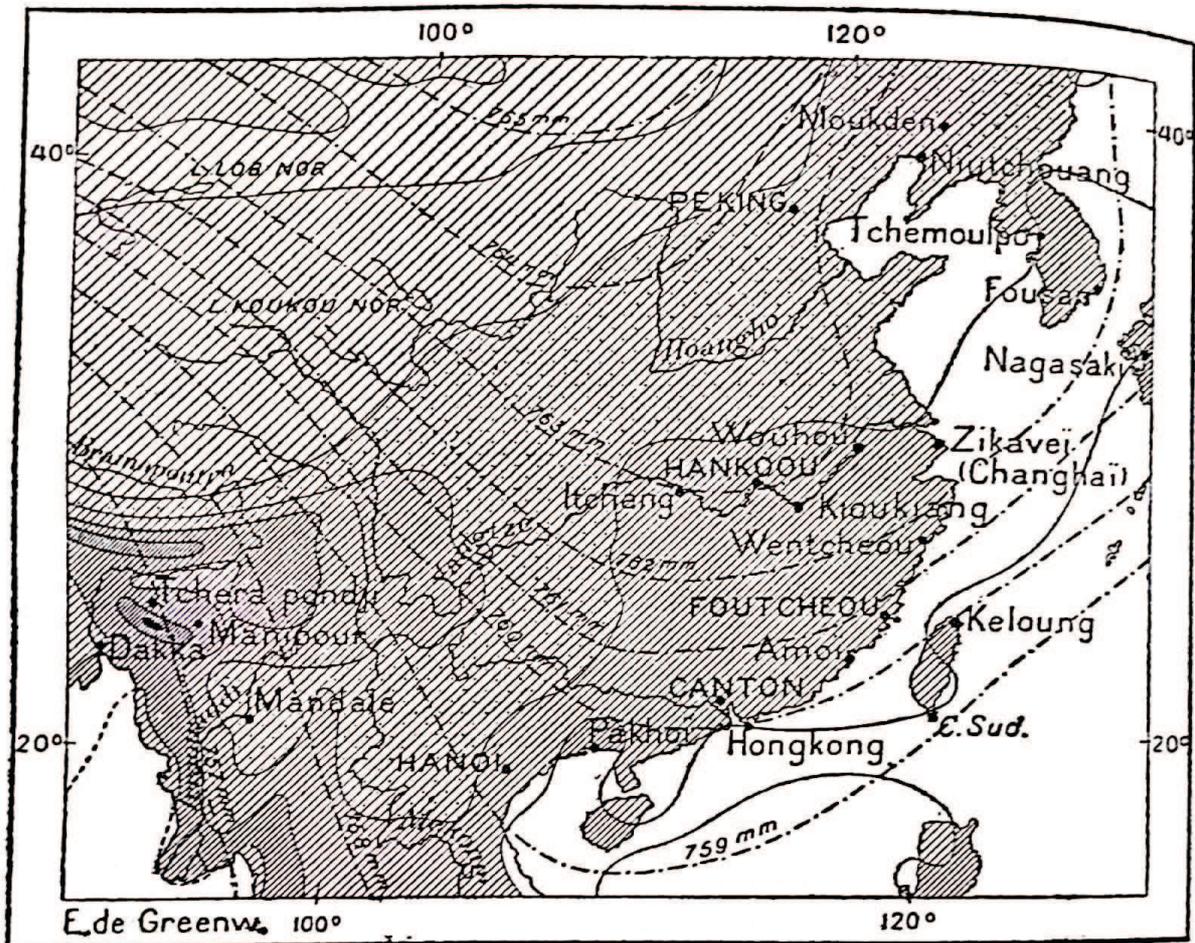
---

<sup>204</sup> Reclus, Élisée et Onésime, *L'Empire du Milieu, le climat, le sol, les races et la richesse de la Chine*, Paris, Hachette, 1902, p. 46-48.

<sup>205</sup> *Ibid.*

MOUDES, APRES AVOIR... LES DIVERSES REGIONS AGRI

Fig. 2. — ISOBARES ET ISOHYÈTES DE LA CHINE.



*Isohyètes d'après H. Wild, A. Supan et J. Hann.*

*Isobares d'après A. Froc et A. Tillo.*

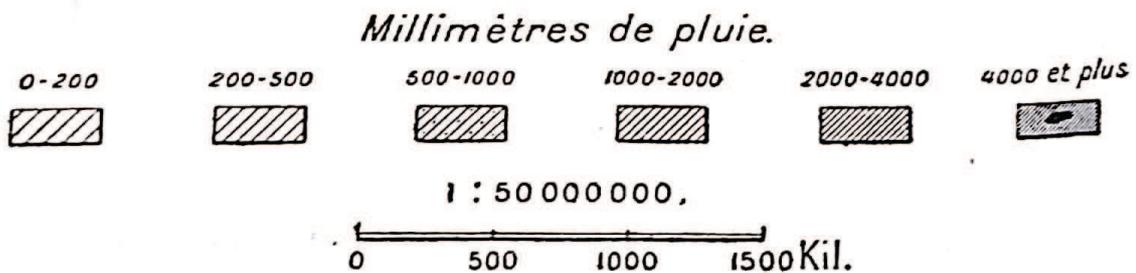


Illustration 5: Le volume des pluies en Chine (carte)

L'essentiel de l'espace chinois appartient à la zone climatique de la mousson asiatique. La sécheresse printanière au nord de la rivière Huaihe, dans les monts Qinling est remarquable ; on dit c'est que « neuf sur dix ans de sécheresse printanière ». Les régions des trois fleuves Huang Huai et Hai connaissent souvent la sécheresse du printemps et de l'été, et

même la sécheresse au printemps et à l'automne. Ce sont les zones les plus touchées par la sécheresse. Le cours moyens et inférieurs du fleuve Yangtze se caractérise principalement par la sécheresse estivale et automnale caniculaire et peut connaître quelques années sèches pendant la saison des pluies, du fait de la rétraction de la saison des pluies, ou de leur absence. La plupart des régions du nord-ouest, et la partie occidentale des régions du nord-est de la Chine souffrent souvent de la sécheresse. La sécheresse printanière et estivale, dans le sud-ouest de la Chine, a un grand impact sur la production agricole, tandis que la province orientale du Sichuan connaît souvent une sécheresse automnale. La sécheresse dans le sud de la Chine advient également, de temps en temps.

D'autres catastrophes naturelles peuvent affecter la vie des populations, et entraîner l'abandon des enfants. Nous trouvons une description des tremblements de terre dans la province de Sichuan à travers les *Nouvelles lettres édifiantes* :

La famine a fait moins de ravage dans le Su-tchuen que dans les autres provinces de l'empire, mais les tremblements de terre ont fait périr beaucoup de monde, depuis la fin de 1785 jusqu'au mois de juin 1786.

Il causa de grands désastres dans cette province. À trente ou quarante lieues de la capitale, dans un endroit nommé Lou-tching, une grosse montagne, au pied de laquelle passait une rivière considérable, s'écroula ; toutes les maisons furent détruites, et le cours de la rivière fut intercepté ; les eaux, se répandant partout, inondèrent les villages et les villes, renversèrent même les murs de Kiating-fou, ville du premier ordre : plus de cent mille personnes périrent dans cette inondation ; la plaine est ravagée : on ne peut y planter ni riz ni autres grains<sup>206</sup>.

Nous avons vu que l'empereur et le gouvernement chinois prennent des mesures pour sauver le peuple de la faim, en édifiant des greniers publics qui permettent la distribution du riz à bas prix, voire gratuitement. Les empereurs des Qing accordent une grande importance à ces secours aux sinistrés ; il faut soutenir l'agriculture, fondation de l'économie traditionnelle chinoise et garantie de la survie de l'empire. Les missionnaires, quand ils relatent les désastres et la famine, s'attachent d'abord aux bénéfices spirituels qu'ils peuvent en retirer.

Les relations entre la famine et une administration chinoise est un sujet compliqué, que nous ne pouvons pas développer dans le détail ici. Pierre-Étienne Will, dans *Bureaucratie et famine en Chine au XVIII<sup>e</sup> siècle* (Paris, Mouton, 1980) précise les politiques de lutte contre la famine, en Chine, à cette époque. Malgré les conséquences des nombreuses sécheresses et

---

<sup>206</sup> *Nouvelles lettres édifiantes*, *op. cit.*, t. II, p. 464. Relation de la mission du Se-tchoan, rédigée par M. Florens, missionnaire des MEP, en date du 13 septembre 1786.

inondations, le XVIII<sup>e</sup> siècle chinois est celui de la haute croissance démographique. C'est grâce aux moyens dont la bureaucratie dispose, pour limiter l'impact des crises de subsistances. C'est cette « administration de la famine » qui joue un rôle majeur dans le fondement de l'économie. Les sources que nous avons consultées dans les archives françaises et chinoises présentent l'importance de la distribution officielle de nourritures, grâce à des greniers sociaux.

Les missionnaires témoignent de cette distribution de riz gratuit dans les régions sinistrées. Si ces secours ne suffisent pas pour empêcher une partie plus ou moins importante de la population sinistrée de mourir de faim, c'est le moyen le plus efficace. La distribution mensuelle de secours gratuits aux « très pauvres » et « moins pauvres » des villages reconnus comme sinistrés est la procédure normale d'aide alimentaire publique à l'époque des Qing<sup>207</sup>. Les missionnaires parlent de la distribution de riz par les fonctionnaires du gouvernement, mais il y a plus que ça. C'est la distribution de « grain ». On désigne par « grain » un certain nombre de céréales, après décortilage, polissage, ou toute opération nécessaire pour les rendre consommables. Il s'agit de riz, blé, millet, et parfois aussi de soja. Le riz, *mi* en chinois, ne signifie plus alors le terme générique « grain », mais il désigne une entité abstraite dont l'antonyme est le « grain non décortiqué », *gu* en chinois. C'est de *gu* qu'on parle quand on distribue du riz non décortiqué, ou tout autre céréale encore enveloppée de ses balles<sup>208</sup>.

Il est rare qu'on distribue l'intégralité des secours en nature. L'administration distribue aussi de la monnaie, de préférence de la monnaie-argent. Cela lui évite les problèmes posés par l'achat et le transport des céréales. Pourtant, si la distribution est un moyen de pallier l'insuffisance des stocks de grains détenus localement par l'administration, encore faut-il qu'il y ait sur place, ou à proximité, des stocks disponibles à un prix raisonnable, afin que le commerce privé puisse prendre le relais<sup>209</sup>. Normalement, c'est le cas dans les provinces où il y a des surplus de production agricole, ou quand le sinistre est limité à certaines régions, tandis que les régions avoisinantes ont bénéficié d'une récolte normale.

Nous savons que, dans l'Empire chinois du XVIII<sup>e</sup> siècle, le fondement économique reste l'agriculture. Les paysans constituent la catégorie la plus nombreuse de la population. Si les paysans perdent leurs moyens de production et les biens de consommation, les fondations

---

<sup>207</sup> Will, Pierre-Étienne, *Bureaucratie et famine en Chine au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, éditeur Mouton, p. 1980, p. 117.

<sup>208</sup> *Ibid.*, p. 120.

<sup>209</sup> *Ibid.*, p. 122.

même du pays s'en trouvèrent ébranlées, menaçant l'autorité de l'empereur et du gouvernement. En conséquence, il est compréhensible que l'administration s'intéresse essentiellement aux paysans, et plus précisément à l'unité constituée par la famille paysanne cultivant une petite exploitation de ses propres mains. Cette opération charitable universelle est, tout autant, une forme d'aide à la production agricole<sup>210</sup>.

L'établissement et l'emploi de greniers sociaux s'avèrent alors essentiels. À la différence de la distribution de vivres aux populations affamées, c'est une intervention administrative efficace, sous forme directe. Ils participent d'une stratégie qui vise à accompagner les besoins d'approvisionnement, voire à prévenir la crise de subsistances<sup>211</sup>.

Les rapports des mandarins destinés à l'empereur, sur la recherche de ressources pour le fonctionnement des hospices d'enfants chinois, parlent d'emprunt aux greniers sociaux, comme une aide d'urgence. Ces greniers sociaux sont une institution ayant pour fonction première d'amortir la variation saisonnière des prix, en achetant du grain au lendemain des récoltes, en période de prix bas, afin de les revendre, toujours à bas prix, au moment de la soudure<sup>212</sup>.

L'infanticide et l'exposition des enfants présentent une grande ampleur en période de famine. Il permet de réduire le nombre des bouches à nourrir. Pourtant, l'infanticide et l'exposition des enfants caractérisent également les jours ordinaires. D'autres raisons sont donc à convoquer.

---

<sup>210</sup> *Ibid.*, p. 123.

<sup>211</sup> *Ibid.*, p. 161.

<sup>212</sup> *Ibid.*, p. 165.

## II. 2. LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Le missionnaire jésuite, le Père Parennin, évoque le phénomène de la disette dans sa lettre adressée à M. Dortous de Mairan, de l'Académie royale des sciences, datée du 28 septembre 1735 :

Une autre chose, Monsieur, que vous avez de la peine à comprendre, c'est que les disettes soient si fréquentes à la Chine. [...]

Vous observerez, Monsieur, que dans un temps de disette, la Chine ne peut tirer aucun secours de ses voisins et, qu'au contraire, elle est obligée de leur en fournir. [...]

Il faut qu'elle se nourrisse elle-même, et qu'elle tire de ses différentes provinces de quoi faire subsister cette foule innombrable d'habitants<sup>213</sup>.

L'une des raisons importantes de la disette est due à la croissance démographique.

La deuxième cause de la disette n'est pas seulement, comme on se le persuade, la multitude du peuple chinois : j'avoue qu'elle y contribue beaucoup<sup>214</sup>.

« La paix, la stabilité politique, instaurées dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle en Chine, ainsi que la reprise du développement agricole s'accompagnent, tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'une poussée démographique extraordinaire. On passe en effet sous les Qing d'environ 120 millions<sup>215</sup> d'habitants en 1680 à 430 en 1850. La population de l'empire double entre 1750 et 1800. »<sup>216</sup> L'installation de la dynastie des Qing et la remise en ordre par le souverain mandchou ont poussé le pays à la prospérité. Cependant, ce miracle est comparé à la beauté du soleil couchant par les historiens chinois, et se transforme en cauchemar au XIX<sup>e</sup> siècle. L'État, ruiné et corrompu de l'intérieur, menacé par les puissances européennes à l'extérieur, ne peut plus faire face à une population aussi importante. Même si le cauchemar se montre plus évidemment au XIX<sup>e</sup> siècle, la dégradation est déjà apparue à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme le montrent les écrits du missionnaire Dufresse, au sujet de la catastrophe naturelle et du désordre du Sichuan. L'autre raison est moins évidente, l'auteur pense qu'une

---

<sup>213</sup> Vissière, Isabelle et Jean-Louis, *Lettres édifiantes et curieuses des jésuites de Chine (1702-1776)*, Paris, 1<sup>ère</sup> éd., Flammarion, 1979, Desjonquères, 2001, p. 196.

<sup>214</sup> *Ibid.*, p. 199.

<sup>215</sup> Le chiffre est à discuter. Nous trouvons une statistique différente dans les documents chinois.

<sup>216</sup> Chaussende, Damien, *La Chine au XVIII<sup>e</sup> siècle : l'apogée de l'empire sino-mandchou des Qing*, Paris, Les Belles Lettres, 2013, p. 103-104, et aussi Gernet, Jacques, *Le monde chinois : l'époque moderne, X<sup>e</sup> siècle-XIX<sup>e</sup> siècle*, t. 2, Paris, Pocket, 2006, p. 244.

grande quantité de grains est employée à fabriquer de l'alcool, ce qui diminue d'autant des aliments qui seraient nécessaires et urgents durant la famine. Mais cette cause est bien secondaire.

La Chine se caractérise par sa grande population, de l'époque ancienne jusqu'à aujourd'hui, ce qui génère de la difficulté à la recenser. Nous trouvons des études, faites par des historiens chinois autant qu'occidentaux, concernant la démographie chinoise du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. Le recensement de population est lié aux statistiques des unités d'impôts à l'époque des Ming (1368-1644) et au début des Qing. Dans ce cas-là, les chiffres de population ne sont pas précis, et quelquefois, sont incorrects. Nous donnons ici des chiffres approximatifs de la population chinoise. Au début de la dynastie des Ming (au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle) : 70 millions ; à la fin des Ming (environ 1600) : 150 millions ; au début de la dynastie des Qing (environ 1682) : de 70 à 80 millions ; en 1700 : de 90 à 100 millions<sup>217</sup>. La diminution des chiffres, entre 1600 et 1682, est due aux guerres et aux désordres sociaux, apportés par le changement de dynastie.

À partir de 1741, soit la sixième année du règne de Qianlong, le gouvernement Qing a commencé à recenser la population au niveau national d'une façon plus précise. En cette année, le chiffre s'élève à 143,4 millions. Désormais, la population chinoise est en pleine expansion. En 1762, soit la 27<sup>ème</sup> année de Qianlong, le chiffre s'élève à 200 millions, et en 1790, soit la 55<sup>ème</sup> année de Qianlong, c'est 300 millions. En 1834, soit la 14<sup>ème</sup> année de Daoguang, le chiffre monte jusqu'à 400 millions<sup>218</sup>. La croissance démographique annuelle qui, d'après les chiffres de recensement, est de 14,50-14,85 pour 1000 entre 1741 et 1794, se réduira à 5,10-5,66 entre 1794 et 1850<sup>219</sup>. Ce sont les bases de la grande population de la Chine moderne et contemporaine.

Voici un graphique qui illustre cette tendance de croissance. La seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle est une période d'expansion de la population. Nous voyons que le chiffre de population a doublé en 50 ans, entre 1740 et 1790. Cela explique, aussi, pourquoi les rapports des mandarins, en ce qui concerne les enfants abandonnés, sont les plus nombreux sous le

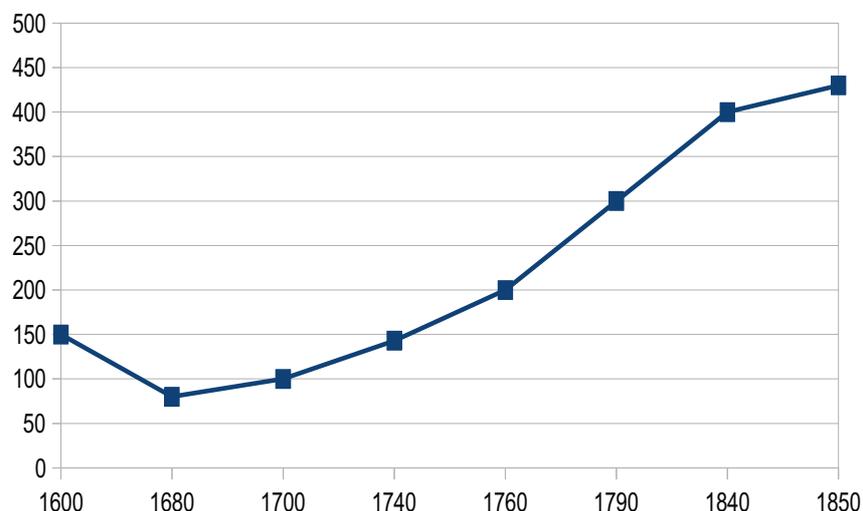
<sup>217</sup> Gao, Wangling, « La démographie chinoise à l'époque des Ming et des Qing », *L'étude de l'histoire des Qing*, N° 3, 1994, p. 27-32. Traduit du chinois : 高王凌, « 明清时期的中国人口 », 《清史研究》, 1994 年第三期。

<sup>218</sup> Chen, Hui, « Les caractéristiques de la démographie chinoise avant la Guerre de l'opium », *Culture et éducation*, N° 5, 2008, p. 92-93. Traduit du chinois : 陈辉, « 鸦片战争前清朝人口发展的特点及原因探析 », 《文教资料》, 2008 年第五期。

<sup>219</sup> Les statistiques viennent de Chen, Hui, « Les caractéristiques de la démographie chinoise avant la Guerre de l'opium », *op. cit.*, p. 92, et de Gernet, Jacques, *Le monde chinois : l'époque moderne, X<sup>e</sup> siècle-XIX<sup>e</sup> siècle*, 1972, Paris, Armand Colin, rééd., 2006, t. 2, p. 244.

règne de Qianlong (voir le prochain chapitre). L'aggravation de l'infanticide coïncide avec le développement des hospices à l'époque Qianlong et résulte d'une croissance démographique et économique dans la période précédente.

La courbe de la croissance démographique chinoise du début du XVIIe siècle au milieu du XIXe siècle



*Illustration 6: La croissance démographique chinoise (1600-1850) (graphique)*

Selon les études démographiques sur l'empire chinois aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, menées par James Lee et Cameron Campbell, l'infanticide peut servir de méthode de contrôle de la fertilité, pour éviter la surpopulation. Leur recherche, à partir d'une attitude malthusienne, permet de mieux comprendre la pratique de l'infanticide en Chine.

Thomas Robert Malthus (1766-1834), pasteur et économiste anglais du début du XIX<sup>e</sup> siècle, pensait avoir mis en lumière « la tendance constante qui se manifeste chez tous les êtres vivants à accroître leur espèce plus que ne le comporte la quantité de nourriture qui est à leur portée ». De cette « loi naturelle » il concluait au danger de surpopulation du globe et préconisait la limitation des naissances par la chasteté et le recul de l'âge au mariage<sup>220</sup>.

Aujourd'hui, les grossesses non-désirées peuvent se terminer par l'avortement, mais dans le passé, du fait de l'insuffisance des moyens de contraception, la solution consistait souvent en l'infanticide de nouveaux-nés et en l'exposition d'enfants. Les humains ne sont pas les seuls qui utilisent ce moyen pour contrôler la fertilité et la population, mais d'autres

<sup>220</sup> Faure-Soulet, Jean-François, « Malthusianisme et néo-malthusianisme », *Encyclopædia Universalis*, 31 octobre 2017, <http://www.universalis-edu.com.ezpupv.biu-montpellier.fr/encyclopedie/malthusianisme-et-neo-malthusianisme/>.

animaux pratiquent aussi « l'infanticide ». Les mères, chez de nombreuses espèces de mammifères, vont choisir de garder une partie leur progéniture et de tuer le reste<sup>221</sup>. En langue darwinienne, l'infanticide, ou l'avortement qui l'a remplacé, est un mécanisme adaptatif, impliquant une sorte de prise de décision rationnelle de la part de parents, souvent la mère. Bien qu'il existe une différence légale et morale entre les deux phénomènes, ils sont biologiquement inséparables. Les mères tuent leurs enfants quand il n'existe pas d'autre forme de contraception, et quand elles refusent de s'investir, si elles n'ont pas de moyen de déléguer le soin de l'enfant à d'autres<sup>222</sup>. L'infanticide peut survenir lorsque les circonstances empêchent une mère d'abandonner son enfant<sup>223</sup>, par exemple, lorsqu'il n'y a pas de lieu d'exposition, ou si elle craint la découverte d'un enfant illégitime. Dans beaucoup de sociétés, les nouveaux-nés ne sont pas considérés comme des « personnes entières » lorsqu'ils quittent l'utérus. Il faut que le nouveau-né ait reçu un nom et une identité sociale, à l'issue de certaines cérémonies, pour qu'il soit agrégé en tant que « parent » symbolique<sup>224</sup>.

La morale chrétienne considère que toute la vie humaine commence par la conception, tandis que les anciens Chinois tardent à reconnaître l'existence du nouveau-né. Cela implique un ancien rituel en Chine par lequel l'existence d'un enfant n'est officiellement reconnue que le troisième jour après la naissance<sup>225</sup>.

Nous pouvons supposer que le contrôle démographique peut, à un certain degré, expliquer la raison de la lacune des lois, ayant pour but de punir sévèrement les parents, qui commettent l'infanticide des nouveaux-nés.

Pour Malthus, la Chine est un des pays les plus riches, mais aussi un des pays les plus pauvres. Malgré les avantages de ses conditions géographiques, qui permettent de fournir une riche production agricole, le niveau de vie des Chinois est caractérisé par des salaires modestes et une mauvaise nutrition. La prévalence du mariage précoce, en particulier, a réduit le niveau de la subsistance de la plupart des gens, qui sont contraints de vivre dans la pauvreté. Mais l'infanticide ne se limite pas aux familles pauvres. Il est pratiqué par les riches et les nobles aussi. La propriété de la famille se trouve alors divisée en plusieurs parties selon

---

<sup>221</sup> Hanlon, Gregory, « Routine Infanticide in the West 1500–1800 », *History Compass*, vol. 14 / 11, 2016, p. 535.

<sup>222</sup> Hrdy, Sarah Blaffer et Bouillot, Françoise (trad.), *Les instincts maternels*, Paris, Payot, 2002, p. 275.

<sup>223</sup> *Ibid.*

<sup>224</sup> Hanlon, Gregory, « Routine Infanticide in the West 1500–1800 », *op. cit.*, Traduit de l'anglais par moi-même : « In most societies, newborns are not considered full-fledged persons when leaving the womb. Rather, some sort of ceremony confers a name and social identity on them, sometimes providing an additional set of symbolic kin. »

<sup>225</sup> Mungello, D. E., *Drowning Girls in China*, *op. cit.*, p. 5.

le système de l'héritage<sup>226</sup>. Dans ce cas-là, la propriété ne peut pas être conservée longtemps même dans une famille riche. On dit en chinois : « La richesse ne dépasse pas plus de trois générations ». Cette surpopulation, la réduction de la propriété, et le défaut du moyen de contraception qui en découle, peuvent mener à la voie de l'infanticide.

Les statistiques apportées par James Lee, Cameron Campbell et Wang Feng nous révèlent, aussi, la mortalité élevée des filles par rapport à celle des garçons. De 1774 à 1873, on considère qu'1/5<sup>e</sup> aux 1/4<sup>e</sup> des filles nouvelles-nées sont victimes de l'infanticide, à Daoyi, dans la province de Liaoning<sup>227</sup>. Selon une étude effectuée par James Lee et Cameron Campbell, de 5 à 30% des filles d'un premier mois, au sein de la famille impériale, à Pékin, seraient mortes entre 1700 et 1840<sup>228</sup>. Les parents chinois pratiquent l'infanticide pour réguler le nombre et le sexe de leurs enfants, particulièrement l'infanticide féminin, dans la Chine du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'était environ 10% (même 40% parmi la lignée impériale Qing, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle) des petites filles nouvelle-nées au niveau national, qui en étaient victimes<sup>229</sup>. Les garçons étaient aussi les victimes de telles pratiques. En conséquence, le nombre moyen d'enfants du sexe féminin ayant survécu jusqu'à l'âge adulte était particulièrement faible, comparé à la démographie des populations occidentales. Le graphique suivant [Illustration 7]<sup>230</sup> illustre cette idée.

---

<sup>226</sup> Lee, James et Feng, Wang, « Malthusian Models and Chinese Realities », *Population and Development Review*, vol. 25, N° 1, Mar., 1999, p. 37-38.

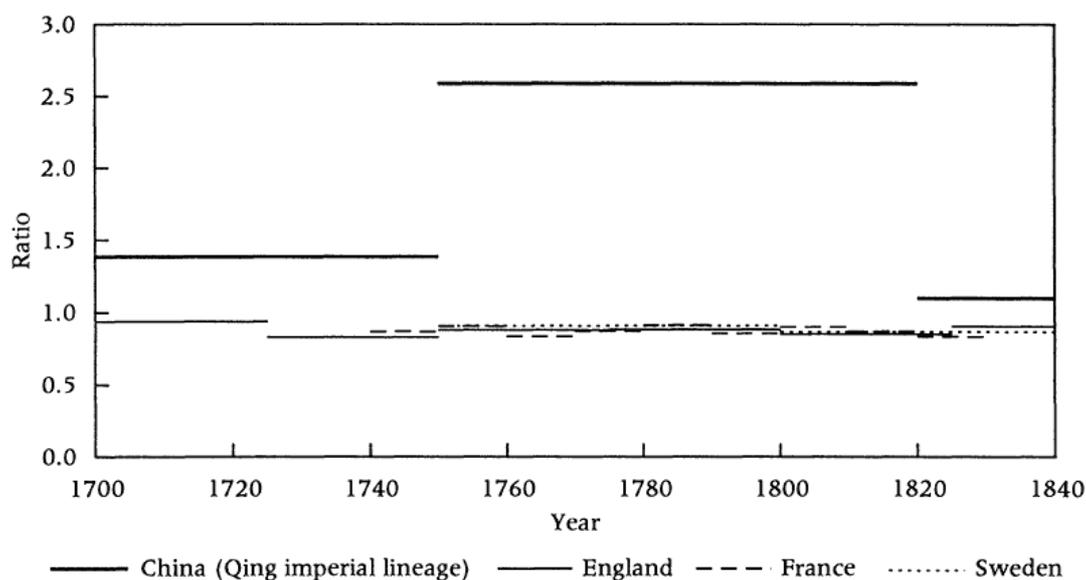
<sup>227</sup> Lee, James et Campbell, Cameron, *Fate and Fortune in Rural China : Social Organisation and Population Behavior in Liaoning 1774-1873*, Cambridge, Cambridge University Press, 1<sup>ère</sup> éd., 1997, rééd., 2007, p. 69.

<sup>228</sup> Lee, James, Feng, Wang et Campbell, Cameron, « Infant et Child Mortality among the Qing Nobility : Implications for Two Types of Positive Check », *Population Studies*, vol. 48, N° 3, 1994, p. 400.

<sup>229</sup> Lee, James et Feng, Wang, « Malthusian Models and Chinese Realities », *op. cit.*, p. 40.

<sup>230</sup> *Ibid.*, p. 41. Ce sont des enfants de moins d'un an.

**FIGURE 2 Ratios of female-to-male infant mortality ( ${}_1q_0$ ) in China and selected European countries, 1700–1840**



SOURCES: China: Lee, Wang, and Campbell (1994); England: Wrigley et al. (1997); France: Blayo (1975); Sweden: Statistiska Centralbyran (1969).

*Illustration 7: Le ratio de mortalité entre filles et garçons nouveaux-nés en Chine et dans certains pays européens, 1700-1840 (graphique)*

Nous voyons que cette proportion est remarquablement élevée en Chine par rapport aux pays européens sélectionnés, alors qu'elle est presque identique dans les pays européens. Ce ratio s'élève à 2,5 à partir de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les études de Lee et Campbell se fondent sur les données de la généalogie. La généalogie, par lignage, est une source unique pour l'étude de la démographie historique de la Chine, à la fois en raison de son exhaustivité, et de l'exactitude des registres de population. Contrairement à d'autres données chinoises dans lesquelles, habituellement, seuls les fils sont enregistrés, la généalogie impériale comprend également les filles. L'enregistrement des naissances féminines est pratiquement terminé, avec un sex-ratio de 111 pour les enfants nés avant la Guerre de l'opium (1839-1842)<sup>231</sup>. Pourtant, un autre graphique [Illustration 8]<sup>232</sup>

<sup>231</sup> Lee, James et Feng, Wang, « Marital Fertility Control among the Qing Nobility : Implications for two Types of Preventive Check », *Population Studies*, vol. 49, N°3, 1995, p. 386. Traduit de l'anglais : « *The lineage genealogy is a unique source for the study of China's historical demography, in both the completeness and accuracy of population registration. In contrast with other Chinese data in which usually only sons are recorded, the imperial genealogy also includes daughters. Registration of female births is virtually complete, with a sex ratio of 111 for children born before the Opium War (1839-42).* »

<sup>232</sup> Lee, James et Feng, Wang, « Malthusian Models and Chinese Realities », *op. cit.*, p. 42.

nous montre que le taux de mortalité des filles est moins élevé que celui des garçons, entre 1 et 4 ans.

**FIGURE 3 Ratios of female-to-male early childhood mortality ( ${}_4q_1$ ) in China and selected European countries, 1700–1840**



SOURCES: See Figure 2.

*Illustration 8: Le ratio de mortalité entre filles et garçons entre 1 et 4 ans en Chine et dans certains pays européens, 1700-1840 (graphique)*

D'un côté, les familles chinoises tuent certaines de leurs petites filles, après leur naissance, pour limiter le nombre d'enfants, alors que, de l'autre, elles emploient des méthodes de soin pédiatrique avancées pour garder leurs filles vivantes. Pourtant, en raison du surnombre de garçons nouveaux-nés et de l'infanticide à l'égard des filles, plus de garçons que de filles survivent jusqu'à l'âge d'adulte, ce qui amène à un surplus d'hommes célibataires.

Si les chercheurs qui travaillent sur l'infanticide et l'exposition des enfants en Chine, aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, disposent de sources abondantes, ce n'est pas le cas pour le XVIII<sup>e</sup> siècle qui est une période prospère. « La Chine entre au XVIII<sup>e</sup> siècle dans une ère de prospérité qui est due à un essor agricole, artisanal et commercial sans précédent. Elle devance largement toutes les autres nations pour le volume de ses productions et de ses échanges intérieurs. »<sup>233</sup> L'agriculture chinoise, par ses techniques, la diversité des espèces cultivées, ses rendements,

<sup>233</sup> Gernet, Jacques, *Le monde chinois : l'époque moderne, X<sup>e</sup> siècle-XIX<sup>e</sup> siècle*, t. 2, Paris, Pocket, 2006, p. 237.

atteint son plus haut degré de développement au XVIII<sup>e</sup> siècle. La politique agraire des Qing est favorable aux petits paysans dans leur ensemble. Les campagnes chinoises semblent donc avoir connu une prospérité générale pendant la majeure partie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le peuple chinois menait une vie assez agréable durant cette période. La plupart des lettres des jésuites font connaître à l'occident cette richesse et cette prospérité de la Chine, qui entraînent une vague du « goût chinois ».

En effet, les lettres des jésuites sont concentrées pendant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les bonnes années qui ne peuvent pas durer éternellement. Durant les vingt dernières années du règne de Qianlong, la situation commence à se dégrader, par suite de l'aggravation très rapide des charges imposées à la paysannerie, et de la pression qu'exercent en pareil cas les plus riches propriétaires, seuls en état de prêter à intérêt<sup>234</sup>.

Cet essor remarquable de l'agriculture chinoise au XVIII<sup>e</sup> siècle a permis une explosion de la population, ce qui conduit ensuite à la pauvreté générale durant les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, aggravée par la dégradation d'un pays, et soumis à la pénétration coloniale des puissances occidentales. Pour réduire la croissance démographique, la pratique de l'infanticide est prise en compte comme une mesure de contrôle de la fertilité, ainsi que d'autres mesures, principalement pratiquées chez les familles nobles : accoucher du premier enfant tardivement, arrêter la dernière couche préalablement, et prolonger la période entre deux accouchements<sup>235</sup>.

La pauvreté, conséquence de l'affaiblissement de l'Empire du Milieu, est une autre raison importante de l'infanticide et de l'exposition d'enfants. « Si la pauvreté n'est pas la seule cause du mal, elle en reste la cause importante. »<sup>236</sup> Pierre Sonnerat, naturaliste et voyageur français, écrit dans son ouvrage *Voyage aux Indes orientales et à la Chine fait par ordre du Roi*<sup>237</sup> depuis 1774 jusqu'en 1781 :

Le jour où l'empereur descend de son trône jusqu'à la charrue, a été célébré dans tous leurs écrits [des jésuites] ; ils ont préconisé cette vaine cérémonie aussi frivole que le culte rendu par les Grecs à Cérès, qui n'empêche pas que des milliers des Chinois ne meurent de faim, ou n'exposent leurs enfants, par l'impuissance où ils sont de pourvoir à leur subsistance<sup>238</sup>.

---

<sup>234</sup> Gernet, Jacques, *Le monde chinois, op. cit.*, p. 238.

<sup>235</sup> Lee, James et Feng, Wang, « Marital Fertility Control among the Qing Nobility », *op. cit.*, p. 389-392.

<sup>236</sup> Ross, Edward Alsworth, *La Chine qui vient*, Paris, Payot, 1914, p. 93.

<sup>237</sup> Le Roi Louis XVI.

<sup>238</sup> Sonnerat, Pierre, *Voyage aux Indes orientales et à la Chine fait par ordre du Roi depuis 1774 jusqu'en 1781*, Paris, 1782, livre 4, p. 4.

Cet affaiblissement, du fait de la dégradation du climat politique et social, est accompagné de l'aggravation de la corruption et des premières insurrections paysannes.

La fin du règne de Qianlong est une époque d'imprévoyance et de gaspillage : les guerres lointaines et difficiles en Asie centrale, au Népal, en Birmanie, au Sichuan occidental, les pensions et les traitements de faveur, l'entretien d'une cour nombreuse et exigeante absorbent une grande partie des ressources de l'État<sup>239</sup>.

Même si la corruption était un vice inhérent au système politique, il faut admettre qu'elle était mieux contrôlée sous les règnes des premiers empereurs Qing et la première moitié du règne de Qianlong. La corruption semble prendre un essor très rapide, dans l'ensemble de l'administration chinoise, durant le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle. La politique de Qianlong devient de plus en plus autocratique. « À partir de 1775, l'empereur vieillissant s'entiche d'un jeune général des Bannières du nom de Heshen (1750-1799) qui exercera une influence occulte mais toute-puissante dans le gouvernement et sur l'administration de l'Empire. »<sup>240</sup> En cumulant de nombreuses fonctions, cet homme ne tarde pas à mettre en place des gens qui lui obéissent et qui organisent un vaste réseau de corruption. La richesse s'est concentrée dans la couche sociale élevée, surtout chez les officiels qui soutiennent Heshen, aggravant la pauvreté du peuple. Il en résulte des soulèvements de miséreux dans la Chine centrale et occidentale, regroupés dans la société secrète du Lotus blanc qu'on s'efforce de réprimer. Ces soulèvements, en bouleversant la société, accentuent la pauvreté. Les enfants abandonnés et vagabonds sont alors parmi les premières victimes. Ce phénomène s'accroît avec la famine. Des scènes misérables sont décrites par les missionnaires des MEP, Dufresse et Pottier, dans la seconde moitié du règne de Qianlong.

Alors que les premiers empereurs Qings s'étaient montrés particulièrement économes<sup>241</sup>, les dépenses de l'aristocratie mandchoue et de la Cour augmentent démesurément dans la seconde moitié du règne de Qianlong.

Les guerres lointaines, la répression difficile des soulèvements d'autochtones et de musulmans, les largesses de l'empereur achèvent d'épuiser le Trésor public dans les dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les successeurs de Qianlong, qui se borneront à rogner sur les dépenses de la Cour, ne parviendront pas à redresser la situation : alors que les réserves de l'État s'élevaient à 60 millions de taels [*liangs*] sous le règne de Yongzheng (1723-1735), époque où la masse

---

<sup>239</sup> Gernet, Jacques, *Le monde chinois, op. cit.*, p. 248-249.

<sup>240</sup> Gernet, Jacques, *Le monde chinois, op. cit.*, p. 249.

<sup>241</sup> Kangxi, par exemple, n'avait pas dépensé plus pour la Cour en 36 ans de règne que ne dépensaient en une année les derniers souverains Ming, *Le monde chinois*, p. 295.

monétaire était bien moins importante, elles ne seront plus que de 9 millions en 1850, à la veille de la formidable insurrection des Taiping<sup>242</sup>.

Le système politique et administratif, les techniques de production et les pratiques commerciales, en retard par rapport aux pays européens ne répondent pas au besoin d'un État si étendu et si peuplé. L'essor démographique, conséquence de l'expansion économique et sociale si remarquable du XVIII<sup>e</sup> siècle, commence à produire des effets inverses sur l'économie de la Chine, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. De plus en plus d'habitants affamés et d'enfants abandonnés ou vagabonds apparaissent dans les récits des voyageurs occidentaux.

L'instabilité sociale, qui accompagne la récession économique, contribue à la vie misérable des enfants. La révolte, et les dévastations causées par de nombreux bandits indigènes qui s'étaient organisés et s'étaient même donnés une sorte de roi, aggravent la situation. Au mois de mars 1781, les musulmans se révoltent ; ils sont très nombreux dans la province de Gansu. Ils se déclarent mécontents de l'oppression des mandarins chinois, mais, au fond, ils songent à leur indépendance. Cette révolte est réprimée par l'armée, mais elle apporte beaucoup de morts et de destructions ; elle se termine dans le sang, par le massacre de nombreux hommes, femmes et enfants<sup>243</sup>.

L'aggravation de la corruption et, partant, la réduction de l'efficacité du fonctionnement administratif, ont fait ressortir, à la fin de l'ère Qianlong, les défauts d'un système qui était plus tolérable dans une période de prospérité générale. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la crise des finances publiques, les progrès de la corruption, l'agitation paysanne, accompagnés de nombre de dégradations, aggravent la pauvreté du peuple et les descriptions concernant les enfants misérables sont de plus en plus nombreuses.

Le pouvoir impérial chinois, isolé et continuellement affaibli, doit faire face, en 1840, aux Guerres de l'opium, qui l'opposent à la Grande-Bretagne. À partir de ce moment, la Chine est ouverte, par la force, et les puissances européennes pénètrent successivement dans le pays. La pauvreté devient de plus en plus importante dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, même si elle a déjà existé au siècle précédent. C'est un problème, persistant, à résoudre dans toute l'histoire de Chine. L'auteur de la thèse *L'infanticide en Chine et l'action missionnaire (1870-*

---

<sup>242</sup> *Ibid.*, p. 295-296.

<sup>243</sup> Guiot, Léonide, *La mission du Su-tchuen*, *op. cit.*, p. 301-304.

1926)<sup>244</sup>, Nié-Boukhéris, écrit que la pauvreté a eu un grand effet sur l'infanticide à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les chiffres des recensements, du début du XVII<sup>e</sup> siècle au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, nous révèlent une forte croissance de la population chinoise. Cette expansion démographique, accompagnée de la récession économique de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, peut conduire à une banalisation de l'infanticide et de l'exposition d'enfants, afin de contrôler le nombre de bouches à nourrir. Mais, ce contrôle de fertilité ne se limite pas aux familles pauvres. D'après les études démographiques de certains historiens, les nobles pratiquent aussi l'infanticide, à l'égard de leurs filles. Cette action ne peut pas être expliquée par le seul manque d'argent, ni par la peur des mères. Nous devons, également, chercher des causes culturelles. Pourquoi les filles restent-elles, toujours, les premières victimes de l'infanticide ? Quel est le statut de la femme au sein de la famille chinoise traditionnelle ?

---

<sup>244</sup> Nié-Boukhéris, Magali, *L'infanticide en Chine et l'action missionnaire (1870-1926)*, École des hautes études en sciences sociales, Paris, 2001.

### II. 3. LE STATUT D'INFÉRIORITÉ DE LA FEMME CHINOISE

L'inégalité des garçons et des filles découle de la situation différente des hommes et des femmes dans la société traditionnelle chinoise. Celle-ci est très hiérarchisée, non seulement par les règles strictes qui régissent les relations entre l'empereur et ses sujets, entre un père et son fils, mais aussi entre le mari et sa femme. Il résulte de cette infériorité féminine que les filles sont plus facilement négligées au sein de la famille que leurs frères. Ainsi, dans les familles pauvres, quand une catastrophe arrive, les petites filles sont les premières victimes.

Cette infériorité des femmes attirait aussi l'attention des missionnaires européens. Dans les *Nouvelles lettres édifiantes*, le missionnaire Pottier décrit les inconvénients du placement précoce des filles auprès de leur futur époux.

Un troisième objet, où la charité trouve beaucoup à s'étendre, c'est de pourvoir aux filles des pauvres, pour empêcher qu'elles ne soient livrées aux gentils [non-chrétiens]. C'est un abus commun en Chine, autorisé par les lois, de faire alliance avec des familles, en fiançant leurs enfants dès le plus bas âge, et quelquefois dès l'âge d'un an. Ces prétendues fiançailles ne peuvent presque plus se rompre, et l'autorité civile les maintient avec beaucoup de fermeté. Il y a, de plus, une coutume fort générale dans l'empire, qui est de faire passer ces sortes de fiancées, aussi, dès la plus tendre enfance, chez les familles avec lesquelles elles sont alliées. Elles habitent sous le même toit que le futur époux ; elles sont nourries et élevées de la même manière jusqu'au temps du mariage. L'indigence fait quelquefois que les chrétiens commettent à cet égard bien des fautes, qui ont les suites les plus fâcheuses. Il arrive donc, surtout dans les chrétientés moins nombreuses, qu'une famille chrétienne, chargée d'enfants qu'elle a peine à soutenir, ne trouvant point d'autres familles chrétiennes avec lesquelles elle puisse s'unir, contracte alliance avec des païens, et leur livre ainsi une fille dès l'enfance, pour en faire leur bru. Dans de pareilles circonstances, cette fille est absolument perdue ? Elle est nourrie et instruite par des païens ; et le premier usage qu'elle fait de sa raison, et qu'elle continue ordinairement jusqu'à la mort, c'est de profaner son baptême en adorant les idoles, et en se livrant à toutes sortes de superstitions, elle et ses descendants. Une charité bien ordonnée empêcherait de si grands malheurs. De simples exhortations font ordinairement peu sur des pauvres qui souffrent, quand l'aumône ne les accompagne point : mais comment pouvoir tout faire, si nous ne sommes aidés ? [...] Ce serait une aumône bien méritoire que de mettre ces nouveaux chrétiens en état de recevoir lesdites brus chez eux, long-temps avant le mariage, afin de les instruire dans la foi, de les faire baptiser, et d'assurer la validité future du mariage.

Quoiqu'il y ait du danger dans cette pratique, parce que les deux époux demeurent sous le même toit avant la célébration du mariage, ce qui est contraire aux lois de l'Église ; cependant, le saint Siège, consulté sur pareils cas, vu les circonstances, a approuvé cette disposition, en laissant la chasteté desdites personnes sous la garde de la charité<sup>245</sup>.

Les familles chrétiennes, du fait de leur pauvreté, sont contraintes à se décharger tôt de leurs filles en les fiançant dans d'autres familles qui peuvent être païennes, les engageant ainsi à abandonner leur foi.

En Chine, le mariage était un contrat entre deux familles pour produire un héritier, qui perpétuera les rites des ancêtres et assurera ainsi le bien-être de la famille. Du point de vue de l'Église, le mariage est à la fois un sacrement et un contrat. Les diverses croyances et les différentes attitudes sur la nature et les finalités du mariage ont entraîné des malentendus, des conversions retardées et, parfois, des désaccords familiaux<sup>246</sup>.

Ainsi, les missionnaires encouragent les familles chrétiennes chinoises à chercher des hommes chrétiens pour marier leurs filles. Mais, comme le nombre de chrétiens est parfois faible, ils doivent accepter le mariage entre une chrétienne et un infidèle, même si ce n'est pas conforme à la loi de l'Église<sup>247</sup>. « Dès les origines, l'Église reconnaît que le mariage peut exister sous des formes différentes dans les diverses sociétés humaines, mais elle considère que seul le mariage chrétien accomplit la loi divine. »<sup>248</sup> Le mariage des nouveaux convertis est une question classique pour la théologie et le droit canon. Non seulement il s'agit de concilier l'union infidèle et la conversion au christianisme, mais aussi d'une confrontation entre la culture indigène et la civilisation chrétienne. Quand une chrétienne se marie avec un païen, elle est souvent confrontée à des difficultés pour pratiquer sa foi. La plupart d'entre elles sont obligées de pratiquer la foi d'une façon secrète<sup>249</sup>. Cependant, la situation sera moins compliquée si un chrétien se marie avec une femme non-chrétienne ; dans la plupart

---

<sup>245</sup> *Nouvelles lettres édifiantes*, *op.cit.*, t. I, p. 373. Lettre écrite par Mgr François Pottier, vicaire apostolique du Sichuan, 18 octobre 1782.

<sup>246</sup> King, Gail, « Christian Women of China in the Seventeenth Century », in Lutz, Jessie Gregory (éd.), *Pioneer Chinese Christian Women : Gender, Christianity, and Social Mobility*, Bethlehem, Lehigh University Press, 2010, p. 70. Traduit de l'anglais : *In China, marriage was a contract between two families that was intended to produce a heir to carry on the ancestral rites and thereby insure the well-being of the family. In the church's view, marriage is both a sacrament and a contract. Differences in beliefs about the nature and purposes of marriage resulted in misunderstandings, delayed conversions, and, at times, family discord.*

<sup>247</sup> *Ibid.*

<sup>248</sup> De Castelnau, Charlotte, « Le mariage des infidèles au XVI<sup>e</sup> siècle : doutes missionnaires et autorité pontificale », in *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, t. 121, N° 1, 2009, p. 96.

<sup>249</sup> King, Gail, « Christian Women of China in the Seventeenth Century », *op. cit.*, p. 72.

des cas, la femme sera convertie, en suivant son mari<sup>250</sup>. De ce fait, nous pouvons appréhender le statut d'infériorité de la femme dans la famille traditionnelle chinoise.

Nous voyons, là, la totale soumission dont font preuve ces enfants, qui vont résider dans la famille de leur fiancé, pour s'acquitter ensuite de leur devoir, à l'âge du mariage (environ 14-16 ans). Ce statut d'infériorité des filles a, au moins, la vertu d'éviter leur infanticide et le souci de payer leur dot. Dans certaines régions, on encourage, officiellement, ces unions précoces. Sous le règne de Qianlong, on rédige les *Règles de la maison de miséricorde d'enfants de Fujian*, qui concerne le mariage de ces jeunes filles recueillies.

Les filles, au-delà de 12 ans, doivent chercher leur débouché. Le but de l'hospice est de sauver et de recevoir ces nouvelles-nées pour éviter l'infanticide. Mais on n'a pas de moyens de les nourrir longtemps. S'il y a des parents qui viennent pour chercher la future femme pour leur fils, il faut qu'on laisse recueillir ces filles<sup>251</sup>.

Mais le souci principal du Père Pottier est de garder la chrétienté de ces épouses élevées depuis l'enfance si elles sont unies à des familles non-chrétiennes. C'est une menace pour la mission catholique. Le même problème est posé aux survivants des enfants moribonds et exposés. En raison du manque d'orphelinats chrétiens, il est très difficile de garder la chrétienté de ces enfants baptisés. Les missionnaires sollicitent plus d'aumônes pour cela.

Même dans les familles nobles et riches, où les filles bénéficient de plus d'avantages que dans les familles pauvres, leur place et leur rôle restent bien différents de ceux des garçons.

Les filles nobles sont élevées pour aller vivre à titre de brus dans une famille étrangère. Dès leur enfance, on leur inculque, avec la modestie qui évitera à leurs parents d'entrer dans de cruelles vendettas, les arts qui leur permettront de travailler au prestige de leur famille car, tandis qu'on voit dans la naissance d'un garçon un principe d'honneur, une fille apparaît comme un principe d'influence<sup>252</sup>.

Beaucoup de règles et de restrictions sont imposées aux femmes chinoises ; de tels témoignages se retrouvent dans les récits de voyage de John Barrow :

Les Chinois ont, s'il est possible, condamné les femmes à une contrainte plus humiliante que les anciens Grecs ou les Européens des siècles barbares. Non contents de leur ôter

---

<sup>250</sup> *Ibid.*, p. 71.

<sup>251</sup> Texte traduit par moi-même. Wang, Yifu, « La noyade des filles et les unions précoces en Fujian de la dynastie des Qing », dans *L'étude du sud-est*, 2007, n° 2, p. 142. Traduit du chinois : 汪毅夫, 《清代福建的溺女之风与童养婚俗》, 《东南学术》, 2007年第二期。

<sup>252</sup> Granet, Marcel, *La civilisation chinoise*, 1<sup>ère</sup> édition, La Renaissance du livre, 1929, cette édition, Albin Michel, Paris, 1994, p. 372.

physiquement l'usage de leurs pieds, ils ont imaginé, pour les enchaîner encore davantage, d'établir que c'était un crime pour une femme d'être vue hors de sa maison. Ont-elles besoin de rendre visite à une parente, à une amie, il faut qu'elles aillent en chaise à porteurs ; marcher serait pour elles le comble de l'indécence. Les dames de la compagnie, qui n'ont pas les moyens d'avoir des palanquins se font voiturer dans une espèce de brouette couverte. Cependant, les femmes et les filles de la dernière classe ne sont ni renfermées dans leur maison ni exemptes des travaux les plus durs : nombreuses sont-elles à devoir travailler avec leur enfant sur le dos pendant que leur mari s'occupe à jouer, à se promener ou à dormir. J'ai vu souvent de ces infortunées aider à tirer la charrue ou la herse<sup>253</sup>.

Nous avons constaté que Barrow, véhicule plus de préjugés que d'autres voyageurs européens, n'hésitant pas à noircir l'image de la Chine. John Barrow, malgré ses exagérations, rend compte que les femmes chinoises doivent obéir aux trois devoirs et aux quatre vertus : obéissance au père avant le mariage, obéissance au mari après le mariage, obéissance au fils aîné dans le veuvage, tels sont les trois devoirs ; chasteté de conduite, sobriété de langage, modestie de toilette, diligence aux travaux, telles sont les quatre vertus. L'obéissance est la première qualité exigée des femmes chinoises dans la société traditionnelle. Elles n'ont pas d'existence hors de la maison. La vie d'un garçon et celle d'une fille sont alors bien différentes.

L'avantage qu'ont les Chinoises d'un rang élevé mérite peu d'envie, si toutefois c'en est un. Dans sa maison, au milieu de sa famille, une femme ne doit ni manger à la même table ni s'asseoir en présence de son mari. Les enfants mâles, depuis neuf à dix ans, sont entièrement séparés de leurs sœurs<sup>254</sup>.

Le Père jésuite Louis Lecomte a commenté aussi le sort des dames chinoises :

Elles s'habillent magnifiquement et passent le matin plusieurs heures à se parer dans la pensée qu'elles pourront peut-être vues le jour, quoique, pour l'ordinaire, elles ne le soient que de leurs domestiques<sup>255</sup>.

Les femmes chinoises de la couche sociale des gens de qualité sont contraintes, par leurs maris, de rester enfermées dans l'enclos de leurs maisons.

L'autorité paternelle joue un rôle très important dans le système culturel. L'autorité paternelle est si forte que, sous tous les rapports, elle ne lie pas moins que les lois.

---

<sup>253</sup> Walter, Xavier, Peyrefitte, Alain, *John Barrow, op. cit.*, p. 157.

<sup>254</sup> *Ibid.*, p. 157-158.

<sup>255</sup> *Un jésuite à Pékin, nouveaux mémoires sur l'état présent de la Chine*, Paris, Phébus, 1990, p. 170.

Il donne aux parents un pouvoir aussi illimité, aussi arbitraire sur leurs enfants, que celui que les lois ont donné sur tout le peuple à l'empereur, considéré comme le père commun. Une loi fondée sur l'équité ou la raison n'a guère besoin d'être expliquée ou justifiée. Le gouvernement chinois, en attribuant à l'autorité paternelle un acte qui répugne si fort à tous les principes de la nature et de la morale, paraît avoir senti la force de cette remarque. Les lettrés chinois ont écrit des volumes sur ce sujet ; leur but est constamment de graver dans l'esprit du peuple que l'autorité de l'empereur sur ses sujets est analogue à celle d'un père sur ses enfants. Celle-ci étant une fois admise comme raisonnable et juste, la nécessité de la première sous un gouvernement patriarcal s'ensuit de soi-même. L'étendue de pouvoir déléguée à l'un ne peut, avec justice, être refusée à l'autre<sup>256</sup>.

Le pouvoir absolu des parents peut déterminer le destin de leurs enfants. Ce pouvoir absolu concerne tous les enfants : garçons et filles. Ils sont obligés d'obéir aux décisions du père dont l'autorité est assurée par les lois et les coutumes traditionnelles de l'Empire. Il peut punir, et même condamner à mort, un enfant, même grand, s'il a provoqué son autorité et lui a désobéi, selon l'ouvrage de Françoise Lauwaert. La mort d'un nouveau-né ne coûte alors pas cher. Il y a une opinion commune dans le peuple : « Ce sont les parents qui ont donné la vie à cet enfant, ce sont les parents qui la lui retirent, où donc est le mal ? »

Dans son ouvrage, *La civilisation chinoise*, Marcel Granet signale le cas particulier d'enfants reconnus comme néfastes :

Les enfants néfastes étaient exposés dans la brousse : il leur arrivait d'être recueillis et allaités par une bête féroce, tant était patente la vertu animale que l'inspection des premiers jours avait fait reconnaître en eux. Les mères étaient les premières à réclamer l'exposition des nouveau-nés marqués d'un signe funeste ; le père avait peine parfois à vaincre leur volonté. C'était sans doute de la mère seule que dépendait, anciennement, l'exposition de l'enfant<sup>257</sup>.

À part ces enfants dits néfastes abandonnés, les filles sont l'objet d'un négoce dont John Barrow se fait l'écho :

On peut dire que les filles sont toujours vendues : le futur commence toujours par faire son marché avec les parents de la personne qu'il veut épouser. Celle-ci n'a point la liberté de choix : elle est une marchandise qui appartient au plus haut enchérisseur. L'homme, à la vérité, n'a pas, sous ce rapport, un grand avantage, car il ne peut voir son épouse avant qu'on l'ait amenée chez lui en grande procession. Si, cependant, en ouvrant la porte de la chaise à porteurs où la future est enfermée et dont on lui a apporté la clé d'avance, il ne la trouvait pas

---

<sup>256</sup> Walter, Xavier, Peyrefitte, Alain, *John Barrow, op. cit.*, p. 158-159.

<sup>257</sup> Granet, Marcel, *La civilisation, op. cit.*, p. 351.

à son goût, il pourrait la renvoyer à ses parents. Mais, dans ce cas, il perdrait le prix qu'il aurait payé, et l'on pourrait, en outre, exiger de lui une somme d'argent qui n'excédât point la valeur des présents déjà reçus<sup>258</sup>.

Le but final de ce genre de vente est le mariage. Ces formes de mariage-marché font des petites fiancées des esclaves. Tous les témoignages mentionnés montrent que la situation des femmes dans la société traditionnelle chinoise est bien inférieure à celle des hommes et que les enfants obéissent absolument à leurs parents. Le pouvoir paternel est supérieur dans ce système d'organisation. Chaque famille chinoise se compose d'un tyran qui commande et d'esclaves qui obéissent. Le père est despote, et les enfants seront naturellement des membres subordonnés.

Même si les formes de mariage-marché ont été interdites par les lois chinoises, après la fondation de la Chine communiste, la vente des filles dans un but du mariage existe toujours dans certaines régions rurales, surtout les régions les plus pauvres et les plus retirées.

Dans son ouvrage, le père jésuite Gabriel Palatre montre la grande différence de la situation des femmes après l'accouchement selon le sexe des nouveau-nés.

Le désir d'avoir des garçons n'a pas été moins funeste aux destinées de plus d'une fille, nous en avons eu précédemment la preuve, et il est inutile de la reproduire ici.

Il est telle contrée, où la femme qui a mis au monde un garçon recevra trois poules et quatre livres de vermicelle, parce qu'elle s'est bien comportée ; qu'elle donne le jour à une fille, on ne lui offrira pas même une tasse de thé ; et si elle veut étancher sa soif, il faut qu'elle se lève et se procure elle-même ce dont elle a besoin<sup>259</sup>.

La raison de cette infériorité de la femme doit être mise en relation avec le culte des ancêtres. Les Chinois tiennent beaucoup à la continuation de leur nom de famille et de leur race. Cela se justifie d'abord par des raisons économiques. On dit communément que les fils sont nos propres enfants, alors que les filles sont les enfants d'autres, surtout après le mariage, même si le lien entre les filles et leur famille n'est pas complètement coupé. Ce proverbe nous montre déjà la part d'affection différente réservée aux filles et aux garçons : riches ou pauvres, les Chinois y voient leurs intérêts. Cette idée est attestée par Matignon dans son œuvre :

Elle ne perpétue pas le nom de famille, car du fait du mariage elle devient propriété d'autrui.

Or, la constitution de la famille chinoise est telle que les enfants grandissent, vivent sous l'œil

---

<sup>258</sup> Walter, Xavier, Peyrefitte, Alain, *John Barrow, op. cit.*, p. 159.

<sup>259</sup> Palatre, Gabriel, *L'infanticide, op. cit.*, p. 196.

paternel au lieu de partir et aller ailleurs établir de nouveaux centres de vie et d'activité. La fille fait par conséquent une infraction à cette règle<sup>260</sup>.

L'attention portée aux ancêtres dans la culture traditionnelle chinoise a aggravé cette discrimination. Seul les fils ont droit de sauvegarder le nom de famille et de devenir l'héritier de la fortune de famille.

Le riche et le pauvre ont encore des intérêts à sauvegarder pour l'autre vie. Ils ont cent fois honoré leurs ancêtres, et ne se résigneront jamais à être privés d'un culte dont ils sentent le besoin. Au jour même de leur mort il leur faut des habits, de l'argent et de la nourriture, pour faire un heureux voyage, et tenir plus tard un rang convenable dans les pays d'outre-tombe. Leurs descendants devront encore leur servir à l'époque fixe des festins d'apparat, remplir leur bourse à l'aide de papier-monnaie, et leur rendre maints services qu'il serait trop long d'énumérer ici. Or, les hommes seuls ont le droit d'exercer ce pieux ministère. Qu'un païen vienne à mourir sans laisser un fils sur la terre, un désordre inconcevable est la conséquence de cette fin désolante, et voilà le défaut lancé dans un monde, où il ne parviendra jamais à se créer une position commode. Il n'a pas de fils, partout tout lui manque : argent, habillement, rien ne lui arrive ; et comme il ne peut mourir une seconde fois, il en est réduit à vivre d'industrie et à ne jamais goûter aucun repos<sup>261</sup>.

L'homme qui ne vit que de son travail regarde son avenir avec inquiétude, en songeant à ses jours de vieillesse. S'il a un fils, ce garçon devenu grand, qui possède un travail, sera capable de lui donner la nourriture et le soutien économique nécessaire à la vie. Mais la fille, devenue la femme d'un autre, chargée des affaires d'une autre famille, aura de la peine à nourrir et à prendre soin de ses propres parents. Pour un couple ordinaire, il leur faut au moins un fils, et malheur à la fille qui en retarde la naissance.

Selon la tradition, c'est l'homme qui assure la continuité du nom de famille, donc c'est la mission des garçons d'effectuer les rites d'honneur envers les ancêtres. Les filles, beaucoup moins importantes, restent une surcharge pour une famille pauvre. Cette obsession à l'égard des fils est un phénomène courant dans la société ancienne.

Une fille coûte cher à élever et ne produit pas de revenus. C'est, suivant l'expression chinoise, « une marchandise dont on se débarrasse avec perte ». Elle est une lourde charge pour des parents pauvres, qui n'hésiteront pas à se défaire d'elle au moment de sa naissance. Mais, depuis que, dans certains districts pauvres, grâce à l'établissement de relations et de

---

<sup>260</sup> Matignon, Jean-Jacques, *Superstition, crime et misère en Chine*, Paris, Masson, Lyon, A. Storck, 1899, p. 235.

<sup>261</sup> Palatre, Gabriel, *L'infanticide*, op. cit., p. 197.

communications commerciales faciles, les filles ont pu être vendues pour l'alimentation de la prostitution, l'infanticide a diminué dans de grandes proportions<sup>262</sup>.

Soit tuées, soit abandonnées, soit vendues comme épouses ou bien prostituées, il n'y a aucun doute que les filles sont les premières victimes de cette série de crimes contre les enfants.

Les historiens chinois ont, aussi, réalisé des études sur les causes de l'infanticide de filles. En plus du culte rendu aux ancêtres et du pouvoir paternel, ils invoquent que le coût élevé de la dot comme une cause importante de l'infanticide.

La noyade des filles ne se limite pas aux parents pauvres. Sous la dynastie des Qing, on assiste à une vague de la « dot luxueuse » pour le mariage. La dot coûte très cher durant cette époque. Cette vague est suscitée par une rivalité de richesse, qui s'étend dans la société. Le coût de la dot est alors plus élevé que celui des cadeaux de fiançailles, apportés par la famille du mari. Même les familles riches la considèrent comme une grosse dépense indispensable. Cette vanité sociale et la concurrence de la dot peut aussi épuiser l'épargne des familles modestes. On dit que les pauvres n'ayant pas de moyens d'élever les filles selon leurs ambitions, et que les riches se ruinant après le mariage de leurs filles, ce sont les causes de l'infanticide<sup>263</sup>. Les pauvres filles, là encore, sont considérées comme une surcharge pour la famille.

Au Tché-kiang<sup>264</sup>, l'habitude de noyer les petites filles est fort invétérée ; les mandarins ont, à plusieurs reprises, publiés des proclamations pour l'extirper, mais elle n'a point disparu. La cause principale de ce crime vient de ce qu'on fait trop de dépenses pour les mariages. J'ai appris que, parmi le peuple, personne ne marie une fille sans faire des préparatifs. Les frais s'élèvent parfois de 100 à 1000 taels ; les moindres dépenses sont de quelques centaines ou dizaines de taels ; et, pour se procurer de semblables sommes, on vendra ses biens, et on contracte des emprunts. La famille du mari regarde comme une marque d'honneur les grandes dépenses faites en faveur de l'épouse, et on se moque de la parcimonie. Bien plus, le beau-père et la belle-mère de la nouvelle mariée mesurent la haine ou l'amour, dont ils feront preuve envers elle, sur l'importance ou l'exiguïté de sa dot. Après le mariage, il y a encore les diverses époques de trois, sept, quatorze jours et un mois, pendant lesquelles la famille de l'épouse doit offrir des présents à celle du mari. Si ces présents sont riches, on se trouve fort

---

<sup>262</sup> Matignon, Jean-Jacques, *Superstition, crime et misère en Chine*, 1899, p. 227.

<sup>263</sup> Xu, Yongzhi, « Les études sur le phénomène de la noyade de filles à l'époque moderne », dans *La Recherche de l'histoire moderne*, 1992, t. 5, p. 41-42. Traduit du chinois : 徐永志, «近代溺女之风盛行探析», 《近代史研究》, 1992年卷5。

<sup>264</sup> Zhejiang pour aujourd'hui, 浙江。

honoré ; s'ils n'ont qu'une médiocre valeur, on en plaisante. La même coutume existe encore pour la nouvelle année et les différentes saisons. Si l'épouse doit donner le jour à un fils, avant sa naissance, on offre son trousseau et des comestibles ; après sa naissance, depuis le moment où il a été lavé et rasé jusqu'à celui qui complète sa première année, il faut encore lui faire de nouveaux présents de vivres et de vêtements. La même chose se renouvelle jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de dix ans, et les dépenses deviennent incalculables, malgré cela, la famille du mari et l'épouse elle-même témoignent leur mécontentement, si elles ne reçoivent que des offrandes peu considérables : voilà une coutume vraiment déraisonnable. Méconnaître les obligations du mariage et ne se préoccuper que des richesses, ce sont là des abus contre lesquels les anciens ont protesté. [...]

Il semble que les familles riches n'aient des terres et des maisons que pour les partager entre leurs filles. Mais à quoi bon leur donner follement de semblables dots et mettre sa gloire à surpasser les autres. Quant aux présents, qui se font aux différentes saisons, ils ont pour résultat de diminuer la bourse et le bonheur, et sont parfaitement déraisonnables. Désormais les ornements d'or, les perles, les pierres précieuses, les habits brodés et à fleurs sont interdits au peuple pour le mariage des filles. Quant aux ornements d'argent, toiles et étoffes, voici la règle que nous établissons : pour les familles riches la somme destinée à ces achats ne devra pas dépasser 100 tael ; elle est fixée à 40, ou à 50 pour les personnes de médiocre fortune ; celle d'un rang inférieur pourront en dépenser 20 ou 30 ; les plus pauvres devront se borner à 2 ou à 5<sup>265</sup>.

Pour ce qui concerne les dons offerts par les parents du mari, la quantité en est abandonnée à leur bon plaisir, c'est le moyen d'éviter toute dispute. Après le mariage, en certaines occasions, on permet de faire un ou deux présents. Les époques de trois et de sept jours, celles où le petit-fil est rasé et lavé, et où il atteint sa première année sont toutes défendues, et désormais le peuple n'éprouvera plus de difficultés à nourrir ses filles ; quel que soit le nombre de celles qu'il doit nourrir, il n'ira plus les noyer. Si, malgré cela, les pauvres ne peuvent pas les nourrir, qu'ils les portent à l'orphelinat, ou les donnent à des familles, qui les élèveront en qualité de brus<sup>266</sup>.

Selon cette source, une des causes principales de la noyade des filles nouvelles-nées dans la province de Zhe-jiang serait donc le coût élevé du mariage. Selon la coutume, non seulement la dot est très onéreuse, mais après le mariage, la famille de l'épouse doit encore offrir des présents à celle du mari. La concurrence des trousseaux et des présents aurait poussé à l'augmentation du coût du mariage. Dans un souci d'exposer son statut social et d'entrer en concurrence par vanité. Le gouverneur de Zhejiang veut inciter à proportionner les dépenses

<sup>265</sup> Un tael vaut environ 7<sup>f</sup>.50c de la monnaie de France.

<sup>266</sup> *Té-i-lou*, t. I, 2<sup>e</sup> partie, Pao-yng-hoei-Koei-tiao, p. 16, cité par Gabriel Palatre dans *L'Infanticide*, p. 14-16.

du mariage à la fortune de la famille. Même la fille d'un empereur peut être donnée en mariage à un homme d'un rang inférieur au sien, et ne prendre que des ornements ordinaires et des habits communs. Cela ne change pas le statut de la princesse. Ce serait parce qu'on trouve très coûteux d'élever et de nourrir les filles, que certaines familles choisissent de tuer leurs petites après leur naissance, pour éviter cette grosse dépense. En revanche, cette mauvaise coutume a tendance à réduire le nombre des filles. Les familles qui ont des garçons, ont alors plus de difficultés pour trouver des épouses. L'infanticide des filles a aggravé ce cycle mauvais, en entraînant une sur-masculinité.

Le coût élevé du mariage comme raison importante de l'infanticide caractérise aussi l'Inde. Cela est attesté par les descriptions britanniques du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Une autre opinion est que cette pratique choquante est née de la loi du mariage, qui oblige le père de la mariée à payer une récompense élevée, presque splendide, à l'époux. Par conséquent, les gens de la couche sociale élevée, ne voulant pas s'humilier pour une fille, tuent la pauvre petite<sup>267</sup>.

Pourtant, à la différence de la situation chinoise, en Inde, ce coût élevé de mariage est forcé, même imposé par la loi, et ce sont surtout les gens riches qui refusent de payer pour leurs filles, ce qui les amène à l'infanticide. En Chine, la plupart des gens qui subissent ce fardeau appartiennent au rang intérieur, et, quelquefois, ils décident de noyer leurs filles à cause de l'indigence.

Sous l'influence de la passion envers le fils qui prend la racine dans la coutume traditionnelle, la mère qui donne naissance à une fille a tendance, quelques fois, d'effectuer l'infanticide elle-même, pour de multiples raisons. Michelle King, nous donne l'exemple de la femme Ye (1567-1659), qui a noyé sa première fille immédiatement après sa naissance, en donnant plusieurs excuses pour cette action. Selon sa narration personnelle, la motivation directe de cet infanticide est le manque de ressources économiques, la seule poule de la famille ayant été volée<sup>268</sup>. Redoutant de ne pouvoir l'élever convenablement, cette femme choisit de noyer sa propre petite, même si elle a beaucoup regretté ce crime.

---

<sup>267</sup> Peggs, James, *India's Cries to British Humanity, Relative to the Suttee, Infanticide, British Connexion with Idolatry, Ghaut Murders, and Slavery in India: To which is Added Humane Hints for the Melioration of the State of Society in British India*, 1830, p. 132. Traduit de l'anglais : « Another opinion is, that this shocking practice has arisen out of the law of marriage, which obliges the bride's father to pay almost divine honours to the bridegroom : hence persons of high cast, unwilling thus to humble themselves for the sake of a daughter, destroy the infant. »

<sup>268</sup> King, Michelle. T., *Between Birth and Death*, op.cit., p. 16.

Le cas de la femme Ye n'est pas isolé. Les raisons qui conduisent les mères à l'infanticide où la précarité économique de la famille, sont aussi leur fragilité après l'accouchement voire leur vulnérabilité émotionnelle.

Une raison biologique peut s'ajouter : c'est la volonté d'éviter la période de l'aménorrhée de lactation afin d'être enceinte le plus vite le possible, en espérant avoir un fils. Dans ce cas-là, la fille nouvelle-née est sacrifiée pour son futur frère possible.

En effet, l'enfant est généralement allaité par sa mère pendant trois ans ; trois ans, par conséquent, il n'y a pas de grossesse. Or, si l'enfant allaitée est une fille et qu'il n'y ait pas de garçons dans la famille, les parents considèrent cette période de l'allaitement comme un obstacle aux chances d'avoir un mâle et suppriment la fille<sup>269</sup>.

En conclusion, la dépression et l'angoisse apportées par la douleur au cours de l'accouchement, l'inquiétude pour l'avenir de l'enfant et de la mère elle-même (cela arrive souvent aux jeunes femmes qui deviennent mères pour la première fois) peuvent conduire, également, à l'abandon et à l'infanticide.

Nous apercevons, selon l'argumentation de ce sous-chapitre, que la cause principale de l'infanticide et de l'abandon de filles est le statut d'infériorité de la femme au sein de la famille traditionnelle chinoise, ce qui découle du pouvoir paternel absolu ainsi que du culte des ancêtres. L'autorité paternelle existe dans toutes les civilisations, mais elle se manifeste plus évidemment dans les cultures asiatiques. Les parents, surtout les pères, possédant un pouvoir presque illimité, ont le droit de décider du destin de leurs enfants, mort ou vivant, sans risque de punition sévère. Les règles de l'obéissance aux trois devoirs et aux quatre vertus, imposées aux femmes depuis leur enfance, marquent cette infériorité. L'union précoce des filles, décrite par les missionnaires comme un symbole de l'infériorité, même sert de méthode de lutte contre l'infanticide, et à éviter la poursuite de la dot luxueuse. Sans perpétuer le nom de famille, la fille est considérée comme le membre d'une autre famille, par ses parents, à cause du culte des ancêtres, donc elle risque d'être supprimée lorsque survient une difficulté. Nous discuterons, d'une façon plus détaillée, l'effet du culte des ancêtres et d'autres croyances sur l'infanticide dans la prochaine étape.

---

<sup>269</sup> Matignon, Jean-Jacques, *Superstition, op. cit.*, p. 232-233.

## II. 4. CROYANCES ET COUTUMES

Le culte rendu aux ancêtres a des conséquences directes sur l'abandon des enfants, et plus précisément des filles car, selon le philosophe Mencius, la plus grosse offense faite à la piété filiale est de ne point avoir d'enfants. Mais, seuls les mâles peuvent pratiquer ce culte<sup>270</sup>. La piété filiale est tant valorisée dans la morale chinoise, piété, c'est-à-dire respect à l'égard des parents. Dans la société traditionnelle chinoise, un homme sans fils ne peut pas transmettre son nom et la fortune de sa famille aux générations suivantes, donc le manque de fils est considéré comme une offense envers les ancêtres. Comme la mère n'est pas en mesure de donner un fils pendant l'allaitement d'une fille, cette pauvre petite devient le bouc émissaire.

Le culte des ancêtres et la piété filiale entraînent une série de croyances et des pratiques de sorcellerie. Par exemple, des familles riches dans la ville de Ruijin<sup>271</sup>, de la province de Jiangxi, croient à la géomancie : si le premier-né est une fille et qu'on ne la noie pas, on pense que l'on va accoucher de plusieurs filles consécutives et, donc, la naissance du fils sera retardée. On croit que l'abondance des filles nuit à la piété filiale et aux descendants qui vont hériter du nom et de la fortune de la famille<sup>272</sup>.

La croyance en la réincarnation peut servir de bonne conscience.

Les Chinois croient à la transmigration de l'âme et, partant, soutiennent que les filles détruites après l'accouchement ne peuvent qu'y gagner, car leur âme a des chances de revenir dans le corps d'un garçon<sup>273</sup>.

Selon Matteo Ricci, missionnaire qui vit en Chine de 1582 à 1610, l'année de son décès, l'infanticide pourrait être expliqué par la croyance répandue dans la transmigration bouddhiste, qui permet à l'enfant de renaître dans une meilleure vie<sup>274</sup>. Mais les esprits des enfants tués peuvent, aussi, revenir tourmenter les parents criminels.

---

<sup>270</sup> Maignon, Jean-Jacques, *Superstition, op. cit.*, p. 232-233.

<sup>271</sup> En chinois :江西瑞金.

<sup>272</sup> Li, Jinwei, « La noyade des filles et ses effets sociaux sous la dynastie des Qing », *Journal d'études de l'Université de radio et de télévision de Jiangsu*, 2012, vol. 23, p. 68-71. Traduit du chinois : 李锦伟, « 清代江西的溺婴及其社会后果 », 《江苏广播电视大学学报》, 2012年3月23卷。

<sup>273</sup> Maignon, Jean-Jacques, *Superstition, op. cit.*, p. 231.

<sup>274</sup> Mungello, D. E., *Drowning Girls in China, op. cit.*, p. 7.

Les esprits de ces petites filles sacrifiées peuvent, dans certains cas, devenir une source de préoccupations pour les parents, qui redoutent des influences néfastes. C'est, sans doute, pour gagner leurs bonnes grâces, qu'il est fréquent de voir les parents brûler, une fois l'an, des monnaies artificielles en papier d'argent, qui vont rejoindre les esprits dans l'autre monde et pourvoir à leurs besoins<sup>275</sup>.

Brûler des monnaies artificielles en papier d'argent, en mémoire des défunts proches, est une coutume chinoise qui s'est perpétuée jusqu'à aujourd'hui. Nous pouvons voir que, dans le for intérieur des parents, les filles tuées sont encore considérées comme leurs proches, mais sacrifiées au profit des garçons.

Outre le culte rendu aux ancêtres, d'autres croyances peuvent amener à tuer les enfants, pas forcément les petites filles :

Il peut arriver que les enfants très malades soient mis hors de la maison et meurent dehors. Les parents croient, en agissant de la sorte, empêcher les malins esprits de venir faire de nouvelles victimes chez eux.

Cette idée est profondément enracinée dans toutes les classes de la société et les Chinois chrétiens, eux-mêmes, n'en sont pas exempts.

Ce n'est pas là, un infanticide intentionnel, c'est vrai, mais le résultat est le même, car nul doute que beaucoup d'enfants pourraient guérir s'ils n'étaient pas soumis à une aussi dure épreuve<sup>276</sup>.

En effet, cet acte d'exposition peut directement engendrer la mort de ces enfants, même si, à l'origine, il n'est pas fait avec l'intention de les tuer.

Certaines croyances sont évoquées comme des causes de l'infanticide et de l'exposition d'enfants, dans l'œuvre du père Palatre.

Sur la foi d'un bonze et d'un sorcier, ou en vertu d'un vœu, l'enfant est impitoyablement jeté à la rivière comme une offrande au dieu des eaux.

Un mandarin fit autrefois jeter dans le Kiang [Jiang]<sup>277</sup> des personnes qui avaient pris part à cet horrible sacrifice, et leur recommanda de présenter ses lettres et ses prières à l'esprit du fleuve ; il espérait, par ce moyen, mettre fin à un fanatisme homicide ; il n'a pas réussi. « Un jour, dit Mgr Danicourt, vicaire apostolique du Kiang-si, un catéchiste se rend par mon ordre dans une famille riche, et il demande par manière de conversation combien elle a eu d'enfants. -Huit, lui répondit-on. Cependant il n'en voit que trois. -Où sont donc les autres, reprend-il ?

---

<sup>275</sup> Matignon, Jean-Jacques, *Superstition, op. cit.*, p. 231-232.

<sup>276</sup> *Ibid.*, p. 229.

<sup>277</sup> La rivière ou le fleuve en Chinois, 江。

-Ah, nous les avons offerts au Dieu des eaux. »<sup>278</sup> Cette générosité dans le sacrifice coûta la vie à cinq enfants, et les rivières en charrient encore d'autres qui ne leur ont été confiés que par la piété superstitieuse des parents. En certaines contrées, les païens n'essayent jamais de les sauver ; ils craindraient d'encourir la colère du Dieu qui en est devenu le propriétaire<sup>279</sup>.

Le Père Palatre n'est pas le seul voyageur occidental qui décrit cette action de sacrifice. Le voyageur britannique George Macartney nous a, également, présenté l'exposition de ces infortunés dans *Voyage dans l'intérieur de la Chine, en Tartarie, fait dans les années 1792, 1793 et 1794*. Il y a bien, dans les croyances traditionnelles chinoises, ces tendances animistes. Elles engagent à honorer des divinités célestes comme le soleil, la lune, le vent, les nuages, la pluie et la neige mais aussi des divinités terrestres comme la terre (*she*) elle-même, et ses produits, le grain (*ji*), les rivières et les montagnes.

Tel phénomène est confirmé par J.-J. Matignon<sup>280</sup> dans son œuvre *Superstition, crime et misère en Chine* (1899) :

Dans certains cas, des nouveau-nés ou des enfants en bas âge sont sacrifiés pour calmer les esprits irrités. Dans son livre *Les Vieilles Grandes Routes de Chine*, Mme Millanson raconte qu'aux environs de Tchefou [Zhifu], il est fréquent de voir enterrer des enfants vivants dans les fondations des maisons ou dans celles des piles de pont. Dans un village, où un pont avait été renversé par une tourmente, des enfants furent sacrifiés et enterrés pour apaiser l'esprit de la rivière<sup>281</sup>.

Les rites de protection permettent de comprendre que les témoignages sur les enfants enterrés vivants peuvent correspondre à une immolation. Seuls les écrits des missionnaires jésuites et des MEP les évoquent, alors que les rapports et les communications des mandarins avec l'empereur les ignorent. Le sacrifice humain existait-il dans l'histoire de l'ancienne Chine ?

Le premier empereur Qin (la dynastie des Qin) (221-206 av. J. C.), fondateur de la dynastie, entraîna ainsi dans la mort, à sa suite, tout ceux qui avaient construit son mausolée souterrain, ainsi que les femmes sans enfant de son harem. Si les textes classiques confirment la pratique du sacrifice humain dans l'Antiquité, ils ne l'ont jamais approuvé. Le *Livre des*

---

<sup>278</sup> *Annales de la Sainte-Enfance*, t. XII, p. 12, cité par Gabriel Palatre, *L'infanticide*, p. 197-198.

<sup>279</sup> Palatre, Gabriel, *L'infanticide*, *op. cit.*, p. 197-198.

<sup>280</sup> Jean-Jacques Matignon (1866-1928), est un médecin militaire français attaché à la légation de France à Pékin de 1894 à 1901. Observateur attentif du monde chinois, il a étudié dans ses récits qu'il publie sur ses expériences en Extrême-Orient, les questions sociales, la criminologie, la situation des femmes et les mœurs familiales chinoises.

<sup>281</sup> Matignon, Jean-Jacques, *Superstition*, *op. cit.*, p. 230-231.

rites<sup>282</sup> rapporte l'histoire d'un disciple de Confucius qui dit à la veuve de son frère qu'une telle pratique est contraire aux rites et ne devrait pas être suivie<sup>283</sup>. C'est une action de sacrifice destinée à l'empereur décédé, mais pas aux divinités naturelles. En considérant l'importance du Confucianisme dans la culture chinoise, nous pouvons supposer que la pratique du sacrifice humaine reste exceptionnelle. Les rapports des fonctionnaires chinois, qui parlent de l'infanticide, n'en font pas mention.

Dans le roman *La pérégrination vers l'Ouest*, un des ouvrages littéraires chinois les plus connus<sup>284</sup>, le moine Xuanzang est sauvé par les moines d'un temple des bords de la rivière, élevé et éduqué comme un moine avec beaucoup de mérites et de connaissances.

Bien des jours avaient passé, quand elle<sup>285</sup> apprit que Taizong<sup>286</sup> répandait la connaissance du fruit des bonnes actions et avait inauguré une grande cérémonie pour laquelle il avait choisi les moines les plus éminents. De plus il s'avérait que le maître de la cérémonie était ce moine qui, enfant, avait été sauvé des eaux, en fait fils de Bouddha descendu du paradis de la Joie suprême<sup>287</sup>.

On dit que Xuanzang est fils de Bouddha, puisque c'est un roman portant la couleur religieuse, et on accorde au moine Xuanzang une identité spéciale. Selon le contexte du roman, ce moine a connu des malheurs après sa naissance. Son père, un noble nommé Chen Guangrui, a été tué par ses ennemis, et sa mère, pour protéger le petit, l'a mis dans un ustensile flottant sur la rivière pour éviter le massacre de toute la famille. Sauvé par les moines d'un temple, il est devenu à son tour moine. Même s'il s'agit d'un roman fantastique, le cas de ce Moïse chinois présente un fleuve salvateur, et non meurtrier.

---

<sup>282</sup> Ou le *Classique des rites*, il désigne un ou plusieurs ouvrages composés et commentés par les confucéens, soit Confucius et ses disciples, traitant des rites encadrant l'organisation sociale, administrative et politique de la dynastie des Zhou (divisé par deux époques, la première dure de XI<sup>e</sup> siècle à 770 av. J.-C., la seconde dure de 770 à 256 av. J.-C.). Ces ouvrages ont un grand effet sur les rites et les coutumes des dynasties postérieures. Le *Livre des rites* est considéré comme le fondement des doctrines officielles sur les rites et les mœurs de la société chinoise.

<sup>283</sup> Ching, Julia et Küng, Hans, *Christianisme et religion chinoise*, op. cit., p. 36.

<sup>284</sup> C'est un roman fantastique écrit par Wu Chengen, daté au XVI<sup>e</sup> siècle environ. Il est connu en français sous d'autres titres : *Le voyage en Occident*, *Le singe pèlerin*, *Le Roi-Singe*, *Pérégrinations vers l'Ouest* ou bien encore *Journey to the West* dans les pays anglophones. Ces différents titres sont surtout dus à son héros principal : Sun Wukong, un singe immortel. Ce roman retrace l'expédition du moine bouddhiste Xuanzang, qui se rendit de Chine en Inde pour en rapporter les textes authentiques du courant de la Conscience seule afin de les traduire en chinois. Ce caractère est créé selon un personnage réel historique (602-664), qui effectue son voyage environ au VII<sup>e</sup> siècle (629-645) sous la dynastie des Tang. Le roman raconte toute une série d'aventures du moine et ses disciples, y compris le singe immortel, en confrontation avec tous les genres de monstres prêts à le dévorer pour obtenir l'immortalité.

<sup>285</sup> Guanyin, un bouddha, sous une forme féminine, dans le roman.

<sup>286</sup> Un des empereurs de la dynastie des Tang.

<sup>287</sup> Wu, Cheng'en, *La pérégrination vers l'Ouest (Xiyou ji)*, texte traduit, présenté et annoté par André Lévy, Paris, Gallimard, 1991, t. I, p. 225.

Selon les écrits de Macarteny et Matigon, nous découvrons que les voyageurs européens s'intéressent beaucoup plus aux sacrifices d'enfants que les lettrés chinois. Deux raisons principales les amènent à accorder un intérêt au sacrifice d'enfants en Chine : d'un côté, ils pensent que les Chinois, qui habitent dans une société moins industrialisée et mènent une vie moins moderne, sont plus barbares que les Occidentaux ; d'un autre côté, la tradition du sacrifice est souvent invoquée dans l'histoire de l'infanticide et de l'abandon d'enfants dans le monde. En Inde, notamment, les voyageurs britanniques découvrent que les indigènes sacrifient leurs enfants à leur dieu.

Le peuple dans certaines régions de l'Inde, dit Rev.W.Ward, surtout les habitants d'Orissa, et de la région d'est de Bengale, offrent fréquemment leurs enfants à la déesse Gunga comme sacrifices. Voici les raisons pour cette pratique : quand une femme est mariée, mais ne peut pas donner un enfant, il est commun pour le mari, ou sa femme, ou les deux, de faire les vœux à la déesse Gunga, et si elle accorde la bénédiction d'avoir enfant, ils doivent lui sacrifier le premier nouveau-né<sup>288</sup>.

L'infanticide féminin est également majeur en Inde, et nombre de filles sont sacrifiées à la naissance, même si la pratique est condamnée aussi par leur religion<sup>289</sup>.

Dans les parties nord-ouest de l'Hindoustan, la pratique horrible de sacrifier des filles dès leur naissance est connue depuis des temps immémoriaux. Les Hindous<sup>290</sup> attribuent cette coutume à une prophétie donnée par un Brahmun à Dweep-Sing, à un roi Rajpoot, que sa race perdrait la souveraineté par une de ses descendants féminins<sup>291</sup>.

Le sacrifice d'enfants a aussi existé dans la culture occidentale, durant l'antiquité.

Des auteurs romains, juifs et chrétiens attribuent le sacrifice des enfants aux dieux à un certain nombre de peuples méditerranéens. Il est néanmoins permis de déduire avec une assurance

---

<sup>288</sup> Peggs, James, *India's Cries to British Humanity*, op. cit., p. 131. Traduit de l'anglais : "The people in some parts of India," says the late Rev.W.Ward, "particularly the inhabitants of Orissa, and of the eastern parts of Bengal, frequently offer their children to the goddess Gunga. The following reason is assigned for this practice : When a woman has been long married, and has no children, it is common for the man, or his wife, or both of them, to make a vow to the goddess Gunga, that, if she will bestow the blessing of children upon them, they will devote the first-born to her."

<sup>289</sup> Mody, Cooverjee Rustomjee, *An essay on female infanticide among the Jadajas and other Rajpoot Tribes of Guzerat*, Bombay, Bombay Education Society's Press, 1849, p. 8.

<sup>290</sup> L'hindouisme est la religion la plus répandue en Inde. Elle est une des plus vieilles religions du monde. Les hindous sont polythéistes : ils croient en plusieurs dieux qui ne sont en fait que les différentes facettes d'une seule entité, le Brahmman.

<sup>291</sup> Peggs, James, *India's Cries to British Humanity*, op. cit., p. 132. Traduit de l'anglais : "In the north-western parts of Hindostan, the horrid practice of sacrificing female children as soon as born has been known from time immemorial. The Hindoos ascribe this custom to a prophecy delivered by a Brahmun to Dweep-sing, a Rajpoot king, that his race would lose the sovereignty through one of his female posterity."

raisonnable que la mythologie religieuse et politique romaine présentait l'abandon comme une réaction courante et ordinaire des parents, tant humains que divins, à la venue d'enfants indésirés<sup>292</sup>.

Les historiens de l'antiquité, Plutarque et Diodore de Sicile, décrivent avec un luxe de détails la coutume punique de sacrifier les enfants à Cronos, « et Diodore dit précisément que le mythe de Cronos qui dévore ses propres enfants est né du culte pratiqué, plutôt que l'inverse. »<sup>293</sup>

Outre le culte rendu aux ancêtres, qui menace plutôt la vie des petites filles, le sacrifice semble toucher les deux sexes à égalité. Si le phénomène est presque ignoré par les mandarins dans leurs rapports, il est fréquemment évoqué par les missionnaires et les voyageurs occidentaux, pour montrer les coutumes barbares des Chinois aux lecteurs européens, en suscitant leur curiosité. Et les mandarins, en minimisant leur effet, estiment que cette croyance ne contribue pas beaucoup à l'infanticide qui, lui, est massif.

Ce chapitre s'est attaché à montrer les multiples raisons de l'infanticide en Chine, y compris les raisons conjoncturelles, telles que le cycle des catastrophes et la croissance démographique, et les raisons structurelles et culturelles, comme le statut inférieur de la femme, le culte des ancêtres et le sacrifice humain aux divinités. Les lettres des missionnaires et les récits de voyages sont toujours les sources primitives les plus importantes pour la recherche. L'abandon et la vente des enfants, apportés par la destruction et la famine, apparaissent massivement dans les témoignages des missionnaires des MEP, datés de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais, cette époque est la plus prospère de la dynastie des Qing, en raison d'une série de politiques administratives pour lutter contre la famine, et il s'en suit une forte croissance démographique. Celle-ci a aggravé, à un certain degré, l'infanticide, qui devient une méthode efficace de contrôle de la fertilité.

De l'autre côté, l'inégalité des sexes fait des filles les premières victimes, dont le nombre est difficile à évaluer, parce que même les témoignages généalogiques, seule source pour la démographie historique de la Chine, ne mentionnent pas les filles (sauf la généalogie impériale), qui n'héritent pas du nom de famille. Même dans les familles nobles, la mortalité des filles est plus élevée que celle des garçons, en comparaison avec des pays européens de la

---

<sup>292</sup> Boswell, John, *Au bon coeur des inconnus : les enfants abandonnés, de l'Antiquité à la Renaissance*, traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, Gallimard, 1993, p. 60.

<sup>293</sup> *Ibid.*, p. 370.

même époque. La dot, couteuse, diverses croyances et l'angoisse biologique maternelle sont aussi des causes du crime, bien que secondaires.

Dans les civilisations asiatiques, la sélection des sexes persiste. En Chine et au Japon, l'infanticide des nouveaux-nés est considéré comme un moyen post-natal d'avortement, permettant aux parents de choisir le nombre d'enfants, l'espacement et le sexe de leur progéniture, afin de surmonter des moments difficiles, tels que la famine. Fabian Drixler découvre qu'un tiers des naissances se sont terminées par l'infanticide durant le XVIII<sup>e</sup> siècle au Japon, malgré la désapprobation du gouvernement à l'égard de cette pratique<sup>294</sup>. Cette sélection sexuelle ne revêt pas cette ampleur dans la société occidentale. Condamné par l'Église, cet acte archaïque et barbare est bien moins apparent. La plupart des infanticides sont commis par la mère célibataire, qui cherche à cacher la naissance d'un enfant illégitime. Cependant, les couples mariés peuvent aussi tuer les nouveau-nés, secrètement, sans déclarer leur naissance auprès de l'institution ecclésiastique, en prétendant que ces enfants sont morts-nés<sup>295</sup>. Le professeur Gregory Hanlon nous montre que l'infanticide en fonction du sexe existe aussi dans le monde occidental<sup>296</sup>. Par exemple, dans un village italien, Montefollonico, en Toscane, il y a deux fois plus de garçons baptisés que de filles pendant les années de famines<sup>297</sup>, au cours des XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, car les hommes contribuent plus à la production agricole, nécessaire aux bouches à nourrir. Mais, dans les régions où l'artisanat est prospère, c'est plutôt les filles qui sont préférées et qui survivent en plus grand nombre<sup>298</sup>. Le même principe de choix de la main-d'œuvre s'applique aussi à l'Empire du Milieu, qui est remarquablement connu pour son agriculture.

Le gouvernement des Qing a pris des mesures pour sauver ces enfants non-voulus par leurs parents. D'après un récit du premier chapitre, un des mérites de Chen est d'apporter ces enfants à l'orphelinat. Nous allons voir, maintenant, l'organisation et le fonctionnement des orphelinats chinois.

---

<sup>294</sup> Drixler, Fabian, *Mabiki: Infanticide and Population Growth in Eastern Japan, 1660-1950*, University of California Press, 2013, p. 2-3.

<sup>295</sup> Hanlon, Gregory, « Routine Infanticide in the West 1500–1800 », *op. cit.*, p. 537.

<sup>296</sup> *Ibid.*, p. 537-538.

<sup>297</sup> *Ibid.*, p. 538.

<sup>298</sup> *Ibid.*, p. 540.

### **CHAPITRE III : ACTES DE CHARITÉ DU CÔTÉ CHINOIS**

Face à ce grand nombre d'enfants abandonnés et en péril, le gouvernement des Qing agit. En plus des édits impériaux et des proclamations officielles visant à rééduquer le peuple, des orphelinats sont fondés au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les sources principales de ce chapitre sont chinoises, et originales ; je les ai traduites en français. Elles proviennent des « Archives sur la fondation et la gestion des hospices des Qing », numérisées et publiées par le périodique *Les Archives historiques*. Les documents sont des rapports des mandarins présentés à leur empereur, et les réponses de ce dernier. Elles nous fournissent de précieuses informations sur le fonctionnement des orphelinats et nous montrent leurs difficultés, que rejoignent celles des orphelinats occidentaux. Ces rapports se répartissent sur diverses provinces. Avec la carte des Qing (voir Annexe VII, 1, *La territoire de la dynastie des Qing*), nous pouvons voir la position des provinces chinoises à cette époque.

Ce chapitre s'ordonne en suivant les règnes des quatre empereurs mandchous successifs. Les lettres sont plus nombreuses sous Qianlong, qui a régné 60 ans. Notre étude s'arrête en 1840, année qui sépare l'histoire chinoise ancienne, de l'histoire moderne et contemporaine<sup>299</sup>, même si le règne de l'empereur Daoguang s'achève en 1860.

---

<sup>299</sup> L'éclatement de la première Guerre de l'opium.

### III. 1. PÉRIODE DE YONGZHENG (1722-1735) : UN ENCOURAGEMENT OFFICIEL

Nous trouvons des témoignages concernant les actions de charité du côté chinois dans les *Lettres édifiantes et curieuses*. Le Père d'Entrecolles écrit, dans sa lettre datée du 19 octobre 1720 :

Cependant nous voyons parmi le peuple des gens si pauvres<sup>300</sup>, qu'ils ne peuvent fournir les aliments nécessaires à leurs propres enfants : c'est pour cela qu'on en expose un si grand nombre. Autrefois, sous une ancienne dynastie, on tâcha de pourvoir à la conservation de ces enfants exposés : on bâtit à ce dessein un édifice, qu'on nomma l'Hôtel des enfants de la miséricorde. Quand on trouvait un enfant exposé, on le portait à l'Hôpital, et le mandarin lui donnait une nourrice pour l'allaiter. Cette nourrice recevait du Trésor Royal une somme d'argent et certaine quantité de riz. C'est ainsi que l'empereur<sup>301</sup> par une libéralité digne d'un grand monarque, se montrait le Père de son peuple, en prenant soin de ces pauvres orphelins. Sous une autre dynastie, deux Grands de l'empire, l'un nommé Kia piao, l'autre nommé Tchinhoen, entreprirent de faire nourrir et élever les enfants exposés : on prétend qu'ils sauvèrent la vie à plusieurs milliers d'enfants, qu'on surnommait, par reconnaissance, des noms de ces grands hommes Kia et Tchih. Ainsi on les appelait les petits Kia tchin<sup>302</sup>.

La construction d'établissements de charité pour les enfants misérables n'est donc pas une nouveauté, importée du monde occidental.

Dans cette même lettre, le jésuite cite l'Édit public qui désigne un lieu pour les sépultures de charité. S'il ne s'agit pas d'une action spécialement destinée aux enfants, il contribue à résoudre le problème des enfants morts exposés qui sont laissés sans être enterrés. Dans ce cas-là, les gouvernements construisent des sépultures publiques pour ces derniers.

Les pauvres n'ont pas, comme les autres<sup>303</sup>, des lieux destinés à leur sépulture : c'est pourquoi on voit, hors des portes de la ville, des cercueils exposés qui n'attendent que des mains

---

<sup>300</sup> Les Chinois sont prolifiques et c'est ce qui cause leur pauvreté. D'ailleurs un père vit sans honneur, s'il ne marie pas tous ses enfants ; et un fils manque au premier devoir de fils, s'il ne laisse pas une postérité qui perpétue sa famille.

<sup>301</sup> Ce jésuite a fait des remarques après la lettre, en écrivant : « Il n'est pas croyable combien l'empereur donne tous les ans de ses revenus en aumône, pour l'entretien des pauvres. Il fait en cela un usage constamment établi dans l'empire. »

<sup>302</sup> *Lettres, op. cit.*, t. XV, p. 102-112.

charitables pour les mettre en terre. Il en est de même des étrangers que le commerce attire dans des contrées éloignées de leur terre natale, qui y meurent inconnus ; leur cercueil est sans sépulture, il se passe quelquefois bien des années sans qu'aucun de leurs parents vienne les reconnaître. C'est principalement lorsqu'il règne des maladies populaires que les chemins se trouvent couverts de cadavres, capables d'empester l'air fort au loin. Alors, un mandarin qui est le pasteur du peuple, pour peu qu'il ait d'entrailles, peut-il n'être pas ému jusqu'au fond de l'âme ? Il faut donc acheter un terrain vaste et élevé qui serve à la sépulture des pauvres et des étrangers, et on l'appellera le cimetière de pitié. On permettra d'y enterrer les pauvres qui n'ont pas de quoi avoir un sépulcre, et les étrangers pour qui personne ne s'intéresse<sup>304</sup>.

Telle proposition apparaît aussi sous le règne de Qianlong. En 1736, le chef de la province de Sichuan Yang Bi<sup>305</sup> (pour le texte original en chinois, voir Annexe III, 1) a proposé, dans son rapport à l'empereur, de construire une sépulture publique :

Il faut construire une sépulture publique destinée à enterrer les corps abandonnés pour éviter de voir les os blancs et la flammerole à la campagne, une scène si misérable. Il en va de la responsabilité des mandarins régionaux de construire ce genre de sépulture publique. J'ai découvert que, au-delà de la porte du nord de la capitale de province, il y a un terrain vide. Le frais occasionnés pour les sépultures doivent être ajoutés aux dépenses des hospices<sup>306</sup>.

Il est donc proposé d'établir des sépultures publiques pour les personnes âgées, et pour les enfants sans domicile des hospices. Il faut considérer que l'enterrement est une chose très importante dans la coutume chinoise. La mort sans sépulture est une insulte envers le dépouille. Cependant, si les rites funèbres sont très estimés en Chine, pour les adultes, les jeunes enfants et les nourrissons ne bénéficient pas de ces rites, selon l'ouvrage de Zhu Xi<sup>307</sup> : *Les rites familiaux*, qui précise la préparation de funérailles appropriés. Selon les textes classiques chinois, l'enfant n'est effectivement membre à part entière de son propre lignage qu'à partir de l'âge de 7 ans, ce qui peut expliquer l'absence de funérailles ritualisées. Pourtant,

---

<sup>303</sup> Les Chinois gardent d'ordinaire chez eux leur cercueil, qui est tout prêt à les recevoir quand le moment de leur mort arrivera, et ils ont une vraie complaisance à le considérer. Ces cercueils sont fort épais, peuvent résister long-temps à l'air et à la pluie. Il faut quelquefois quatre et même huit personnes pour porter un cercueil vide.

<sup>304</sup> *Lettres, op. cit.*, t. XV, p. 126-134.

<sup>305</sup> En chinois 杨泌

<sup>306</sup> « Les Archives sur la fondation », *op. cit.*, p. 7.

<sup>307</sup> Zhu Xi (1130-1200) est un lettre de la dynastie de Song du sud qui devient l'un des plus importants néoconfucianistes en Chine. Zhu Xi et ses étudiants codifient ce qui est aujourd'hui considéré comme le canon confucianiste des Classiques chinois, soit les Quatre Livres et les Cinq Classiques. Il écrit de nombreux commentaires de ces classiques, qui ne sont pas reconnus et diffusés durant la vie de leur auteur. Cependant, ils deviennent par la suite des commentaires reconnus et incontournables des classiques confucianistes et dominent la pensée chinoise jusqu'à l'abolition des examens en 1905.

ces préparations ne sont pas destinées aux enfants. Le défaut de funérailles adaptées aux enfants ne signifie pas qu'ils sont détestés ou maltraités, la raison en est que les rites funèbres sont étroitement liés au culte rendu aux ancêtres. La cérémonie d'enterrement exprime la vénération des descendants envers leurs défunts, alors que les enfants, très jeunes, n'ont pas de descendants. Aussi leur mort signifie, d'une certaine façon la fin de leur généalogie<sup>308</sup>. Nous comprenons mieux, ici, les raisons de l'abandon des corps des enfants, victimes de l'infanticide et de l'exposition. Il n'y a pas de prise en charge spécifique dans les traditions funéraires chinoises, d'où leur abandon en tous lieux.

L'action d'un enterrement pertinent sert à calmer les âmes des morts. Il existe un proverbe ancien : « L'enterrement à la terre apporte la paix au défunt ». Normalement, les personnes âgées, et les enfants avec famille, sont enterrés près des tombes des autres membres familiaux, tandis que les pauvres abandonnés, qui ne peuvent pas retrouver leur famille dans la mort, sont livrés à la charité publique. Même si les coutumes traditionnelles chinoises diffèrent de celles de la religion chrétienne occidentale, tous partagent la nécessité d'assurer le repos de l'âme. Les missionnaires européens baptisent les enfants mourants afin qu'ils obtiennent la paix de leur âme et une vie éternelle au Ciel, alors que les Chinois enterrent les corps des défunts convenablement, eux aussi, pour assurer le repos de leur âme. On voit bien, dans les récits légendaires, que les âmes des enfants noyés, sans sépulture, reviennent en tant que fantômes, pour persécuter, ou même tuer leurs parents meurtriers. En plus de cela, les Chinois placent des offrandes devant les tombes et brûlent des papiers sous forme de lingots d'or, pour que les morts en profitent dans « l'autre monde ».

L'établissement d'une maison de miséricorde peut être daté de la fin de la dynastie des Ming (1368-1644). Au début de la dynastie des Qing, comme le phénomène de l'infanticide s'étend, l'autorité centrale et les nobles régionaux accordent plus d'attention aux actions de charité à l'égard des enfants. Sous le règne de Kangxi (1662), l'empereur donne l'ordre de fonder la maison de miséricorde au sein de la ville de Pékin afin de recueillir les enfants exposés. Lors de la deuxième année du règne de son fils, Yongzheng, soit en 1724, l'empereur donne l'ordre de généraliser cette institution de la capitale aux autres provinces de l'empire (voir Annexe III, 2).

Il y a un établissement de charité fondé à Pékin, au-delà de la porte de Guangning, où se réunissent et se reposent beaucoup de personnes âgées, de malades et d'handicapés qui n'ont

---

<sup>308</sup> King, Michelle. T., *Between Birth and Death, Female Infanticide in Nineteenth-Century China*, États-Unis, Stanford University Press, 2014, p. 85-86.

ni d'appui familial ni de ressources économiques. Le chef et les travailleurs de l'hospice, méritent d'une haute approbation, sont tous très gentils d'effectuer ces actions charitables. Mon père leur a donné une tablette portant l'inscription pour favoriser et encourager cette charité. Vos officiels de province doivent encourager et récompenser aussi de telles actions dans d'autres régions. Pourtant, il faut faire attention que les jeunes robustes et les voyous vagabonds ne soient pas admis à y entrer. Sinon, ils arrêteront de travailler et deviendront plus paresseux en apportant des troubles. J'ai entendu aussi qu'il existe une maison de miséricorde au-dedans de la porte de Guangqu de la capitale, en accueillant tous les enfants abandonnés au cours de dix dernières années. Pas mal d'enfants y sont grandis. Vous élevez et formez ces enfants, c'est une bonne œuvre, ainsi que les aides aux personnes âgées. C'est très courageux, puisque ce n'est pas facile. Je suis très content de ce que vous avez fait et je vous attribue une inscription et de l'argent pour vous encourager. Je vais aussi écrire les proclamations aux chefs de toutes les provinces afin de persuader les gens bienveillants de fonder des hospices dans les grandes villes et les régions peuplées, comme on l'a fait à Pékin. C'est très utile pour sauver les orphelins et les invalides, en sollicitant la gentillesse du peuple<sup>309</sup>.

Le gouvernement des Qing n'est pas le promoteur de l'action charitable, mais il préconise la généralisation des hospices.

Selon les études faites par Zhou Rong dans son ouvrage intitulé *Le système de l'assurance sociale (1368-1912)*<sup>310</sup> et *la couche sociale basse dans les provinces Hupei et Hunan* (éd., l'Université de Wuhan, 2006)<sup>311</sup>, le gouvernement n'est pas, en effet, l'initiateur de la fondation des hospices pour les enfants exposés. Pékin, la capitale, n'est pas la première ville qui crée ce genre d'établissement de charité. Avant la fondation de l'hospice de Pékin, il existe déjà de tels établissements dans la région de Jiangnan<sup>312</sup>. Les hospices d'enfants, fondés par les élites et les riches régionaux, y seraient soutenus par la puissance économique de la région. Dans d'autres régions de l'empire, comme les deux provinces évoquées de Hupei et Hunan, la proclamation de l'empereur Yongzheng a bien eu une grande influence sur l'extension de maisons de miséricorde.

Les sources chinoises témoignent de la fondation d'hospices et des actions charitables durant le règne des Qing. Ce sont les proclamations des empereurs et les rapports présentés par les officiels.

---

<sup>309</sup> *Qingshizushilu*, soit *Annales de l'empereur Yongzheng*, dans *Les Archives historiques*, numéro 2, 2015, p. 4. Traduit par moi-même de «清世祖实录», 《历史档案》2015年第二期。

<sup>310</sup> Soit les dynasties des Ming et Qing, mais ce livre traite l'époque de la fin des Ming et la dynastie des Qing.

<sup>311</sup> Titre traduit par moi-même de 周荣: 《明清社会保障制度与两湖基层社会》, 武汉大学出版社, 2006年

<sup>312</sup> Soit les provinces Jiangsu, Zhejiang et la ville Shanghai, réputés pour leur richesse.

En 1735, l'empereur Yongzheng donne son avis (voir Annexe III, 3) sur le rapport présenté par le chef de la province de Shanxi, concernant la donation faite par les gentilshommes pour l'œuvre de charité :

Selon le rapport : lorsque les gentilshommes Li Hang et Bian Shisheng, dans les villes de Yangqu et de Fenyang, ont la volonté de faire une donation. Leur argent est déposé dans une institution publique, et vous discuterez avec vos collègues sur la manière de l'employer. Ces gentilshommes font la charité en deux manières : d'un côté, ils distribuent de l'argent et de la nourriture aux pauvres, surtout après l'inondation, la sécheresse et la famine ; de l'autre côté, ils construisent, à leurs frais, les entrepôts de riz et les voies publiques, accordent les terres aux pauvres et fondent les hospices pour les vieillards et pour les enfants. Afin d'obtenir un résultat idéal pour cette bonne œuvre, les donateurs doivent être sincères. Vous, en tant que chef de la province, vous devez discuter sérieusement avec d'autres mandarins pour bien organiser cette donation. Il faut bien surveiller que l'argent soit utilisé vraiment pour cette œuvre charitable. Il faut prendre garde à la corruption : les gentilshommes ne peuvent pas donner de l'argent aux officiels sans raison<sup>313</sup>.

Nous pouvons penser qu'une certaine propension à la charité est survenue à la suite de la proclamation de l'empereur. Les actes de charité ne se limitent pas à la fondation d'hospices, mais ils s'étendent à tous les domaines de l'assistance.

Outre la surveillance des actions charitables effectuées par le gouvernement et les élites locales, l'empereur Yongzheng a aussi donné l'ordre d'attribuer de l'argent aux maisons de charité pour les pauvres vagabonds et les enfants exposés. Voici son ordre (voir Annexe III, 4), donné en 1735 :

Dans la ville de Pékin, vos deux hospices prennent soin des pauvres vagabonds, et un autre hospice s'occupe des enfants abandonnés. Il y a longtemps que ces hospices se consacrent à la charité. Mon père vous a accordé, deux fois, de l'argent en proclamant l'éloge de vos actions. Moi, je suis aussi très content de voir vos bonnes œuvres. Je vais vous accorder à chaque hospice la somme de 500 taels [*liang*]<sup>314</sup> d'argent comme soutien financier. Je demanderai au ministre des finances de vous les distribuer<sup>315</sup>.

---

<sup>313</sup> *Qingshizushilu*, soit *Annales de l'empereur Yongzheng*, dans *Les Archives historiques*, numéro 2, 2015, p. 4-5. Les archives sont sélectionnées et éditées par ZHAO Zengyue, à partir des documents des Premières Archives historiques de la Chine.

<sup>314</sup> Mesure du poids de la dynastie des Qing, correspondant un peu près à 37g. Ici, elle est aussi l'unité monétaire, qui indique le poids des lingots et des monnaies d'argent. 500 taels représente une somme argent considérable. Le mandarin avec le titre le plus élevé gagne à peu près 180 taels par an, comme salaire, au début des Qing.

Selon ces deux textes, un soutien financier est accordé aux hospices, durant la dynastie des Qing, par deux voies principales : la donation par des gentilshommes et des riches, et la distribution d'argent par le gouvernement.

Les hospices pour les pauvres et les enfants s'étendent. Un mandarin de l'Académie *Hanlin*<sup>316</sup> (ou académicien), nommé Qi Linxiang<sup>317</sup>, présente un rapport à l'empereur Yongzheng pour demander d'ouvrir plus d'hospices dans les provinces (voir Annexe III, 5) :

Nous avons les hospices pour les pauvres et les enfants dans la capitale. Ce sont les endroits charitables suprêmes. Les gens bienfaisants ont consacré du travail et de l'argent à cette œuvre. En conséquence, il y a des milliers de survivants chaque année. Cet exemple peut être généralisé dans d'autres provinces. Je vous demanderai de rien vouloir promulguer des ordres dans chaque province, pour encourager leurs chefs à appeler leurs subordonnés à faire des donations et à chercher des gens bienfaisantes pour hospices<sup>318</sup>.

Dans ce même rapport, il conseille d'organiser des lieux de sépultures publiques pour enterrer les cadavres exposés. Cette action est attestée par les écrits du missionnaire jésuite le Père d'Entrecolles.

Au fur et à mesure du développement de l'œuvre de charité, des problèmes liés à la gestion et au financement surviennent. Il s'agit des conditions générales de l'organisation et de la gestion des hospices dans tout l'empire. Nous allons en traiter d'une façon chronologique. Le règne de l'empereur Qianlong (1735-1795) est le temps de l'expansion de l'œuvre de charité, tandis que durant ceux de Jiaqing et de Daoguang (1796-1850), de plus en plus des problèmes surviennent et l'œuvre de charité n'a plus la prospérité de l'époque de Qianlong.

---

<sup>315</sup> Traduit en français par moi-même : « Les Archives sur la fondation et la gestion des hospices des Qing » dans *Les Archives historiques*, numéro 2, 2015, p. 5 du document chinois original 清代设立与管理育婴堂档案。

<sup>316</sup> 翰林院 en chinois, littéralement traduit comme « L'Institut de la forêt des pinceaux », fondé par l'empereur Taizong de la dynastie des Tang (599-649), hérité par les dynasties suivantes. C'est une académie littéraire en apparence, qui, en réalité, conseil de l'empereur.

<sup>317</sup> En chinois 戚麟祥

<sup>318</sup> « Les Archives sur la fondation », *op. cit.*, p. 6.

### III. 2. PÉRIODE DE QIANLONG (1735-1795) : UNE PROSPÉRITÉ NATIONALE

Sous le règne de Qianlong, beaucoup de rapports concernant les hospices et les actions de charité sont présentés à l'empereur. Ces rapports, échanges entre l'empereur et ses subordonnés, peuvent être classés en trois catégories : les rapports concernant le financement des hospices, ceux concernant les problèmes qu'ils rencontrent, et ceux concernant la noyade des filles.

#### a. Le financement varié des hospices

Le revenu des hospices provient donc de deux sources : les donations consacrées par des gentilshommes et des officiels d'une part, et la distribution d'argent par l'empereur ou le gouvernement, d'autre part. La première joue un rôle plus important que la seconde.

En 1736, un mandarin du Ministère de la Construction, Wang Jun<sup>319</sup>, présente un rapport à l'empereur. Dans ce rapport, il lui demande de contribuer, grâce aux revenus provenant de la terre, à la fondation d'écoles et d'hospices de charité<sup>320</sup>. C'est le principal revenu financier de l'œuvre de charité.

Un autre rapport du chef de la province de Hubei Cui Ji<sup>321</sup>, présenté durant la quatrième année du règne de Qianlong, soit en 1739 (voir Annexe III, 6), enregistre, d'une façon détaillée, les différentes manières de rechercher et d'attribuer des moyens :

La magnanimité de l'ancien empereur nous demande de fonder les maisons de miséricorde dans les grandes villes et de recruter des gens bienveillantes pour recueillir les enfants exposés. J'ai obéi à l'ordre. Au cours de nos échanges avec votre Cour, Votre Majesté, vous avez permis de distribuer l'argent provenant de fonds publics pour soutenir les hospices d'enfants. J'ai fait ce que vous avez ordonné. Selon mes enquêtes, la noyade de filles est courante dans la province de Hubei, et il est donc prioritaire de recueillir ces enfants exposés. En 1731, une maison de miséricorde a été fondée dans la capitale, Wuchang, et le fonctionnaire Tongpan<sup>322</sup> s'en occupe. Au début de la fondation de l'hospice, toutes les dépenses ont été couvertes par les dons des fonctionnaires et des gentilshommes. À partir de

---

<sup>319</sup> 王钧

<sup>320</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>321</sup> 崔纪

l'année 1733, les enfants adoptés sont devenus de plus en plus nombreux, et cela a coûté de plus en plus cher. Même si l'on a déposé à la banque environ 1600 taels [*liang*], qui produisent des intérêts, ces moyens ne suffisent pas. Après deux réunions publiques pour l'appel à de nouvelles ressources, nous avons emprunté 2000 taels à la Fabrique<sup>323</sup> de Wuchang et 2000 taels à la Trésorerie, et nous les avons déposés dans les banques des villes de Jiangxia et de Hanyang, pour obtenir deux pour cent d'intérêts qui ont apporté 113,9 taels. Ces moyens ont servi à subventionner le fonctionnement de la maison. Depuis la fondation de la maison, nous avons déjà adopté environ 1360 enfants exposés, dont nous comptons 720 survivants. Sans compter les enfants devenus grands et ceux adoptés par des personnes bienveillantes, il y a actuellement environ 260 enfants qui résident dans la maison. Quand nous avons vérifié les frais de la maison, nous avons découvert que, malgré l'argent des intérêts, soit 113,9 taels, 20 taels nous manquent encore. Nous pouvons, quand même, couvrir ce déficit par de l'argent économisé antérieurement, soit à peu près 300 taels. Pourtant, en adoptant de plus en plus d'enfants, le déficit ne peut que s'accroître. À mon avis, l'apport des intérêts des banques n'est pas un moyen durable pour faire fonctionner l'œuvre charitable destinée à aider les enfants misérables. Ce n'est pas non plus favorable aux bénéfices normaux des banquiers. De plus, à cause de ces deux pour cent d'intérêt, ils risquent d'être amenés à exploiter leurs clients. Quand j'ai enquêté dans la Fabrique de Wuchang et le Port de Jingzhou, j'ai découvert qu'il y avait de l'argent supplémentaire chaque année, entre 8000 taels et 17000 taels, selon la situation économique, en plus des taxes sur les bateaux, soit 50000 taels. J'en ai discuté avec mon collègue, nous comptons demander 2000 taels, chaque année, sur cet argent supplémentaire, afin de les déposer auprès d'une institution indépendante, qui se chargera de les attribuer chaque mois. Si, une année, on adopte moins d'enfants qu'à l'ordinaire, l'argent ainsi économisé sera reporté sur les années suivantes durant lesquelles plus d'enfants exposés pourront être secourus. Les 4000 taels empruntés à la Fabrique et à la Trésorerie pourront aussi être remboursés. Quant à la donation de 1600 taels provenant des mandarins et du public, nous pourrions les déposer dans les banques pour consacrer leurs intérêts à l'achat de nourriture pour les hospices. Comme cela, le financement des maisons de miséricorde sera bien assuré et on pourra recueillir de plus en plus d'enfants exposés dans les rues de la ville. Les actions de charité seront mieux organisées et la piété de Votre Majesté pourra être bien propagée<sup>324</sup>.

Le rapport de ce mandarin nous renseigne sur deux points :

---

<sup>322</sup> Un fonctionnaire qui se charge du transport des riz, de la gestion des terres agricoles et de l'installation hydraulique.

<sup>323</sup> Propriété nationale. Le mot « fabrique » est traduit littéralement du chinois. La Fabrique de Wuchang, correspond à une institution d'État plutôt qu'à une organisation commerciale, qui se charge de surveiller la construction des bateaux et de percevoir les impôts.

<sup>324</sup> « Les Archives sur la fondation », traduit par moi-même, *op. cit.*, p. 9.

Premièrement, la fondation des hospices pour les enfants exposés a connu une expansion durant le règne de Qianlong. De plus en plus de maisons de miséricorde ont été établies et de nombreux enfants ont pu être adoptés. Il nous éclaire, aussi, sur les modalités des financements des œuvres de charité. Les sources de financement durant le règne de Qianlong, paraissent beaucoup plus variées par rapport à celle du temps de son père. En plus des donations des fonctionnaires et des gentilshommes, et des distributions de l'empereur, les intérêts bancaires sur certains placements et les taxes prélevées sur la Fabrique et le Port constituent des ressources financières stables.

Deuxièmement, le gouvernement devient le promoteur principal de l'œuvre de charité. L'expansion des hospices suit la promulgation des décrets des deux empereurs, et le développement des maisons de miséricorde constitue une partie de la politique de piété promue par l'empereur Qianlong. La charité publique tend à jouer un rôle plus important que celui de la charité privée. Il faut bien considérer que les conditions économiques sont favorables. En effet, le règne de Qianlong correspond à la période la plus prospère de la dynastie des Qing.

Cette charité publique et laïque, soutenue par la puissance de l'Empire, se différencie de celle observée au moyen-âge, et sous l'Ancien Régime, dans le monde occidental. Là, ce sont les ordres religieux et les congrégations qui accueillent les enfants dès le III<sup>e</sup> siècle. L'Église, qui œuvre pour assurer le sort de ces infortunés, fonde pour eux des institutions, comme les hôpitaux et les asiles pour les enfants<sup>325</sup>. Plusieurs ordres religieux sont fondés, et l'ordre des hospitaliers du Saint-Esprit très connu pour sa part dans l'œuvre charitable, a joué un rôle important en faveur des enfants abandonnés. Cet ordre célèbre a été fondé par Guy de Montpellier, en 1198, moment où il est reconnu officiellement par le pape Innocent III. Son but est le soulagement des pauvres et l'assistance aux enfants délaissés<sup>326</sup>.

Dans les rapports de mandarins enregistrés dans les archives, nous trouvons plusieurs exemples de recherche de revenus financiers provenant du commerce du sel. Voici le rapport de Zhou Xuejian<sup>327</sup> (voir Annexe III, 7), chef de la province du Fujian, destiné à son souverain Qianlong, en 1743. Il y propose de bien profiter des montant des droits perçus sur *Yangui*<sup>328</sup> :

J'ai découvert que dans les districts de la ville de Tingzhou, on vend le sel du Guangdong.

Chaque année, les marchands de sel acquittent les droits de Yangui au gouvernement

<sup>325</sup> Lallemand, Léon, *Histoire des enfants abandonnés et délaissés : études sur la protection de l'enfance aux diverses époques de la civilisation*, Paris, Alphonse Picard, 1885, p. 85-86.

<sup>326</sup> *Ibid.*, p. 124.

<sup>327</sup> En chinois 周学健

municipal, soit 1200 taels. Ils acquittent les droits de Yangui 800 taels au gouvernement du district de Changting. Ce montant est employé pour tous les genres de frais administratifs dans le gouvernement local. Je vous demande, Votre Majesté, de consacrer ces 2000 taels à l'organisation des hospices d'enfants. Par rapport à d'autres affaires administratives, il est plus urgent de sauver ces filles noyées et de recueillir ces pauvres petites. Avec ces 2000 taels chaque année, nous pouvons construire des maisons, payer des nourrices et recueillir les filles abandonnées. Cette bonne-œuvre peut abolir, petit à petit, cette coutume barbare et assurer votre charité et votre bienveillance<sup>329</sup>.

Ce cas n'est pas isolé. Nous retrouvons l'enregistrement de l'emploi du profit du sel dans un autre rapport (voir Annexe III, 8), de 1745, c'est-à-dire la dixième année de Qianlong, écrit par Ma er Tai<sup>330</sup>, gouverneur général de la grande région de Minzhe, qui comporte les provinces de Fujian et de Zhejiang :

En 1729, soit la septième année de Yongzheng, on commence à exécuter la politique *Haixianguiugong*<sup>331</sup> (ou *Huohaoguiugong*) dans la province de Fujian. Nous utilisons le solde de la perte, soit 500 taels pour soutenir les maisons de miséricorde des personnes âgées et des enfants. En 1733, la onzième année de Yongzheng, le mandarin *Yandao*<sup>332</sup> du moment, Yang Hongxu<sup>333</sup>, a employé la perte de l'impôt du sel, soit environ 460 taels au fonctionnement des hospices des personnes âgées et des enfants. Au fur et à mesure, les vieillards et les enfants sont de plus en plus nombreux dans les hospices et on craint que le revenu ne soit plus suffisant. On utilise le solde des frais des années précédentes, 6100 taels, comme le capital principal. Ce montant est prêté aux commerçants de sel pour obtenir un intérêt annuel, de 910 taels, considéré comme le fonds public fixe destiné aux hospices. À partir de 1736, les hospices peuvent aussi gagner chaque année plus de 3000 taels qui proviennent du profit de

<sup>328</sup> C'est 盐规 en chinois. À cette époque, les marchands de sel doivent payer les subventions au gouvernement local selon la pratique établie. Dans la société ancienne de la Chine, le commerce et le transport de sel constituent des privilèges. Les marchands doivent payer une subvention importante au gouvernement pour obtenir un certificat qui les autorise à acheter le sel dans les salins et de le revendre. Dans les familles de marchands de sel, ce certificat peut être transmis de génération en génération, aussi ces marchands parviennent à monopoliser le marché dont ils tirent un profit très considérable.

<sup>329</sup> « Les Archives sur la fondation et la gestion des hospices des Qing », *op. cit.*, p. 15.

<sup>330</sup> 马尔泰

<sup>331</sup> En chinois, c'est 耗羨归公, 火耗归公. Politique de remboursement des frais d'usure aux coffres publics. En Chine de cette époque, l'impôt de l'État n'est pas forcément d'acquitté en argent, mais aussi en nature, comme en riz ou sel, payés par les paysans et les commerçants de l'Empire. Des officiels qui perçoivent les impôts ont demandé plus au peuple, pour pallier la perte et l'usure, qui adviennent au cours du transport ou de la conservation. Par exemple, le riz peut être mangé par des souris. Dans ce cas-là, les officiels font du profit à travers ce processus. Le but de cette politique est de rendre la perte et l'usure transparentes, en la transformant en un impôt obligatoire, déposé au fonds public, pour le service public. Ici, ces frais constituent le soutien économique des hospices. C'est une politique qui lutte contre la corruption, en ayant pour but d'utiliser cette partie de l'impôt du peuple au service du peuple.

<sup>332</sup> C'est l'officiel qui se charge de contrôler le sel.

<sup>333</sup> En chinois 杨弘绪.

l'impôt de terre et de Yanxian<sup>334</sup>, donc, tous les besoins des hospices seront satisfaits, y compris la nourriture et les vêtements<sup>335</sup>.

Il est clair que le profit du commerce de sel est devenu une des ressources importantes pour les hospices. Celui-ci joue un rôle très important dans l'économie des Qing.

À part cela, nous voyons aussi que les frais d'usure (*Haoxian*) sont versés au fonds publics pour le service de charité. La politique *Haoxianguigong* a non seulement lutté contre la corruption, mais aussi contribué aux services charitables de l'Empire.

Les revenus économiques de l'époque de Qianlong, pour les hospices des personnes âgées et des enfants, sont diversifiés. En plus des intérêts bancaires, des subventions du commerce de sel et des frais supplémentaires apportés par la politique *Haoxianguigong*, il existe encore d'autres sources de revenus. Voici un rapport qui enregistre une autre proposition de ressources en profitant des terres d'envasements des rivières.

Ce rapport (voir Annexe III, 9) est écrit par le chef de la province Jiangsu, Chen Hongmou<sup>336</sup>, le vingt-quatrième année de Qianlong, c'est-à-dire en 1759 :

La ville de Suzhou est une grande ville peuplée, où les habitants et les commerçants sont très nombreux. Ainsi, nous avons établi, dans la ville, des hospices charitables pour accueillir les personnes âgées, les malades, les faibles et les enfants abandonnés. Quand ils sont malades, nous leur donnons des médicaments ; quand ils sont morts, nous les enterrons convenablement. Les dépenses des hospices sont énormes. Les recettes sont multiples : les propriétés illégales des mandarins ; la donation de gentilshommes locaux ; les profits de la terre et des plages. Tous ces revenus sont enregistrés par l'administration. Ces dernières années, comme les vieillards et les enfants sont de plus en plus nombreux, le coût s'est élevé par rapport aux années précédentes. De plus, certaines de plages des rives, qui se sont effondrées, sont submergées par les rivières. Maintenant, les dépenses dépassent les recettes. Mais on ne peut pas arrêter cette action de charité. On est obligé d'employer les *Xigu* (les grains d'intérêts)<sup>337</sup> des greniers sociaux<sup>338</sup>. Pourtant, ces grains sont réservés aux semailles. Si l'on consacre beaucoup de ces grains aux hospices, ils seront insuffisants dans les greniers, ce qui aura des effets négatifs durant les mauvaises années. En 1757, mon prédécesseur a

---

<sup>334</sup> 盐羨 en chinois, L'impôt du sel, après la déduction de la perte au cours de la distribution.

<sup>335</sup> « Les Archives sur la fondation et la gestion des hospices des Qing », *op. cit.*, p. 16.

<sup>336</sup> En chinois 陈弘谋

<sup>337</sup> En chinois, 息谷。 Les grains des greniers publics, mais ils sont utilisés comme prêts afin d'obtenir les intérêts pour les bonnes années.

<sup>338</sup> 社仓 : Un genre de greniers publics. Ils sont construits par le peuple, mais aussi soutenus et financés par le gouvernement. Normalement, on prête les grains au printemps et on reçoit la récolte automnale avec l'intérêt. On met en réserve les surplus de grains au cours des bonnes années, pour prévenir les années de famine.

attribué un nouveau terrain de plage, apporté par la rivière Ruyi, à la propriété des hospices. Pourtant, ce terrain est occupé par une bande de vauriens. Aux villes de Tongzhou et Chongming, régions proches de la mer, les terrains de plage sont tenus par ces bandes, qui se battent pour arracher leur territoire. Selon la pratique établie, les terrains non occupés doivent être déclarés officiellement. La plage de la rivière Ruyi est libre, au début. Il faut envoyer les mandarins pour chasser ces bandes et la reprendre comme étant une propriété publique. À la frontière de Tongzhou et Chongming, il y a une nouvelle plage apportée par la rivière Yuxin, pour laquelle deux bandes de deux villes se combattent, et la dispute a même conduit à deux morts. Après avoir terminé ce procès, on attribue ce terrain à la propriété officielle. On cultive sur cette terre et les intérêts qu'on en tire sont distribués aux hospices. Dans ce cas-là, on a réglé trois problèmes en même temps : nourrir les personnes âgées sans domicile et les enfants exposés, avec les profits apportés par les plages des rivières ; arrêter d'emprunter les grains de greniers publics pour assurer son fonctionnement originel ; empêcher les disputes et les combats entre les bandes concernant ces terrains<sup>339</sup>.

Ce document nous montre un nouveau type de ressources : l'exploitation des plages des rivières. Cet exemple nous éclaire, aussi, sur le fonctionnement du système de la sécurité sociale à l'époque des Qing. Non seulement l'État encourage et soutient le développement des hospices, mais il fait construire des greniers publics. Ils sont construits dans le but de mettre en réserve les grains en surplus, afin de prévenir contre la famine. Mais les greniers ne peuvent pas garder trop longtemps ces grains, qui risquent de s'altérer et d'être mangés par des souris et des insectes. Donc, il est nécessaire de prendre des mesures pour les renouveler. C'est ce qui est qualifié de « greniers sociaux ». Durant les bonnes années, on vend, ou prête avec intérêt, les grains du printemps et on achète les nouveaux riz ou blés à l'automne. Durant les mauvaises années, la récolte est défailante, on les vend à petit prix ou on les distribue gratuitement, mais les greniers seront reconstitués après le désastre et la famine. Dans leurs lettres, les missionnaires des Missions étrangères, enregistrent les témoignages de la distribution de riz aux pauvres par des mandarins du gouvernement, pendant les années de pénurie, quand ils font le catéchisme. Selon leurs écrits, les mandarins distribuent le riz gratuitement en le faisant cuire, chaque jour, et en le donnant à manger, sur la place, aux pauvres qui menacé par la famine<sup>340</sup>.

Dans ce rapport, ce mandarin mentionne d'autres sources de revenus, comme la confiscation des propriétés des mandarins qui ont violé la loi ou commis un crime. Ce n'est

---

<sup>339</sup> « Les Archives sur la fondation et la gestion des hospices des Qing », *op. cit.*, p. 17-18.

<sup>340</sup> A. M. E., v. 1250, p. 135-137, Lettre de M. Dufresse à M. Adrian, 21 septembre 1781.

pas faux. Nous trouvons un autre petit rapport qui raconte la confiscation de la propriété illégale d'un mandarin que l'on a redistribuée aux hospices. Ce rapport, daté de 1786, raconte que le chef du district de Wanping<sup>341</sup> est accusé d'avoir stocké des vivres et spéculé à la hausse sur le marché, afin d'obtenir un profit considérable à travers cette action illégale. Son profit est confisqué et attribué aux hospices de charité<sup>342</sup>.

Ces ressources, provenant de confiscations, viennent non seulement de propriétés de mandarins corrompus, mais aussi de celles d'autres groupes de personnes qui violent les lois et les coutumes de l'Empire.

Le chef de la province du Jiangxi, Fu De<sup>343</sup>, a enregistré une affaire dans son rapport de l'année 1764 à son souverain, Qianlong, sur la confiscation de la propriété d'un bonze défroqué. Ce bonze, qui s'appelle Lu Binggang<sup>344</sup> habite au temple Ciyun<sup>345</sup>, dans la campagne, succursale du temple Yunyan<sup>346</sup>, qui se trouve dans la capitale de la province. Cet homme, ayant décidé de revenir à la vie séculière, se retrouvait seul dans le temple Ciyun, donc il usurpa de la maison et des terres, comme ses biens propres, discrètement ! Ces propriétés comprenaient 723 *mu*<sup>347</sup> de terres et 1447 *dan*<sup>348</sup> de grains de prêts (voir Annexe IV). En plus de cela, après avoir défroqué, il continuait d'habiter la maison du temple, en déménageant les statues des bonzes et en abandonnant les instruments musicaux pour les cérémonies, comme les cloches et les tambours. Habitant dans le temple comme dans sa propre maison, il a épousé une femme, et donné naissance à trois enfants. Dans son rapport, le chef de la province décide de chasser cet homme du temple Ciyun, en confisquant ses propriétés illégales. On le remplace par un autre bonze, qui doit surveiller le temple. Comme peu de bonzes habitent dans ce temple Ciyun, il est décidé de partager les propriétés en deux, une moitié reste au temple et l'autre moitié est affectée aux hospices de charités, pour les enfants et les personnes âgées sans ressource<sup>349</sup>.

Toujours grâce aux rapports des mandarins, nous savons que des financements circulent entre différents hospices. Quand un hospice a besoin d'argent, il peut le demander à d'autres

---

<sup>341</sup> Un district attaché à la ville de Pékin, 宛平 en chinois.

<sup>342</sup> « Les Archives sur la fondation et la gestion des hospices des Qing », *op. cit.*, p. 21.

<sup>343</sup> En chinois 辅德.

<sup>344</sup> En chinois 卢秉纲.

<sup>345</sup> En chinois 慈云堂.

<sup>346</sup> En chinois 云岩寺.

<sup>347</sup> En chinois 亩. Unité de superficie dans la société chinoise à l'ancienne époque. 1 mu=614,40 m<sup>2</sup>.

<sup>348</sup> En chinois 石. Unité de poids dans la société chinoise ancienne, qui équivaut à peu près à 71,6 kg.

<sup>349</sup> « Les Archives sur la fondation et la gestion des hospices des Qing », *op. cit.*, p. 18-19.

hospices qui ont des ressources en surplus. Nous trouvons une telle description dans le rapport<sup>350</sup> de Su Chang, gouverneur général de la grande région Minzhe (soit les provinces Fujian et Zhejiang), en 1766.

En général, les revenus des hospices de l'époque Qianlong sont donc multiples et la politique financière est plus flexible. Il y aurait deux raisons principales à cela : l'une est que le gouvernement a intégré les actions de charité à son propre système administratif, nous pouvons voir que de nombreux mandarins ont participé à cette activité ; l'autre est que la puissance économique de l'Empire a atteint son apogée à l'époque de Qianlong, que le commerce est prospère, et que les terres sont productives, autant de raisons qui fournissent les conditions nécessaires au soutien et au développement des activités charitables.

## **b. Fonctionnement et dysfonctionnement des hospices**

Au fur et à mesure du développement des actions charitables, certains problèmes adviennent. Le dernier consiste à savoir si les hospices accueillent des gens qui ont vraiment besoin d'aides. Selon le rapport du mandarin de la province Henan, Wen Erxun<sup>351</sup>, présenté à l'empereur Qianlong en 1737 (voir Annexe III, 10), nombre de voyous paresseux entrent dans l'hospice, pour ne pas travailler et profiter ainsi de leur assistance :

Les propriétés des hospices pour les personnes âgées et les enfants sont, originalement, des donations de gentilshommes régionaux. Sous le nom de charité, aux yeux de ses gestionnaires, elles deviennent des moyens d'exploitation, comme des terres louées, qui rapportent des intérêts. Le but originel des hospices est d'accueillir des gens pauvres, sans domicile, et des enfants abandonnés. Pourtant, au cours de ces dernières années, il n'y a pas eu d'enfants exposés déposés dans l'hospice, alors que l'hospice consacré aux invalides a accueilli trop de voyous paresseux. Voici les causes de ce phénomène anormal : au début on a établi ces maisons pour répondre aux commandements de l'empereur. Les mandarins, qui s'en sont chargés, constatant qu'il n'y aurait aucun enfant adopté ou personne âgée accueillie, se décidèrent à y loger n'importe qui, sans prudence. Il fut ensuite impossible de les déloger, parce que les noms des personnes recueillies avaient été enregistrés et déclarés. Dans ce cas-là, ils avaient le droit de manger les nourritures des hospices, en quittant leur travail pour cela. Ce qui devait être une charité à l'égard du peuple, est devenu une exploitation envers le peuple. [...] Je demande à Votre Majesté, de bien examiner ces propriétés, de vérifier

---

<sup>350</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>351</sup> En chinois 温而逊

l'identité des gens qui habitent dans les hospices, et d'expulser les voyous paresseux, en protégeant les profits des invalides, les enfants abandonnés et les enfants vagabonds qui sont en vraie difficulté<sup>352</sup>.

À la différence des actions charitables proposées par les gentilshommes et effectuées en fonction de la situation réelle de la région, des actions charitables engagées par le gouvernement central ont pu conduire à la situation décrite ci-dessus. Certains mandarins n'ont fondé ces établissements que pour montrer leur zèle à assumer leurs responsabilités politiques. Pour atteindre le nombre de pensionnaires exigé, ils n'ont pas hésité à autoriser l'entrée des gens paresseux qui ont la capacité de travailler. Ce sont principalement des paysans qui, plutôt que de cultiver leurs terres, choisissent de profiter de la charité du peuple et des subventions que l'État accorde aux hospices.

Une seconde difficulté concerne l'inefficacité de certaines nourrices. D'après un rapport du mandarin Zhangqu<sup>353</sup>, de la province Jiangsu, en 1739 (voir Annexe III, 11), le sens moral manque à certaines nourrices, qui ne sont pas qualifiées pour nourrir les enfants :

En deuxième année de Qianlong, à cause du manque d'argent, le gouvernement a subventionné cette maison de miséricorde avec les intérêts de la propriété publique. Maintenant, les sources sont suffisantes, et de plus en plus d'enfants sont sauvés. Pourtant, les nourrices habitent hors de l'hospice, en raison de l'espace limité de la maison, et se séparent des enfants qu'elles nourrissent. Les enfants exposés recueillis sont alors attribués à différentes nourrices, sans surveillance, dont certaines alimentent des enfants avec du blé, ce qui n'est pas approprié pour les nourrissons, entraîne des maladies et même la mort des enfants. Le nombre d'enfants morts est alors considérable chaque année<sup>354</sup>.

Pour résoudre ce problème, ce mandarin propose à l'empereur de profiter d'une autre maison publique, qui est plus spacieuse, avec plus de pièces et des chambres adjointes, afin d'accueillir les enfants en logeant, à côté, les nourrices et leur famille.

Dans ce même rapport, il stigmatise aussi le gaspillage de la subvention, contre lequel il donne certains conseils. Comme la province de Jiangsu est une région très riche et très peuplée, pas mal de voyous paresseux s'y réunissent pour mendier. Ils ne sont pas autorisés à entrer dans les hospices réservés aux personnes âgées et handicapées, sans domicile, et aux

---

<sup>352</sup> « Les Archives sur la fondation et la gestion des hospices des Qing », *op. cit.*, traduit par moi-même, p. 7-8.

<sup>353</sup> En chinois 张渠

<sup>354</sup> « Les Archives sur la fondation et la gestion des hospices des Qing », *op. cit.*, traduit par moi-même, p. 10.

enfants abandonnés. Le mandarin propose de recruter ces jeunes, de leur fournir un travail qui consiste à construire des étangs, en leur donnant de l'argent et de la nourriture<sup>355</sup>.

En 1741, le chef de la province de Jiangsu, Xu Shilin<sup>356</sup>, présente un rapport à l'empereur Qianlong, qui évoque, à nouveau, la question des nourrices (voir Annexe III, 12) :

J'ai visité la ville de Suzhou et découvert la gentillesse du peuple. Des gens bienveillants ont réservé quelques chambres du temple taoïste comme hospice pour accueillir les enfants misérables. Comme il n'y a pas beaucoup de chambres et que les moines taoïstes habitent aux alentours, il n'y a que les nourrices qui y entrent et en sortent. Les enfants exposés recueillis sont alors envoyés auprès des nourrices. L'hospice se charge de leur distribuer la rémunération, des médicaments et des vêtements d'enfants. Mais les gestionnaires de l'hospice n'arrivent pas à les surveiller. Il arrive alors que certaines nourrices, qui sont pauvres avec enfants, alimentent leurs propres nourrissons en priorité, en ignorant les enfants exposés qui leur sont confiés par l'hospice. Dans ce cas-là, le nombre de survivants pour l'année prochaine sera moins de 2 ou 3 pour cent<sup>357</sup> !

Dans le même rapport, il propose, lui-aussi, de construire un autre établissement de charité, beaucoup plus grand, capable d'accueillir les enfants avec leurs nourrices.

Nous avons construit environ 124 pièces de chambre pour les nourrices. Ces pièces sont réparties en différentes salles dont l'espace est suffisant pour les nourrices et leur mari. Ces nourrices peuvent se réunir afin de nourrir les enfants. Nous avons construit aussi 21 cabines pour les gestionnaires, afin qu'ils surveillent et prennent soin de ces nourrices. Les matériaux de la construction ont coûté à peu près 2.625 taels. [...] La construction a commencé au mois du septembre lunaire<sup>358</sup> de la quatrième année de Qianlong [soit 1739], et elle a été terminée au mois du janvier lunaire de la cinquième année de Qianlong [soit 1740]<sup>359</sup>.

Une description similaire peut se trouver dans le rapport d'un mandarin, Neqin<sup>360</sup>, qui travaille au Ministère des finances, datée de 1741. Elle traite de la situation de la région de Jiangnan. Dans ce rapport, il révèle le phénomène suivant : les chefs et les gestionnaires des hospices font des choses contraires aux règlements en profitant de leur pouvoir, sans surveillance et sans contrôle. Ils désignent des mères pauvres comme nourrices, et leurs enfants comme des enfants abandonnés, au lieu de recueillir « les enfants vraiment exposés »

<sup>355</sup> *Ibid.*

<sup>356</sup> En chinois 徐士林

<sup>357</sup> « Les Archives sur la fondation et la gestion des hospices des Qing », *op. cit.*, traduit par moi-même, p. 11.

<sup>358</sup> Calendrier spécialement chinois. Le mois de septembre lunaire est équivalent à peu près au mois d'octobre du calendrier grégorien.

<sup>359</sup> « Les Archives sur la fondation », *op. cit.*, p. 11.

<sup>360</sup> En chinois 讷亲.

et les orphelins. Les subventions et les rémunérations de l'État sont détournées à des fins personnelles<sup>361</sup>.

Le troisième problème est lié étroitement à celui du sous-chapitre précédent : il s'agit de la dégradation de la condition des hospices à cause du manque de ressource. Avec l'expansion de l'œuvre de charité, la recherche d'un revenu financier stable devient une question cruciale.

Selon le rapport du mandarin Yan Ruilong, de la province de Hubei, daté du 1741 (voir Annexe III, 13) :

L'hospice a été fondé au cours de la gouvernance de l'empereur Yongzheng, soit en 1731, à Wuchang, capitale de la province. Le mandarin, qui se charge du transport du sel a fait appel à l'aumône, en plus de cela, on a ouvert un compte courant dans une banque et mis de l'argent, environ 5600 taels, en obtenant des intérêts d'environ de 113 taels par mois. On a recueilli environ 1400 enfants. Mais cet argent ne suffit pas. Il y a deux ans, on a obtenu le permis d'employer de l'argent en surplus laissé par la fabrique des bateaux dans ce compte, soit 20 taels par mois, en répondant ainsi au besoin de toutes les autres dépenses<sup>362</sup>.

Il arrive aussi que des hospices soient dégradés et que l'on ait besoin d'argent pour les réparer. Un hospice a été fondé dans une petite ville Hanzhen, grâce à la donation d'un ancien mandarin, en 1726. Cet hospice comporte environ 50 chambres mais, à cause du manque d'argent, il n'a accueilli aucune personne durant ces dernières années. Un an plus tard, il est gravement endommagé par une inondation, sans être réparé pendant une longue période<sup>363</sup>. Nous pouvons penser que l'entretien des hospices peut s'avérer onéreux, et que le défaut de moyens peut conduire à une interruption des actions charitables.

En 1741, le mandarin Bohai<sup>364</sup> conseille à l'empereur de transmettre le charge des hospices des enfants et des personnes âgées au gouvernement local, afin qu'ils soient mieux organisés et financés<sup>365</sup>.

Au cours de la même année, un autre mandarin Bu Zheng Shi<sup>366</sup>, Yan Ruilong<sup>367</sup> de la province de Hubei, présente le rapport (voir Annexe III, 13), demandant la réparation de la maison des personnes âgées et une aide financière pour la maison des enfants.

---

<sup>361</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>362</sup> *Ibid.*, p. 13-14.

<sup>363</sup> *Ibid.*

<sup>364</sup> En chinois 薄海

<sup>365</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>366</sup> 布政使 : Nom de la position officielle, il joue le rôle du ministre de l'économie de la province.

<sup>367</sup> En chinois 严瑞龙

L'hospice des enfants exposés de la province de Hubei se trouve en dehors de la porte Wusheng, à la capitale Wuchang. C'est Tongpan<sup>368</sup> qui se charge de cette affaire. Il a déposé de l'argent, environ 5 600 taels, aux banques de Jiangnan, et il a reçu l'intérêt, de 113 taels par mois. Cette ressource est utilisée pour soutenir la charité de l'hospice. Cet hospice a recueilli environ 1 400 enfants exposés. Mais cela ne suffit pas. Il y a deux ans, le mandarin Cuiji a demandé à l'empereur son accord, pour utiliser une partie des profits de la Fabrique de bateaux, environ 20 taels par mois. Ce montant est employé pour les frais divers de la vie quotidienne. Dans la ville appelée Hanyang, il y a aussi une maison d'enfants, grâce à une donation de l'année 1737. On a trente-sept pièces de chambres. On a contribué 1 400 taels, au début, pour l'édifier et l'organiser. On reçoit, chaque mois, l'intérêt de banque, environ 28 taels, et la donation des marchands, environ 8 taels. Dans cet hospice, on a recueilli à peu près 450 enfants exposés au total. En ce moment, environ quatre-vingt enfants y résident et on a besoin, chaque mois, en frais divers, soit 70 taels. Mais, la ressource de l'hospice ne s'élève qu'à 36 taels, ce qui ne suffit pas à soutenir son fonctionnement. On dit que la fondation des hospices d'enfants est une cause de charité de l'État. De plus, la noyade des filles est courante dans la région de Hubei, et les hospices sont donc occupés, et leur aide financière est nécessaire<sup>369</sup>.

Dans ce même rapport, ce mandarin parle aussi de la réparation d'une vieille maison de personnes âgées. La maison, inondée, a été endommagée. Il rédige ce rapport pour demander de l'argent afin de la réparer. Nous pouvons voir, qu'à cette époque, la charité du gouvernement s'étend dans deux directions : sauver les enfants abandonnés, et aider les personnes âgées sans soutien de famille. Cela est conforme au mérite traditionnel de la culture chinoise, qui prône le respect des gens âgés et la protection des petits enfants. Mencius<sup>370</sup>, le penseur chinois confucianiste très connu, a proposé, dans son article, de respecter les personnes âgées et protéger les enfants : « Élargir le respect des personnes âgées dans la famille à celui des autres familles ; passer l'amour des jeunes enfants dans la famille à celui des autres familles. » Le Confucianisme est très estimé par les gouverneurs de tous les dynasties, à partir des Han<sup>371</sup>. Même si les gouverneurs des Qing sont des Mandchous, ils admirent beaucoup la culture traditionnelle chinoise, surtout la pensée confucianiste. En

---

<sup>368</sup> 通判 : Nom de la position officielle, il se charge du transport du riz, de la gestion des terres et de l'eau.

<sup>369</sup> « Les Archives sur la fondation et la gestion des hospices des Qing », *op. cit.*, p. 13-14.

<sup>370</sup> Mencius, 孟子 de son nom personnel Meng Ke ou Meng Zi, est un penseur confucianiste chinois ayant vécu aux alentours de 372-289 av. J.-C. Il est considéré comme le deuxième personnage important dans le courant de pensée du Confucianisme. Beaucoup de ses idées et ses ouvrages sont traités comme les références principales par les gouverneurs chinois.

conséquence, il n'est pas étonnant que les empereurs Qing prêtent beaucoup d'attention à la charité envers les enfants et les personnes âgées.

Pour pallier ces inconvénients et mieux organiser les hospices, le gouvernement a fixé quelques principes de bon fonctionnement de ces maisons de miséricorde. Premièrement, il faut fixer et limiter le groupe de personnes qui reçoivent de l'aide, surtout dans les hospices d'enfants. Nous savons que, dans un exemple mentionné ci-dessus, il arrive que les hospices accueillent des vagabonds qui refusent de travailler. Selon ces principes, il n'y a que les enfants qui seront acceptés dans les maisons, à la fois les enfants exposés dans les rues ou à la campagne et les petites filles qui risquent d'être noyées par leurs parents pauvres. On adopte aussi les enfants de familles extrêmement pauvres, filles et garçons, et ceux de certains soldats qui gardent les portes des villes<sup>372</sup>.

Ces documents révèlent, aussi, le manque de sens de responsabilité de la part de nourrices. En général, il y a deux manières de nourrir les enfants exposés : ou bien on recrute des nourrices qui viennent habiter dans les hospices et qui s'occupent des enfants ; ou bien on permet à des nourrices d'apporter des enfants chez elles. La première solution nécessite de disposer de beaucoup d'espace, et la seconde présente le risque du manque de surveillance. Des nourrices qui apportent les enfants chez elles, peuvent entraîner la mort des nourrissons à cause du manque d'attention ! Le gouvernement décide alors de participer activement au recrutement des nourrices afin d'éviter de telles tragédies. On établit un contrôle sérieux de ces nourrices et on sollicite un garant au sein de leur famille ou et de leurs voisins, pour assurer de leur compétence et de leur sens moral<sup>373</sup>.

Un troisième péril est la corruption éventuelle des mandarins. Pour s'en garantir, il faut présenter le compte détaillé des recettes et des dépenses des hospices. Nous pouvons trouver plusieurs rapports dans les archives, présentés à l'empereur, sur la dépense du fonctionnement et le solde qui reste dans les hospices d'enfants.

---

<sup>371</sup> La dynastie Han 漢 règne sur la Chine de 202 av. J.-C. à 220 apr. J.-C. C'est la deuxième dynastie impériale, elle succéda à la dynastie Qin (221-207 av. J.-C.), suivie par la période des Trois Royaumes (220-280 apr. J.-C.). C'est sur le règne de Wudi (157-87 av. J.-C.), durant lequel est assuré le triomphe du pouvoir impérial sur les dynasties établies dans les provinces, que le Confucianisme est mis en place comme l'idéologie officielle de l'Empire chinois. Ce principe est hérité par les dynasties suivantes de l'Empire.

<sup>372</sup> Wu, Peilin, Sun, Xueling, « L'étude de l'œuvre charitable des hospices d'enfants de la dynastie des Qing au cours de trois dernières décennies », dans *Périodiques universitaires de l'Université normale de l'ouest de Chine (édition de la philosophie et des sciences humaines et sociale)*, 2013, n° 3, p. 5-10. Traduit du chinois : 吴佩林, 孙雪玲, 《近三十年来清代育婴慈善事业研究》, 《西华大学学报(哲学社会科学版)》, 二零一三年第三期, 第5-10页。

<sup>373</sup> *Ibid.*

Un quatrième difficulté, majeure, est d'élever et d'éduquer ces enfants. On encourage leur adoption par d'autres familles, surtout les proches de ces enfants. Pourtant, les enfants peuvent aussi rester dans les hospices si personne ne les adopte et y recevoir une éducation sur le savoir-faire<sup>374</sup>. Nous présenteront, plus loin, les conseils d'un mandarin concernant la politique d'adoption des enfants.

En tout cas, pour éviter les ennuis dans le fonctionnement des hospices, il faut d'abord renforcer la surveillance, non seulement par les responsables des hospices et par les nourrices, mais aussi par les mandarins, à tous les niveaux administratifs.

Dans le monde occidental, des problèmes similaires apparaissent dans l'organisation des hospices. Le premier est celui de savoir comment limiter le nombre d'enfants accueillis dans les hospices. L'ouvrage sur *l'Histoire des enfants abandonnés et délaissés* (1885) fournit des règlements imposés aux institutions hospitalières en France. Durant la première partie du moyen-âge, la plupart des Maisons Dieu, sauf celles fondées par l'ordre du Saint-Esprit, ne recevaient pas les enfants trouvés. Plus tard, en 1362 et 1445, des lettres patentes portant approbation de la confrérie dite du Saint-Esprit, qui s'occupe des enfants pauvres de Paris, indique que les enfants approuvés devaient être nés en loyal mariage et non adultère<sup>375</sup>. Les revenus seraient insuffisants si l'on acceptait les enfants bâtards et illégitimes. Cette raison est toujours, comme nous le voyons, basée sur la crainte d'un trop grand nombre d'enfants à recevoir. Le gouvernement chinois exige, aussi, la sélection à l'entrée des hospices mais, pour les enfants, il est plus tolérant, en négligeant l'origine des enfants, car le but principal des maisons d'enfants est d'empêcher l'infanticide.

La surveillance des nourrices est un autre sujet commun et important dans la gestion des hospices en Chine, autant qu'en France, car, à cause de « l'absence de lait en poudre et de l'eau potable à cette époque, l'accès au lait maternel demeure, dans de vastes parties du monde, le meilleur prédicteur de la survie de l'enfant »<sup>376</sup>. Dans la lettre du Père d'Entrecolles, envoyée de Pékin, le 19 octobre 1720, le jésuite propose un projet de construction d'un hospice pour accueillir les enfants exposés chinois, en évoquant également la gestion des nourrices :

Ces corps de logis, destinés à loger les nourrices, auront deux portes qui seront gardées avec soin par deux matrones, auxquelles on donnera de bons appointements : elles prendront garde que des gens inconnus et oisifs ne se glissent dans l'intérieur de l'Hôtel. Chaque nourrice,

---

<sup>374</sup> *Ibid.*

<sup>375</sup> Lallemand, Léon, *Histoire des enfants abandonnés et délaissés*, *op. cit.*, p. 120-121.

<sup>376</sup> Hrdy, Sarah Blaffer, *Les instincts maternels*, *op. cit.*, p. 280.

outre la nourriture qu'elle aura dans la maison, recevra encore des gages, afin qu'elle soit en état de secourir sa famille. Mais, afin qu'on ne soit pas trompé au choix qu'on fera des nourrices, on n'en recevra point qui n'ait une caution.

Outre les nourrices entretenues dans l'hôtel de miséricorde, on en pourra avoir au dehors selon le besoin : on donnera à chacune des gages, et trente mesures de riz par mois. L'économe visitera de trois en trois jours les petits enfants qui sont dans l'Hôtel et au dehors. S'il les trouve hâves, défaits et en mauvais état, il avertira sérieusement la nourrice de son devoir. S'ils sont malades, il fera venir un médecin propre pour les enfants. Si c'était la nourrice qui fût malade, il appellera le médecin des personnes âgées, afin que par le poul, il juge de la nature du mal. On trouvera sans doute des médecins charitables qui feront gratuitement ces visites. Sinon, on arrêtera ce qu'on doit leur donner par reconnaissance : l'espérance d'un gain honnête, les engagera à apporter leurs soins, pour bien traiter et guérir les malades.

Que si l'on se contente de bâtir un hôpital, sans se mettre en peine si le logement des nourrices est humide, étroit, obscur, sans air, chaud en été, froid en hiver, sans ordre et sans propreté, les maladies y seront continuelles. On doit s'attendre que des nourrices qui n'ont point l'affection d'une mère, et que le seul intérêt retient dans l'Hôtel, ne seront guère sensibles à la santé ou à la maladie des petits orphelins qu'on leur a confiés : si on ne les veille, la mort enlèvera un grand nombre de ces pauvres enfants. En ce cas là de quoi aurait-il servi de les ramasser avec tant de soins et de fatigues ? Il eût été aussi à propos de les laisser mourir d'abord. S'il n'est question que de leur prolonger la vie de quelques jours, pourquoi s'engager à tant de frais ? La charité dont on use à leur égard serait assez inutile<sup>377</sup>.

La préoccupation du missionnaire peut trouver son origine dans son identité française. Ce sujet n'est pas négligé sous l'Ancien Régime. Nous pouvons trouver de multiples ordonnances dont le but est de protéger les jeunes nourrissons contre la cupidité et l'insouciance des personnes auxquelles leurs parents les confient. Ces règlements sont plus systématiques, et précis, que ce que nous trouvons dans les sources chinoises. Ainsi, on trouve les lettres patentes de février 1615<sup>378</sup>, confirmant les droits et privilèges des *quatre recommandaresses jurées des servantes et nourrices de la ville de Paris*, quelques arrêts du Parlement, et une sentence de la chambre criminelle du Châtelet (17 août 1685) obligeant les femmes de la campagne, à se munir d'un certificat du curé de leur paroisse constatant leur état, moralité et religion. Le 29 janvier 1715, une nouvelle organisation de ce service est établie<sup>379</sup>.

---

<sup>377</sup> *Lettres, op. cit.*, t. XV, p. 102-112.

<sup>378</sup> Lallemand, Léon, *Histoire des enfants abandonnés et délaissés, op. cit.*, p. 224.

<sup>379</sup> *Ibid.*

L'obligation imposée aux nourrices d'apporter un certificat du curé de leur paroisse est confirmée et, à leur retour, elles doivent lui présenter les pièces dressées au bureau des recommandaresses contenant les renseignements relatifs au nourrisson, afin, qu'en cas de décès, aucune erreur ne soit possible. Il est interdit aux nourrices d'allaiter deux enfants. Elles sont aussi forcées de déclarer immédiatement la mort des petits êtres qu'on leur a confiés. En 1769, une nouvelle modification est apportée à ce système. Jusque-là les recommandaresses étaient seulement des intermédiaires mais non responsables envers les parents et les nourrices. La déclaration royale du 24 juillet crée un seul bureau général, qui peut procurer des logements également sains et commodes pour les nourrices et les enfants, et qui charge les directeurs préposés pour la direction de ce bureau, non seulement de faire aux nourrices les avances de leurs mois de nourritures, mais aussi d'entretenir entre les nourrices et les dits pères et mères une correspondance continuelle sur les enfants. De plus, des inspecteurs sont chargés de visiter les enfants dans les campagnes et des médecins sont attachés à ce bureau, pour assurer la bonne santé des nourrices, et des nourrissons<sup>380</sup>.

En France, on est très attentif à la mortalité et aux qualités des nourrices, et on s'efforce de maintenir le lien entre les parents et les enfants, ce qui signifie que les enfants ne sont pas tous des enfants abandonnés comme dans les hôpitaux chinois. Alors qu'un bureau de recommandaresses est fondé en France, en Chine, en plus d'un garant, on propose également d'agrandir les hospices pour loger les nourrices avec les enfants et faciliter, ainsi, leur contrôle.

### **c. Un moyen efficace pour éviter la noyade des filles**

Le phénomène de la noyade des filles, évoqué déjà une fois, au premier chapitre, est confirmé par plusieurs rapports de mandarins. En 1739, un mandarin de la province de Shanxi, Hu Ying<sup>381</sup> donne son avis sur la noyade de filles et l'adoption des enfants (voir Annexe III, 14) :

La noyade de filles est courante dans les provinces de Huguang<sup>382</sup> et Jiangsu. Pour en comprendre les raisons, je crois que c'est parce qu'on est trop pauvre pour les nourrir et pour les élever. J'ai visité des hospices d'enfants et découvert que certains enfants étaient adoptés

---

<sup>380</sup> *Ibid.*, p. 224-226.

<sup>381</sup> En chinois 胡瀛

<sup>382</sup> La grande région de Huguang comporte deux provinces en réel : Hubei et Hunan.

par d'autres personnes bienveillantes. Certains parents préfèrent noyer leurs filles plutôt que de les déposer dans les établissements de charité, car ils ne veulent pas que leurs enfants deviennent ceux des autres ! Dans certains hospices, les ressources financières sont insuffisantes, et il n'est donc pas convenable qu'ils portent le nom de maison de miséricorde, car ces établissements n'ont pas de capacité suffisante pour recueillir beaucoup d'enfants. Je vous prie d'agréer, Votre Majesté, de fonder plus d'hospices et de recruter plus de nourrices dans les régions où on pratique la noyade. Pour les parents qui ne sont pas en mesure de nourrir leurs filles, ils peuvent les déposer dans les hospices ; trois ans plus tard, si les parents veulent encore les élever, ils peuvent déposer une déclaration auprès du gouvernement et venir les reprendre. Sinon, ils doivent aussi déclarer leur volonté, trois ans plus tard, en attestant qu'ils ne reprendront plus leurs enfants et, ainsi, quand d'autres personnes les adoptent, ils n'ont pas le droit de protester. Si l'on constate toujours la noyade de filles par les parents qui refusent de les envoyer dans les hospices, on les punira au nom du crime d'infanticide<sup>383</sup>.

La noyade de filles est un moyen d'infanticide en Chine, assez courant dans certaines régions. (dont les provinces d'Hubei, Hunan, et Fujian, etc). Pour résoudre ce problème, ce mandarin propose de construire le plus possible d'hospices et de leur fournir les ressources suffisantes. Mais, il laisse la possibilité aux parents, au bout de trois ans, de récupérer leurs enfants ou bien de les abandonner définitivement. Cette option, généreuse, justifie alors une punition exemplaire de l'infanticide.

Les conseils de renforcement de la construction et de la gestion des hospices doivent avoir un effet positif : enrayer la noyade systématique des petites filles. Le gouverneur général de la grande région Huguang, Sun Jiagan<sup>384</sup>, présente ce phénomène dans son rapport à l'empereur Qianlong, en 1741 :

La noyade de filles est une coutume barbare de la région de Huguang. Auparavant, même si les officiels ont essayé de persuader les parents, cela ne change pas grande chose. Depuis l'installation des hospices en région, beaucoup de filles sont sauvées, parce qu'on choisit de les y déposer et de moins en moins de familles noient leurs propres filles<sup>385</sup>.

Le phénomène de la noyade de filles apparaît dans plusieurs rapports de plusieurs mandarins. Nous le retrouvons dans un rapport d'un autre officiel (voir Annexe III, 7), Zhou Xuejian<sup>386</sup>, chef de la province Fujian, à l'empereur Qianlong, en 1743, soit la huitième année

---

<sup>383</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>384</sup> En chinois 孙嘉淦

<sup>385</sup> « Les Archives sur la fondation et la gestion des hospices des Qing », *op. cit.*, p. 14.

<sup>386</sup> En chinois 周学健

de Qianlong. Nous pouvons diviser ce rapport en deux parties générales : l'une présente le phénomène de la noyade de filles et il recommande très fortement de construire plus d'hospices ; l'autre cherche les ressources financières pour les fonctionner. Dans la première partie de son rapport, il critique sévèrement la noyade de filles :

J'ai découvert que l'action barbare de noyer les filles est la plus cruelle coutume du monde. La cause principale est que les gens sont pauvres, et qu'ils ne sont pas capables de nourrir tous leurs enfants. Cela est devenu un phénomène courant, et il est surtout très grave dans les huit districts attachés à la ville de Tingzhou. Il est si sévère que tous les familles pauvres de ces districts ne veulent pas garder leurs propres filles ! Ces actions contre l'humanité ne sont pas particulières ! Dès que j'ai pris mon poste ici, j'ai entendu parler de cette barbarie, et je commence à réfléchir à la manière de l'abolir. Après une série de réflexions, je trouve que l'interdiction, l'éducation et la persuasion ne peuvent pas résoudre le problème au fond. Il faut généraliser l'adoption de ces filles innocentes. C'est la manière la plus efficace pour remédier à ce problème social. J'ai envoyé mon subordonné faire des enquêtes sur les lieux et on a obtenu le même résultat que j'escomptais. La barbarie de l'infanticide prend son origine dans la pauvreté. Il est difficile de l'interdire par de simples paroles. Il faut agir. Il faut établir des hospices d'enfants et recueillir les filles que les familles pauvres ne veulent pas garder et nourrir. Ainsi, le phénomène peut disparaître peu à peu. Mais il ne reste qu'une maison de miséricorde d'enfants dans la vieille ville, elle est si endommagée qu'on n'a retrouvé que certains chevrons. En plus, nous n'avons pas de moyens financiers continus pour la soutenir et la faire fonctionner. Il n'y a pas des nourrices pour occuper des enfants, non plus. La maison de miséricorde n'existe que de nom. Maintenant, si nous popularisons l'adoption des filles abandonnées, les gens viendront nombreux après avoir entendu cette nouvelle. Il y aura des centaines de personnes. Dans cette condition, les frais divers s'élèveront à un gros montant, et on estime qu'ils coûteront plus de 2000 taels par an. Nous devons acheter de la nourriture et des vêtements ; nous devons recruter des nourrices, des cuisiniers et des médecins ; nous devons faire examiner et réparer la maison, de temps en temps. C'est un travail compliqué et nous devons penser à chaque détail avant de commencer à l'exécuter<sup>387</sup>.

Dans la seconde partie, il fait des propositions de financement. Ce mandarin envisage d'utiliser les intérêts du commerce du sel, comme nous l'avons vu précédemment.

À la fin du rapport, il veut se garantir d'une possible corruption. Il propose de présenter les revenus et les dépenses des hospices chaque saison, pour éviter que les fonctionnaires demandent plus d'argent aux marchands.

---

<sup>387</sup> *Ibid.*, p. 15.

Selon ces rapports des mandarins présentés à l'empereur, nous pouvons voir que sauver les enfants (notamment les petites filles) exposés et noyés constitue une affaire très importante pour le gouvernement. De l'empereur aux mandarins, à tous les niveaux, chacun met l'accent sur la lutte contre l'infanticide et l'exposition. Cette réalité va à l'encontre des avis de certains voyageurs occidentaux. Les missionnaires, qui ont décrit ces scènes misérables, n'ont cependant pas donné beaucoup d'informations concernant les actions charitables du côté chinois. L'explorateur John Barrow, quant à lui, a montré son hostilité et ses préjugés. Il prétend que la barbarie de l'infanticide est ignorée, et même encouragée, par l'autorité chinoise. Le gouvernement trouve, pourtant, le problème urgent, et il cherche, par tous les moyens, à soutenir la construction et le fonctionnement des hospices d'enfants. « Respecter les personnes âgées et protéger les enfants » reste une règle inscrite dans la doctrine du confucianisme, très estimé. Mais, il est clair, aussi, qu'il n'y pas de punition très sévère à l'égard des parents qui tuent leurs filles. La construction des hospices, et les recommandations charitables ne suffisent pas. La pauvreté pousse les parents à noyer leurs filles, l'éducation, sans châtement, ne peut pas les en empêcher.

Outre les provinces de Hubei, Hunan et Fujian, le gouverneur de Zhejiang, Fang Guancheng, a parlé aussi de la noyade de filles (voir Annexe III, 15). Dans son rapport de l'année 1749 à l'empereur Qianlong, il présente la condition de l'infanticide à Quzhou, et il conseille très fortement de construire les maisons de miséricorde d'enfants dans cette ville :

Dans la ville de Quzhou, beaucoup de parents pauvres noient leurs filles nouvelles-nées en violant la loi. Même si l'enquête se poursuit vigoureusement pour les surveiller, l'infanticide existe encore. On sait que c'est une barbarie, mais ces parents trouvent difficile de les élever. En revanche, il existe aussi cette coutume à la ville de Wenzhou, mais l'hospice d'enfants est installé. En plus, on l'interdit très sévèrement. Récemment, cette action de noyade est abolie progressivement en conséquence. Donc, il faut établir l'hospice à Quzhou pour recueillir ces filles et protéger les enfants<sup>388</sup>.

Il présente aussi, dans ce même rapport, le manque de financement pour les hospices des villes de Hangzhou, Ningbo et Wenzhou, et il propose le renforcement des ressources. Comme les enfants et les nourrices sont très nombreux, les dépenses ont dépassé les recettes, bien que les fonctionnaires locaux essaient de recommander la donation par les gentilshommes.

---

<sup>388</sup> *Ibid.*, p. 17.

Nous pouvons comparer l'évolution des actions charitables du règne de Kangxi à celui de son fils, et de son petit-fils. Sous l'époque de Kangxi et les premières années de Yongzheng, les hospices pour les enfants abandonnés sont construits, pour la plupart d'entre eux, par les gentilshommes et les riches régionaux. L'autorité chinoise joue un rôle d'encouragement et de surveillance. L'incitation à sauver les enfants qui risquent d'être noyés est de plus en plus forte. L'empereur Yongzheng, quant à lui, a commencé de donner des ordres pour établir les hospices d'enfants à Pékin et ce genre d'ordres est généralisé dans tout l'empire. Le gouvernement central devient, peu à peu, la force dominante dans les actions de charité pour les enfants exposés et les personnes âgées sans domicile.

À l'époque de Qianlong, nous voyons que le gouvernement joue le premier rôle dans les actions pour sauver les enfants misérables. Celles-ci sont déjà intégrées dans le système administratif de la dynastie des Qing. Nous le mesurons par la variété des revenus. Sous l'époque de Kangxi et Yongzheng, les revenus des maisons de miséricorde viennent principalement de donation de la part des élites et des gentilshommes régionaux et de la distribution de l'empereur. Durant le règne de Qianlong, les revenus sont beaucoup plus diversifiés : intérêts des banques, donation des ateliers commerciaux de bateaux, impôts du commerce de sel, prêts des greniers publics et propriétés confisqués. La plupart des collectes de fonds sont réalisées et exécutées aux différents niveaux du gouvernement. Le pouvoir administratif constitue la première force pour se procurer de l'argent. Ensuite, ce sont les propositions présentées dans les rapports de mandarins, à différents niveaux. Nous trouvons leur insistance à multiplier le nombre des établissements charitables dans différentes villes, pour sauver les enfants abandonnés et empêcher la barbarie qui consiste à noyer les filles. Cela veut dire que cette charité est incluse dans le travail administratif quotidien. Enfin, nous pouvons découvrir, en observant le fonctionnement des hospices, des problèmes similaires à ceux de l'ensemble des institutions gouvernementales et administratives, tels que l'efficacité du fonctionnement, la possibilité de la corruption et le gaspillage de ressources limitées.

### III. 3. SOUS LES RÈGNES DES EMPEREURS JIAQING (1796-1820) ET DAOGUANG<sup>389</sup> (1821-1840), AVANT LA PREMIÈRE GUERRE DE L'OPIUM : UNE CONTINUATION FERME

Durant le règne de l'empereur Jiaqing, les rapports concernant les hospices d'enfants et de personnes âgées sont beaucoup moins nombreux comparés à ceux du règne de son père. Ces rapports, évoquent plutôt les problèmes existants dans le fonctionnement des hospices. Le déclin du nombre de correspondances concernant les hospices d'enfants est aussi un signe de la dégradation économique et administratives de l'empire. En conséquence, l'œuvre de charité soutenu par le gouvernement est moins prospère que précédemment, alors que des gentilshommes et des élites continuent de la soutenir.

Durant la quatrième année du règne de Jiaqing, soit en 1799, un mandarin du département d'inspection, Chen Silong<sup>390</sup>, présente un rapport à son souverain (voir Annexe III, 16) :

La maison de miséricorde d'enfants qui se trouve à Dongcheng, un endroit reculé, manque de contrôle et d'inspection. Cette maison est ignorée par beaucoup de mandarins. Il y a une possibilité de corruption par Xu Li [les petits mandarins de base] et Xiang Qi<sup>391</sup> [les personnages âgés estimés, dans les campagnes, dotés d'un pouvoir assez élevé dans les villages]<sup>392</sup>.

Cette demande est approuvée par l'empereur<sup>393</sup> qui trouve aussi que ces petits mandarins et ces vieux chefs risquent de s'emparer des fonds publics des hospices de personnes âgées et d'enfants, en les considérant comme leur propre propriété. Il valide la proposition de contrôler cet hospice d'enfants, situé dans un endroit retiré, où on a moins d'occasion d'aller faire une inspection.

En 1801, soit la sixième année de Jiaqing, les mandarins Shu Xing et Qin Weiyue<sup>394</sup>, présentent un rapport destiné à leur empereur (voir Annexe III, 17), concernant le vol des vêtements et des cercueils d'enfants morts :

<sup>389</sup> Son règne dure de 1821 à 1850.

<sup>390</sup> En chinois 陈嗣龙

<sup>391</sup> En chinois : 胥吏, 乡耆

<sup>392</sup> « Les Archives sur la fondation et la gestion des hospices des Qing », *op. cit.*, p. 21.

<sup>393</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>394</sup> En chinois 书兴, 秦维岳

La maison de miséricorde d'enfants de Dongcheng est à la charge de personnes envoyées par Shuntian Fu<sup>395</sup>. En 1799, l'inspecteur Chen Silong a demandé d'examiner les problèmes de l'hospice, en conséquence j'obéis à votre ordre et travaille sérieusement. Quand le policier Tang Ming patrouillait dans la rue, il a vu qu'un homme suspect sortait de la maison de miséricorde, en portant un bagage. Il est allé pour inspecter cet homme, et il a découvert dans son bagage une dizaine de vêtements d'enfants et quatre paires de boucles d'oreilles en argent. Quand on le questionne plus profondément, on apprend qu'il s'appelle Gu Zhu, qu'il est employé par Jiang Er, de l'hospice, pour creuser des fosses. Les deux hommes sont complices pour ouvrir les tombes des enfants morts, enlever leurs vêtements et les vendre pour de l'argent. La police a interpellé Jiang Er et confirmé le fait : ces deux hommes ont volé les vêtements et les accompagnements, en ouvrant les cercueils des enfants morts, environ quatre fois. On les punit selon les lois<sup>396</sup>.

Comme nous l'avons évoqué précédemment, les Chinois prêtent beaucoup d'attention aux défunts et à l'enterrement. Donc, le vol des vêtements et de la parure des morts est une action criminelle, punie par la loi. On a coutume de réaliser beaucoup de dispenses pour bien enterrer les membres de sa famille, parce que l'âme des ancêtres et des membres de sa famille peuvent protéger les vivants contre le malheur et les désastres. La cérémonie du culte des ancêtres est, aussi, une manière de s'identifier et de connecter une personne avec sa famille qui partage le même sang. C'est plutôt un moyen de chercher notre identité qu'une religion, cela explique, d'une certaine façon, la tolérance de la plupart des jésuites envers les rites autour des ancêtres. Ce respect envers les défunts est une coutume très importante dans la Chine ancienne.

Les enfants de l'hospice, même s'ils ont été abandonnés, ont, eux aussi, le droit à ce respect. Ainsi, le système charitable de la maison de miséricorde des enfants est assez complet et les hospices sont bien équipés. Selon la coutume, on habille souvent les défunts avec de bons vêtements, afin qu'ils puissent aller vers l'autre monde avec dignité ; on enterre aussi, avec eux, des objets funéraires pour qu'ils puissent les utiliser. Nous comprenons alors l'avidité de ces voleurs. En vertu du respect et de la vénération envers les défunts, cette action du pillage des tombeaux est un crime impardonnable, une insulte à l'égard des défunts. C'est la raison pour laquelle ce mandarin juge nécessaire de rapporter cette affaire à l'empereur, et de punir ces actes délictueux.

---

<sup>395</sup> District attaché à la ville de Pékin.

<sup>396</sup> « Les Archives sur la fondation et la gestion des hospices des Qing », *op. cit.*, p. 22.

Outre le défaut d'une inspection régulière des hospices, nous trouvons dans les rapports des mandarins d'autres problèmes concernant le fonctionnement des établissements de charité. Ces problèmes sont étroitement liés à la dégradation administrative et à la corruption officielle. Selon le rapport du chef du district Shuntianfu, Fei Xizhang<sup>397</sup>, de 1815 (la vingtième année de Jiaqing), on assiste au détournement des fonds d'hospices vers d'autres usages. Il a diligenté une enquête qui a permis de confirmer que l'argent confisqué à Yang Jichang a été détourné. Son montant doit être employé pour soutenir le fonctionnement des hospices de charité, mais l'inventaire fourni n'est pas clair et l'affectation de la somme n'est pas détaillée.

Cet argent confisqué, d'abord, évoqué dans le rapport de Liu Quanzhi<sup>398</sup>, est à Yang Jichang, lequel est accusé de l'appliquer au courtage privé sans la permission du gouvernement<sup>399</sup>. Yang a exercé, secrètement, la profession de courtier et il a possédé environ 2572 mille *wens* de pièces de monnaie<sup>400</sup>. Cette somme, selon le commandement de Jiaqing, doit être attribuée au gouvernement des districts de Daxing et Wanping, sous la forme d'un prêt qui dégage des intérêts utilisés par les hospices de charité.

Voici ce que Fei écrit dans son rapport (voir Annexe III, 18) :

Selon l'ordre de Votre Majesté, ce montant de 2572 mille *wens*<sup>401</sup> doit être attribué aux districts de Daxing et Wanping pour les ressources de l'hospice de personnes âgées et l'hospice d'enfants. Quand je vérifie l'inventaire, je trouve que l'attribution de l'argent n'est pas enregistrée clairement à compter de l'année 1808 et, maintenant, c'est déjà la huitième année. Je me suis occupé d'exploiter les archives plusieurs jours et je n'ai découvert qu'un brouillon de l'ancien chef de Shuntian, Fu Song Rong. Les rapports et les ordres impériaux sont tous perdus. Le secrétaire, qui est en responsable, a déjà quitté le travail, est rentré chez lui et on n'a pas de ses nouvelles. Je continue de chercher les documents sur le procès de Yang et je trouve, que, en 1810, il y a une recette de 2572 mille *wens* enregistrée dans le compte officiel de Daxing, alors qu'il n'est pas indiqué la source et le nom de ce montant. Mais, comme les

---

<sup>397</sup> En chinois 费锡章

<sup>398</sup> Présenté en 1808 (soit la treizième année de Jiaqing) à l'empereur Jiaqing

<sup>399</sup> 牙行, Ya Hang, c'est les rangées des dents, si nous traduisons ce mot directement. Ils travaillent comme l'agence commerciale intermédiaire entre les vendeurs et les acheteurs de notre époque. Ils s'occupent aussi du transport et de la livraison des produits, et gèrent le marché même recueillent de l'impôt à la place du gouvernement quelquefois. L'exercice de ce métier est soumis à une autorisation du gouvernement. Sans cet accord, c'est un détournement de la loi. Le personnage Yang Jichang, mentionné ici, est puni par les lois, donc sa propriété est confisquée.

<sup>400</sup> Durant les dynasties des Qing, on a deux genres d'unités de monnaie, tael [*liang*] pour mesurer le poids des lingots d'argent, *wen* pour mesurer les pièces de monnaie officiel. Les monnaies pour les échanges économiques sont fabriquées par le gouvernement, selon le système légal monétaire.

<sup>401</sup> Valeur en monnaie. 1 tael d'argent égale à peu près 1000 *wen* de monnaie.

deux nombres sont identiques, je crois que c'est exactement le montant de Yang. Cette somme d'argent a été employée pour acheter plusieurs maisons dans différents endroits, jamais au nom des hospices ! Song Rong a acheté ces maisons en vue de les louer, et même si les loyers obtenus sont destinés au service public, ce n'est pas une action pertinente, car ce montant est destiné aux hospices à l'origine ! Son activité est contraire à l'ordre impérial. De plus, il n'a pas enregistré les dépenses réalisées avec cette somme dans l'inventaire, empêchant son successeur de le consulter clairement. Donc, Song Rong doit rembourser lui-même ce montant détourné, ainsi que les loyers et les intérêts qu'il a gagnés<sup>402</sup>.

Nous voyons, là, un cas patent de détournement d'argent destiné aux hospices. Ce cas est découvert par un administratif honnête et on se décide de le solutionner. Cependant, il est probable que des cas similaires, restent ignorés et que la corruption, augmente considérablement.

Les lettrés de l'époque de Jiaqing évoquent également le phénomène de l'infanticide, par la noyade, de petites filles. Nous avons évoqué un rapport de Bailing. Voici un second rapport de la même année, soit 1816, 21<sup>e</sup> année de Jiaqing, au 26<sup>ème</sup> jour de la seconde lune, il enregistre les actions cruelles qui consistent à vendre son épouse et à tuer ses petites filles.

Le gouverneur général (vice-roi) Bailing<sup>403</sup>, obéissant aux ordres de l'empereur, agit contre la vente de femmes et la noyade de filles, dénoncé par Wu Xinqing<sup>404</sup>, habitant du district Wuyuan<sup>405</sup>, de la province An'hui (voir Annexe III, 19).

On dit que l'homme vient de l'union de Yin et de Yang<sup>406</sup>, comment enfanter la prochaine génération si l'on noie toutes les filles ? Si la femme n'a pas violé les principes qui régulent les rapports entre l'époux et l'épouse, pourquoi l'abandonner ? Selon la parole de cet homme Wu, dans cette région, les familles pauvres qui enfantent les filles les tuent par la noyade, souvent, à cause de leur pauvreté. Le mari abandonne son épouse pour les petits accidents. Je m'occupe de cette affaire. J'ai d'abord affiché la proclamation officielle au public pour interdire cette mauvaise coutume. Je m'efforce de les persuader et de les éduquer aussi. Il faut prohiber cette barbarie et rendre la coutume en bonne voie. Un tel comportement doit être interdit aussi dans les autres provinces. [...]

Les garçons et les filles sont, tous, les enfants de leurs parents, il n'y pas de raison de tuer les petites filles. Il faut rétablir les dispositions de la loi et punir ceux qui les violent en noyant leurs filles. Depuis que j'ai pris possession de ce poste, j'impose une punition sévère contre la

---

<sup>402</sup> « Les Archives sur la fondation et la gestion des hospices des Qing », *op. cit.*, p. 23-24.

<sup>403</sup> En chinois 百齡

<sup>404</sup> En chinois 吳新慶

<sup>405</sup> En chinois 婺源

<sup>406</sup> Yin : femelle ; Yang : mâle.

vente des femmes et l'infanticide, pour empêcher ce phénomène barbare. Je crois que Wuyuan est un lieu petit et reculé, qui se trouve dans la montagne, dont le peuple ignore les bonnes coutumes et n'a pas un sens de moral bien élevé. On vend les femmes en raison de la pauvreté. On noie les filles nouvelles-nées parce qu'il n'existe pas d'hospice charitable ici. [...] Maintenant, les règlements sont stricts dans le district de Wuyuan, on punira l'infanticide sévèrement si cette action est dénoncée ou aperçue par les passants. En plus de cela, je propose de construire une maison de miséricorde d'enfants dans cet endroit. Nous avons besoin environ de 13 000 taels<sup>407</sup> de lingots d'argent pour la dépense totale. Les mandarins du gouvernement ont commencé à promouvoir les donations des gentilshommes et des riches. Même s'il n'y a presque plus de cas d'infanticide en ce moment, je propose tout de même la construction d'un hospice, parce que, ainsi, la sécurité des enfants des familles pauvres sera plus assurée<sup>408</sup>.

Selon ce mandarin, la première raison de l'infanticide est, encore, la pauvreté, comme sous le règne de Qianlong. Il propose les mêmes remèdes : l'éducation morale, la punition et la construction d'hospice. Mais il ne précise pas quelles sont les punitions infligées.

Selon les lois des Qing : si les parents ont noyé leur fille, ils doivent être punis par 60 coups de bâton, et la servitude d'un an. Si ce sont des esclaves ou des serviteurs qui ont noyé cette fille, ils sont considérés comme meurtriers et condamnés à mort. Si ce sont des sages-femmes, elles seront condamnées à la pendaison, mais l'exécution ne sera pas immédiate. Ceux qui étaient au courant de ce projet d'infanticide, mais qui n'ont pas empêché cette action, eux aussi, seront considérés comme criminels<sup>409</sup>.

Étrangement, la punition envers les parents commanditaires de l'infanticide est beaucoup moins sévère que celle qui touche les simples exécutants. Pourtant, la plupart des crimes sont commis par les parents.

F. Lauwaert révèle que les registres de sentences de l'infanticide traités ne sont pas la suppression de nourrissons ou de jeunes enfants, mais le meurtre des enfants aînés en raison de leur désobéissance et de rébellion. L'infanticide des nouveaux-nés est alors une lacune majeure dans le droit chinois. Il s'agit d'un crime invisible. Même si de nombreux moralistes

---

<sup>407</sup> Ce terme est appelé en *liang* en chinois, unité de base du système de poids et de monnaie. En général, le tael d'argent pèse un peu moins de 40 grammes.

<sup>408</sup> « Les Archives sur la fondation et la gestion des hospices des Qing », *op. cit.*, p. 24-25.

<sup>409</sup> *Les Journaux sur le sauvetage des enfants*, tome du 26<sup>ème</sup> année de Guangxu, cité par TAN Zhiyun et LIU Manna, « Les Coutumes de noyer les petits enfants dans la province Hunan à l'époque des Qing et l'assistance sociale » dans *La Périodique académique de Chuanshan*, N°1, 2005, p. 84. Traduit du chinois, 譚志云, 刘曼娜, 《清代湖南溺婴之俗与社会救济》, 《船山学刊》, 2005 年第一期, 第 84 页, 引用自《善化十都六联团救婴堂志》, 光绪二十六年本, 卷首.

et mandarins le dénoncent activement, en le qualifiant de coutume cruelle, il ne donne pas lieu à des règlements particuliers, et ils ne réussissent donc pas à convaincre les législateurs d'établir des lois plus sévères. Il est difficile de rendre public l'infanticide des nouveaux-nés, car « disposer des enfants nouveau-nés est du ressort de la vie privée. »<sup>410</sup>

Dans son rapport, Bailing mentionne qu'il compte être le premier à faire don de son salaire anti-corruption<sup>411</sup> pour construire un hospice. Il encourage aussi d'autres gentilshommes à donner pour cette bonne œuvre. Il propose à l'empereur que ceux qui consacrent plus d'argent peuvent recevoir la reconnaissance et les récompenses du gouvernement, pour les encourager à exercer une charité plus active. La priorité, à ses yeux, est d'établir des hospices pour les enfants et de recruter des nourrices, afin que les pauvres aient le moyen de nourrir leurs petites-filles et qu'il ne les tuent pas. Concernant la vente d'épouses, il écrit :

Quant à ceux qui vendent leur femme, je crois que ce sont des vagabonds, qui ignorent et abandonnent la famille. Ou bien c'est parce qu'ils ne peuvent pas survivre à cause de leur pauvreté extrême, et leur femme les quittent et se remarient. Cette mauvaise coutume est transmise à plusieurs familles, qui manquent beaucoup de sens moral. Ce que je peux faire, c'est de bien éduquer le peuple, de réduire le nombre de vagabonds en les aidant à trouver un métier et des occupations. Quand ils sont installés, avec un métier stable, la responsabilité familiale et les principes moraux leur reviennent naturellement. En plus de cela, j'enverrai les mandarins locaux inspecter de temps en temps et je demanderai aux voisins d'être attentifs, ainsi qu'aux autres membres de la même famille, afin d'arrêter la vente de femmes sans raison et l'infanticide secret. L'éducation et la punition permettent de prohiber ces crimes cruels<sup>412</sup>.

Ce texte ajoute au crime d'infanticide la vente injustifiée des femmes. La raison en est toujours la misère, et la victime, le sexe féminin. Mais le mandarin est moins sévère à l'égard de la vente des femmes, parce que, selon le système de mariage de l'ancienne Chine, le mari jouit d'une priorité dans la décision de divorce. Bien qu'il faille chercher les fautes de sa femme dans les principes des trois devoirs et des quatre vertus<sup>413</sup>, celui qui veut répudier sa

---

<sup>410</sup> Cartier, Michel, « Françoise Lauwaert, *Le meurtre en famille. Parricide et infanticide en Chine (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)* », dans *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 56<sup>e</sup> année, N°2, 2001, p. 406.

<sup>411</sup> Un genre de système d'honnêteté d'argent, inauguré par l'empereur Yongzheng, dont le but original est d'éviter la corruption par l'augmentation du salaire administratif. Ce système a contribué, quelque peu, à plus d'honnêteté sous le règne de Yongzheng, mais n'empêche pas une corruption plus sévère après.

<sup>412</sup> « Les Archives sur la fondation et la gestion des hospices des Qing », *op. cit.*, p. 24-25.

<sup>413</sup> Ce sont : obéissance au père avant le mariage, obéissance au mari après le mariage, obéissance au fils aîné dans le veuvage, tels sont les trois devoirs ; chasteté de conduite, sobriété de langage, modestie de toilette, diligence aux travaux, telles sont les quatre vertus.

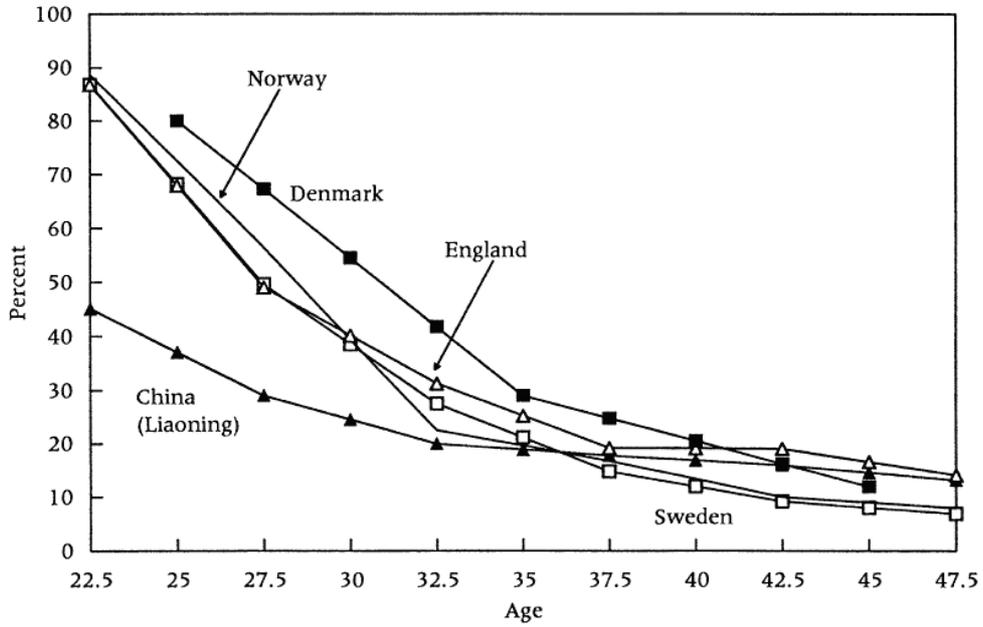
femme voit sa décision respectée. Donc, le mandarin trouve que si les actions de ces hommes qui vendent leur propre femme sont mauvaises, elles restent compréhensibles.

Nous constatons que le taux de mariage des femmes est plus élevé que celui des hommes en Chine à cette époque. L'infanticide prioritaire des filles, joint à la mortalité en couches, entraînent ce déséquilibre des sexes et engage les filles à se marier plus tôt que des hommes. Le marché du mariage est déséquilibré entre les sexes. Les femmes se marient plus tôt, et plus généralement, que les hommes. Le manque de femmes à marier entraîne un grand nombre d'hommes célibataires, situation aggravée par la polygamie. Les deux illustrations suivantes [Illustrations 9 et 10] montrent cette réalité<sup>414</sup>. James Lee et Wang Feng ont étudié le système démographique chinois en relation avec les modèles malthusiens. Le déséquilibre est évident. Le taux d'hommes qui n'ont jamais été mariés atteint à peu près 45% à l'âge de 22 ans et demi, alors que chez les femmes, il n'est que de 10%. Il reste encore de 20% des hommes qui n'ont jamais été mariés à l'âge de 35 ans, tandis que le taux des femmes non mariées approche zéro à partir de l'âge de 35 ans.

---

<sup>414</sup> Lee, James et Feng, Wang, « Malthusian Models and Chinese Realities : The Chinese Demographic System 1700-2000 », in *Population and Development Review*, vol. 25, N°1 (Mars., 1999), p. 43-45.

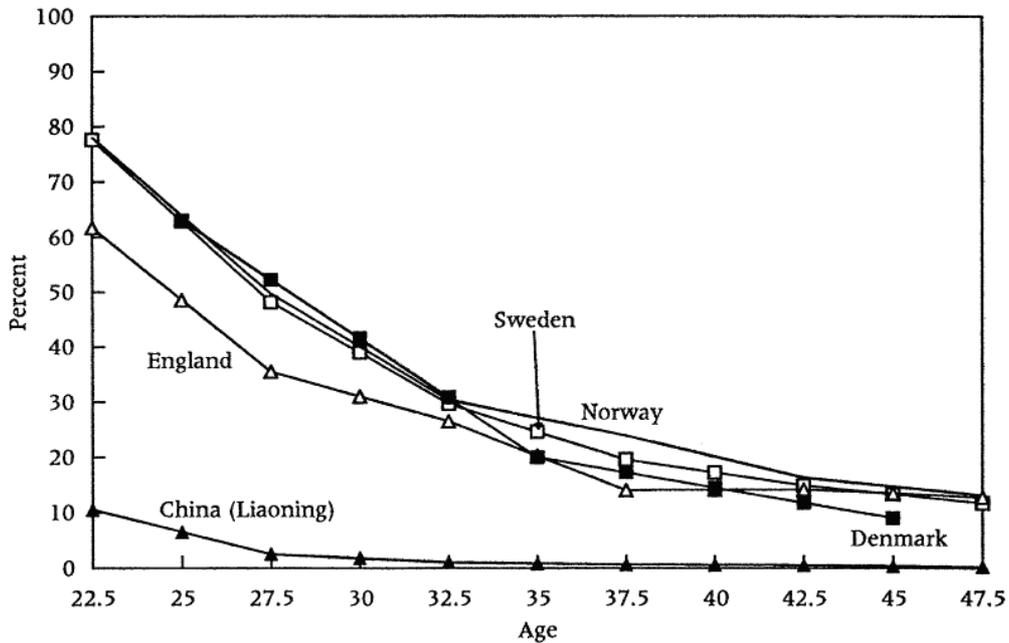
**FIGURE 4 Percent of never-married males, by age, China and selected European countries, around 1800**



SOURCES: China (Liaoning): Lee and Campbell (1997); Denmark: Statens Statistiske Bureau (1905); England: Hinde (1985); Norway: Statistisk Sentralbyra (1980); Sweden: Hofsten and Lundstrom (1976).

*Illustration 9: Pourcentage des hommes jamais mariés, selon les âges, en Chine et dans quelques pays européens, vers 1800 (graphique)*

**FIGURE 5 Percent of never-married females, by age, China and selected European countries, around 1800**



SOURCES: See Figure 4.

*Illustration 10: Pourcentage des femmes jamais mariées, selon les âges, en Chine et dans quelques pays européens, vers 1800 (graphique)*

Même si les correspondances entre l'empereur et ses sujets sont moins nombreuses qu'à l'époque de Qianlong, elles fournissent, quand même, des informations qui retrouvent celles contenues dans le rapport de Bailing, en critiquant le crime d'infanticide et en s'efforçant de l'empêcher par la construction d'hospices.

Mais nous découvrons des problèmes grandissants au sujet de la gestion des établissements de charité : le manque de contrôle de leur fonctionnement, l'ignorance et l'inefficacité de l'administration, la spoliation et le détournement des fonds publics.

Durant la période de Daoguang, les communications entre l'empereur et ses sujets rassemblent : des propositions de construction et de réparation des hospices, ainsi que des problèmes au sujet des recettes et des dépenses des fonds des hospices.

Le rapport du chef de la province de An'hui, Tao Shu<sup>415</sup>, a été rédigé à la quatrième année de Daoguang, soit en 1824 (voir Annexe III, 20). Il propose de construire un nouvel hospice dans la capitale de la province en considérant que l'ancien n'est plus suffisant :

La province de An'hui a subi une inondation au cours de la première moitié de cette année. Les pauvres se déplacent partout pour chercher de la nourriture et ils abandonnent leurs enfants sur les routes. J'ai échangé avec l'autre mandarin, Xu Chengen<sup>416</sup> et nous proposons de faire don du salaire anti-corruption des fonctionnaires pour construire un nouvel hospice d'enfants à l'intérieur de la porte du nord de la capitale. Nous comptons y déposer soixante chambres et recruter des nourrices. Nous allons recueillir les enfants exposés. Nous savons qu'il y a un ancien hospice à l'extérieur de la porte du sud de la capitale, près de la rivière. Mais cet hospice se situe dans un endroit reculé, et il n'adopte pas beaucoup d'enfants. De plus, maintenant, sa recette ne suffit pas à soutenir les dépenses. À mon appel, mes sujets et moi même faisons don de notre salaire et achetons une terre comme complément, afin de satisfaire aux besoins des nourrices et des nourrissons. J'ai échangé avec Xu, et nous nous mettons d'abord pour institutionnaliser ces règles d'actions de charité, afin que cette bonne œuvre fonctionne dans de bonnes conditions<sup>417</sup>.

Le financement des hospices dépend, à nouveau, des donations comme à l'époque de Kangxi et Yongzheng, alors que c'était les fonds publics et la puissance économique qui soutenaient l'œuvre de charité durant la période de Qianlong. Il en est de même dans un autre rapport, sur la province de An'hui. En 1829, le mandarin Deng Tingzhen<sup>418</sup>, demande à l'empereur<sup>419</sup> la reconnaissance et la récompense de réputation pour les gentilshommes qui font des dons afin de construire de nouveaux hospices et de réparer les anciens. Cette demande est approuvée par l'empereur Daoguang, qui souligne que l'argent offert ne doit pas passer par les mains des fonctionnaires de l'administration, afin d'éviter le gaspillage, le détournement et la corruption.

Dans cette documentation, outre les enfants exposés, le trafic des enfants apparaît, corroborant les témoignages continus dans les lettres des missionnaires jésuites. Les documents chinois, signalent bien que les hospices d'enfants accueillent les enfants exposés mais aussi d'autres types d'enfants misérables. Un document précise que l'on doit envoyer dans les hospices les enfants vendus qui ont pu être enlevés à leurs ravisseurs. Dans l'un des

---

<sup>415</sup> En chinois 陶澍

<sup>416</sup> En chinois 徐承恩

<sup>417</sup> « Les Archives sur la fondation et la gestion des hospices des Qing », *op. cit.*, p. 25.

<sup>418</sup> En chinois 邓廷桢

<sup>419</sup> *Ibid.*, p. 26-27.

ordres impériaux de Daoguang<sup>420</sup>, daté de 1832 (24<sup>e</sup> jour de la 11<sup>e</sup> lune de la 12<sup>e</sup> année de Daoguang) il est dit que quarante-et-un enfants vendus, qui ont été retirés des mains de trafiquants d'êtres humains, ont été adoptés par l'hospice de Shuntian Fu.

Durant cette époque, on tend à accorder plus de confiance aux gentilshommes qu'aux mandarins. En effet, il est attribué plus de pouvoir aux gentilshommes dans la gestion des hospices, afin d'éviter que les mandarins s'approprient des fonds publics. Les archives attestent que la corruption demeure un problème pour les fonctionnaires, mais aussi pour les gentilshommes.

Un ordre impérial de Daoguang, au 27<sup>e</sup> jour, quatrième lune de la 19<sup>ème</sup> année, soit en 1839<sup>421</sup>, parle pour la province de Jiangsu, de gentilshommes, qui profitent de leur poste de d'administrateur, pour s'approprier des fonds publics des hospices de charité. L'empereur rappelle, à nouveau, que l'on doit être très vigilant à l'égard de la corruption.

Comme pour les époques antérieures, les rapports du règne de Daoguang fournissent pas mal d'informations sur la gestion des hospices d'enfants, tant en ce qui concerne leurs revenus que pour leurs dépenses.

En 1829, le gouverneur général de Minzhe (Fujian et Zhejiang), Sun Erhuai<sup>422</sup>, présente un rapport concernant l'augmentation de nourritures pour les hospices de personnes âgées et d'enfants (voir Annexe III, 21).

En province de Fujian, les gens ont établi les hospices de charité pour accueillir les personnes âgées solitaires et pauvres et les petits enfants abandonnés depuis l'époque de l'empereur Yongzheng. C'est une bonne œuvre de charité pour les pauvres et les vieillards, alors que le nombre de grains et l'argent n'augmentent pas beaucoup depuis plus de cent ans. En conséquence, cette bienveillance ne peut pas s'étendre à tous les pauvres et les enfants abandonnés qui ont besoin d'aide. Selon l'enquête, dans l'hospice des pauvres et des personnes âgées, il habite environ 385 personnes, et chacun reçoit en lingots d'argent quatre *qians* [Mace en anglais]<sup>423</sup> mensuellement pour la nourriture. Dans l'hospice des enfants, le salaire des nourrices est de un *fen* [candarins]<sup>424</sup> par jour. On achète les nouveaux vêtements pour les enfants tous les trois ans, et il en coûte deux *qians* pour chaque paire de vêtement. Récemment, les prix ont augmenté sur le marché, et donc ce revenu est loin d'être suffisant. Je

---

<sup>420</sup> « Les Archives sur la fondation et la gestion des hospices des Qing », *op. cit.*, p. 28.

<sup>421</sup> *Ibid.*, p. 28-29.

<sup>422</sup> En chinois 孙尔淮

<sup>423</sup> Unité monétaire et la mesure du poids. Un *qian* égale à peu près 3,78 grammes, et 0.1 tael.

<sup>424</sup> Unité monétaire pour mesurer le poids du lingot d'argent. 100 candarins=1 tael d'argent=1 once chinoise d'argent fin. (voir Annexe IV)

vous demande d'augmenter de quatre *fens* quatre *lis* [sapèques]<sup>425</sup> par mois, la somme allouée à chaque personne de l'hospice des pauvres et des personnes âgées. On a besoin environ de 3400 taels d'argent par an. Nous avons décidé que l'organisation de l'hospice des enfants passe entre les mains de gentilshommes honnêtes, afin d'éviter que les mandarins concernés commettent de prévarication. Nous accordons en argent et en nourritures, aux enfants et aux nourrices, chaque mois, la valeur de 1000 à 2000 *wens*. Auparavant, les deux hospices recevaient, collectivement, l'ensemble du revenu, soit 4390 taels par an. Aujourd'hui, comme le revenu augmente et que le montant nécessaire n'est pas identique pour chacun des deux hospices, nous préférons les déclarer séparément, afin d'éviter tout confusion. [...] En plus de l'augmentation des nourritures des deux hospices, la dépense supplémentaire vient des intérêts générés par le solde déposé dans les banques. Si cela n'est pas suffisant encore, on recourt au don des gentilshommes<sup>426</sup>.

Ce texte, à nouveau, insiste sur la participation des gentilshommes. Les élites et les gentilshommes locaux semblent bien jouer un rôle de plus en plus important dans la gestion des hospices à l'époque de Daoguang. Celui-ci atteste d'une corruption administrative généralisée, signe de la décadence du pouvoir central. La situation est bien différente de celle de l'époque de Qianlong.

Dans certains cas, nous constatons que l'on peut avoir recours à l'argent des hospices pour faire face à d'autres difficultés. Ainsi, en 1835, le chef de la province An'hui, Deng Tingzhen<sup>427</sup>, présente un rapport à l'empereur par lequel il sollicite un emprunt sur les fonds de l'hospice des enfants, afin de réparer des barrages très endommagés<sup>428</sup>. Cette réparation a pour but d'éviter leur effondrement, qui inondait les terres du peuple. L'empereur accède à cette demande, en permettant d'emprunter sur le dépôt de l'hospice des enfants, qui est placé dans une banque.

La recherche de ressources reste toujours le sujet principal des documents consultés. En 1840, un mandarin, Lu Bingtian<sup>429</sup>, du ministère de l'économie, présente un rapport<sup>430</sup> par lequel il demande le transfert d'une moitié de l'intérêt de terres de bonzes vers les fonds publics de l'école de Jintai et deux hospices (l'un pour les personnes âgées, l'autre pour les enfants exposés), alors que l'autre moitié de la somme sera consacrée à une autre école.

---

<sup>425</sup> 1 fen = 10 lis.

<sup>426</sup> « Les Archives sur la fondation et la gestion des hospices des Qing », *op. cit.*, p. 27-28.

<sup>427</sup> En chinois 邓廷桢

<sup>428</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>429</sup> En chinois 卢秉恬

<sup>430</sup> *Ibid.*, p. 29.

Il précise qu'il s'agit de propriétés confisquées à des bonzes qui ont violé les lois. La maison de l'école Jintai est délabrée, ses bois ont été gravement endommagés. En plus, les recettes ne peuvent pas répondre aux besoins des dépenses des deux hospices. C'est la raison pour lequel le mandarin écrit ce rapport et sollicite l'empereur.

Nous trouvons, également, un ordre impérial de Daoguang, la même année, qui commande le transfert d'une dette d'impôts, remboursée par des commerçants, aux fonds des hospices<sup>431</sup>.

Nous découvrons que, à partir de ces sources, l'organisation et le fonctionnement des hospices d'enfants sont assez développés sous l'époque des Qing. Ils impliquent le financement, l'attribution des revenus, la gestion administrative, et le recueil des enfants abandonnés, même l'éducation et l'adoption des enfants. Mais il reste des problèmes. Le manque des nourrices et le mauvais état de certaines maisons sont les causes principales de la mort de nouveau-nés. L'absence de surveillance et la corruption bureaucratique ont également des effets négatifs. Le nombre de communications entre les lettrés et leur souverain a diminué pendant le règne de Jiaqing et Daoguang (avant 1840), par rapport à celui de Qianlong. Le contrôle du gouvernement central face aux hospices s'est affaibli du fait du déclin de la puissance de l'empire. La participation du peuple, des élites et des gentilshommes locaux devient de plus en plus essentielle dans la construction et la gestion des hospices de charité pour les pauvres et les enfants. Les dons des gentilshommes deviennent la principale ressource. La corruption et la prévarication des administrateurs sont de plus en plus plus fréquentes, c'est un signe évident de la dégradation du système administratif de l'empire. Même si l'œuvre charitable à l'égard des enfants pâtit directement de ce contexte politique et économique du pays, elle reste encore prospère durant la dynastie des Qing, qui constitue une force très compétitive, même plus forte encore, face à l'Œuvre de la Sainte-Enfance apportée par les missionnaires catholiques français après les Guerres de l'opium.

En comparaison avec le premier chapitre qui présente principalement les témoignages des missionnaires et des explorateurs européens concernant l'infanticide et l'exposition des enfants, les témoignages analysés dans ce chapitre nous fournissent d'autres angles de vues sur le problème des enfants misérables. Nous pouvons voir que la noyade de filles est strictement interdite selon les rapports de mandarins même si les parents ne sont pas punis sévèrement. Le gouvernement de l'Empire a pris une autre mesure pour améliorer la situation,

---

<sup>431</sup> *Ibid.*



*Illustration 11: Les provinces le plus souvent évoquées dans les rapports des mandarins (carte)*

c'est de construire les maisons de miséricorde activement et massivement, pour récupérer les enfants abandonnés et noyés. Cette action est quasiment absente des récits de voyageurs occidentaux.

Selon l'étude des rapports, la noyade des filles apparaît dans presque toutes les provinces, mais, certaines provinces sont évoquées fréquemment. Elles se trouvent, pour la plupart, dans le bassin du Fleuve Bleu, et dans la région littorale du sud [Illustration 11<sup>432</sup>]. Ces provinces, avec l'expansion démographique, sont des régions de riche production agricole. Nous saisissons, ici, que l'aggravation de l'infanticide coïncide avec la prospérité des hospices et la croissance démographique et économique à l'époque de Qianlong. Il est probable que l'infanticide soit une manière de réduire la population plutôt que la conséquence de la pauvreté. Surtout, la dot couteuse, et l'obsession d'avoir un fils, conduisent des familles riches à noyer leurs filles. Mais, de l'autre côté, l'œuvre de l'enfance est aussi plus prospère dans ces provinces que dans celles du nord, grâce à un financement suffisant.

---

<sup>432</sup> Cette carte est faite par moi-même à partir d'une carte muette du site [[http://histgeo.ac-aix-marseille.fr/webphp/pays.php?num\\_pay=85&lang=fr](http://histgeo.ac-aix-marseille.fr/webphp/pays.php?num_pay=85&lang=fr)].

## **Conclusion partielle**

Dans la première partie se posent les questions suivantes : pourquoi des enfants sont-ils tués ou abandonnés ? Quelles sont les causes de cette misère ? Quelles mesures les autorités chinoises prennent-elles pour lutter contre ce problème ?

Nous avons croisé différents regards : celui des missionnaires, celui des voyageurs et celui des autorités chinoises. Il est particulièrement intéressant de noter que chaque groupe n'avance pas forcément les mêmes explications : croyance, famine, démographie, statut de la femme. Nous avons trouvé difficile de mesurer le phénomène quantitativement, à cause des lacunes du recensement de la population en Chine. En plus, les chiffres du baptême donnés par les missionnaires manquent aussi de crédibilité, car ils incluent non seulement les victimes de l'infanticide et de l'abandon, mais aussi tous les enfants mourants, et les enfants gravement malades, par exemple ceux qui sont touchés par une épidémie.

Selon les documents officiels, et divers cas individuels, il est démontré que les autorités chinoises ont été actives face à ce drame. Au cours de notre recherche, nous avons pu constater que les questions liées au financement et à la gestion des nourrices sont particulièrement remarquables. La lutte contre ce crime nous montre la transformation des mentalités dans la société chinoise. Les missionnaires chrétiens s'intéressent tout autant au problème de ces enfants, et cela fera l'objet de la deuxième partie.



## **DEUXIÈME PARTIE : LES MISSIONNAIRES : SECOURS ET ÉVANGÉLISATION DES ENFANTS**



Le baptême des enfants païens *in articulo mortis*, que ne négligèrent point les premiers ouvriers évangéliques en Chine, ne fut pas, pendant de longues années, le but d'une œuvre spéciale, ayant une organisation précise et des ressources particulières. Les débuts de cette œuvre ne datent que du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>433</sup>.

L'extrait ci-dessus est tiré de l'ouvrage concernant l'œuvre des Missions étrangères. Dans cette partie, nous travaillerons principalement sur l'œuvre des missions envers les enfants misérables, par les jésuites et par les prêtres des Missions étrangères. L'œuvre des premiers est moins prospère que celle des seconds. Il existe, donc, quelques différences entre ces deux groupes, mais aussi des points communs. Le développement de l'œuvre d'évangélisation des enfants dépend de la situation sociale générale de l'Empire chinois, du progrès du christianisme, et surtout de la situation des missionnaires et de leurs relations avec le continent européen, à cette époque.

La situation de la mission en Chine est complexe.

L'arrivée des jésuites mathématiciens, astronomes et diplomates, remontait au XVII<sup>e</sup> siècle. Elle avait précédé, et même diplomatiquement favorisé, l'avènement de la dynastie mandchoue, demeurée depuis lors au pouvoir. Le prestige des religieux étrangers restait lié à la supériorité de la science et de la technique européennes, mais aussi à la nécessité de maintenir une forme de dialogue avec l'Occident<sup>434</sup>.

Pourtant, les progrès du christianisme n'ont pas été aussi rapides que ceux de l'apport technique. Malgré l'établissement, par le Saint-Siège, des vicariats apostoliques de Chine, administrés depuis 1658 par la Société des Missions étrangères de Paris, seul le Sichuan continental est devenu le foyer d'une chrétienté fervente. Dans le reste de l'Empire, au contraire, les prêtres catholiques étaient jugés pervers et leur image fut diabolisée par le peuple chinois. On leur reprochait de séduire les femmes, d'arracher les yeux des mourants et surtout de ne pas reconnaître la valeur sacrée du culte des ancêtres<sup>435</sup>.

Depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Église catholique missionnaire souffrait aussi d'une sorte de complexe de « pureté intégrale », conséquence de la querelle des rites. La plupart des missionnaires catholiques refusaient d'accepter que le père de famille soit idolâtré comme

---

<sup>433</sup> Launay, Adrien, *Histoire des missions de Chine. Mission du Se-Tchoan*, 1<sup>ère</sup> édition, 1903-1908, Paris, édition consultée, Missions étrangères de Paris, 2002, t. I, p. 486.

<sup>434</sup> Dufourq, Élisabeth, *Les aventurières de Dieu : trois siècles d'histoire missionnaire française*, Paris, J.-C. Lattès, 1993, p. 200.

<sup>435</sup> *Ibid.*

« un dieu domestique » et les ancêtres honorés comme des divinités<sup>436</sup>. À l'égard des rites chinois, les dominicains, les pères des Missions étrangères et les jésuites se sont violemment affrontés entre 1715 et 1740. Les pères jésuites étaient plus souples dans leur façon d'évangéliser, en proposant des arrangements qui pouvaient permettre aux Chinois de devenir chrétiens sans rompre avec leurs traditions, alors que les pères des Missions étrangères de Paris étaient plus rigoristes, en insistant sur les règles catholiques. « En 1742, sous la pression dominicaine, le débat fut brutalement tranché par une cascade d'interdictions pontificales, dont chacune faisait obstacle à la compréhension mutuelle des civilisations latine et chinoise. »<sup>437</sup>

Suite à cette confrontation spirituelle et à cette contradiction culturelle, une sorte de rupture s'est produite dans la marche de la mission chrétienne. Certains missionnaires français ont été autorisés à rester en Chine, mais ils ont été traités comme des scientifiques et des artistes, honorés de faveurs impériales, tandis que les autres, qui ne pouvaient pas travailler pour la cour, étaient « maudits comme prêtres catholiques<sup>438</sup> ».

Malgré les difficultés, les missionnaires ont essayé de chercher les moyens d'organiser des œuvres pour la propagation de la foi chrétienne. L'œuvre qui nous intéresse le plus ici est la charité à l'égard des enfants misérables. Il s'agit, pour les missionnaires, de lutter contre la coutume chinoise qui tolère l'abandon des nouveau-nés en surnombre. À partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, les missionnaires font appel aux chrétiens européens, par correspondance, en vue d'entreprendre l'achat des nourrissons pour les baptiser avant que la plupart d'entre eux ne partent pour le Ciel. C'est l'œuvre dont les jésuites parlent le plus volontiers dans les *Lettres édifiantes*, destinées à l'émulation de leurs collègues.

---

<sup>436</sup> *Ibid.*

<sup>437</sup> *Ibid.*

<sup>438</sup> Créteineau-Joly, Jacques, *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*, composée sur des documents authentiques, Paris, Vve Poussielgue-Rusand, 1851, t. V, p. 67.

## **CHAPITRE IV : ÉTABLISSEMENT DES COMMUNAUTÉS CHRÉTIENNES EN CHINE**

« Parmi les aspects les plus représentatifs de la Mission de Chine, il faut mettre au premier plan l'assistance publique, et tout particulièrement l'œuvre des enfants exposés. »<sup>439</sup> Même si cette œuvre n'est pas l'élément le plus évoqué dans cette mission, elle y connaît un développement important. Nous pouvons trouver l'infanticide et l'abandon des enfants dans les écrits de Matteo Ricci, le missionnaire le plus connu pendant les premiers contacts entre les jésuites et la Chine.

Dans les *Lettres édifiantes et curieuses* et les *Nouvelles lettres édifiantes*, les missionnaires jésuites et des MEP nous ont non seulement dressé un tableau du sort des enfants misérables, mais ils ont aussi présenté leur projet pour les sauver et les évangéliser.

Pour analyser le secours apporté par les missionnaires aux enfants exposés et moribonds en Chine, il est d'abord nécessaire de présenter le développement des communautés chrétiennes, ou « la chrétienté », de ce pays, et de réfléchir sur les méthodes d'évangélisation des missionnaires catholiques, ce qui nous permet de saisir pleinement le contexte de déploiement de leur action vis-à-vis des enfants.

---

<sup>439</sup> Duteil, Jean-Pierre, *Le mandat du ciel, le rôle des jésuites en Chine, de la mort de François-Xavier à la dissolution de la Compagnie de Jésus (1552-1774)*, Paris, éditions Agruments, 1994, p. 207.

## IV. 1. PRÉSENCE DE LA CHRÉTIENTÉ EN CHINE

Qu'entendons-nous par « chrétienté » ? Nous pouvons en donner deux définitions. La première propose le mot dans un sens plutôt strict : c'est un endroit qui possède une église ou chapelle et un prêtre en résidence fixe, ou au moins un noyau de chrétiens visités de temps en temps par un missionnaire. Cette définition semble sous-entendre que le missionnaire est au centre de la communauté. Elle est aussi étroitement liée à l'établissement formel d'une résidence jésuite, laquelle ne coïncide pas toujours avec la création d'une communauté chrétienne<sup>440</sup>.

La deuxième définition est plus large : c'est un endroit où se manifeste une présence chrétienne. Cette définition est centrée sur les Chinois convertis. En ce sens, une chrétienté existe dès que des convertis se déplacent dans une autre ville et s'y établissent, sans être nécessairement visités par un missionnaire. C'est le cas, également, quand les missionnaires passent à un endroit, y baptisent et le quittent sans assurer le support institutionnel subséquent. Il peut arriver, qu'au début, ces communautés ne comprennent qu'un petit nombre de personnes mais, qu'au fur et à mesure, elles témoignent d'une certaine stabilité<sup>441</sup>.

Pour mieux comprendre les secours des missionnaires à l'égard des enfants misérables et le développement des chrétientés chinoises, nous devons présenter le contexte de la mission chrétienne en Chine, dans le but de faire un point clair et précis sur la géographie, le contexte politique et culturel, les différents ordres missionnaires et leurs stratégies dans une perspective diachronique.

### a. Premières traces chrétiennes, au VII<sup>e</sup> siècle

Pour les Chinois, est-ce que le christianisme est une religion étrangère ? Apparemment, la réponse est positive. Du point de vue de la nature du message évangélique, le christianisme révèle un Dieu transcendant qui va sauver l'humanité pécheresse qui n'existe pas dans la civilisation chinoise. Mais, si on le considère d'un autre angle, on peut donner une réponse négative, parce que cette religion occidentale, en tant que communauté historique, est déjà

---

<sup>440</sup> Standaert, Nicolas, *L'« autre » dans la mission, leçons à partir de la Chine*, Bruxelles, Lessius, 2003, p. 12.

<sup>441</sup> *Ibid.*

implantée en terre chinoise depuis plus de treize siècles sous la dynastie de Tang (618-907). Les premiers chrétiens, venus de Perse, sont en effet entrés en Chine par la route de la soie. Rejetés de la Chine confucéenne en même temps que les bouddhistes, au IX<sup>e</sup> siècle, ils ont survécu dans les steppes du nord. Associés aux Mongols, ils ont pu ouvrir, à nouveau, leurs églises dans toute la Chine sous la dynastie de Yuan, aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, avec l'apport nouveau des premiers missionnaires de la chrétienté latine<sup>442</sup>.

En avril 2000, le chercheur britannique Martin Palmer et son équipe de spécialistes du bouddhisme<sup>443</sup> et du taoïsme<sup>444</sup> ont découvert ce que l'on dénomme *Les soutras de Jésus*, dans une grotte-bibliothèque secrète, scellée au XI<sup>e</sup> siècle, à Dunhuang, dans la province de Gansu, au nord-ouest de la Chine, et au sud de la Mongolie. La preuve la plus évidente, en est la stèle de Xi'an. C'est à 90 kilomètres environ à l'ouest de la ville de Xi'an, en pleine province de Shanxi—dans la Chine du Nord, à l'est du Tibet, que l'épopée chrétienne a commencé en Chine, en 635. Une allée aboutit à une petite colline sur laquelle un temple dédié à Laozi est bâti. A côté des statues de Laozi, deux stèles noires sont gravées de fins caractères blancs : *Daodejing, le Livre de la Voie et sa Vertu*. Au voisinage de ce temple taoïste, entre 1623 et 1625, on a découvert le plus ancien monument de l'histoire du christianisme en Chine : une stèle chrétienne millénaire qui révèle l'existence de son passé chrétien. Il s'agit d'un grand bloc calcaire mesurant 2,79 m de haut, 1,02m de large et 0,29 m d'épaisseur. 1756 caractères chinois y sont gravés en lignes verticales. Quelque 70 mots en écriture syriaque sont inscrits dans la partie intérieure. Le haut rectangle est surmonté d'un fronton arrondi portant le titre du monument : un carré de 9 caractères sous une croix aux bras évasés. La croix est placée sous les lignes incurvées d'un triangle formant toiture. Une grosse perle est sculptée au faite et deux animaux mythiques enlacent l'ensemble des volutes de leur corps mi-serpent, mi-poisson. Les neuf grands caractères chinois peuvent se traduire ainsi : « Mémorial de la propagation en Chine de la religion lumineuse venue de Da qin. ». La stèle

---

<sup>442</sup> Charbonnier, Jean, *Histoire des chrétiens de Chine*, Paris, Desclée, 1992, p. 13.

<sup>443</sup> Mouvement de pensée à tendance religieuse organisée autour de l'enseignement du Bouddha (Siddharta Gautama) (563-483 av. J.-C.) et qui prône une libération individuelle à travers la morale, la méditation et la sagesse ; il connaît beaucoup d'écoles, dont celle représentée par le dalaï-lama—lamaïsme--, accordant une grande place à la réincarnation (de Étèvenaux, Jean, *Histoire des missions chrétiennes*, Saint-Maurice, Saint Augustin, 2004, p. 226).

<sup>444</sup> Philosophie qui a profondément marqué la Chine, au moins à partir du IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C., et qui est parfois transformée en une religion. Recherchant l'équilibre entre le *yin* et le *yang*—les deux principes complémentaires de la vie--, elle propose une conduite en harmonie avec la nature et l'ordre sociopolitique (Étèvenaux, Jean, *Histoire des missions chrétiennes*, *op. cit.*, p. 242).

fut érigée en 781, son auteur est le prêtre Jingjing dont le nom signifie « Le Pur de la religion lumineuse »<sup>445</sup>.

« Religion lumineuse », désigne le Christianisme, dont le contenu raconte la foi en le Christ, lumière du monde, qui n'est pas hérité des traditions persanes. « Da qin », prononcé comme *Datchine*, est le nom de la région orientale de l'Empire Romain, la Syrie, le point d'aboutissement de la route de soie. Les premiers missionnaires sont venus de Perse, mais l'Église implantée en Syrie se réclamait dans la continuité de la doctrine de Nestorius<sup>446</sup>. Ce monument est confirmé, partiellement, par un livre du X<sup>e</sup> siècle, le *Tang houeiyaoyao*. En outre, une pagode vieille de plus de 1300 ans, connue sous le nom de Da qin, a été mise au jour non loin de Xi'an et témoigne aussi du passé chrétien de la Chine<sup>447</sup>. Tout cela montre que « l'Église de l'Est<sup>448</sup> » a été importante en Chine.

Cette Église de l'Est connaît une remarquable expansion missionnaire avec ses propres caractéristiques, ses écoles de formation et ses théologiens. Elle a mis l'accent non seulement sur l'utilisation des langues locales, mais aussi sur la formation d'un clergé et de catéchistes indigènes pour contribuer à la préservation de l'identité culturelle des régions qu'elle a évangélisées. C'est grâce à l'Église de l'Est que le premier contact officiel est connu, entre le christianisme et la terre chinoise.

La stèle, portant des caractères syriaques, raconte comment une délégation de Bagdad, sous nom chinois *O Lo-pen*, a été reçue par l'empereur d'alors, Taizong, de la dynastie de Tang, à Chang'an, capitale de la Chine de l'époque qui n'était pas loin de Xi'an<sup>449</sup>. Cette première mission, provenant de l'Église de Perse, a été favorisée par un édit de la « religion radieuse » publié par l'empereur. Mais, comment, à ce moment-là, la religion lumineuse a-t-elle pu obtenir l'approbation officielle de l'autorité impériale ? Il faut, pour cela, envisager le contexte de la Chine à cette époque. L'empire chinois, sous la dynastie de Tang, installe une institution autant politique que morale et, au sein de cette institution, toute religion doit s'intégrer harmonieusement à l'ordre établi. En ce sens, la stèle est un témoin officiel que la « Religion lumineuse », c'est-à-dire le christianisme, a droit de cité en Chine. D'autre part,

---

<sup>445</sup> Charbonnier, Jean, *Histoire des chrétiens de Chine, op.cit.*, p. 17.

<sup>446</sup> Patriarche de Constantinople au V<sup>e</sup> siècle déposé par le Concile d'Éphèse. La doctrine insiste sur la double nature du Christ, et voit en lui deux personnes distinctes. (Étèveaux, Jean, *Histoire des missions chrétiennes*, p. 236-237).

<sup>447</sup> Étèveaux, Jean, *Histoire des chrétiens de Chine, op.cit.*, p. 67.

<sup>448</sup> Église assyrienne ou syriaque orientale, dite longtemps nestorienne ; elle a connu une extraordinaire expansion missionnaire dans les pays arabes, perses, indiens, chinois et jusqu'en Indonésie, comptant jusqu'à 230 diocèses. (De Charbonnier, Jean, *Histoire des chrétiens de Chine, op.cit.*, p. 230).

<sup>449</sup> Suire, Éric, *Vocabulaire historique du christianisme*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 74.

lors de la venue des premiers chrétiens en Chine, le souverain de la dynastie de Tang, et ses ministres ne sont pas encore très influencés par le dogme confucéen, comme le seront les lettrés de la dynastie de Ming, époque de l'arrivée de Matteo Ricci. Les gouverneurs, qui sont des chefs militaires apparentés aux nomades du nord, sont passionnés de chevaux et de batailles victorieuses. La dynastie Tang est la dynastie la plus puissante et la plus ouverte parmi toutes les dynasties chinoises de l'histoire de la Chine. Elle accueille les commerçants et les missionnaires de tous les coins du monde, et son pluralisme politique a favorisé le développement de ce même christianisme.

Pourtant, la situation n'est pas toujours favorable. Si les chrétiens connaissent en Chine un certain succès, aux VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles et, partiellement, au IX<sup>e</sup> siècle, en 698, une persécution s'abat sur eux, avant que les empereurs Xuanzong (712-756), Suzong (756-762) et Daizong (762-779)<sup>450</sup> ne leur apportent leur soutien. En revanche, la chrétienté se trouve dans une situation défavorisée face à la bureaucratie confucéenne<sup>451</sup> et à la hiérarchie taoïste. Toutes les deux réagissent au pouvoir croissant du bouddhisme. À partir de 841, la cour impériale se retourne contre le bouddhisme, afin de s'approprier les biens de moines. Influencée par cette tourmente, trois mille moines chrétiens et zoroastriens<sup>452</sup> sont réduits à l'état laïc, coup fatal pour la petite Église chrétienne<sup>453</sup>.

D'autres traces de l'histoire de l'Église de l'Est peuvent être trouvées à l'époque de la dynastie de Yuan. La femme et le petit-fils, Kubilaï Khan (1260-1294), du conquérant mongol, Gengis Khan, qui unifie les tribus mongoles, sont des chrétiens. Ces circonstances favorisent, pour un dernier moment, l'Église de l'Est, alors que de premiers missionnaires catholiques romains arrivent en 1294. Mais, en 1295, les Mongols se convertissent à l'islam, ou plutôt le nouveau Khan<sup>454</sup> adopte une religion qui est répandue parmi la plupart de ses sujets. Le grand État mongol chrétien ne verra donc pas le jour. Enfin, quand la dynastie de Yuan (1280-1368) est à nouveau remplacée par une dynastie de la nation de Han, celle de Ming (1368-1644), tous les étrangers sont renvoyés. Le christianisme disparaît une nouvelle

---

<sup>450</sup> Ils sont tous les empereurs de la dynastie de Tang.

<sup>451</sup> Disciples de Confucius (551-479 av. J-C). Le confucianisme, sur lequel s'est formée la Chine, se divise en deux écoles : la première insiste sur l'observance de la tradition et la seconde, portée par Mencius (371-289 av. J-C), prône la morale.

<sup>452</sup> Adeptes de la vieille religion des Perses (Iraniens), qui reposait à la fois sur une affirmation de l'existence de Dieu et sur la place singulière donnée aux puissances maléfiques, entre lesquelles l'homme devait exercer sa responsabilité ; aujourd'hui, on les appelle guèbres en Iran et parsis en Inde.

<sup>453</sup> Étèvenaux, Jean, *Histoire des chrétiens de Chine, op.cit.*, p. 77.

<sup>454</sup> Chef de tribus mongoles.

fois de la Chine, vers 1550. Il y reviendrait, un siècle plus tard, sous forme de deux missions jésuites à Pékin, l'une française et l'autre portugaise<sup>455</sup>.

## **b. Le contexte, et les stratégies des missions catholiques en Extrême-Orient du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle**

Le XVI<sup>e</sup> siècle est un grand siècle pour les Européens, qui commencent à s'intéresser aux autres parties du monde, et c'est une période de conquête. À cette époque-là, les Portugais, partis vers l'est, et les Espagnols, vers l'ouest, s'opposent au-delà des mers. L'Inde et la Chine sont au centre de cette connaissance. Un siècle plus tard, la France participe aussi à cet apostolat missionnaire. Elle sera suivie par d'autres, les Anglais et les Hollandais, protestants, qui rivalisent en profitant de l'affaiblissement des empires portugais et espagnols.

Nous ne pouvons pas oublier un personnage important dans l'histoire de mission en Extrême-Orient, c'est François Xavier (1506-1552). Né au château de Javier, dans le diocèse de Pampelune, il est issu d'une noble famille navarraise. Étudiant à l'université de Paris, il rencontre Ignace de Loyola<sup>456</sup> en 1529. Il prononce des vœux de chasteté et de pauvreté, le 15 août 1534, et fait vœu d'accomplir le pèlerinage à Jérusalem. À Rome, il participe aux réunions dans lesquelles Ignace de Loyola et ses compagnons préparent la fondation de la Compagnie de Jésus et il est désigné par le pape pour répondre au vœu du roi Jean III de Portugal d'organiser les missions sur la côte de la Pêcherie, dans le sud de l'Inde. Après avoir reçu cette demande, François Xavier débarque à Goa, capitale des Indes portugaise, le 6 mai 1542. Après trois ans de travail apostolique, François repart pour Malacca, puis l'île d'Amboine ; de là, il entreprend d'évangéliser les habitants des îles Moluques. Il rentre à Goa, en 1547, pour préparer sa dernière grande mission, au Japon cette fois. Parti de Malacca sur une jonque chinoise, il débarque à Kagoshima, le 15 août 1549. Après deux années au Japon, où il parvient à grouper une communauté chrétienne de mille cinq cents âmes, il rentre à Goa. Parti une ultime fois de Malacca pour la Chine, il meurt au cours du voyage, dans l'île de Sancian, le 3 décembre 1552.

Personnage majeur de la vocation de la Compagnie de Jésus, François Xavier est connu pour les aspects originaux de son action apostolique. Il adapte aux circonstances les formes de l'évangélisation qu'il répand, variant ses méthodes au niveau de culture et de civilisation des

---

<sup>455</sup> Étèveaux, Jean, *Histoire des chrétiens de Chine*, op.cit., p. 78-79.

<sup>456</sup> Fondateur de l'ordre des Jésuites, 1491-1556.

populations auxquelles il s'adresse. Il pratique un système de conversion par des baptêmes collectifs en Inde, tandis qu'il emploie des méthodes plus élaborées dans un pays dont la culture est plus complexe, comme le Japon. D'autre part, il est soucieux de mettre en place des structures suffisamment dignes de confiance dans les régions qu'il a évangélisées et de laisser sur place des religieux qu'il a formés après son départ<sup>457</sup>.

Pour les Européens, la Chine est véritablement « l'autre » dont la rencontre fascine beaucoup de missionnaires. Pourtant, la passion, ne suffit pas pour assurer les missions dans des endroits si lointains et si étrangers. Quels genres de problèmes peuvent-ils rencontrer ?

La plus grande difficulté qu'il y a à convertir ce royaume de la Chine ne réside pas dans la résistance qui se trouverait dans leurs volontés, car ils n'ont aucune difficulté à comprendre les choses de Dieu et ils comprennent que notre loi est sainte et bonne, mais de la grande subordination qu'ils observent dans l'obéissance des uns aux autres suivant leurs grades, et cela jusqu'au Roi<sup>458</sup>.

En Asie de l'Est et du Sud-Est, où le système religieux traditionnel imprègne toute la vie quotidienne, le christianisme, va-t-il s'adapter à la culture concernée, ou imposer son propre modèle ? Les missionnaires étudient les langues et les cultures indigènes et les font connaître chez eux. Ils s'efforcent de communiquer et de vivre en bonne entente avec les habitants. Mais la religion n'est pas seulement une activité matérielle quotidienne, mais une actualité spirituelle et les sociétés rencontrées adoptent différentes attitudes. Certaines choisissent d'accepter le christianisme, comme au Japon et en Chine, au Viêtnam et en Corée. D'autres le refusent, comme en Thaïlande, au Laos, au Cambodge et en Birmanie, où il doit faire face à la réaction violente du bouddhisme.

En conséquence, selon les régions, les peuples à évangéliser sont répartis en trois catégories<sup>459</sup> :

- En Asie, les Européens ne s'implantent qu'en quelques points des littoraux et des arrière-pays, et ils s'assurent la maîtrise économique et militaire de ports, de comptoirs et de factoreries.

---

<sup>457</sup> Duchet-Suchaux, Gaston, Monique, *Les ordres religieux, guide historique*, Paris, Flammarion, 1993, p. 156-157.

<sup>458</sup> Lettre de Ruggieri écrite de Macao, le 12 novembre 1581, cité par Gernet, Jacques, *Chine et christianisme*, Paris, Gallimard, 1<sup>ère</sup> éd., 1982, rééd., 1991, p. 26.

<sup>459</sup> Rousseau, François, *L'idée missionnaire aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Les doctrines, les méthodes, les conceptions d'organisation*, Paris, Édition Spes, 1930 cité par : Mayeur, Jean-Marie (dir.), *Histoire du christianisme, op.cit.*, p. 760.

- En Amérique latine et sur les pourtours africains, cohabitent les Européens, les indigènes et les esclaves, il s'agit d'une colonisation mixte.
- En Amérique du nord, selon la logique de la marche vers l'ouest et la réduction des indigènes, la prise de possession du territoire est totale : véritable colonisation de peuplement.

Entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècles, les Européens prennent pied sur les autres continents de ces trois manières. Dans ce sens, la première catégorie comprend les Chinois, les Japonais et les Indiens, qui se distinguent par le développement d'une littérature autochtone. On doit se comporter comme l'ont fait les premiers chrétiens avec les Juifs, les Grecs et les Latins. Ensuite, ce sont des peuples dotés de vraies civilisations, comme les Mexicains et les Péruviens. Pour ce groupe, les Européens adoptent plutôt une méthode mitigée. On leur permet d'user librement de leurs biens et de leurs fortunes et de garder les lois qui ne sont contraires ni à la nature ni à l'Évangile. La dernière catégorie est celle des « barbares féroces » auxquels les missionnaires n'emploient que la force.

L'histoire européenne de cette époque-là témoigne de l'influence des impératifs économiques sur l'évangélisation. L'histoire des missions est très longtemps associée à celle des grandes campagnes commerciales, puis on en est venu à considérer les premières sous un point de vue politique et culturel. L'évangélisation du XVI<sup>e</sup> siècle est soutenue par la croissance des activités économiques des Européens sur les autres continents. Ils adoptent différentes stratégies face aux différents peuples indigènes, et il est clair qu'ils mettent la civilisation chinoise à une place assez importante et qu'ils essaient de chercher les points communs entre le christianisme et la culture traditionnelle. Selon la stèle de Xi'an, nous voyons que, même avant XVI<sup>e</sup> siècle, le christianisme et la culture chinoise se sont déjà rencontrés. Ce fait sert aux missionnaires des XVI<sup>e</sup> aux XVII<sup>e</sup> siècles, pour démontrer la légalité de l'existence de l'esprit chrétien en Chine.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, le christianisme est représenté par deux pôles puissants : le Portugal et l'Espagne. Pendant longtemps, les Philippines, considérées comme une clé de voûte du point de vue géographique, recueillent plusieurs ordres religieux : les dominicains, les franciscains, les augustins et les jésuites. Ils fondent une université et se lancent dans un intense travail d'évangélisation. Implantés au centre de l'archipel, les missionnaires essaient d'introduire le système des villages chrétiens du Mexique. Ils créent des écoles pour former des chefs de

villages, des catéchistes et des auxiliaires. Ils s'adonnent à d'autres activités aussi, comme construire pour l'évêque la première maison de l'île, édifier les fortifications de Manille<sup>460</sup>.

Les religieux ne se limitent pas aux seules Philippines. Les uns se sont rendus au Japon, certains autres sont passés en Chine du Sud, à partir des années 1630, d'autres sont partis pour travailler au Tonkin. En Chine, les missionnaires jésuites sont les plus nombreux et réputés. D'autres ordres exercent aussi leurs activités<sup>461</sup>.

Fin décembre 1631, deux dominicains espagnols et leurs cinq compagnons voyagent vers le continent chinois par bateau. Le gouverneur des Philippines les envoie en ambassade auprès du vice-roi du Fujian, en vue d'établir des relations commerciales et de fonder une mission en Chine. Survivant d'une attaque des pirates, le dominicain Ange Cocchi parvient finalement à gagner la côte et finit par trouver refuge à Fu'an, au nord-est de la province du Fujian. À Fujian, le père Ange Cocchi multiplie les instructions et baptise des familles entières. En moins de trois ans, il a déjà construit une église à Fu'an et une autre à Dingtou. Sentant qu'il a besoin d'assistants, le père Cocchi écrit aux Philippines pour appeler d'autres ouvriers. La province dominicaine du Rosaire lui envoie un père qui sait écrire le chinois et parler la langue foukiennoise, Jean Baptiste Moralès. Il est accompagné du franciscain espagnol Antoine de Santa Maria Caballero. Ces Espagnols sont frappés par la ferveur des premiers chrétiens du Fu'an. L'un des exemples importants est André Hong, qui illustre le résultat du catéchisme des dominicains au Fujian. Cet homme appartient à une famille païenne ; un livre de catéchisme lui tombe entre les mains, un jour. Il est passionné par le christianisme et il fait même part de sa découverte aux membres d'une société littéraire. Ceux-ci le mettent en garde contre ces nouvelles idées, en rappelant que le chemin tracé par Confucius est le plus sûr. Un seul ami l'a accompagné dans sa quête de chrétienté. Tous deux ont été baptisés par le père Cocchi et ils ont pris les noms d'André et de Thomas. André Hong entretient une vie de prière zélée et infatigable. Enfin, son épouse demande aussi le baptême en prenant le nom de Thérèse. Le couple mène une bonne relation avec les dominicains. Leur histoire laisse transparaître quelques traits caractéristiques de ce qui va être cette chrétienté du Nord Fujian : un caractère abrupt et porté aux extrêmes ; exigence d'une foi intégrale et sans compromis, héritée de la spiritualité hispanique<sup>462</sup>.

---

<sup>460</sup> Mayeur, Jean-Marie (dir.), *Histoire du christianisme, op.cit.*, p. 762-763.

<sup>461</sup> *Ibid.*

<sup>462</sup> Charbonnier, Jean, *Histoire des chrétiens en Chine*, Paris, Desclée, 1992, Les Indes Savantes, 2002, p. 135-137.

Les franciscains exercent leurs activités en province aussi. Le franciscain, Antoine de Santa Maria Caballero, est arrivé au Fujian en même temps que Moralès. Rêvant d'aller au Japon, il a finalement reçu l'ordre de rejoindre le père Cocchi au Fujian. Mais sa prédication rencontre les obstacles venant des jésuites, il est envoyé à Nankin et, après plusieurs détours, il s'installe enfin à Shandong et fonde la communauté chrétienne de Jinan. Il construit une église dédiée à Notre-Dame des Anges, et fait venir le père Bonaventure Ibanez. Pendant trois ans, ces deux pères baptisent plus de 1500 personnes<sup>463</sup>.

En 1701, avant que Kangxi n'impose le *piao* (patente sur les missionnaires qui n'obéissent pas à la cérémonie traditionnelle chinoise des ancêtres et de Confucius), les missionnaires sont 117 pour la Chine entière<sup>464</sup>. Parmi eux, il y a :

- 59 jésuites (70 résidences-missions et 208 lieux de culte)
- 29 franciscains (21 résidences-missions et 19 lieux de culte)
- 8 dominicains (8 résidences missions et 6 lieux de culte)
- 15 lazaristes, MEP (Missions Étrangères de Paris) ou chinois (9 résidences-missions et 7 lieux de culte)

Les chiffres, indiqués sous toute réserve, relèvent bien sûr de la première définition de la communauté proposée par Nicolas Standaert : un « noyau fixe ». Quoi qu'il en soit, on peut connaître le nombre de chrétiens au début et à la fin du règne de Kangxi<sup>465</sup>.

---

<sup>463</sup> *Ibid.*

<sup>464</sup> Mayeur, Jean-Marie (dir.), *Histoire du christianisme, op.cit.*, p. 783.

<sup>465</sup> *Ibid.*

<b>Provinces / Année</b>	<b>1660</b>	<b>1720</b>
Anhui	25 000	30 000
Beizhili	10 000	50 000
Fujian	4 000	4 000
Gansu		
Guangdong	20 000	20 000
Guangxi		2 000
Guizhou		
Henan		2 000
Hubei		2 000
Hunan		
Jiangsu	50 000	4 000
Jiangxi	20 000	100 000
Shanxi	12 000	20 000
Shandong		20 000
Shanxi	5 000	5 000
Sichuan	4 000	12 000
Yunnan	10 000	10 000
Zhejiang		15 000
Total	160 000	296 000

### **Tableau 1: Le nombre de chrétiens au début, et à la fin, du règne de Kangxi**

À la fin du règne de Kangxi (1720), il y a environ 250 000 chrétiens, c'est-à-dire presque autant qu'au Viêtnam. La région la plus christianisée est celle du Bas-Yangzi (Jiangsu, Anhui, Zhejiang, Jiangxi) autour de Nankin, Hangzhou et Shanghai. Viennent ensuite la région nord-est (Beizhili, Henan, Shandong), dont Pékin est le grand centre, la région de Canton (Guangdong), la région de la « terre jaune » (Shananxi et Shanxi) autour de Xi'an. Enfin, à l'ouest, les régions du Sichuan et du Huguang (Hunan, Hubei), et au sud-est, du Fujian (voir Annexe VII, 1, *La territoire de la dynastie des Qing*). Les jésuites sont largement présents dans ces provinces évoquées. Quant aux autres ordres, ils se répartissent comme suit :

- Augustins : Guangdong, Guangxi
- Dominicains : Fujian, Jiangxi, Zhejiang
- Franciscans : Fujian, Guangdong, Jiangxi, Shandong, Jiangnan
- Séculiers : Fujian, Guangdong, Jiangxi, Huguang, Jiangnan<sup>466</sup>

Dans les deux sous-parties suivantes, nous allons présenter successivement le travail d'établissement de la chrétienté par deux groupes de missionnaires : jésuites et prêtres des MEP, en montrant leur contribution majeure à la propagation du catholicisme en Chine.

---

<sup>466</sup> *Ibid.*

#### IV. 2. L'ARRIVÉE DES PREMIERS JÉSUITES (XVI<sup>E</sup>-XVIII<sup>E</sup> SIÈCLES) : L'IMPÉRATIF DU BAPTÊME D'ENFANTS

Avant de traiter du baptême des enfants en Chine, nous présenterons la stratégie générale des jésuites lors de leur implantation en Chine. Connus pour leurs divers talents, et leurs connaissances enrichissantes dans le domaine des sciences, ils offrent plusieurs services à la cour des Qing. Leur évangélisation tourne d'abord vers les lettrés, les élites et les nobles mandchous. Pour atteindre ce but, les jésuites adoptent différentes méthodes. La première consiste à s'intégrer dans la culture chinoise, en apprenant la langue, en portant un nom chinois et en s'habillant comme les lettrés. La deuxième méthode concerne la mission scientifique. Les jésuites français embarqués, pour la Chine, après 1685, se distinguent par leur talent et leurs connaissances scientifiques. Plusieurs d'entre eux sont des spécialistes de domaines aussi variés que l'histoire, l'art, la géographie, l'astronomie, les mathématiques, la physique, la médecine et la biologie. Dès leur arrivée, ces missionnaires savants concentrent leur attention sur l'empereur, afin de l'influencer par leurs connaissances européennes. Bon nombre de ces jésuites réussissent à s'installer dans la capitale et, parmi eux, certains deviennent les enseignants personnels de l'empereur, comme les pères Bouvet<sup>467</sup>, Gerbillon<sup>468</sup> et Parennin. Ils n'épargnent pas leurs connaissances et enseignent presque tous les domaines des sciences, suscitant la passion de l'empereur. Cet intérêt favorise leur action d'évangélisation, dans les débuts. La troisième méthode, qui n'est pas la moins importante, est le service rendu à l'État en matière diplomatique. Les jésuites rendent volontairement ces services pour gagner l'appréciation des dirigeants. Ils participent à l'établissement de la carte générale de l'Empire du Milieu (voir Annexe VII, 1, *Carte la plus générale, qui comprend la Chine, la Tartarie chinoise et le Tibet*). L'exemple le plus important est leur participation dans la négociation de traité du Nertchinsk<sup>469</sup>, entre la Chine et la Russie.

La première période du développement des communautés chrétiennes se caractérise par une mission tournée vers les villes<sup>470</sup>, notamment Macao, à l'extrême sud du pays, et Pékin, la capitale de l'empire Ming et Qing, située au nord. Les jésuites se réunissent aussi dans d'autres

<sup>467</sup> Bouvet, Joachim (1656-1730), jésuite français, l'un des six « Mathématiciens du roi ».

<sup>468</sup> Gerbillon, Jean-François (1654-1707), jésuite français, l'un des six « Mathématiciens du roi ».

<sup>469</sup> Le traité, signé le 6 septembre 1689, est un traité important de paix conclu entre l'Empire Qing et la Russie, portant la frontière de celle-ci au-delà du lac Baïkal, en mettant fin à un conflit militaire.

<sup>470</sup> Standaert, Nicolas, *L'« autre » dans la mission, op. cit.*, p. 13-16.

grandes villes, comme Canton et Nankin. La Compagnie de Jésus est une société urbaine : depuis les débuts, la majorité de ses activités s'exercent dans les villes, en conséquence, nombre de ses recrutés viennent des villes. Arrivés en Chine, les jésuites trouvent une société déjà nettement urbanisée, qui diffère de celles d'autres régions du monde<sup>471</sup>. Cette ressemblance avec leur arrière-fond européen les a, tout naturellement, attirés vers les villes. Nous pouvons trouver beaucoup de témoignages sur les grandes villes chinoises dans *Lettres édifiantes et curieuses*, par exemple :

J'ai vu la ville de Canton, qui est la quatrième de la Chine, où j'ai trouvé un peuple innombrable ; elle est fort grande, les rues fort larges et toujours si pleines de monde que j'avais peine d'y passer. [...] Les mâts (de navires) me semblaient une épaisse forêt, et je jugeai qu'il y en avait bien au moins vingt mille, distingués en rues<sup>472</sup>.

Le spectacle de Pékin, est particulièrement décrit par les voyageurs français :

On choisit pour cela Pékin, à 40 degrés d'élévation, situé dans une plaine abondante et peu éloignée de la Grande Muraille. Le voisinage de la mer Orientale et le Grand Canal du midi lui donnent communication avec plusieurs belles provinces, dont il tire en partie sa subsistance.

La ville, de figure parfaitement carrée, avait autrefois quatre grandes lieues de tour, mais les Tartares, en s'y plaçant, obligèrent les Chinois de se loger hors des murailles, où ils bâtirent en peu de temps une nouvelle cité qui, étant plus longue que large, fait avec la ville une figure irrégulière<sup>473</sup>.

Autant que possible, les jésuites désirent résider « au centre de la ville ». Ils le préférèrent à la périphérie, et ils choisissent de vivre en ville plutôt qu'à la campagne. Plusieurs de leurs résidences sont établies, à la suite de voyages liés à des relations personnelles. Enfin, plusieurs installations sont décidées à la suite d'expulsions, ou parce qu'on ne leur a pas permis de s'installer dans les endroits qu'ils souhaitaient.

Mais cette préférence pour la ville est d'abord liée à leur stratégie générale visant la couche sociale élevée de la population. Il leur semble que le centre est le meilleur endroit pour prêcher l'Évangile et faciliter les contacts avec les lettrés.

Après l'installation, les jésuites ont besoin de construire leur réseaux sociaux et des relations personnelles afin d'évangéliser. Dans ce cas-là, ils emploient les trois méthodes,

---

<sup>471</sup> *Ibid.*

<sup>472</sup> *Voyages et missions du Père Alexandre de Rhodes de la Compagnie de Jésus de la Chine et d'autres royaumes de l'Orient*, Paris, éd. Julien & Lanier, 1854, p. 56-57.

<sup>473</sup> Le Comte, Louis, *Nouveaux mémoires sur l'état présent de la Chine*, op. cit., p. 158.

qu'on a cité ci-dessus, pour développer des relations sociales avec des lettrés, des nobles et des élites. Ensuite, la mission passe à l'étape suivante, et nous voyons l'importance des chrétiens chinois. Ils jouent sur un double registre<sup>474</sup>. Il y a d'abord les chrétiens appartenant à l'élite ; celle-ci est caractérisée par sa grande mobilité potentielle. Après une fonction administrative à un endroit, ces personnes peuvent être envoyées à un nouveau poste, dans un autre lieu, à plusieurs centaines ou même milliers de kilomètres de distance. Arrivés dans ce lieu, ce sont eux qui invitent les missionnaires à les suivre. Le christianisme s'est ainsi répandu très vite dans un rayon fort étendu, comme le montre son arrivée dans les provinces de Shanxi et Shanan'xi.

Mais le rôle des chrétiens chinois est plus important dans les provinces de la région centrale du pays (Jiangnan) ou la province du Fujian. Une fois établies dans le centre d'une province, les chrétientés essaient dans les lieux moins importants et dans les villages. Les premiers agents de ce développement ne sont pas les chrétiens chinois appartenant à l'élite, mais les classes moyennes auxquelles appartiennent certains fonctionnaires, et même les classes les plus basses. Souvent, un Chinois a appris à connaître le christianisme en ville ; une fois rentré chez lui, il invite le missionnaire à venir dans son village. De cette manière, les communautés chrétiennes sont établies par les convertis eux-mêmes et rejointes ensuite par des missionnaires européens. Dans ce cas, la chrétienté connaît une existence plus ancrée que celle qui a été fondée par les missionnaires durant leurs déplacements.

En tant que pionniers de la mission en Chine, les jésuites continuent à établir des résidences dans les villes importantes, et à viser l'évangélisation de l'élite, alors que les missionnaires d'autres congrégations, comme les dominicains, les franciscains et les prêtres des MEP concentrent leurs forces dans les provinces moins centrales, telles que Fujian, Sichuan, Guizhou, où ils établissent des chrétientés dans des villes moins importantes et dans des villages.

Appréciés par l'empereur et les mandarins pour leurs talents, les jésuites n'arrivent pas, cependant, à convaincre la plupart des membres de la couche sociale élevée d'embrasser le christianisme. Beaucoup de convertis sont des gens pauvres, et surtout des enfants exposés. Cette réalité est révélée par le Père Gaubil, dans son témoignage destiné au Père Maignan, à Paris, le 6 octobre 1726. Les jésuites ont construit trois églises à Pékin, parmi lesquelles, l'église Beitang est la plus connue (voir Annexe VII, 3, *Gravure et photo sur Beitang*). Ils

---

<sup>474</sup> Standaert, Nicolas, *L'« autre » dans la mission*, op. cit., p. 20-21.

baptisent, par an, trois mille petits enfants exposés. Selon l'estimation du Père Gaubil, grâce aux confessions et aux communions, il y a trois mille chrétiens à Pékin, qui fréquentent les Sacrements, et il y a bien quatre mille chrétiennes. Dans ce nombre, il n'y a que quatre ou cinq petits mandarins, deux ou trois lettrés, le reste étant composé de pauvres gens. Le nombre des lettrés et des mandarins qui, bien que chrétiens, ne fréquentent pas les Sacrements, est inconnu. Ainsi, les pères ne baptisent que de pauvres gens ; les lettrés et les nobles, qui prétendent se faire chrétiens, les quittent dès qu'ils publient les décrets<sup>475</sup>. Contrairement aux élites et aux nobles qui jouissent de privilèges, et qui occupent une position distinguée dans la société, les gens pauvres ont donc plus de tendance à chercher les secours des religieux, et les enfants exposés, deviennent la cible principale de la conversion.

Parlant de l'œuvre du baptême d'enfants par les missionnaires européens en Chine, l'Œuvre de la Sainte-Enfance, fondée en 1843, est la plus connue dans l'histoire de l'évangélisation des enfants. Pourtant, cette œuvre n'est pas nouvelle en Chine, ni les actions des jésuites et des prêtres des MEP. Le nom de la Sainte-Enfance date du XIX<sup>e</sup> siècle, mais son existence remonte aux époques précédentes. Le jésuite Gabriel Palatre invoque le baptême des enfants moribonds, avant l'arrivée des Mathématiciens du roi.

Le premier chercheur d'âmes qui, foulant le sol de cet empire, s'aperçut que l'enfant était exposé sur la voie publique, mourait sans baptême entre les murs d'un hospice, ou était étouffé dans un baquet, dû sentir son cœur ému en présence d'un mal aussi fatal, et il eut été indigne du nom d'apôtre, s'il n'avait essayé de procurer de la vie éternelle aux nombreuses victimes, qui perdaient chaque jour celle du temps. Alors commença l'œuvre de la Sainte-Enfance. Comme toutes les choses humaines, elle se développa peu à peu ; sa bénigne influence ne se fit d'abord sentir que dans quelques cités, plus tard elle envahit les provinces, et aujourd'hui l'empire tout entier participe à ses bienfaits<sup>476</sup>.

L'évangélisation en Chine, par les missionnaires européens, commence dès le XVI<sup>e</sup> siècle, alors que les récits sur le baptême des enfants apparaissent plutôt après l'installation de Matteo Ricci (concernant la chronologie de la mission en Chine, voir Annexe I, 2).

Le Père Ricci revint à Nanking en 1599, et parvint, cette fois, à y implanter la religion. Selon les récits des missionnaires, c'est un glorieux développement de cette chrétienté naissante, une des plus florissantes de la Chine au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle. Les fidèles de Nan-king excitaient déjà en 1612 l'administration des païens par la régularité de leur conduite et la

---

<sup>475</sup> Créteineau-Joly, Jacques, *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*, op. cit., p. 59.

<sup>476</sup> Palatre, Gabriel, *L'infanticide et l'Œuvre de la Sainte-Enfance en Chine*, op. cit., p. 116.

pratique des plus belles vertus. Le P. Vagnoni leur avait inspiré le zèle du salut des âmes, et le baptême des enfants moribonds était une des œuvres auxquelles ils se livraient avec plus d'ardeur<sup>477</sup>.

Il est compréhensible que les documents évoquent de plus en plus de baptême d'enfants moribonds à partir de Matteo Ricci, car celui-ci<sup>478</sup> est très réputé dans l'histoire du christianisme en Chine (voir Annexe VII, 2, *Portrait du P. Ricci*).

Sa carrière commence au nord de la province de Canton, et se poursuit à Nankin, capitale de la province de Jiangsu d'aujourd'hui et seconde capitale de l'empire d'alors, avant qu'il soit en poste à la Cour de la dynastie des Ming. Dès son arrivée, il adopte la méthode préconisée par le Père Michele Ruggieri<sup>479</sup> : l'étude des caractères d'écriture et des lettres chinoises, l'imitation des bonzes par le costume et les actes de vénération au Confucius. Il observe, avec plus d'attention que Ruggieri, la façon dont le bouddhisme est reçu dans le peuple et par les lettrés. En 1601, après 18 ans passés au sud de la Chine, il est appelé à Pékin. Il présente à l'empereur de Wanli des cadeaux précieux qui attirent beaucoup l'attention de la cour chinoise : une épulette, une mappemonde (voir Annexe VII, 1, *Mappemonde du P. Ricci*) et deux horloges à sonnerie. Il est autorisé à résider dans la Cité interdite, privilège sans précédent.

Ricci classe ainsi les raisons de sa renommée : la première de toutes est qu'il sache parler et écrire assez correctement le chinois ; la deuxième est qu'il possède une mémoire étonnante et qu'il ait retenu par cœur « les quatre Livres de la secte de Confucius » ; la troisième, ce sont ses connaissances en matière de mathématiques ; la quatrième, les objets curieux qu'il transporte avec lui ; la cinquième, les talents d'alchimiste qu'on lui prête ; la dernière enfin, la doctrine qu'il enseigne<sup>480</sup>.

---

<sup>477</sup> *Ibid.*, p. 118.

<sup>478</sup> Matteo Ricci (sous nom chinois Li Madou) voit le jour le 6 octobre 1552, à Macerata, près d'Ancone, en Italie. Fils d'un pharmacien, aîné d'une famille de 13 enfants, il entre chez les jésuites à 19 ans. Il poursuit ses études au Collège romain et à l'Université de Florence, en droit, philosophie, théologie, mathématiques, astronomie et sciences naturelles. Il est envoyé en 1582 à Macao, comptoir portugais à partir duquel les jésuites tentent de pénétrer en Chine. En trois mois, il apprend les coutumes et la langue chinoises, et il se lance dans l'étude de la civilisation chinoise. Il se fixe comme objectif d'être intégré à la société des lettrés et d'approcher l'empereur. À l'égard de la propagation de la foi chrétienne, il travaille activement sur l'adaptation du christianisme aux réalités linguistiques et anthropologiques locales. Il traduit le nom du Dieu par « Maître du Ciel » ou « Seigneur d'en haut ». Il tolère le culte des ancêtres puisqu'il croit que c'est un honneur rendu aux ascendants, non pas une pratique idolâtrique. Il est décédé le 11 mai 1610, à Pékin, à l'âge de 57 ans.

<sup>479</sup> Michele Ruggieri (1543-1607) est un prêtre jésuite italien, missionnaire en Chine. Il est connu principalement pour avoir été, avec Matteo Ricci, un des initiateurs des missions en Chine. Il est entré au noviciat romain de la Compagnie de Jésus à l'âge de 19 ans, en 1562. Volontaire pour les missions en Asie, il quitte Rome en 1577 et arrive à Macao en 1579.

<sup>480</sup> Gernet, Jacques, *Chine et christianisme*, *op. cit.*, p. 29.

Devenu une autorité, Ricci initie les Chinois à la géométrie et renouvelle les connaissances en mathématiques, en astronomie et en cartographie. Il poursuit son travail de traducteur : les premiers livres du confucianisme, un catéchisme, plusieurs ouvrages apologétiques et scientifiques. C'est à lui qu'on doit le premier dictionnaire de chinois dans une langue occidentale (le portugais). Le *Grand Ricci* en 7 volumes, dont il existe une version informatique, reste le plus grand dictionnaire chinois-français.

On a raison de dire que Ricci est un modèle pour les échanges culturels entre l'Occident et l'Orient ; les témoignages les plus convaincants sont les œuvres qu'il a rédigées. Son premier livre, *Le traité de l'amitié* (*Jiao You Lun 交友论*), est largement et favorablement reçu, et souvent cité, encore de nos jours. C'est un ouvrage qui présente le double mérite, d'être en chinois, et de citer à partir de la seule mémoire de l'auteur, faute de bibliothèque, les traités célèbres des moralistes de l'Antiquité. En traitant de l'amitié, Ricci veut affirmer l'existence, dans tout cœur humain, d'une source universelle et commune de vérité et de vertu, ayant pour but d'unir ainsi l'éthique confucéenne et l'idéal moral du christianisme<sup>481</sup>.

Outre cela, il y a d'autres études et publications importantes de Ricci pendant ses années de résidence à Pékin, entre 1601 et 1610. Dès sa venue en Chine, Ricci a commencé à traduire, du latin en chinois les *Éléments d'Euclide* (*Ji He Yuan Ben 几何原本*), qui est le maître incontesté des mathématiques dans le monde occidental. C'est une œuvre importante et significative dans l'histoire des sciences et dans l'histoire des échanges culturels. Nous savons que, comme la plupart de ses successeurs, Ricci a consacré beaucoup de temps à l'expansion des connaissances scientifiques en Chine, mais il n'oublie jamais sa mission principale : l'évangélisation chrétienne. Un livre religieux, dont l'édition en langue chinoise semble dater de 1606, l'intitule : *La vraie notion du Seigneur du Ciel*<sup>482</sup> (*Tian Zhu Shi Lu 天主实录*). Ce catéchisme n'est pas directement un exposé de la doctrine chrétienne. C'est plutôt un traité vulgarisé de théologie fondamentale, qui est adapté à un public sous influence confucianiste. Il traite de Dieu, créateur du Ciel et de la Terre, et de toutes choses, il s'en prend au bouddhisme et au taoïsme, et réserve ses éloges au confucianisme. Il s'efforce de prouver l'immortalité de l'âme, et la valeur morale des actes humains, qui postulent l'existence d'un paradis et d'un enfer servant à attribuer, en toute justice, les peines et les récompenses après la

---

<sup>481</sup> Besineau, Jacques, *Matteo Ricci, serviteur du Maître du Ciel*, Paris, Desclée de Brouwer, 2003, p. 89-90.

<sup>482</sup> Ou *Le vrai sens du Maître du Ciel*.

mort des corps humains<sup>483</sup>. Les citations que le missionnaire a fait des Classiques contribuent à leurs premier succès dans les milieux lettrés.

Les passages où figuraient les mots Ciel et Souverain d'en haut furent soigneusement relevés à leur intention et Ricci, lui-même, dans le deuxième chapitre de son grand ouvrage de controverse, *Le vrai sens du Maître du Ciel*, en cite onze où apparaît le terme Souverain d'en haut. Ce sont ses amis chinois qui lui recommandèrent de se servir de ce terme comme d'un équivalent de Maître du Ciel (*tianzhu*), traduction de Dieu en chinois adoptée dès 1583<sup>484</sup>.

Sans aucun doute, Matteo Ricci est considéré comme l'un des personnages les plus importants dans l'histoire des échanges culturels entre l'Occident et l'Orient. Peu après sa mort, l'empereur de Chine permet son inhumation au pied de la Cité Interdite, c'est le plus grand honneur qui pouvait être rendu à un étranger en Chine. La querelle des rites chinois, ouverte trente ans après sa disparition, sur fond de rivalités entre congrégations catholiques, mettra un frein à l'évangélisation de l'Empire du Milieu. Jusqu'en 1939, Rome autorise les chrétiens de Chine à pratiquer leurs rites ancestraux. L'exemple de Ricci est encore aujourd'hui un modèle de rencontre entre les civilisations européenne et chinoise. Son influence est si évidente que le nom Ricci est devenu un symbole d'introduction de la civilisation et de la langue chinoise chez les Européens.

La plupart de ses méthodes d'évangélisation sont héritées par les jésuites du XVIII<sup>e</sup> siècle : l'adaptation à la société indigène et la conciliation avec la culture chinoises (voir Annexe VII, 2, *Portrait d'un missionnaire jésuite en habit de mandarin*), même s'ils gardent une attitude toujours très hostile face au bouddhisme. Quant aux missionnaires d'autres ordres, et aux missionnaires des MEP, bien qu'ils n'aient pas toléré le culte des ancêtres, contrairement aux jésuites, ils prennent la mesure de l'acculturation et de l'adaptation pour l'évangélisation de la Chine. S'appuyer sur les néophytes chinois et sur les convertis indigènes est le levier essentiel de la mission, ainsi que le baptême des enfants en danger de mort. Les *Lettres édifiantes* et les *Nouvelles lettres édifiantes* en font foi.

En 1622, sous l'administration du Père de Spira<sup>485</sup>, les missionnaires sont divisés en huit congrégations dont les membres se partagent les œuvres de miséricorde, recommandées par l'Église : le soin des pauvres, des malades, la visite des prisonniers et l'inhumation des morts. Dans les campagnes et dans les rues de la cité, où ils rencontrent des enfants abandonnés par

---

<sup>483</sup> *Ibid.*, p. 125-132.

<sup>484</sup> Gernet, Jacques, *Chine et christianisme*, op. cit., p. 40.

<sup>485</sup> Pierre de Spira, fils d'un docteur en droit, jésuite, missionnaire en Chine.

leurs parents et épuisés par la faim, les congréganistes versent sur leur front l'eau baptismale en leur ouvrant, ainsi, la porte du Ciel<sup>486</sup>.

Selon Palatre<sup>487</sup>, les deux missionnaires jésuites, les Pères Bartoli et Cordara, ne se proposent nullement, dans leurs ouvrages, de démontrer l'existence de l'infanticide. Ils ne songent pas davantage à prouver que les Chinois de Nanking avaient, au XVII<sup>e</sup> siècle, l'habitude d'abandonner leurs enfants, et ils ne recherchent pas les causes de cet abandon. Ils se contentent d'exposer un fait. Toutefois, leur témoignage n'en a pas moins de valeur pour mettre en évidence le phénomène et défendre leur œuvre de baptême.

Outre les jésuites, les missionnaires dominicains ont aussi participé à l'œuvre du baptême d'enfants moribonds. Pendant que le Père de Spira et les fidèles confiés à ses soins faisaient couler l'eau de baptême sur le front des enfants païens de Jiang-nan, un dominicain, le Père Juan de Moralès, fait le même dans la province du Foukien, en 1633. Un historien de son ordre nous le raconte en ces termes :

La coutume barbare qui jusqu'ici est en vigueur dans l'empire et pousse les parents dénaturés à jeter aux immondices et dans les rivières les filles qu'ils ne peuvent pas nourrir, blessait le cœur compatissant de notre missionnaire ; et comme, faute de ressources, il ne pouvait ni recueillir, ni élever ces enfants, il leur procurait au moins le bonheur éternel en leur donnant le baptême<sup>488</sup>.

Les missionnaires du XVII<sup>e</sup> siècle recueillaient et baptisaient déjà les enfants lors de famines, stratagème utilisé par les missionnaires pour baptiser à l'insu des parents.

L'année suivante [en 1634], une famine extraordinaire désolait le Chan-si. Pendant huit mois, pas une seule goutte d'eau n'était tombée du ciel, toutes les moissons avaient péri et les populations affamées ne pouvaient plus trouver de nourriture. Les missionnaires de la Compagnie de Jésus évangélisaient cette province ; ils firent preuve dans ces pénibles constances d'une charité dont le P. Bartoli nous a conservé le souvenir : Dès que les habitants, dit-il, commencèrent à abandonner leurs enfants, le Père Étienne Le Faivre<sup>489</sup> et le Frère Manuel Gomez<sup>490</sup>, qui étaient restés à Jiangzhou pendant que le Père Vagnoni<sup>491</sup> parcourait la contrée pour y exercer le ministère apostolique, se mirent à la recherche de ces petits

---

<sup>486</sup> Palatre, Gabriel, *L'infanticide et l'Œuvre de la Sainte-Enfance en Chine*, op. cit., p. 118.

<sup>487</sup> *Ibid.*, p. 119.

<sup>488</sup> *Historia de las Sadres Dominicos*, tomo II, p. 361, cité par Palatre, Gabriel, *L'infanticide et l'Œuvre de la Sainte-Enfance en Chine*, op. cit., p. 119.

<sup>489</sup> Ou Le Fèvre ; Favre ; Le Febvre.

<sup>490</sup> Ou Manuel Gomes, 1608-1647, il est né à Macao et mort près de Nanchang.

<sup>491</sup> Ou Vagnone, Vanhoni, jésuite italien. Il est né près de Turin, en 1568 ou 1569, et mort à Shanxi, en avril 1640.

infortunés, mais, comme ils ne pouvaient les arracher de la mort, ils durent se borner à sauver leurs âmes. Depuis l'aube du jour jusqu'à la tombée de la nuit, le P. Le Faivre parcourait les rues de la cité, et le Frère Gomez faisait la ronde à l'intérieur et à l'extérieur des murs qui ont plusieurs milles de circuit ; ils portaient avec eux un vase d'eau bénite et étaient tous yeux et toutes oreilles pour mener leurs recherches à bonne fin. Dès qu'ils voyaient un enfant ou qu'ils entendaient ses cris et ses gémissements, ils accouraient, le baptisaient et quelques instants après son âme s'envolait en paradis. Ces enfants n'avaient plus, en effet, qu'un souffle de vie, et leurs mères ne les abandonnant qu'à l'heure où ils allaient mourir de faim, quand les religieux les rencontraient, ils étaient sur le point de rendre le dernier soupir. Il arriva au Frère Gomez d'en trouver un dont le corps déjà presque noir était couvert d'une vermine qui lui rongea surtout la tête ; la mort allait l'atteindre et le Frère n'avait plus une seule goutte d'eau. Gomez l'aborda, la pria de lui donner à boire, et elle s'empressa d'acquiescer à sa demande. Il retourna rapidement sur ses pas, reposa dans le creux de sa main l'eau qu'il conservait dans la bouche et baptisa l'enfant. Il avait à peine achevé de prononcer les paroles sacramentelles, que celui-ci ouvrit les yeux, les referma et mourut. Le bon Frère fut témoin de plusieurs semblables faits, qui attestent la miséricorde de Dieu et, en les racontant, il ne pouvait retenir les douces larmes qui coulaient de ses yeux<sup>492</sup>.

Les missionnaires catholiques arrivent en Chine alors que la dynastie des Ming touche à sa fin. Dix ans plus tard les tartares Mandchous la renverse. L'affaiblissement de la dynastie des Ming avait conduit aux troubles. La puissance la plus forte vint du nord de la Grande Muraille, des Toungouses. Leur chef, Huang Taiji<sup>493</sup>, nomme son peuple Mandchou en 1635, en leur inculquant la civilisation chinoise. L'année suivante, il se proclame empereur, en adoptant pour sa dynastie le nom de Qing.

Face à l'empereur mandchou, l'empereur des Ming, Chongzhen (1628-1644)<sup>494</sup> se retrouve dans une situation très délicate, puisque des dynasties rivales naissent partout dans l'Empire du Milieu. Entre 1640 et 1644, le chef de l'une d'elles, Li Zicheng, se rend maître des provinces centrales. Arrivé devant Pékin, il profane les sépultures des Ming, prend d'assaut la ville extérieure et se fait livrer la ville intérieure. En mai 1644, Chongzhen poignarde ses filles et se pend sur la « Montagne du Charbon », dans la cité interdite. Mais l'un de ses adversaires,

---

<sup>492</sup> Palatre, Gabriel, *L'infanticide, op.cit.*, p. 120.

<sup>493</sup> En chinois : 皇太极. Huang Taiji (1592-1643), également appelé Abahai (en mandchou), empereur de Chine du nord de 1626 à 1643. Il est le fondateur de la dynastie des Jin postérieurs, qui deviendra Qing à partir de 1644. Il livre la bataille contre l'armée de Ming, menée d'abord par l'empereur Tianqi, de 1625 à 1627, puis par l'empereur Chongzhen de 1627 à 1643.

<sup>494</sup> En chinois : 崇禎. Dernier empereur de Ming, il est né en 1611 et mort en 1644.

Wu Sangui, descend sur Pékin avec les Mandchous, défait Li Zicheng et le chasse de Pékin, tandis que les Mandchous y installent le trône impérial de Shunzhi.

La diffusion du christianisme se fait dans ces temps troublés. Sous la dynastie des Ming, le christianisme est autorisé. À la mort de Ricci, en mai 1610, l'empereur des Ming d'alors, en pourvoyant à sa sépulture, accorde aux missionnaires une quasi-reconnaissance officielle. Ils peuvent poursuivre leur apostolat sous la direction de Longobardi<sup>495</sup>. Face à la chute des Ming, les missionnaires de Pékin sont inquiétés, avec les autres chrétiens. Ils redoutent, avec la domination des tartares, une absence de protection. Cependant, l'empereur Shunzhi, fondateur de la nouvelle dynastie, loin d'être hostile, signe, en février 1645, un décret nommant le Père Schall<sup>496</sup> maître et président de la littérature céleste et, en 1650, il lui offre un terrain considérable dans la capitale de l'empire. Cette seconde faveur n'est pas moins précieuse que la première. On bâtit alors une église au milieu de la cité. Le nombre de chrétiens se multiplie et leur faveur s'accroît. À l'exemple de ceux de Nankin, ils trouvent dans les congrégations fondées par les missionnaires les moyens d'exercer les œuvres de miséricorde. Pékin possède alors six congrégations, qui se réunissent cinq fois par mois. Trois ont été établies pour les hommes, et trois pour les femmes. Chacune d'elle a des attributions spéciales, mais il existe, pour tous les congréganistes, hommes et femmes, des obligations communes passées en usage et dont on ne peut pas se dispenser. Les congréganistes doivent baptiser les enfants abandonnés dans les rues. Dans une cité aussi vaste et aussi peuplée que Pékin, il leur est alors facile de recueillir, chaque année, une abondante moisson d'âmes.

Nous avons évoqué les pères dominicains, qui se consacrent aussi à l'œuvre du baptême des enfants, et l'ouvrage de Palatre nous fournit des informations à ce sujet. En 1657, alors que les missionnaires dominicains évangélisaient l'île d'Amoy<sup>497</sup>, une épidémie décima les habitants. Le Père Victor Ricci se fait alors passé pour médecin, avec le P. Zen, un clergé

---

<sup>495</sup> Niccolo Longobardi (ou Longobardo) est un jésuite italien. Il est né à Caltagirone, Sicile, le 10 septembre 1565. Il entre au noviciat en 1582. Il arrive à Macao le 20 juillet 1597, et devient supérieur de la mission de Chine, de 1610 à 1622. Il est mort à Pékin, en 1655. Longobardi conteste la position de Ricci sur les rites.

<sup>496</sup> Johann Adam Schall von Bell (1592-1666), est un jésuite allemand. Il est né, en 1592, à Cologne, en Allemagne. Après ses études à Cologne, il est entré, en 1608, au Collège allemand de Rome. Dès 1616, il est désigné, à sa demande, pour accomplir une mission en Chine. Parti en 1618 de Lisbonne, il arrive finalement à Pékin le 25 janvier 1623, et sa vie active commence ainsi que sa célébrité, sous son nom chinois de Tang Ruowang. Il est appelé à travailler pour la réforme du calendrier, par l'empereur, à l'automne de 1630. Il est digne d'éloges, non seulement sous les Ming, mais aussi sous les Qing. À la cour de Shunzhi, l'empereur lui témoigne un grand respect, valorise la science occidentale et autorise la diffusion du christianisme. Son successeur, Kangxi, est trop jeune, et les régents sont hostiles au christianisme. Il est alors condamné à mort, en 1665, mais la sentence n'est pas exécutée. Cependant, il meurt l'année suivante. Informations venant de Vâth, Alfons, « Johann Adam Schall von Bell », dans Paul Pelliot (dir.), *T'oung Pao*, Brill, vol.31, n°1/2, 1934, p. 178-187.

<sup>497</sup> La ville de Xiamen, aujourd'hui.

indigène. Ce stratagème leur ouvre la porte des familles, et leur permet de baptiser une foule d'enfants moribonds, en présence même de leurs parents qui ne s'opposaient nullement à cette pieuse opération dont ils ignoraient l'effet<sup>498</sup>. Baptiser les petits enfants en danger de mort durant l'épidémie, en se prétendant médecin et en distribuant des remèdes, est un moyen également utilisé par les missionnaires jésuites et ceux des Missions étrangères<sup>499</sup>.

Les annales dominicaines ne nous fournissent pas d'autres renseignements sur l'œuvre des baptêmes dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Les écrivains de la Compagnie de Jésus y pallient.

Le P. Gabiani nous a laissé une histoire de l'Église de Chine pendant une période de 14 ans, soit de 1651 à 1664, en racontant les progrès du christianisme sous le règne de Shunzhi. Il parle, à plusieurs reprises, des congrégations établies dans de nombreuses églises, et dont les membres, comme à Pékin et à Nankin, se consacraient à l'œuvre du baptême et de l'adoption des enfants. Il en dirigea, lui-même, une à Yang-tcheou [Yangzhou], après l'avoir fondée. Il rapporte encore que le P. Lubelle, missionnaire à Canton, baptisa, de 1659 à 1664, au moins 400 enfants<sup>500</sup>.

Cette œuvre est momentanément interrompue par une série de persécutions venant des musulmans et des lettrés, après la disparition de l'empereur Shunzhi, car le futur empereur, Kangxi, n'est encore qu'un jeune enfant de 8 ans. L'hostilité vient des régents. Les missionnaires sont accusés de prêcher une doctrine perverse.

Des lettrés chinois, tenus à l'écart sous le règne de Shunzhi, intriguent de leur côté pour retrouver une place au soleil. Musulmans et lettrés conservateurs n'ont jamais pardonné aux jésuites astronomes de les avoir éclipsés à la cour. Un Chinois converti à l'Islam, Yang Guangxian<sup>501</sup> (1597-1669), se montre particulièrement virulent et trame la perte de Adam Schall. Rongé par un sentiment viscéral de la supériorité culturelle chinoise, il dénonce l'introduction en Chine des sciences et de la morale occidentales comme signes annonciateurs d'un complot contre l'Empire. De 1659 à 1664, il déverse sa bile en des écrits incendiaires contre tout ce qui vient d'Occident<sup>502</sup>.

Les missionnaires sont arrêtés dans toute l'étendue de l'empire, chargés de chaînes et conduits en prison. Les cachots de Pékin se referment alors sur 25 jésuites, 4 dominicains et

---

<sup>498</sup> *Historia de las PP. Dominicos*. t. III, p. 41-42, cité par *L'infanticide* de Gabriel Palatre, p. 122.

<sup>499</sup> Palatre, Gabriel, *L'infanticide, op.cit.*, p. 122.

<sup>500</sup> *Ibid.*

<sup>501</sup> En chinois 杨光先

<sup>502</sup> Charbonnier, Jean, *Histoire des chrétiens de Chine*, Paris, 1<sup>ère</sup> édition, Desclée, 1992, l'édition citée, Les Indes Savantes, 2002, p. 147.

un franciscain. Quatre d'entre eux seulement ont la permission de rester à Pékin, et le Père Verbiest<sup>503</sup> est de ce nombre<sup>504</sup>.

Mais la persécution ne dure pas très longtemps. Selon le texte ci-dessus, nous savons que Yang Guangxian est à la tête du Bureau d'astronomie lorsque le Père Schall meurt, en 1666. Le jeune empereur Kangxi prend les rênes du pouvoir à l'âge de 14 ans, en se débarrassant de la tutelle des régents mandchous. En effet, le Père Verbiest, grâce à sa connaissance profonde de l'astronomie et des calculs qui lui permet de plus précision, est apprécié par l'empereur Kangxi. Il profite de cette faveur de l'empereur à la cour pour obtenir le rappel des missionnaires exilés à Canton. Yang est démis de ses fonctions, et Verbiest prend sa place<sup>505</sup>. Un décret impérial, de mars 1671, permet aux chrétiens l'exercice de leur culte. Le christianisme est de nouveau tolérée.

Les congrégations peuvent, à nouveau, se répandre dans les diverses provinces de l'empire. C'est en leur sein que les chrétiens déploient leur charité et travaillent au salut des âmes, en versent l'eau du baptême sur le front des enfants païens aux prises avec la mort.

L'obsession des missionnaires pour la conversion des enfants moribonds est la même entre le XVII<sup>e</sup> siècle et le XIX<sup>e</sup> siècle. Les récits du Père Palatre en témoignent :

Le missionnaire peut toujours exhorter les fidèles à baptiser les enfants païens en danger de mort, ses conseils seront entendus et il rencontrera des hommes de bonnes volontés qui répondront à son appel ; mais, en maintes circonstances, les exigences de leur position viendront arrêter les élans de leur zèle, et les enfants quitteront la terre sans avoir rencontré une main qui les régénère dans l'eau sainte de baptême.

Les missionnaires ne peuvent alors qu'exprimer un regret, ils n'ont pas le droit d'adresser un reproche ; et s'ils veulent rendre plus rares de semblables accidents, ils doivent prendre à leur service des hommes qu'ils chargeront d'aller chaque jour à la recherche des enfants moribonds. C'est à ce parti qu'ils s'arrêtèrent. Péking eut bientôt des catéchistes qui parcoururent les rues pour exercer régulièrement un ministère de charité, que d'autres chrétiens ne pouvaient remplir avec la même assiduité<sup>506</sup>.

---

<sup>503</sup> Ferdinand Verbiest (1623-1688), jésuite belge, sous le nom chinois Nan Huairén 南怀仁. Il obtient un grand honneur de l'empereur Kangxi, en occupant la fonction de Président du Tribunal mathématique, position de grande influence dans l'Empire chinois. Le rôle principal du Père Verbiest est d'avoir introduit le calendrier européen en Chine, et répandu les connaissances de l'astronomie occidentale à la cour de l'Empire.

<sup>504</sup> Palatre, Gabriel, *L'infanticide, op.cit.*, p. 123.

<sup>505</sup> Charbonnier, Jean, *Histoire des chrétiens, op. cit.*, p. 156.

<sup>506</sup> Palatre, Gabriel, *L'infanticide, op.cit.*, p. 125.

Au XVII<sup>e</sup> siècle les missionnaires emploient tous les moyens dont ils peuvent disposer pour procurer le baptême aux nombreux enfants païens qui meurent chaque année en Chine et, si les résultats qu'ils obtiennent ne peuvent être comparés à ceux que relatent aujourd'hui les *Annales de la Sainte-Enfance*, c'est parce qu'au XVII<sup>e</sup> siècle l'argent faisait défaut. L'empire de Chine est encore, à ce moment-là, un pays indépendant et puissant. Les missions catholiques des Européens étaient dispersées, et même, quelque fois, rencontraient la réaction violente et même la persécution de la part du peuple et des élites indigènes. Les missionnaires ne bénéficient pas de conditions privilégiées pour exercer leur ministère. Baptiser s'avère difficile, surtout après l'interdiction du christianisme, en 1724. Les missionnaires, principalement les jésuites, sont seulement tolérés à la cour parce que l'empereur a besoin de leurs services mathématiques, scientifique et artistique. Dans les provinces, l'évangélisation ne s'exerce que de façon précaire, en cachette.

À la fin de la dynastie des Ming et au début de la dynastie des Qing, les missionnaires envoyés en Chine, viennent de différents pays et ont reçu le commandement d'apostolat du pape. Ils sont d'abord partis de Lisbonne, et on parle plutôt de la mission portugaise, qui est aussi la mission internationale, puisqu'elle comprend des Italiens, comme Mateo Ricci ; des Allemands, comme Adam Schall ; et des Flamands, comme Ferdinand Verbiest. Mais les dernières années du XVII<sup>e</sup> siècle vont voir s'établir une mission française.

Au moment du déclin portugais, le ministre Jean-Baptiste Colbert souhaite développer les relations commerciales de la France avec l'extrême-orient. Six jésuites sont désignés comme les « Mathématiciens du roi » par la Compagnie de Jésus. Ce sont les Pères de Fontaney (1643-1710), Gerbillon (1654-1707), Le Comte (1655-1728), de Visdelou (1656-1737), Bouvet (1656-1730) et Tachard (1651-1712). Le Père Tachard, quant à lui, n'ira pas jusqu'en Chine, mais il s'arrêtera au Siam)<sup>507</sup>. Cet envoi des missionnaires jésuites a pour but de propager le christianisme, mais aussi d'assurer une communication culturelle et économique. Ces « Mathématiciens du Roi » ont été tous, sauf le Père Le Comte, nommés membres correspondants de l'Académie des Sciences, le 20 décembre 1684, quelques jours seulement avant leur départ de Paris. Cette tâche s'inscrit dans le cadre du programme de mesures géodésiques commencé pour rectifier les cartes de France. Mais, bien sûr, dans ce cadre s'inscrit une autre mission, bien synthétisée par une formule que le Père Verbiest a déjà utilisée pour illustrer la motivation de l'envoi : « Sous le manteau étoilé de l'astronomie, notre

---

<sup>507</sup> Vissière, Isabelle et Jean-Louis, *Lettres édifiantes et curieuses de Chine par des missionnaires jésuites (1702-1776)*, Paris, Desjonquères, 2002, p. 10.

sainte religion s'introduit facilement. »<sup>508</sup> Désormais, les instruments scientifiques deviennent les méthodes les plus efficaces de l'expansion du christianisme en Chine, surtout à la cour. Les mathématiciens s'embarquent avec des instruments scientifiques qui représentent la vitrine des meilleures connaissances techniques du temps ainsi que les cadeaux personnels du Roi Louis XIV pour l'empereur de Chine. Les objets emportés comprennent : verres pour lunettes d'approche, allant jusqu'à deux mètres quarante de long, trois grandes pendules à secondes, un cadran équinoxial, des instruments pour déterminer le vide, une mappemonde de cuivre doré, une machine à éclipse. Les « Mathématiciens du roi » sont suivis par de plus en plus de jésuites français, qui vont en Chine pour la mission (voir Annexe V, 1). La France participe officiellement à la mission, en manifestant un caractère plus national et plus indépendant que d'autres pays, et les témoignages des jésuites français nous offrent une riche documentation sur leur travail et sur la société chinoise, à travers laquelle nous verrons le projet de sauver et de baptiser les enfants exposés.

---

<sup>508</sup> « L'Empereur Kangxi et les jésuites au temps de Louis XIV—Les mathématiciens jésuites envoyés en Chine par Louis XIV » dans le site : [www.jesuites.com/histoire/chine/kangxi\\_math.htm](http://www.jesuites.com/histoire/chine/kangxi_math.htm).

#### IV. 3. LA CHRÉTIENTÉ AU SICHUAN : L'ŒUVRE DES PÈRES DES MISSIONS ÉTRANGÈRES DE PARIS, AU XVIII<sup>E</sup> SIÈCLE



Illustration 12: Les trois provinces du Sichuan, du Yunnan et du Guizhou (carte)

Si la mission des jésuites est caractérisée par la couverture d'un large territoire, mais base régionale faible, les prêtres des Missions Étrangères de Paris ont établi alors une chrétienté plus solide. À la différence des missions jésuites, qui se sont répandues et dispersées dans plusieurs régions de l'Empire du Milieu, la Société des Missions Étrangères a été chargée par le Saint-Siège d'évangéliser une partie seulement des provinces chinoises. Il s'agit, principalement, du Sichuan<sup>509</sup>, du Yunnan et du Guizhou<sup>510</sup>, au sud-ouest de la Chine, partie la plus proche de la Cochinchine et du Siam. Ces régions sont montagneuses, loin de la capitale de l'Empire. C'est surtout la province du Sichuan, le théâtre principal de l'apostolat

<sup>509</sup> C'est écrit comme Se-tchoan, Su-tchoen ou Su-tchuen dans les documents historiques français.

<sup>510</sup> C'est écrit comme Kouy-tcheou ou Kouei-tcheou par les missionnaires dans leurs témoignages.

des missionnaires, que nous allons étudier à travers les témoignages des Pères Pottier et Moyë. Quel a été le développement du christianisme au Sichuan, depuis les origines jusqu'aux années durant lesquelles les prêtres des MEP arrivent ?

La stèle nestorienne de Xi'an<sup>511</sup>, datée du VIII<sup>e</sup> siècle (concernant la chronologie des dynasties chinoises, voir Annexe I, 1), montre que la foi chrétienne a été prêchée dans le Sichuan, très précocement, qui est la province voisine de Shaanxi. Mais il ne reste aucune autre trace de ce premier christianisme. « Long-temps après, au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle, les jésuites et d'autres corps religieux, marchant sur les traces de François-Xavier, évangélisèrent une partie des provinces de la Chine, au nombre desquelles fut certainement le Sichuan, où le nombre de prosélytes dut être considérable. »<sup>512</sup>

Cependant, l'avènement de la nouvelle dynastie apporte les guerres et le massacre de la population indigène dans cette région. Les anciennes chrétientés, fondées par les jésuites, ont donc complètement disparu alors.

Le 17 août 1658, le pape Alexandre VII confirme un décret de la Propagande qui nomme Mgr Pallu<sup>513</sup>, évêque d'Héliopolis, vicaire apostolique du Tong-king, avec l'administration de cinq provinces chinoises, parmi lesquelles sont le Sichuan et les provinces circonvoisines. Cependant, le prélat n'a pas le temps d'évangéliser cette première province, car il meurt, en 1684, dans la province du Fujian. M. Artus de Lyonne, membre de la Société des Missions Étrangères de Paris, devient le premier vicaire apostolique du Sichuan. Sacré à Canton, le 30 novembre 1699, il se dispose à aller propager la foi chrétienne dans la terre du Sichuan, alors que les affaires des missions de Chine le contraignent de revenir en Europe. Il envoie, à sa place, les Pères Basset<sup>514</sup> et De la Baluère<sup>515</sup>, missionnaires français du Séminaire des Missions Étrangères (voir Annexe VII, 3, *Photo sur le Séminaire*), accompagnés des

---

<sup>511</sup> Cette stèle, qui date de la dynastie des Tang (618-907), a été érigée en 781. C'est un témoignage de la mission de l'Église de l'Orient, et des origines du christianisme en Chine.

<sup>512</sup> Guiot, Léonide, *La mission du Su-tchuen, op. cit.*, p. 41.

<sup>513</sup> François Pallu (1626-1684), fondateur principal de la Société des Missions étrangères. Né à Tours, il appartient à une ancienne famille de robe.

<sup>514</sup> Jean Basset (1662-1707) est originaire de Lyon. Il a fait sa philosophie et sa théologie au séminaire Saint-Sulpice à Paris. Il est arrivé en 1684 au Séminaire des M. E., et s'est rendu à Canton à la fin de 1689. Il travaille dans les provinces de Guangdong, Fujian, Zhejiang et Jiangxi.

<sup>515</sup> Jean François Martin De La Baluère (1668-1715) est né dans la paroisse Toussaints, à Rennes. Il est parti pour l'Extrême-Orient le 10 mars 1698. Il réside à Chengdu, et y établit un séminaire en réunissant quelques jeunes chrétiens, auxquels il enseigne le latin.

Pères Appiani et Müllener<sup>516</sup>, missionnaires italiens de la Congrégation de Saint-Vincent de Paul, dite des Lazaristes<sup>517</sup>.

Ces missionnaires arrivent au Sichuan au début de 1702, mais ils en sont expulsés dès 1707, sur l'ordre de l'empereur Kangxi. Le Père Appiani, emprisonné, meurt en 1728. L'autre Père, Müllener, rentre au Sichuan dès 1712. En 1717, il est sacré, à Canton, évêque de Myriopolis, nommé vicaire apostolique du Sichuan, et chargé de l'administration provisoire du Huguang. Ce prélat travaille pour la mission, en coopérant avec des prêtres français du Séminaire des Missions Étrangères, des lazaristes, des dominicains et des prêtres séculiers italiens, ainsi que quelques prêtres chinois, mais toujours en très petit nombre. Il achève son œuvre apostolique en 1743. Le R. P. Magi, un religieux dominicain, lui succède, avant de s'éteindre, en 1744.

L'administration des chrétiens du Sichuan a été confiée au vicaire apostolique du Yunnan, Mgr Enjobert de Martillat<sup>518</sup>, qui appartient à la Société des Missions Étrangères de Paris. À dater de cette époque, le vicariat apostolique est exclusivement exercé par des membres de cette société<sup>519</sup>.

Malgré une persécution violente, en 1746, les MEP poursuivent leurs efforts pour faire entrer des missionnaires français au Sichuan. En 1754, le P. Lefebvre<sup>520</sup> parvient à s'y introduire. En 1756, c'est le Père Pottier qui arrive au Sichuan. À dater de ce moment-là, la mission du Sichuan devient complètement française.

Les premières voisines, le Guizhou et le Yun-nan [Illustration 12]<sup>521</sup>, sont également évangélisés vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le Yunnan est évangélisé tout d'abord par le P. Le Blanc<sup>522</sup>, de la Société des MEP, qui y parvient en 1702, avec le titre de vicaire apostolique, accompagné du Père Danry<sup>523</sup>. En

---

<sup>516</sup> Ce prélat appartient à la Congrégation de la Mission ou de Saint-Lazare, chargé par le Saint-Siège de remplacer la compagnie de Jésus dans les missions de Chine, parce que cette dernière a été supprimée en 1773.

<sup>517</sup> Guiot, Léonide, *La mission du Su-tchuen, op. cit.*, p. 42-43.

<sup>518</sup> Évêque d'Écrinée, il a passé plusieurs années dans cette province. Il quitte la Chine en 1746, et meurt à Rome, en 1755.

<sup>519</sup> Guiot, Léonide, *La mission du Su-tchuen, op. cit.*, p. 43-44.

<sup>520</sup> Urbain Lefebvre (1725-1792), né à Tours, appartient à la Société des Missions Étrangères de Paris. En 1749, il part pour l'Extrême-Orient. Mais, à peine arrivé à Chengdu, il est jeté dans les prisons locales. Après avoir subi plusieurs interrogatoires, il est finalement libéré par les autorités chinoises et reconduit à Canton.

<sup>521</sup> Carte faite par moi-même à partir d'une carte muette.

<sup>522</sup> Philibert Le Blanc (1644-1720), premier vicaire apostolique du Yunnan, né à Beaune (Côte-d'Or), dans la paroisse Notre-Dame, il appartient aussi à la Société M.-E.

<sup>523</sup> Alexandre Danry, né vers 1656 dans le diocèse de Nantes, partit pour la Chine le 10 mars 1698 et arriva à Canton en 1700. Après un séjour à Fujian (Fo-kien), il se rendit au Yun-nan avec Le Blanc, le vicaire apostolique de cette province.

1720, Mgr de Martillat, succède au P. Le Blanc comme vicariat apostolique du Yun-nan, et chargé également du Sichuan. Le Guizhou est visité d'abord par un missionnaire jésuite, le Père Visdelou<sup>524</sup>, qui est sacré, en 1707, évêque de Claudiapolis et nommé vicaire apostolique du Guizhou. Mais il ne revient pas ensuite en Chine, finissant ses jours à Pondichéry<sup>525</sup> en 1737. Dès lors, l'administration de cette province passe également sous le contrôle du vicaire apostolique du Sichuan<sup>526</sup>.

Les persécutions des chrétiens s'inscrivent dans ce contexte d'absolutisme impérial, de peur de l'étranger, de conservatisme confucéen et de répressions des soulèvements locaux. Les Pères étrangers risquent d'être expulsés et le christianisme est généralement classé parmi les sectes subversives. Dans ce contexte, il est important que la mission catholique s'appuie sur la population locale. Les communautés chrétiennes survivent, et même progressent, dans le sud-ouest, grâce au zèle des prêtres chinois et des Vierges qui les assistent.

Les prêtres chinois sont encore très peu nombreux au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Au début du règne de Yongzheng en 1723, il y a quatre ou cinq prêtres âgés ; en 1733, ils sont dix de plus, formés par les jésuites de Macao et de Pékin. À Macao, les Portugais n'admettent des Chinois au sacerdoce qu'avec une extrême prudence, exigeant d'eux la même formation que dans les séminaires européens. À Pékin, les missionnaires français tentent d'activer les choses en essayant de limiter au maximum l'étude du latin, et en ordonnant des hommes d'âge mûr.

Le Père Louis Buglio, un pionnier de la mission du Sichuan en 1640, a largement contribué au travail de traduction, en chinois, des livres les plus utiles aux prêtres : missel, bréviaire, rituel, manuel de théologie morale et même *Somme théologique* de Saint Thomas d'Aquin<sup>527</sup> (1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> partie)<sup>528</sup>. Mais, le combat pour une liturgie en chinois rend difficile ce processus d'acculturation. La Sainte Congrégation de la Propagande a pris résolument parti pour l'usage du latin.

Pourtant, les missionnaires ont de grandes difficultés à développer les communautés chrétiennes sans l'appui des prêtres indigènes. L'un des membres de la Société des Missions

---

<sup>524</sup> Claude de Visdelou (1656-1737), jésuite français, est l'un des six « Mathématiciens du Roi » envoyés en Chine en 1685. Accrédité par l'Académie des Sciences de Paris, il se consacre, comme ses confrères français, à l'étude de l'histoire et de la littérature chinoises. Visdelou a des points de vue différents des autres jésuites français. Lors de la Querelle des Rites, il ne partage pas l'avis de ses confrères et s'oppose rapidement à eux.

<sup>525</sup> Ville du sud-est de l'Inde.

<sup>526</sup> Guiot, Léonide, *La mission du Su-tchuen*, op. cit., p. 46-47.

<sup>527</sup> Thomas d'Aquin (1224/1225-1274) est un religieux de l'ordre dominicain, célèbre pour son œuvre théologique et philosophique.

<sup>528</sup> Charbonnier, Jean, *Histoire des chrétiens*, op. cit., p. 169.

étrangères de Paris, Jean Basset, écrit un long mémoire, en 1702, à Chengdu, sous le titre : *Avis sur la Mission de Chine*, pour déplorer le triste état de l'Église au Sichuan après tant d'efforts. Il pense qu'il est urgent de choisir la méthode d'adaptation et qu'il est nécessaire de traduire la Bible en chinois et d'autoriser une liturgie en chinois. La pratique des apôtres est le seul moyen de familiariser les Chinois avec le message chrétien. Ainsi, la Société des MEP a pour premier et principal objectif la formation du clergé indigène dans les pays qu'elle évangélise. Le P. Basset recrute trois jeunes enfants au cours de son voyage dans la province du Shan'anxi, et confie leur instruction à son confrère le P. La Baluère, qui commence à leur enseigner à la fois le latin et le chinois. L'un de ces enfants, André Li, considéré comme l'un des meilleurs latinistes de la Chine, est devenu le seul prêtre au Sichuan pendant une décennie<sup>529</sup>. Nous le présentons ici comme un exemple distingué.

André Li<sup>530</sup> est né en 1692 ou 1693, et il appartient à une famille chrétienne du district de Chenggu, préfecture de Hanzhong, dans la province du Shan'anxi. Sa famille a embrassé le christianisme sous la dynastie des Ming, c'est-à-dire aux débuts de la prédication évangélique dans le nord de la Chine.

Jeune encore, à la suite de circonstances que nous ignorons, il vient au Sichuan. Il est remarqué par les deux prêtres de la Société des Missions-Étrangères, soit les Pères Basset et La Baluère, qui lui enseignent les premiers éléments du latin. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'empereur Kangxi exige la patente impériale – *piao* – pour les missionnaires qui désirent rester en Chine. Après avoir refusé de demander ce permis, les deux missionnaires sont expulsés du Sichuan, en 1707 ; ils partent en emmenant le jeune chrétien chinois à Macao.

Basset meurt bientôt et André Li continue ses études sous la direction de La Baluère et de René Hervé, un prêtre des MEP, qui a suivi à Macao Mgr de Tournon, chassé de Pékin par l'empereur Kangxi, et retenu dans la colonie portugaise par ceux qui le considèrent comme un ennemi. L'étudiant ecclésiastique est présenté au prélat qui, en 1709 ou en 1710, l'admet à la tonsure. De Macao, le jeune clerc est envoyé au Séminaire général de la Société des Missions Étrangères, établi près de Juthia, la capitale du royaume de Siam. Il est ordonné prêtre en 1725 par Mgr de Cicé, Vicaire apostolique du Siam.

En 1732, André Li est envoyé au Sichuan, mais, en tant que prêtre des Missions Étrangères, l'entrée de cette terre lui est interdite par un lazariste, Mgr Mullener, vicaire

---

<sup>529</sup> *Ibid.*

<sup>530</sup> La biographie d'André Li est basée sur l'ouvrage de Jean Charbonnier, *Histoire des chrétiens de Chine* et sur l'introduction, faite par Adrien Launay, du *Journal d'André Ly, prêtre chinois, missionnaire et notaire apostolique, 1746-1763*, [texte en latin], Paris, 1906.

apostolique du Sichuan. André Li doit d'abord accepter une mission au Hu-Kuang, ancien nom des provinces actuelles du Hunan et du Hubei. À la fin de l'année 1734, il est autorisé à aller au Sichuan, sous prétexte d'une invitation à visiter les chrétiens au sud-ouest de Chengdu, capitale de la province Sichuan. André Li se met en devoir de parcourir les petites communautés chrétiennes de cette région. Pendant trois ans, il instruit, baptise et affermit la foi des convertis. En mars 1737, une nouvelle réponse de Rome autorise les MEP à rester au Sichuan. Au prêtre chinois sont confiés les districts où il a déjà rayonné, ainsi que la ville de Leshan, qui se trouve au sud.

En 1746, André Li reste seul au Sichuan. À ce moment-là, il entreprend la rédaction de son *Journal*, qui est un compte rendu de ses activités destiné à ses supérieurs. Il enregistre les détails de plus de quinze années d'apostolat, du 15 juin 1747 à la fin 1763. Il administre toutes les chrétientés de la province, quelle que soit la nationalité ou la congrégation des administrateurs antérieurs.

En 1753, un décret romain confie la province du Sichuan aux Missions étrangères de Paris. Mais, même si André Li remplit en fait la fonction de vicaire apostolique, seuls les Européens sont qualifiés pour diriger la vie de l'Église et il n'y a personne d'autre sur le terrain à ce moment-là. C'est François Pottier, arrivé au Sichuan en 1756, qui prend en charge comme pro-vicaire les cinq à six mille chrétiens dispersés dans la province.

L'éducation de la foi est au centre des préoccupations de André Li. Il veille sur un groupe d'enfants auxquels il enseigne le latin. Il consacre les dernières années de sa vie aux séminaristes. Ce prêtre chinois meurt en 1774, après son long parcours au service de l'Évangile.

En dépit de l'insécurité et de multiples déboires, l'Église au Sichuan est alors relativement prospère. Et les prêtres indigènes contribuent beaucoup au maintien des chrétientés dans les moments difficiles de la mission.

Les missionnaires de la Société Missions-Étrangères, eux, réalisent, alors, non seulement un travail important d'établissement de la chrétienté dans la région, mais aussi celui de catéchisation des enfants. Ici, nous choisissons deux personnages représentatives : les Pères François Pottier et Jean-Martin Moyë. Les archives des Missions Étrangères de Paris et les *Nouvelles lettres édifiantes* en témoignent, leurs bibliographies nous apportent de plus ample renseignements (pour une présentation biographique plus détaillée sur les prêtres des MEP, voir Annexe V, 2).

L'œuvre du Père François Pottier se distingue pour son effort de développer la chrétienté à Sichuan, en aidant le P. Moyë à baptiser les enfants moribonds. Il assure aussi l'attribution des ressources et la communication entre les missionnaires étrangers et la Propagande.

François Pottier, est né le 9 mars 1726, à La Chapelle-Saint-Hippolyte (Indre-et-Loire). Il fait ses études classiques à Loches, et ses études théologiques au séminaire du Saint-Esprit, à Paris, de 1748 à 1753. Il entre diacre au Séminaire des Missions Étrangères en mai 1753<sup>531</sup>. Pottier est ordonné prêtre à Tours, le 22 septembre 1753, puis il revient à Paris, avant de partir pour la Chine, le 27 octobre de l'année suivante. Il s'embarque à Lorient, le 29 novembre 1754 mais, à cause de vents contraires, le vaisseau ne peut lever l'ancre que le 30 décembre. Il arrive au Sichuan en 1756 et, dès le début de sa carrière, il écrit ces mots, qui résument sa vocation :

Dieu sait qu'en prenant le parti des missions, je n'ai jamais eu en vue que ma propre sanctification, le salut de tant d'âmes qui périssent faute de ministres, et avant tout Sa sainte gloire ; c'est pourquoi, quelque chose qui arrive, je tâcherai de soumettre ma volonté à la Sienna. Dans cette résolution, je ne crains ni la mort, ni les persécutions, ni les prisons, ni les tourments, ni l'exil ; je ne crains autre chose, sinon que de ne pas soutenir ma vocation par mes bonnes œuvres, et d'éloigner de moi les secours et les grâces que Dieu destine et attache à un pareil état<sup>532</sup>.

La mission du Sichuan comptait à cette époque de 5 000 à 6 000 chrétiens<sup>533</sup> dispersés dans toute la province, quelques-uns se trouvaient dans la province du Guizhou qui était rattachée au Sichuan, au spirituel. Elle était administrée par deux prêtres chinois, et sans autre missionnaire européen que Pottier. La prédication de l'Évangile était interdite dans cette province, comme dans tout l'Empire du Milieu.

Le jeune apôtre étudie la langue chinoise et montre une grande passion d'évangéliser. Dès 1756, il est nommé pro-vicaire et vicaire apostolique du Sichuan. Il fait, de 1757 à 1760, la visite d'une partie des chrétientés de la mission, et une expédition au Guizhou.

Arrêté en 1760 comme prédicateur de la religion chrétienne, il reste prisonnier à Tchong-king (Chongqing) pendant plusieurs mois. Renvoyé à Canton, il s'échappe en route, et revient dans sa mission. Il reprend aussitôt le cours de ses travaux.

---

<sup>531</sup> <http://archives.mepasie.org/fr/notices/notices-biographiques/pottier>.

<sup>532</sup> *Ibid.*

<sup>533</sup> Le nombre des habitants du Sichuan est évalué à plus de 2,5 millions, en 1749.

Le 24 janvier 1767, il est nommé évêque d'Agathopolis et vicaire apostolique du Sichuan. Contraint, par la persécution, de fuir au Chen-si<sup>534</sup>, il est sacré à Si-gan fou le 10 septembre 1769. Depuis 1766, il reçoit de France quelques collaborateurs : les Pères Falconet<sup>535</sup>, Alary, Gleyo, auxquels les Pères de Saint-Martin, Moyë, Dufresse, viennent s'adjoindre. Il installe une nouvelle résidence à Tchen-tou<sup>536</sup>, un hospice de lépreux près de cette ville, fait établir un séminaire, successivement à Yun-nan et à Sichuan, et excite le zèle des baptiseurs pour convertir des enfants de païens. Il encourage, avec la modération qui est la caractéristique de son gouvernement, plusieurs œuvres entreprises par ses missionnaires, entre autres l'Institution des Vierges chrétiennes, et la fondation des écoles de filles par le P. Moyë. Ce missionnaire lui ayant paru marcher trop vite, et trop loin, dans cette voie, il porte la question à Rome qui trace des règlements concordant avec ceux que lui-même a donnés.

En 1784, le 13 juin, il sacre son coadjuteur, Jean Didier de Saint-Martin, qui, malheureusement, est arrêté l'année suivante, ainsi que plusieurs missionnaires du Sichuan, et emprisonné, d'abord à Tchen-tou (Chengdu), puis à Pékin, pour, enfin, être chassé de Chine, d'où il rentre 1789. Pendant ce temps, l'évêque continue d'administrer activement sa mission et de visiter un certain nombre de districts. Le nombre de baptêmes d'adultes, pendant son épiscopat, était de plus de 11 000 par an, et celui des baptêmes d'enfants de païens a dépassé 80 000 ; la population catholique est alors montée à près de 25 000 âmes. Il a ordonné, ou fait ordonner par son coadjuteur, 15 prêtres indigènes. Il a encouragé les actions de conversions, même au moment où la persécution lui enlevait son coadjuteur et trois missionnaires.

Apparemment, le Père Pottier a joué un rôle très important dans la mission du Sichuan et ses collègues ont produit beaucoup d'éloges à son sujet, à l'instar du Père de Saint-Martin :

Je n'ai jamais rencontré dans un seul homme tant de simplicité et tant de grandeur, écrit le Père Saint-Martin ; il est vêtu comme le commun du peuple ; il est toujours en courses pour les missions, il fera quelquefois trois journées de chemin pour un seul malade. C'est un homme admirable pour tout : il est d'une simplicité et d'une humilité qui me couvrent de confusion toutes les fois que je le vois ; il laisse la liberté de tout dire, et il croit être le plus ignorant des missionnaires. Certainement, je changerais bien quatre têtes comme la mienne

---

<sup>534</sup> Province chinoise, écrite Shanaxi aujourd'hui, 陝西. Il s'agit d'une province dont le chef-lieu est Xi'an, qui se trouve au nord-est de la province du Sichuan.

<sup>535</sup> Claude Falconet appartient au diocèse de Lyon. Nous ne connaissons pas la date exacte de sa naissance qu'on peut placer vers 1740, ni sa commune natale qui paraît avoir été située dans le Forez. Il est admis au Séminaire des Missions étrangères, en 1762. Il part pour la mission de Chine, le 14 février 1764. Il meurt le 26 juin 1772.

<sup>536</sup> Capitale de la province Sichuan (Se-techoan), écrite Chengdu aujourd'hui.

contre la moitié de la sienne, toute fatiguée qu'elle est. Il travaille toujours avec un zèle infatigable ; il prêchera trois fois par jour, cela ne lui coûte rien<sup>537</sup>.

Le Père Moyë est à l'unisson :

C'est un véritable cœur d'or, quoiqu'on puisse dire qu'il porte une crosse de bois. Il mène une vie apostolique ; il pratique la pauvreté, l'humilité, la patience, la charité, et il a fait des travaux immenses<sup>538</sup>.

Ce n'est pas sans raison que son biographe lui a donné le titre de fondateur de la mission du Sichuan. Même s'il n'en a pas été le premier missionnaire et le premier évêque, il a notablement développé, organisé, et affermi la mission catholique dans cette région. Le Père Pottier meurt le 28 septembre 1792, dans une maison de chrétiens, située à 12 kilomètres de la ville de Tsong-king tcheou, et il est enterré dans le cimetière Fong-ouan-chan, à environ 5 kilomètres de la porte septentrionale de Tchen-tou (Chengdu).

Le travail le plus remarquable concernant l'évangélisation des enfants reste celui du Père Moyë. Jean-Martin Moyë est né, le 27 janvier 1730, à Cutting (Lorraine, Meurthe, diocèse de Metz). Il commence ses études chez les jésuites de Pont-à-Mousson, les continue chez ceux de Strasbourg, et les achève au séminaire Saint-Simon, à Metz. Après son ordination sacerdotale, qui a eu lieu le 9 mars 1754, il devient vicaire à Metz, d'abord à Saint-Victor, puis à Saint-Dizier, et à Sainte-Croix. Ensuite, il exerce son ministère successivement à Dieuze, à Avricourt, et à Gondrexange, en Lorraine. En 1767, à la fin d'octobre, il est allé diriger, pendant une année, le séminaire de Saint-Dié, où il a rempli différentes fonctions<sup>539</sup>.

Le missionnaire Jean Martin Moyë est connu pour ses œuvres de la Sainte-Enfance et sa formation des filles vierges. Son œuvre ne se limite pas aux enfants abandonnés et moribonds. Le nombre de conversions d'autres enfants païens est aussi considérable. Il constate que beaucoup de chrétiens laissent mourir, à leur porte, sans baptême, pas mal de bébés païens, donnant comme excuse que ces enfants pourraient survivre en ignorant leur baptême. Les actions de Moyë prouvent qu'il ne se contente pas de belles paroles.

Ses progrès dans la langue chinoise sont rapides, et il obtient un bon niveau de chinois. En 1773, il est nommé pro-vicaire pour la partie orientale du Sichuan et pour le Guizhou. Il travaille activement, régénère les communautés chrétiennes de Kiang-tsin hien, où de

---

<sup>537</sup> <http://archives.mepasie.org/fr/notices/notices-biographiques/pottier>.

<sup>538</sup> *Ibid.*

<sup>539</sup> <http://archives.mepasie.org/fr/notices/notices-biographiques/moa-e>.

nombreux néophytes ont apostasié, et il augmente le nombre des chrétiens à Chongqing, en baptisant plus de trois cents adultes à Tchang-cheou, et y ouvre une école. Ses efforts donnent également des résultats dans les montagnes des environs de Fou-tcheou.

Il n'est pas étrange que le Père Moyë se préoccupe des enfants morts sans baptême, car il a déjà réalisé une assistance spirituelle similaire à l'égard des enfants en France. Il a fondé la Congrégation des Sœurs de la Providence, consacrée à l'instruction de l'enfance. Après avoir confié cette œuvre à deux prêtres, il se rend au Séminaire des Missions Étrangères, au commencement de l'année 1771, y reste peu de temps, puis retourne en Lorraine, et revient au Séminaire, le 15 septembre de la même année. Le 4 novembre suivant, il se dirige vers Lorient pour s'embarquer, le 30 décembre suivant, pour le Sichuan et, où il arrive en 1773.

Il arrive, souvent, que la passion de conversion du missionnaire suscite l'hostilité de l'autorité et du peuple chinois. Durant la période pendant laquelle le christianisme étant interdit en Chine, en mai 1773, alors qu'il évangélisait les chrétientés du Guizhou, il fut arrêté et conduit à Ou-tchoan hien [Wu Chuanxian]. Remis en liberté, il revint au Guizhou quelques mois plus tard, et réussit à baptiser la femme qui, naguère, avait dénoncé sa présence aux officiels. Cependant, Moyë restait toujours dans le risque d'être arrêté, et il retourna au Sichuan tout en continuant d'enregistrer de nombreuses conversions.

En plus du travail de baptême, le P. Moyë commence à fonder des écoles de filles pour former des baptiseuses indigènes. Il emploie, comme institutrices, des vierges chrétiennes auxquelles l'évêque d'Ecrinée, de Martiliat<sup>540</sup>, a, en 1744, donné un règlement que Moyë avait complété. C'est une des œuvres importantes de sa carrière apostolique et de sa mission en Extrême-Orient. Les vierges chrétiennes sont, également, ses auxiliaires dévouées pour le baptême des enfants de païens. Grâce à cela, le nombre de ces baptêmes, qui précédemment atteignait seulement quelques centaines, dépasse parfois le chiffre de 20.000 par an<sup>541</sup>.

Outre ces œuvres, le Père Moyë compose beaucoup de prières pour instruire les convertis dans les régions qu'il évangélise. Il travaille, activement, à supprimer les contrats usuraires, et à réveiller la vie chrétienne parmi les néophytes de son vaste district. En un mot, c'est un apôtre plein d'initiative, de zèle, mais son œuvre paraît dépasser, parfois, la mesure et, son initiative s'affranchit, de temps en temps, de la direction de son supérieur<sup>542</sup>.

---

<sup>540</sup> Joachim de Martiliat est né en 1706 à Clermont-Ferrand, il appartient à une ancienne famille d'Auvergne. Il va se former, à Paris, au séminaire de Saint-Sulpice, le 18 octobre 1726. Entré au Séminaire des Missions étrangères l'année suivante, il part, pour la mission de Chine. Le 2 octobre 1739, il est nommé évêque d'Ecrinée, vicaire apostolique du Yunnan.

<sup>541</sup> <http://archives.mepasie.org/fr/notices/notices-biographiques/moa-e>.

<sup>542</sup> <https://archives.mepasie.org/fr/notices/notices-biographiques/moa-e>.

En 1782, âgé de 52 ans, il demande à quitter le Sichuan et à rentrer en France. Son évêque, Mgr Pottier, le lui permet et Moyë quitte définitivement la Société des Missions Étrangères de Paris l'année suivante. Son retour au pays natal est officiellement justifié par des raisons de santé, mais on a pu également considérer, parmi les raisons de son départ, le mauvais rapport qu'il entretenait avec Jean Didier de Saint-Martin<sup>543</sup>, nouvellement nommé son coadjuteur.

Les historiens de Moyë ont pensé que son retour a été, en fait, fort utile à sa Congrégation des Sœurs de la Providence en Lorraine. Celle-ci, en effet, périlait et, Moyë l'a rétablie. En même temps, et jusqu'en 1792, il prêche des missions dans un certain nombre de paroisses lorraines.

La Révolution française l'oblige à quitter la France. Il se retire à Trèves où il continue de s'occuper des religieuses et d'exercer son travail apostolique. Entre temps, il visite les malades des hôpitaux, et trouve le moyen, quoique pauvre, de secourir maints émigrés. En 1793, la ville ayant été encombrée de blessés autrichiens, il se dévoue auprès d'eux en offrant l'assistance spirituelle. Atteint par l'épidémie, il meurt, le 4 mai 1793, à Trèves.

Même si le P. Moyë dépasse un peu les limites de la prudence nécessaire en Chine, il a apporté une contribution majeure aux œuvres du baptême des enfants mourants et de la formation des chrétiennes qui donnent le baptême. Son dévouement n'en demeure pas moins influent. Les réponses de la Sacrée congrégation, tant au baptême indistinct des enfants qu'à la fondation des écoles de filles, montrent leur volonté d'élargir les fruits de la mission avec beaucoup de précautions. La Sacrée congrégation évite de susciter des incompréhensions entre le peuple indigène et les missionnaires durant l'époque délicate de l'interdiction du christianisme en Chine. Grâce à lui, la mission possède une organisation basée sur l'envoi de médecins et de femmes cherchant des enfants exposés et moribonds, en distribuant gratuitement des remèdes, méthode efficace pour augmenter le nombre des convertis. À partir de ce moment-là, cette œuvre reste prospère dans la région du Sichuan, où elle obtient encore des résultats généralement supérieurs à ceux des autres missions de Chine. Le baptême des enfants n'est plus une action dispersée comme le faisaient les jésuites, mais elle devient une

---

<sup>543</sup> Jean-Didier de Saint-Martin naît, le 18 janvier 1743, dans la paroisse Saint-Merry, à Paris. Il fait ses études de philosophie et de théologie au séminaire Saint-Louis et, est reçu docteur de Sorbonne, en 1772. Il entre au Séminaire des Missions étrangères dans la même année et, en décembre 1772, il est envoyé dans la mission de Sichuan (Se-tchoan). Il est choisi comme coadjuteur, en 1783, par Mgr Pottier. Arrêté le 8 février 1785 et conduit à Pékin, il reste en prison, du 28 avril au 10 novembre 1785. Il devient chef de la mission du Se-tchoan, le 28 septembre 1792. Il meurt le 15 novembre 1801, en Chine.

activité encouragée et bien organisée. C'est une inspiration puissante pour les missionnaires européens qui perpétuent l'Œuvre de la Sainte-Enfance, après 1840, en Chine.

Ce chapitre avait pour but de montrer le développement du christianisme et de la chrétienté en Chine. D'abord, nous avons présenté une chronologie du développement du christianisme en Chine, de la stèle découverte dans la province de Shananxi, datant du VII<sup>e</sup> siècle, à la présence de différents ordres religieux en Chine au XVI<sup>e</sup> siècle, de François Xavier, célèbre pour ses méthodes d'évangélisation diverses adaptées à des cultures différentes, à Matteo Ricci le jésuite le plus connu en Chine. Ensuite, nous avons vu la continuité des méthodes d'évangélisation des jésuites à travers cette chronologie, qui essaient de s'intégrer à la société indigène en établissant des réseaux sociaux avec les lettrés et les mandarins. Une autre méthode s'avère très utile, c'est l'utilisation des connaissances scientifiques des jésuites par leurs écrits et leurs enseignements. C'est une explication essentielle de la tolérance accordée par le souverain chinois et les lettrés. Les prêtres des Missions Étrangères s'installent dans les provinces du sud-ouest de la Chine. Les jésuites choisissent de résider dans les grandes villes, essayant de pénétrer dans la couche sociale élevée, tandis que les prêtres des MEP préfèrent débiter leur mission parmi le peuple. Cependant, comme les jésuites, ils ont une démarche d'indigénisation. Malgré l'avis défavorable de Rome concernant la liturgie en chinois, les MEP trouvent nécessaire de former des prêtres indigènes. Le prêtre André Li est considéré comme un exemple de cet essai. Il a eu une contribution importante dans la stabilisation de la chrétienté du Sichuan, et dans le maintien des fruits de l'évangélisation des Pères européens.

Avant la promulgation de l'édit de l'interdiction du christianisme, la mission progresse bien dans l'ensemble. Baptiser les enfants exposés doit inciter des missionnaires catholiques à venir en Chine. Grâce à la confrontation des sources chinoises et des témoignages d'autres voyageurs occidentaux, nous avons pu mesurer la réalité de l'infanticide et de l'exposition des enfants. Pourtant, si les *Lettres édifiantes et curieuses* décrivent l'infanticide et l'exposition des enfants, elles ne nous renseignent pas beaucoup sur la manière de les sauver et de les évangéliser. Nous ne trouvons guère que le projet de créer des hôpitaux pour les recueillir, et l'envoi de catéchistes pour les baptiser. Dans les deux chapitres suivants, nous essayons d'analyser l'assistance spirituelle et l'œuvre de charité des missionnaires catholiques.

## ***CHAPITRE V : SECOURS SPIRITUELS APPORTÉS AUX ENFANTS AVANT 1840***

Après l'exploitation des correspondances des missionnaires, nous découvrons qu'une grande partie de leur énergie a été consacrée à l'assistance spirituelle de ces enfants misérables. À partir des témoignages de deux groupes de missionnaires : jésuites et MEP, nous allons interroger leurs méthodes d'évangélisation, ainsi que les raisons de la place majeure accordée au baptême des enfants moribonds.

## V. 1. ENVOYER DES CATÉCHISTES : LE RÔLE DES FEMMES

Dans cette sous-partie, nous discuterons le secours apporté par les missionnaires aux enfants par l'envoi de catéchistes. Les jésuites et les prêtres des MEP ont tous délégué des catéchistes pour baptiser des enfants moribonds. Nous allons examiner, les uns après les autres, leurs descriptions ainsi que leur méthode d'évangélisation.

### a. Le travail des jésuites

En comparaison avec la construction des hôpitaux, qui reste à l'état de projet, l'envoi des catéchistes est beaucoup plus facile à réaliser pour les jésuites, dans la première étape de l'évangélisation. Voici ce qu'écrit le Père François Noël à ce sujet, dans son mémoire de 1703 :

C'est ici une récolte certaine pour le paradis, qui n'est point exposée, comme la conversion des adultes, à bien des rechutes dans le péché, ou dans l'idolâtrie. Il ne nous serait pas difficile de trouver des catéchistes pour cet emploi, qui ne demande qu'un peu de peine et de bonne volonté : mais il nous faut des fonds pour leur payer une pension dont ils puissent vivre et s'entretenir, et c'est ce qui nous manque. Il nous est souvent venu en pensée qu'ici, à Rome, dans la capitale du monde chrétien et partout dans les grandes villes d'Europe, beaucoup de gens qui sont obligés à de fortes restitutions pour du bien d'Église qu'ils ont dissipé, ou qui ont de grandes réparations à faire envers la Majesté Divine, qu'ils ont tant de fois offensée ou fait offenser par d'autres, devraient se croire heureux de trouver une manière si sûre de lui rendre âme pour âme et de dédommager les fondateurs de leurs bénéfices, du mauvais usage que contre leurs intentions ils pourraient avoir fait de leurs libéralités. Ils entretiendraient à Pékin un de ces catéchistes pour six ou sept pistoles par an<sup>544</sup>.

Le Père d'Entrecolles fait les mêmes propositions dans sa lettre du 10 mai 1715 :

Lorsque je voyais des chrétiens mourir de pure misère, ou des enfants devenir les esclaves des infidèles, j'ai pensé plusieurs fois, que si des personnes zélées pour la conversion des Chinois ménageaient un fonds, dont le revenu servit de ressource dans ces besoins extrêmes, rien ne serait plus d'honneur à la religion, ni ne servirait davantage à l'étendre<sup>545</sup>.

<sup>544</sup> *Lettres, op. cit.*, t. VI, p. 81-82.

<sup>545</sup> *Ibid.*, t. XIII, p. 320-321.

Ce même Père décrivait le baptême des enfants par les catéchistes, dans sa lettre du 19 octobre 1720 : « J'ignore, Madame, votre nom, et le rang que vous tenez en Europe : je vois seulement sur la liste des bienfaiteurs pour lesquels nous devons offrir à Dieu nos prières, qu'une dame anglaise fournit libéralement depuis plusieurs années de quoi entretenir des catéchistes, dont la principale fonction soit d'aller chercher chaque jour et de baptiser les enfants, qu'on expose en grand nombre dans les rues. »<sup>546</sup> Le missionnaire remercie, ici, une bienfaitrice anglaise. Nous savons que les donations venant d'Europe restent toujours la première ressource économique pour entretenir des catéchistes.

Le recueil et le baptême d'enfants apparaissent aussi dans la lettre du Père Jacques, du 1<sup>er</sup> novembre 1722, de Canton :

C'est ce même missionnaire [un des missionnaires de Canton, mort d'une maladie] qui a établi dans cette église une manière de s'employer au salut des âmes, d'où il résulte, à mon avis, le plus grand bien qu'on puisse faire : c'est de recueillir avec soin les petits enfants abandonnés de leurs parents, qu'on trouve exposés dans les rues, quelquefois même déjà mordus des chiens et d'autres animaux, comme j'en ai été témoin depuis que je suis à Canton. Le baptême qu'on donne aussitôt à ces enfants moribonds en fait autant de prédestinés. Cette bonne œuvre se continue depuis la mort du missionnaire avec le même zèle qui l'a porté à l'entreprendre<sup>547</sup>.

Les abords des temples bouddhistes ne sont pas les seuls endroits où les missionnaires et les catéchistes vont chercher les enfants exposés ou moribonds pour les baptiser. Ils en recueillent aussi dans les maisons de Miséricorde fondées du côté chinois. Mais les Chinois prennent aussi l'habitude d'aller déposer leurs enfants directement dans des églises. Une telle attitude se trouve dans la lettre du Père Gaubil du 4 novembre 1722, adressée à l'archevêque de Toulouse :

Vous m'avez témoigné que je vous obligerais sensiblement de vous donner un détail exact de la bonne œuvre, que Dieu nous a inspiré de faire à Canton, en assistant les enfants exposés, et en leur procurant le baptême. C'est une consolation que je n'ai garde de vous refuser. Il y a ici deux sortes d'enfants abandonnés : les uns se portent à un hôpital que les Chinois appellent *Yogin tang*, c'est-à-dire, maison de la Miséricorde. Ils y sont entretenus aux frais de l'empereur. L'édifice est vaste et magnifique : l'on y trouve tout ce qui est nécessaire pour l'entretien de ces pauvres enfants ; des nourrices pour les allaiter, des médecins pour les traiter dans leurs maladies, et des directeurs pour veiller au bon ordre de la maison. Les autres enfants exposés

---

<sup>546</sup> *Ibid.*, t. XV, p. 84.

<sup>547</sup> *Lettres, op. cit.*, t. XVI, p. 51.

sont portés dans notre église ; on les baptise, et on les confie à des personnes sûres pour les nourrir, ainsi que je vous l'expliquerai dans la suite de cette lettre<sup>548</sup>.

Ensuite, Gaubil présente leur stratégie de baptême.

Les enfants de l'hôpital ne se baptisent que lorsqu'on les voit prêts de mourir. On en donne avis à mon catéchiste qui demeure dans le voisinage de l'hôpital, et qui va aussitôt leur conférer le saint baptême. C'est, comme vous voyez, un Chinois qui est chargé de cette fonction. Il ne serait pas de la bienséance qu'un Européen, et surtout un missionnaire, entrât dans une maison remplie de femmes : d'ailleurs les mandarins ne manqueraient pas d'en être informés, et l'expérience nous a appris qu'il est important que les mandarins ignorent l'accès que nous avons dans cette maison. Ce que je ne puis donc faire par moi-même, je le fais par le moyen d'un catéchiste zélé, qui est bien instruit de la manière d'administrer le sacrement de baptême. On a soin d'écrire les noms de ceux qu'on baptise, et qui meurent après le baptême<sup>549</sup>.

La grande majorité des enfants baptisés sont des enfants mourants. Ce phénomène est probablement dû au choix délibéré fait par les missionnaires. Ils choisissent de baptiser les moribonds en priorité. Au cours de leur mission en Amérique du Nord, les jésuites emploient cette méthode, même face aux adultes. « Comme les jésuites sont très prompts à baptiser les moribonds, mais plus circonspects pour le baptême des adultes en bonne santé, la plupart des baptisés meurent aussitôt après le baptême. »<sup>550</sup> Les mourants constituent le tiers des baptisés.

Deux caractéristiques sont distinguées dans l'évangélisation par les jésuites. D'abord, c'est leur volonté de s'adapter à la culture chinoise, c'est-à-dire leur stratagème d'accommodation.

Au début de l'évangélisation en Chine, la dépense pour sauver les enfants ne semble pas très coûteuse. Il s'agit d'entretenir des catéchistes et d'acheter des présents pour les Chinois qui se chargent de l'hôpital.

Dans la suite de lettre, le Père Gaubil présente leurs œuvres de mission :

Ce fut l'année 1719, qu'on commença à établir cette œuvre de charité, et on conféra le baptême à 136 enfants. Depuis le commencement d'avril jusqu'à la fin du mois de décembre on en baptisa 114, on en baptisa pareillement 241 en l'année 1721, et en cette année de 1722, je compte déjà 267 enfants qui sont morts après avoir reçu le baptême. Comme il y a encore

<sup>548</sup> *Lettres, op. cit.*, t. XVI, p. 303-305.

<sup>549</sup> *Ibid.*

<sup>550</sup> Li, Shenwen, *Stratégies missionnaires des jésuites français en Nouvelle-France et en Chine au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, l'Harmattan, 2001, p. 312-313.

deux mois pour arriver à la fin de l'année, j'espère que le nombre de ces prédestinés ira au delà de 300. Ce nombre des enfants régénérés dans les eaux du baptême, qui augmente chaque année, est une preuve assez sensible du soin que la Divine Providence prend de ces pauvres orphelins<sup>551</sup>.

Les jésuites n'hésitent pas à pénétrer, eux-mêmes, dans les orphelinats chinois, dans l'espoir d'y baptiser. Ils soudoient, pour cela, les administrateurs.

Un autre trait de cette même Providence ne vous touchera pas moins : lorsqu'on tourna ses vues du côté de cet hôpital, on crut que le moyen d'y réussir, était de s'adresser au mandarin qui en avait l'administration. On le visita, on lui fit des présents, on lui proposa le dessein qu'on avait. Il parut l'approuver, il promit tout ce qu'on voulut, et ne tint rien de ce qu'il avait promis. Nous commencions déjà à perdre toute espérance, lorsqu'une prompte mort enleva tout à coup le mandarin. Nous jugeâmes à propos de prendre d'autres mesures et, au lieu de nous adresser à son successeur, nous fîmes parler aux directeurs de l'hôpital. Nous convînmes avec eux d'une somme que nous leur donnerions chaque année, moyennant quoi l'entrée dans l'hôpital nous a été libre. Dieu punit sans doute la mauvaise foi du mandarin, pour nous apprendre à ne faire aucun cas des contradictions des hommes, lorsque nous n'avons en vue que les intérêts de la gloire<sup>552</sup>.

Les compromis dont les jésuites s'accommodent sont source de critiques. Au contraire, les franciscains veulent purifier toutes les cultures indigènes rencontrées en critiquant les jésuites de ne pas prêcher Jésus Christ crucifié, ni d'exiger un rejet total des anciennes coutumes. Les jésuites essaient de comprendre, d'accepter et de christianiser la société existante<sup>553</sup>. La stratégie de l'accommodation, *Accommodatio*, est basée sur l'identification et l'interprétation des rites et des coutumes des nations non-européennes. Ils essaient de trouver les similarités et les différences entre les rites indigènes et les doctrines catholiques. Après une série d'enquêtes intellectuelles, qui reposent sur des connaissances et des observations de première main, les jésuites choisissent d'accepter quelques coutumes, et d'en refuser d'autres, qui ne sont pas conforme à leur évangélisation<sup>554</sup>. Par exemple, en Chine, Matteo Ricci utilise

---

<sup>551</sup> *Lettres, op. cit.*, t. XVI, p. 307, lettre en 1722.

<sup>552</sup> *Ibid.*, p. 307-309, toujours la même lettre.

<sup>553</sup> J. Borges, Charles, *The Economics of the Goa Jesuits, 1542-1759*, Concept publishing company, New Delhi, 1994, p. 109. Texte original : « *The Franciscans wanted to cleanse all native cultures they came across and accused the Jesuits of not preaching Christ crucified. [...] Without demanding a convert's total rejection of his former ways, they tried to understand, accept and christianize the existing society.* »

<sup>554</sup> Županov, Ines G. et Fabre, Pierre-Antoine (éd.), *The rites controversies in the early modern world*, Leiden, Brill, 2018, p. 5-6.

la notion de « Maître du Ciel » pour désigner le Dieu, afin de faciliter la compréhension et, de persuader les lettrés du bien fondé du christianisme.

Selon José de Acosta (1540-1600), jésuite espagnol, missionnaire et naturaliste en Amérique, les barbares non-européens sont divisés en trois catégories. Les premiers, ceux qui possèdent le système d'écriture, le gouvernement central et la culture urbaine, doivent être convertis par l'argumentation et le raisonnement. La deuxième catégorie, ceux qui n'ont pas de littérature ni de philosophie, doivent être soumis au règne des rois chrétiens. Et les derniers sont des sauvages nus, pour lesquels la violence est obligatoire, et justifiable<sup>555</sup>. À la différence de la situation en Amérique, où les infidèles sont normalement considérés comme moins civilisés par les jésuites, la rencontre culturelle en Extrême-Orient est plus compliquée. En Amérique, ce sont les rites indigènes qui s'adaptent au christianisme, mais, en Asie, c'est le contraire. À l'opposé de leur attitude dans leurs missions en Amérique, les jésuites choisissent de respecter la culture locale, voire d'imiter les comportements du peuple autochtone, au cours de leurs missions en Asie, surtout dans les pays bien structurés et développés et de culture ancienne, comme la Chine et le Japon.

Le concept du *guanxi* (les relations personnelles) est capital pour comprendre les structures sociales des Chinois<sup>556</sup>. Il révèle un élément essentiel de la conception du réseau de la vie sociale en Chine. Le sentiment collectif chez les Chinois dépend d'un éventail de facteurs qui peuvent servir au groupe comme base d'identification. Le peuple chinois s'identifie à d'autres individus, ou d'autres groupes sociaux, créant entre eux des réseaux en fonction des « attributs » que les individus ont en commun avec d'autres individus ou avec des groupes sociaux particuliers. Ces attributs peuvent être de différentes sortes, par exemple : la localité, la parenté, le fait d'être collègues ou condisciples, la relation professeur-étudiant, l'appartenance à une association familiale. Plus un individu possède d'attributs, plus il est en mesure d'établir un réseau personnel important. Dès lors, il sera plus facile pour lui d'être en meilleure position pour trouver des ressources afin d'atteindre son but.

De nombreuses difficultés que les missionnaires ont rencontrées au cours de leur évangélisation peuvent être attribuées au fait qu'ils sont des étrangers. Et l'analyse de la structure des réseaux nous offre une explication pour justifier ces difficultés. Les missionnaires manquent du *guanxi* nécessaire pour s'assurer les ressources sociales requises pour atteindre leur but. Ils n'ont pas d'attributs communs : ils ne peuvent pas invoquer de liens

---

<sup>555</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>556</sup> Standaert, Nicolas, *L'« autre » dans la mission, op. cit.*, p. 16-19.

de parenté, de lieu de naissance, de religion ou d'expérience commune des examens. Mais les jésuites ont essayé de saisir l'importance de ces réseaux de relations ; ils ont compris que, dans l'art chinois d'organiser les relations, c'est-à-dire dans l'établissement et le maintien du *guanxi*, les sentiments humains ou les obligations humaines (*renqing*) jouent un rôle important<sup>557</sup>.

En conséquence, les jésuites doivent investir le domaine du *renqing*, un mot qui dénote non seulement le sentiment, mais aussi ses manifestations sociales, telles que les félicitations ou les condoléances ou le don de cadeaux selon les occasions. Pour cela les missionnaires ont d'abord offert des cadeaux au mandarin, pour tenter d'établir des relations personnelles et d'obtenir l'autorisation d'entrer à l'hôpital et d'y effectuer leur catéchèse. Mais, conscients de la fourberie du mandarin, ils se tournent vers les directeurs de l'établissement. Ces réseaux sociaux, établis avec des hospices chinois, offrent aux jésuites une grande facilité pour accéder aux enfants mourants et leur donner le sacrement du baptême. L'œuvre de Dieu justifie ces compromissions.

Un autre stratagème est de s'immiscer dans les temples. Mais les missionnaires y rencontrent nombre de difficultés.

Je vous ai parlé autrefois d'un temple d'idoles, où l'on apporte de divers endroits les enfants exposés, pour les transporter ensuite à l'hôpital, où, s'ils viennent à mourir, dans le lieu destiné à leur sépulture. Un chrétien du voisinage que nous entretenons exprès, a changé ce temple, consacré au démon, en une piscine vivifiante pour ces enfants abandonnés. Il a fallu pour cela gagner le bonze chef de pagode, et on y a réussi, en achetant la liberté, d'y entrer par une somme d'argent qu'on lui donne tous les mois. Mais il semble que le démon, jaloux du salut de tant de petits innocents, ait voulu nous fermer à jamais l'entrée de ce lieu. Le bonze a été exclu avec affront de son poste, et comme nous sommes dans un temps où règne la défiance, nous craignîmes pendant quelques jours, que le contrecoup de sa disgrâce ne tombât sur le zélé néophyte, et ensuite sur la religion, et sur ceux qui la prêchent. Nos craintes se sont dissipées, et la bonne œuvre continue, moyennant une somme plus forte que l'on donne chaque mois aux nouveaux maîtres de cette pagode<sup>558</sup>.

Cette stratégie d'accommodation des jésuites se manifeste aussi à travers leur attitude à l'égard du bouddhisme. En analysant les attitudes des jésuites dans leurs relations, nous pouvons découvrir que celle envers le bouddhisme et les bonzes est presque toujours identique, à savoir l'hostilité. Le Père Laureati pose un regard critique sur les bonzes du

---

<sup>557</sup> *Ibid.*

<sup>558</sup> *Lettres, op. cit.*, t. XIX, p. 54-55. Lettre du P. d'Entrecolles, le 26 juillet 1726.

temple ainsi que sur leurs marques religieuses durant sa mission à Fujian : « Quoique amis et confidents des dieux, les bonzes sont cependant méprisés à la Chine, et les peuples, qui dans leur idolâtrie n'ont aucun système bien suivi, ne respectent pas plus la divinité que le ministre. »<sup>559</sup> Face à une autre religion puissante et très influente dans la société, les missionnaires s'opposent aux moines bouddhistes. De nombreux fidèles du bouddhisme deviennent l'objet de conversion ; ils ont, en effet, besoin d'être sauvés de « la doctrine diabolique. » L'hostilité et les critiques envers les bonzes sont très courantes dans les descriptions des jésuites. L'hostilité la plus remarquable est décrite dans les lettres du Père Prémare. Le 17 février 1699, il décrit au Révérend Père de La Chaise ce qu'il a vu à Canton :

Les bonzes sont ici en fort grand nombre. Il n'y a pas de lieu où le démon ait mieux contrefait les saintes manières dont on loue le Seigneur dans la vraie Église. Les prêtres de Satan (les bonzes) ont de longues robes, qui leur descendent jusqu'aux talons, avec de vastes manches, qui ressemblent entièrement à celles de quelques religieux d'Europe. Ils demeurent ensemble dans leurs pagodes comme dans les couvents, vont à la quête dans les rues, se lèvent la nuit pour adorer leurs idoles, chantent à plusieurs chœurs d'un ton qui approche assez de notre psalmodie. Cependant, ils sont fort méprisés des honnêtes gens, parce qu'avec ces apparences de piété, on sait leurs divers systèmes sur la religion qui sont tout pleins d'extravagances, et que ce sont pour la plupart des gens perdus de débauche. Ils ne sont guère mieux venus auprès du peuple, qui ne pense qu'à vivre, et dont toute la religion ne consiste qu'en des superstitions bizarres, que chacun se forme à sa fantaisie<sup>560</sup>.

Pour eux, il s'agit de superstitions diaboliques. À travers cette description, nous pouvons voir que le jésuite les juge à l'aune du christianisme. Le commentaire du jésuite montre une hostilité, qui considère le bouddhisme comme une superstition dangereuse et un paganisme intolérable. Les bonzes sont critiqués comme étant les prêtres de Satan, symbole des crimes et des diables, méprisés par des gens honnêtes. Cependant, la réalité est contraire. Le bouddhisme est en effet très populaire dans la société chinoise, même s'il n'est pas respecté comme une religion majeure. « Le bouddhisme, origine indienne, s'était profondément sinisé au niveau des pratiques et des représentations, répondant aux besoins de la piété filiale. Il reste en Chine la forme de la religion la mieux organisée et la plus influente.

---

<sup>559</sup> Lettre du Père Laureati à M. le baron de Zea, Foukien, 26 juillet 1714, dans *Lettres édifiantes et curieuses*, Paris, Desjonquères, 2002, p. 126.

<sup>560</sup> Lettre du Père Prémare du 17 février 1699, dans *Lettres*, Paris, Desjonquères, 2002, p. 45-46.

Le taoïsme qui lui avait beaucoup emprunté gardait son origine mais se trouvait une place subalterne. »<sup>561</sup>

Dans son œuvre *Bouddhisme, Christianisme et société chinoise*, Erik Zürcher cherche à répondre telle question : pourquoi le bouddhisme a-t-il réussi à devenir un élément permanent de la culture chinoise, tandis que le christianisme n'a joué dans la Chine des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles qu'un rôle éphémère et marginal ? Outre les arguments classiques, tels que la xénophobie et les tendances conservatrices parmi les missionnaires, le sinocentrisme des Chinois et l'incompatibilité des idées essentielles, basée sur la différence de la langue et de la culture, l'auteur suggère une raison supplémentaire : une différence dans les procédés de développement. Le bouddhisme connaît une expansion spontanée, tandis que le christianisme mène un développement dirigé<sup>562</sup>.

L'arrivée du bouddhisme est un exemple typique de prolifération par contact, de proche en proche. Le bouddhisme se développe largement d'une manière lente, graduelle et spontanée. Ce processus se poursuit, de lui-même, pendant plus de deux à trois cents ans. Cette croissance spontanée combine la grande force de l'institution monastique avec la grande faiblesse de son organisation<sup>563</sup>. Cette religion, bien intégrée dans la société chinoise, attire beaucoup de gens venant des différentes couches sociales, des pauvres aux riches et même des gens de la cour impériale, avec de nombreux temples répandus dans tout le pays. Sous certains souverains, le bouddhisme est beaucoup admiré, en obtenant un grand soutien de l'empereur, la fonction principale des rites bouddhiques est d'assurer le bonheur des parents défunts ; les bonzes sont souvent appelés pour assister aux enterrements, pour faire les prières et assurer les âmes des morts. Il ne s'est jamais mêlé avec la politique, et cette caractéristique lui permet de se développer tranquillement sous le règne autoritaire des empereurs.

Mais, l'expédition chrétienne ne manque pas de force d'organisation. Elle est bien planifiée et bien pensée, en recrutant des missionnaires très entraînés, qui gardent un lien constant avec ceux qui les ont envoyés. « En tant qu'institution, la mission jésuite présentait donc une image totalement différente de celle du bouddhisme. Ce n'était pas une croissance par contact, mais une expansion guidée à distance ; non une prolifération de proche en proche, mais une "injection". »<sup>564</sup> Cette manière de développement peut susciter, facilement, la vigilance et l'hostilité des autorités chinoises, ainsi que du peuple indigène.

---

<sup>561</sup> Gernet, Jacques, *Chine et christianisme*, op. cit., p. 101-102.

<sup>562</sup> Zürcher, Erik, *Bouddhisme, Christianisme et société chinoise*, Paris, Julliard, 1990, p. 24-37.

<sup>563</sup> Zürcher, Erik, *Ibid.*, et Standaert, Nicolas, *L'« autre » dans la mission*, op. cit., p. 10-11.

<sup>564</sup> Standaert, Nicolas, *L'« autre » dans la mission*, op. cit., p. 11.

Malgré cette grande hostilité des bonzes et du bouddhisme, un autre jésuite, le Père d'Entrecolles, alors, a envoyé un catéchiste au temple bouddhiste pour baptiser les enfants :

Le croirez-vous, Madame, que nous avons su gagner un prêtre des idoles et l'intéresser dans une œuvre si sainte ? C'est forcer en quelque sorte le Démon à coopérer au salut des âmes. Le bonze, dont je parle, préside à un temple situé dans le quartier le plus grand et le plus peuplé de Pékin : c'est là qu'on rassemble chaque jour les petits enfants exposés dans le quartier : moyennant une somme d'argent que nous donnons chaque mois au bonze, un catéchiste a la permission d'entrer tous les jours dans le temple, d'en parcourir tous les endroits et d'y exercer librement ses fonctions<sup>565</sup>.

Même si les jésuites traitent les bonzes comme les créatures du Diable, ils parviennent à les soudoyer pour favoriser leur œuvre d'évangélisation. Les parents, qui abandonnent là leurs enfants, espèrent qu'ils seront recueillis par les bonzes ou par les bouddhistes. Il est évident que le bouddhisme, qui signifie la piété et la charité aux yeux du peuple ordinaire, a une influence très profonde dans la société chinoise. Cette influence est bien plus importante que le christianisme parmi le peuple.

La seconde caractéristique, est de s'appuyer sur les chrétiens autochtones. En général, les images des chrétiens et des chrétiennes chinois peuvent être divisées en deux catégories. Les uns sont très fidèles et leur exemple est utilisé pour montrer le succès de l'évangélisation. Certains autres, au contraire, sont très superstitieux et peuvent changer de croyance à la suite d'événements particuliers, par exemple, la guérison d'une grave maladie, ou le succès de la prière pour faire venir la pluie. Le premier groupe de chrétiens sont de bons assistants dans l'œuvre du baptême des enfants. Il est avantageux pour eux de se déguiser en médecins, ou en domestiques, pour pénétrer dans les maisons des païens. Nous avons étudié leur mise en place d'un réseau de chrétienté, pour mieux comprendre le fonctionnement de l'évangélisation des enfants par les jésuites. Les missionnaires européens, jésuites ou non, sont gênés par leur aspect physique, même s'ils ont assimilé, en profondeur, la civilisation chinoise. Ils s'appuient donc sur un groupe restreint, mais efficace, de catéchistes, qui connaissent bien le milieu local et ses mentalités. C'est à eux que sont confiées les « chrétientés », ensuite visitées à intervalles aussi réguliers que possible par le « Père » européen dont la vie se passe en d'interminables « tournées ». La mise en place d'un réseau de communautés chrétiennes suffisamment dense

---

<sup>565</sup> *Lettres, op. cit.*, t. XV, p. 88-89.

est la grande affaire de la mission<sup>566</sup>. Cette méthode est employée, aussi, par les prêtres des Missions étrangères de Paris.

Une difficulté se présente d'abord à l'esprit, sur laquelle je dois vous donner quelque éclaircissement. Quoiqu'on ne baptise à l'hôpital que les enfants moribonds, il est vraisemblable que tous ces enfants ne meurent pas après le baptême reçu, et qu'il y en a quelques-uns qui échappent à la mort. En ce cas-là que deviennent-ils ? S'ils passent entre les mains des infidèles, la grâce du baptême leur est inutile : marqués du sang de l'agneau, il est difficile qu'ils profitent de ce bienfait, puisque apparemment ils n'en connaîtront jamais le prix<sup>567</sup>.

Les jésuites, conscients qu'ils n'ont pas les moyens d'élever, dans la foi catholique, les enfants qu'ils baptisent, choisissent de ne baptiser que les moribonds de l'hôpital. Ils semblent négliger les autres, dont ils méconnaissent le sort s'ils survivent. Assurément le bénéfice du sacrement de baptême sera perdu, parce que les survivants resteront immanquablement des païens. L'œuvre de la Sainte-Enfance ne s'étant pas encore développée en Chine, les jésuites n'ont pas les moyens de nourrir et d'éduquer les enfants baptisés, et un part notable de leur féconde moisson de conversion s'avère inutile. Le missionnaire propose alors de suivre le destin de ces enfants qui auraient la mauvaise idée de ne pas mourir, et de les placer dans des familles chrétiennes.

Cet inconvénient est grand, je l'avoue, mais il n'est pas sans remède. Le catéchiste et moi nous avons une liste exacte des enfants baptisés et de ceux qui meurent après le baptême : on examine de temps en temps cette liste, et s'il y a quelques-uns de ces enfants qui reviennent de leur maladie, les économes qui ont pareillement, sont avertis de ne les pas donner aux infidèles qui viendraient les demander. Nous avons soin de les retirer de l'hôpital, et de les placer chez des chrétiens. Ce sont de nouveaux frais qu'il faut faire, mais ils sont indispensables. Par là, on met le salut de ces enfants en sûreté, et l'œuvre de Dieu se fait sans inquiétude et sans scrupule<sup>568</sup>.

Mais ce n'est pas seulement des catéchistes que les missionnaires du XVIII<sup>e</sup> siècle consacrent à l'œuvre du baptême des enfants païens moribonds, à l'exemple de leurs devanciers, ils recrutent des baptiseurs et baptiseuses dans toutes les classes de la société<sup>569</sup>.

---

<sup>566</sup> Jean-Pierre Duteil, *Le mandat du ciel, le rôle des jésuites en Chine, de la mort de François-Xavier à la dissolution de la Compagnie de Jésus (1552-1774)*, Paris, éditions Agruments, 1994, p. 171.

<sup>567</sup> *Lettres*, op. cit., t. XVI., p. 309, la lettre de Gaubil, 4 novembre 1722.

<sup>568</sup> *Ibid.*, p. 310, lettre du P. Gaubil, 4 novembre 1722.

<sup>569</sup> Palatre, Gabriel, *L'infanticide et l'Œuvre de la Sainte-Enfance en Chine*, op. cit., p. 131.

Ceux-ci inventent alors de nouveaux stratagèmes pour baptiser, en cachette, les enfants moribonds.

C'est principalement dans cette vue que j'exhorte, sans cesse, nos néophytes à baptiser les jeunes enfants, qui se trouvent dans le danger évident d'une mort prochaine. Outre les catéchistes entretenus par les aumônes qui nous viennent d'Europe pour une œuvre si sainte, je consacre volontiers une partie de l'argent qui m'est destiné, à aider les chrétiens dont je connais le zèle, afin qu'ils ne plaignent point le temps qu'ils emploient à une fonction si charitable. À l'égard des autres, qui n'ont pas besoin d'un pareil secours, je leur fais sentir l'obligation où ils sont d'épier les occasions qui se présentent, d'assurer par le baptême le salut de ces enfants moribonds. Je vois chaque jour que mes exhortations ne sont pas vaines. Un de ceux-ci vint me trouver il y a quelques jours, pénétré de la plus vive douleur. Il avait découvert que l'enfant d'un de ses voisins, qui est infidèle, ne pouvait échapper à la violence de son mal, et il comptait de le baptiser secrètement le lendemain matin. Ayant appris qu'il était mort pendant la nuit, il parut inconsolable, déposant dans mon sein le vif repentir qu'il avait de ne s'être pas pressé davantage, il se reprochait cette prétendue négligence, comme une des fautes les plus graves qu'il eût pu commettre<sup>570</sup>.

Les missionnaires sont obligés de choisir des femmes catéchistes pour baptiser les enfants dans les hospices chinois, car il existe une règle stricte de la coutume chinoise : les hommes et les femmes ne peuvent pas se trouver ensemble dans un même lieu public. Selon la tradition, les femmes chinoises ne sortent pas souvent de leur propre maison. De haut en bas de l'échelle sociale chinoise à l'époque, il est de mauvais ton que les femmes se mêlent aux hommes étrangers. Les missionnaires jésuites, s'adaptant à cette coutume confucéenne, ont opté pour le statut de lettrés, mais il leur est pratiquement interdit de s'approcher des femmes. Dans ce cas, ils doivent obligatoirement former des baptisseuses indigènes. C'est aussi la raison pour laquelle les jésuites ont construit des églises spécialement réservées aux femmes. En plus des églises normales, des chapelles spéciales devaient être construites pour les femmes.

Car il n'en est pas à la Chine [en Chine] comme en Europe où les églises sont communes aux deux sexes. La bienséance est la coutume ne permettent pas que les hommes et les femmes se trouvent ensemble dans un même lieu. On regarderait ces assemblées comme quelque chose de monstrueux. Ainsi les dames ont de petites chapelles particulières, où les missionnaires

---

<sup>570</sup> *Lettres, op. cit.*, t. XIX, p. 49-52. La lettre du Père d'Entrecolles, le 26 juillet 1726.

vont avec beaucoup de circonspections et de grandes précautions les prêcher au travers d'une grille ou d'une séparation des barreaux et leur administrer les sacrements<sup>571</sup>.

Nous voyons encore, ici, la plus grande adaptabilité des jésuites à des coutumes bien différentes, de celles de l'Europe. La maison de Miséricorde chinoise étant remplie de nourrices, il ne serait pas convenable que les missionnaires puissent les voir. Ils ne peuvent baptiser les enfants dans les hospices que clandestinement, sans laisser de traces. En conséquence, l'envoi de catéchistes zélées indigènes, de sexe féminin, est la seule manière d'évangéliser dans ces hospices.

Vous me demanderez, peut-être, à quoi montent les frais que je suis obligé de faire pour soutenir cette bonne œuvre. Ils ne sont pas aussi considérables que vous pourriez l'imaginer. Il s'agit d'entretenir un catéchiste, de faire quelques présents aux directeurs et aux médecins, de payer deux personnes qui ont soin d'avertir le catéchiste, dès qu'il se trouve quelque enfant dans un pressant danger de mort, de donner aussi quelque chose aux nourrices qui ont soin d'apporter et de remporter les enfants qu'on baptise. Le tout ne monte à guère plus de 20 tael qui font cent francs de notre monnaie ordinaire, et avec une si légère somme distribuée de la sorte, on a la consolation de placer chaque année un grand nombre d'enfants dans le Ciel<sup>572</sup>.

Les chrétiennes jouent un rôle très important dans la catéchèse en Chine. Voici un exemple cité par le P. d'Entrecolle :

Une chrétienne, que sa condition rend sujette à des corvées journalières dans la maison d'un Regulo<sup>573</sup>, où il y a quantité d'esclaves, a conféré cette année le baptême à treize enfants moribonds : un de ses artifices est de porter toujours sur elle du coton bien imbibé d'eau, et de répandre furtivement quelques gouttes de cette eau salutaire sur la tête des enfants qui sont prêts d'expirer. Le plaisir qu'elle ressent, en me comptant le nombre de ses pieuses conquêtes, égale celui que j'ai de l'entendre<sup>574</sup>.

Les jésuites français au XVIII<sup>e</sup> siècle ne sont pas les seuls qui évoquent les catéchistes féminins. Après une étude bibliographique sur les chrétiennes chinoises, nous découvrons que les chrétiennes du siècle précédent jouent aussi le rôle de catéchistes, pour la propagation de la foi dans le cercle féminin<sup>575</sup>. Nous trouvons la figure importante du XVII<sup>e</sup> siècle, c'est

---

<sup>571</sup> *Mémoire sur l'état des missions*, présenté en latin à Rome, traduit en français, par le père François Noël au R.P Général de la compagnie jésuite, 1703, t. VI, p. 72-73.

<sup>572</sup> *Lettres, op. cit.*, t. XVI, p. 305-306. Lettre du P. Gaubil, le 4 novembre 1722.

<sup>573</sup> Un genre de noble mandchou.

<sup>574</sup> *Lettres, op. cit.*, t. XIX, p. 49-52.

<sup>575</sup> Golvers, Noël, *François de Rougemont, S. J., Missionary in Chang-Shu (Jiang-nan) : A Study of the Account Book (1674-1676) and the Elogium*, Leuven, Leuven University Press, 1999, p. 309-313.

Candida Xu. Le Père jésuite Philippe Couplet<sup>576</sup> nous la donne comme l'exemple d'une savante chrétienne, fidèle et fervente, qui consacre sa vie à aider à l'évangélisation et à baptiser le plus d'enfants possible.

Né en 1607, une petite fille du célèbre Paul Xu [Xu Guangqi], ministre du dernier empereur de la dynastie des Ming, fut mariée à un homme riche et puissant, qu'elle eut la consolation de convertir au christianisme. Devenue veuve à l'âge de 30 ans, elle ne songea plus qu'à se vouer tout entière aux œuvres de charité. Le P. Bartele nous a retracé le tableau des vertus de Paul Xu, un des hommes les plus illustres de l'Église de Chine au XVII<sup>e</sup> siècle ; les grandes actions de Candida sont immortalisées dans les pages que le P. Couplet<sup>577</sup> a consacrées à sa mémoire. Cette femme, héritière du zèle et de la piété de son aïeul, répandait partout ses bienfaits ; missionnaires et chrétiens avaient droit à ses aumônes ; elle se faisait un devoir de construire des églises et des oratoires en l'honneur du Dieu, qu'elle adorait, et elle travaillait de ses mains à broder les drapeaux qui devaient leur servir d'ornement. [...] Douée d'un esprit si éminemment apostolique Candida Xu ne pouvait négliger l'œuvre du baptême des enfants moribonds. Des femmes qu'elle avait su gagner par ses largesses recueillaient ces petits infortunés que la mort allait atteindre et les baptisaient. Mais son zèle ne connaissait point de limites et, non contente d'ouvrir les portes du ciel aux nouveau-nés que leurs parents abandonnaient sur la voie publique, elle voulut encore sauver ceux qui mouraient entre les bras de leur mère, et sa pieuse entreprise fut couronnée de succès<sup>578</sup>.

De nombreuses petites filles sont rejetées par leurs parents. Nombre de bébés, mal soignés ou abandonnés, meurent en quelques semaines. Candida Xu enseigne aux sages-femmes à baptiser les bébés en péril de mort. Mais sa contribution ne se limite pas au baptême des enfants moribonds. Elle a reçu le baptême de son grand père Xu Guangqi<sup>579</sup>, quand elle avait quatre ans. Elle reçoit donc une éducation très chrétienne, se consacrant à de multiples œuvres. En vue d'aider financièrement les Pères, elle transforme sa demeure en un véritable atelier de broderie sur soie. Ses filles, ses servantes et ses amies, sont toutes mises à contribution. Avec l'appui de son père, Jacques, elle aide à construire plusieurs églises dans la région de Songjiang, au sud de Shanghai<sup>580</sup>. Elle aide à fonder trois sociétés chrétiennes dans

---

<sup>576</sup> Philippe Couplet, né à Malines, Belgique, le 31 mai 1623 et, mort en mer, près de Goa, Inde, le 16 mai 1693, est un prêtre jésuite, missionnaire en Chine, linguiste, historien et philosophe.

<sup>577</sup> Le Père Philippe Couplet a composé un ouvrage sur cette chrétienne, s'intitulé *Histoire d'une dame chrétienne*.

<sup>578</sup> Palatre, Gabriel, *L'infanticide, op.cit.*, p. 124.

<sup>579</sup> Xu Guangqi, en chinois 徐光启, né en 1562 dans la banlieue de Shanghai et décédé en 1633 à Pékin, est un ministre, mathématicien et astronome à la cour impériale de Chine. Il est aussi disciple et ami de Matteo Ricci et a reçu le baptême dans l'Église catholique.

<sup>580</sup> Charbonnier, Jean, *Histoire des chrétiens, op.cit.*, p. 111.

cette région : la Congrégation de Marie, la Société des Saints Anges pour le soin des enfants, et la Confrérie de la passion. Avec l'aide de familles riches, elle ouvre à Suzhou une maison où les nouveau-nés trouvés (surtout des filles) sont recueillis, soignés et baptisés ; le cas échéant, elle assure une sépulture chrétienne aux petits défunts, dans un cimetière séparé, fondé à ses frais<sup>581</sup>. En plus de la charité auprès des enfants, elle répond aussi aux besoins des plus pauvres par une charité inventive. « Les mendiants assaillent sa demeure au point d'indisposer les gens de sa maison. Elle fait ouvrir une porte à l'arrière et aménager un enclos spécial où elle s'affaire à les servir elle-même. »<sup>582</sup> La source financière de tout cela est constituée, à part son capital familial, surtout du produit de son travail de broderie et de celui de ses compagnes, qui est placé intelligemment, avec profit.

Dans son œuvre, destinée à étudier François de Rougemont<sup>583</sup>, Noël Golvers évoque aussi le rôle des femmes dans la mission catholique, au XVII<sup>e</sup> siècle. À part Candida Xu, Fr. de Rougemont mentionne également, dans son livre du compte, Domina Ye, Agatha, femme de Xin Jem Tai, Hoam nham nham, femme de Hoam Ye kim (de la ville Hangzhou), toutes étant des bienfaitrices de la mission, par leur contribution financière importante à l'évangélisation<sup>584</sup>.

## **b. Le travail des Pères des MEP**

Selon les lettres<sup>585</sup> des missionnaires des MEP, leurs méthodes pour baptiser les enfants abandonnés sont identiques à celles des jésuites. Ils utilisent des catéchistes. Dans la préface<sup>586</sup> des *Nouvelles lettres édifiantes*, nous voyons qu'il y en a de deux sortes : les uns sont sédentaires, les autres sont ambulants.

Les premiers sont presque tous des hommes mariés, ou veufs, qui ont été choisis par les missionnaires, parmi les chrétiens les plus instruits, les plus fervents et les plus distingués de

---

<sup>581</sup> Golvers, Noël, « Le rôle de la femme dans la mission catholique au XVII<sup>e</sup> siècle au Jiangnan : Philippe Couplet et sa biographie de Candida Xu (1607-1680) », in *Courrier Verbiest*, X, juin, 1998, p. 5-7.

<sup>582</sup> Charbonnier, Jean, *Histoire des chrétiens*, op.cit., p. 113.

<sup>583</sup> C'est un Flamand né à Maastricht en 1624, missionnaire en Chine depuis 1658, et plus particulièrement à Changshu, le centre pastoral de la préfecture de Su-zhou à quelque 120-130 kms de Shanghai, de 1661/1662 à sa mort en 1676, excepté durant la persécution de 1665 à 1671, alors qu'en détention à Canton, il réussit à diriger sa paroisse de loin.

<sup>584</sup> Golvers, Noël, *François de Rougemont*, op. cit., p. 311.

<sup>585</sup> Des lettres publiées dans *Nouvelles lettres édifiantes des missions de la Chine et des Indes orientales*, Paris, chez Ad. Le Clère, 1820.

<sup>586</sup> *Nouvelles lettres édifiantes*, op. cit., t. I, p. XVI-XVII.

chaque communauté chrétienne. Ils sont chargés de présider aux assemblées des chrétiens, lorsqu'ils se réunissent pour prier en commun, le matin et le soir, surtout les dimanches et jours de fêtes. Ils y font des lectures pieuses et instructives, des exhortations familières, et annoncent aux fidèles les fêtes, les jeunes et les abstinences prescrits par l'Église. Ils doivent baptiser les enfants nouvellement nés, dont les enfants des païens et les adultes qui sont en danger de mort. Ils visitent les malades, et doivent veiller à ce que, dans les enterrements des chrétiens, tout se fasse avec décence et piété, conformément aux lois, aux cérémonies et aux usages de l'Église catholique, sans aucun mélange de croyances païennes. Ils doivent aussi instruire les ignorants, soutenir la foi des chrétiens faibles, exhorter les pécheurs endurcis, s'opposer, autant qu'ils le peuvent, aux scandales donnés par les mauvais chrétiens, terminer, par voie de conciliation, les différends entre les fidèles, consoler les familles affligées, recueillir les aumônes destinées au soulagement des confesseurs emprisonnés ou exilés pour leur foi, et travailler à maintenir, parmi les chrétiens, la paix, la concorde et l'union fraternelle. Enfin, ils rendent compte au missionnaire, lorsqu'il revient dans l'endroit, de l'état de la chrétienté, et des abus qui ont pu avoir lieu pendant son absence. Leur rôle est alors d'une grande importance, et ils coûtent :

C'est chez eux que se rendent les nouveaux convertis pour s'instruire des préceptes de la religion, des prières, du catéchisme et des vertus du christianisme. Les plus éloignés demeurent quelquefois fort longtemps chez eux, vivent à leurs dépens, s'ils sont pauvres ; ce qui constitue ces catéchistes dans des dépenses considérables, surtout quand le nombre des prosélytes est grand. Il faut que la mission les aide, autrement ces nouveaux prosélytes, ne trouvant personne pour les instruire, oublient bientôt les premières impressions de foi qu'ils ont reçues, et retournent à leurs superstitions, ainsi que nous le voyons tous les ans, sans pouvoir, faute de secours, prévenir ce malheur<sup>587</sup>.

Les catéchistes ambulants, se maintiennent dans le célibat, tant qu'ils exercent cette fonction, qui consiste à aider les missionnaires dans le cours de leurs visites. D'autres vont partout où ceux-ci les envoient, visiter les différentes communautés chrétiennes, catéchiser, instruire, exhorter, consoler ceux qui ont besoin de l'être. Il baptisent les enfants nouvellement-nés, et les adultes qui sont en danger, ils président aux funérailles des chrétiens, et corrigent les abus.

---

<sup>587</sup> *Nouvelles lettres édifiantes, op.cit.*, t. I, p. 352-353. Lettre de François Pottier à M. Tessier de Sainte-Marie, 18 octobre 1782. Comme ce n'est pas une lettre envoyée au Séminaire, nous pouvons supposer qu'il a l'intention de présenter les dépenses concernant la mission à une pieuse donatrice.

Ce sont assez communément des chrétiens qui se donnent à la mission ; chaque missionnaire en a un certain nombre. Quand il y a quelque espérance de conversion dans un endroit, soit que les païens demandent à entendre parler de religion, soit que leurs parents ou amis, déjà chrétiens, servent d'introducteurs, pour lors on y envoie ces sortes de catéchistes ambulants, qui réfutent en détail les superstitions du pays, et leur prêchent la vérité de notre sainte religion<sup>588</sup>.

Dans la province de Sichuan, région principale du travail des Missionnaires étrangères, il y a très peu de catéchistes ambulants, mais chaque communauté chrétienne dispose d'un ou de plusieurs catéchistes sédentaires.

Dans leurs correspondances, des années soixante-dix aux années quatre-vingt du XVIII<sup>e</sup> siècle, les missionnaires mentionnent plusieurs fois le baptême des enfants par l'envoi des catéchistes, surtout de femmes chrétiennes. Voici un extrait des témoignages :

En attendant que les circonstances permettent aux missionnaires d'étendre partout l'exercice de leur ministère, nous sommes obligés de faire instruire des femmes pour administrer le baptême aux enfants malades des infidèles. Cette œuvre, si utile à la religion, et soutenue par le zèle de M. Moyë, nous a réussi au-delà de nos espérances : on compte par milliers les enfants mourants baptisés par les soins de ces pieuses chrétiennes. Les femmes sont les seules qui aient la liberté de s'introduire auprès des nourrices païennes pendant les maladies de leurs enfants. Les aumônes que des personnes charitables avoient envoyées l'année dernière pour être employées à cette bonne œuvre, ont été confisquées par les Chinois auprès de la douane de Canton ; cet accident aura infailliblement retardé les courses de ces ferventes chrétiennes ; car leur revenu ne saurait suffire pour fournir aux frais des longs et continuels voyages qu'il leur faut faire pour trouver ces enfants malades, qu'elles baptisent de tous côtés, en particulier dans la mission de M. Moyë<sup>589</sup>.

Après l'interdiction du christianisme par le gouvernement Qing, l'hostilité contre la mission chrétienne s'accroît. Dans les lettres des missionnaires des MEP, la « persécution » est le mot le plus évoqué. Ici, les aumônes des chrétiens de l'Europe sont confisquées par la douane de Canton.

Le travail des femmes est particulièrement distingué dans cette mission. Les entretenir comme catéchistes, afin de baptiser les petits enfants, est devenu une méthode prioritaire d'évangélisation pour les missionnaires. Cette méthode est très efficace et elle coûte moins cher. Les missionnaires des MEP en témoignent dans les *Nouvelles lettres édifiantes* :

<sup>588</sup> *Ibid.*

<sup>589</sup> *Nouvelles lettres édifiantes, op. cit.*, « Extrait des lettres écrites en 1780, par les missionnaires de la province du Su-tchuen », p. 303.

Parmi les parents de la famille Lo, qui se convertirent, je me rappelle encore une femme d'une grande dévotion, qui était attendrie jusqu'aux larmes quand on parlait de la Passion de notre Seigneur. Elle a baptisé des milliers d'enfants ; car elle savait les soulager, et elle disait avec simplicité aux païens que c'était pour sauver leurs âmes qu'elle les baptisait ; et, ce qu'il y a de plus admirable, c'est que bien des fois les païens venaient la chercher pour baptiser leurs enfants à l'extrémité, et sauver leurs âmes : ce qu'on doit rapporter à une Providence spéciale ; car c'est contre les mœurs des Chinois, qui ne permettent à aucune personne étrangère d'approcher de leurs enfants, quand ils sont dangereusement malades<sup>590</sup>.

La femme évoquée dans la lettre est Catherine Lo. Cette lettre est destinée au P. Moyë, le missionnaire le plus connu sur l'évangélisation d'enfants, qui se propose d'employer des femmes chrétiennes ferventes. Dans la lettre du Père Moyë, nous trouvons d'autres exemples de « bonnes chrétiennes ».

Il y a un mois que j'ai baptisé une famille entière, dont le chef a été mandarin et est maintenant pauvre. Sa fille aînée, qui avait été promise à un païen, renonce au mariage et veut garder la virginité : elle exhorte et instruit toute sa famille ; elle a déjà baptisé trois enfants d'infidèles.

Parmi ces néophytes, il y a une femme d'une simplicité admirable, qui pleure de joie et de consolation. Depuis un mois elle a déjà baptisé huit enfants de païens qui sont tous morts<sup>591</sup>.

Nous trouvons encore une autre correspondance de la femme de la famille Lo avec le Père Moyë.

Pendant plusieurs années j'ai reçu vos instructions, et j'ai été témoin de vos bons exemples ; je ne vous ai pas encore assez témoigné ma reconnaissance ; je prie matin et soir, et demande au Seigneur qu'il vous donne la force d'exécuter vos bons desseins, qu'il bénisse vos paroles et vos œuvres. Hélas ! Mes prières sont tièdes ; je n'ai point cette attention soutenue, cette ferveur, que vous nous avez recommandées. Vous nous disiez qu'il fallait tout faire pour Jésus-Christ, porter sa Croix, renoncer au monde, se renoncer soi-même, méditer la parole de Dieu dans la retraite et le silence ; je n'ai pas fait assez d'efforts pour graver ces leçons dans mon cœur et les mettre en pratique ; ainsi j'avoue mon ingratitude. Cependant, lorsque j'étais dans la prison et dans les cachots, je priais Dieu de m'accorder la grâce de supporter les tourments, et de répondre convenablement aux interrogations du mandarin. Dieu nous a exaucés, il nous a bénis et nous a aidés ; grâces lui en soient rendues : je me souvenais dans la prison de ce que vous nous aviez prêché qu'il fallait souffrir et mourir avec Jésus-Christ pour

---

<sup>590</sup> *Ibid.*, t. I, p. 415, Extrait des deux lettres de M. de Saint-Martin à M. Moyë, en date du 1<sup>er</sup> avril et du 29 mai 1783.

<sup>591</sup> *Ibid.*, t. I, p. 196, Relation écrite par M. Moyë, missionnaire apostolique au Su-tchuen, 6 août 1774.

mériter d'aller au Ciel, et d'y jouir avec lui de la félicité éternelle ; je pensais que les peines que je souffrais n'étaient rien en comparaison de celles du Sauveur, et qu'étant une grande pécheresse, elles ne pouvaient expier mes péchés. Plût à Dieu que je fusse morte avec M. Sun dans la prison ! Je n'en étais pas digne ; Dieu ne l'a pas voulu : je préférerais le séjour de la prison à celui de ma maison, et je souffrirais plus volontiers la captivité et le cachot, que d'être tranquille et à mon aise chez moi. Voilà trois ans que vous êtes parti d'ici ; j'aurais pu faire depuis ce temps beaucoup de bien que je n'ai pas fait, et me corriger de mes défauts et de mes vices. Je n'ai aucune bonne œuvre dont je puisse vous faire part pour vous consoler : j'ai baptisé trente ou quarante enfants [Elle parle d'enfants d'infidèles moribonds] ; c'est si peu que je rougis de l'écrire. Je vous conjure, vous et toutes les âmes pieuses, de demander à Dieu qu'il oublie mes péchés, me donne les forces et les grâces nécessaires pour exécuter tout ce que vous nous avez prescrit dans vos prédications, et cela pour sa plus grande gloire. Ainsi soit-il<sup>592</sup>.

Nous pouvons voir dans cette retranscription du Père Moyë, qu'il s'agit d'une femme très fervente et fidèle à sa religion. Son œuvre principale est de convertir les enfants moribonds. On rapporte ainsi que Catherine Lo, près de Chongqing, baptise deux mille enfants, tous morts peu après. La fille vierge de la famille Lo est un exemple d'un courage et d'un zèle sans égal aux yeux des missionnaires. Elle appartient à une communauté chrétienne, et est connue pour sa piété et sa ferveur. « Par sa constance et sa charité elle avait surmonté tous les obstacles, converti son père et sa mère, et obtenu la liberté d'élever chrétiennement ses frères et ses sœurs. »<sup>593</sup> Toutefois, sa mère n'a pas réussi à persévérer dans la foi catholique et est redevenue non-chrétienne. Catherine se dévoue envers l'œuvre du baptême des enfants. Dans ses fréquents voyages, elle est toujours accompagnée de sa mère qui, malgré sa répugnance pour tout ministère de charité, ne veut pas que sa fille soit blâmée dans ses démarches. Elle fait un catalogue exact des enfants qu'elle baptise jusqu'au nombre d'environ 2 000, afin de pourvoir à leur éducation, s'ils survivent ; mais lorsqu'elle retourne les chercher, elle constate qu'ils sont tous morts<sup>594</sup>.

Une relation rédigée par le P. Florens<sup>595</sup>, le 13 septembre 1786, rapporte un cas d'une veuve qui a procuré le baptême à des milliers d'enfants moribonds au cours de la famine, alors que deux autres chrétiens sont emprisonnés<sup>596</sup>. Là encore, nous voyons que, pour les

---

<sup>592</sup> *Nouvelles lettres édifiantes*, op. cit., t. II, p. 468-469, Extrait d'une lettre de la veuve Lo à M. Moyë, traduite du Chinois.

<sup>593</sup> Launay, Adrien, *Histoire des missions*, op. cit., t. I, p. 490.

<sup>594</sup> *Ibid.*

missionnaires, la famine est une occasion d'augmenter le nombre de convertis, en baptisant des enfants en danger de mort.

Selon ces témoignages, nous voyons que, ce sont surtout des chrétiennes, aussi bien pour les jésuites que pour les MEP, qui procèdent au baptême des enfants moribonds. En plus du labeur des catéchistes, les Vierges offrent un service complémentaire auprès des femmes et des enfants. Ces deux ministères parallèles se sont d'ailleurs développés dans les mêmes circonstances historiques et géographiques. Le foyer le plus fervent est d'abord la province du Fujian avec les dominicains espagnols au XVII<sup>e</sup> siècle. Les Pères français des MEP, bénéficiant de ces premières expériences au Fujian, transportent certaines méthodes d'apostolat dans les provinces occidentales du Sichuan, Yunnan et Guizhou. Lazaristes et jésuites, faisant face aux mêmes besoins, adoptent des mesures analogues dans les provinces du centre et du nord de la Chine<sup>597</sup>.

Les Vierges sont appelées à sortir de leur réclusion dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle prennent alors une part active à l'instruction chrétienne des filles et des femmes. Le promoteur le plus convaincu de cette nouvelle forme d'apostolat est le Père Jean Martin Moyë, provicaire au Sichuan oriental et au Guizhou à partir de 1773. Il bénéficie de son expérience, en France, lorsqu'il a fondé la Congrégation des Sœurs de la Providence. C'est pour assurer l'instruction religieuse des petites filles et des femmes, qu'il a institué, en Chine, les « Vierges enseignantes ».

À cette époque-là, dans l'empire chinois, la femme est considérée comme tout juste bonne aux travaux domestiques et elle ne reçoit pas l'enseignement littéraire et culturel comme leurs frères. Seules quelques filles de familles d'élite, peuvent recevoir une éducation privée, si ses parents ont un esprit suffisamment ouvert. Il n'y a pas d'écoles pour les filles, et la plupart de celles-ci sont vouées à l'ignorance. Ainsi, les chrétiennes sont presque toutes illettrées, incapables de lire les livres de religion et de comprendre le sens de la prière. Au début, le Père Moyë veut remédier à cet état en élevant le niveau de l'éducation des femmes, et il les considère, bien vite, comme une bonne armée d'évangélisation. Il les trouve idéales,

---

<sup>595</sup> Jean-Louis Florens, né le 10 avril 1756, mort le 14 décembre 1814. Il est professeur au petit séminaire de Cavaillon, et est entré au Séminaire des Missions-Étrangères au 9 avril 1778. Il partit de Paris le 8 octobre 1780, pour la province de Se-tchuen. Lors de la persécution de 1785, il fut dénoncé, mais il réussit à s'échapper. En 1786, il fut nommé provicaire pour diriger les missions dans les districts du Se-tchuen méridional et quelques chrétientés de Yun-nan. En 1810, il fut nommé coadjuteur de Mgr Dufresse. Pendant la persécution de 1814, il s'enfuit à travers le Yun-nan, et arriva, épuisé, au Tonkin occidental, où il s'éteint la même année.

<sup>596</sup> *Nouvelles lettres édifiantes*, *op. cit.*, t. II, p. 458.

<sup>597</sup> Charbonnier, Jean, *Histoire des chrétiens*, *op.cit.*, p. 189.

non seulement parce qu'elles ont plus de facilités pour accéder aux autres femmes et aux enfants païens, mais aussi parce qu'elles sont plus ferventes et plus zélées à l'égard de la religion que les hommes, qui sont plus attachés au monde, soucieux du manque du travail et des affaires sociales. « Il constatait que, dans les chrétientés, les hommes ne s'entretenaient guère que de leur commerce, des vanités du monde et de leurs intérêts de l'ordre le plus inférieur. Il les sentait irrésolus, timides, cherchant des prétextes pour se dispenser de faire le bien. »<sup>598</sup> Conscient du potentiel que représentent les Vierges chrétiennes, il leur confie des missions à l'extérieur et s'efforce de créer de petites écoles de filles avec leur aide.

Le P. Moyë suscite d'abord l'émulation d'un certain nombre de jeunes filles, et le nombre de ces vierges chrétiennes s'accroît bientôt. Beaucoup d'entre elles ont la volonté de s'instruire, de répandre la religion au sein de leurs familles, tout en baptisant les enfants païens moribonds.

Or, un jour, en 1779, raconte-t-il, il me fut dit en songe : *Hube magnum zelum ad educandam problem*. Ensuite de ce songe, la Providence m'a ouvert des voies pour envoyer çà et là des femmes, des vierges, zélées pour instruire et former la jeunesse. C'est ce que j'ai fait en Europe. Dieu bénit maintenant cet établissement qui a souffert dans les commencements de grands obstacles. Voyant M. Gleyo, je lui communiquai ce projet, et lui dis de l'exécuter chez lui, où bien des filles veulent consacrer à Dieu leur virginité. M. Gleyo y répugnait, trouvant trop de difficultés<sup>599</sup>.

L'activité fébrile des « baptiseuses » du P. Moyë a peut-être gêné indirectement le lancement de ses projets d'apostolat par les Vierges. En fait, il envoie alors, dans quelques villages, des Vierges et des femmes pieuses qu'il a chargées d'instruire les néophytes en même temps que les filles des familles chrétiennes. Ces essais réussissent<sup>600</sup>. Dans ce but, il modifie les règlements établis par Martiliat et songe à une institution plus structurée. D'abord hostile au projet, son confrère français, le missionnaire Gleyo change donc d'avis et se décide de soutenir cette œuvre des Vierges chrétiennes. Le changement d'attitude du P. Gleyo encourage Moyë.

Il lui envoya [au Père Gleyo] Françoise Jen qui, par sa vertu longtemps éprouvée et sa rare capacité, lui inspirait la plus entière confiance. *Je l'ai connue dès l'enfance, pour ainsi dire, écrivait-il, et les traits de modestie qui paraissaient sur son visage me faisaient espérer*

<sup>598</sup> Du Noyer, Roger et Simonin, Henri, *Le Bienheureux Jean-Martin Moyë, prêtre des Missions Étrangères, fondateur des Sœurs de la Providence*, Paris, Missions Étrangères, 1955, p. 24.

<sup>599</sup> A. M. E., vol. 1250, p. 122. Lettre de Moyë, citée par Dufresse, le 19 août 1780.

<sup>600</sup> Launay, Adrien, *Histoire des missions de Chine, op. cit.*, t. I, p. 498.

*qu'elle serait dans la suite un vase d'élection. En effet, elle apprit à lire, et étudia à fond la doctrine chrétienne pour l'enseigner aux autres, après l'avoir pratiquée elle-même*<sup>601</sup>.

L'intention du P. Moyë, en envoyant Françoise Jen dans le district de Gleyo, est qu'elle soit reçue par une famille qu'il a connue, et qu'elle ouvre une école dans cette maison. Pourtant, la situation change. Au moment de son arrivée, après un long voyage, la mère de cette famille est décédée et ses héritiers abandonnent Jen pour défendre leurs propres intérêts. Elle est alors obligée de se réfugier dans une chrétienté voisine. Malgré ces difficultés inattendues, elle y est accueillie, et peut remplir sa mission<sup>602</sup>. En plus de celle-ci, d'autres femmes et filles vierges sont employées lors de l'établissement de ces écoles. À Tchang-keou, Moyë établit l'une de ses premières écoles dans la famille Kiao, marchands, qui lui donnent l'hospitalité quand il visite la chrétienté de cette ville. Il place cette école sous la direction de la fille même de Kiao, une jeune femme qui, s'étant laissée fiancer une seconde fois à un païen, a été frappée de cécité, et est devenue très pieuse et très charitable<sup>603</sup>.

Dans les *Nouvelles lettres édifiantes*, nous trouvons d'autres descriptions sur la fondation de petites écoles :

Il a fallu pourvoir à un inconvénient aussi considérable, et voici les moyens qu'on a jugés être les plus propres, et qui sont fort dispendieux. Le premier est d'ériger des écoles, autant qu'il est possible, dans les différents districts. Les hommes sont chargés d'instruire les jeunes garçons ; plusieurs femmes pieuses, vierges pour la plupart, et qui en ont fait le vœu, ou au moins veuves et éprouvées, se sont consacrées à cette bonne œuvre en faveur des jeunes filles. On recommande, et on presse beaucoup, les grandes personnes d'en profiter dans les temps qui leur sont libres. Dans ces écoles, on enseigne les prières, le catéchisme et d'autres livres de religion et de piété, composés exprès pour les Chinois, et qui leur apprennent la manière de mener une vie chrétienne. On fait cotiser les chrétiens pour l'entretien et la nourriture de ces maîtres ou maîtresses ; car, communément on n'exige point autre chose : mais il arrive que ces maîtres, tous chrétiens, et fort en état d'enseigner, ont des familles à nourrir. Il faut donc suppléer à leur défaut, et mettre, pour le bien commun, leur famille en état de se passer d'eux. D'autres fois, les chrétientés sont si pauvres, qu'à peine elles ont de quoi se nourrir fort petitement : pour lors, la mission se charge de la nourriture et de l'entretien des maîtres. D'autre fois, surtout quand les enfants sont un peu grands, les parents comptent sur leur travail en partie, et la crainte de manquer les empêche de les envoyer aux écoles. Quand ce n'est

---

<sup>601</sup> *Vie de M. l'abbé Moyë*, p. 443, cité par Launay, Adrien, *Histoire des missions de Chine*, op. cit., t. I, p. 498.

<sup>602</sup> Launay, Adrien, *Histoire des missions de Chine*, op. cit., t. I, p. 499.

<sup>603</sup> *Ibid.*

point mauvaise volonté, il est encore clair qu'il faut les aider. Ce seul objet coûte quelquefois à la mission plus de cent pistoles par an<sup>604</sup>.

Cet extrait témoigne de l'avancement de la mission, en demande de plus d'argent pour la soutenir, mais, en même temps, il nous révèle la méthode d'enseignement employée dans les écoles. Le but est de pénétrer les enfants de l'esprit de foi et de prière, en leur en faisant accomplir des actes éclairés et souvent répétés.

Pourtant, cette œuvre rencontre des obstacles, d'abord de nature économique, car la plupart des enfants scolarisés viennent de familles pauvres, incapables d'assurer les frais de leur éducation. Il faut nourrir ces élèves et pourvoir à tous leurs besoins. « C'était une dépense d'environ 60 francs par mois pour chaque école de 12 ou 15 enfants. »<sup>605</sup>

Le Père Dufresse évoque des difficultés, qui entravent le recrutement des élèves et leur assiduité à l'école (voir Annexe II, 9) :

Il y a des parents qui refusent d'envoyer leurs filles, de crainte, qu'à l'exemple de leurs maîtresses, elles ne veuillent elles-mêmes embrasser l'état de virginité ; d'autres, parce qu'ils ont honte de voir leurs filles mieux instruites et savoir mieux les prières qu'eux ; d'autres, parce que pour certaines causes ils ont été refusés aux sacrements par le prêtre ; celui-là craint d'être à charge à la famille chez laquelle se tient l'école ; plusieurs enfin dans la maison desquels se tiennent les écoles souffrent avec peine le concours de ces filles, et regrettent de se voir comme assujettis à réciter les prières d'une manière plus décente et à être plus exacts aux autres exercices<sup>606</sup>.

Dans une autre lettre, de 1803, le Père Dufresse présente d'autres obstacles à la fondation d'écoles.

Les écoles chrétiennes se soutiennent ; elles sont notre principale ressource pour l'instruction et l'éducation de la jeunesse. [...] Les écoles de filles furent instituées, il y a plus de vingt ans, par M. Moyë, un des plus zélés missionnaires, qu'on ait vus dans cette province. Pendant dix ans qu'il exerça le saint ministère ici, il vint à bout, par la ferveur de son zèle, par ses ouvrages de piété, par son travail et ses exemples ; il vint, dis-je, à bout d'accoutumer les néophytes à un train de prières et à des exercices de religion qu'il est plus facile de concevoir que d'espérer de ces Indiens. Comme il y a une société de vierges consacrées à Dieu, qui font profession d'enseigner les livres de religion, sans autre rétribution que celle qu'elles attendent de Dieu,

---

<sup>604</sup> *Nouvelles lettres édifiantes, op. cit.*, t. I, p. 349. Lettre de Mgr François Pottier, évêque d'Anthopolis, et vicaire apostolique du Su-tchuan, à M. Tessier de Sainte-Marie, curé de Genillé, près de Loches en Touraine (département d'Indre-et-Loire), 18 octobre 1782.

<sup>605</sup> Launay, Adrien, *Histoire des missions de Chine, op. cit.*, t. I, p. 501.

<sup>606</sup> A. M. E., vol. 1250, p. 148, lettre à Alary, 24 septembre 1782.

qu'elles se contentent de la nourriture, pourvoyant elles-mêmes le plus souvent à leur entretien, il est plus facile de procurer des maîtresses pour les écoles de filles aux chrétientés qui en demandent. Mais il y a d'autres difficultés qui font que ces écoles ne sont guère plus multipliées, et souvent moins fréquentées que celles des garçons.

1° On a peine à trouver des familles qui veillent ou puissent établir de ces écoles dans leurs maisons ;

2° Il est contre les usages chinois de faire venir tous les jours des filles à l'école ;

3° La pauvreté ne permet pas à beaucoup de parents de payer des pensions pour leurs filles ;

4° Les parents ont souvent besoin d'elles pour de petits travaux dans la maison<sup>607</sup>.

L'emploi de ces jeunes filles suscite des polémiques sur la légitimité des réunions et leur sécurité. Leur réunion dans un lieu public est considérée comme inconvenable dans la société ancienne chinoise. Elle peut générer des tensions, néfastes à la mission.

Le Père Moyë s'avère plus audacieux, comme en témoigne le Père Pottier (voir Annexe II, 10) :

Ce cher confrère [le P. Moyë] veut instituer ici des écoles de filles ; pour cela il s'est attaché spécialement à former un assez bon nombre de jeunes chrétiennes auxquelles communément il fait faire le vœu public de virginité ; ensuite il les répand çà et là dans les différentes chrétientés pour y instruire les filles et autres femmes chrétiennes, qui s'assemblent quelquefois jusqu'à vingt et plus dans des maisons de particuliers ; elles enseignent publiquement le catéchisme, les prières et autres livres de piété de la composition de M. Moyë. [...] Or, ces vierges maîtresses sont, pour la plupart, extrêmement jeunes ; les deux ou trois plus âgées que je connaisse n'ont que 30 ans, les autres de 15 à 25, tout est employé ; il y en a même une chez M. Gleyo, formée par M. Moyë, qui n'a que 13 ou 14 ans, et qui tient une fort grande école, après avoir fait son vœu public de chasteté à 11 ans<sup>608</sup>.

Cet institut est une nouveauté, non seulement pour la plupart des Chinois ordinaires, qui n'instruisent pas leurs filles, mais aussi aux yeux des chrétiens et des autres prêtres français. La plupart de ces vierges, qui ont fait publiquement vœu de chasteté, ne se distinguent point des autres filles par leurs vêtements, mais, même avec ces précautions, des risques persistent. Il est vrai que le P. Moyë a remédié à cet inconvénient en faisant accompagner ces jeunes vierges d'une veuve ou d'une femme âgée, vertueuse et prudente. Néanmoins, on a vu un hypocrite essayer de tenter et de perdre une de ces institutrices<sup>609</sup>.

---

<sup>607</sup> *Nouvelles lettres édifiantes*, *op. cit.*, t. IV, p. 61, lettre de Dufresse, 28 octobre 1803.

<sup>608</sup> A. M. E., vol. 438, p. 238, lettre de Pottier, du 18 octobre 1782, adressée à Steiner.

<sup>609</sup> Launay, Adrien, *Histoire des missions de Chine*, *op. cit.*, t. I, p. 506.

Enfin, ce qui ajoute à tous ces inconvénients, c'est que plusieurs missionnaires ont cru pouvoir charger ces vierges de lire et d'enseigner publiquement dans les assemblées où tous les fidèles, hommes et femmes, se réunissent indistinctement ; ce qui est contraire aux mœurs du pays, à toutes les convenances, et au précepte de Saint Paul<sup>610</sup>.

Malgré la gravité de ces motifs d'inquiétude, le Père Pottier soutenait toujours l'œuvre de Moyë, ne voulant point supprimer une institution qui pouvait rendre des services, et demandant à la Sacrée congrégation d'examiner cette œuvre qui était favorable à l'évangélisation.

Après avoir examiné l'affaire, la Propagande répond, le 19 avril 1784. En acceptant l'Institut des vierges chrétiennes, elle ajoute plusieurs articles pour en spécifier les règles<sup>611</sup> :

Ils ne permettront jamais à ces vierges d'annoncer la parole de Dieu ou d'enseigner dans les assemblées d'hommes, soit par la lecture, soit par le chant des cantiques ou des prières ;

Que ces vierges ne fassent le vœu de chasteté que lorsqu'elles auront dépassé l'âge de 25 ans ; que ce vœu ne soit point perpétuel, mais de trois ans seulement ;

Il convient que toutes les vierges consacrées à Dieu évitent la compagnie des hommes et se renferment dans leurs maisons, afin que, par le silence, la prière et la vigilance de leurs sens, elles obtiennent de Dieu de rester fidèles à leurs pieuses et saintes promesses ;

Que l'on choisisse, pour leur confier la charge d'enseigner les jeunes filles, celles de ces vierges qui sont les plus âgées, et, s'il est possible, celles qui ont dépassé 30 ans ; et qui se font remarquer par la pureté de leur vie, leur savoir et leur prudence ;

Qu'elles n'ouvrent point leurs écoles indistinctement dans toutes les maisons ; mais chez elles, ou dans des maisons désignées par le missionnaire et qui ne seront point habitées par des hommes ;

Que ces réunions de jeunes filles ne soient point trop fréquentes, de peur d'exciter les soupçons des gentils [païens] ; que les maîtresses restent plutôt chez elles, pour y enseigner les enfants en particulier, ou qu'elles aillent donner leurs leçons dans les familles ;

Selon ces propositions, nous pouvons voir que la Propagande a accordé une grande importance à la protection et au maintien de la virginité de ces jeunes filles. Mgr de Saint Martin, consacré évêque en 1784, ajoute quelques détails dans une lettre pastorale datée du 1<sup>er</sup> septembre 1783 : les enseignants en charge de catéchumènes femmes doivent avoir au moins 40 ans, être suffisamment instruites par les doctrines et instruire sous forme de conversation et non pas de sermon ; elles ne peuvent enseigner les hommes sauf s'ils sont en danger de mort.

---

<sup>610</sup> *Ibid.* Selon le précepte, « que les femmes se taisent dans les assemblées » (1Cor 14. 34).

<sup>611</sup> Launay, Adrien, *Histoire des missions de Chine, op. cit.*, t. I, p. 510-511.

Il est raisonnable pour la Propagande de prendre beaucoup de précautions. Si la virginité, pour des motivations religieuses, est devenue un symbole de la croyance exaltée des femmes aux yeux de l'Église dès le XVI<sup>e</sup> siècle, ce n'est pas le cas en Chine<sup>612</sup>. À l'époque de la Chine impériale, les femmes sont censées se marier et donner naissance à un garçon comme héritier ; la virginité pour toute la vie est alors une pensée odieuse pour la plupart des gens. Pourtant, comme dans la société chrétienne occidentale, la virginité avant mariage est une obligation. Une fille qui perd sa virginité avant de se marier, perd aussi sa réputation et celle de sa famille.

Ces diverses règles restent en vigueur plus d'un siècle. Les Vierges en communautés existent toujours, même au début du XX<sup>e</sup> siècle, et elles forment le noyau du corps enseignant religieux dans la région. Ces vierges habitant dans les familles ont formé des générations de chrétiens. Recevant une sérieuse formation doctrinale, elles ont un grand dévouement à l'Église, et remplissent un rôle éminent dans l'évangélisation du Sichuan<sup>613</sup>.

Nous voyons qu'il y a des différences et des similitudes entre les jésuites et les Pères des MEP. Contrairement aux MEP, les jésuites adoptent un stratagème plus flexible, une méthode d'accommodation. L'adaptation au style de vie chinois traditionnel permet aux jésuites d'entrer en contact avec la plupart des gens et d'orienter leur conversation directement sur des thèmes religieux. Leur essai de créer des *guanxi* (relations personnelles ou réseaux sociaux) leur permet d'accéder aux hospices chinois, et de procéder au baptême des enfants moribonds. Leur coopération avec les bouddhistes offre aussi une facilité pour effectuer l'œuvre de charité.

Les deux groupes de Pères doivent s'appuyer sur les chrétiens et les chrétiennes chinois, qui sont le lien vital entre les missionnaires et la communauté chinoise. Les sources nous montrent que le rôle des femmes est remarquable, même si la plupart d'entre elles sont inconnues. Les chrétiennes chinoises viennent de différentes couches sociales. Il existe des femmes bien éduquées, appartenant à des familles riches, comme Candida Xu ; mais, plus nombreuses sont les femmes ordinaires, pauvres et analphabètes, comme celles que le Père Moyë a rencontrées.

---

<sup>612</sup> Menegon, Eugenio, « Child Bodies, Blessed Bodies : The Contest between Christian Virginité and Confucian Chastity », in Lutz, Jessie Gregory (éd.), *Pioneer Chinese Christian Women : Gender, Christianity, and Social Mobility*, Bethlehem, Lehigh University Press, 2010, p. 113.

<sup>613</sup> Charbonnier, Jean, *Histoire des chrétiens*, op.cit., p. 194-195.

Elles enseignent la foi à leurs enfants et à d'autres femmes, s'occupent des malades, sauvent des enfants abandonnés, et se rencontrent pour pratiquer le culte. Elles appartiennent à des sociétés religieuses, en faisant des dons aux églises chinoises<sup>614</sup>.

La dynamique des femmes dans l'évangélisation est due à plusieurs raisons. Tout d'abord, elles ont plus de possibilités d'embrasser la foi. En considérant leur statut d'infériorité dans la famille par rapport aux hommes, il sera plus facile pour une femme d'accéder au christianisme si le mari est converti. La structure familiale chinoise joue ici un rôle important. Les liens familiaux constituent les principaux réseaux personnels dans la société chinoise. Quand le chef de famille a été converti au christianisme, le reste de la famille serait aussi baptisés. Les néophytes présentent souvent la foi à leurs amis, suivis par toutes leurs familles<sup>615</sup>. C'est une méthode bien adaptée à la société chinoise, et progressivement elle aide le christianisme à se propager.

La deuxième raison est la conséquence du statut de femme dans la famille. Comme elles sont très limitées dans la vie sociale, la pratique du culte devient une activité qui mérite que l'on s'y consacre. L'enseignement de la doctrine catholique est une chance, pour beaucoup d'entre elles qui sont analphabètes, d'apprendre à lire et à écrire.

Finalement, en raison de la règle de séparation des deux sexes dans les lieux publics, les Pères sont obligés de s'appuyer sur des catéchistes féminins, qui ont plus de facilité à accéder aux enfants et aux femmes païennes, en leur enseignant la foi, et en baptisent leurs enfants en danger de mort. De plus, les femmes catéchistes zélées, vivant dans les zones de chrétienté rurales, constituent une force auxiliaire importante pour les missionnaires, qui ne peuvent que rarement visiter ces lieux dispersés<sup>616</sup>. Elles aident à conserver la vitalité de ces communautés chrétiennes, en l'absence des Pères, car ces derniers sont obligés de se cacher à cause de la répression des mandarins.

Le christianisme et les femmes ont tout à gagner à travers la mission. Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, sans ces chrétiennes, le christianisme aurait été beaucoup plus faible dans chaque aspect de son œuvre. Ces femmes chrétiennes ont trouvé la foi, plus d'espace dans la

---

<sup>614</sup> King, Gail, « Christian Women of China in the Seventeenth Century », in Lutz, Jessie Gregory (éd.), *Pioneer Chinese Christian Women : Gender, Christianity, and Social Mobility*, Bethlehem, Lehigh University Press, 2010, p. 55. Traduit de l'anglais : *They taught the faith to their children and other women, they cared for the sick, they rescued abandoned children, they met with other women to worship, they belonged to religious societies, and they donated generously to the Chinese church.*

<sup>615</sup> *Ibid.*, p. 56.

<sup>616</sup> Tiedemann, R. G., « A Necessary Evil : the Contribution of Chinese Virgins to the Growth of the Catholic Church in Late Qing China », in Lutz, Jessie Gregory (éd.), *Pioneer Chinese Christian Women*, *op. cit.*, p. 101.

vie sociale et de nouvelles fonctions dans la famille et dans la société au cours de la mission<sup>617</sup>. Elles ont plus d'opportunités de recevoir une éducation, même si elle est religieuse, ce qui leur permet d'avoir une plus grande ouverture sur le monde. Elles en tirent profits aussi dans le mariage, car en tant que chrétien leur mari ne peut pas prendre des concubines ; la polygamie est interdite par le christianisme.

Les activités religieuses féminines ne sont pas limitées à la Chine ; bien entendu, la question de la place des femmes dans la catéchèse a aussi été abordée dans d'autres contextes. Au XVI<sup>e</sup> siècle en Europe, des femmes nobles, surtout des veuves, ont eu une contribution importante à la fondation des collèges de la Compagnie de Jésus, par des soutiens financiers<sup>618</sup>. En France, elles participent beaucoup au financement des missions et à la promotion de la réforme catholique<sup>619</sup>. Elles sont actives aussi dans la mission française en Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle. À la différence de la mission de Chine, dans laquelle les femmes indigènes sont les principales forces vives, la mission d'Amérique dépend plutôt du travail des femmes européennes, comme les Ursulines<sup>620</sup>. Et ces dernières forment aussi un certain nombre de catéchumènes amérindiennes. Leurs activités de conversion des « Sauvages » sont considérées non seulement comme un complément aux entreprises masculines, mais aussi comme une partie indispensable.

C'est ainsi qu'à partir de 1639, convaincues de leur mission, des femmes viennent, en Nouvelle-France, établir les fondements d'un assistant social et religieux, tel qu'on le conçoit alors dans la didactique de la re-christianisation tridentine : hôpital, couvent d'enseignement, secours aux pauvres, encadrement des familles, vont ainsi être mis en place dans le but premier et clairement exprimé de contribuer activement au projet jésuite d'intégration socio-religieuse des Amérindiens<sup>621</sup>.

Il est intéressant de mettre ensemble les thèmes de l'infanticide féminin et du rôle des femmes catéchistes, car ils doivent être traités du point de vue de l'histoire du genre.

---

<sup>617</sup> King, Gail, « Christian Women of China in the Seventeenth Century », *op. cit.*, p. 78.

<sup>618</sup> Hufton, Olwen, « The Widow's Mite and other strategies : funding the catholic reformation. The Prohero Lecture », in *Transactions of the Royal Historical Society*, 16<sup>th</sup> series, 8, 1999, p. 117-137, et « Altruism and Reciprocity : the early Jesuits and their female patrons », in *Renaissance Studies*, 15, 2001, p. 328-353.

<sup>619</sup> Diefendorf, Barbara, « An Age of Gold ? Parisian Women, the Holy League, and the Roots of Catholic Renewal », in Wolfe, Michael (éd.), *Changing Identities in Early Modern France*, Durham, Duke University Press, 1997, p. 169-190.

<sup>620</sup> L'ordre de Sainte-Ursule est un ordre religieux catholique fondé en novembre 1535 à Brescia en Lombardie (Italie) par Sainte Angèle Mérici (1474-1540). Il se consacre principalement à l'éducation des filles ainsi qu'aux soins des malades et des nécessiteux dans de nombreuses maisons qui sont appelées Couvents des Ursulines.

<sup>621</sup> Deslandres, Dominique, *Croire et faire croire. Les missions françaises au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2003, p. 361-362.

L'existence de ce phénomène peut être expliqué par le statut des femmes dans la société traditionnelle chinoise, comme nous l'avons vu dans le deuxième chapitre.

## V. 2. SAUVER LES ENFANTS : LA PRIORITÉ DU BAPTÊME

### a. Le travail des jésuites

Les témoignages des missionnaires, jésuites ou MEP, sur le baptême d'enfants sont nombreux. Les jésuites expriment leur inquiétude concernant l'entretien de ces enfants après le baptême.

Baptiser trop d'enfants abandonnés qui survivent, du faits des coûts qu'ils génèrent alors, risque de mettrait en péril la comptabilité missionnaire.

Les enfants exposés qu'on nous apporte, ne sont pas, à beaucoup près, en si grand nombre : cependant la dépense qu'on est obligé de faire pour leur entretien, est incomparablement plus grande. Je baptisai l'année dernière dans notre église 45 de ces enfants qui moururent peu de jours après la grâce qu'ils venaient de recevoir. J'en ai baptisé cette année 30 en dix mois. Au commencement nous n'en baptisions guère que cinq ou six par an, mais j'ai lieu de croire que, désormais, le nombre montera tous les ans à soixante et davantage<sup>622</sup>.

Déjà, quitter la manne des hôpitaux chinois pour courir la ville à la recherche d'enfants moribonds à baptiser, représente une dépense inatteignable.

Si j'avais des fonds suffisants, j'entretiendrais des catéchistes, comme on fait à Pékin, et je les enverrais dans tous les quartiers de la ville, où l'on a accoutumé d'exposer les enfants. Je pourrais même, avec une somme assez modique, procurer le baptême aux enfants des infidèles qui sont sur le point d'expirer. Ce sont, là, les seules occasions où ma pauvreté me fait une véritable peine<sup>623</sup>.

Progressivement, les Chinois viennent directement abandonner les enfants aux missionnaires, qui s'efforcent de les placer une nourrice.

Dès qu'on apporte un enfant, on le baptise, et on lui cherche une nourrice. On ne donne que 25 sols par mois à chaque nourrice : outre cela, il faut fournir le linge, et les remèdes quand ils sont malades. Au commencement c'était une affaire que de chercher des nourrices : maintenant j'en trouve plus que je n'en veux. De même, il fallait autrefois envoyer chercher

---

<sup>622</sup> *Lettres, op. cit.*, t. XVI., p. 310-311, lettre du P. Gaubil, 4 novembre 1722.

<sup>623</sup> *Ibid.*, p. 311-312, lettre du P. Gaubil, 4 novembre 1722.

les enfants dans les endroits où on les expose au lieu, qu'à présent, les infidèles nous les apportent eux-mêmes, parce qu'ils voient que leur peine est payée. Cela n'empêche pas que plusieurs n'échappent à notre vigilance. [...]

Ce n'est pas assez de placer ces enfants et de leur procurer des nourrices : il faut de temps en temps les visiter, surtout s'assurer de la probité et de la bonne foi de ceux à qui on en confie le soin. Faute de cette précaution, on s'exposerait, quelquefois, à de fâcheux inconvénients<sup>624</sup>.

Mais, toujours en raison des dépenses engagées, les bons pères s'attachent à les laisser à des familles chrétiennes.

Quand un enfant se porte bien, et qu'il y a lieu d'espérer qu'il vivra, je m'en délivre le plus tôt qu'il m'est possible, soit en le donnant à quelqu'un qui veut bien s'en charger, soit en l'engageant par quelque gratification à le prendre. Mais ce n'est qu'aux chrétiens que je le confie et, par là, je suis moralement sûr que, lorsqu'il croîtra en âge, il sera élevé dans les principes de notre sainte religion<sup>625</sup>.

Le nombre d'enfants directement apportés dans les missions semble, cependant, rester assez faible.

Je ne vous marque point ce qu'il en coûte, par an, pour l'entretien des enfants qu'on nous apporte, et il ne serait pas aisé de le faire : cela dépend de leur nombre, et de certains frais qui surviennent de jour à autre, auxquels on ne s'attend pas. Mais comment fournir à ces frais, me direz-vous ? Ah, mon cher Père, qu'il est difficile qu'en ces occasions un missionnaire ne donne pas une partie de son nécessaire. D'ailleurs, quelques personnes pieuses, qui cherchent à s'attirer des protecteurs dans le Ciel, procurent par leurs libéralités à ces petits innocents l'application du sang de l'adorable Rédempteur : et vous m'avouerez que leurs aumônes ne sauraient être plus sûrement employées.

Comme je mets toute ma confiance en la Divine Providence, je ne refuse aucun des enfants qu'on m'apporte ; actuellement j'en ai dix-huit que je fais nourrir. Ce qu'il y a de consolant dans une occupation si sainte, c'est que l'on pratique en même temps les œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle, et que la charité qui s'exerce à l'égard de ces infortunées, victimes de la cruauté de leurs parents, regarde directement la personne du Fils de Dieu, ainsi qu'il nous l'assure lui-même en nous disant : Toutes les fois que vous avez fait ces choses à l'un de mes frères que voilà, vous me les avez faites à moi-même<sup>626</sup>.

Le Père d'Entrecolles, le 26 juillet 1726, montre que les jésuites se sont attachés à enterrer religieusement les nouveaux-nés baptisés. Non seulement ils reposent en une terre

---

<sup>624</sup> *Ibid.*, p. 312-314, lettre du P. Gaubil, 4 novembre 1722.

<sup>625</sup> *Ibid.*, p. 314, lettre du P. Gaubil, 4 novembre 1722.

<sup>626</sup> *Ibid.*, p. 314-316, lettre du P. Gaubil, 4 novembre 1722.

consacrée, mais, n'ayant pas atteint l'âge de raison, et donc d'être responsables d'actes contraires à l'enseignement du Christ, ils sont automatiquement sauvés par la grâce et la miséricorde de Dieu (2 Samuel 12. 21-23). Ils sont donc, tous, au Ciel et il est licite de recourir à leur intercession<sup>627</sup>.

Il n'y a point d'année qu'on ne vous fasse part du grand nombre d'enfants, ou exposés ou moribonds, qui ont été régénérés dans les eaux du baptême. Nous en comptons, pendant celle-ci, plus de six cents, on en compte beaucoup plus dans chacune des deux églises portugaises, parce que leur district est d'une bien plus grande étendue que le nôtre. N'y eût-il que ce seul bien à faire, ne serions-nous pas bien dédommagés de tout ce que nous éprouvons de peines et de contradictions ? Je visite, de temps en temps, les tombeaux de nos chrétiens, surtout le quartier destiné à la sépulture des enfants morts avant l'âge de raison : là, me représentant cette multitude innombrable d'âmes innocentes qui sont à la suite de l'Agneau, j'implore leur secours, et je les prie d'intercéder auprès du Seigneur pour le salut de leurs proches, et de leurs compatriotes, qui court de si grands risques dans ces jours de tribulations. Je regarde tous ces petits prédestinés comme des troupes de réserve, toujours prêtes à fortifier du haut du Ciel ceux de leurs frères, dont la constance a de si rudes assauts à soutenir, pour s'affermir dans la foi<sup>628</sup>.

Nous voyons que, les secours venues d'Europe, sont loin de suffire pour financer des catéchistes. Si, se faire passer pour un médecin des corps est un autre stratagème pour sauver les âmes, il ne peut pas plus permettre d'élever des enfants dans la foi. Baptiser, en priorité, des enfants moribonds est alors en pis aller, aux bénéfices seulement spirituels. Leur annonce, qui ne peut que satisfaire les dévots français, est susceptible d'attirer les aumônes, et donc d'accroître les moyens de la mission.

Il ne se passe aucun mois qu'un médecin, habile à traiter les maladies des enfants, ne m'apporte la liste de ceux auxquels il a ouvert la porte du Ciel par le baptême. C'est ce qui m'a donné l'idée d'enseigner à nos chrétiens, hommes et femmes, des remèdes aisés pour la petite vérole afin, qu'ayant par ce moyen un libre accès dans les maisons des infidèles, ils puissent procurer le même bonheur aux enfants dont la vie est désespérée<sup>629</sup>.

---

<sup>627</sup> Dans la tradition catholique, la prière d'intercession consiste en une demande en faveur d'un autre. Elle ne connaît pas de frontière et s'étend jusqu'aux ennemis, selon le catéchisme de l'Église catholique. Le verbe latin *intercedere* signifie « s'interposer », « se mettre entre ». La liturgie fait participer toute l'Église à la fonction sacerdotale du Christ, seul Médiateur entre Dieu et les hommes. Elle est donc le moment privilégié de l'intercession, c'est-à-dire de la prière pour tous les hommes. On appelle « intercession » dans les Prières eucharistiques, les formules qui recommandent à Dieu, par l'intervention des saints, les fidèles et tous les hommes, vivants ou défunts.

<sup>628</sup> *Lettres, op. cit.*, t. XIX, p. 48.

<sup>629</sup> *Ibid.*, p. 52.

Bien entendu, l'engouement du baptême n'est pas spécifique aux jésuites, les prêtres des Missions étrangères sont autant passionnés. Leurs descriptions du baptême des enfants mourants sont encore plus enrichissantes que celles des jésuites, et leur action est même plus audacieuse, en suscitant l'attention de la Propagande. Beaucoup de témoignages des MEP sont datés au seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

## **b. Le travail des Pères des MEP**

Dans la vie apostolique du Père Jean-Martin Moyë, c'est l'œuvre du baptême des enfants appelée d'*Œuvre angélique*, qui est l'action la plus connue.

Ce prêtre n'accepte pas la vue des enfants morts sans baptême. Cette vision coïncide avec les récits et les témoignages des missionnaires jésuites qui recherchent à faire une moisson d'enfants baptisés. Dans la région où travaille Moyë, la mortalité infantile est assez élevée ; elle dépasse 50% des naissances<sup>630</sup>. Dès le premier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, on vit naître à Macao et à Canton, une œuvre destinée à rechercher les enfants moribonds, afin de leur assurer, par le baptême, la béatitude éternelle. Un fonds était constitué pour permettre à des femmes chrétiennes de se livrer à cette recherche des enfants abandonnés et de les baptiser<sup>631</sup>. Ces écrits rejoignent les *Lettres édifiantes et curieuses* et les *Nouvelles lettres édifiantes des missions de la Chine et des Indes orientales*, dans l'envoi des catéchistes et des femmes chrétiennes pour baptiser le plus d'enfants possible.

Même si les jésuites et les prêtres des MEP travaillaient dans des régions différentes, les conditions de la mission étaient partout aussi défavorables. Il n'y avait aucune organisation pour les prêtres des Missions étrangères de Paris qui officiaient dans le sud-ouest de la Chine. « En 1770, dans ce Se-tchoan plus grand que la France, il n'y avait eu que 78 baptêmes d'enfants païens ; en 1771, seulement 77. »<sup>632</sup> L'arrivée du Père Moyë change cette situation.

« Il se préoccupait constamment de procurer au plus grand nombre possible d'enfants le bénéfice hors pair de la grâce sanctifiante. »<sup>633</sup> En 1776, le nombre des baptêmes administrés à des enfants de païens s'élève à 735. Jean-Martin Moyë appuie son action sur les pensées de

---

<sup>630</sup> Du Noyer, Roger et Simonin, Henri, *Le Bienheureux Jean-Martin Moyë, prêtre des Missions Étrangères, fondateur des Sœurs de la Providence*, Paris, Missions Étrangères, 1955, p. 17-18.

<sup>631</sup> *Ibid.*

<sup>632</sup> *Ibid.*

<sup>633</sup> *Ibid.*

certain théologiens français de ce temps, en particulier Pierre Collet<sup>634</sup>, qui déclarait qu'on pourrait baptiser indifféremment tous les enfants en danger de mort, de la vie desquels on désespère moralement<sup>635</sup>.

Nous savons, qu'à la fin de 1777, une grande sécheresse éprouve le Se-tchuan. Le fléau redouble d'intensité pendant l'année 1778. Cette misère engendre la peste l'année suivante. Le fléau sévit principalement dans la partie orientale, sur les bords du fleuve Yangzi<sup>636</sup>. « Des familles entières périssaient, et bon nombreux de maisons restaient inhabitées et tombaient en ruine. Sur les grands chemins, dans les rues et les places publiques, gisaient des morts et des mourants de tout âge et de tout sexe. »<sup>637</sup> Le chiffre des baptêmes atteint un haut niveau pendant les années de sécheresse dans la province de Sichuan, au moment où la famine et la peste apportent de nombreux enfants moribonds. Ainsi, c'est une occasion d'obtenir une fructueuse moisson de baptêmes.

Pendant les calamités, le Père Moyë séjourne presque constamment à Chongqing, qui paraissait être le foyer de la contagion. Dans les familles chrétiennes, il ne reste plus une personne en santé et en état de soigner les autres. Ce missionnaire multiplie ses visites aux chrétiens qui restent fidèles à la religion, afin d'assurer à tous, autant qu'il est en son pouvoir, avec des secours spirituels l'assistance que réclame leur triste état<sup>638</sup>.

Moyë demande aux chrétiens européens dans son *Avis aux âmes charitable d'Europe* plus de soutiens pour sauver les âmes dans l'Empire du Milieu (voir Annexe II, 1). Il songe aussi à faire baptiser les enfants de païens en danger de mort par des femmes et des vierges dont il connaît la fidélité. Une partie de cette lettre a été citée dans la première partie de cette thèse pour illustrer la scène de la misère des enfants. Après avoir décrit comment famine et peste ont envahi la région en laissant des milliers d'enfants misérables, il évoque les chrétiens et les missionnaires qui baptisent 24 000 enfants, grande moisson pour l'œuvre apostolique. Les femmes catéchistes jouent un rôle essentiel dans ce travail :

Ce sont surtout des femmes qui se sont distinguées dans cette bonne œuvre. Maintenant que l'abondance est revenue après une bonne récolte et que les maladies cessent, voilà nos zélatrices désœuvrées. Cependant leur zèle n'est point ralenti plus on fait de bien, plus on en

---

<sup>634</sup> Pierre Collet (1693-1770), est théologien, lazariste, supérieur du séminaire Saint-Firmin à Paris (1732-1736). Professeur de théologie. Il est auteur de traités de théologie, de droit ecclésiastique, d'ouvrage de spiritualité, de biographies et d'écrits anti-jansénistes.

<sup>635</sup> Du Noyer, Roger et Simonin, Henri, *Le Bienheureux Jean-Martin Moyë*, op. cit., p. 17-18.

<sup>636</sup> Soit le Fleuve bleu.

<sup>637</sup> Launay, Adrien, *Histoire des missions*, op. cit., t. I, p. 488.

<sup>638</sup> *Ibid.*, p. 489.

veut faire. Certes, j'ai remarqué en elles pour cela des forces et un courage surnaturels. Elles sont encore toutes prêtes d'aller partout où je les enverrai, il y en a même qui me proposent d'aller à 20 journées d'ici dans une ville du second ordre nommé Ja tcheou. Mais presque toutes vivent de leur travail, excepté la tenue de cette maison. Elles ne demandent cependant pas de dédommagement pour l'interruption de leur travail ni pour l'habillement ; elles se contenteraient du simple viatique, et elles ménagent tout qu'elles peuvent sans cela comment aurais-je pu faire dans cette famine où le riz se vendait dix fois plus qu'à l'ordinaire or il est à remarquer qu'en Chine il y a partout quantité d'enfants malades et en danger de mort. Il est vrai qu'elles ont parcouru les villes de cette partie à 4 ou 5 journées à la ronde ; mais on pourrait les envoyer plus loin, et il y aura bientôt de nouveaux enfants nés.

Ainsi je puis promettre avec l'aide de Dieu qui ne nous abandonnera pas, presque que si on m'envoie d'Europe tous les ans mille livres pour cette bonne œuvre je ferai baptiser chaque année au moins mille enfants, peut-être 2 ou 3 ou 4 mille. Mais quand ce ne serait qu'un mille, acheter et sauver une âme au prix de vingt sols, c'est l'acheter bon marché, et par ce moyen les bonnes âmes d'Europe auront part à cette bonne œuvre et multiplieront tous les jours le nombre de leurs intéresseurs dans le Ciel, si on ne nous envoie point d'argent, au moins qu'on nous aide par de fervente prières, et la providence suppléera à tout<sup>639</sup>.

Le missionnaire est obnubilé par le désir de baptiser. Le processus de l'évangélisation est devenu une question de chiffres, un calcul, pour attirer un soutien économique de l'Europe pour cette œuvre apostolique. Les méthodes sont identiques à celles des jésuites, si ce n'est que ces derniers travaillent principalement dans les grandes villes. La nourriture et les médicaments sont les clés pour entrer dans les familles païennes. Cependant, ces baptiseuses, qui sont censées « soigner » les enfants peuvent finir par attirer la désapprobation, quand on constate que tous les enfants qui passent entre leurs mains périssent. Leur stratagème risque alors d'être découvert.

Au mois d'avril 1779, en terminant la visite des chrétientés des montagnes, il [le P. Moyë] envoya à Ho-tcheou quelques fidèles qui, pendant leur voyage, baptisèrent environ 200 enfants, et plus de 1.000 dans la ville elle-même. Il envoya, en même temps, deux pieuses femmes dans un marché où la mortalité était considérable. L'une d'elles baptisa, en divers lieux, jusqu'à 1500 enfants. Ayant administré le sacrement de la régénération à l'enfant malade d'un prétorien, on fit remarquer à ce dernier que tous ceux que cette femme avait baptisés étaient morts. Aussitôt le prétorien, accompagné d'hommes qui excitaient sa colère, accourt chez la chrétienne, l'accable d'injures et la menace de mort<sup>640</sup>.

---

<sup>639</sup> A. M. E., v. 437, p. 942.

<sup>640</sup> Launay, Adrien, *Histoire des missions*, op. cit., t. I, p. 490.

Au pire, comme on le fait à l'égard des missionnaires, ces catéchistes peuvent être suspectées de sorcellerie.

Même si le baptême reste le moyen le plus pratique et le plus sûr pour augmenter le nombre de chrétiens, les missionnaires n'en restent pas moins exposés au danger, par excès de zèle. Voici une aventure d'un missionnaire :

Comme je sortais de la ville de Yung-tchang pour aller à Soui-fou, ville du premier ordre au sud-ouest de Tchong-king [Chongqing], je rencontrai un païen qui portait un enfant malade que je baptisai sans aucun obstacle. Je me félicitais de cette heureuse rencontre, lorsqu'un moment après j'en fis une autre qui n'eut pas un si heureux succès. Une famille païenne, qui déménageait pour aller se loger ailleurs, passait pour lors dans le même chemin ; comme elle marchait à côté de moi, j'aperçus un jeune homme qui portait entre ses bras un petit enfant enveloppé, selon la coutume du pays, pour le mettre à couvert des injures de l'air. Voulant m'assurer s'il était aussi dans le cas d'être baptisé, je m'approchai de celui qui le portait, et je lui demandai si cet enfant ne serait point malade. J'aurais dû me borner à lui faire cette question, et me contenter de sa réponse ; mais, suivant un peu trop mon zèle, et voulant connaître par moi-même l'état de l'enfant, j'avançai la main pour lui découvrir le visage : il n'en fallut pas davantage pour me susciter une affaire qui pouvait avoir les plus fâcheuses suites.

Le jeune homme qui portait l'enfant ne se fût pas plutôt aperçu du mouvement que je venais de faire, qu'il appela avec empressement le père, qui conduisait la famille, et l'avertit de ce qui venait de se passer. Cet homme, s'imaginant que j'avais voulu faire un sortilège à son enfant, courut sur moi comme un furieux, me poussa avec violence, et, m'ayant jeté par terre, il se mit à me charger de malédictions et à me frapper. Mes compagnons de voyage étant venus à mon secours, il fut obligé de cesser ; mais, pour m'empêcher de fuir, il m'arracha mon bonnet, et me força de le suivre jusqu'à un corps-de-garde qui se trouvait sur le chemin, où il voulait porter ses plaintes et me faire punir par le chef des soldats. Dans une autre circonstance, son accusation ne m'aurait pas inquiété ; mais alors je portais avec moi les ornements de la messe : on pouvait visiter mes paquets, m'embarrasser par beaucoup de questions, et tirer de mes compagnons des réponses capables de mettre la religion en danger, et d'exciter une persécution. Il fallut cependant marcher et suivre mon adversaire, qui voulait absolument avoir raison de l'injure qu'il prétendait avoir reçue de moi. Il était si impatient d'en tirer vengeance, qu'il ne put se contenir, et attendre notre arrivée auprès du petit mandarin : le mouvement de sa colère, qui durait encore, le mettait hors de lui-même. Il courut de nouveau sur moi, m'arracha mes habits et me donna de grands coups de poing ; puis, redoublant ses malédictions, il leva de terre une grosse pierre avec tant de violence, que si Dieu ne m'eût protégé d'une manière évidente, je devais rester sur la place ; car, de la force dont cette

pesante pierre fut jetée, elle devait m'enfoncer toutes les côtés : je ne reçus cependant qu'une légère contusion au coude et à la main que j'avais avancée pour tâcher de parer le coup ; enfin, nous arrivâmes au corps-de-garde. Le préfet des soldats s'étant présenté pour savoir de quoi il s'agissait, le païen se mit à genoux, selon la manière du pays, pour faire son accusation. Il dit que j'avais attenté, par un sortilège, à la vie de son enfant. Le préfet, l'ayant écouté, se tourna vers moi pour entendre ma réponse ; je lui dis que je n'avais pas touché son enfant, que je m'étais contenté de m'informer s'il était malade, dans l'intention de lui faire du bien, comme j'avais coutume d'en faire à beaucoup d'autres<sup>641</sup>.

Tel danger arrive au P. Moyë aussi. Le P. Moyë lui-même se trouva un jour en péril par suite d'une action imprudente en Chine. Au mois de novembre 1779, dans les environs de Soui-fou, il s'approche d'un jeune homme qui portait un enfant, lui en demande des nouvelles, et se met en devoir de le baptiser. Aussitôt, le jeune homme court vers son père qui le précédait, et celui-ci revient furieux sur le missionnaire qu'il accuse d'avoir essayé de nuire à son enfant par un attouchement magique, l'accable de coups, le renverse par terre et lui enlève une partie de ses vêtements. Des soldats accourent, les insultes continuent, et le missionnaire aurait été reconnu comme un étranger si ceux qui l'accompagnent ne l'avaient sauvé. Le lendemain matin, quand il partit il eut encore à subir les invectives du Chinois<sup>642</sup>.

L'image des missionnaires se détériore. Celui-ci est considéré comme un sorcier. « Les accusations de sorcellerie se retrouvent en fait tout au long de l'histoire du christianisme en Chine depuis les débuts du XVII<sup>e</sup> siècle. »<sup>643</sup> Comme l'indique le Père François Pottier : « Suivant les lois du pays, ils [les Européens] ont deux crimes capitaux contre eux : l'un, d'être étrangers ; et l'autre, de venir prêcher le christianisme. »<sup>644</sup>

La peur et l'hostilité du peuple indigène envers le missionnaire sont évidente. Elles nuisent à la sécurité des missionnaires et des catéchistes, et au développement durable de la mission. C'est la raison pour laquelle beaucoup d'autres prêtres étaient opposés à cette méthode et que la Propagande leur donna des règlements pour baptiser les enfants d'une façon plus raisonnable et plus prudente.

Mais une autre raison, de nature théologique, peut s'opposer à cette pratique. Peut-on baptiser un enfant, contre la volonté de ses parents ? Il semblerait, qu'aujourd'hui, la réponse soit négative.

---

<sup>641</sup> *Nouvelles lettres édifiantes, op. cit.*, « Extrait des lettres écrites en 1780, par les missionnaires de la province du Su-tchuen », t. I, p. 307-310.

<sup>642</sup> Launay, Adrien, *Histoire des missions, op. cit.*, t. I, p. 491.

<sup>643</sup> Gernet, Jacques, *Chine et christianisme, op. cit.*, p. 162.

<sup>644</sup> *Nouvelles lettres édifiantes, op. cit.*, t. I, p. 352-353. Lettre de François Pottier à M. Tessier de Sainte-Marie.

La position de saint Thomas est claire : c'est non. Même pour le plus grand bien d'un enfant, on ne saurait aller contre le droit naturel qui fait dépendre les enfants – jusqu'à ce qu'ils puissent faire usage de leur liberté – de la volonté de leurs parents<sup>645</sup>.

Mais, au XVII<sup>e</sup> siècle, la position de Billuart était plus subtile.

Il précise d'abord qu'il n'y a de question que pour les enfants des infidèles. Car on peut, et même il faut, baptiser les enfants des parents chrétiens (catholiques ou hérétiques), même contre la volonté de leurs parents. En effet, ces parents sont « sujets de l'Église », et peuvent être contraints d'obéir à ses lois.

En ce qui concerne les infidèles, il faut d'abord reconnaître que, même contre leur volonté, le baptême de leur enfant serait valide. Car « la volonté ou l'intention des parents n'est pas essentielle au sacrement. Elle ne concerne que sa solennité »<sup>646</sup>.

Le point d'achoppement repose sur l'identité des parents. Si les parents sont des citoyens libres, il ne faut pas baptiser leurs enfants contre leur gré. Ce serait aller contre le droit naturel. Mais s'ils sont les esclaves d'un maître chrétien, alors, on aura le droit de baptiser leurs enfants, car un maître a tout pouvoir sur ses esclaves. Le maître a même le droit de séparer un enfant baptisé de ses parents pour éviter que l'enfant n'apostasie un jour en restant en contact avec eux.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le pape Benoît XIV officialise cette doctrine. Il précise que, si un enfant d'infidèle, baptisé en secret parce qu'il est en danger de mort, vient à guérir, il faut le séparer de ses parents pour qu'il puisse vivre conformément à son baptême<sup>647</sup>.

La question de la légitimité du baptême se pose alors dans les missions en Chine, non seulement pour les jésuites mais aussi pour les prêtres des MEP. Le Père Moyë semble considérer que l'on peut baptiser les enfants des infidèles à l'insu de leurs parents, même contre leur volonté, surtout en temps de désastre naturel, où beaucoup de parents abandonnent leurs enfants et n'ont pas l'état d'esprit de considérer si leurs enfants doivent être convertis. Mais quand le fléau est passé, comment catéchiser et éduquer ces enfants ? Pour ces baptiseurs et baptiseuses, il fallait des secours pécuniaires pour leur entretien et celui des enfants recueillis. C'est la raison pour laquelle le P. Moyë songe à en demander à ses amis de France et écrit cette lettre *Avis aux âmes charitables d'Europe*, qui arrive en Lorraine au mois de juin 1780. Dès 1781, une première somme de 12000 francs est envoyée au P. Moyë. L'Œuvre Angélique des Missions Étrangères commence désormais.

<sup>645</sup> Denis, Henri, *Le baptême des petits enfants, histoire, doctrine, pastorale*, Paris, le Centurion, 1980, p. 26.

<sup>646</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>647</sup> *Ibid.*, p. 26-27.

Le travail et les œuvres du P. Moyë sont évoqués dans nombre de lettres des autres prêtres des Missions étrangères. Celle de François Pottier, du 17 octobre 1781 (voir Annexe II, 6), raconte les idées particulières de Moyë concernant le baptême des enfants et les écoles de filles :

Le baptême des enfants des païens, quoique diminué, ne laisse pas que d'être considérable. M. Moyë qui, suivant ce qu'il rapporte, a beaucoup prié pour cette bonne œuvre, s'est senti par les prières animés du zèle toujours ardent pour concourir à son exécution : en conséquence, il prend un parti, qu'il n'avait jamais suivi jusqu'à présent, qui est de faire baptiser à peu près indifféremment ces sortes d'enfants. Sur quelques représentations que lui fit un confrère touchant cet objet, il a composé un mémoire où il prétend justifier sa conduite et me prie de l'envoyer à la Sacré Congrégation, je l'enverrai et en attendant la décision du St Siège, je le laisse à ses lumières et à sa conscience ignorant surtout si dans les troubles actuels, qui fait craindre tout de dangers. Ce zèle, qui s'enfle même dans la prière, ne sert pas une impulsion de la divine miséricorde, qui veut le salut d'un grand nombre, que la mort moissonnera, peut-être bientôt, et qui servira à compléter le nombre des élus, que Dieu s'est choisi dans cette malheureuse province. Ce cher confrère a aussi institué des écoles de filles enseignées par des veuves chrétiennes ou des Vierges assez jeunes. Quoique dans ce procédé j'ai cru remarquer des manières extraordinaires, des voies peu communes bien sujettes à l'illusion. Cependant, la piété et les lumières de M. Moyë, à l'assurance qu'il donne du grand bien déjà opéré par ces sortes d'établissements, jointe à l'autorité de M. Gleyo<sup>648</sup> et de M. Devaut<sup>649</sup>, qui ont établi dans leur district ces mêmes écoles et qui applaudissent au brillant succès dont ils ont été témoins, en conséquence, m'ont engagé à laisser aller les choses, et pour m'instruire par moi-même de ces succès, autant que pour en profiter, j'ai demandé à M. Moyë une de ces maîtresses d'école, à l'effet de l'établir dans le district, que je gouverne spécialement, pour ensuite en cas de réussite et d'espérance pour l'avenir fonder et entretenir cet établissement dans toute ma mission<sup>650</sup>.

Étant donné le taux atteint par la mortalité infantile en Chine, le P. Moyë pensait que tous les enfants des pauvres, en bas âge, étaient en danger de mort, du fait même qu'ils étaient malades. Il lui déplaisait d'entendre soutenir qu'on ne devait baptiser que les enfants

---

<sup>648</sup> Jean-François Gleyo, naquit le 25 février 1734 dans la paroisse Saint-Michel, à Sait-Brieuc (Côte-du-Nord) et fit ses études dans cette ville. Il entra au Séminaire des Missions étrangères en 1763 et il quitta Paris pour l'Extrême-Orient le 14 février 1764. Le missionnaire se rendit au Sichuan en 1767. Il fut arrêté et mis en prison en 1769, lorsque la persécution contre le christianisme éclata, et il ne fut délivré qu'en 1777. Il mourut le 6 janvier 1786.

<sup>649</sup> Etienne Devaut, naquit le 29 décembre 1744 dans le diocèse de Tour, et décéda le 3 juillet 1785, en prison, à Pékin, Missionnaire des Missions étrangères, il partit pour la province Sichuan, en janvier 1773 et il n'arriva qu'au printemps de l'année 1776. Il travaillait comme collaborateur du prêtre Moyë.

<sup>650</sup> A. M. E., v. 447, p. 795-796.

gravement malades. De son point de vue, cela portait une sentence de mort contre des innocents. Il lui semblait que tous les enfants ayant, suivant la vocation divine, un droit strict au baptême, on ne devait pas les en priver sans des raisons évidentes. Empêcher les enfants de recevoir le baptême était un droit barbare et impie. Apparemment, de nombreux enfants mouraient avant l'âge de raison, et les missionnaires pouvaient tenir une liste des enfants baptisés et attendre que ceux de ces petits qui survivraient fussent en âge d'être instruits. Pourtant, cette manière de baptiser tous les enfants en danger de mort a provoqué la polémique.

La proposition posée par le Père Moyë était urgente en temps de famine, car de nombreux enfants mouraient chaque jour. Mgr Pottier qui était hésitant, permit finalement, en 1779, de baptiser indifféremment tous les enfants des pauvres à cause de la forte mortalité qui sévissait la région du Sichuan.

Mais, après la cessation du fléau, les interrogations de cette manière de catéchèse revenaient. Le Père Moyë, voulait qu'il fut permis de continuer à baptiser tout enfant de parents païens qui, eu égard aux tristes conditions faites aux familles pauvres en Chine, pouvait être considéré comme voué à la mort avant l'âge de raison ; les autres, s'appuyant sur le texte précis des instructions du Saint-Siège, soutenaient qu'un enfant de parents païens ne peut être baptisé qu'autant qu'il est, actuellement et personnellement, en danger de mort, comme lorsqu'il est atteint d'une maladie ordinairement mortelle<sup>651</sup>. L'inquiétude restait de baptiser un grand nombre d'enfants, qui, dépassant l'âge de raison, tomberaient inmanquablement dans le péché en restant païens.

Dans sa lettre du 15 octobre 1781, destinée au P. Alary<sup>652</sup>, le Père Pottier relate la condition d'évangélisation et les idées du Père Moyë (voir Annexe II, 7) :

Depuis la famine, la fermentation s'est mise parmi les chrétiens pour baptiser. Il paraît que dans la partie de M. Moyë, on le fait indifféremment, aussi il en a à lui seul la moitié de tous les autres, il envoie des femmes en état d'exercer la médecine, et qui sont des plus ferventes, ces femmes, qu'il croit agir par voie d'inspiration, ou au moins conduites par des grâces toutes particulières, baptisent suivant leur conscience. J'ai su des endroits où elles n'avoient baptisé que des malades, mais M. Moyë ne veut pas qu'on dise ne baptiser que les malades. Il

---

<sup>651</sup> Launay, Adrien, *Histoire des missions de Chine, op. cit.*, t. I, p. 493.

<sup>652</sup> George Alary (1731-1817) naît, le 7 janvier 1731, à Pampelonne (Tarn). Il entre au Séminaire des Missions étrangères en 1760, et s'embarque pour la mission du Siam, à Lorient, le 23 avril 1760. En 1767, il est au Sichuan dont il évangélise la partie orientale et, en 1769, il est nommé pro-vicaire par Mgr Pottier. En 1772, il est rappelé en France pour être directeur perpétuel du Séminaire des Missions étrangères. Il meurt le 4 août 1817.

dit à cela que c'est porter une sentence de mort contre des innocents sur quelques difficultés que lui avait fait un confrère à ce sujet, il a été mécontent, et a fait un long mémoire pour soutenir sa pratique, en me priant de l'envoyer à la Sacré-Congrégation.

Ce mémoire dit, en substance, que tous les enfants ayant suivant la vocation divine ont, un droit strict au baptême, on ne doit pas les en priver sans des raisons évidentes, au contraire que celles qu'on oppose ne prouvent rien ou ne lui sont pas opposées. Le prétendu droit des pères sur les enfants jusqu'à les empêcher de recevoir le baptême est un droit barbare et impie. La profanation du sacrement est très éloignée, douteuse, les enfants baptisés peuvent tous mourir, et ceux qu'il a fait baptiser par des femmes conduites par la grâce étant presque tous morts, enfin qu'on peut tenir un catalogue de tous les enfants baptisés et attendre que ceux qui survivront soient engagés d'être instruits pour lors on les prêchera au sentiment commun des théologiens contraire à sa pratique il oppose celui de M. Collet, d'Heuri de St. Ignace, et de M. Daon non réprouvé par l'église et qui est probable. Or lorsqu'il s'agit de sauver les âmes, il est permis de suivre un sentiment non repoussé et qui a des possibilités pour lui. Il explique les décrets de la Saint Congrégation qui disent *in periculis vitae quando mors imminere videtur*, et autres expériences de cette nature ; qu'on doit les entendre *benigno sensu*, d'un danger moral ou même doute de mourir avant l'usage de raison, il le prouve par l'usage de l'Église qui donne les sacrements aux pécheurs en pareil cas de danger ou de doute de mort même sans confession, comme il arrive au moment d'une bataille, dans le temps d'un naufrage, de même que pour l'absolution des censures pour ceux qui n'en ont pas ordinairement le pouvoir, et qui l'ont lorsqu'il y a doute ou danger de mort *ne quis pereat* ; enfin par l'autorité d'Antoine qui entend dans son traité de la Pénitence, je crois ce *periculum mortis* assez loin. « Or, ajoute M. Moyë, les enfants se trouvent ici dans le plus grand danger, de sorte qu'avant l'usage de raison il en mourra bien les deux tiers, et comme il est fort incertain si on pourra être présent pour les baptiser en cas de danger actuel, qu'il est même certain qu'on ne le sera pas pour la plupart, il est prudent de prévenir ce temps quand l'occasion de baptiser se rencontre, de chercher l'occasion et de baptiser. » Voilà à peu près ses raisons. Il ne paraît pas que les autres confrères suivent ce sentiment, si ce n'est peut-être M. Devant qui, dans l'espace de quelques mois, en a près de trois mille ; mais, en général, on baptise tous ceux qu'on trouve malades, à moins qu'il ne soit clair que la maladie est bénigne. J'envoie le mémoire tel qu'il est au St. Siège, quoique je pense qu'il ne sera pas approuvé. Cependant, comme M. Moyë est un homme de Dieu, qu'il s'agit toujours par des vues surnaturelles, que la divine providence le conduit d'une manière bien particulière, et qu'il paraît appelé à des voies extraordinaires, je ne l'empêche pas de suivre son sentiment, me confiant ainsi que lui en la bonté de Dieu, qui a des ressources pour empêcher le mal qui peut se suivre de cette pratique, et c'est ainsi que j'en écris au St Siège. [...] M. Moyë a déclaré l'an

passé à M. Devant qu'il n'avait point eu de révélations particulières sur le temps qu'il avait à vivre, que seulement il comptait encore sur deux ans, sans cependant rien assurer, et cela sur un mot que lui dit son St. Evré<sup>653</sup> en partant encore dix ans, prie Dieu qu'il en vive encore vingt envoyés toujours des missionnaires s'il y a des vaisseaux. La guerre ne doit pas en empêcher, outre qu'ils risquent bien moins que les soldats en cas de rencontre, ils auront du moins l'avantage de s'être fait au feu, et ils en seront plus braves quand ils viendront chez nous<sup>654</sup>.

Enfin arriva, en 1782, la réponse de la Propagande : elle était constituée de deux lettres, l'une destinée au Vicaire apostolique du Siam, le 15 février 1781, l'autre, adressée, le 13 janvier 1783, au Père Pottier<sup>655</sup>. Quant à la question du baptême d'enfants infidèles, la Propagande rappela deux principes intangibles : « D'une part, le Saint-Siège, malgré son vif désir de faire participer un plus grand nombre d'âmes à la grâce de la régénération, avait toujours respecté le droit naturel des parents sur leurs enfants ; d'autre part, il a toujours veillé à ne point exposer le sacrement du baptême à une profanation inévitable, quand les enfants baptisés devaient être élevés par des païens ou rester parmi eux. »<sup>656</sup>

La Sacré Congrégation précise :

1° Que les enfants ne peuvent être baptisés sans le consentement de leurs parents, si ce n'est lorsqu'ils sont en danger moralement certain de mort prochaine, in *articulo mortis*, et qu'on peut le faire sans causer de scandale, sans susciter la haine des païens ;

2° Que ce danger prochain de mort n'existe, même en temps de famine, de peste et parmi les pauvres, que pour les enfants atteints individuellement par la contagion, ou par une maladie qui les expose actuellement à perdre la vie<sup>657</sup>.

Il ne fallait donc plus baptiser, sans discernement, les enfants chinois, a fortiori en cachette, et en usant de stratagèmes.

Cette instruction était en conformité avec les idées de Pottier qui, après l'avoir lue, concluait dans sa lettre à M. Descourvières, du 18 octobre 1782 (voir Annexe II, 8) :

J'ai reçu beaucoup de décrets de la Ste Congrégation qui ne regarde point la congrégation d'aucun évêque. Je sais bien que j'aurais besoin pour plus d'une raison d'un bon coadjuteur, on a supposé dans les lettres que j'ai reçues l'année passée de Paris que je l'avais déjà demandé au

---

<sup>653</sup> Saint Evré, évêque de Toul (IV<sup>e</sup> – V<sup>e</sup> s.), célébré le 15 septembre. Il en l'objet d'une dévotion particulière en Lorraine.

<sup>654</sup> A. M. E., v. 438, p. 153-154.

<sup>655</sup> Launay, Adrien, *Histoire des missions de Chine, op. cit.*, t. I, p. 495.

<sup>656</sup> Collect. Prop., p. 236, n° 574-575, cité par Launay, Adrien, *Histoire des missions de Chine, op. cit.*, p. 495.

<sup>657</sup> Du Noyer, Roger et Simonin, Henri, *Le Bienheureux Jean-Martin Moyë, op. cit.*, p. 23.

St Siège, il y a déjà longtemps que j'ai écrit que je voulais demander par moi-même, non pas qu'il fut demandé par d'autres à mon insu. La providence amènera tout à ses fins, peut-être avant qu'il soit peu. Le paquet que M. Moyë a reçu, sont des réponses à plusieurs avis qu'il avait proposé, et le projet de la Propagande. La Congrégation le renvoie à moi pour l'instruire sur le baptême d'enfants d'infidèles et les résoudre d'autres difficultés sur le mariage. Je pense que M. Moyë, a, encore cette fois-ci, adressé quelques lettres au St Siège, jusqu'à présent il n'en dit rien, j'ignore s'il a de nouveaux cas à proposer. Le décret sur le baptême des infidèles que j'ai reçu est le même que celui qui a été adressé à Siam. Nous voilà précisément dans les bornes où la maison se trouvait avant l'arrivée des missionnaires qui ont mis cette bonne œuvre en train. Depuis la famine, on a voulu continuer jusqu'à présent et jusqu'à vouloir baptiser presque indifféremment les représentations à cet égard ont mis, comme pour les pratiques ci-dessus, plusieurs missionnaires de mauvaise humeur j'ai donc consulté le St Siège et sa décision a prévenu la réception de ma lettre en condamnant le nouveau système. Je pense que les autres pratiques ne feront pas meilleures fortunes. Tenons-nous aux voies communes, il est vrai qu'on réunisse en s'enseignant d'elles<sup>658</sup>.

Cette réponse de la Propagande réprouve le baptême indistinct de tous les enfants non-chrétiens. Dès lors, cette œuvre qu'on appela long-temps l'Œuvre Angélique, marchera dans la voie largement ouverte par le Père Moyë, mais dans les limites rappelées par Rome.

Pour mieux connaître l'œuvre de l'enfance à Sichuan, nous devons non seulement considérer les actions du Père Moyë, mais aussi celles du Père Pottier. Le premier est remarquable pour son zèle à baptiser, que la Propagande considère comme excessif, et l'autre, l'évêque du Sichuan, assure l'attribution des ressources et la communication entre les missionnaires étrangers et la Propagande. Même si les actions de baptêmes d'enfants par M. Moyë sont plus connues et plus étudiées par les historiens et les chercheurs, c'est le Père Pottier qui a fondé l'*Œuvre angélique* de la province de Sichuan, selon l'ouvrage de Géonide Guiot. Malgré que cette œuvre n'ait pas pu prendre, alors, les grands développements qu'elle obtiendra quelques années plus tard, en raison de terribles fléaux (notamment la famine), qui éprouvent le Sichuan, elle n'en existe pas moins.

Nous tenons à bien rétablir l'exactitude des choses car, dans une étude intéressante sur l'infanticide en Chine, due à la plume autorisée du R. P. Largent de l'Oratoire, étude qui a paru récemment dans les *Annales de l'Œuvre de la Sainte-Enfance*, l'auteur attribue à M. Moyë, et fixe aux années 1778 et 1779, le commencement de cette œuvre au Se-tchoan, ce qui en réalité a eu lieu en 1769 et 1770, grâce à l'initiative du Vicaire apostolique, lequel était en

---

<sup>658</sup> A. M. E., v. 447, p. 913.

fonctions dans la province, dix-huit ans avant l'arrivée de son éminent collaborateur M. Moyë<sup>659</sup>.

Ce vicaire apostolique est le Père François Pottier. Il a fondé l'*Œuvre angélique* en 1770 au Sichuan, qui n'y avait pas encore pu être organisée, faute de ressources suffisantes. Il avait fait appel, dans ce but, à la charité de personnes notables qu'il connaissait en France. En 1769, Pottier avait versé à l'œuvre de charité une partie des 100 piastres, qu'on lui avait envoyées d'Europe, « ayant constitué deux personnes qui s'en occupaient »<sup>660</sup>.

Léonide Guiot cite plusieurs bienfaiteurs d'Europe en faveur des petits enfants chinois<sup>661</sup> : une dame Geslain (de Mortagne), la comtesse de Lafayette, et sa sœur, Mme de Lusignan, qui possédaient de vastes propriétés près de Loches.

Dans la lettre du 10 octobre 1770 adressée au P. Romain, procureur à Macao, il accuse réception d'une somme de 100 piastres envoyée d'Europe et expédiée de Macao, en décembre 1768. Cette somme est parvenue au Sichuan en 1769, au moment où la persécution pousse le Père Pottier aller à Chen-si. Elle est alors employée complètement qu'en 1770.

Ces aumônes ne suffisaient pas, comme nous le mesurons à travers la lettre de remerciements, adressée, le 10 octobre 1770, à la comtesse de Lusignan, par le Père Pottier : « Nous nous privons de notre nécessaire, pour constituer ici et là des gens qui cherchent et baptisent les enfants mourants des idolâtres, et pour entretenir ceux qu'on nous donne, et qui, après le baptême ne meurent pas. »<sup>662</sup>

Dans une autre lettre, adressée à M. Steiner, du 14 septembre 1775, le Père Pottier détaille l'état religieux de la mission du Sichuan (voir Annexe II, 11) :

Les courriers [sont] arrivés ici un mois plus tard qu'à l'ordinaire, à cause de la sécheresse extrême des rivières sur tout ici, nous ont remis tous les lettres et effets confiés à eux. Notre mission, quoique de temps en temps ici on l'a légèrement troublée, peut cependant être censée jouir de la paix et de la tranquillité. Ses progrès augmentent de plus en plus, comme vous le verrez par le catalogue dont je vous fais part, il ne nous manque que des ouvriers vraiment apostolique tels que ceux que vous nous avez envoyés ces deux dernières années. Ce n'est pas absolument le nombre extraordinaire de chrétiens qui ne se monte qu'à environ 10000 mais ce sont les chrétientés extrêmement éloignées les unes et des autres qui crèvent les missionnaires, il faut presque employer autant de temps pour la marche que pour

---

<sup>659</sup> Guiot, Léonide, *La mission du Su-tchuen au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 205.

<sup>660</sup> Launay, Adrien, *Histoire des missions*, op. cit., p. 487.

<sup>661</sup> Guiot, Léonide, *La mission du Su-tchuen au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 204.

<sup>662</sup> *Ibid.*, p. 205.

l'administration, et le peu de temps qu'un missionnaire peut demeurer dans chacune pour courir promptement à une autre [qui] empêche un progrès plus rapide que pourrait avoir cette mission si les courriers y étaient plus multipliés : l'an passé, vers le commencement de décembre, j'ai été obligé, faute d'autres, de faire dix jours de chemin et consécutif, et autant pour le retour, pour visiter une petite chrétienté où il n'y a tout au plus que 400 chrétiens non administrés depuis deux ans et séjournant dans un pays montagneux. Nous venons d'apprendre, et depuis fort peu de temps, que le cher M. Moyë a eu cette année une maladie fort dangereuse : aussitôt que le seigneur l'en a retiré il a parlé aussitôt pour visiter une de ses chrétientés fort éloignée, laquelle est précisément celle dont quelques chrétiens furent exilés il y a trois ans. S'il y a ici quelques missionnaires accablés de travaux et de fatigues, c'est le cher M. Moyë qui mérite certainement d'être à la tête. J'attendais pour lui cette année un secours, mais le seigneur ne l'a pas permis. Dans le dernier automne, il a fait 100 lieues et autant pour le retour et par les grandes montagnes pour aller chercher [atteindre] environ 100 et plus de chrétiens de la province de Kouy Tcheu, non administrés depuis six ans<sup>663</sup>.

Le manque d'ouvriers apostoliques est patent dans une si grande région. Dans la même lettre, le Père Pottier présente l'attribution de l'argent pour la mission (voir Annexe II, 11) :

Comme à l'occasion des guerres qui n'ont pas fini ici ou là depuis au moins dix ans, tout est devenu à un grand prix : ainsi depuis plusieurs années nous avons coutume de donner à chacun de nos gens qui descendent, à Canton, 12 taels pour leur viatique ; par-là vous pourrez dans la suite compter autant de 12 taels qu'il y aura de personnes envoyées par nous. J'ai bien ouï dire que l'usage est de la part de la procure de rembourser les frais des écoliers à la mission qui les envoie ; mais l'usage est-il de rembourser à cette mission les frais de ceux qui les conduise je n'en sais rien absolument examinés comment on a agi anciennement, vous avez vos anciens registres, mais la dépense pour les écoliers faite par la mission ne consiste pas seulement dans les 12 taels pour leur viatique, il y a encore l'habillement et les différentes choses dont il faut les pourvoir du temps de leur départ, cela doit-il être aussi aux dépens de la procure, c'est ce que j'ignore, c'est que vous avez été certainement libéral quand vous nous avez remboursé 46 piastres. 8m [maravédis]<sup>664</sup> pour l'écolier envoyé l'an passé. M. Moyë en enverra cette année deux à ce que je crois de sa chrétienté<sup>665</sup>.

---

<sup>663</sup> A. M. E., v. 447, p. 215.

<sup>664</sup> Le maravédis est le nom de plusieurs monnaies des royaumes chrétiens ibériques, entre le XII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle et, ensuite, une unité de compte monétaire en Espagne jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. La pièce d'argent de 8 réaux, de l'emploi espagnol, au même titre que l'écu de soixante sols monnaies de France, sont couramment appelés « piastre ». Elle circule en Chine, estampillée d'une façon contremarque aux armes des commerçants chinois. Il faut 34 maravédis pour faire un réal.

<sup>665</sup> A. M. E., v. 447, p. 220-221.

À la différence de l'œuvre du P. Moyë, qui se concentre sur le travail précis, comme les baptêmes des enfants infidèles et la formation des filles vierges pour l'éducation religieuse, l'œuvre assurée par le Père Pottier, de par ses fonctions, concerne l'organisation du travail, la gestion des ressources et les relations entre les missionnaires et la Propagande.

Malgré certaines divergences, la contribution du Père Pottier à l'évangélisation des enfants se mesure aussi à la collaboration et au soutien qu'il apporte au Père Moyë. Ils s'entendent et se comprennent. « De son côté, Mgr Pottier reconnaît dans son coopérateur une science solide et étendue, une grande expérience dans la direction des âmes, un zèle vraiment apostolique et toutes les qualités qui font le missionnaire. »<sup>666</sup>

Dans sa lettre, du 18 octobre 1782, destinée à M. de Sainte-Marie, le Père Pottier raconte son travail de l'évangélisation :

Quoiqu'il ne soit pas permis de les baptiser indifféremment, il est certainement du devoir des missionnaires de contribuer autant qu'ils le peuvent, toujours avec prudence, au salut des moribonds, et pour cela, il faut nécessairement les chercher. En conséquence, nous envoyons de tous côtés des chrétiens fidèles, assez entendus dans la médecine, pour les trouver et leur administrer le baptême, sous prétexte de leur donner des remèdes. Il y a des femmes pieuses qui ont parcouru jusqu'à dix journées de chemin pour accomplir cette bonne œuvre. Elles s'introduisent dans les maisons des particuliers, et surtout des pauvres, se donnent pour médecins, qui exercent la médecine gratis, comme quelques païens le font par ostentation ; et c'est ainsi qu'elles baptisent les enfants, suivant l'exigence des cas. Il faut munir ces espèces de médecins d'une certaine quantité de remèdes, dont on leur a fait connaître la vertu et l'usage, et leur donner de quoi vivre. Depuis trois ans que cette bonne œuvre a été poussée avec plus de zèle, à l'occasion d'une grande famine et de la peste qui s'en est suivie, il a fallu tout sacrifier pour le baptême des enfants d'infidèles, c'était l'œuvre la plus pressée. Plusieurs missionnaires ont vendu leurs habits ; nous avons emprunté des sommes considérables ; on nous a fait des aumônes. Aujourd'hui le tout est restitué ; mais il nous reste peu de ressources pour l'avenir. Cependant, quoi que nous ne soyons plus frappés d'aucun fléau, il est indubitable que, dans les trois provinces, il meurt tous les ans plus de cent mille de ces enfants qui n'aimeront et ne verront jamais Dieu. Au moins, si on pouvait en sauver un dixième ! Avec quatre ou cinq cents livres par an de plus, on ferait merveille dans cette partie<sup>667</sup>.

Nous pouvons voir que dans la lettre de Pottier, les missionnaires emploient le même stratagème que celui prôné par le Père Moyë.

---

<sup>666</sup> Guiot, Léonide, *La mission du Su-tchuen au XVIII<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, p. 220.

<sup>667</sup> *Nouvelles lettres édifiantes*, t. I, p. 365-366.

Nous voyons, alors, des détails de l'œuvre du baptême des enfants infidèles du Se-choan, lorsque le P. Pottier en assure le vicariat<sup>668</sup> :

En 1780, les baptêmes se font encore, en grand nombre, surtout dans le district du P. Moyë qui n'est point regardant ; il les fait faire par des femmes chrétiennes qui baptisent à peu près tous les enfants qu'elles peuvent. En 1781, le nombre des enfants baptisés a diminué par rapport aux années 1779 et 1780. Mais il reste encore considérable, soit 21.000. Le P. Moyë a beaucoup travaillé pour cette œuvre et il prend un nouveau parti, celui de baptiser à peu près indifféremment les enfants. En 1782, Mgr Pottier annonce qu'il a reçu des instructions de la part de la Propagande, qui restreignent les actions de baptêmes du Père Moyë. En 1783, Mgr Pottier remercie M. Alary des aumônes qu'il lui a fait passer. Et les instructions de la Propagande a restreint l'œuvre du baptême des enfants d'infidèles, ainsi le nombre des baptêmes se réduit à 878 en cette année.

La Société des Missions étrangères obtient le financement du côté de l'Œuvre de la Propagation de la foi :

Le nombre des enfants baptisés ainsi qui avait été notablement supérieur à 78 907 pendant la partie de l'apostolat de Mgr Pottier, qui dura de septembre 1768 à septembre 1792, dépassa 22 000, pendant l'épiscopat de son successeur, Mgr de Saint-Martin, décédé en 1801. Mgr Dufresse, qui le remplaça, donna à l'œuvre une impulsion nouvelle et de 1801 à 1813, 141038 enfants furent encore baptisés. Depuis lors, et malgré les plus longues et les plus dures persécutions, ces traditions se sont maintenues au Se-tchoan et, en 1838, Mgr Perocheau<sup>669</sup>, évêque de Maxula et coadjuteur, Mgr Fontana<sup>670</sup> (successeur de Mgr Dufresse), institua la Société Angélique, grâce au concours de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, qui, fondée elle-même en 1822, lui donna largement des capitaux et son appui moral<sup>671</sup>.

Au fur et à mesure du développement de la mission, de plus en plus de chrétiens, très zélés, contribuent à l'œuvre de la charité et du baptême d'enfants. Mais, au XVIII<sup>e</sup> siècle, ces actions sont encore dispersés.

---

<sup>668</sup> Guiot, Léonide, *La mission du Su-tchuen au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 283-285.

<sup>669</sup> Jacques-Léonard Perocheau, naît le 6 janvier 1787 aux Sables-d'Olonne (Vendée). Son ordination sacerdotale a lieu en 1812. Ses bulles de nomination par l'évêque de Maxula sont du 30 septembre 1817. Il devient vicaire apostolique du Sichuan après la mort de Fontana, en 1838. Perocheau meurt le 6 mai 1861.

<sup>670</sup> Louis Fontana naît, le 2 juillet 1781, dans la province de Turin, où il fait ses études. S'étant rendu à Rome, il rencontre les directeurs du Séminaire des Missions étrangères, réfugiés dans cette ville pendant la Révolution française, et leur exprime son désir de se consacrer aux missions. Il est élu, en 1817, vicaire apostolique du Sichuan. En 1838, il est nommé vicaire apostolique de la province du Hou-Kouang. Il meurt le 11 juillet 1838.

<sup>671</sup> Guiot, Léonide, *La mission du Su-tchuen au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 285-286.

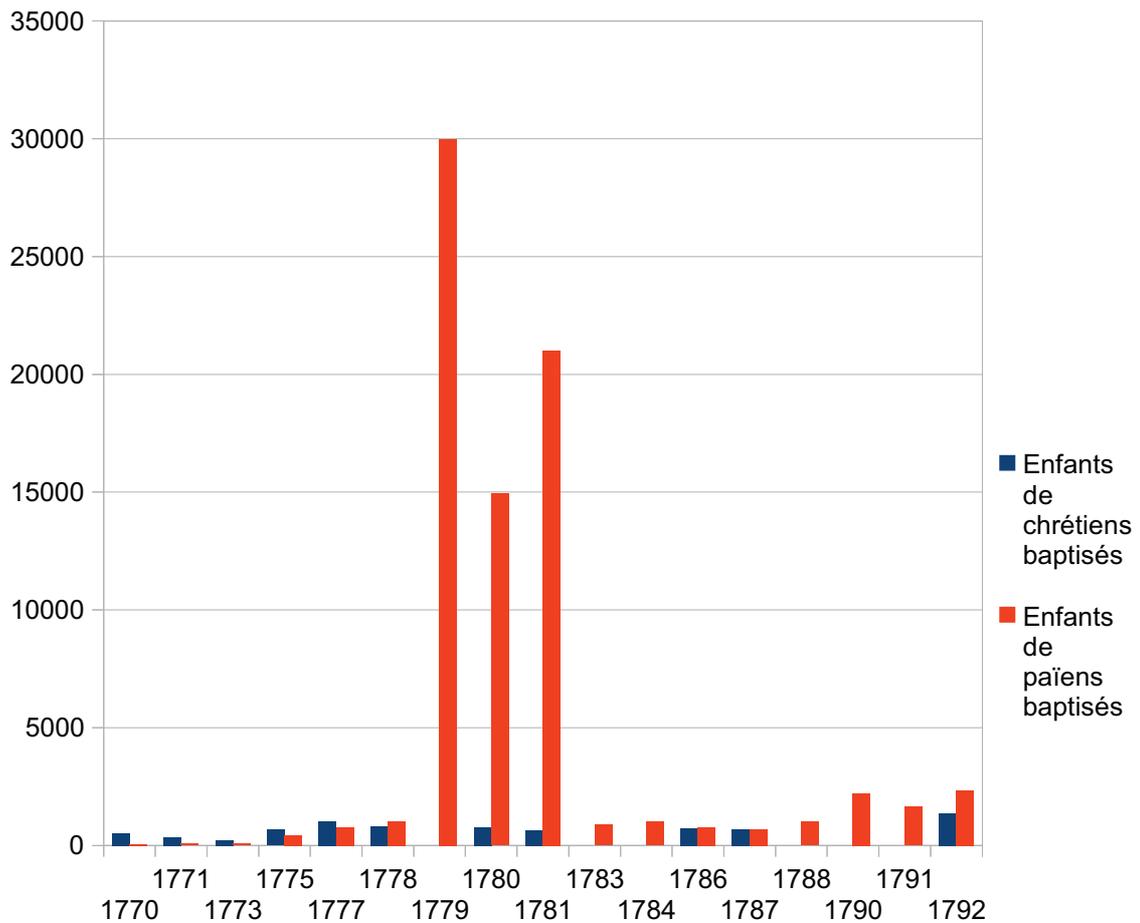
Le baptême des enfants prit donc une grande importance pendant l'épiscopat de François Pottier, malgré les persécutions. Le tableau suivant permet d'évaluer les résultats, de 1770 à 1792, de la province Sichuan.

<b>Années</b>	<b>Catéchumènes formés</b>	<b>Adultes baptisés</b>	<b>Enfants de chrétiens baptisés</b>	<b>Enfants de non-chrétiens baptisés</b>
1770	400	356	522	68
1771	448	232	340	77
1772	-	-	-	-
1773	-	197	236	71
1774	-	-	-	-
1775	346	346	664	454
1776	-	-	-	-
1777	1200	502	1020	780
1778	1000	719	821	1015
1779	-	-	-	30000
1780	780	454	766	14939
1781	-	581	648	21000
1782	-	-	-	-
1783	888	655	-	878
1784	-	800	-	1000
1785	-	-	-	-
1786	600	340	724	760

<b>Années</b>	<b>Catéchumènes formés</b>	<b>Adultes baptisés</b>	<b>Enfants de chrétiens baptisés</b>	<b>Enfants de non-chrétiens baptisés</b>
1787	726	469	698	679
1788	2000	750	-	1000
1789	476	302	-	-
1790	1457	1019	-	2205
1791	1394	1000	-	1648
1792	2124	1508	1376	2333
<b>Totaux</b>	<b>13839</b>	<b>10248</b>	<b>7815</b>	<b>78907</b>

**Tableau 2: Tableau général des catéchumènes formés, des adultes et des enfants baptisés dans la province Sichuan (1770-1792)<sup>672</sup>**

<sup>672</sup> Les chiffres sont fournis par Léonide, Guiot, *La mission du Se-tchoan, op. cit.*, p. 493, et *Nouvelles lettres édifiantes des missions de la Chine et des Indes orientales*, 1818, p. xiiij.



*Illustration 13: Nombre d'enfants baptisés dans la province Sichuan, de 1770 à 1792 (graphique)*

Au début de l'épiscopat du Père Pottier, on baptise plus d'enfants venant de familles chrétiennes que ceux d'infidèles. Cette situation commence à changer à partir de 1778, parce qu'une grande sécheresse a éclaté. La famine suivante apporte de nombreux enfants exposés et moribonds, ce qui excite la passion du baptême des missionnaires. En raison du grand dévouement du Père Moyë, le nombre d'enfants païens baptisés est surprenants de 1779 à 1781. Sa méthode du baptême, sans discernement, a suscité la polémique avec d'autres prêtres des MEP, qui ne la considéraient pas suffisamment prudente. Alors, la réponse de la Propagande, en 1782, impose les règlements du baptême aux missionnaires étrangers, et seuls les enfants à l'article de la mort peuvent recevoir le baptême. Ces règlements contribuent à éviter l'hostilité du peuple indigène et du gouvernement local. Les données de 1782 sont inconnues mais, à partir de 1783, les chiffres diminuent évidemment. La montée du nombre des baptêmes serait à attendre aussi, de l'expansion de la population chinoise. De 1760 à 1790,

la population a augmenté de 50% dans tout l'empire. Pourtant, à cause de la persécution, les communautés chrétiennes ne connaissent pas d'accroissement et les chiffres des enfants de chrétiens baptisés restent toujours stables.

Durant les années quatre-vingt-dix du XVIII<sup>e</sup> siècle, le nombre de convertis ne cesse pas d'augmenter. Les baptêmes ne sont pas altérés par la répression du gouvernement, et la persécution des missionnaires, mais on peut douter de la vitalité des communautés chrétiennes chinoises, dénuées de la visite régulière de leurs pasteurs.

Ces différentes persécutions n'ont point diminué le nombre des chrétiens ; elles ont, grâce à Dieu, servi à l'augmenter. Il y a eu, cette année, près de mille cinq cent vingt-sept catéchumènes formés, sans compter beaucoup d'autres qui ont adoré le vrai Dieu et n'ont pas encore été admis au catéchuménat. Nous savons certainement la mort de deux mille deux cent treize enfants de païens validement baptisés pour cause de maladie. Un assez bon nombre d'autres, de la mort desquels on n'a pas pu s'assurer, ont reçu la même grâce, quoique la pratique ici soit de ne les baptiser qu'à la dernière extrémité, suivant l'usage et les lois de l'Église romaine. Il y a actuellement plus de trente mille chrétiens dans cette province, fort dispersés pour la plupart, et dix-neuf missionnaires seulement pour les secourir ; ce qui fait que, tous les ans, nous avons la douleur d'en voir mourir plusieurs sans sacrements<sup>673</sup>.

Une autre lettre nous apporte une comptabilité très précise, qui témoigne d'une certaine vitalité des communautés chrétiennes, malgré la ténuité de l'encadrement missionnaire.

Cette partie orientale est éloignée de Mgr L'évêque de Caradre et des autres missionnaires, de, au moins, dix journées de chemin. Elle continue d'être administrée par deux prêtres européens et deux prêtres chinois. L'année dernière [1797] nous y fîmes 609 catéchumènes et y baptisâmes 453 adultes et 400 enfants de chrétiens : 1239 enfants d'infidèles en danger de mort reçurent la même grâce. Nous savons que près de 800 de ces derniers jouissent déjà du bonheur éternel. Cette année [1798] nous avons 367 catéchumènes, et nous avons baptisé 339 adultes et 332 enfants de fidèles : 935 enfants de païens en danger de mort ont aussi été régénérés. Nous avons la certitude que plus de 500 de ces enfants sont passés à une meilleure vie<sup>674</sup>.

---

<sup>673</sup> *Nouvelles lettres édifiantes*, *op. cit.*, t. III, p. 225, Relation de la mission de Se-tchuen, rédigée par M. de Saint-Martin, Mgr l'évêque de Caradre, en 1794 et 1795.

<sup>674</sup> *Nouvelles lettres édifiantes*, *op. cit.*, t. III, p. 289, Lettre de M. Dufresse, missionnaire apostolique de la province Se-tchuen en Chine, à M. de Chaumont, directeur du séminaire des Missions Étrangères, 26 septembre 1798.

Là encore, ces œuvres apostoliques sont d'abord assurées par les nouveaux chrétiens, catéchumènes ou néophytes, qui agissent avec efficacité, et qui ne sont pas soumis aux périls qui guettent les missionnaires.

Les néophytes de Tchong-king ont du zèle pour procurer le baptême aux enfants des infidèles qui sont en danger de mort ; ils l'ont procuré à plus de quatre cents, dans l'espace des deux dernières années : ils recueillent quelquefois ceux qui sont abandonnés. Toute ma douleur est qu'il en échappe un beaucoup plus grand nombre à leurs recherches, dans cette ville, composée de trois ou quatre cent mille âmes. Ils ont de l'empressement pour procurer les derniers sacrements aux malades. Pour peu que la maladie leur paraisse dangereuse, ils avertissent le prêtre, et exagèrent souvent le mal, afin de l'engager plus efficacement à venir. Pendant les huit mois que j'ai séjourné, cette année, dans cette ville, j'ai été souvent appelé pour les malades, parce qu'il y régnait une maladie épidémique qui paraissait dangereuse même aux médecins. Il ne montrait pourtant qu'un petit nombre de personnes, eu égard au grand nombre de celles qui en étaient atteintes ; néanmoins, au plus fort de son ravage, on voyait tous les jours sortir de la ville de cent à deux cents cercueils grands et petits<sup>675</sup>.

Le travail de Moyë a eu une influence importante sur la continuation de cette œuvre. Les missionnaires des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles ont suivi ses traces.

Le Père Dufresse, s'adressant à M. de Chaumont<sup>676</sup>, le 26 octobre 1800, continue à enregistrer les enfants mourants baptisés :

La religion continue de faire quelques progrès dans la province du Kouei-tcheou [Guizhou], mais peu rapides et peu étendus. M. Matthias ne compte, dans les districts qu'il a visités, que 53 catéchumènes, 12 adultes baptisés, et 77 enfants d'infidèles baptisés dans le danger de mort. On sait la mort de 45 d'entre eux<sup>677</sup>.

Les conversions se poursuivent XIX<sup>e</sup> siècle, en continuant d'utiliser, notamment, le stratagème de se faire passer pour des médecins afin de baptiser, sans trop de risque, les moribonds.

---

<sup>675</sup> *Ibid.*, p. 326.

<sup>676</sup> Denis Chaumont, missionnaire en Chine, directeur et supérieur du Séminaire des Missions-Étrangères. Il est né le 16 novembre 1752 à Eragny. On l'a parfois appelé de Chaumont, c'est une erreur, que la première lettre de son prénom et sa manière de signer ont contribué à faire commettre, même à plusieurs de ses contemporains. Il a commencé ses études chez les bénédictins de Saint-Germer, les a continué à Paris. Il est entré diacre au Séminaire le 31 août 1775. Il est ordonné prêtre le 21 septembre 1776, et parti au mois de novembre suivant pour s'embarquer à Lorient le 20 décembre de la même année, à destination de la procure de Macao. Il se rend alors à Fo-kien, où il travaille activement. Il retourne à Paris, le 18 septembre 1785. Plus tard, la Révolution le force à s'exiler en Angleterre. Il travaille de tout son pouvoir pour les missions, leur cherchant des prêtres et des ressources. Il revient en France, en 1814, et il est nommé supérieur le 15 mars du même année. Il meurt au Séminaire, le 25 août 1820.

<sup>677</sup> *Nouvelles lettres édifiantes, op. cit.*, t. III, p. 458.

Les vivres ayant été cette année d'une cherté extraordinaire, jusqu'à la récolte du riz, le gouvernement de Tchong-king fit faire tous les jours, pendant trois mois, une distribution publique de riz cuit, à tous les pauvres sans distinction, hommes, femmes et enfants. Le concours y était considérable. Le chrétien que je chargeai d'y aller tous les jours chercher les enfants, y en baptisa deux cent vingt-deux, à l'aide de certains petits remèdes en forme de pilules, propres à guérir les maladies des enfants. Ces remèdes lui donnaient un accès facile partout auprès de ces pauvres, et même des femmes ; car il passait pour un médecin qui distribuait gratis des remèdes pour les enfants, et donnait encore quelques deniers aux parents. Une femme chrétienne de la ville, que la pauvreté obligeait d'aller, comme les autres, recevoir sa part de la distribution, y baptisa quinze autres enfants de païens : mais comme elle savait que ce chrétien était aussi occupé à cette bonne œuvre, pour éviter de rebaptiser quelques-uns de ces enfants, elle avait soin de demander aux parents si le médecin qu'elle indiquait avait déjà vu ces enfants, et leur avait nettoyé la tête avec de l'eau. C'est pour prévenir le danger de cette rebaptisation, que je me décidai à ne charger qu'une seule personne de cette commission<sup>678</sup>.

Dans sa lettre suivante, du 15 octobre 1802, toujours au P. Chaumont :

Cette partie [la partie orientale de Yunnan et la province du Koueitcheou] a encore été administrée cette année par deux Européens, M. Trenchant<sup>679</sup> et moi, et par deux prêtres chinois, MM. Matthias Lo et Joseph Yuen. Nos administrations portent en somme 4697 confessions annuelles, 510 catéchumènes, 395 adultes baptisés, 1512 enfants d'infidèles baptisés dans le danger de mort ; on sait la mort de 979 de ces enfants<sup>680</sup>.

La lettre du 28 octobre 1803 montre que les missionnaires se concentrent sur les communautés chrétiennes, laissant le baptême des moribonds aux catéchumènes.

Cependant, chaque année, le travail augmente ; on a fait, dans la dernière administration, 2998 catéchumènes ; ce sont autant d'âmes qu'il faut disposer au baptême : on a baptisé 1580 adultes ; ce sont autant de confessions de plus à entendre : je ne parle point de 2054 enfants de fidèles baptisés ; ils ne donneront d'occupation aux missionnaires qu'après un certain nombre d'années : je passe sous silence 4919 enfants d'infidèles baptisés en danger de mort ; ce sont des chrétiens zélés qui les cherchent, ou qui profitent des occasions qui se présentent ; ces enfants ne nous ont causé aucune fatigue, et ne sauraient nous en causer par la suite. Cette

---

<sup>678</sup> *Ibid.*, t. III, p. 477-478. Lettre de Mgr Dufresse à M. Chaumont, reçue à Londres le 19 juillet 1802.

<sup>679</sup> Pierre Trenchant, né le 4 avril 1766 à Vassy, entré diacre au Séminaire des Missions-Étrangères le 22 juillet 1788, prêtre en 1790. Il est parti le 13 février 1791 pour le Se-tchuen, où il a exercé le saint ministère avec les prêtres chinois. Il a été nommé provicaire, en 1801, par Mgr Dufresse, et choisi comme coadjuteur en 1802. Il est mort le 18 avril 1806.

<sup>680</sup> *Nouvelles lettres édifiantes, op. cit.*, t. IV, p. 7.

bonne œuvre ne peut que nous procurer de la joie, de la consolation et de l'espérance. Nous savons déjà que 3424 de ces enfants sont allés jouir du bonheur éternel<sup>681</sup>.

Mgr Dufresse<sup>682</sup>, qui s'adresse à MM. les directeurs du séminaire des Missions Étrangères de Paris, le 11 octobre 1804, fait l'éloge de ces baptêmes en secret, qui ne sont pas sans rappeler, pourtant, les pires moments des persécutions des premières chrétiens.

Ce ne sont point non plus les prêtres qui baptisent les enfants des païens en danger de mort : les simples fidèles, et surtout les femmes, qui vont visiter les enfants malades de leurs parents, de leurs amis ou de leurs voisins, leur administrent le baptême, s'ils les trouvent en danger. Quant aux païens éloignés, ou qui n'ont aucune liaison avec les chrétiens, il est moralement impossible de savoir quand leurs enfants sont dangereusement malades ; et, quand on le saurait, comme ces enfants sont soignés par les femmes, dans les appartements intérieurs, les hommes, les médecins mêmes, ne peuvent en approcher sans blesser les règles de la décence : les femmes elles-mêmes ne le peuvent que très difficilement. Nous ne pouvons donc envoyer çà et là, dans la province, chercher les enfants mourants ; tout ce que nous pouvons faire, c'est d'enseigner à tous nos chrétiens la manière de baptiser valablement, et de leur recommander de ne négliger aucun moyen de baptiser les enfants de païens qu'ils sauront être malades. Comme les femmes trouvent plus aisément des prétextes pour s'introduire dans les chambres où l'on tient les enfants malades, nous donnons, à celles qui ont plus de zèle pour cette bonne œuvre, quelques remèdes composés exprès pour les maladies des enfants. Lorsqu'elles ont la réputation de distribuer ces remèdes gratuits, elles ont d'assez fréquentes occasions d'exercer leur zèle. Les médecins de profession qui acquièrent quelque célébrité pour la cure des enfants, ou qui sont connus pour les visiter et leur donner des remèdes gratuitement, font aussi beaucoup de bien dans ce genre. Lorsqu'il survient une famine considérable, le gouvernement fait distribuer chaque jour du riz à tous les pauvres qui se présentent, hommes et femmes, et même aux petits enfants que leurs mères apportent. Alors nous envoyons, dans les endroits où se fait la distribution, des chrétiens zélés de l'un ou de l'autre sexe, pour chercher les enfants en danger de mort, et les baptiser : avec un peu d'adresse, et moyennant les remèdes qu'ils donnent gratuits, ils réussissent aisément<sup>683</sup>.

Les périls représentés par les rebelles et par la famine apportent beaucoup d'âmes à sauver, comme il en était de vingt ans auparavant.

---

<sup>681</sup> *Ibid.*, t. IV., p. 55-56, lettre de Mgr Dufresse.

<sup>682</sup> Gabriel-Taurin Dufresse, naquit le 8 décembre 1750 à Lozoux (Puy-de-Dôme). Il entra au Séminaire des Missions étrangères. Il partit pour le Se-tchoan, le 4 décembre 1775. Il fut condamné à la peine capitale, et exécuté le 14 septembre 1815. Il est considéré comme évêque consacré et martyr par les Missions Étrangères de Paris.

<sup>683</sup> *Nouvelles lettres édifiantes, op. cit.*, t. IV, p. 96-98.

Les rebelles Pe-lien-kiao<sup>684</sup> [Bai lian jiao] sont entièrement réduits à l'obéissance, à l'exception de quelques chefs qui ont échappé ; la tranquillité est rétablie dans la province, et les troupes impériales, qui étaient venues des autres provinces, ont été rappelées ; [...]

L'empereur a retiré cette année de cette province un tribut extraordinaire de trois millions de boisseaux de riz, pour être transportés à Pékin : les lieux qui fournissent ordinairement le riz impérial n'ont pu en fournir cette année, à cause de la sécheresse et disette de l'année dernière. [...]

Dieu ne cesse d'y répandre des bénédictions abondantes ; on a fait pendant l'année 2983 catéchumènes ; on a baptisé 2143 adultes, 2060 enfants de fidèles, et 7476 enfants d'infidèles en danger de mort ; 5616 de ces derniers ont quitté cette vallée de larmes pour aller goûter la félicité éternelle<sup>685</sup>.

Dans une lettre du même auteur, écrite le 8 septembre 1808, le missionnaire enregistre, dans l'année, 428 nouveaux catéchumènes, 241 adultes baptisés et, 1211 enfants païens baptisés en danger de mort<sup>686</sup>.

En 1810, la religion continue de faire des progrès. Le catalogue général de la dernière administration dans tout le vicariat, qui comporte les provinces du Sichuan, du Guizhou et du Yunnan, porte 3185 nouveaux catéchumènes, 2083 adultes baptisés, et 2294 enfants de chrétiens baptisés. Les 8771 enfants de païens en danger de mort ont reçu le baptême, dont, selon le registre, 5883 sont allés au Ciel<sup>687</sup>.

Pour l'année suivante, le catalogue d'administration du Sichuan porte 43 adultes baptisés, dont 31 à la capitale, Chengdu, et 275 enfants païens moribonds ont été baptisés<sup>688</sup>.

Nous devons nous interroger sur les destinées des nouveaux-nés baptisés qui survivent. Que deviennent-ils, alors que les persécutions ne facilitent pas leur prise en charge par les missionnaires. Les missionnaires ne nous apportent pas d'informations correctes et précises à ce sujet.

Le catalogue général de l'administration, pendant l'année 1811, porte 971 nouveaux catéchumènes, 970 adultes baptisés, 2316 enfants de fidèles baptisés, 14 438 enfants d'infidèles baptisés dans le danger de mort. On sait que 6 374 ont quitté cette vallée de larmes.

---

<sup>684</sup> Le Secte du lotus blanc ou Société du lotus blanc désigne un ensemble assez disparate de sectes chinoises syncrétiques, actives du XIV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, prétendant remonter à une école bouddhiste du XII<sup>e</sup> siècle. La rébellion de la Secte du Lotus blanc dure de 1796 à 1804, contre le gouvernement Qing, en raison de la pauvreté et de la famine de la province Sichuan.

<sup>685</sup> *Nouvelles lettres édifiantes*, *op. cit.*, t. IV, p. 182. Lettre de Mgr Dufresse, à MM. les directeurs des MEP, 20 octobre 1805.

<sup>686</sup> *Ibid.*, t. IV, p. 332-340.

<sup>687</sup> *Ibid.*, p. 382, lettre de Mgr Dufresse, 15 octobre 1810.

<sup>688</sup> *Ibid.*, p. 548, lettre de Mgr Dufresse, 20 octobre 1811.

Il est impossible de savoir quel a été le sort de la plupart des autres : 5328 ont été baptisés dans des endroits où régnait la famine, et où le gouvernement faisait distribuer du riz à tous les pauvres qui venaient de toutes parts, hommes, femmes et enfants, ou dans d'autres endroits où les chrétiens n'étaient qu'en passant, pour y chercher les enfants moribonds, et n'y faisaient aucun séjour. Ils ne pouvaient par conséquent s'informer pour savoir ce qu'ils devenaient. Mais il est très vraisemblable qu'il en est mort un très grand nombre<sup>689</sup>.

En 1813, Mgr Dufresse nous apporte des chiffres très précis, qui s'avèrent cependant peu élevés, eu égard aux difficultés rencontrées. Nous constatons combien il est soucieux de comptabiliser les nouveaux-nés baptisés, qui meurent avant de pouvoir atteindre à l'âge de raison. Il s'agit de ces « prédestinés » qui, selon la doctrine chrétienne, atteignent, *ipso facto*, la béatitude, par le seul fait de la grâce divine, et sans considération de leurs œuvres.

La religion chrétienne continue à faire quelques progrès dans cette province, mais moindres qu'avant la dernière persécution. D'après le catalogue général de l'administration des sacrements dans tout le vicariat, il n'y a eu cette année que 893 nouveaux catéchumènes ; 890 adultes et 1956 enfants de fidèles baptisés : 14 027 enfants d'infidèles en danger de mort ont aussi été baptisés par des chrétiens ; on sait le décès de 6171 de ces enfants. Le mois dernier, Mgr De Zéla m'adressa deux chrétiens qui parcourent les villes, les marchés et autres lieux fréquentés de la contrée méridionale, pour chercher et baptiser ceux de ces enfants qui sont en danger de mort. Ils s'annoncent aux païens comme des personnes consacrées à la guérison des maladies des enfants, et qui donnent des remèdes gratis, pour satisfaire, disent-ils, au vœu de leur père qui l'a ordonné ainsi par charité. J'ai envoyé l'un de ces chrétiens à la capitale et dans les environs, avec un viatique qui peut suffire pour près de quatre mois ; l'autre parcourt les villes et les marchés de cette contrée. Ils se mirent en route le lendemain de l'Assomption ; depuis ce temps, il ne se passe point de jour qu'ils n'en baptisent l'un et l'autre plusieurs. Leur dernière liste me parvint le 22 de ce mois [septembre] ; ils avaient déjà baptisé 357 enfants d'infidèles, et savaient la mort de 233 de ces enfants. Ces deux chrétiens ne sont point chargés de famille, et peuvent facilement s'adonner à cette bonne œuvre. Celui qui parcourt les villes et les marchés de cette contrée l'exerce depuis plus de dix ans. Quelques chrétiens qui l'ont suivi plusieurs fois, pour apprendre la manière dont il se fait connaître et se fait présenter les enfants malades pour les voir, pensent à l'imiter ; entre autres un médecin chrétien établi à deux journées d'ici, après l'avoir suivi pendant quelques jours, se mit lui-même à parcourir les marchés et les villes voisines, pour chercher les enfants moribonds ; dans l'espace de six ou sept jours, il en baptisa quarante-six, mais sans s'informer de ceux qui étaient morts. Il vint me trouver le 11 de ce mois pour me communiquer le dessein qu'il avait conçu de se consacrer à

---

<sup>689</sup> *Nouvelles lettres édifiantes. op. cit.*, t. V, p. 13-14. Relation de la mission du Se-tchoen, écrite le 23 septembre 1812 par Mgr Dufresse.

cette œuvre, au moins dans les temps où les affaires de sa famille le lui permettraient ; car il est marié. Il reçut commission et un viatique suffisant pour deux mois, pour aller exercer son zèle dans les villes de la contrée méridionale les moins éloignées de la contrée occidentale<sup>690</sup>.

Les persécutions entravent l'action des missionnaires, mais, les famines tendent à augmenter le nombre des baptisés.

Ces détails suffisent pour vous donner une idée assez complète de l'état actuel de la religion dans cette province [Su-tchuan]. Quoiqu'elle continue à s'y propager, ses progrès sont sensiblement diminués depuis l'arrivée du tyran qui la persécute ; et ses conquêtes suffisent à peine pour réparer ses pertes, qui, cette année, ont été augmentées par une disette et une maladie épidémique dont la province a été affligée. Le gouvernement, pour adoucir un peu cette calamité désastreuse, a fait distribuer du riz aux pauvres dans la plupart des villes ; ce qui nous a donné la facilité de baptiser un plus grand nombre d'enfants d'infidèles en danger de mort ; encore si nous avons eu, dans tous les lieux de distribution, des chrétiens à portée de faire des recherches, je pense que leur nombre eût été de plus du double<sup>691</sup>.

En 1814, ils ont baptisé 36 470 enfants d'infidèles en danger de mort, dont 12 275 sont morts. Le catalogue général d'administration dans tout le vicariat porte 887 nouveaux catéchumènes, 829 adultes baptisés, et 1990 enfants de chrétiens baptisés<sup>692</sup>.

À travers cette série de lettres, nous pouvons découvrir un phénomène : le chiffre des enfants baptisés en danger de mort est beaucoup plus élevé que celui des enfants des chrétiens. Parmi ces enfants convertis, la plupart d'entre eux meurent bientôt après le baptême. Mais il y a toujours un décalage entre le nombre de baptêmes et le nombre de morts, cela veut dire qu'il y a des survivants. Pour ceux qui survivent, le P. Dufresse n'ajoute aucune information sur leur avenir dans ses lettres. Lui-même doit l'ignorer.

En absence de l'assistance matérielle, l'assistance spirituelle est la seule chose que les missionnaires peuvent faire. Les missionnaires, en Extrême-Orient, agissent de même que dans la société occidentale. Prière et charité sont confondues ; elles se confortent et se nourrissent mutuellement. L'assistance spirituelle est une action charitable très importante. Les dévots catholiques interviennent, aussi, dans plusieurs endroits : prisons, hôpitaux, écoles.

---

<sup>690</sup> *Ibid.*, p. 52-53. Lettre de Mgr Dufresse, à MM. les directeurs des MEP, 18 septembre 1813.

<sup>691</sup> *Nouvelles lettres édifiantes, op. cit.*, t. V, p. 90. Lettre de Mgr Dufresse, à MM. les directeurs des MEP, 2 octobre 1814.

<sup>692</sup> *Ibid.*, p. 91.

La substitution de la pénitence à la peine de mort. Un esprit de paix et de douceur, qui tient à l'honneur à pardonner les injures, d'oublier les offenses [...] Une attitude vient d'un désir violent de sauver les âmes des criminels, ce qu'on ne pouvait qu'avec peine espérer d'une mort si précipitée après le crime<sup>693</sup>.

Il en va de même dans l'effet de conversion des enfants mourants en Chine. L'action charitable des dévots réjouit, tout autant, dans les hôpitaux d'Occident.

À l'hôpital, la volonté de sauver des âmes est grande aussi. D'autant que les hôpitaux généraux accueillent beaucoup de vieillards proches de la mort. Les registres de la compagnie du Saint-Sacrement égrènent, on l'a dit, des décisions relatives aux hôpitaux : visite des malades, par deux confrères désignés chaque semaine, en veillant s'il se peut à ce que les hospitalisés fassent une confession générale, pose d'un crucifix au-dessus des lits des malades (30 janvier 1664), instruction des vieillards, consolation des agonisants, catéchisme pour tous les pensionnaires. Les enfants sont, bien entendu, l'objet d'une particulière attention. Ceux qui sont placés à la campagne sont surveillés par le curé et visités par les recteurs. On établit dans l'hôpital des écoles pour les garçons comme pour les filles. L'appartenance à la compagnie du Saint-Sacrement de Charles Démia, le fondateur des petites écoles pour les pauvres du diocèse, facilite ici les choses<sup>694</sup>.

Les activités spirituelles, principe moral de la culture chrétienne, se manifestent à l'égard de tous les groupes sociaux, comme envers les prisonniers, les malades, surtout ceux qui sont mourants, les enfants, dans les écoles, et les enfants nouveaux-nés.

D'une manière générale, la morale chrétienne, tant civile qu'ecclésiastique, insistait sur les conséquences de l'abandon plutôt que sur la moralité de l'acte proprement dit : il faut baptiser les enfants convenablement, quelles que soient les circonstances de leur naissances<sup>695</sup>.

Les petits enfants doivent être baptisés le plus tôt possible parce qu'à cause de la fragilité de leur âge, ils sont exposés à bien des dangers de mourir et soient privés de la vie éternelle s'ils meurent non baptisés<sup>696</sup>. Le baptême marque une bénédiction et une acceptation

---

<sup>693</sup> Gutton, Jean-Pierre, *Dévots et société au XVII<sup>e</sup> siècle : construire le ciel sur la terre*, Paris, Belin, 2004, p. 51-52.

<sup>694</sup> *Ibid.*, p. 70.

<sup>695</sup> Boswell, John, *Au bon coeur des inconnus : les enfants abandonnés, de l'Antiquité à la Renaissance*, traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, Gallimard, 1993, p. 275-276.

<sup>696</sup> *Catéchisme de Rome* prescrit par S.S. le pape Pie X. Traduction française autorisée. Édition P. Lethielleux, Paris 1907, p. 195-203 *passim*. Cité par Segond, Albert, *Le baptême chrétien, ses origines et sa pratique actuelle avec trois formulaires liturgiques*, dans la collection *Les cahiers de « Foi et Vérité »*, série 7, N° 4, Genève, 1954, p. 28.

fondamentales de la part de Dieu, une délivrance hors d'un « péché originel » et une promesse de vie « éternelle », par-delà les aléas de l'existence humaine et de la mort corporelle<sup>697</sup>.

Comme Jacques Gélis l'indique, les âmes des enfants morts sans baptême ne sont pas acceptées par le monde des vivants, ni par le monde des morts ; c'est une chose misérable et inacceptable pour les catholiques. L'âme d'un enfant mort sans baptême ne peut pas monter au paradis ni trouver son repos. Du côté des parents chrétiens, « ce que les parents demandent donc à Dieu et à ses intercesseurs, c'est surtout d'assurer le salut de l'enfant : qu'il naisse vivant, pour qu'il puisse au moins recevoir le baptême. »<sup>698</sup> Le baptême est indispensable selon la doctrine catholique :

Hors du baptême, point de salut ! L'enfant privé du sacrement se trouve brutalement relégué dans les profondeurs du néant. Par la suite, le magistère de l'Église ne cessera d'affirmer la nécessité du baptême comme condition du salut, même dans le cas où un innocent vient mort au monde<sup>699</sup>.

En fait, selon l'Église, l'innocence de l'enfant est très relative. Certes, la destinée de son âme est en jeu sans qu'en aucune façon sa responsabilité ait été engagée ; mais, créature de la descendance d'Adam, il naît avec la tache du péché originel, et cette tache-là ne peut être effacée que par l'eau du sacrement de baptême. S'il meurt avant de l'avoir reçue, il demeura dans les limbes.

La nécessité absolue du baptême pour être sauvé fut sans cesse réaffirmée, et la voix de ceux qui étaient sensibles au malheur des pauvres innocents resta ignorée : seul le sacrement lave la souillure et permet de rentrer dans le giron de l'Église universelle ; seul il sauve et fait de la créature un enfant de l'Église soumis aux lois canoniques<sup>700</sup>.

Évidemment, c'est justement l'origine de la consolation des missionnaires, quand ils ont réussi à baptiser les enfants avant la mort, et aussi de leur satisfaction, quand ils voient l'augmentation du nombre des enfants convertis.

Sauver les âmes est plus important que sauver les corps. L'infanticide est condamné par l'Église, parce que, à ses yeux, l'enfant a été tué deux fois. « Au meurtre du corps, à la

---

<sup>697</sup> Gisel, Pierre, *Pourquoi baptiser : mystère chrétien et rite de passage*, Genève, Labor et Fides, 1994, p. 7.

<sup>698</sup> Gélis, Jacques, *Les enfants des Limbes : morts-nés et parents dans l'Europe chrétienne*, Paris, Audibert, 2006, p. 22.

<sup>699</sup> *Ibid.*, p. 170-171.

<sup>700</sup> *Ibid.*

privation de la vie terrestre s'ajoute un forfait encore plus grand : en empêchant sa régénération par le baptême, on a tué la petite créature à la vie éternelle. »<sup>701</sup>

En pays catholiques occidentaux, on invente même des rites pour sauver les âmes des enfants morts-nés. C'est le « répit », qui désigne, chez un enfant mort-né, un retour temporaire à la vie, le temps de lui conférer le baptême, avant la mort définitive. C'est pour créer un genre de « résurrection »<sup>702</sup> de l'enfant mort, afin de recevoir le baptême, et d'assurer son repos éternel. Ayant été baptisé, l'enfant peut, de ce fait, entrer au paradis au lieu d'errer éternellement dans les limbes où il sera privé de la vision de Dieu. Le répit n'est possible qu'en certains sanctuaires, le plus souvent consacrés à la Vierge, dont l'intercession est nécessaire pour obtenir un miracle.

Au nord de Tormezzo en Carniole, rappelle l'inquisiteur, se trouve une petite église dédiée à Notre-Dame du Carmel, qu'on appelle la Madone de Trava. Des pèlerins venus des villages voisins convergent vers cette église, portant avec eux des enfants-morts nés ; on confie les cadavres à deux femmes chargées de les recevoir, qui les exposent devant l'autel de la Vierge, puis récitent des prières avec le peuple assemblé dans l'église ; suit une messe de la Sainte Vierge célébrée par le curé ou par un autre prêtre. Au cours de cette cérémonie, les deux femmes se mettent soudain à crier : « Grâce, grâce, miracle, miracle ! », signalant ainsi que l'enfant mort a donné des signes de vie-pleuré à chaudes larmes, ouvert un œil, ou deux, remué les deux mains, ou une seule, la droite ou la gauche, ouvert la bouche, respiré, perdu de la salive, de l'urine-et qu'il est par conséquent apte au baptême. Les deux femmes le baptisent aussitôt puis, l'ayant baptisé, affirment son retour dans la mort et l'ensevelissent immédiatement. À ce moment, le notaire du village, nommé Giovanni Lischiutta, rédige une attestation, déclarant que l'enfant mort a donné des signes de vie et qu'il a été baptisé, et il la confie à celui qui a apporté l'enfant. Remise aux parents de l'enfant, cette attestation les emplît de joie : ils croient fermement à la déclaration selon laquelle leur enfant mort est vraiment ressuscité, qu'il a reçu le baptême et que son âme est partie jouir de la béatitude éternelle<sup>703</sup>.

Dans la civilisation catholique, surtout à l'époque médiévale, cette cérémonie, si étrange aux yeux des lecteurs d'aujourd'hui, est le corollaire de la doctrine du péché originel, selon lequel un enfant non baptisé est exclu de l'accès à la béatitude, ce qui apporte une

---

<sup>701</sup> Gélis, Jacques, *L'arbre et le fruit, la naissance dans l'Occident moderne (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Fayard, 1984, p. 417.

<sup>702</sup> Menchi, Silvana Seidel, « Les pèlerinages des enfants morts-nés, des rituels correctifs un dogme impopulaire ? » dans Boutry, Philippe, Fabre, Pierre-Antoine, et Julia, Dominique (éd.), *Rendre ses vœux : les identités pèlerines dans l'Europe moderne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Édition de l'École des hautes études en sciences sociales, 2000, p. 142-143.

<sup>703</sup> *Ibid.*

conséquence rituelle immédiate : les corps des enfants morts sans baptême devraient être exclus de l'enceinte consacrée du cimetière<sup>704</sup>. Alors que ce miracle peut offrir une issue au conflit que la doctrine du péché originel et ses corollaires ont apporté entre l'Église et le peuple des fidèles : la résurrection « limitée » de l'enfant peut concilier l'impératif impersonnel du dogme (le baptême est la condition imprescriptible du salut) et les exigences affectives et sociales des parents, de la famille et de la communauté.

Ce chapitre s'est attaché à montrer les œuvres des missionnaires à l'égard des enfants exposés et des enfants moribonds chinois. Les secours concernent majoritairement le domaine spirituel. Les missionnaires envoient des catéchistes indigènes, notamment féminins, pour baptiser les enfants mourants, afin que leur âme soit sauvée. Dans l'étape suivante, nous voyons l'effort de construction d'hospices par les missionnaires et son effet sur l'œuvre de charité auprès des enfants de l'époque postérieure, c'est-à-dire la mission de Chine après 1840.

---

<sup>704</sup> *Ibid.*, p. 152-153.

## **CHAPITRE VI : UNE SOURCE D'INSPIRATION POUR LA CHARITÉ ET LE BAPTÊME D'ENFANTS À PARTIR DU XIX<sup>E</sup> SIÈCLE**

Après l'exploitation des sources et l'argumentation du dernier chapitre, nous savons que les missionnaires ont accordé une grande importance à l'assistance spirituelle. Mais, est-ce qu'ils ont pensé à construire des hospices pour sauver et nourrir les enfants exposés ? Pourquoi, dans la plupart des cas, sont-ils satisfaits d'effectuer seulement le baptême ?

Les jésuites et les prêtres des MEP ont une grande influence sur les actions religieuses concernant les enfants païens. En plus de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, une autre œuvre d'enfants, très importante, vit le jour au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est l'Œuvre Pontificale de la Sainte-Enfance. Les activités de la Sainte-Enfance sont postérieures à l'époque que nous étudions, mais, comme elle en est directement issue, il importe de s'interroger sur cette transition. Sa fondation est directement inspirée par les descriptions, de l'infanticide et de l'exposition d'enfants, par les missionnaires du XVII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Après les Guerres de l'opium, de 1840, l'Empire du Milieu est forcé d'ouvrir ses portes aux colonisateurs et aux missionnaires européens. C'est une mauvaise nouvelle pour l'autorité chinoise, mais un avantage pour les missionnaires chrétiens. Ceux-ci ont plus de liberté pour évangéliser, sauver et baptiser les enfants païens, alors que la confrontation entre les Chinois et les étrangers devient de plus en plus violente. Quelle est l'image que les missionnaires européens renvoient aux Chinois ? Quelles sont les similarités et les différences entre l'évangélisation des enfants avant et après 1840 ?

## VI. 1. CONSTRUIRE DES HOSPICES : UN PROJET INABOUTI ?

L'œuvre des orphelinats chrétiens avait pourtant commencé dès le XVII<sup>e</sup> siècle. Même si, au début de l'évangélisation, les missionnaires n'ont pas de moyens de fonder des orphelinats, la maison de charité chrétienne existe, fondé par la femme chrétienne fameuse Candida Xu.

Le premier orphelinat dont les *Annales* des missions nous ont conservé le souvenir est probablement celui de Song-kiang, ville de la province du Kiang-sou (Jiangsu), et sa fondation, due à Candide Hiu [Candide Xu], petite-fille de Paul Siu [Paul Xu], remonte à la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Cette grande chrétienne, non contente de procureur, par l'entremise des sages-femmes, le bienfait du baptême aux enfants païens moribonds, voulut encore venir en aide à ceux qui étaient abandonnés par leurs parents<sup>705</sup>.

Nous avons discuté l'œuvre de cette chrétienne exemplaire, laquelle le Père Philippe Couplet a présenté, dans le chapitre précédent.

Ayant su par quelques-unes de ces femmes, que la nécessité obligeait assez souvent les pauvres gens d'abandonner leurs enfants, aussitôt qu'ils étaient nés, ou de les exposer, particulièrement les filles qui ne leur sont d'aucun secours, par le peu d'occasions qu'ils ont de les employer au travail, ou de les mettre en service ; elle obtint du vice-roi de Sou-tcheou [Suzhou] par le moyen du seigneur Basile son fils, la permission d'acheter une grande maison, pour retirer ces enfants exposés et leur procurer des nourrices. Le vice-roi y contribua lui-même avec d'autres mandarins, et elle engagea son fils de fournir des sommes considérables pour l'exécution de ce dessein. Le nombre de ces enfants était si grand que quelque soin que l'on prit de pourvoir à tous leurs petits besoins, il en mourait chaque année plus de deux cents. Elle prenait soin de les faire baptiser, de les faire nourrir et de les faire ensevelir, fournissant elle-même les petites bières et les suaires pour ces petits innocents. C'est le nom qu'elle voulut que l'on donnait au cimetière qu'elle avait acheté pour les enterrer et qu'elle avait fait bénir par son père directeur pour y mettre les corps de ces enfants, régénérés dans les saintes eaux du baptême<sup>706</sup>.

---

<sup>705</sup> Palatre, Gabriel, *L'infanticide*, op. cit., p. 162.

<sup>706</sup> Couplet, Philippe, *Histoire d'une dame chrétienne de la Chine ou par occasion les usages de ces peuples, l'établissement de la religion, les manières des missionnaires et les exercices de piété des nouveaux chrétiens sont expliqués*, chez Estienne Michallet, 1688, p. 75-76, cité aussi par Palatre, *L'infanticide*, p. 162-163.

Cet extrait de description témoigne de l'existence de la charité chrétienne face aux enfants mourants et abandonnés. Pourtant, cet établissement de l'hospice n'est pas réalisé par les missionnaires eux-mêmes, mais par une dame chrétienne indigène. Nous pouvons dire que c'est un hospice chrétien, mais au fond, c'est, tout autant, une maison de Miséricorde chinoise, proposée par une dame chinoise, soutenue par le vice-roi du gouvernement et financée par la famille de la dame, ici son fils. Il y a même un cimetière spécifique pour ces petites âmes, assimilées aux Saints Innocents. Mais il diffère des hospices établis au XIX<sup>e</sup> siècle par les missionnaires européens, comme les hospices de la Sainte-Enfance. Il est, en effet, plus acceptable par le peuple local et il rencontre moins de difficultés économiques. C'est une bienfaisance encouragée par le gouvernement et les élites, au lieu d'une menace coloniale imposée par des « diables étrangers » qui prétendraient arracher les enfants.

De 1689 à 1724, soit du commencement de la mission des jésuites françaises à l'édit impérial qui interdit la religion chrétienne dans tout l'Empire, le christianisme progresse bien avec le soutien de l'empereur Kangxi. Même si l'empereur ne comprend pas vraiment la doctrine chrétienne, il apprécie beaucoup les talents des missionnaires. Avec la permission de l'empereur, les jésuites commencent à bâtir des églises et à établir des confréries dans plusieurs grandes villes chinoises. Outre la construction des églises, l'œuvre de charité fait partie du travail des missionnaires jésuites.

*Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus* (1851), de Jacques Créteineau-Joly, nous donne une description assez générale des enfants exposés :

Dans les villes principales, à Pékin, à Canton, à Nankin, les Pères ont fondé des maisons pour recueillir les enfants chinois exposés. Ces enfants sont abandonnés par leurs familles, ils en rencontrent une dans la Compagnie de Jésus. La Compagnie les arrache à la mort, elle les élève, elle les instruit, et les Chinois, qui ne peuvent s'expliquer un pareil dévouement, se prennent à l'admirer, tout en laissant à la loi le soin de poursuivre une humanité qui accuse leur barbarie<sup>707</sup>.

Nombre de convertis sont, à l'origine, des enfants moribonds et exposés. Si la plupart de ces enfants sont recueillis par les hôpitaux établis sous le commandement de l'empereur, les jésuites, eux-aussi, pensent à un plan de construction d'hôpitaux, afin de faciliter leur mission et de sauver l'âme des enfants.

---

<sup>707</sup> Créteineau-Joly, Jacques, *Histoire religieuse*, op. cit., p. 58.

Dans sa lettre, datée du 1<sup>ère</sup> novembre 1700, adressée au Père Le Gobien, après avoir décrit la misère des enfants exposés, le Père Prémare demande des secours et plus de missionnaires :

Vous voyez donc bien, Mon révérend Père, quel est le plus pressant de nos besoins; il nous faut des compagnons de nos travaux. Les missionnaires viendraient ici par centaines, qu'avec la liberté que nous avons de prêcher l'évangile par tout ce vaste empire, il y aurait de quoi les occuper, c'est à cela comme au plus pressé qu'il faut faire la première application des aumônes que vous recevrez : n'effrayez pourtant pas les gens en leur faisant trop connaître ce qui serait nécessaire pour fournir à la subsistance d'un si grand nombre d'ouvriers<sup>708</sup>.

Ensuite, il expose son vœu de construire des hôpitaux :

Entre plusieurs sortes d'établissements qui seraient nécessaires et qui aideraient beaucoup au progrès du christianisme par l'honneur qu'ils feraient à la religion, il y en a un que plusieurs missionnaires, aussi bien que moi, avons singulièrement à cœur : ce serait qu'on pût faire, d'abord dans cinq ou six villes capitales des plus grandes provinces de l'empire, des espèces d'hôpitaux pour élever ces enfants exposés qu'on aurait empêché de mourir et d'être séparés de Dieu pour toujours. Ce serait proprement ici une œuvre digne de la piété des Dames à qui, par conséquent, vous devriez en expliquer le projet. Car ces hôpitaux seraient principalement composés de filles, ce sont celles que les parents exposent plus volontiers, quand ils craignent de se voir surchargés d'enfants<sup>709</sup>.

Le missionnaire a donné un plan de construction d'hôpitaux. Comme les jésuites habitent et travaillent principalement dans les grandes villes en Chine, leur projet devra se développer autour d'elles. Cette méthode est bien différente de celle des prêtres des Missions étrangères de Paris qui, arrivant plus tard, visent plutôt le peuple ordinaire, et les pauvres des campagnes.

On les élèverait donc jusqu'à un certain âge dans les principes de la religion, et on leur apprendrait les arts du pays propre de leur condition et de leur sexe. À quatorze ou quinze ans, on les placerait comme on fait en France chez des Dames chrétiennes qui les préféreraient à des domestiques idolâtres, ou on les ferait entrer en des espèces de monastères où elles passeraient leurs jours à prier et à travailler. Sur le modèle de ces premières communautés, on ne doute point qu'il ne s'en formât bientôt d'autres composées de personnes plus qualifiées, comme dans les maisons religieuses d'Europe. Les Chinoises ont beaucoup d'attrait pour la

---

<sup>708</sup> *Lettres édifiantes et curieuses, op. cit.*, t. II, p. 160-168.

<sup>709</sup> *Ibid.*

vie solitaire. Outre la disposition qu'on trouve en elles pour pratiquer la piété, elles sont élevées dans la maison de leurs parents, hors du commerce du monde, ainsi, on peut croire que la vie du cloître ne leur coûterait presque rien. On ne leur parle guère de ce grand nombre de saintes vierges qui, choisissant Jesus-Christ pour époux dans les divers ordres religieux de l'église, qu'on ne sente qu'elles auraient du penchant à faire à Dieu un sacrifice si beau et si généreux<sup>710</sup>.

L'accueil des enfants exposé est présenté comme une stratégie d'évangélisation de la Chine. L'auteur s'inspire de la congrégation laïque des Dames de la Miséricorde, qui est associée à la congrégation religieuse des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul<sup>711</sup>. Ces filles, après conversion, se consacraient à une vie conventuelle. Les premières Filles de la Charité s'occupaient des malades pauvres dans leurs maisons. Plus tard, elles prennent soin des malades dans les hôpitaux, de l'éducation des petites filles dans les écoles, des enfants trouvés. Elles s'occupent enfin des galériens, des soldats blessés, des vieillards et des aliénés, des marginalisés ; elles vont partout, et toute personne dans le besoin, est l'objet de leurs soins<sup>712</sup>.

Cependant, à travers la lecture des *Lettres édifiantes et curieuses* concernant l'évangélisation des enfants, nous ne trouvons aucun récit de réalisation d'un tel genre de projet. La construction de tels hôpitaux par les missionnaires jésuites est restée à l'état de projet, jamais concrétisé. Les raisons peuvent en être variées : le manque de ressources financières, les obstacles représentés par les coutumes indigènes, les contraintes de leur mission et la situation générale de la société chinoise de l'époque. Cette lettre est écrite en 1700, alors que l'évangélisation des jésuites français n'avait commencé que depuis peu. Elle reste assez naïve.

Le 19 octobre 1720, le Père d'Entrecolles présente, à son tour, un projet de construction d'un hôpital pour enfants exposés, mais d'une manière détaillée :

À la vérité c'est dans la ville où réside la cour, dans les capitales de province, dans les lieux de grand commerce, qu'on expose un plus grand nombre d'enfants : néanmoins on ne laisse pas d'en trouver dans les lieux les moins fréquentés, et même à la campagne. Comme les maisons sont plus ramassées dans les villes, aussi s'en aperçoit-on plus aisément qu'ailleurs : mais par tout on a besoin de secours pour l'entretien de ces petits infortunés. Si plusieurs personnes

---

<sup>710</sup> *Ibid.*

<sup>711</sup> Cette congrégation religieuse est fondée au XVII<sup>e</sup> siècle par Saint Vincent de Paul (1581-1660) et Sainte Louise de Mariillac (1581-1660). Elle rassemble des « personnes de qualité » dans une association de Dames de la Charité pour l'assistance aux pauvres malades.

<sup>712</sup> <http://filles-de-la-charite.org/fr/history/origin-of-the-company/>.

pieuses voulaient former à ce dessein une société, on trouvera abondamment de quoi exécuter un projet si utile<sup>713</sup>.

Selon ce Père<sup>714</sup>, il meurt quantité d'enfants exposés dans les provinces parce que certains mandarins, avares, chargent une seule nourrice pour en allaiter plusieurs. Les enfants exposés sont laissés, la plupart du temps, dans des lieux fréquentés : les pauvres mettent les enfants à la porte de l'hospice local, devant laquelle il y a une espèce de crèche garnie de coton en hiver pour garder les enfants au chaud. Ensuite, le portier accourt et prend l'enfant qu'il remet entre les mains des nourrices. Le Père évoque aussi la facilité qu'il y a à gagner l'hospice pour baptiser les enfants moribonds. Chercher et baptiser les enfants dans les hospices locaux constitue alors un moyen d'évangélisation. Le jésuite fait plusieurs propositions pour l'organisation et le fonctionnement d'un hôtel des enfants. D'abord, concernant la construction d'hôpitaux, les jésuites expriment, dans leurs lettres, l'espoir de coopérer avec les gens de qualité et les lettrés chinois, ce qui facilitera leur gestion et leur organisation.

Voici quelles sont mes vues : il faudrait choisir un vaste emplacement dans un lieu sain et agréable. Là, à l'exemple de ce qui s'est pratiqué dans des siècles plus reculés, on construirait un logement, qu'on nommerait, comme autrefois, Hôtel des enfants de la Miséricorde : on inviterait les gens de qualité et les lettrés de distinction dont la probité est connue, à entrer dans ce dessein. Votre mandarin, en qualité de Père du peuple, sera à la tête de cette bonne œuvre, il s'y emploiera de toutes ses forces, et fournira exactement l'argent que donne l'empereur : il aura pour adjoints les plus distingués de la ville, les lettrés et les personnes riches qui voudront y contribuer. Les officiers qu'on chargera de recueillir les enfants exposés partageront la ville entre eux et, tous les matins, ils visiteront le quartier qui leur aura été assigné. Ils se rendront à l'Hôtel vers le midi. Tous les ans, on choisira, parmi les associés, douze personnes qui présideront chacune à leur tour, pendant un mois, à cet établissement, qui auront soin que tout soit dans l'ordre et que rien ne manque. Ce président ne doit, sous aucun prétexte, s'absenter de l'Hôtel pendant son mois<sup>715</sup>.

Comme nous l'avons analysé dans le chapitre précédent, les jésuites emploient un stratagème d'accommodation. À l'aide de *guanxi* (les relations personnelles) qu'ils ont établies avec des mandarins et des lettrés, ils espèrent profiter des ressources humaines des Chinois.

---

<sup>713</sup> *Lettres, op. cit.*, t. XV, p. 102-112.

<sup>714</sup> *Ibid.*, p. 118-123. Les remarques faites après la lettre.

<sup>715</sup> *Ibid.*, p. 102-112.

De plus, on choisira un homme d'âge et de probité, à qui on donnera d'honnêtes appointements pour loger dans l'hôpital, et n'en jamais sortir. Il sera l'économe de la maison, et en aura le détail. Comme le nombre des enfants et des nourrices augmentera chaque jour et chaque mois, il faut avoir soin que les vivres et l'argent ne viennent point à manquer. Ainsi, c'est aux principaux associés, et surtout au président, à faire éclater leurs libéralités, et à inventer de nouvelles adresses pour amasser des aumônes, afin de fournir à la dépense, et même au-delà, s'il se peut. Du surplus et des épargnes, on achètera des terres fertiles, afin d'avoir une ressource dans le temps de la cherté et de rendre cet établissement durable<sup>716</sup>.

Nous savons que, à Goa, les jésuites savent bien réaliser des bénéfiques en sous-louant des terres, afin de soutenir leur mission (voir Chapitre I. 1). Il est probable que le Père d'Entrecolles a pensé à cette solution pour résoudre son problème financier en Chine. Il a aussi proposé son idée sur la construction du corps de l'édifice :

On élèverait d'abord un grand portail, avec une vaste enceinte de murailles bien solides. Après le frontispice et sa cour, se verrait, un peu au de-là, une seconde cour terminée par un grand corps de logis destiné aux assemblées, à recevoir les visites et à traiter des affaires communes. Sur les deux asiles de la cour, il y aura deux galeries pour communiquer avec l'intérieur de la maison ; sans passer par la salle du conseil. D'un côté de ce corps de logis, seront les offices, et de l'autre les greniers.

Dans le grand vide de l'enceinte qu'on a laissé de chaque côté des bâtiments que je viens de marquer, le logement des nourrices formera de grandes cours<sup>717</sup> : il y aura, par exemple, trente chambres de plain-pied : on pourra loger trois nourrices dans chaque chambre. Derrière ces logements il faudra laisser un grand terrain, et y faire une espèce de jardin afin que, durant les chaleurs, le vent frais pénètre partout, et qu'on soit moins incommodé de cet air brûlant et étouffé qui cause tant de maladies différentes. Outre cet avantage, on aura encore celui d'y sécher commodément le linge et les habits<sup>718</sup>.

Il pense, également, à la gestion et à la surveillance des nourrices (voir Chapitre III. 2. b). Dans les paragraphes suivants, le missionnaire donne un plan exact pour la distribution des actes de charité. Comment organise-t-on le repas ?

Voici encore un règlement à observer : on arrêtera un jour de chaque mois le rôle des aumônes qu'on aura ramassées, ou qu'on a apportées : trois jours auparavant l'économe enverra des billets chez le président et ses associés, pour leur donner avis du jour destiné à

---

<sup>716</sup> *Ibid.*

<sup>717</sup> En Chine les bâtiments publics sont disposés en profondeur, alors qu'en Europe ils le sont en hauteur : il y a très peu de maisons à deux étages : les maisons n'ont point de vue sur la rue. On y voit plusieurs appartements, à la suite les uns des autres, qui sont séparés par de grandes cours.

<sup>718</sup> *Ibid.*, p. 102-112.

cette assemblée. On donnera un petit repas avant qu'on tienne le conseil : chaque table n'aura que cinq assiettes. On doit éviter la dépense afin de garder longtemps des coutumes une fois établies. Il faut en interdire le vin qui conduirait à un traitement dans les formes : ce n'est pas pour se régaler qu'on s'assemble, c'est pour traiter d'affaires. Cependant, lorsqu'il fera grand froid, on se permettra trois coups de vin. Les restes du repas seront abandonnés aux domestiques des officiers, avec du ris à discrétion. J'ai cru devoir établir ce petit repas, de crainte que plusieurs ne terminassent les affaires avec trop de précipitation pour se rendre au plus tôt chez eux<sup>719</sup>.

#### Comment garder et employer les ressources ?

Quant aux aumônes faites en argent, le président du mois et l'économe marqueront exactement le nom du bienfaiteur, la qualité de l'aumône : on fera un rôle du total pour être présenté aux officiers assemblés, qui examineront combien dans le mois on a reçu, soit en argent, soit en denrées ; combien on a dépensé, ce qui reste de surplus ; combien on a reçu d'enfants exposés ; combien on en a livrés à ceux qui ont voulu s'en charger ; combien il en est mort ; enfin, à quoi monte le nombre de personnes qui sont à la charge de la maison. On confrontera de la sorte la recette, la dépense, ce qu'il y aura de reste ; tout cela s'écrira sur un registre qui demeurera entre les mains du président du mois : l'argent sera enfermé dans un coffre, on marquera la somme qui y est contenue : le riz se mettra dans les greniers, on écrira la quantité qu'il y en a. En tout cela on aura un grand soin que les comptes soient exacts<sup>720</sup>.

#### Comment prendre le soin des enfants trouvés ?

Pour déterminer le nombre des hommes qu'on chargera de ramasser les enfants exposés, il faut avoir égard à l'étendue du lieu où l'on est : communément on peut partager en quatre quartiers le dedans de même que le dehors de la ville. Ainsi, il faudrait huit hommes, un pour chaque quartier. Ils auront chacun une brouette ombragée d'un dais, lequel en hiver sera couvert d'un bon tapis, pour défendre du vent et du froid les enfants qu'on recueillera : on le couvrira en été d'une toile fine et déliée, qui soit propre à briser les rayons du soleil, et à recevoir la fraîcheur de l'air. S'ils trouvent quelque enfant qui vienne d'expirer, ils doivent aussi le recueillir pour lui donner la sépulture : c'est un devoir d'humanité qui ne peut se refuser.

J'ai dit qu'il se trouve des gens qui viennent demander des petits enfants pour les élever : il faut fixer un jour chaque mois pour traiter de cette affaire. Le président du mois, et l'économe, s'informeront du nom de celui qui souhaite un de ces enfants, de son pays, de ses mœurs, de sa profession ; ils feront un mémoire de tous ces articles, pour n'être pas trompés, ils

---

<sup>719</sup> *Ibid.*, p. 112-114.

<sup>720</sup> *Ibid.*, p. 114-118.

s'instruiront de la vérité par des perquisitions secrètes. D'ordinaire, on expose beaucoup plus de filles que de garçons : ceux qui viennent demander des filles, qu'on a déjà nourries pendant quelque temps, n'ont souvent d'autre vue que de les vendre ; pourvu qu'il leur revienne de l'argent, ils se mettent peu en peine à qui, et pour quels usages ils les vendent. C'est à quoi l'on doit faire des attentions sérieuses<sup>721</sup>.

Le dispositif montre, encore une fois, que les petites filles subissent beaucoup plus que les garçons le phénomène de l'exposition. Même si elles sont recueillies par certains, elles risquent, encore, d'être vendues comme les épouses élevées depuis l'enfance. C'est pour cette raison que le missionnaire est très attentif aux adoptions. Selon le Père d'Entrecolles<sup>722</sup>, un Chinois qui a peu de bien va souvent à l'hôpital, et demande une petite fille afin de l'élever et de la donner comme épouse à son fils. Par-là, il épargne l'argent qu'il lui faudrait fournir pour l'achat d'une femme. D'ailleurs, il est persuadé qu'une fille qu'il a ainsi tirée de l'hôpital lui sera plus soumise. Il est rare, qu'avant le temps des noces, il se passe quoi que ce soit contraire à la décence et à l'honnêteté : la mère, qui ne sort pas de la maison, a toujours sa petite bru sous ses yeux. Il arrive aussi que les riches, qui n'ont pas d'enfants, font croire quelque fois que leur femme est enceinte, et ils vont, dans la nuit, chercher un enfant à l'hôpital, qu'ils font passer pour leur propre fils. Ces enfants, lorsqu'ils étudieront, auront le privilège de passer des examens et de parvenir aux degrés de bachelier et de docteur. C'est un droit qui ne s'accorde pas aux enfants adoptifs.

Les bienfaiteurs qui ont contribué, par leur charité, à la bonne marche de l'hospice sont également enregistrés :

Une fois chaque année le mandarin et tous les officiers de la maison s'assembleront : on marquera sur un registre, les bienfaiteurs de l'année, avec leur nom, leur surnom, ce qu'ils ont donné en argent ou en denrées : on aura aussi un catalogue exact des petits enfants, soit garçons, soit filles, qui ont été admis dans l'Hôpital<sup>723</sup>.

À la fin, le missionnaire aborde la question de l'avenir de ces enfants sauvés :

Quand les enfants seront parvenus à un certain âge, on leur donnera le nom de ceux qui leur ont tenu lieu de véritables pères en leur conservant la vie, et en leur procurant l'éducation qu'ils ont eue : en cela, on a principalement en vue d'immortaliser la mémoire d'un si grand

---

<sup>721</sup> *Ibid.*

<sup>722</sup> *Ibid.* p. 118-123.

<sup>723</sup> *Ibid.*, p. 114-118.

bienfait, et de faire bénir sans cesse un gouvernement, où l'on trouve de si sages lois établies<sup>724</sup>.

Cet éloge des sages lois du gouvernement chinois n'est pas inhabituel pour les jésuites, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Bien traités par l'empereur, ils connaissent bien la culture de l'Empire qu'ils vantent dans les *Lettres*. Le missionnaire ajoute encore, parmi les actes pris par le gouvernement chinois en ce qui concerne les enfants exposés : « il y a quelques années que l'empereur excita par une acte public le zèle et la libéralité des mandarins à l'égard des enfants qu'on expose : il renouvela en même temps les anciens édits contre les parents homicides de leurs propres enfants, il défendit d'acheter ou d'épouser la femme d'un homme qui est encore en vie. »<sup>725</sup> Les documents chinois confirment cette attitude de l'autorité chinoise, qui consiste à lutter contre l'infanticide et l'exposition des enfants. Mais il arrive cependant que « l'avarice des officiers accoutumés »<sup>726</sup> détourne l'argent du trésor impérial, destiné à entretenir dans chaque ville ces sages et pieux établissements.

Le Père d'Entrecolles présente un plan très précis pour établir un hôpital pour enfants exposés. Cependant, si ce plan s'avère pertinent, les sources ne nous informent pas de la réalisation de tels projets, et les *Lettres édifiantes* ne font aucune mention d'orphelinats établis par les jésuites. Il semble bien que les efforts catholiques pour bâtir des orphelinats de filles exposées furent contrariés par le manque de financement, au XVIII<sup>e</sup> siècle.

En décembre 1720, la même année où le P. d'Entrecolles rédige cette lettre de proposition, un missionnaire italien, Mgr Carlo Ambrogio Mezzabarba, s'efforce de contribuer au développement de l'œuvre de charité pour l'enfance.

Ce développement fut dû au zèle de Mgr Mezzabarba, patriarche d'Alexandrie, qui de retour à Rome, après avoir réglé en Chine les affaires de la religion, plaida la cause des enfants abandonnés. Grâce à ses soins, des secours pécuniaires furent envoyés aux missionnaires et, en peu d'année, le procureur de la Propagande à Macao, put consacrer quatre mille écus à nourrir les petits chinois, que la charité chrétienne recueillait pour les arracher à la mort, et dès l'année 1735, il demandait à la Sacrée-Congrégation une allocation régulière et permanente<sup>727</sup>.

---

<sup>724</sup> *Ibid.*

<sup>725</sup> *Ibid.*, p. 122-123.

<sup>726</sup> *Ibid.*

<sup>727</sup> Palatre, Gabriel, *L'infanticide, op. cit.*, p. 158.

Le résultat est positif du côté de la Propagande, confirmé par Adrien Launay<sup>728</sup>. Selon les résultats des recherches faites par le Père Launay sur les œuvres catholiques en Chine à cette époque, nous n'avons trouvé qu'un orphelinat de ce genre à Macao, et une autre maison, plus ou moins semblable, mais qui n'a pas duré longtemps, à Canton<sup>729</sup>, parce qu'il s'agit, là encore, d'un stratagème pour baptiser plus d'enfants moribonds. Un ouvrage biographique sur le Père Moyë atteste de son souci d'organiser l'assistance des enfants baptisés survivants.

Dès 1735, il demandait à la Sacré-Congrégation une allocation régulière et permanente. Cependant le service ne tarda point à s'organiser, et nous voyons que, dès lors, il occupait un personnel qui est encore à peu près le même aujourd'hui : des femmes qui allaient à la recherche des enfants exposés ; un chrétien qui était chargé d'approvisionner la maison où ces enfants étaient recueillis ; un médecin, des nourrices, et enfin un surveillant avec le titre de catéchiste. La bonne œuvre s'étendit à plusieurs provinces ; mais elle avait son siège principal à Canton où les enfants exposés étaient recueillis en plus grand nombre, et où il était plus facile de les élever. Les divers corps de missionnaires lui donnèrent leurs soins. Les résultats furent si consolants, que la Sacré-Congrégation adopta de bonne heure le projet, qui lui avait été suggéré, de créer un fonds qui assurât la perpétuité et l'extension de ce ministère de charité vraiment chrétienne. Le pape, les cardinaux, les personnes pieuses envoyaient des aumônes, et la Propagande ordonnait de prélever sur ces offrandes une part, pour constituer des rentes dont les capitaux seraient placés à Manille<sup>730</sup>.

Les enfants survivants, après avoir dépassé l'âge de raison, sont envoyés à Manille, où ils seront élevés dans la foi chrétienne. Le ministère a duré environ dix ans<sup>731</sup>.

Nous trouvons aussi des informations, de la part de la Société des MEP, sur le développement des missions des enfants exposés et moribonds ainsi que la fondation d'orphelinats. En 1767, le procureur des évêques, vicaire apostolique, prêtre des Missions étrangères à Macao, Pierre Romain<sup>732</sup>, par l'intermédiaire des directeurs du Séminaire,

---

<sup>728</sup> Launay, Adrien, *Histoire des missions*, op. cit., t. I, p. 486.

<sup>729</sup> *Ibid.*, p. 486-487.

<sup>730</sup> Marchal, Jean Joseph, *Vie de M. l'abbé Moyë de la Société des missions-étrangères, fondateur de la Congrégation des soeurs de la providence en Lorraine, et des Vierges chrétiennes, directrices des écoles de filles au Su-Tchuen, en Chine*, Paris, Brey et Retaux, 1872, p. 364-365.

<sup>731</sup> Palatre, Gabriel, *L'infanticide*, op. cit., p. 158.

<sup>732</sup> Pierre Romain, naquit, vers 1736, dans la paroisse Notre-Dame, à Honfleur (Calvados). Il fit ses études à Caen. Il était diacre quand il se présenta au Séminaire des Missions Étrangères, en octobre 1764. Il fut ordonné prêtre le 1<sup>er</sup> juin 1765 et partit le 9 septembre suivant. Il exerça ses fonctions de procureur à Macao, tandis que le P. Gleyo, qui partit à peu près en même temps, choisit de travailler à Se-tchoan. À Macao et dans les environs, le P. Romain s'occupa de rechercher et de baptiser les enfants moribonds. Il revint en Europe en 1771, quitta le Séminaire et la Société, le 19 décembre 1777. Il périt le 15 juin 1785.

sollicite la charité des chrétiens de France afin d'acheter et d'élever des enfants chinois (voir Annexe II, 5) :

M. Romain marque qu'il s'exerce à Macao une œuvre de charité qui mérite l'attention des personnes zélées pour les saluts des âmes. Suivant ce missionnaire, de pieux Espagnols ont donné un fonds dont le R. P. Procureur des missionnaires dominicains espagnols de la Province des Philippines est le dépositaire. Ce fonds est employé à retirer et élevé dans la religion chrétienne les enfants des pauvres Chinois gentils [païens] que les pères et mères, en grand nombre, vendent, exposent ou font mourir en cette ville : à sept ans on les envoie à Manille, où les Espagnols les instruisent et leur procurent un état. Jusqu'à cet âge, des femmes chrétiennes de Macao les nourrissent et élèvent, moyennant une piastre par mois, et une piastre par quartier pour l'habillement. La Sacrée Congrégation, de la Propagande, touchée du fruit de cette charité, a donné un ordre à son procureur résident en cette ville d'employer pour la même œuvre une somme considérable par an ; ce qu'il ne manque pas de faire.

M. Romain ajoute que le procureur des pères dominicains lui suggère le désir de participer à cette œuvre. En conséquence, il l'a proposé aux personnes de piété qui sont en France et, pour les y porter plus suffisamment par son exemple, il dit qu'avec les seuls honoraires de ses missionnaires, il a déjà retiré et baptisé plusieurs de ces pauvres enfants, l'un desquels a été redevable de son salut éternel à la vanité même de son père païen. [...] Un Chinois païen, dit M. Romain, m'a envoyé, au mois de juin de cette année, son enfant moribond pour le baptiser, à condition qu'après sa mort, je le ferais bien habillé, suivant l'image des chrétiens d'ici, et payerais les frais de son enterrement. Je l'ai baptisé et appelé Pierre de mon nom, (car c'est le premier baptême que j'aie administré) ; il est mort un moment après entre les bras de celui qui le portait à une femme chrétienne. Je l'ai fait enterrer avec une petite pompe, ça a du flatter ses parents que j'ai fait avertir. Cette petite gloire des Chinois est entre les mains de la Divine Providence un moyen de procurer ici le baptême à beaucoup d'enfants moribonds<sup>733</sup>.

En 1735, les missionnaires peuvent fournir une assistance aux enfants, bien hiérarchisée, qui semble efficace. Cela révèle que la mission est définitivement constituée, avec les pièces maîtresses que sont la hiérarchie, des catéchistes indigènes et même un clergé autochtone<sup>734</sup>. Mais, cette œuvre ne s'est pas répandue à cause de la situation du catholicisme en Chine, qui s'est terriblement gâtée depuis le début du siècle où le Père Bouvet rêve encore de convertir l'empereur Kangxi, et tout l'empire avec lui. L'orphelinat catholique se cantonne à Canton et à Macao, parce que l'empereur Yongzheng a exilé les missionnaires à Canton, même ceux qui ont pris le *piao*, avant de les bannir à Macao. Il ne garde que certains Pères de

<sup>733</sup> A. M. E., v. 27, p. 513-514. Abrégé du journal de Pierre Romain.

<sup>734</sup> Dehergne, Joseph, *Répertoire des jésuites de Chine de 1552 à 1800*, Paris, Letouzey et Ané, 1973, p. 340.

sa Cour, pour des raisons culturelles et scientifiques. Cette mauvaise situation est aggravée par les rivalités nationales (jésuites français contre jésuites portugais), par un changement de climat dans l'Église, et par un durcissement des positions idéologiques (le probabilisme<sup>735</sup> de Ricci fut contesté par certains)<sup>736</sup>.

Suite à la décision de l'interdiction du christianisme, les missionnaires catholiques rencontrent souvent l'hostilité et la persécution. « Avec de rares périodes d'accalmie, l'Église chinoise, sous le règne suivant, devra se réfugier dans la clandestinité, avec des poussées de violences locales (missionnaires mis à mort) et deux grandes persécutions générales (1745-1748 et 1784-1785). »<sup>737</sup> S'exposant à de trop graves dangers, il est compréhensible qu'ils n'essayent pas de fonder d'autres hospices.

Pourtant, vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, une tentative a eu lieu dans la capitale de l'empire.

Ce n'est que peu de temps avant la Révolution française, en 1789, que les missionnaires purent établir un hospice pour enfants exposés à Beijing, mais le manque de fonds empêcha les missionnaires d'établir d'autres hospices ailleurs<sup>738</sup>.

Dans une lettre du 10 octobre 1837, Mgr Mouly en parle en ces termes dans *Les Annales de la Propagation de la Foi*, repris par le Père Palatre dans son ouvrage sur l'infanticide :

Il paraît qu'un peu avant la Révolution française, les missionnaires de Péking avaient réalisé le charitable dessein de recueillir un certain nombre de ces pauvres enfants ; ils en avaient même, dit-on, adopté une douzaine à titre d'essai. Je vous assure que, déjà bien souvent, j'ai eu la pensée de reprendre cette œuvre et de l'établir, soit à Péking soit dans les autres grandes villes où nous avons des fidèles ; mais j'ai été arrêté par la considération des dépenses, qui ne pourraient manquer d'être considérables. J'attends encore, mais je ne réponds pas de ne pas adopter, comme je l'ai déjà fait, ceux que de pieux chrétiens me présentent à baptiser. Après les avoir fait enfants de Dieu, je ne pourrais jamais me résoudre à les laisser mourir dans les rues et manger par les chiens<sup>739</sup>.

---

<sup>735</sup> C'est une doctrine de théologie morale catholique qui s'est développée particulièrement au cours du XVI<sup>e</sup> siècle et du premier XVII<sup>e</sup> siècle. Défendue par les jésuites généralement dans les débats théologiques, elle estime que « si une opinion est probable, il est permis de la suivre, quand bien même est plus probable l'opinion opposée ». (Voir *Dictionnaire de théologie catholique*, t. 19, p. 463.)

<sup>736</sup> Dehergne, Joseph, *Répertoire des jésuites*, op. cit., p. 340.

<sup>737</sup> *Ibid.*

<sup>738</sup> Mungello, David Emil, *Drowning girls in China, female infanticide since 1650*, Lanham, Md., Etats-Unis, Rowman & Littlefield Publishers, 2008, p. 102. Texte original : “Not until shortly before the French Revolution in 1789 were the missionaries able to establish a foundling hospice in Beijing, but the lack of mission funds hindered the establishment of others elsewhere.”

<sup>739</sup> *Les Annales de la Propagation de la Foi*, t. XII, p. 167, cité par Palatre, Gabriel, *L'infanticide*, op. cit., p. 164.

Malgré la volonté d'établir un hospice pour les enfants abandonnés, il faut attendre l'extrême fin du siècle pour assiste à une première réalisation. Mais, comme la Compagnie de Jésus est supprimée, à Pékin, en 1775<sup>740</sup>, les lazaristes, prennent leur suite, dans les missions, les résidences et les églises de la capitale (Voir Annexe I, 2). Ainsi, si la fondation de cet hospice est leur œuvre, le manque de financement reste le premier obstacle à la réalisation d'hospices.

Le manque d'argent a paralysé plus d'un projet, et si les orphelinats n'ont pas fleuri au XVIII<sup>e</sup> siècle dans les missions de Chine, ce n'est point parce que les missionnaires ne songèrent pas à les établir, la pénurie des ressources pécuniaires a été la seule cause de ce défaut en matière de charité<sup>741</sup>.

D. E. Mungello exprime le même avis : « Les efforts catholiques pour créer des hospices, destinés aux enfants trouvés, ont été contrecarrés au XVIII<sup>e</sup> siècle par le manque de fonds. »<sup>742</sup>

Pour comprendre le changement de la situation des missions après les Guerres de l'opium, nous devons nous interroger sur les raisons du manque d'orphelinats catholiques en Chine, au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Voici la première raison : le financement faisait défaut.

Une seconde raison, majeure, s'oppose à la construction d'hospices par les missionnaires, c'est l'interdiction du christianisme imposée par le gouvernement mandchou. À la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, la mission s'effectue désormais dans le secret, en raison de l'interdiction et des persécutions. Cette hostilité du gouvernement chinois face au catholicisme vient principalement de la Querelle des rites.

Le différend se révèle, principalement, par l'attitude des chrétiens chinois envers Dieu et leurs ancêtres et sages. Du point de vue catholique, seul Dieu peut accorder la bénédiction à ses fidèles et éviter leur perte. Les chrétiens ne peuvent pas participer aux sacrifices [*ji*] destinés à d'autres que Dieu, par exemple, à la nature, aux sages ou aux ancêtres pour demander leur bénédiction, ainsi qu'exprimer les remerciements à cette bénédiction. Par contre, du côté de la culture chinoise, il est convenable qu'on remercie les sages pour leur enseignement des connaissances et, les ancêtres pour la naissance qu'ils ont donnée<sup>743</sup>.

<sup>740</sup> En 1773, par le bref *Dominus ac Redemptor*, Clément XIV supprime la Compagnie. Le document pontifical serait connu à Pékin le 5 août 1774, mais promulgué seulement l'année suivante.

<sup>741</sup> Palatre, Gabriel, *L'infanticide*, op. cit., p. 163.

<sup>742</sup> Mungello, D. E., *Drowning Girls in China*, op.cit., p. 102. Traduit de l'anglais : *Catholic efforts to establish foundling hospices were frustrated in the eighteenth century by the lack of funds*.

<sup>743</sup> Županov, Ines G. et Fabre, Pierre Antoine (éd.), *The Rites Controversies*, op. cit., p. 37-38.

L'emploi de certains mots constitue, aussi, une provocation pour Rome. Par exemple, le mot *sheng*<sup>744</sup> en chinois peut désigner le sage ainsi que le saint. Mais, le premier est celui qui est remarquable pour sa vertu et son talent, alors que le deuxième désigne celui qui parvient à la béatitude éternelle<sup>745</sup>.

La Querelle des rites prend sa naissance au sein de la mission chinoise des jésuites, après la mort de Matteo Ricci 1610, et elle atteint son apogée sous le règne de Kangxi, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le successeur de Matteo Ricci, Niccolo Longobardo, jésuite italien, et ses partisans, désapprouvent la méthode d'évangélisation par l'adaptation à la culture chinoise préconisée par Ricci. Par exemple, Ricci employait le terme « Maître du Ciel » *Tianzhu* ou « Souverain d'en haut » *Shangdi* pour désigner le Dieu des chrétiens devant le peuple chinois. En chinois, le catholicisme est traduit comme « Religion du Maître du Ciel ». Il respecte les pratiques du culte des ancêtres et celui de Confucius. Pourtant, cette méthode a suscité le mécontentement d'autres ordres religieux, qui la désapprouvent.

Le différend est aggravé par l'arrivée de Mgr Maigrot, membre des Missions étrangères de Paris et vicaire apostolique de la province de Fujian. Hostile à la Compagnie de Jésus, il rédige quatre dissertations sur les rites chinois et émet, en 1693, l'année qui suit la publication de l'édit de tolérance, un mandement condamnant les cérémonies traditionnelles (voir Annexe VI). La Querelle des rites est alors ranimée en Chine et les jésuites, à l'exception du père Visdelou, refusent ce mandement. En 1699, Innocent XII nomme une commission pour étudier la question des rites. La discussion devient plus vive, les missions étrangères se divisent. On critique le catéchisme des jésuites et leur défense des Chinois et de leurs rites traditionnels. Les compromis jésuites sont condamnés non seulement par Rome, mais aussi par la Sorbonne<sup>746</sup>.

En 1700, les jésuites portent l'affaire devant l'empereur, sollicitant une déclaration officielle confirmant leur position. Kangxi déclare qu'il considère le culte de Confucius et celui des ancêtres comme des cérémonies civiles. Malgré la prise de position de l'empereur chinois, Rome n'accepte pas cette explication et, en 1704, le pape Clément XI condamne encore les rites chinois<sup>747</sup>.

---

<sup>744</sup> En caractère chinois : 圣.

<sup>745</sup> Županov, Ines G. et Fabre, Pierre Antoine (éd.), *The Rites Controversies*, op. cit., p. 42.

<sup>746</sup> Le Comte, Louis, *Éclaircissement sur la dénonciation, faite à N. S. P, le pape, des nouveaux mémoires de la Chine*, Paris, 1700, p. 2-3.

<sup>747</sup> Mayeur, Jean-Marie (dir.), *Histoire du christianisme*, op. cit., t. IX, p. 780.

L'année suivante, l'ambassadeur Charles Maillard de Tournon, est envoyé en qualité de légat pour inspecter la chrétienté de Chine et pour transmettre la position de Rome. Tournon arrive à Pékin en 1705, où il apprend que les missionnaires doivent se munir d'un *piao* (permis) accordés seulement à ceux qui admettent les rites chinois. Il est reçu par l'empereur Kangxi qui lui refuse tout pouvoir sur l'interprétation des textes chinois ou des cérémonies « civiles » de son peuple.

En août suivant, le légat est chassé de Pékin et, en décembre, Maigrot est banni de Chine. Le légat promulgue, à Nankin, en 1704, un mandement qui prohibe les rites traditionnels chinois et les termes utilisés par les Chinois pour désigner le Dieu. Outre cela, il fait connaître ses décisions personnelles sur les points de divergence entre doctrine chrétienne et philosophie chinoise en obligeant tous les missionnaires à une soumission immédiate sous peine d'excommunication.

Son mandement est confirmé par Rome, qui renouvelle sa condamnation des rites chinois, en 1714. Cette série d'actes ont des conséquences désastreuses : il ne reste bientôt plus en Chine que quarante-sept missionnaires munis du *piao*, les jésuites de la cour y compris. Finalement, en 1717, Kangxi interdit le christianisme en écrivant :

Ayant lu cette bulle, je me permets de demander comment ces missionnaires incultes sont capables de traiter de la haute pensée chinoise. Je reconnais que la bulle du pape n'apporte rien de nouveau, et que la religion chrétienne n'est pas meilleure que l'idolâtrie et que les religions inférieures des bouddhistes et des taoïstes. C'est un non-sens absolu et inouï. Dorénavant, j'interdis aux missionnaires de propager leur religion en Chine, afin d'éviter ces troubles<sup>748</sup>.

Ces désaccords entre différents ordres religieux Rome et Pékin, ont des conséquences négatives qui entravent l'évangélisation chrétienne. Même si l'empereur Kangxi reste favorable aux jésuites, il ne favorise plus le christianisme. Cette position est renforcée par son fils et son petit-fils, les empereurs Yongzheng puis Qianlong.

L'hostilité de l'empereur Yongzheng face au christianisme a d'autres raisons, dont la plus importante vient de la divergence sur la reconnaissance du souverain. Le nombre grandissant des chrétiens constitue aussi une menace pour l'empereur qui craint que ces gens ne lui obéissent plus. Dieu et l'Église pourraient remplacer l'empereur comme le souverain

---

<sup>748</sup> Wei, Louis Tsing-sing, *La politique missionnaire de la France en Chine (1842-1856) : l'ouverture des cinq ports chinois et la liberté religieuse*, Paris, Nouvelle édition latine, 1960, cité par Mayeur, Jean-Marie (dir.), *Histoire du christianisme, op.cit.*, p. 781.

extrême aux yeux des chrétiens chinois. Un extrait du discours de l'empereur explique bien ses inquiétudes :

Matthieu Ricci vint en Chine la première année de Wanli<sup>749</sup>. Je ne toucherai point à ce que firent alors les Chinois ; je n'en suis pas chargé. Mais en ce temps-là, vous étiez en très petit nombre ; ce n'était presque rien, vous n'aviez pas beaucoup de gens à vous ni d'églises. Mais votre loi s'est répandue avec rapidité. Nous le voyions et nous n'osions rien dire ; mais si vous avez pu tromper mon père, n'espérez pas me tromper de même.

Vous voulez que tous les Chinois se fassent Chrétiens et votre religion le demande, je le sais bien. Mais en ce cas-là, que deviendrons-nous ? Les sujets de vos rois ? Les chrétiens que vous faites ne reconnaissent que vous. Dans un temps de trouble, ils n'écouteront d'autre voix que la vôtre. Je sais qu'actuellement il n'y a rien à craindre ; mais quand les vaisseaux viendront pas mille et dix mille, alors il pourrait y avoir du désordre<sup>750</sup>.

« La distinction de l'autorité politique et de l'autorité religieuse dans la personne des rois et des papes telle qu'elle existait en Occident a paru en Chine une aberration. »<sup>751</sup> Les empereurs chinois combinent dans leur personne des fonctions et des aspects qui sont indistinctement profanes et sacrés : la notion chinoise d'ordre universel est une notion globale qui n'admet aucune division<sup>752</sup>. En plus de cette inquiétude, la peur et l'hostilité de cet empereur pour le christianisme sont aussi affectés par sa propre expérience. Personnellement, l'empereur Yongzheng adhère au bouddhisme et assume le rôle de chef religieux. Le palais, où il résidait avant d'être empereur, est transformé en temple lamaïque, c'est le fameux Palais Yonghe Gong<sup>753</sup>. Il essaie de réunir le confucianisme, le bouddhisme et le taoïsme au service du pouvoir politique.

Deuxièmement, après avoir connu une série de luttes politiques et être monté sur le trône, Yongzheng élimine tous ses rivaux. Or, certains d'entre eux avaient été soutenus par des pères étrangers, comme le père portugais Jean Mourao, qui est exilé à Xining, au Qinghai, dans l'ouest de la Chine, région lointaine et peu développée. L'empereur bannit dans les provinces reculées les fils chrétiens du prince Sounou, famille noble de mandchou

---

<sup>749</sup> 万历

<sup>750</sup> Mailla, *Histoire générale de la Chine*, t. XI, p. 400, cité par Charbonnier, Jean, *Histoire des chrétiens*, 2002, *op. cit.*, p. 165.

<sup>751</sup> Gernet, Jacques, *Chine et christianisme*, *op. cit.*, p. 147.

<sup>752</sup> *Ibid.*, p. 143.

<sup>753</sup> En chinois : 雍和宫.

soupçonnée d'être infidèle à l'empereur. Nous voyons bien que, au-delà des raisons religieuses, c'est la politique qui prévaut<sup>754</sup>.

Les menaces ressenties par le pouvoir absolu monarchique sont les motivations principales de la persécution qui est lancée en 1724. Cette persécution ne touche pas toutes les régions de la Chine avec la même rigueur. L'empereur manifeste une attitude différente envers les jésuites français à la cour. À Pékin, les pères sont tolérés et protégés. En janvier 1724, Yongzheng signe un décret du Bureau des rites formulé en ces termes :

Les Européens qui sont à la cour sont utiles pour le calendrier et ils y rendent d'autres services ; mais ceux qui résident dans les provinces ne sont nullement utiles. Ils attirent à leur religion les ignorants, hommes et femmes ; ils construisent des églises où hommes et femmes s'assemblent sans discrimination sous prétexte de prier. L'Empire n'en retire pas le moindre avantage. Conformément à ce que le tsong-tou (Zongdu) de Fokien propose, il faut laisser à la cour ceux qui y sont utiles : quant à ceux qui sont répandus dans le Pe-tcheli et dans les autres provinces de l'Empire, s'ils peuvent être utiles, il faut les conduire à la cour ; les autres, qu'on les conduise à Macao<sup>755</sup>.

La Chine n'est pas un pays qui expulse et rejette les hérésies. Les croyances religieuses peuvent être diverses, mais la place de l'autorité impériale demeure dominante. Il n'y pas de séparation entre le pouvoir temporel et spirituel en Chine. En France, on a un roi qui représente l'autorité temporelle, de l'autre côté, le pape représente la souveraineté spirituelle. En Chine, pourtant, l'empereur se déclare fils du Ciel et la volonté du Ciel est expliquée par lui-même. Comme le pouvoir des empereurs chinois est un pouvoir total d'organisation de la société et de l'univers, de l'espace et du temps, la religion ne peut être en Chine une puissance autonome. En conséquence, quand l'empereur soutient les missionnaires, les chrétiens sont protégés et le christianisme se répand. Quand l'empereur déconsidère l'intervention du pape, la situation devient tout à coup très défavorable pour les activités d'évangélisation et pour les chrétiens en général.

En 1736, l'empereur Qianlong succède à son père. Il continue la politique précédente. Il protège seulement les savants jésuites, qui, constituent une équipe de techniciens indispensables à la construction du « Versailles chinois », l'ancien Palais d'Été (1730-1750), à la restauration de la Cité interdite, incendiée en 1644. Ces missionnaires se rendent agréables à l'empereur par leurs services d'État, mais ils connaissent de grandes difficultés en matière

---

<sup>754</sup> Charbonnier, Jean, *Histoire des chrétiens*, 2002, *op. cit.*, p. 163.

<sup>755</sup> Lettre du Père Mailla, du 16 octobre 1724, dans *Lettres édifiantes et curieuses*, 2001, *op. cit.*, p. 134.

d'évangélisation. Pendant les dix premières années du règne de Qianlong (1736-1796), les jésuites espèrent encore vaincre le courant hostile. Le Père Parennin a tenté d'obtenir le rappel des mesures persécutrices, mais en vain<sup>756</sup>. Il faut avouer que l'effort des jésuites n'est pas du tout inutile, car ils ont obtenu qu'une certaine liberté de culte soit laissée aux chrétiens de Pékin. Ils ont souvent réussi à adoucir des mesures de rigueur prises contre des missionnaires. Beaucoup de jésuites occupent des postes importantes dans le domaine de science et de culture, mais cela n'empêche pas les persécutions et les répressions qui deviennent de plus en plus sévères et sanglantes dans d'autres provinces : au Fujian, Sanz, vicaire apostolique dominicain, a la tête tranchée, ainsi que quatre de ses confrères ; au Sichuan, les missionnaires italiens et portugais sont arrêtés ; à Nankin, deux jésuites sont étranglés. De 1745 à 1748, ce sont de violentes persécutions qui s'étendent à toutes les chrétientés de Chine, sauf à Pékin<sup>757</sup>.

Bien plus, les mandarins, passant à l'offensive, firent valoir à l'empereur le danger que représentait pour le trône la présence de chrétiens parmi les soldats mandchous en garnison à Pékin et ils obtinrent un édit qui leur interdisait d'être chrétiens. L'empereur mandchou se savait impuissant à gouverner sans le concours du monde des lettrés et les milieux lettrés, dont l'ensemble était, on l'a dit, hostiles aux nouveautés chrétiennes. Les hauts fonctionnaires, d'autre part, redoutaient l'influence possible des savants européens sur leur maître<sup>758</sup>.

Mais les répressions ne se limitent pas à cette période. En 1784-1785, après la disparition des jésuites, on assiste à une véritable persécution systématique. La plupart des missionnaires sont arrêtés, les autres doivent redoubler de précaution. Un édit impérial interdit tout exercice de la religion chrétienne. Les communautés chrétiennes chinoises se trouvèrent totalement désemparées<sup>759</sup>.

À cause des persécutions de Fujian et de Zhejiang, les bénéfices spirituels de la mission chinoise ont enregistré une forte baisse. Ainsi, les enfants exposés constituent, de plus en plus, une grande partie des convertis. Les échanges entre l'Occident et l'Orient ont finalement subi une perte de confiance de l'Europe<sup>760</sup>.

---

<sup>756</sup> Bernard-Maitre, Henri, Delacroix, Simon (dir.), *Les missions modernes (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Grund, 1957, p. 177.

<sup>757</sup> Mayeur, Jean-Marie, (dir.), *Histoire du christianisme*, t. IX, *op.cit.*, p. 785.

<sup>758</sup> Bernard-Maitre, Henri, Delacroix, Simon (dir.), *Les missions modernes*, *op. cit.*, p. 177-178.

<sup>759</sup> *Ibid.*, p. 177.

<sup>760</sup> Hsia, Ronnie Po-Chia, *Noble Patronage*, *op. cit.*, p. 95. Traduit de l'anglais : *With the persecutions of Fujian and Zhejiang the spiritual profits of the China Mission registered a sharp drop. With abandoned infants making up increasingly a larger portion of converts, the exchange between East and West would eventually subvert confidence in Europe.*

Dans les témoignages des prêtres des Missions étrangères de Paris, pas mal de persécutions, dispersées, persistent jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, apportant beaucoup de difficultés à leur évangélisation et à l'œuvre du baptême des enfants. Dans la biographie consacrée au P. Pottier, nous trouvons nombre de descriptions sur ces difficultés :

Une persécution plus violente que celles qui avaient affligé les chrétientés de Chine depuis le commencement du siècle, s'éleva en 1746, et amena l'expulsion des trois missionnaires qui travaillaient encore au Su-tchuen, où il ne resta plus que trois, puis deux prêtres chinois<sup>761</sup>.

Dans ce cas-là, les ressources sont utilisées pour subvenir aux besoins immédiats des prêtres indigènes. Le Séminaire des Missions étrangères décide de faire passer, non seulement les objets nécessaires au culte, mais encore un viatique presque égal à celui accordé aux prêtres européens. C'est-à-dire 80 piastres par an, soit environ 400 livres<sup>762</sup>. D'autres exemples peuvent être trouvés dans la biographie de ce prêtre des Missions étrangères de Paris.

Sa rédaction a été interrompue par la persécution qui s'éleva dès le 10 juin<sup>763</sup> suivant et devant laquelle M. Pottier dut se retirer, laissant inachevée sa correspondance, qu'il compléta à l'automne suivant et qui n'en parvint pas moins à destination. [...] M. Gleyo fut pris ; M. Pottier perdit ses ornements sacerdotaux et, après avoir laissé M. Falconnet en lieu sûr, partit pour le Chen-si<sup>764</sup>.

Nous pouvons conclure, à une désorganisation des missions, il en alla de même pour l'œuvre de la fondation des hospices. Les persécutions contre les missionnaires et les chrétiens sont évoquées plusieurs fois dans les *Nouvelles lettres édifiantes*, comme dans les descriptions biographiques concernant les PP. Moyë et Dufresse. Nous ne les détaillons pas ici.

Le déclin des missions au XVIII<sup>e</sup> siècle est dû au manque d'information, de personnel et de ressources<sup>765</sup>. Les informations sont insuffisantes pour décider des grandes orientations de l'apostolat. Même si les voyages par mer sont devenus plus rapides et réguliers, les progrès de la navigation sont trop souvent anéantis par les hostilités entre les nations d'Europe qui entretiennent une guerre de course, souvent meurtrière, sur les océans. L'incertitude des courriers rend précaire l'information des cardinaux et de leurs secrétaires. Une décision prise par eux peut toujours être en retard par rapport à l'événement raconté par les missionnaires. Le manque de personnel est une autre raison importante de la difficulté de missions. De la mort

<sup>761</sup> Guiot, Léonide, *La mission du Su-tchuen au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 44.

<sup>762</sup> *Ibid.*

<sup>763</sup> En 1769.

<sup>764</sup> Guiot, Léonide, *La mission du Su-tchuen au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 187.

<sup>765</sup> Bernard-Maitre, Henri, Delacroix, Simon (dir.), *Les missions modernes*, op. cit., p. 372-374.

de saint François Xavier, en 1552, à la moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, la Compagnie de Jésus n'a pu donner à la Chine que 456 prêtres et frères ; encore, dans ce total, les jésuites chinois sont-ils compris. La situation n'est pas meilleure pour la Société des Missions étrangères : en 1780, ils n'entretiennent en Inde, en Indochine et en Chine que 35 missionnaires en tout, y compris 6 évêques. Parallèlement au défaut de personnel, les missions de cette époque ont manqué de ressources. Le peuple chrétien est pauvre et les biens de l'Église sont trop grevés de charges de tout genre. De plus, les disputes entre différents ordres missionnaires, et la montée de la concurrence venant des pays protestants constituent aussi des défis pour les missions des pays catholiques. « Le recul des monarchies catholiques, qui doivent abandonner la maîtrise des mers à l'Angleterre, prive le catholicisme d'un appui politique qui avait favorisé son expansion missionnaire. »<sup>766</sup>

Le défaut d'orphelinats est non seulement affecté par la pénurie de ressources et les persécutions, mais aussi en raison de la condition générale de la mission françaises. Cette mission en Extrême-Orient est affectée par la suppression de la Compagnie de Jésus, et puis bouleversée par la Révolution française. Cette dernière interrompt l'envoi de financement, puis menace de tarir les ressources traditionnelles de recrutement missionnaire catholique.

La Compagnie de Jésus avait pâti de la Querelle des rites, en défendant ces derniers<sup>767</sup>, ce qui était intolérable pour le Vatican.

La Compagnie de Jésus reçut des attaques de tous les côtés. Trente ans après la condamnation définitive des rites, elle était supprimée par le bref *Dominus ac Redemptor* de Clément XIV, le 21 juillet 1773, sous la pression de l'Espagne, du Portugal, de la France et du Royaume des Deux-Siciles. Le bref de Clément XIV fut connu à Pékin, le 5 août 1774<sup>768</sup>.

Il faut admettre que cette suppression a eu des effets dévastateurs sur la mission en Extrême-Orient. Les jésuites, principaux missionnaires, avaient fourni au total seize mille missionnaires. Ils avaient initié les missions en Chine, et les entretenues et développées. La disparition de la Compagnie de Jésus enlevait pratiquement à la France la possibilité de soutenir les œuvres des missions.

En 1783, à la demande de Louis XVI, le Saint-Siège autorisa les lazaristes français à succéder aux anciens jésuites français, à Pékin. Le décret de la Propagande fut approuvé par

---

<sup>766</sup> Prudhomme, Claude, *Missions chrétiennes et colonisation, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Cerf, 2004, p. 64.

<sup>767</sup> Le culte aux ancêtres, le culte au Ciel et le culte au Confucius.

<sup>768</sup> Wei, Louis Tsing-sing, *La politique missionnaire de la France en Chine (1842-1856) : l'ouverture des cinq ports chinois et la liberté religieuse*, Paris, Nouvelle édition latine, 1960, p. 37.

Louis XVI en 1784 et par le Parlement de Paris. Pourtant, les lazaristes français ne purent pas égaler leurs confrères jésuites, qui étaient réputés pour leurs connaissances scientifiques et leur talent artistique. Les lazaristes limitaient leur activité à certaines initiatives dans le domaine religieux, telle la fondation à Pékin, d'un petit séminaire<sup>769</sup>.

Une autre raison, qui empêcha le développement des missions françaises en Chine, est le déchaînement de la Révolution française. Par exemple, la loi de 1792 supprime toutes les communautés religieuses et refuse la pension annuelle de six mille francs accordée par le gouvernement de l'Ancien Régime à chaque missionnaire français<sup>770</sup>. La Révolution joue le rôle de démolition à l'œuvre des missions catholiques.

La sécularisation des biens d'Église, la persécution religieuse, la destruction des congrégations, couvents et séminaires, vingt années de guerres incessantes qui bouleversant l'Europe, tarissent tout à la fois et les ressources dont les missions avaient besoin pour vivre et le recrutement du clergé de la métropole et des missions. Rome est occupée le 10 février 1798 par les troupes du Directoire, la Propagande supprimée, les biens de l'Église confisqués<sup>771</sup>.

Toutes les ressources financières sont alors interrompues. Claude Letondal, procureur des Missions étrangères de Paris, résidant à Macao, écrivait en 1800 à la Propagande de Rome : « Les missionnaires français et les prêtres en Chine, au Tonkin, au Siam, sont privés des pensions et des autres secours qu'ils recevaient de France pour leur subsistance et pour l'entretien de leurs collègues et catéchistes. »<sup>772</sup>

En 1806, un autre prélat de la même société, Gabriel Dufresse, vicaire apostolique du Sichuan, exprime sa pensée sur les conséquences négatives de la Révolution : « Les troubles qui affligent l'Europe nous causent d'autant plus de chagrin qu'ils ont beaucoup d'influence sur la religion dans ces contrées infidèles ; ils nous privent d'œuvres et des autres secours nécessaires pour la Propagation de la Foi. »<sup>773</sup>

Le procureur Letondal est obligé de chercher d'autres ressources économiques en sollicitant des aumônes auprès des archevêques et des évêques du Mexique et d'autres pays. L'Œuvre de la Propagation de la foi était bien née, aussi, pour soutenir les missions françaises à l'étranger en collectant les fonds nécessaires.

---

<sup>769</sup> *Ibid.*, p. 39-40.

<sup>770</sup> *Ibid.*, p. 40.

<sup>771</sup> Bernard-Maitre, Henri, Delacroix, Simon (dir.), *Les missions modernes, op. cit.*, p. 368.

<sup>772</sup> Wei, Louis Tsing-sing, *La politique missionnaire de la France en Chine, op. cit.*, p. 40.

<sup>773</sup> *Ibid.*

En général, il y a une rétraction de l'avancement de l'évangélisation catholique pour l'ensemble du Céleste Empire, au seuil du XIX<sup>e</sup> siècle.

Du point de vue humain, la cohorte des martyrs, prêtres et laïcs, grossit à chaque persécution, accroît le déficit des missionnaires en activité, encore aggravé par l'espèce de blocus instauré par la Révolution française. L'estimation généralement retenue est la suivante : 300 000 chrétiens au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, 215 000 en 1810, soit 4/1 000<sup>e</sup> de la population totale<sup>774</sup>.

Les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle se caractérisent par le développement des missions protestantes. Mais à partir des années 1840, le réveil missionnaire s'étend au catholicisme, essentiellement français, avec une vigueur que ne laissaient pas présager les ébranlements révolutionnaires<sup>775</sup>. Les Guerres de l'opium ont brisé la porte de l'Empire du Milieu, en apportant des opportunités d'évangélisation pour les missionnaires catholiques. Avec le soutien du consulat de France, les missionnaires français ont plus de liberté pour catéchiser et, aussi, ils sont autorisés à bâtir des orphelinats et à baptiser les enfants moribonds publiquement.

---

<sup>774</sup> Mayeur, Jean-Marie (dir.), *Histoire du christianisme, les défis de la modernité (1750-1840)*, t. X, Paris, Desclée, p. 169.

<sup>775</sup> Prudhomme, Claude, *Missions chrétiennes, op. cit.*, p. 65.

## VI. 2. 1840 : UN TOURNANT POUR LES MISSIONS EN CHINE

Soumise à la pression de l'Occident, depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, pour participer au commerce mondial, la Chine maintient sa politique de fermeture pendant encore près d'un siècle. Mais, au début des années 1800, au moment où commence l'ascension de l'Europe, où se développe la science moderne, où s'étend l'industrie de l'Empire britannique, avide de nouveaux débouchés et de nouvelles terres à conquérir, le déclin de l'Empire transforme la Chine en une cible privilégiée. L'Angleterre, première puissance économique d'alors, cherche à ouvrir le marché chinois par la force, entraînant à sa suite les autres grandes puissances occidentales<sup>776</sup>. Les Guerres de l'opium sont souvent considérées comme le début de l'histoire moderne de la Chine et le symbole de la contrainte imposée aux Chinois d'embrasser la modernité et de multiplier les communications avec les occidentaux.

L'origine de ces guerres vient d'échanges commerciaux déséquilibrés et de la convoitise de l'*East India Company* (La Compagnie britannique des Indes orientales). La richesse de l'EIC ne repose pas seulement, et loin de là, sur le seul commerce entre l'Inde et la métropole. L'Inde est aussi une tête de pont pour aller plus à l'est, et notamment en Chine<sup>777</sup>. Dès les premiers contacts avec l'Empire du Milieu, celui-ci devient le fournisseur de nombreux produits que les Britanniques désirent beaucoup : soie, thé, épices, et surtout porcelaine (en anglais, c'est *chinaware*, c'est-à-dire « produit de Chine »).

« En revanche, la Chine n'achète rien, ou presque, aux Britanniques, pas plus qu'aux autres Européens. »<sup>778</sup> En 1793, l'empereur Qianlong a refusé, d'une façon condescendante, la demande d'installation d'une ambassade à Pékin pour superviser le commerce. C'était le but de la mission de Macartney, qui évoque, d'ailleurs, l'infanticide et l'exposition des enfants. Mais, en même temps, l'empereur consent à ce que les négociants britanniques continuent à commercer, par Canton, comme tous les autres marchands étrangers.

La fermeture du marché chinois aux importations britanniques oblige l'EIC à solder ce déficit commercial en lingots d'argent. Les produits britanniques ne trouvent pas leur marché en Chine, néanmoins, il existe bien un article que les Britanniques peuvent vendre aux

---

<sup>776</sup> Dumasy, Jacques, *La France et la Chine, 1248-2014 : de la méconnaissance à la reconnaissance*, Édition Nicolas Chaudon, 2014, p. 167.

<sup>777</sup> Chassaing, Philippe, « Quand les Anglais enfumaient la Chine », dans *Historia*, n°858, juin 2018, p. 30-33.

<sup>778</sup> *Ibid.*

Chinois : l'opium. « Ce sont des marchands arabes qui l'ont introduit en Chine vers le VI<sup>e</sup> siècle. Sa consommation est d'abord limitée à un usage médicinal, mais elle augmente à partir du XVII<sup>e</sup> siècle. On le fume, désormais, mélangé à du tabac, lui-même importé d'Amérique via les Philippines espagnoles. Les premiers Européens à vendre de l'opium en Chine sont les Portugais, rapidement suivis par les Hollandais puis par les Britanniques. »<sup>779</sup> Cette vente d'opium, si elle comblait en partie le déficit commercial de l'Empire britannique, entraînait la souffrance et la douleur de l'empire chinois.

Les exportations annuelles de l'Angleterre vers la Chine étaient, dans les années 1826-1830, de 106 millions de francs ; plus de la moitié de ce commerce était illicite. Pour les seules années 1828 et 1829, l'importation, en contrebande, d'opium, par les vaisseaux anglais, s'élevait à 60 millions de francs<sup>780</sup>, chiffre plus important que la valeur de tous les thés. Ce commerce clandestin était lié à la corruption des mandarins et à la décadence de la dynastie mandchoue. Dans les provinces côtières de la Chine, la décentralisation administrative favorisait la piraterie et la contrebande. En comparaison de leurs collègues anglo-saxons, les commerçants français négligeaient le marché de l'Empire du Milieu, à la fin du règne de Louis XVI, contrairement aux Anglais.

Pendant tout le début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'activité des religieux français en Chine n'eut pas son équivalent dans les domaines culturels et commerciaux. La connaissance de la mentalité chinoise, qui avait fasciné les Français du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, avait régressé avec le développement du goût néo-classique puis romantique, et la description du Chinois moderne, faite par l'orientaliste Joseph de Guignes<sup>781</sup>, dont le fils serait consul à Canton, n'avait pas contribué à l'améliorer<sup>782</sup>.

Face à ce profit séduisant, et pour gagner une part de marché du commerce extrême-oriental, la France ouvrit, dans la ville de Manille, un consulat, dont la juridiction s'étendait sur d'immenses territoires, de la Malaise à la Cochinchine et à la Chine. Le nouveau consul, Barrot<sup>783</sup>, prend conscience de l'importance des enjeux. Convaincu de l'immensité des

---

<sup>779</sup> *Ibid.*

<sup>780</sup> Dufourcq, Élisabeth, *Les aventurières de Dieu : trois siècles d'histoire missionnaire française*, Paris, J. C. Lattès, p. 204.

<sup>781</sup> Joseph de Guignes (1721-1800), orientaliste français, est secrétaire et interprète de la Bibliothèque royale pour les langues orientales. Membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il est aussi père de Chrétien-Louis-Joseph de Guignes, qui a témoigné sur l'infanticide et l'exposition des enfants en Chine.

<sup>782</sup> Dufourcq, Élisabeth, *Les aventurières de Dieu*, *op. cit.*, p. 205.

<sup>783</sup> Théodore-Adolphe Barrot (1803-1870), est successivement consul de France à Carthagène, en Colombie, en 1831, à Manille et aux îles plénipotentiaire à Haïti, en 1843, consul général à Alexandrie, en 1845, ministre plénipotentiaire à Rio-de-Janeiro, en 1849, à Naples, en 1851, à Bruxelles en 1853, et ambassadeur à Madrid, en 1858.

perspectives offertes par l'Asie, il n'hésite pas à revenir, dès 1839, en France où le gouvernement l'autorise à faire campagne auprès des chambres de commerce de Strasbourg, de Mulhouse, de Lyon, de Marseille, de Nantes et du Havre<sup>784</sup>.

Les autorités chinoises ont pris conscience de ce commerce secret et illégal et ne veulent pas rester indifférentes face à ces produits néfastes. En fait, la vigilance à l'égard de l'opium a déjà existé avant le commerce massif de l'EIC, qui a assuré le monopole de la culture du pavot au Bengale, sous sa domination, au début du XIX<sup>e</sup> siècle. L'interdiction de l'opium a commencé au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. « En 1729, devant la prolifération de la pratique, qui va jusqu'à toucher les soldats de la garde impériale, l'empereur Yongzheng (1722-1735) interdit la vente et la consommation d'opium, sauf pour utilisation médicale. »<sup>785</sup> Mais cet édit n'empêche pas grande chose pour l'époque postérieure. En 1729, 60 tonnes d'opium entrent en Chine, 75 en 1775 ; à la fin du siècle, on est passé à 200 tonnes et à 2 500 en 1838<sup>786</sup>.

L'affaire la plus symbolique est la destruction des stocks d'opium de la ville de Canton par un mandarin, Lin Zexu. En mars 1839, il arrive à Canton et établit la liste de toutes les fumeries d'opium, de leurs tenanciers et des vendeurs. Ensuite, il confisque tous les stocks de l'opium de la ville.

C'est au cours de ce voyage en Europe que, le 18 mars 1839, intervint, au large de Canton, un événement qui ressemblait à une déclaration d'indépendance chinoise. Les autorités impériales, incarnées par le commissaire impérial de la ville, obligèrent brusquement le représentant britannique à livrer plus de 20000 caisses de son meilleur opium venant de Bénarès<sup>787</sup>.

En plus de la confiscation, Lin arrête, en 1839, 1500 revendeurs<sup>788</sup> d'opium et fait détruire plus d'une tonne de drogue afin de manifester sa détermination de lutter contre ce produit dangereux et la contrebande « des marchands barbares ». Ce mandarin organise une spectaculaire destruction, en juin 1839 :

L'opium est non pas brûlé comme on le lit souvent, mais dissous dans de grandes fosses pleines d'eau et la solution, à laquelle on ajoute de la chaux, est ensuite déversée dans la mer en profitant des mouvements de la marée<sup>789</sup>.

---

<sup>784</sup> Dufourcq, Élisabeth, *Les aventurières de Dieu*, *op. cit.*, p. 204.

<sup>785</sup> Chassaigne, Philippe, « Quand les Anglais enfumaient la Chine », *op. cit.*, p. 30-33.

<sup>786</sup> *Ibid.*

<sup>787</sup> Dufourcq, Élisabeth, *Les aventurières de Dieu*, *op. cit.*, p. 205.

<sup>788</sup> Chassaigne, Philippe, « Quand les Anglais enfumaient la Chine », *op. cit.*, p. 30-33.

<sup>789</sup> Paulès, Xavier, *L'opium : une passion chinoise (1750-1950)*, Paris, Payot, 2011, p. 67-68.

Cette action patriotique aux yeux des Chinois a suscité la colère de l'Empire britannique. Nous savons que, dans les années 1830, les marchands britanniques demandent que le gouvernement impérial leur accorde un accès plus large au marché chinois. Bien au contraire, la forte répression du commerce de l'opium, en 1839, paraît comme un nouveau signe de repli sur soi. Ainsi, le premier ministre de l'empire britannique, lord Palmerston, décide, en mars 1840, une action militaire. Le but de la première Guerre de l'opium est d'obtenir des Chinois l'acceptation des impôts britanniques. Cette guerre est rapidement menée, grâce au déséquilibre des forces armées. L'Empire des Qing s'incline devant la puissance de l'armée britannique, et son développement technique. La défaite entraîne la signature du traité de Nankin (29 août 1842), qui rétablit le trafic de l'opium, et ouvre cinq ports au commerce avec l'Angleterre.

Cette année est un tournant, parce que la défaite de l'Empire du Milieu, et l'ouverture forcée face aux puissances occidentales par le traité de Nanjing, inaugure une nouvelle ère dans l'histoire de la Chine moderne, ainsi que du christianisme, en Extrême-Orient<sup>790</sup>. Ce traité sino-anglais pousse à accorder les mêmes privilèges à la France, bien qu'inférieurs par rapport à ceux du Royaume-uni, par le traité de Whampoa<sup>791</sup> (traité de Huangpu, 24 octobre 1844).

La communication entre la France et la Chine avait été interrompue, non seulement dans le domaine économique, mais aussi religieux. Au moment où la cour de Pékin proscrivait strictement la religion chrétienne et chassait les missionnaires européens, les uns après les autres, l'Église même, était aux prises avec la Révolution française. La France chrétienne, privée de tous les moyens, ne pouvait que suspendre provisoirement son activité missionnaire<sup>792</sup>.

Mais, les Français ne voulaient pas demeurer en reste dans l'exploitation de la Chine. « Barrot, sans tarder, obtenait qu'un commandant de vaisseau, Cécille, parte de Brest pour suivre les événements avec la plus extrême vigilance. »<sup>793</sup> Ébloui par le « traité inégal » de Nanjing, signé entre la Grande-Bretagne et la Chine, qui permettait l'ouverture des cinq ports chinois : Canton, Amoï, Fuzhou, Ningbo et Shanghai, le gouvernement français de Louis-

---

<sup>790</sup> Wei, Louis Tsing-sing, *La politique missionnaire de la France en Chine (1842-1856) : l'ouverture des cinq ports chinois et la liberté religieuse*, Paris, Nouvelle édition latine, 1960, p. 29.

<sup>791</sup> Selon la prononciation cantonnaise.

<sup>792</sup> Wei, Louis Tsing-sing, *La politique missionnaire*, *op. cit.*, p. 16.

<sup>793</sup> Dufourcq, Élisabeth, *Les aventurières de Dieu*, *op. cit.*, p. 206.

Philippe, désireux de partager les mêmes avantages avec les Anglais, ne voulut pas que la France fût longtemps absente de l'Extrême-Orient.

À la fin de l'année 1843, il faisait savoir qu'il n'entendait pas rester exclu du commerce chinois et envoyait en Chine une ambassade mi-commerciale, mi-religieuse, dirigée par le très catholique Théodose de Langrené, congréganiste depuis 1818. Dans l'escorte se trouvaient cinq autres pères jésuites, parmi lesquels trois Français, les pères Clavelin, Gonnet et Languillat<sup>794</sup>.

Le traité de Whampoa ouvrait à la France cinq ports chinois : Canton, Fuzhou, Ningbo, Shanghaï et Amoï (Xiamen), lui accordait des droits de douane fixe sur le commerce franco-chinois et le droit de nommer des consuls en Chine. Mais les dispositions les plus importantes pour notre étude sont celles concernant la protection du statut des établissements catholiques et des activités missionnaires. Trois de ses articles ont une portée qui s'étend au domaine religieux<sup>795</sup> :

Art. 22 : [...] Les Français pourront, de la même manière, établir des églises, des hôpitaux, des hospices, des écoles et des cimetières. Dans ce but, l'autorité locale, après s'être concertée avec le consul, désignera les quartiers les plus convenables pour la résidence des Français, et les endroits dans lesquels pourront avoir lieu les constructions précitées. Si les Chinois violaient ou détruisaient des églises ou des cimetières français, les coupables seraient punis suivant toute la rigueur des lois du pays.

Art. 23 : [...] Si, contrairement aux présentes dispositions, des Français, quels qu'ils soient, s'aventuraient en dehors des limites ou pénétraient au loin dans l'intérieur, ils pourront être arrêtés par l'autorité chinoise, laquelle, dans ce cas, sera tenue de les faire conduire au consulat français du port le plus voisin ; mais il est formellement interdit à tout individu quelconque de frapper, de blesser ou de maltraiter en aucune manière les Français ainsi arrêtés.

Art. 24 : [...] Ils [les Français] pourront également enseigner à tout sujet chinois la langue du pays ou des langues étrangères, et vendre sans obstacle des livres français ou acheter eux-mêmes tous livres chinois.

Même s'ils ne pouvaient pas prêcher leur religion dans l'Empire, hors du territoire des cinq ports, cette ouverture à la France fournissait beaucoup plus d'occasions aux missionnaires français de partir en Chine, leur permettant d'obtenir plus de soutien de la part de l'autorité française dans le domaine économique et politique.

---

<sup>794</sup> *Ibid.*

<sup>795</sup> Wei, Louis Tsing-sing, *La politique missionnaire, op. cit.*, p. 230.

Avec le soutien des consuls de France, les missions catholiques françaises disposaient d'un environnement beaucoup plus tolérant, par rapport au XVIII<sup>e</sup> siècle. Et, comme dans le passé, la lutte contre l'infanticide et le sauvetage des âmes des pauvres enfants justifiaient l'intervention des missionnaires en milieu non chrétiens et donnaient des raisons aux missionnaires de solliciter des ressources de la France et de l'Europe. L'Œuvre de la Propagation de la Foi est une des organisations importantes fournissant des ressources aux missions étrangères, en Asie et en Amérique. Les témoignages, recueillis par les *Annales de la propagation de la foi*, concernant les enfants exposés chinois, confirment la motivation des missionnaires.

### VI. 3. L'ŒUVRE DE LA PROPAGATION DE LA FOI : UN SOUTIEN EFFICACE

Le XIX<sup>e</sup> siècle se caractérise par l'expansion de la puissance européenne, ainsi que le progrès du christianisme. Le catholicisme voit sa renaissance sous l'Empire, ayant la vocation de réoccuper l'espace public et d'étendre ses frontières géographiques.

L'Œuvre de la Propagation de la foi est une association fondée à Lyon, le 3 mai 1822, par Pauline-Marie Jaricot<sup>796</sup>, inspirée de son frère, Philéas Jaricot (1796-1830), qui organise alors des collectes de fonds pour les missionnaires envoyés à Extrême-Orient, notamment en Chine, par les Missions Étrangères de Paris. Cette œuvre a pour but de récolter de l'argent pour soutenir la propagation de la foi chrétienne comme son nom l'indique (voir Annexe VII, 2, *Portrait de Pauline Jaricot*). La Révolution française ayant ébranlé, même ruiné, beaucoup d'organisations de l'Ancien Régime, y compris les missions catholiques, les Missions Étrangères se devaient d'y répondre.

En 1802, la plus puissante des congrégations des prêtres missionnaires, la Société des Missions Étrangères de Paris, ne compte que trente-neuf sujets pour l'évangélisation de l'immense domaine qui comprend les Indes, l'Indo-Chine et la Chine. En 1822, elles ont, pour cinq missions, trente-cinq prêtres. Ils ont sous leur juridiction 120 prêtres indigènes, 400 catéchistes ambulants, 600 religieuses, pour environ 370 000 chrétiens. Depuis 1807, jusqu'en 1816, aucun prêtre français ne part pour les missions, et en 1816 un prêtre s'embarque, seul, M. Baroudel<sup>797</sup>. En 1817, deux prêtres, tous deux du diocèse de Lyon. En 1818 et 1819, six prêtres<sup>798</sup>.

Dans ce cas-là, tous les genres de ressources sont importants pour la mission.

Victor Girodon<sup>799</sup>, Pauline Jaricot, savent par Philéas que l'entretien d'un catéchiste coûte 150 francs par an, et qu'un catéchiste peut sauver, en leur donnant le baptême, des centaines de nouveaux-nés qu'en Chine, s'ils sont trop, on expose à la mort<sup>800</sup>.

La méthode de cette chrétienne, Pauline Jaricot, est de démultiplier le réseau des modestes donateurs en demandant à chacun d'entre eux d'en recruter dix autres.

<sup>796</sup> Pauline-Marie Jaricot, naquit le 22 juillet 1799 à Lyon et décida 9 janvier 1862.

<sup>797</sup> Jean-Jacques-Louis Baroudel naquit à Besançon, vers l'année 1779. Nommé procureur à Macao, il partit le 2 mai 1816 pour la mission de Chine. Il mourut à Marseille le 3 juillet 1847.

<sup>798</sup> Sainte-Marie Perrin, Élisabeth, *Pauline Jaricot, fondatrice de la Société pour la Propagation de la foi (1799-1862)*, Paris, J. de Gigord, 1926, p. 61-62.

<sup>799</sup> Un ami de Pauline, de son âge, employé de soierie chez M. Terret, à Lyon.

<sup>800</sup> Sainte-Marie Perrin, Élisabeth, *Pauline Jaricot, op. cit.*, p. 63.

C'est dans le voisinage relatif et les entrevues qu'il permit, que s'élabora entre le frère et la sœur le projet de l'organisation salvatrice des missionnaires en détresse. Pauline commença, en 1818, à demander chaque vendredi une petite aumône pour les missions aux ouvrières de l'usine de M. Victor Chartron, à Saint-Vallier<sup>801</sup>.

Un sou par semaine, toute petite aumône, mais multipliée, elle représente une vaste collecte populaire, perpétuellement renouvelée. Même si elle s'adresse aux missionnaires de la rue du Bac, c'est toute l'Asie qui est visée. Selon l'enregistrement, le premier don de Pauline Jaricot a dû être remis entre les mains des prêtres des Missions Étrangères d'Asie en 1820, et le montant s'élève à 1439 fr. 25. Tel est le premier chiffre et la première date des collectes de la Propagation de la foi pour les Missions Étrangères<sup>802</sup>.

La Propagation de la Foi est la plus ancienne des œuvres contribuant au renouveau des missions catholiques, au XIX<sup>e</sup> siècle. Elle recueille des fonds (selon l'idée du sou par semaine, de Pauline Jaricot, qui permet d'atteindre un large public), associe par la prière des chrétiens à la Mission, et stimule le zèle pour l'évangélisation par la publication des nouvelles des missions. Elle demeure l'œuvre la plus importante, même après la création d'autres œuvres, telles que la Sainte-Enfance, en 1843. Elle recueille des sommes considérables et ses publications sont lues par des centaines de milliers de personnes. Elle est, enfin, la plus universelle, car elle étend, dès sa fondation, son champ d'action à toutes les missions « dans les deux hémisphères ». D'autre part, elle s'implante dès les années 1830 hors de France, dans toute l'Europe et aussi sur d'autres pays, africains, asiatiques et américains.

Fondée d'abord à Lyon, où elle compte déjà un nombre considérable d'associés, elle s'est étendue rapidement dans les provinces voisines et, bientôt, à Paris. L'Association se veut « une œuvre unique et universelle d'aide aux missions catholiques ».

Elle demande aux chrétiens des prières et des aumônes pour les missions. Les plus pauvres peuvent être partie prenante grâce au système du sou hebdomadaire recueilli par des chefs de centaine. Le système était celui de Pauline Jaricot dans une œuvre qui avait précédé. L'inspiration en venait elle-même de sociétés missionnaires protestantes anglaises<sup>803</sup>.

Pour intéresser les chrétiens à l'Association, les fondateurs pensent qu'il faut diffuser les nouvelles des missions. Cette diffusion joue le même rôle que celui des *Lettres édifiantes et*

---

<sup>801</sup> *Ibid.*, p. 65.

<sup>802</sup> *Ibid.*, p. 68.

<sup>803</sup> Comby, Jean, « L'Appel à la mission à travers les *Annales de la Propagation de la Foi* (1822-1860) », dans Jean Comby (dir.), *Diffusion et acculturation du christianisme (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.)*, vingt-cinq ans de recherches missiologiques par le CREDEC, Paris, éditions Karthala, 2005, p. 445-456.

*curieuses* des jésuites et des *Nouvelles lettres édifiantes*, rédigées par les prêtres des MEP, ayant pour but de décrire les activités apostoliques et d'attirer le soutien de la France et de l'Europe.

Un premier cahier de nouvelles paraît à la fin de 1822, puis un deuxième en mai-juin 1823 intitulé *Nouvelles reçues des Missions*. À partir de 1825, les recueils prennent le titre définitif d'*Annales de la Propagation de la Foi*. La périodicité est fixée bientôt à six numéros annuels<sup>804</sup>.

Le développement de la revue est très rapide. Pour la fin de la période envisagée (1860) le tirage comporte autour de 200 000 exemplaires, dont la moitié en langue française. Le chiffre est considérable pour l'époque, puisque, durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la grande presse n'en n'est qu'à ses débuts, et chaque exemplaire a alors beaucoup plus de lecteurs qu'une revue d'aujourd'hui<sup>805</sup>.

L'objectif principal des *Annales*, bien entendu, est de motiver leurs lecteurs pour obtenir leurs dons et susciter des vocations. Mais comment les rédacteurs ont-ils réussi à faire cela ? L'essentiel des *Annales* est constitué par des lettres des missionnaires de tous les pays du monde. Il est évident que les choix sont orientés, comme jadis pour les *Lettres édifiantes* dont les *Annales* se veulent la suite<sup>806</sup>. L'exotisme n'est pas absent des *Annales* et des correspondances des archives de l'OPM (les Œuvres Pontificales Missionnaires). Même si certains missionnaires décrivent les beautés de ces pays lointains aux yeux des Français, ils n'oublient pas d'en révéler les côtés négatifs. Ainsi, ces narrateurs s'appesantissent sur les mœurs barbares de l'empire mystérieux, comme leurs collègues des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Dans ce cas-là, les registres sur l'infanticide et l'exposition d'enfants chinois sont soulignés, d'un côté pour attirer l'attention et recevoir des soutiens économiques, et de l'autre pour offrir, aux yeux des gens de l'Église que christianiser c'est civiliser. Il n'y a d'homme véritable que le chrétien. Les missionnaires occidentaux se pensent supérieurs aux indigènes, qui attendent d'être sauvés et civilisés.

Bien que la Propagation de la Foi soit fondée en 1822, la plupart des *Annales* et des documents d'archives sont postérieurs à 1840 car, au début, on manque de témoignages. Nous trouvons, cependant, quelques descriptions, autour de 1840, sur les enfants misérables en Chine, et notamment sur les demandes financières des missionnaires auprès de l'organisation.

---

<sup>804</sup> *Ibid.*

<sup>805</sup> *Ibid.*

<sup>806</sup> *Ibid.*

Nous souhaitons les comparer à celles des missionnaires jésuites et des prêtres des MEP aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

Cette documentation comporte plusieurs genres. Elle peut être divisée en deux catégories principales : les correspondances des missionnaires conservées dans les archives ou incluses dans les *Annales*, qui témoignent de l'infanticide et de l'exposition des enfants, en évoquant l'œuvre du baptême, et les tableaux concernant la répartition de l'argent pour les missions, en détaillant les recettes et les dépenses.

Lui-même [M. le comte de Bésé, un lazariste] m'informe encore que l'année dernière il avait réussi à introduire dans l'hôpital des orphelins ou plutôt des enfants abandonnés, érigé dans la capitale de Mu-quam, une femme chrétienne, qu'il avait eu soin de bien instruire auparavant sur la manière d'administrer le baptême, comme dans ces maisons tout y est mercenaire, [payant] les soins n'y sont point prodigués, il n'est pas étonnant que la majeure partie de ces infortunées victimes de l'humanité y meurent presque tous ; aussi cette femme pieuse y trouve de quoi exercer sa charité soit en administrant des remèdes, soit en prodiguant ses soins à ces petites créatures, aussitôt qu'elle découvre quelques uns en danger de mort, elle leur administre le saint baptême, et dans un très court espace de temps, elle-en a régénéré plus de 440, qui, peu exceptés ont passé à la vie bienheureuse, et il y a espoir, quelle en sauvera un très grand nombre de la damnation éternelle j'ai déjà averti nos autres missionnaires afin de prendre les mêmes mesures<sup>807</sup>.

Cette histoire du baptême d'enfants dans l'hôpital des enfants abandonnés chinois par une femme chrétienne n'est pas nouvelle. Nous les avons trouvés dans les écrits des jésuites ou des prêtres des MEP. Mais ce texte exprime clairement que les enfants baptisés et morts, avant d'avoir atteint l'âge de raison, ont atteint « la vie bienheureuse ». Ils jouissent donc de la vision béatifique, c'est-à-dire qu'ils contemplent face à face l'essence même de Dieu et qu'ils sont placés dans la gloire du Ciel. Rappelons que les enfants morts sans baptême, dans les limbes, soumis au dam, ne l'atteindront jamais.

Combien de faits de ce genre ne pourrai-je pas citer, aussi il ne faut pas s'étonner de trouver des infortunés parents, qui font mourir leurs propres enfants, qui vendent leurs filles, et des hommes même leurs femmes aux païens avec grande danger de perdre la foi. Je ne parle que des besoins les plus urgents, combien, cependant, n'y a-t-il pas encore de pauvres à soulager, de veuves et d'orphelins à maintenir, d'enfants déjetés cruellement sur les rues, à qui il faut

---

<sup>807</sup> Archives de l'OPM (Les Œuvres Pontificales Missionnaires), dossier E-117-2, n°17595, extrait d'une lettre adressé de Macao, le 20 avril 1839, par M. Théodore Joset, procureur de la Propagande, à M. le rédacteur des *Annales de la Propagation de la foi* à Lyon.

sauver la vie du corps aussi bien que celle de l'âme, et si le missionnaire n'a point de ressource, comment pourrait-il obvier à tant de maux<sup>808</sup> ?

Les destinataires ne sont pas indiqués clairement sur le document d'archives, mais selon le contenu (demander des besoins urgents) et les « Messieurs » évoqués dans la lettre, nous supposons que c'est une lettre destinée aux messieurs du conseil de l'Association, qui décident de la répartition de l'argent.

Selon Léonide Guiot, nous savons que l'Œuvre de la Propagation de la foi soutient beaucoup les activités des Missionnaires des MEP à Sichuan, sous la direction de Mgr Perocheau, à cette époque. Ainsi, se trouvent aux archives de l'Œuvre Pontificale Missionnaire (OPM) des lettres venant des prêtres des Missions Étrangères de Paris, de missionnaires du Sichuan, destinées au président du conseil de Lyon. Ce sont des lettres postérieures à 1840.

Dès l'année 1840, les bienfaiteurs français des missions chinoises apprirent pourtant que la chrétienté dirigée par le Père Pérocheau dans trois provinces continentales du Sichuan, du Guizhou et du Yunnan se maintenait et même prospérait. Elle comptait près de 60 000 personnes, soit un cinquième environ de la chrétienté de tout l'Empire chinois, estimé à 300000 âmes. Dieu seul sait comment, dans les immenses régions de sa circonscription, notre vicaire apostolique parvenait à recevoir les fonds de la Propagation de la Foi et les dons de ses amis, anciens congréganistes, au premier rang desquels se trouvait monseigneur de Forbin-Janson<sup>809</sup> !

La caractéristique majeure de la chrétienté que Pérocheau administrait est essentiellement féminine. Les comptes de la Propagation de la Foi soulignent que Mgr Pérocheau est assisté de douze missionnaires européens, de trente prêtres chinois, mais de trente fois plus de religieuses chinoises, soit neuf cents. Dans les régions chinoises où le christianisme est toléré, nous constatons une faiblesse de la chrétienté masculine face à l'ampleur d'une chrétienté féminine, formée surtout d'orphelines sauvées de l'infanticide à leur naissance<sup>810</sup>. Ces orphelines sauvées, à leur tour, constituent une armée pour baptiser les enfants moribonds et d'autres filles abandonnées. Donc, nous pouvons supposer que les enfants survivants de la période précédente sont venus constituer ces troupes de conversion.

---

<sup>808</sup> A. O. P. M., dossier E-117-2, n°17594, lettre de Théodore Joset, procureur de la propagande, faite à Macao, le 22 décembre 1838.

<sup>809</sup> Dufourcq, Élisabeth, *Les aventurières de Dieu : trois siècles d'histoire missionnaire française*, Paris, J. C. Lattès, p. 204.

<sup>810</sup> *Ibid.*

Certaines lettres du Mgr Pérocheau décrivent cette armée des baptiseuses et la fondation de l'association angélique. Il en est ainsi de celle datée du 5 septembre 1843 :

Le Seigneur continue à tenir nos efforts pour procurer le baptême aux enfants de païens qui sont en danger de mort. Depuis cinq ans, le nombre va toujours croissant chaque année. L'an dernier, nous avons baptisé 20 068 de ces enfants, dont 12 874 sont allés peu après au Ciel glorifier Dieu et prier pour nous. Cette année le nombre des enfants infidèles baptisés s'élève à 22 292, et 13 755 ont pris peu après leur vol pour la félicité éternelle. Nous payons des fidèles hommes et femmes qui connaissent les maladies des enfants pour aller chercher et baptiser ceux qu'ils trouveront en danger. Il leur est facile d'en trouver surtout dans les villes et dans les bourgs, où afflue les jours de marché ou foire une foule d'indigènes réduits à la dernière misère, qui viennent demander l'aumône. C'est surtout l'hiver que le nombre est plus grand, parce que la misère est plus prenante. En Europe on ne peut pas se faire une idée juste de l'excès de population en Chine. On voit alors partout, sur les routes, aux portes des villes et des bourgs, dans les rues, des pauvres, sans nombre, privés presque entièrement d'habits, qui n'ont ni feu ni lieu, qui couchent au grand air sans abri, pressés d'une longue faim, à qu'il ne reste que la peau et les os. Les femmes, en grand nombre, portent sur le dos des enfants réduits à la même extrémité qu'elles. Nos baptiseurs et baptiseuses se présentent avec les douces paroles de la compassion, offrent gratis des pilules pour ces petits moribonds, donnent souvent aux parents quelques liards<sup>811</sup>, toujours avec grande bonté, grande marque d'intérêt. Pour ces malheureux c'est un spectacle ravissant, presque inouï. Ils permettent volontiers que nos gens examinent le danger de l'enfant, et lui versent sur le front quelques gouttes d'eau qu'ils assurent lui être salutaires, et moururent en même temps les paroles de la forme, sans l'expliquer davantage<sup>812</sup>.

Comme au XVIII<sup>e</sup> siècle, on baptise les moribonds en cachette, en prétendant les soigner. Mais, alors qu'auparavant on évoquait seulement les bénéfices spirituels qu'en retireraient les donateurs en purgatoire, ici, on insiste sur l'importance d'augmenter constamment la troupe céleste à laquelle on demandera d'intercéder, en faveur de toute l'humanité.

Ce document est, daté du 1843, moment d'un nouvel intérêt à l'égard des âmes du purgatoire, phénomène européen, mais particulièrement français. À partir des années 1830, les traités sur le purgatoire commencent à se généraliser et, à partir de 1860, la production décolle véritablement, en termes quantitatifs<sup>813</sup>. Évidemment, le XIX<sup>e</sup> siècle n'invente pas la théologie

---

<sup>811</sup> Anciennes monnaies françaises valant un quart de sou.

<sup>812</sup> A. O. P. M., dossier E-121, n°17970, lettre de Pérocheau à M. de Jessé, président du conseil de Lyon.

<sup>813</sup> Cuchet, Guillaume, *Le crépuscule du purgatoire*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 16, 59.

du purgatoire. « Il est l'héritier d'un corps de doctrine d'une grande technicité, constitué de deux couches successives : une première synthèse scolastique et médiévale, commentée, complétée et infléchie par une seconde série de traités contemporains de la Réforme catholique. »<sup>814</sup> Les catéchismes et les prêtres enseignent qu'il y a pour l'âme défunte trois destinations possibles : l'enfer, le paradis et le purgatoire. L'enfer est pour les « méchants », le paradis pour les saints et pour les « justes ». Le purgatoire, quant à lui, accueille, pour un temps seulement, qu'il est difficile de mesurer à l'échelle humaine, les « âmes en peine », celles qui n'ont pas commis de grands péchés durant leur existence terrestre, et qui constituent l'immense majorité des défunts.

Le purgatoire est réservé aux défunts qui sont morts en « état de grâce » mais sans que l'état de leur conscience ne leur permît de monter au Ciel en droiture. Au terme du jugement particulier, qui suit immédiatement le décès, ils y vont expier leurs « péchés véniels » où la « dette de peine » des « péchés mortels » qui leur ont été sacramentellement pardonnés. Si tel n'avait pas été le cas en effet, sauf « contrition parfaite » qui permet d'en faire l'économie, ils auraient été damnés. Sur place, ils encourent une double peine : la « peine du dam », ou privation de la vision de Dieu, et la « peine du sens », sous la forme du feu. Pour leur venir en aide, les vivants de « l'Église militante » peuvent prier pour les morts et faire célébrer pour eux le sacrifice eucharistique. Ces « suffrages », dans la mesure où Dieu les leur « applique », les soulagent et hâtent leur délivrance. Leur peine accomplie, les âmes quittent « l'Église souffrante » du purgatoire pour rejoindre « l'Église triomphante » du Ciel<sup>815</sup>.

Telles sont les grandes lignes de la doctrine. Les âmes du purgatoire sont dans l'impossibilité de se délivrer par elles-mêmes. Le catholicisme est donc la religion où l'on prie pour les morts, individuellement et collectivement, afin qu'ils parviennent plus vite au paradis. Pour ces enfants païens, la grâce est reçue lors du baptême, pour sanctifier l'âme et laver du péché original.

D'autres lettres demandent plus de soutien pour le baptême des enfants et l'œuvre des écoles :

Ils ne sont pas les enfants moribonds qui manquent ici, ce sont les baptiseurs qui ne sont pas assez nombreux, parce que les moyens pécuniaires ne sont pas suffisants<sup>816</sup>.

Une autre lettre, du même missionnaire :

---

<sup>814</sup> *Ibid.*, p. 57.

<sup>815</sup> *Ibid.*

<sup>816</sup> A. O. P. M., dossier E-121, n°17975, lettre de Pérocheau à M. le Président et aux membres du conseil central de Paris, le 2 septembre 1845.

Notre grande consolation, c'est le grand nombre d'enfants d'infidèles, à qui nous procurons chaque année le baptême. Cette année, 36046 ont été baptisés, et les deux tiers au moins sont allés peu après au Ciel louer et aimer Dieu éternellement, jouir d'un bonheur sans fin. Si vous ajoutez plusieurs milliers, qui les sept ou huit premières années, ont survécu après le baptême, et qui sont morts cette année. [...] Pour leur procurer ce bonheur nous avons levé une armée de baptiseurs solides, qui vont partout chercher les enfants d'infidèles malades dangereusement pour leur conférer le baptême si le droit à la béatitude éternelle<sup>817</sup>.

Les vierges chinoises jouent toujours le rôle principal dans l'œuvre de sauvetage et de baptême des enfants abandonnés en danger de mort, comme celles de l'époque antérieure.

Ces vierges nous sont d'un très grand secours pour instruire les ignorants, pour baptiser et élever les enfants abandonnés, et pour exhorter les païens en danger de mort. Si l'on est sourd à leurs exhortations, on ne peut du moins s'empêcher de louer leur zèle et de respecter leur vertu. Tout ce que font les Sœurs de St Vincent de Paul en Europe, les vierges chinoises en sont capables<sup>818</sup>.

Même après l'année 1840, l'envoi de baptiseurs et de baptisseuses reste encore la manière majeure d'évangéliser les enfants moribonds. La différence, c'est qu'on rencontre moins d'obstacles pour catéchiser les survivants. Dans sa lettre, Mgr Pérocheau explique la raison de l'existence de si nombreux d'enfants morts après le baptême :

En Chine, et surtout parmi les pauvres, les trois quarts des enfants ne sont guère capables de péché mortel avant l'âge de 9 ou 10 ans. Ainsi, chaque année, il meurt un grand nombre d'enfants qui ont été baptisés les années précédentes, et qui n'ont pas encore péché mortellement depuis. Cette vérité se peut encore mieux lorsqu'on sait que la plupart des enfants baptisés appartiennent à la classe pauvre et mendiante, où la mort fait chaque année de grands ravages, enlève une année, les enfants qu'un peu de force avait préservé de ses coups l'année ou les années précédentes. Nous avons observé que les deux tiers environ des enfants baptisés dans une année meurent dans l'année même. Si, à ces deux tiers, on ajoute les enfants baptisés les 9 ou 10 années précédentes qui meurent aussi dans cette année, le chiffre montera au moins au nombre de tous les enfants régénérés dans l'année. Par exemple, si au nombre 12874 d'enfants baptisés qui sont morts l'an dernier peu après leur baptême, on ajoute le nombre des enfants morts depuis leur baptême, la somme s'élèvera au moins au nombre 20068 qui ont été baptisés l'an dernier<sup>819</sup>.

---

<sup>817</sup> A. O. P. M., dossier E-121, n°17973, lettre de Pérocheau, le 1<sup>er</sup> septembre, 1845 à Sichuan.

<sup>818</sup> *Les Annales de la Propagation de la foi*, vol. xx, p. 43-46, dans la lettre du Père Estève, missionnaire de la Compagnie de Jésus, à son supérieur en France, Shanghai, 1<sup>er</sup> juin 1846.

<sup>819</sup> A. O. P. M., dossier E-121, n°17970, lettre de Pérocheau à M. de Jessé, président du conseil de Lyon.

Cette comptabilité macabre, et étonnamment optimiste, qui semble se réjouir des forts taux de mortalités infantile et juvénile, rend compte de cette quasi obsession d'accroître la foule des bienheureux. Dans le contexte des Guerres de l'opium et des nombreuses crises, les *Annales* témoignent de la poursuite de la vente des enfants, contre quelques pièces.

Hier j'allai faire un tour de promenade sur les montagnes de l'île de Lin-Ting : en descendant je trouvai sur le rivage une mère qui me pressa beaucoup pour acheter son enfant ; la grand-mère me fit de grandes instances, et je vis le moment où elle allait jeter dans ma barque le pauvre petit qui ne se doutait guère de leurs indignes desseins : du reste, le père était présent, et attendait avec indifférence la conclusion du marché. Les ventes d'enfants sont si fréquentes dans la basse classe du peuple, qu'une mère n'en est plus déshonorée : voilà les œuvres du paganisme ! Non, jamais de pareils abus, de semblables mœurs ne se naturaliseront sur notre sol défriché par l'Évangile. Mais s'il pouvait arriver que l'Europe, soustraite à cette bienfaisante influence chrétienne qui jusqu'ici l'a préservée de pareilles horreurs, en vînt à les adopter, ses philosophes feraient comme les lettrés chinois : ils regarderaient avec indifférence et imiteraient sans remords. Du reste, il est facile de voir que l'empire de la Chine n'est qu'un corps sans âme, et comme le cadavre d'un géant ; s'il y a pour lui quelque possibilité de revivre, c'est en se retrem pant aux sources du baptême d'où les peuples comme les hommes sortent régénérés<sup>820</sup>.

Nous découvrons que, même au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le salut des âmes est toujours le premier souci des missionnaires catholiques face aux enfants abandonnés. L'enjeu de la réalisation de la vocation universelle du catholicisme dépend du salut de l'humanité. La littérature missionnaire propose une urgence : arracher aux ténèbres la multitude des païens. « La formule "hors de l'Église, point de salut", est l'objet au cours du siècle d'une interprétation très rigide, peut-être par les théologiens, sûrement par la majorité des missionnaires. Il en résulte notamment un véritable acharnement à baptiser. »<sup>821</sup> On n'hésite pas à recourir à des stratégies pour sauver les enfants mourants, par le rite baptismal.

Outre les documents littéraires, il existe des documents quantitatifs sur l'œuvre de la Propagation de la Foi, qui ont pour but de collecter les fonds. L'Association, en faveur des Missions étrangères des deux mondes, obtient un succès croissant. Elle réussit à collecter les

---

<sup>820</sup> *Les Annales*, vol. XII, p. 187, dans la lettre de M. Faivre, missionnaire lazariste en Chine, à M. Etienne, procureur générale de la Congrégation de Saint-Lazare. En rade de Lin-Ting, du 28 février 1838.

<sup>821</sup> Capéran, Louis, *Le problème du salut des infidèles. Essai historique*, Toulouse, Grand Séminaire, nouvelle édition, 1934, cité par Prudhomme, Claude, « Mission religieuse et action humanitaire : quelle continuité ? », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 112-2/2005, mis en ligne le 20 juin 2007, p. 13.

fonds de chrétiens fidèles et fervents, qui soutiennent la mission dans le monde entier, avec passion.

L'idée d'une œuvre si grande, appuyée sur des moyens si faciles, a saisi, comme une inspiration, tous les esprits religieux, et les a fortement intéressés au succès. Instituée maintenant, l'Association se répand d'elle-même, entraînant, plutôt qu'elle ne les suit, ceux qui sont appelés à la diriger. [...] un moyen puissant d'étendre le règne de Jésus-Christ jusqu'aux limites de la terre, en réveillant par-là même et fixant dans leur propre pays l'esprit de la foi et le zèle de la charité<sup>822</sup>.

Nous donnons ici, en aperçu, le détail des sommes recueillies par l'Association depuis le mois de juin de 1822, époque où l'Association commence, jusqu'au mois de mai de 1823<sup>823</sup>.

---

<sup>822</sup> *Les Annales*, t. I, n°III, janvier 1824, p. 27.

<sup>823</sup> *Ibid.*, p. 28.

Source du revenu	Montant (en francs)
Les divisions <sup>824</sup> du diocèse de Lyon ont versé en divers paiements, pendant ces 12 mois	15368,40
Le conseil général d'Avignon a versé, au mois de novembre 1822, une première somme de	1300
Au mois de janvier 1823, une seconde somme de <sup>825</sup>	2000
Au mois de mars 1823, une troisième somme de	1000
Pour les recettes faites depuis le mois de mars, une quatrième somme de <sup>826</sup>	2656,95
Une division établie à St-Vallier, diocèse de Valence, a versé, en deux paiements, la somme de	200
Une division établie dans le diocèse de Moulins, a versé la somme de	390
Total de la recette du conseil central du midi, pendant les douze premiers mois	22915,35

Tableau 3: État des sommes recueillies, de 1822 à 1823

En plus de cela, il y a des frais d'établissements, d'impression de prospectus, règlements, nouvelles, etc. Ces frais se sont montés, pendant le même espace de temps, à la somme de 2235 francs. En conséquence, il a été versé, par le conseil central du midi, dans la caisse du conseil supérieur, 20680,35 francs. Cette somme est répartie en trois parts égales, entre les missions d'Orient, pour une part, et les missions de la Louisiane et du Kentuki, en Amérique, pour les deux autres parts ; la part de chacun a donc été de 6893,45 francs<sup>827</sup>.

<sup>824</sup> À l'automne 1819, Pauline Jaricot conçut une organisation hiérarchisée de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, propre à faciliter les collectes. Les associés, qui versent un sou par semaine, seront groupés par « dizaines ». Dix dizaines forment une « centaine », et dix centaines, une « division ». À chaque échelon, un chef rendra compte de l'action de ses associés.

<sup>825</sup> Le conseil particulier de Nîmes figure dans cette somme pour 1200 francs.

<sup>826</sup> Le conseil particulier de Montpellier figure dans cette somme pour 1656,95 francs.

<sup>827</sup> *Les Annales*, t. I, n°III, janvier 1824, p. 29.

Le tableau et les statistiques ci-dessus a fait connaître la quotité des sommes perçues par le conseil central du Midi, siégeant à Lyon, pendant la première année de l'Association. Le conseil central du nord, à Paris, organisé plus tard que celui du Midi, a versé dans la caisse du conseil supérieur, les sommes qu'il a recueillies depuis le 20 décembre 1823, époque de son entrée en activité, jusqu'au 20 juillet 1824, c'est-à-dire pendant l'espace de sept mois, et qui se sont montées, déduction faite de tous les frais, à la somme de 7416 francs. En plus de cela, le conseil central du Midi a versé dans la caisse du conseil supérieur les sommes qu'il a recueillies depuis le 1<sup>er</sup> juin 1823 jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1824, soit environ onze mois, et qui se sont élevées, déduction faite de tous les frais, à la somme de 37754 francs. Donc, la totalité de ces sommes versées dans la caisse du conseil supérieur est de 45170 francs pour la deuxième année après la fondation de l'Association<sup>828</sup>.

Nous savons la répartition de cette aumône entre les diverses missions orientales et occidentales au cours de la première année. Voici le détail des 45170 francs recueillis durant les années 1823 et 1824<sup>829</sup>.

---

<sup>828</sup> *Les Annales*, t. I, n°V, mars 1825, p. 9-10.

<sup>829</sup> *Ibid.*, p. 12-13.

Source du revenu	Montant (en franc)
Les missions d'Asie : une somme de 12 000 francs au séminaire des Missions étrangères de Paris, pour être employés en frais de voyage des missionnaires, et autre dépenses nécessaires aux missions de la presqu'île au-delà du Gange, et de la Chine ; 4 000 francs à Mgr Coupperie, évêque de Babylone, pour les besoins urgents de son église.	16000
Les missions d'Amérique : une somme de 11 000 francs à Mgr Dubourg, évêque de la Nouvelle-Orléans, pour les missions de la Louisiane ; 5 000 à Mgr Flaget, évêque de Bardstown, dans le Kentucky ; 8 000 à Mgr Fenwick, évêque de Cincinnati, dans l'Ohio ; 2 000 pour le séminaire de Mont-Ste-Marie, dans le diocèse de Baltimone.	26000
Les frais d'impression et autres dépenses qui pourront survenir jusqu'à la rentrée des nouveaux fonds.	3170
Total	45170

Tableau 4: La répartition des sommes consacrées aux missions, de 1823 à 1824

L'Association attribue plus d'argent à la mission d'Amérique que à celle d'Asie. Et, selon la description, il ne s'agit que de l'Amérique du nord. À cette époque-là, les États-Unis ont acquis leur indépendance, mais la Conquête de l'Ouest se poursuit. Le travail d'évangélisation ne cesse pas. Le soutien des missions catholiques est très demandé. Un nouveau monde, dominé par les occidentaux originaires de l'Europe, attend plus de missionnaires qui auront plus de facilités pour œuvrer en Amérique qu'en Asie, où la confrontation et la persécution sont encore violentes.

Outre les recettes et les dépenses, pour l'ensemble des missions hors de France, nous trouvons aussi l'extrait de l'aperçu général des dépenses que nécessitent les diverses missions d'Asie. Selon les registres des *Annales*, il y a onze objectifs principaux<sup>830</sup>.

1. Entretien du séminaire de Paris.
2. Départ des nouveaux missionnaires.
3. Procure de Macao.

<sup>830</sup> *Les Annales*, t. I, n°II, p. 66.

4. Entretien des missionnaires dans le lieu de leur mission.
5. Entretien des collèges et des séminaires.
6. Entretien des chapelles.
7. Entretien des catéchistes.
8. Achats de livres.
9. Secours aux chrétiens persécutés.
10. Baptême des enfants païens en danger de mort.
11. Colonies de chrétiens destinés à former de nouvelles chrétientés.

Durant la période précédentes, c'était le septième et le dixième objectifs qui étaient les plus traités, dans les lettres des missionnaires des MEP. Nous trouvons un tableau, dans les archives de l'OPM, qui indique la dépense des missionnaires pour le baptême des enfants, autour de l'année 1840. Les chiffres n'y sont pas portés.

Ce tableau est daté du 15 août 1841 (selon les recto-verso de ce papier). Voici la retranscription des recettes et des dépenses.

Recettes : les aumônes qui viennent de l'Europe et quelques rentes de champs en petit nombre. Les chrétiens nous donnent si peu, qu'on doit le regarder comme rien.

Dépenses : pourvoir aux besoins des missionnaires et des prêtres chinois ; nourrir les écoliers, réparer le collège ; envoyer des courriers à Macao ; payer des gens habiles qui vont chercher et baptiser les enfants moribonds d'infidèles ; soutenir les écoles, payer les maîtres, nourrir les écoliers, les fournir de livres et quelque fois de vêtements. Nous avons 54 écoles de garçons et 114 écoles de filles. Faire graver les planches des livres, faire imprimer les livres. L'an dernier une grande quantité de nos planches ont été saisies, pourvoir aux besoins des prêtres et fidèles détenus dans les prisons, condamnés à porter la langue dans les villes, envoyés en exil en Tartarie. Retirer des prisons les prêtres ou les fidèles, lorsqu'on peut réussir avec l'argent. Recouvrez les ornements et livrer saisis sur les routes ou dans les maisons, lorsque l'argent peut nous les faire rendre. Distribuer des livres aux chrétiens pauvres étaux païens nouvellement convertis ou qui donnent espérance d'embrasser la religion<sup>831</sup>.

---

<sup>831</sup> A. O. P. M., dossier E-121, n°17967.

ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES présumées pour l'année 1841	
Ou des Recettes et Dépenses effectuées, si l'année est déjà écoulée lors de la réception du présent Tableau.	
<p>Ressources du Diocèse ou du Vicariat apostolique, consistant en revenus de propriétés ou autres; produit des églises, collèges et associations diocésaines; casuel, dons, et offrandes; secours accordés par le gouvernement du pays ou autres; ou par des associations différentes de celle de la Propagation de la Foi, évaluées ensemble à . . . . .</p> <p><i>N. B. Le Conseil ne demande aucun détail, mais un seul chiffre comprenant toutes les natures de revenus ci-dessus énoncés.</i></p> <p><i>Les aumônes qui mènent d'Europe, et quelques rentes de Changi en fait nombre. — Les Chrétiens nous venant d'ici, qu'on doit le regarder comme rien.</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dépenses de l'Évêque, de son Clergé et autres personnes attachées à la Mission, évaluées pour l'année à . . . . .</li> <li>2. Dépenses pour passage de Missionnaires venant d'Europe, évaluées pour l'année à . . . . .</li> <li>3. Dépenses pour les établissements déjà fondés, évaluées pour l'année à . . . . .</li> <li>4. Dépenses pour les établissements à fonder, évaluées pour l'année à . . . . .</li> <li>5. Dépenses particulières à la Mission, évaluées pour l'année à . . . . .</li> </ol> <p><i>N. B. Vu la modicité des ressources de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, NN. SS. les évêques et chefs de Missions sont priés de ne porter sur ce tableau que la portion de dépenses qui doit nécessairement être payée dans l'année. Cette observation se rapporte surtout aux articles 4 et 5.</i></p> <p><i>pourvoir aux besoins des missionnaires et des prêtres chinois; nourrir les écoles, réparer le collège; envoyer des provisions à Macao; acheter des habits qui servent à chauffer les enfants moribonds d'Indochine; acheter du drap, payer les maîtres, nourrir les écoles, acheter de livres et quelques objets de nécessité. Nous avons 54 écoles de garçon et 14 écoles de filles. faire graver les branches de livres, faire imprimer l'Almanach. En dernier une grande quantité de nos branches ont été livrées, pourvoir aux besoins des prêtres et fidèles indiens dans le pignon, commencer à porter la campagne dans les villes, envoyer en exil en Tartarie. retirer de prison les prêtres et les fidèles, lorsqu'on peut réussir avec l'argent. Recueillir les orphelins et leur donner de la nourriture en dans les maisons, lorsque l'argent peut nous le faire rendre. Distribuer des livres aux chrétiens, païens, et aux païens, subventionner les convertis ou qui donnent espérance d'embrasser la religion.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>J. L. Ev. de Macao nri. quot.</i></p>

Illustration 14: État des recettes et des dépenses présumées des missions des MEP, pour l'année 1841 (photo)

Nous voyons bien que l'œuvre du XIX<sup>e</sup> siècle a hérité de la tradition de la mission des enfants du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les ressources sont affectées, essentiellement, à l'emploi des catéchistes indigènes, qui assurent la responsabilité principale de baptiser les enfants moribonds.

Si l'Œuvre de la Propagation de la Foi se limite à collecter des fonds et à fournir des ressources aux missions étrangères, l'Œuvre Pontificale de la Sainte-Enfance se met davantage en avant pour sauver les petits enfants exposés, en construisant des orphelinats catholiques en Chine, ce qui causera, alors, d'autres difficultés.

#### VI. 4. L'ŒUVRE PONTIFICALE DE LA SAINTE-ENFANCE : UNE CONFRONTATION PLUS PROFONDE

En parlant du baptême et de la charité prodigués aux enfants par les missionnaires catholiques au XIX<sup>e</sup> siècle, nous ne pouvons pas éviter d'évoquer l'Œuvre de la Sainte-Enfance. C'est une organisation charitable fondée au XIX<sup>e</sup> siècle, pour recueillir de l'argent d'enfants de France et sauver, aussi, les petits enfants chinois de l'infanticide<sup>832</sup>.

L'Œuvre de la Sainte-Enfance est née du zèle de Mgr de Forbin Janson<sup>833</sup> qui, ne pouvant, pour des raisons politiques, résider dans son diocèse de Nancy, consacra, au retour d'un voyage missionnaire aux États-Unis et au Canada, son talent oratoire, sa fortune et ses forces à lutter contre l'infanticide dans les pays païens<sup>834</sup>.

Les missions, et particulièrement celles de Chine, avaient toujours intéressé et attiré Mgr de Forbin Janson. Le sort des enfants chinois mourant par millions, tués ou abandonnés par leurs parents selon les écrits des missionnaires et des voyageurs du siècle précédent, le préoccupait depuis longtemps et, dès 1837, il songeait à la création d'une association exclusivement consacrée à aider aux enfants païens et à leur assurer la grâce du baptême.

Avant la naissance de l'Œuvre de la Sainte-Enfance, c'est l'Œuvre de la Propagation de la Foi qui est active dans le soutien des missions à l'étranger. Elle a déjà donné aux missions catholiques près de seize millions de francs, ce qui, dans la monnaie de cette époque, représente une somme importante.

Les progrès, en outre, qu'elle accomplissait, depuis quelques années, assuraient aux missionnaires une somme annuelle de trois millions dont tout permettait d'espérer l'accroissement. L'Œuvre de la Propagation de la Foi avait donc conquis une place de premier plan comme auxiliaire des missions et le Saint-Siège, pour ne pas compromettre les magnifiques résultats de cette œuvre, agissait comme si celle-ci avait une sorte de monopole pour attirer et exciter la charité des fidèles en faveur des missions<sup>835</sup>.

---

<sup>832</sup> Harrison, Henrietta, « A Penny for the Little Chinese : The French Holy Childhood Association in China, 1843-1951 », *The American Historical Review*, vol. 113, N°1 (Feb., 2008), p. 72-73.

<sup>833</sup> Le comte Charles-Auguste-Marie-Joseph de Forbin-Janson, né le 3 novembre 1785 à Paris et mort le 12 juillet 1844 près de Marseille, est un homme d'Église et un aristocrate français. Il est évêque de Nancy et de Toul et primat de Lorraine.

<sup>834</sup> Lesourd, Paul, *Histoire générale de l'Œuvre Pontificale de la Sainte-Enfance depuis un siècle*, Paris, centre catholique international de documentation et de statistiques, 1947, p. 7.

<sup>835</sup> *Ibid.*, p. 7-8.

Cette œuvre est orientée, au départ, vers les missions chinoises, permettant en particulier de financer nombre de projets émanant des Missions Étrangères de Paris. Les témoignages sur l'infanticide et l'exposition d'enfants en Chine l'inspirent. Quand, en 1843, commence la Sainte-Enfance, c'est la Chine que Mgr de Forbin Janson a principalement en vue. Ce sont les enfants chinois, les petits pauvres décrits dans les lettres des missionnaires et les récits des voyageurs européens, qu'il veut sauver grâce à la charité des Européens.

Depuis le traité de Nanjing, du 29 août 1842, entre la Chine et l'Angleterre, les conditions d'existence des missionnaires catholiques se sont profondément améliorées. La Chine, jusque-là jalousement fermée, ouvre sa porte au monde extérieur. À partir du traité, signé en 1844 entre la Chine et la France, le catholicisme est officiellement toléré en Chine. C'est indubitablement une ère nouvelle pour les missions, même si cela ne suffit pas pour changer l'attitude hostile du peuple, et du gouvernement, contre les actions des missionnaires. C'est un signe malheureux pour l'Empire de Chine, puisque le pays a perdu peu à peu son pouvoir absolu, et son autorité, face aux puissances européennes. Alors que, pour les missionnaires, c'est une bonne nouvelle, une bénédiction, car ils n'ont pas besoin de se cacher et de baptiser les petits enfants secrètement. « Forbin Janson se croit comme nouveau Moïse, dirigeant une armée d'enfants qui voudraient sauver les enfants chinois, en les transformant comme les apôtres et les martyrs. »<sup>836</sup> Du fait de l'interdiction du christianisme, ils sont privés de la liberté d'effectuer leur évangélisation publiquement, ainsi que de leur projet de baptiser et de sauver le plus grand nombre d'enfants misérables païens. Il est vrai que les sommes envoyées aux missions par l'Œuvre de la Sainte-Enfance ne sont pas considérables. Et la pénétration européenne ne peut pas supprimer toutes les persécutions.

Mais de proche en proche, le bien s'étendit, des milliers de francs s'ajoutant aux milliers de francs, on put mettre sur pied, en Chine d'abord, puis dans tout l'Extrême-Orient, et en fin de compte dans le monde entier, une véritable organisation de rachat d'enfants, de crèches, de dispensaires, d'écoles, de soins et d'instruction<sup>837</sup>.

À la différence de la Propagation de la Foi, qui s'appuie beaucoup sur les laïcs, étant dirigée par personnes laïques, la Sainte-Enfance est fondée par un évêque. Donc, elle est une œuvre essentiellement paroissiale et cléricale depuis le début. Cette œuvre missionnaire reste dans le cadre de la hiérarchie ecclésiastique, s'adressant à tous les enfants chrétiens, sans

<sup>836</sup> Harrison, Henrietta, « A Penny for the Little Chinese », *op. cit.*, p. 73. Traduit de l'anglais : « Forbin Janson saw himself as the new Moses, leading an army of children who would rescue Chinese children and turn them into apostles and martyrs. »

<sup>837</sup> Lesourd, Paul, *Histoire générale de l'Œuvre Pontificale*, *op. cit.*, p. 9.

distinction de classe sociale, pour leur demander leurs aumônes et leurs prières en faveur des pauvres enfants païens.

L'Œuvre de la Sainte-Enfance, comme l'Œuvre de la Propagation de la foi, n'est pas une congrégation religieuse qui envoie les missionnaires, mais une institution qui cherche les ressources financières pour soutenir les missions, surtout l'évangélisation des enfants misérables.

Bien entendu, cette œuvre est soutenue et protégée par la papauté. Mgr de Forbin Janson a mis le Saint Siège au courant de la fondation de l'Œuvre de la Sainte-Enfance dès les premiers jours de son existence. Il a reçu de la Congrégation de la Propagande, qui centralise tout ce qui se rapporte aux missions, des encouragements et des félicitations mêlés de quelques restrictions<sup>838</sup>, afin de ne pas déplaire et de ne pas nuire à l'Œuvre de la Propagation de la Foi, qui fournit des secours importants et indispensables aux missionnaires, hors de la France et de l'Europe.

L'association est fondée pour les enfants français ayant moins de 12 ans, qui veulent donner une petite donation mensuelle pour baptiser les enfants abandonnés chinois, les acheter et les faire élever chez des familles chrétiennes. Quand ils deviennent plus âgés, ces enfants seront envoyés aux écoles, qui se trouvent aux frontières de l'Empire de Chine et, deviendront des missionnaires quand ils seront adultes<sup>839</sup>.

La Sainte-Enfance se répand dans le public chrétien par l'intermédiaire des curés de paroisses et de leurs vicaires, par les établissements libres d'instruction, par les archiconfréries et œuvres diverses que Mgr de Forbin Janson et l'abbé Jammes réussirent à sensibiliser en faveur des enfants chinois. En mai 1846, l'œuvre est solidement établie dans 61 diocèses de France. Quand parviennent les concessions d'indulgences marquant l'approbation officielle de l'œuvre par le Saint-Siège, les progrès de la Sainte-Enfance sont encore plus rapides. Ce développement de l'Œuvre est remarquable durant les années 1843 et 1870<sup>840</sup>. Les associés de la Sainte-Enfance témoignent d'une grande générosité, depuis le début de la fondation. Elle recueillit de juillet 1843 à août 1845 un peu plus de 56 000 francs, 99 000 francs d'avril 1845 à mai 1846, parmi lesquels 85 000 francs pour la France et 14 000 francs pour l'étranger. On atteint 125 000 francs dans l'exercice 1848-1849, et 248 000 francs en 1850-1851 (les recettes venant de l'étranger figurant dans cette somme pour 48 000 francs). Le chiffre des recettes

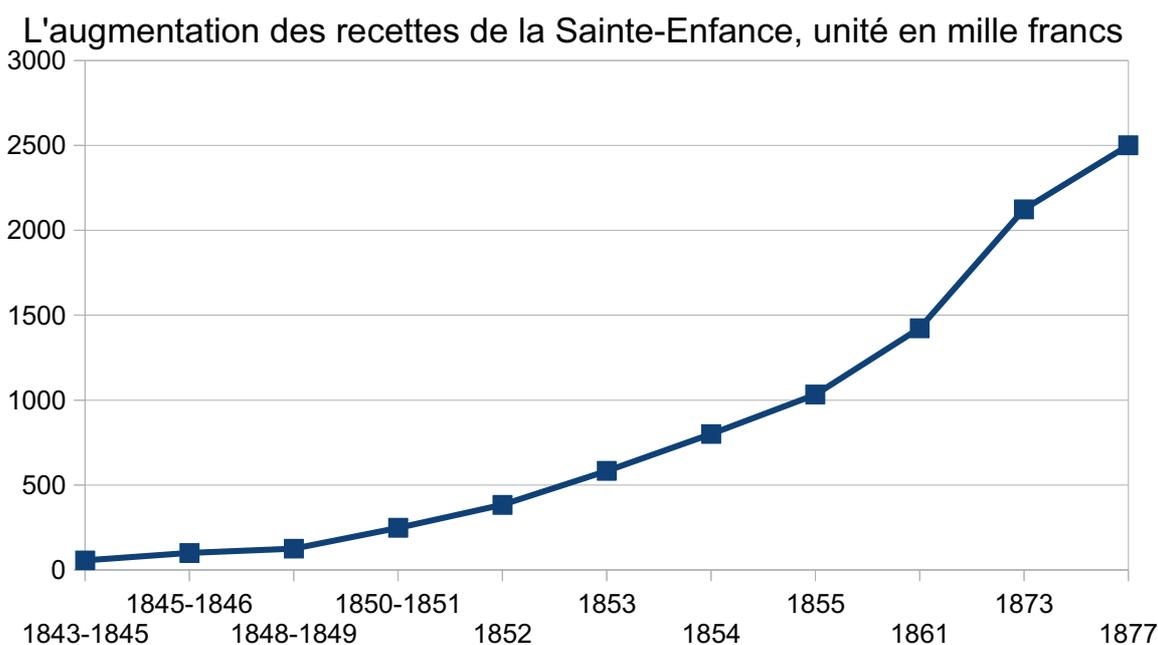
---

<sup>838</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>839</sup> *Annales* 1 (1846-1847), p. 17, 36, 64, cité par Henrietta Harrison dans « A Penny for the Little Chinese », p. 73.

<sup>840</sup> Harrison, Henrietta, « A Penny for the Little Chinese », *op. cit.*, p. 73.

passe, l'année suivante, à 383 000 francs ; à 583 000 francs en 1852-1853. L'étranger, en 1853, donnait un peu plus de 165 000 francs. En 1854, on enregistre 800 000 francs. En 1855, on dépasse le premier million (1 031 691 francs). En 1861, les recettes enregistrées représentent 703 000 francs pour la France et 720 000 francs pour l'étranger. Et le deuxième million est atteint en 1873, environ 2 123 173 francs. Les offrandes venues de l'étranger comme celles venues de France dépassent le million. En 1877, il y a environ 2 500 000 francs de ressources<sup>841</sup>. Les associés se répandent dans d'autres pays européens, tels que la Belgique, l'Italie et l'Allemagne. Avec l'augmentation des ressources et des membres associés, leurs activités se répandent aussi. Non seulement les enfants abandonnés chinois sont pris en compte, mais aussi les enfants d'autres régions, venant de l'Inde, de l'Indochine, de l'Afrique et de l'Asie du sud-est, sont tous considérés comme objectifs, qui attendent d'être sauvés par la foi catholique.



*Illustration 15: Recettes de l'Œuvre de la Sainte-Enfance (1843-1877) (graphique)*

Leur soutien financier dépend des résultats de l'œuvre en Chine et les statistiques des enfants baptisés sont les meilleures preuves de l'avancement de la mission. Les prêtres encouragent les chrétiens chinois à baptiser les enfants qui sont à l'article de la mort, en leur

<sup>841</sup> Lesourd, Paul, *Histoire générale de l'Œuvre Pontificale*, op. cit., p. 65.

disant que ceux qui pratiquent le rituel du baptême enverront les enfants morts au paradis et gagneront la récompense pour cette bienfaisance<sup>842</sup>. La passion du baptême se montre par l'action « d'acheter les baptêmes », ce qui n'est pas révélée par les témoignages et les correspondances des missionnaires du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais évoquée par les historiens qui étudient l'Œuvre de la Sainte-Enfance. Pour augmenter le nombre des enfants sauvés, les évêques ont autorisé le paiement à chaque enfant mourant, baptisé déclaré. Avec cette méthode, ils peuvent obtenir un chiffre extrêmement élevé, alors qu'il baisserait si ce paiement était réduit<sup>843</sup>.

À part l'argent, une autre raison, qui favorise, à un certain degré, le baptême des enfants mourants, est la croyance locale des Chinois. Nous avons déjà parlé des images chinoises, ayant pour but d'empêcher l'infanticide, qui montrent la vengeance des fantômes des petites filles noyées. Les fantômes de ces filles reviennent vers leurs parents pour réclamer leur vie. Le baptême est considéré, quelque fois, par certains Chinois païens, comme un rituel mortel particulier afin d'apaiser l'âme de ces petits enfants<sup>844</sup>. Du point de vue catholique, c'est une intercession des âmes du purgatoire. On prie pour les âmes du purgatoire par compassion, devoir ou prudence, pour hâter leur délivrance, apaiser leurs souffrances et éviter le retour des morts dans le monde vivants<sup>845</sup>. Comme les « fantômes » sont envoyés au paradis chrétien tranquillement et ne reviennent plus pour effrayer leurs parents, le baptême est généralement accepté par les païens chinois aussi.

Cependant, cette explication n'est pas acceptée par tout le monde. L'hostilité et la confrontation existent toujours. Nous pouvons trouver des actions de désapprobation de la part du peuple indigène à l'égard des œuvres du baptême des enfants par les missionnaires.

Mais, notamment en raison de la prudence des missionnaires, en l'absence de persécutions déclarées par les autorités impériales, les réactions violentes restent peu nombreuses. Durant les années soixante et soixante-dix du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Œuvre de Sainte-Enfance est prospère et son cadre institutionnel est finalement établi. Au XIX<sup>e</sup> siècle, au fur et à mesure que les orphelinats catholiques deviennent de plus en plus nombreux, et que la tension montre entre les Chinois et les Occidentaux, on assiste à de violentes oppositions de populations chinoises contre les missionnaires. L'affaire la plus connue est le massacre de Tianjin, en 1870, contre des missionnaires français.

---

<sup>842</sup> Harrison, Henrietta, « A Penny for the Little Chinese », *op. cit.*, p. 81.

<sup>843</sup> *Ibid.*, p. 82.

<sup>844</sup> *Ibid.*, p. 82-83.

<sup>845</sup> Cuchet, Guillaume, *Le crépuscule du purgatoire*, *op. cit.*, p. 73.

Le massacre de Tianjin visait les hospices étrangers, le baptême des enfants par les missionnaires avait mobilisé certains indigènes, qui détestaient les « diables étrangers ». C'est un affrontement culturel et politique. Nous en trouvons des descriptions dans les *Annales de la Sainte-Enfance* :

Si nous parcourons les villes et les villages pour administrer les sacrements aux fidèles, principalement celui de l'Extrême-onction, nous sommes jugés comme des sorciers et des enchanteurs qui, par nos maléfices, assassinons l'âme de nos prosélytes. Si, émus de pitié pour tant de tendres et innocentes créatures, victimes de la haine de ceux-là mêmes qui par la loi de nature seraient tenus à les aimer davantage, nous les arrachons des mains de leurs propres parents devenus leurs bourreaux et, avec l'obole de la charité, prolongeons leur vie autant que possible, on trouve encore là dans cette action matière à nous diffamer. —C'est, disent-ils, parce que nous voulons leur arracher les yeux et le cœur, afin d'en faire des pilules et des remèdes pour guérir des maladies inconnues et incurables ; et afin de les donner à nos coreligionnaires, pour les entraîner insensiblement, au moyen de ces enchantements, à l'adoration de notre Dieu<sup>846</sup>.

L'incompréhension du peuple chinois à l'égard des rites catholiques des missionnaires est une cause, mais ce n'est pas la raison fondamentale de ce conflit. Pour mieux comprendre cet affrontement, il faut regarder le contexte historique général. Du côté de beaucoup d'historiens chinois, les études sur la mission chrétienne des Européens et des Américains sont toujours classées dans le cadre de la recherche du mouvement anti-impérialiste.

Nous avons présenté les traités inégaux signés entre la Chine et les pays occidentaux. Ceux-ci ont fourni beaucoup d'avantages, non seulement aux commerçants et aux diplomates européens, qui sont parvenus à obtenir des concessions étrangères en Chine, mais aussi aux missionnaires catholiques, qui sont autorisés à s'installer sous la protection de la France. Cependant, les étrangers sont beaucoup plus mal traités et acceptés par les Chinois depuis la seconde Guerre de l'opium, car les Européens sont considérés comme des envahisseurs. Quant aux missionnaires, ils sont obligés de faire face à l'hostilité du peuple indigène et des autorités.

C'est dans ce contexte que se propagent, en 1870, des rumeurs concernant l'enlèvement d'enfants de leurs propres parents par les missionnaires et sur le meurtre d'enfants au sein des orphelinats et des hôpitaux, pour arracher les organes de ces enfants et, comme l'extrait de la

---

<sup>846</sup> *Annales de l'Œuvre de la Sainte-Enfance*, n°141, août 1871, lettre du Fr. Paul Carnevale, mineur observantin, provicaire apostolique de Chan-sy, à M. le Directeur de l'Œuvre (Traduite de l'italien), Chan-sy (Shanxi), 1<sup>er</sup> octobre 1870, p. 18-19.

lettre l'a indiqué, utiliser les yeux et les cœurs d'enfants pour élaborer des médicaments. « Les missionnaires furent aussi tout simplement soupçonnés ou accusés de manger les enfants qu'ils recueillaient pour les élever dans la religion. »<sup>847</sup> En plus de cela, comme les missionnaires rétribuent, en argent, ceux qui laissent leurs enfants dans les orphelinats et les hôpitaux, il existe des gens malveillants qui volent les enfants de leurs parents pour les vendre, ensuite, aux hôpitaux catholiques. En conséquence, cette action de recueil d'enfants par les Occidentaux suscite plus de colère et de peur chez les gens ordinaires. Trois Chinois sont impliqués dans une affaire d'enlèvement d'enfants, et deux d'entre eux sont immédiatement exécutés, le 18 juin 1870, accusés de voler des enfants pour le compte du portier de l'orphelinat. Une foule mécontente se réunit devant l'église Notre-Dame des Victoires, en accusant l'orphelinat des filles de la Charité, et détruit les vitraux. Les catholiques chinois, qui sont présents dans l'église, appellent le consulat français Fontanier<sup>848</sup> à la rescousse, pour faire intervenir le tribunal chinois local. Alors, ce consulat, qui sort le pistolet et tire quand il rencontre la population agitée en cherchant l'autorité locale, est tué par la foule en colère, avec son chancelier Simon. Leurs corps sont jetés dans le fleuve.

La colère de la foule englobe presque toute la colonie française de Tianjin. La révolte se propage dans les concessions étrangères. Les écoles et les hôpitaux catholiques sont incendiés, ainsi que l'église Notre-Dame des Victoires, quatre églises anglaises et américaines. Quarante convertis chinois sont massacrés, le 21 juin 1870, ainsi que dix religieuses françaises, deux prêtres lazaristes, et beaucoup d'autres étrangers<sup>849</sup>.

En revenant à l'extrait ci-dessus, nous voyons que les missionnaires, eux-aussi, ont diabolisé l'image des Chinois, comme si tous les parents chinois n'aimaient pas leur enfants et qu'ils les abandonnaient ou les tuaient. « À ce moment-là, la France était la source de sa culture institutionnelle, et bien que l'Œuvre fût active dans beaucoup d'autres pays, les images de la Chine étaient souvent mises en évidence pour attirer la collecte de fonds. »<sup>850</sup> En réalité, les raisons de l'infanticide et de l'exposition des enfants sont diverses. Les regards qu'ils soient, portent des préjugés et des couleurs hostiles. Comme nous l'avons présenté, la

---

<sup>847</sup> Gernet, Jacques, *Chine et christianisme*, op. cit., p. 165.

<sup>848</sup> Fontanier, Henri Victor (1830-1870), est un diplomate français.

<sup>849</sup> Des informations selon Martin, Ernest, *Notes sur le massacre de Tien-tsin*, Paris, Ernest Leroux, 1884, et *Notices et documents sur les prêtres de la Mission et les filles de la Charité de S. Vincent de Paul, massacrés le 21 juin 1870, à Tien-tsin en haine de la religion catholique et de ses saintes œuvres ; ou les Premiers Martyrs de l'œuvre de la Sainte-Enfance*, Paris, Missions étrangères, 1895.

<sup>850</sup> Harrison, Henrietta, « A Penny for the Little Chinese », op. cit., p. 74. Traduit de l'anglais : « *At this time France was the source of its institutional culture, and despite the fact that it was active in many other countries, its fundraising focused on images of China.* »

motivation majeure des missionnaires catholiques, en recueillant des enfants exposés, est de sauver leur âme par le baptême, alors que sauver leur corps n'est que secondaire. Mais, nombre de Chinois croient que ces enfants sont morts parce qu'ils sont entrés dans les orphelinats étrangers, donc que ce sont les missionnaires qui les tuent<sup>851</sup> !

Nourrir et élever les enfants abandonnés est une autre activité principale de l'Association de la Sainte-Enfance, ce qui demande encore plus de ressources. Avant la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (surtout au XVIII<sup>e</sup> siècle, avant les Guerres de l'opium, à partir de 1840), les hospices (ou les orphelinats) chinois étaient les seules institutions charitables en Chine pour sauver les enfants abandonnés et empêcher l'infanticide<sup>852</sup>. Cette œuvre était prise en compte comme une action bienveillante, une force humanitaire pour améliorer le sens moral de toute la société. Pourtant, après l'ouverture de la porte de l'Empire aux Occidentaux, la condition sociale des Chinois connaît un bouleversement, un changement profond. Les missionnaires, catholiques et protestants, viennent, très nombreux. Ce qui n'a pas changé pour ces missionnaires, c'est qu'ils se sentent toujours obligés de sauver l'âme des enfants moribonds et des enfants exposés. Ils trouvent nécessaire d'établir des hospices chrétiens qui concurrencent les hospices locaux.

Il faut dire que, même au XIX<sup>e</sup> siècle, ce sont toujours les hospices chinois qui sont les plus compétitifs. Il y a des différences entre les hospices chinois et les hospices catholiques. Les hospices étrangers ne tolèrent pas que les familles gardent des contacts avec leurs enfants, afin d'éviter le retour au paganisme des enfants baptisés. Mais cette rupture est jugée inacceptable par les familles chinoises. La plupart des enfants, qui sont déposés dans les orphelinats de la Sainte-Enfance, sont des nouveaux-nés, apportés souvent par les parents, les voisins ou bien les sages-femmes. Si des membres de la famille sont présents, il leur est demandé de signer un contrat, qui assure la rupture de la relation familiale et dispense l'orphelinat de la responsabilité de la mort de l'enfant<sup>853</sup>. Ensuite l'enfant est envoyé à une nourrice de l'hospice.

La mortalité élevée des enfants est la raison principale qui provoque le massacre de Tianjin. Cette mortalité est due à plusieurs causes. La première est, comme nous l'avons déjà évoquée, que l'Institution recueille délibérément les enfants moribonds puisque le baptême est très urgent. La deuxième cause est la mauvaise organisation des nourrices et des infirmières,

---

<sup>851</sup> King, Michelle. T., *Between Birth and Death*, *op. cit.*, p. 156.

<sup>852</sup> King, Michelle. T., *Between Birth and Death*, *op. cit.*, p. 151.

<sup>853</sup> Harrison, Henrietta, « A Penny for the Little Chinese », *op. cit.*, p. 83-84.

obstacle commun tant aux hospices chinois qu'aux hospices français. L'Institution n'arrive pas à payer suffisamment de nourrices et d'infirmières. L'évêque local confirme que, si l'on trouve une nourrice ou une infirmière pour chaque enfant recueilli, ce coût sera beaucoup plus élevé que le budget annuel total de l'Institution<sup>854</sup>. Surtout, au début du fonctionnement de l'Association, les orphelinats sont petits et informels. À cause du manque de main-d'œuvre, chaque nourrice ou infirmière doit s'occuper de plusieurs enfants. Ainsi, leur négligence, voire leur indifférence, et la malnutrition, peuvent directement conduire à la mort des enfants. Ce n'est pas un cas particulier à l'Association de la Sainte-Enfance, mais un phénomène également courant dans les pays occidentaux.

Parce que les nourrices étaient rarement assez nombreuses, les orphelinats ne faisaient guère que retarder la mort par exposition – juste assez longtemps pour s'assurer que l'enfant avait reçu le baptême. Sans les bénéfices nutritionnels et immunologiques du lait maternel, la plupart mouraient de maladies infectieuses ou de faim au cours des premiers mois<sup>855</sup>.

De plus, la plupart des hospices sont construits dans les régions urbaines, alors que beaucoup d'enfants sont abandonnés dans les régions rurales. Donc, de nombreux enfants sont déjà morts avant leur arrivée aux hospices, après un voyage de longue durée. La haute mortalité est identique pour les hospices des deux pays. En France, par exemple, dans la ville de Bourg, de 1815 à 1849, environ 37,6 % des enfants sont morts dans les hospices dans leur première année ; à Lyon, en 1841-1842, c'est 45 % ; cette mortalité atteint à 63,5 % à Montpellier durant les années 1828 à 1832 et à Paris durant 1841 et 1842<sup>856</sup>. En Chine, à l'hospice de Songjiang de la ville de Shanghai, la mortalité des enfants dans leur première année atteint 48 % en 1869, alors que pour un autre hospice dans la région pauvre de la province de Hubei, cette mortalité peut atteindre 67 %<sup>857</sup>.

Pourtant, avec le développement des orphelinats de l'Association, d'autres problèmes apparaissent : la récompense en argent pour le baptême entraîne l'effet négatif d'un marché de la vente des enfants, nuisible à beaucoup de familles. Les prêtres, les évêques, les religieuses et les vierges sont accusés d'acheter les enfants et sont critiqués violemment, autant du côté chinois que du côté européen. Cette raison, combinée à la mortalité élevée des enfants et à la

---

<sup>854</sup> *Ibid.*

<sup>855</sup> Hrđy, Sarah Blaffer et Bouillot, Françoise (trad.), *Les instincts maternels*, *op. cit.*, p. 281.

<sup>856</sup> Bideau, Alain et Brunet, Guy, « La mortalité des enfants trouvés dans le département de l'Ain aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles », *Enfances abandonnée et société en Europe, XIV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle. Actes du colloque international de Rome (30 et 31 janvier 1987)*, Rome, École française de Rome, vol. 140 / 1, 1991, p. 245.

<sup>857</sup> Leung, Angela Ki Che, « Relief institutions for children in 19<sup>e</sup> century China », dans Kinney, Anne Behnke (éd.), *Chinese Views of Childhood*, University of Hawaii Press, 1995, p. 251-279.

relation rompue entre les enfants et leur famille, aboutit inévitablement à la haine du peuple à l'égard des missionnaires et des religieuses des hospices français, suscitant finalement la violence contre les hospices. Le massacre de Tianjian le confirme. L'hostilité du peuple indigène est compréhensible.

Il est impossible de séparer les études sur les œuvres charitables des missionnaires de son époque, le XIX<sup>e</sup> siècle. C'est l'époque de la colonisation et de l'expansion de l'impérialisme. Les hospices des enfants, fondés par les missionnaires catholiques en Chine, sont considérés, d'un côté, comme un acte de compassion pour les pauvres enfants, de l'autre côté, comme un complice de l'expansion de l'impérialisme, une méthode efficace pour envahir la Chine (Les références chinoises sont des articles de QIN Heping, GUO Lina, LIU Fang et BIN Jing). La conquête du christianisme se fait par le biais du recueil, et de l'éducation, des enfants abandonnés<sup>858</sup>. Les derniers seront formés comme clergés indigènes, qui aident à propager le christianisme et à développer les communautés chrétiennes en Chine.

Au cours de la Révolution française, le principe de laïcité a pris forme, accompagné de la lutte populaire pour la liberté de conscience. L'Église doit affronter le défi de la laïcisation de la société européenne, alors qu'elle essaie de chercher des intérêts en Extrême-Orient. En comparaison avec les adultes, les enfants sont plus faciles à évangéliser et à éduquer. Ceux-ci deviennent le symbole de l'espoir de christianisation du monde infidèle aux yeux de l'Église catholique. Le gouvernement des Qing, au XIX<sup>e</sup> siècle, est beaucoup plus faible que celui du siècle précédent. Après les Guerres de l'opium, comme la concession est obligatoire, le gouvernement des Qing a perdu la plupart de son autorité concernant les affaires étrangères, mais il essaie de chercher une conciliation entre l'Église française et le peuple chinois et d'apaiser la colère de ce dernier. Le gouvernement propose le *Règlement missionnaire*<sup>859</sup>, en pensant charger les mandarins de la surveillance de la gestion des hospices de l'Église. Mais, la proposition est refusée par la France, et les autres pays occidentaux<sup>860</sup>.

Face à la désapprobation des pays occidentaux, le *Règlement missionnaire* dut être annulé. Mais, le gouvernement prit d'autres mesures pour riposter. Il soutient, d'une manière

---

<sup>858</sup> Nié-Boukhéris, Magali, *L'infanticide en Chine et l'action missionnaire (1870-1926)*, Thèse de doctorat, École des hautes études en sciences sociales, 2001, p. 455.

<sup>859</sup> En chinois : Chuan jiao zhang cheng (《传教章程》). C'est une série de politiques visant à contrôler même, à supprimer les orphelinats de l'Église.

<sup>860</sup> Yang, Dachun, « Les politiques visant aux orphelinats catholiques à la fin de la dynastie des Qing », *Journal scolaire de l'Université normale supérieure de Guizhou (sciences humaines)*, 2000, N° 4, p. 80-83. Traduit par moi-même, du chinois : 杨大春, «晚清政府的教会育婴政策述论», 《贵州师范大学学报(社会科学版)》, 2000 年第四期, p. 80- 83.

plus active, le développement des hospices indigènes, fondés principalement par le gouvernement et le peuple de chaque région chinoise, pour que ces derniers deviennent une force compétitive dans le domaine de la charité et qu'ils imposent une concurrence aux hospices catholiques européens. C'est aussi une lutte contre l'influence occidentale.

À la différence des missionnaires du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui sont en fuite dans l'Empire du Milieu, sans soutien ni protection, leurs homologues du XIX<sup>e</sup> siècle sont soutenus par un appui ferme et puissant. « Révolution industrielle – colonisation – mission : telle est la trilogie qui semble caractériser la domination du monde par l'Europe et accompagner l'accession au rang de grande puissance. »<sup>861</sup> La mission du XIX<sup>e</sup> siècle est étroitement liée avec la nouvelle expansion européenne. Les principaux progrès du christianisme s'accomplissent dans les territoires colonisés<sup>862</sup>. Même si la Chine n'est pas un pays colonisé au sens strict (elle est traitée plutôt comme un pays semi-colonial et semi-féodal par les historiens chinois), elle se trouve aussi dans une situation passive, face à la mission chrétienne qui accompagne la colonisation.

Si l'évangélisation des enfants se caractérise par l'urgence du baptême, c'est parce que les missionnaires manquent d'opportunités de construire des hospices catholiques avec une grande ampleur. Leur mission se réalise secrètement. Non seulement elle est limitée par le manque de ressources et réprimée par l'autorité chinoise, mais aussi compliquée par la rivalité avec les protestants et la rupture apportée par la Révolution française.

L'œuvre de charité infantile est dominée par l'envoi de catéchistes pour baptiser les enfants mourants, toujours attesté par les témoignages et par les états de recettes et de dépenses, dans les archives de l'OPM. La priorité du baptême persiste aussi après la fondation de l'Œuvre de la Sainte-Enfance. Si les missionnaires français peuvent faire fonctionner les hospices catholiques, sans inquiétude de la persécution du gouvernement chinois, ils sont obligés d'affronter la haine et la violence du peuple, à cause de la mortalité élevée des enfants dans leurs hospices. Une confrontation plus profonde s'ensuit.

---

<sup>861</sup> Prudhomme, Claude, *Missions chrétiennes*, *op. cit.*, p. 68.

<sup>862</sup> *Ibid.*, p. 69.

## Conclusion partielle

Cette partie examine les actions des missionnaires face à ces enfants. Nous commençons par la présentation du développement du christianisme et de la chrétienté en Chine. Ensuite, nous montrons que l'action chrétienne est sous-tendue par deux impératifs : l'intervention charitable et la question du baptême. Le corpus a mis en avant, non seulement des figures françaises majeures, comme les Pères d'Entrecolles, Moyë et Pottier, mais aussi nous a montré l'importance des catéchistes indigènes, notamment des femmes chrétiennes, dans leur rôle de sauveur, et par le baptême des enfants moribonds, et l'importance de quelques individus chinois, comme Candida Xu, André Li et la fille de la famille Lo, considérés comme des fidèles zélés.

Le baptême est un point fondamental pour les missionnaires catholiques. À partir des sources et d'une série de références bibliographiques, nous avons répondu aux questions, telles que : Qui doit-on baptiser ? Quand procéder au baptême ? Pourquoi le baptême est-il si important ? Nous répondons à ces questions avec l'aide des pensées théologiques.

L'œuvre missionnaire continue à se faire connaître auprès du public européen au XIX<sup>e</sup> siècle, avec la publication de revues comme les *Annales de la Propagation de la Foi*. Même si les missionnaires ont plus de liberté, grâce au soutien du Consulat de France, la mission chrétienne se heurte toujours à bien des obstacles, spécialement à une hostilité locale avec de graves affaires comme le massacre de Tianjin.

## **CONCLUSION GÉNÉRALE**



Cette recherche est motivée par une curiosité concernant l'image de la Chine, perçue par les Occidentaux, de la fin du XVII<sup>e</sup> au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Une analyse en terme de confrontation culturelle nous est apparue indispensable pour comprendre cette place occupée par les descriptions d'enfants misérables par des missionnaires catholiques au cœur de leur action d'évangélisation. J'ai choisi 1689 comme début de la période de recherche parce que c'est le moment où les Mathématiciens du Roi arrivent en Chine, suivis par d'autres jésuites français, qui fournissent la plupart de mes sources sur l'infanticide et l'exposition des enfants dans les *Lettres édifiantes et curieuses*. La période de l'étude se termine en 1840, année où éclate la première Guerre de l'opium, tournant majeur de l'histoire de la Chine.

À la différence de la situation en Amérique, où les indigènes sont considérés comme des barbares par les jésuites, la rencontre avec le peuple chinois est plus complexe. La confrontation entre le christianisme et la civilisation chinoise est une problématique beaucoup discutée. C'est non seulement une confrontation religieuse, mais aussi un regard croisé, de nature anthropologique, une observation mutuelle entre deux cultures. Notre recherche, qui aborde l'infanticide, l'abandon d'enfants et l'œuvre du baptême des enfants par les missionnaires, souhaite contribuer à une meilleure connaissance de la condition des enfants non-désirés en Chine, des attitudes et des actions des missionnaires catholiques européens à cette époque.

Basée sur des sources manuscrites et des sources imprimées, cette thèse s'est déroulée en plusieurs étapes. Nous commençons, d'abord, dans le premier chapitre, par une étude de témoignages, c'est-à-dire une confrontation de regards différents. Les descriptions sont extraites de multiples sources, y compris les lettres imprimées et publiées comme les *Lettres édifiantes et curieuses* et *Nouvelles lettres édifiantes des missions de la Chine et des Indes orientales* ; les lettres manuscrites, provenant de la documentation des archives des Missions Étrangères de Paris et des archives de l'Œuvre pontificale missionnaire ; les récits de voyages, rédigés par les missionnaires, les diplomates et les explorateurs occidentaux. Leurs observations, concernant l'infanticide et l'exposition d'enfants, sont affectées par leur propre expérience et leur identité européenne et chrétienne. L'angoisse d'être enterré vivant, la peur du sacrifice humaine et l'obsession du baptême sont les caractères remarquables, qui ont révélé, à un certain degré, le changement de l'opinion des Occidentaux face à la Chine, une attitude de plus en plus critique.

Le deuxième chapitre a pour but de montrer les différentes raisons de l'infanticide et de l'exposition d'enfants et, surtout, les raisons de l'infanticide féminin. Une étude interdisciplinaire est nécessaire. Des raisons conjoncturelles, comme la famine et les destructions après le cycle des catastrophes naturelles, enregistrées par les lettres du P. Dufresse, sont la cause d'une grande quantité d'enfants abandonnés. Le défaut de nourriture aggrave encore cette situation, mais le gouvernement prend des mesures pour sauver la population affamée. Les causes économiques et biologiques devraient être prises en considération. Le phénomène de l'infanticide féminin est remarquable, ce qui est démontré non seulement par les témoignages littéraires, mais aussi par les statistiques démographiques. Au moment de l'expansion de la population, l'infanticide sert de méthode de contrôle de la fertilité pour les parents selon l'ouvrage de Sarah Blaffer Hrdy et Gregory Hanlon. La cause culturelle ne doit pas être négligée non plus. Le statut d'infériorité de la femme, renforcé par le culte des ancêtres, conduit à une mortalité plus élevée des bébés féminins.

Le phénomène est attesté dans la documentation chinoise par des images, des édits impériaux et des rapports des mandarins. Le chapitre III a pour but de montrer une image générale du système de charité destiné aux enfants en Chine du XVIII<sup>e</sup> au début du XIX<sup>e</sup> siècle. L'œuvre de l'enfance chinoise se caractérise par plusieurs avantages sous la dynastie des Qing. Premièrement, la gestion des hospices est systématique, avec la participation des gouvernements de différents niveaux, et du pouvoir impérial. Deuxièmement, les ressources économiques sont variées, en s'appuyant sur le don du gouvernement, des nobles, et des marchands, voire sur les profits commerciaux. Troisièmement, l'accueil des enfants dans ces hospices est plus ouvert que celui des hospices français de la même époque. Leurs objets sont non seulement les enfants abandonnés dans les rues ou dans les campagnes, mais aussi les enfants non-désirés par leurs parents. Cette œuvre charitable est une bonne méthode pour prévenir l'infanticide. Finalement, l'organisation et la surveillance de nourrices sont renforcées. La plupart des hospices demandent aux nourrices de loger sur place, afin de faciliter leur travail et de soigner les bébés. Ce système, efficace et avancé même en comparaison avec l'hospice français, joue un rôle majeur pour aider les enfants non-désirés en réduisant le taux de mortalité des filles.

La deuxième partie de la thèse traite principalement de l'action et de la réaction des missionnaires catholiques face au phénomène. Nous essayons, d'abord, de rechercher les traces d'orphelinats ou d'hospices, laissés par les missionnaires catholiques, aux XVII<sup>e</sup> et

XVIII<sup>e</sup> siècles, mais la plupart des sources nous montrent leur engouement pour le baptême. Certainement, ils s'efforcent de construire ces orphelinats ou des hospices. Les lettres des Père Prémare et d'Entrecolles nous racontent le projet de ces jésuites. L'existence d'un hospice à Macao, au sein de la concession portugaise, a été confirmée par le Père Romain dans sa correspondance. Pourtant, leur œuvre principale de sauvetage des enfants reste dans le domaine spirituel. Les jésuites, et les prêtres des MEP, malgré l'opposition de ces derniers à l'égard des rites chinois, manifestent la même passion à baptiser les enfants moribonds, en formant une armée de personnes administrant le baptême, constituée de femmes chrétiennes et de néophytes indigènes.

Les registres concernant l'œuvre des enfants par les jésuites sont peu nombreux, ce qui peut s'expliquer par l'emploi de stratagèmes dans leurs missions. Le premier est destiné principalement aux nobles et aux élites, aux princes et aux lettrés de la haute société, qui reçoivent une bonne éducation. Même si certains d'entre eux pratiquent aussi l'infanticide pour contrôler la fertilité, les missionnaires ont de la difficulté à accéder à leur maison pour baptiser leurs enfants non-désirés avant leur mort. La plupart des enfants convertis sont des enfants abandonnés dans les hospices, ou laissés dans les rues par des parents pauvres, surtout en période de famine. Dans leurs lettres, les missionnaires exposent la réalité du manque d'argent, qui limite leurs missions en ne permettant pas de recruter suffisamment de catéchistes et de nourrices.

Les prêtres des Missions Étrangères de Paris, qui sont actifs dans le sud-ouest de la Chine, évangélisent principalement des gens ordinaires et des pauvres, donc leurs descriptions sont plus abondantes. Ils dépensent beaucoup d'argent pour l'œuvre du baptême des enfants moribonds. Ces deux groupes de missionnaires partagent, alors, la même stratégie constituant à baptiser les enfants en danger de mort. Ils s'appuient beaucoup sur les communautés chrétiennes. La majorité des enfants mourants sont baptisés par des chrétiens et chrétiennes au lieu des missionnaires eux-mêmes. Ces catéchistes accèdent aux sinistrés, en se déguisant en médecin qui distribuent des remèdes et de la nourriture pendant les jours difficiles qui suivent les catastrophes naturelles. Ce stratagème, en cachette, est la meilleure manière d'éviter l'hostilité du peuple et la vigilance du gouvernement. Les familles chrétiennes deviennent aussi des maisons d'accueil, idéales pour les survivants, même si leur nombre est minime. Au cours de l'évangélisation, les femmes chrétiennes ont joué un rôle majeur. Elles représentent

non seulement les forces vives des catéchistes, mais ont aussi une grande contribution dans l'œuvre des missionnaires, sur les finances et sur la fondation de maisons de charité.

Sous la répression de l'autorité chinoise à l'égard du christianisme, malgré la passion extraordinaire du P. Moyë, la Propagande ordonne aux missionnaires de Sichuan d'agir discrètement dans l'œuvre du baptême des enfants, et demande que seulement les enfants proches de la mort reçoivent le baptême. Cette précaution persiste jusqu'aux Guerres de l'opium et, après le traité de Whampoa (24 octobre 1844), les missionnaires français obtiennent la liberté d'évangéliser selon la foi catholique dans les cinq ports, sous la protection du gouvernement français. L'œuvre charitable des enfants ne se limite plus au baptême et à l'assistance spirituelle, le projet de construire des hospices se réalise petit à petit, par l'Œuvre de la Sainte-Enfance. Mais, le conflit ne s'arrête pas ; au contraire, il provoque même une violence de grande envergure. La persécution contre les missionnaires ne vient plus simplement de la confrontation religieuse et culturelle, mais s'agrège à la lutte contre le colonialisme et l'impérialisme des Occidentaux. La querelle concernant les rites religieux s'est fondue dans l'antagonisme entre des nations différentes.

Notre étude sur l'infanticide et l'exposition des enfants chinois, et l'action missionnaire catholique à l'époque moderne, souhaite contribuer à une meilleure connaissance de l'histoire des missions en Extrême-Orient et de l'image de la Chine aux yeux des Européens.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle, le siècle des Lumières, a connu un tournant intellectuel important en Europe, qui conduit à une nouvelle culture occidentale. Ce siècle en France se caractérise par la contribution remarquable d'un groupe des philosophes très importants comme Montesquieu, Voltaire, Rousseau, et par des idées de raison, de progrès, et de tolérance<sup>863</sup>. L'image de la Chine a joué un rôle non négligeable pendant ce processus. Introduite par les missionnaires, surtout les jésuites, la Chine est une référence courante chez les philosophes des Lumières, qui ont pour but de reconstruire l'Europe. Coupées de la tradition et de la religion, ces constructions mentales nouvelles requièrent des soutiens étrangers pour se justifier. Voltaire, par exemple, s'oppose fermement au catholicisme et se fait l'avocat du déisme, en proposant de remplaçant la religion par la morale. Le régime politique chinois est un exemple de l'absolutisme éclairé et rationnel à ses yeux.

Ainsi, le décalage persistant entre la politique des autorités chinoises et les pratiques effectives des populations peut trouver son explication. Suivant les principes moraux proposés

---

<sup>863</sup> Cottret, Monique, *Culture et politique dans la France des Lumières (1715-1792)*, Paris, Armand Colin, 2002, p.9.

par le Confucianisme, l'empereur, même s'il possède le pouvoir absolu, doit prendre une politique de bienveillance face à son peuple, avec l'aide de ses mandarins. C'est pourquoi qu'on peut trouver beaucoup de témoignages sur les mesures prises par le gouvernement devant l'infanticide, l'exposition d'enfants et la famine, alors que la population choisit d'éliminer certains de ses enfants, pour la cause économique et culturelle. D'ailleurs, les gouvernants s'inquiètent aussi de la mortalité élevée des filles, qui réduira le taux de mariage et apportera la décroissance de la population finalement.

Cette thèse espère, également, démontrer leur influence sur l'œuvre de l'enfance des missionnaires catholiques de l'époque postérieure, après 1840. Alors que les conditions de la mission s'améliorent pour les missionnaires occidentaux, c'est un processus allant de la sinophilie à la sinophobie pour les Européens.

L'originalité de cette recherche réside dans un essai qui vise à rapprocher l'ethnologie, l'histoire du genre et l'histoire religieuse, et à insérer l'étude au sein du contexte historique de la mission globale, ainsi que du processus de la colonisation. Les témoignages de ces voyageurs occidentaux sont affectés, profondément, par leur propre position et par leur expérience. Dans les lettres au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les jésuites évoquent souvent encore les politiques de l'empereur pour lutter contre l'infanticide et l'exposition d'enfants, alors que ces descriptions sont tellement rares dans les témoignages des prêtres des Missions étrangères et d'autres voyageurs européens. Une analyse en terme de confrontation culturelle nous est apparue indispensable pour comprendre les descriptions des enfants misérables au cœur de l'évangélisation des missionnaires catholiques. L'attention particulière aux enfants morts sans baptême vient non seulement de leur croyance en la théologie des limbes, mais aussi de leur regard curieux devant un peuple « barbare » et moins civilisés. En affichant le nombre étonnant des enfants misérables, les missionnaires catholiques, se considérant comme des sauveurs, peuvent attirer l'attention de l'Église et des chrétiens européens, et demander plus de ressources pour sauver les âmes de ces païens d'une autre civilisation.

L'humanité cesse aux frontières de la tribu, du groupe linguistique, parfois même du village ; à tel point qu'un grand nombre de populations dites primitives se désignent d'un nom qui signifie les « hommes » (ou parfois – dirons-nous avec plus de discrétion – les « bons », les « excellents », les « complets »), impliquant ainsi que les autres tribus, groupes ou villages ne participent pas des vertus – ou même de la nature – humaines, mais sont tout au plus composés de « mauvais », de « méchants », de « singes de terre » ou « d'œufs de pou »<sup>864</sup>.

---

<sup>864</sup> Lévi-Strauss, Claude, *Race et histoire*, Paris, Gallimard, 1<sup>ère</sup> éd., 1952, rééd., 1987, p. 21.

Dans le contexte du XVIII<sup>e</sup> siècle, « le mot *civilisation* se plaçait au sommet d'une hiérarchie ; au plus bas, la sauvagerie ; puis la barbarie ; ensuite la civilité, la politesse, puis une sage police ; enfin, la civilisation. »<sup>865</sup> L'ethnologie ne devient une branche indépendante qu'à partir du XIX<sup>e</sup> siècle en se définissant comme « la science de la classification des races ». Elle désigne l'étude des structures sociales et culturelles d'un groupe, visant à la compréhension d'ensemble de la société étudiée<sup>866</sup>. Donc, ce sujet est conforme à l'étude de la description des enfants chinois dans les lettres et les mémoires des jésuites et des prêtres des MEP, ainsi que d'autres voyageurs occidentaux. Les missionnaires montrent les résultats de leur œuvre, par les chiffres considérables des enfants exposés et des enfants mourants, et attirent le soutien économique et politique. Inspiré par ces descriptions, Mgr de Forban Janson a créé la Sainte-Enfance pour sauver ces pauvres petits enfants chinois.

Nous employons aussi le comparatisme quand nous traitons les sujets de la gestion des hospices et des raisons de l'infanticide. Nous mettons en regard la situation de la Chine, et celle de certains autres pays, parmi lesquels la France, l'Italie, le Japon et l'Inde. Au cours de la recherche, nous mettons également en perspective le phénomène étudié par rapport à l'histoire du genre et de l'administration des sacrements.

Cette recherche a été facilitée par ma pratique des langues. Je peux lire des documents d'archives en chinois, ainsi que les articles publiés par les historiens chinois, concernant le phénomène de l'infanticide et de l'abandon, et les missions catholiques. J'ai exploité aussi des sources manuscrites en français malgré certaines difficultés paléographiques. Cette confrontation nous permet d'avoir une vision plus complète et plus objective. Au début de la recherche, nous supposions qu'il y aurait une riche documentation concernant les hôpitaux ou les hospices des enfants du côté français, car le monde catholique est connu pour ses œuvres charitables. Cependant, les traces sont rares aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, et même au début du XIX<sup>e</sup> siècle, alors que l'assistance spirituelle occupe la première place dans la charité vis-à-vis de l'enfance. Au contraire, les Chinois, eux-mêmes, construisent un système complet pour sauver les enfants tués ou abandonnés, qui consiste en une éducation morale, la persuasion religieuse, le soutien économique et la construction d'établissements, même si les lois qui punissent l'infanticide ne sont pas suffisantes. Bien que Chinoise, nous avons pu constater les difficultés d'accès à certaines archives nationales et locales. De plus, certaines d'entre elles

---

<sup>865</sup> Boudet, Jacques, *Les mots de l'histoire : dictionnaire*, Paris, Larousse, 1998, p. 215.

<sup>866</sup> Offenstadt, Nicolas, *Les mots de l'historien*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2009, p. 42.

semblent avoir disparues au cours du siècle passé, notamment au moment de la Révolution culturelle.

Bien entendu, il y a beaucoup de limites dans cette recherche. Par manque de temps, je n'ai pas pu exploiter toutes les sources manuscrites susceptibles d'intérêt. Le développement sur l'œuvre de la fondation des écoles de filles à Sichuan est basé principalement sur des sources secondaires. Il y a aussi des archives en latin, qui seraient très intéressantes à analyser : le Journal du prêtre André Li, des documents aux Archives historiques de Propaganda fide et aux ARSI (Archivum Romanum Societatis Iesu). En plus, les documents chinois que je consulte sont en chinois ancien, qui posent, aussi, des difficultés pour la lecture et la compréhension.

Des pistes de recherches permettraient de prolonger le travail que nous avons réalisé. Durant notre recherche, nous avons découvert que les missionnaires s'appuient beaucoup sur les catéchistes chinois, surtout des femmes, pour baptiser les enfants. Une première piste consisterait à tenter d'élargir la recherche sur la formation des prêtres et des clergés indigènes. Une autre piste serait de faire une enquête sur la conversion et sur l'éducation des enfants, qui appartiennent aux familles chrétiennes. Les témoignages protestants auraient pu être analysés plus profondément. Nous pourrions aussi lancer une comparaison entre les actions des missionnaires catholiques et celles des missionnaires protestants.

Nous espérons, avec cette étude sur l'œuvre de l'enfance, apporter un nouvel éclairage sur l'image de la Chine aux yeux des Européens à l'époque de l'expansion de la civilisation occidentale et, en même temps, participer à enrichir la compréhension de l'histoire du catholicisme et de l'histoire de la mission catholique.



## Table des matières

Résumé.....	3
Abstract.....	4
Remerciements.....	5
Table des abréviations.....	7
Introduction.....	9
Justification de la recherche.....	11
État de la recherche.....	13
Sources consultées et méthodologie.....	27
Première partie : Les enfants misérables en Chine.....	35
Chapitre I : Confrontation des regards.....	40
I. 1. Les descriptions des missionnaires, au XVIIIe siècle.....	41
a. Les descriptions avant 1750.....	41
b. Les descriptions après 1750.....	54
I. 2. Les récits d'autres voyageurs occidentaux, de la fin du XVIIIe au début du XIXe siècle.....	65
a. Les témoignages des voyageurs britanniques.....	65
b. Les témoignages des voyageurs français.....	78
I. 3. Les témoignages chinois, du XVIIe au XIXe siècle.....	91
Chapitre II : Les raisons de l'infanticide et de l'abandon.....	113
II. 1. Le cycle des catastrophes naturelles : destructions et famines.....	114
II. 2. La croissance démographique.....	128
II. 3. Le statut d'infériorité de la femme chinoise.....	139
II. 4. Croyances et coutumes.....	150
Chapitre III : Actes de charité du côté chinois.....	157
III. 1. Période de Yongzheng (1722-1735) : un encouragement officiel.....	158
III. 2. Période de Qianlong (1735-1795) : une prospérité nationale.....	164
a. Le financement varié des hospices.....	164
b. Fonctionnement et dysfonctionnement des hospices.....	171
c. Un moyen efficace pour éviter la noyade des filles.....	179
III. 3. Sous les règnes des empereurs Jiaqing (1796-1820) et Daoguang (1821-1840), avant la première Guerre de l'opium : une continuation ferme.....	184

Conclusion partielle.....	199
Deuxième partie : Les missionnaires : secours et évangélisation des enfants.....	201
Chapitre IV : Établissement des communautés chrétiennes en Chine.....	205
IV. 1. Présence de la chrétienté en Chine.....	206
a. Premières traces chrétiennes, au VIIe siècle.....	206
b. Le contexte, et les stratégies des missions catholiques en Extrême-Orient du XVIe au XVIIIe siècle.....	210
IV. 2. L'arrivée des premiers jésuites (XVIe-XVIIIe siècles) : l'impératif du baptême d'enfants.....	217
IV. 3. La chrétienté au Sichuan : l'œuvre des Pères des Missions Étrangères de Paris, au XVIIIe siècle.....	231
Chapitre V : Secours spirituels apportés aux enfants avant 1840.....	243
V. 1. Envoyer des catéchistes : le rôle des femmes.....	244
a. Le travail des jésuites.....	244
b. Le travail des Pères des MEP.....	257
V. 2. Sauver les enfants : la priorité du baptême.....	272
a. Le travail des jésuites.....	272
b. Le travail des Pères des MEP.....	275
Chapitre VI : Une source d'inspiration pour la charité et le baptême d'enfants à partir du XIXe siècle.....	305
VI. 1. Construire des hospices : un projet inabouti ?.....	306
VI. 2. 1840 : un tournant pour les missions en Chine.....	328
VI. 3. L'Œuvre de la Propagation de la foi : un soutien efficace.....	334
VI. 4. L'Œuvre Pontificale de la Sainte-Enfance : une confrontation plus profonde.....	349
Conclusion partielle.....	360
Conclusion générale.....	361

## Table des illustrations

Illustration 1: La province de Sichuan dans la Chine des Qing (carte).....	55
Illustration 2: La noyade de filles conduit à la mort du fils (1860s) (gravure).....	105
Illustration 3: La vengeance des filles noyées (1852) (gravure).....	107
Illustration 4: La récompense de la bienfaisance (1852) (gravure).....	109
Illustration 5: Le volume des pluies en Chine (carte).....	124
Illustration 6: La croissance démographique chinoise (1600-1850) (graphique).....	130
Illustration 7: Le ratio de mortalité entre filles et garçons nouveaux-nés en Chine et dans certains pays européens, 1700-1840 (graphique).....	133
Illustration 8: Le ratio de mortalité entre filles et garçons entre 1 et 4 ans en Chine et dans certains pays européens, 1700-1840 (graphique).....	134
Illustration 9: Pourcentage des hommes jamais mariés, selon les âges, en Chine et dans quelques pays européens, vers 1800 (graphique).....	191
Illustration 10: Pourcentage des femmes jamais mariées, selon les âges, en Chine et dans quelques pays européens, vers 1800 (graphique).....	192
Illustration 11: Les provinces le plus souvent évoquées dans les rapports des mandarins (carte).....	197
Illustration 12: Les trois provinces du Sichuan, du Yunnan et du Guizhou (carte).....	231
Illustration 13: Nombre d'enfants baptisés dans la province Sichuan, de 1770 à 1792 (graphique).....	293
Illustration 14: État des recettes et des dépenses présumées des missions des MEP, pour l'année 1841 (photo).....	348
Illustration 15: Recettes de l'Œuvre de la Sainte-Enfance (1843-1877) (graphique).....	352

## **Table des tableaux**

Tableau 1: Le nombre de chrétiens au début, et à la fin, du règne de Kangxi.....	216
Tableau 2: Tableau général des catéchumènes formés, des adultes et des enfants baptisés dans la province Se-tchoan (1770-1792).....	292
Tableau 3: État des sommes recueillies, de 1822 à 1823.....	344
Tableau 4: La répartition des sommes consacrées aux missions, de 1823 à 1824.....	346

# THÈSE

Pour obtenir le grade de  
**Docteur**

Délivré par **UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY MONTPELLIER  
III**

*ARTS, LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES ET  
SOCIALES*

Préparée au sein de l'école doctorale 58  
Et de l'unité de recherche CRISES

Spécialité : **HISTOIRE DES RELIGIONS**

Présentée par **Chenzhe LI**

**L'infanticide, l'exposition d'enfants en Chine et  
l'évangélisation des missionnaires catholiques  
(1689-1840)**

**VOLUME II : SOURCES, BIBLIOGRAPHIES,  
ANNEXES**

**Sous la direction de Monsieur Serge Brunet**  
Professeur d'histoire moderne à l'Université Paul-Valéry  
Montpellier III

Soutenue le 6 mai 2020 devant le jury composé de

Monsieur Serge BRUNET, Professeur, Université de Paul-Valéry Montpellier III	Directeur de thèse
Madame Gladys CHICHARRO, Maîtresse de conférence, Université Paris 8	Membre du jury
Madame Monique COTTRET, Professeur, Université de Nanterre	Rapporteuse
Monsieur Pierre-Antoine FABRE, Directeur d'Études à l'EHESS (Paris)	Membre du jury
Monsieur Gregory HANLON, Munro Professor of History, Dalhousie University, Canada	Membre du jury
Monsieur Philippe MARTIN, Professeur, Université Lumière Lyon II	Rapporteur, Président du jury
Madame Odile MOREAU, Maîtresse de conférences HDR, Université Paul-Valéry Montpellier III	Membre du jury



## **SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE**



## **SOURCES MANUSCRITES**

### *ARCHIVES DES MISSIONS ÉTRANGÈRES DE PARIS*

Les archives manuscrites des MEP sont actuellement organisées de la manière suivante : un premier ensemble de 1303 volumes d'archives anciennes (de 1660 à 1940) contient des lettres reliées des missionnaires, classées par missions ou thèmes (ex : séminaire, voyage, procure de Rome, etc.) et par ordre chronologique. Un deuxième ensemble rassemble majoritairement des lettres, cette fois-ci non reliées et classées par ordre alphabétique par nom de missionnaires et par mission. J'ai consulté, successivement ces archives selon ces deux entrées. Nous présentons ici les archives par ordre des volumes, et dans chaque volume, par ordre chronologique.

- Volume 27 :

Abrégé du journal du M. Romain, procureur des évêques, vicaire apostolique et missionnaire français résident à Macao, p. 513.

- Volume 437 :

Lettre de Pottier, les jugements sur Jean-Martin Moyë, en Chine à M. Alary, 14 septembre 1775, p. 602.

Lettre de Moyë en Chine, avis aux âmes charitables d'Europe, 7 octobre 1779, p. 942.

- Volume 438 :

Lettre de Moyë à M. Alary, il s'indigne de la froideur de quelques chrétiens, 31 août 1780, à Sichuen, p. 3.

Lettre de François Pottier au Père Alary, 15 octobre 1781, sur la fondation des écoles de filles par M. Moyë, les arguments de Moyë pour étendre le don du baptême à tous les enfants, p. 152.

Lettre de Devant à M. Alary, 17 août 1782, qui rend compte de son ministère et de l'établissement d'écoles de filles de vierges, par des veuves et des vierges, p. 210.

Lettre de Pottier à M. Steiner, 18 octobre 1782, concernant l'état de la mission ; la formation de religieuses par M. Moyë ; les détails sur cette institution et jugement personnel ; l'exagérations des pratiques religieuses imposées par M. Moyë, p. 238.

Lettre de Pottier à M. Villais, 1782, en Chine, sur le Décret de la Sacré Congrégation sur le baptême des enfants, superstitions à l'occasion de la sécheresse, p. 350.

Lettre de Pottier à M. Alari, au Sichuen, 2 octobre 1783, sur les travaux catéchistes et l'attribution des aumônes, p. 419.

Lettre de Pottier à M. Alary, 26 septembre 1784, sur l'attribution des aumônes, p. 515.

Lettre de Pottier, à M. Descourvières, 14 septembre 1786, sur l'état de la mission, p. 797.

- Volume 447 :

Lettre de Pottier à M. Steiner, 14 septembre 1775, sur l'état religieux de la mission, p. 215.

Lettre de Hamel à M. Steiner, 22 août 1777, les jugements sur l'œuvre de Moyë, p. 295.

Lettre de Pottier, évêque d'Agathopolis, vicaire apostolique du Su-tchuen, 17 octobre 1781, sur les opinions de Moyë concernant le baptême d'enfants, p. 795.

Lettre de Pottier à M. Descourvières, 18 octobre 1782, sur l'institution des vierges, p. 911.

- Volume 544 :

Journal de la mission du Kouy Tcheou, juillet 1857, sur l'Œuvre Angélique du baptême d'enfants, p. 672.

- Volume 1250 :

Lettre de Dufresse à sa mère, 12 octobre 1779, à Sichuan, sur le baptême d'enfants et famine, p. 78.

Lettre de Dufresse à M. Adrian, 21 septembre 1781, sur la famine et le baptême d'enfants, p. 135.

Lettre de Dufresse à M. Alary, 4 octobre 1782, sur le travail de Moyë, p. 148.

Lettre de Dufresse à M. Descourvières, 6 octobre 1782, sur l'état de la mission, p. 153.

Lettre de Dufresse à M. Alary, 29 février 1786, sur les décrets de Rome restreignant les pratiques de M. Moyë, p. 219.

Lettre de Dufresse à sa mère, 14 septembre 1786, sur la famine en Chine, p. 430.

## *FONDS DE L'ŒUVRE DE LA PROPAGATION DE LA FOI (LYON)*

Ces archives se trouvent à Lyon. Le fonds rassemble les archives de l'œuvre 1822 (date de sa création) à 1922 (date du transfert de la direction de l'œuvre à Rome). Outre les registres concernant l'administration, le fonctionnement et les résultats de l'œuvre, il contient une abondante correspondance. J'ai consulté la série E : lettres en provenance des missions du Proche-Orient, du Moyen-Orient et d'Asie.

## Dossier E : Chine

### E-99 : généralité et divers (1818-1920)

- e-14765 : Extrait du journal *l'Écho français* du 3 mai 1843 sur l'œuvre du rachat des enfants.
- e-14769 : Descriptions de l'infanticide (1844).
- e-14774 : Notes sur les baptêmes d'enfants moribonds (date inconnue, entre 1847 et 1854).

### E-121 : Sichuan

- e-17967 : État des recettes et dépenses présumées, répartition des revenus en 1841, parlant des dépenses pour le baptême d'enfants. (dates des renseignements : 15 août 1841).
- e-17970 : Lettre de Mgr Perocheau, évêque de Maxula, vicaire apostolique de Sichuan à M. de Jessé, président du conseil de Lyon, daté du 5 septembre 1843, à Sichuan, concernant l'œuvre de baptême des enfants d'infidèles en danger de mort et de la fondation de l'association angélique.
- e-17973 : Lettre de Perocheau, le 1<sup>er</sup> septembre 1845, à Sichuan, parlant du baptême des enfants par les baptiseurs et baptiseuses.
- e-17975 : Lettre de Perocheau à M. le Président et les membres du conseil central de Paris, 2 septembre 1845, demande plus de soutien pour le baptême d'enfants et l'œuvre des écoles.
- e-17977 : Lettre de Perocheau, vicaire apostolique de Sichuan, 5 septembre 1846, à Messieurs les présidents et membres des deux conseils de l'Œuvre de la Propagation de la foi, sur le chiffre d'enfants baptisés qui est de 57447.
- e-17979 : Extrait d'une lettre de Mgr Sapin, missionnaire apostolique au Sichuan, à M. Carré, parlant de l'infanticide en Chine (Lettre sans date, on suppose qu'elle est de 1846 ou 1847, selon son classement dans les archives).
- e-17980 : Lettre de Pérocheau à messieurs les présidents et membres des deux conseils, Paris et Lyon, à Sichuan, 2 septembre 1847 : 68477 enfants d'infidèles baptisés.
- e-17986 : État des recettes et des dépenses présumée pour l'année 1851 (date du renseignement, c'est le septembre 1850).

### E-117-2 : Macao, Procure de la propagande et des missions italiennes (1838-1841)

- e-17594 : Lettre de Théodore Joset, procureur de la propagande, à Macao, 22 décembre 1838, qui parle des enfants misérables.

- e-17595 : Extrait d'une lettre adressé de Macao, 20 avril 1839, par M. Théodore Joset, procureur de la Propagande, à M. le rédacteur des Annales de la Propagation de la foi à Lyon, sur l'histoire du baptême d'enfants dans l'hôpital des enfants abandonnés chinois par une femme chrétienne.

## **SOURCES IMPRIMÉES**

### **LETTRES DE MISSIONNAIRES**

*Annales de l'Œuvre de la Sainte-Enfance*, éd. Église catholique. Œuvre pontificale de la Sainte-Enfance, Paris, France, Aux bureaux de l'Œuvre, 1846.

*Annales de l'Œuvre de la Sainte-Enfance*, Paris, Au Bureau du conseil central de l'œuvre, août 1871, n°141.

BRISACIER, Jacques-Charles de et THIBERGE, Louis, *Lettre de Messieurs des Missions Etrangères au Pape, sur les idolâtries et les superstitions chinoises*, s. l, s. n, 1700.

BROULLION, Nicolas, *Missions de Chine, mémoire sur l'état actuel de la mission du Kiang-Nan, 1842-1855, par le R. P. Broullion, suivi de lettres relatives à l'insurrection, 1851-1855*, Paris, Julien, Lanier et Cie, 1855.

BUCHON, Jean Alexandre C., *Lettres édifiantes et curieuses concernant l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, avec quelques relations nouvelles des missions et des notes géographiques et historiques, publiées sous la direction de M. Louis-Aimé Martin*, tome. IV, Paris, Société du Panthéon littéraire, 1838.

COMPAGNIE DE JÉSUS, *Nouvelles lettres édifiantes des missions de la Chine et des Indes orientales*, Paris, France, A. le Clere, 1818. 8 vol.

FROGER, François, *Relations du premier voyage des François à la Chine : fait en 1698, 1699 et 1700 sur le vaisseau « L'Amphitrite », éd. E. A. Voretzsch, 1926.*

*Lettres édifiantes et curieuses, écrites des Missions étrangères par quelques missionnaires de la compagnie de Jésus (recueillies par les PP. Le Gobien, J.-B. du Halde, N.-L. Ingoult, A.-J. de Neuville, Louis Patouillet et autres)*, Paris, s. n., 1707-1773, 29 tomes en 25 vol.

LE COMTE, Louis, *Éclaircissement sur la dénonciation, faite à N. S. P, le pape, des nouveaux mémoires de la Chine*, Paris, 1700.

MONTMIGNON, Jean-Baptiste, *Choix des lettres édifiantes, écrites des missions étrangères: avec des additions, des notes critiques, et des observations pour la plus grande intelligence de ces lettres*, Paris, Maradan, 1808.

MONTROND, Maxime Fourcheux de, *Missions du Levant, d'Asie et de la Chine, lettres, récits, fragments divers, extraits des « Annales de la Propagation de la foi » et précédés d'une introduction*, Lille, L. Lefort, 1846.

*Nouvelles des missions orientales, reçues au séminaire des Missions Etrangères à Paris, en 1782, 1791, 1792*, Liège, Lemarié, 1794.

VISSIÈRE Isabelle et VISSIÈRE Jean-Louis (éd.), *Lettres édifiantes et curieuses des Jésuites de Chine : 1702-1776*, Paris, Desjonquères, 2002.

## RÉCITS DE VOYAGE EN CHINE

AMIOT, Jean-Joseph-Marie, BOURGEOIS, François, POIROT, Aloys de, *Mémoires concernant les Chinois*, Paris, Nyon, 1780.

AMIOT, Joseph Marie, BOURGEOIS, François, CIBOT, Pierre Martial, *Mémoires concernant l'histoire, les sciences, les arts, les mœurs, les usages des Chinois*, Paris, Nyon, 1780.

AMIOT, Joseph Marie, CIBOT, Pierre-Martial, POIROT, Aloys de, *Mémoires concernant l'histoire, les sciences, les arts des chinois*, Paris, Nyon aîné, 1780.

BARROW, John, *Bibliothèque portative des voyages*, Tome 41, *Travels in China*, London, T. Cadell & W. Davies, 1804, traduite de l'anglais par M.M. Henry et Breton, Paris, Lepelet, 1817.

CHARPENTIER DE COSSIGNY, Joseph-François, *Voyage à Canton, capitale de la province de ce nom, à la Chine, par Gorée, le cap de Bonne Espérance et les Isles de France et de la Réunion : suivi d'Observations sur le Voyage à la Chine de Lord Macartney et du citoyen Van-Braam, et d'une esquisse des arts des indiens et des chinois / par le C. Charpentier-Cossigny*, Paris, André, 1799.

COUPLET, Philippe, *Histoire d'une dame chrétienne de la Chine ou par occasion les usages de ces peuples, l'établissement de la religion, les manières des missionnaires, & les exercices de piété des nouveaux chrétiens sont expliqués*, Estienne Michallet, 1688.

DAVIS, John Francis, *La Chine, ou description générale des mœurs et des coutumes de l'Empire chinois par J. F. Davis. The Chinese: A General Description of the Empire of China and Its Inhabitants*, London, Charles Knight, 1836, l'ouvrage traduit de l'anglais par A. Pichard; revu et augmenté d'un appendice par Bazin aîné, Paris, Librairie de Paulin, 1837.

DU HALDE, Jean-Baptiste, *Description géographique, historique, chronologique, politique et physique de l'empire de Chine et de la Tartarie chinoise [d'après les mémoires des pères Martin Martini, Ferdinand du Verbiest, Philippe Couplet. etc] enrichie de cartes générales et particulières [dressées par le sieur Jean Baptiste Bourguignon d'Auville géographe du roi] et ornée d'un grand nombre de figures et de vignettes*, Paris, G. Le Mercier, 1735.

GUIGNES, Chrétien-Louis-Joseph de (1759-1845), *Voyages à Péking, Manille et l'Île de France, faits dans l'intervalle des années 1784 à 1801*, Tome 2, faits dans l'intervalle des années 1784 à 1801, par M. de Guignes, Paris, Imprimerie impériale, 1808.

GUIGNES, Chrétien-Louis-Joseph de (1759-1845), *Voyages à Péking, Manille et l'Île de France, faits dans l'intervalle des années 1784 à 1801*, Tome 3, faits dans l'intervalle des années 1784 à 1801, par M. de Guignes, Paris, Imprimerie impériale, 1808.

HUC, Évariste-Régis, *Le christianisme en Chine, en Tartarie et au Thibet*, Tome 3 par M. Huc, Paris, Gaume frères (et J. Duprey), 1857.

LE GOBIEN, Charles, *Histoire de l'édit de l'empereur de la Chine, en faveur de la religion chrétienne: avec un Eclaircissement sur les honneurs que les Chinois rendent à Confucius & aux morts*, Paris, chez Jean Anisson directeur de l'Imprimerie royale, 1698.

LE GOBIEN, Charles, *Nouveaux mémoires sur l'état présent de la Chine*, Paris, France, Anisson, 1702.

MACARTNEY, George, *Voyage dans l'intérieur de la Chine, et en Tartarie fait dans les années 1792, 1793 et 1794, par lord Macartney[...]; rédigé sur les papiers de lord Macartney, sur ceux du commodore Érasme Gower, et des autres personnes attachées à l'ambassade ; par Sir Georges Staunton. An embassy to China*, (réédition) London, Longmans, 1962, traduit de l'anglais, avec des notes, par J. Castéra. Seconde édition, augmentée d'un précis de l'histoire de la Chine, par le traducteur, et du Voyage en Chine et en Tartarie de J. C. Huttren, traduit de l'allemand par le même traducteur. Avec 35 planches et 4 cartes gravées en taille-douce par J. B. P. Tardieu, Paris, F. Buisson, 1798.

MATIGNON, Jean-Jacques, *Superstition, crime et misère en Chine*, Paris, Masson, Lyon, A. Storck, 1899.

MILNE, William C., *La vie réelle en Chine, par le révérend William C. Milne. Life in China*, London, G. Routledge & Co., 1857, traduite par André Tasset, avec une introduction et des notes par M. G. Pauthier, Paris, Librairie de l'Hachette, 2<sup>e</sup> édition, 1860.

PITON, Charles, *La Chine, sa religion, ses moeurs, ses missions, par Charles Piton*, Lausanne, G. Bridel, 1902.

RHODES, Alexandre, *Voyages et missions du Père Alexandre de Rhodes de la compagnie de Jésus de la Chine et d'autres royaumes de l'Orient*, Paris, éd. Julien & Lanier, 1854.

#### ARCHIVES JÉSUITES EN FRANCE

PALATRE, Gabriel, *L'infanticide et l'Œuvre de la Sainte-Enfance en Chine*, Chang-hai, Chine, Autographie de la Mission catholique à l'orphelinat de Tou-sè-wè, 1878.

#### FONDS DE L'ŒUVRE DE LA PROPAGATION DE LA FOI

*Annales de la Propagation de la foi, recueil périodique, des lettres des évêques et des missionnaires des missions des deux mondes, et de tous les documents relatifs aux missions et à l'œuvre de la propagation de la foi, collection faisant suite aux lettres édifiantes*, Lyon, Chez l'éditeur des Annales, 1822-1853.

(Seul le tome I est une réédition de 1837 pour les années 1822-1825, le tome II est une édition de 1826 et 1827, le tome III de 1828 et 1829, à partir de tome IV (1830). Il y a un volume par année.)

## SOURCES EN CHINOIS

Les Premières Archives historiques de la Chine (éd.), *Archives sur les activités des missionnaires catholiques occidentaux en Chine au début et au milieu des Qing*, 4 vol., Pékin, Zhonghua Book Company, 2003.

Traduit par moi-même : 中国第一历史档案馆编, 《清中前期西洋天主教在华活动档案》, 共四卷, 中华书局, 2003 年。

ZHAO Zengyue, « Les archives sur la fondation et la gestion des hospices des Qing » dans *Les archives historiques*, les archives sont sélectionnées et éditées par ZHAO Zengyue à partir des documents des Premières Archives historiques de la Chine, N° 2, 2015, p. 4-30.

Traduit par moi-même : 赵增越, 《清代设立与管理育婴堂档案》, 《历史档案》, 2015 年第二期, 原档案出自中国第一历史档案馆。

## **BIBLIOGRAPHIE**

### OUVRAGES GÉNÉRAUX

ALFANI, Guido, CASTAGNETTI, Philippe et GOURDON, Vincent, *Baptiser : pratique sacramentelle, pratique sociale (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Saint-Étienne, Université de Saint-Étienne, 2009.

ARIÈS, Philippe, *L'homme devant la mort*, Paris, Seuil, 1977.

BARROW, John, WALTER, Xavier et PEYREFITTE, Alain, *John Barrow : un Anglais en Chine au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Payot, 1994.

BECCHI Egle, JULIA Dominique et BARDOS Jean-Pierre, *Histoire de l'enfance en occident*, 2 tomes, Paris, Seuil, 1998.

BOSWELL, John Eastburn et DAUZAT, Pierre-Emmanuel, *Au bon coeur des inconnus : les enfants abandonnés, de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris, Gallimard, 1993, Traduit de l'anglais : *The Kindness of Strangers : the abandonment of Children in Western Europe from late Antiquity to the Renaissance*, New York, Pantheon books, 1988.

BOOTHROYD, Ninette, *Le voyage en Chine, anthologie des voyageurs occidentaux, du Moyen Âge à la chute de l'empire chinois*, Paris, R. Laffont, 1992.

BOUTRY, Philippe, FABRE Pierre Antoine et JULIA, Dominique, *Rendre ses vœux: les identités pèlerines dans l'Europe moderne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Édition de l'École des hautes études en sciences sociales, 2000.

CAFFIERO, Marina, *Baptêmes forcés: histoire de juifs, chrétiens et convertis dans la Rome des papes*, trad. Isabelle Chabot, éd. Daniel Tollet, Paris, Honoré Champion, 2017.

CAPODANO-CORDONNIER, Hélène et SAMUEL, Aurélie, *Enfants de Chine : petits tigres et jeunes dragons [exposition présentée au Musée départemental des Arts asiatiques, Nice, 16 décembre 2011-14 mai 2012]*, Milano [Nice] [Paris] [Morangis], Silvana Ed. Conseil général des Alpes-Maritimes Musée Guimet [diff. Vilo], 2011.

常建华, «清代的国家与社会研究», 人民出版社, 2006.

CHANG, Jianhua, *Étude sur l'État et la société des Qing*, Pékin, Presse du peuple, 2006. (Traduit par l'auteur de cette thèse)

CHAUNU Pierre, *La mort à Paris: XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 1<sup>ère</sup> éd., 1978, réédition 1984.

CHING, Julia et KÜNG, Hans, *Christianisme et religion chinoise*, trad. Joseph Feisthauer, Paris, Seuil, 1991.

COTTRET, Monique, *Culture et politique dans la France des Lumières (1715-1792)*, Paris, Armand Colin, 2002.

CUCHET, Guillaume, *Le crépuscule du purgatoire*, Paris, Armand Colin, 2005.

- ÉTIEMBLE, René, *L'Europe chinoise. I. De l'Empire romain à Leibniz*, Paris, Gallimard, 1988.
- DENIS, Henri, *Le baptême des petits enfants, histoire, doctrine, pastorale*, Paris, le Centurion, 1980.
- DUCHET-SUCHAUX, Gaston, Monique, *Les ordres religieux, guide historique*, Paris, Flammarion, 1993.
- ÉTIEMBLE, René, *L'Europe chinoise. II. De la sinophilie à la sinophobie*, Paris, Gallimard, 1989.
- FLIPO, Claude, *La vie spirituelle du catéchiste : parler du Christ et s'y convertir dossier*, Paris, Commission nationale de l'enseignement religieux, 2000.
- GÉLIS, Jacques, *L'arbre et le fruit : la naissance dans l'Occident moderne, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, France, Fayard, 1984.
- GÉLIS, Jacques, *Les enfants des Limbes : mort-nés et parents dans l'Europe chrétienne*, Paris, Audibert, 2006.
- GISEL, Pierre, *Pourquoi baptiser : mystère chrétien et rite de passage*, Genève, Labors et Fides, 1994.
- GUTTON, Jean-Pierre, *Dévots et société au XVII<sup>e</sup> siècle : construire le ciel sur la terre*, Paris, Belin, 2004.
- HANLON, Gregory, *Human nature in rural Tuscany : an early modern history*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2007.
- HRDY, Sarah Blaffer et BOUILLOT, Françoise, *Les instincts maternels*, Paris, Payot, 2002, traduit de l'anglais : *Mother Nature*, New York, Pantheon Books, 1999.
- KINNEY, Anne Behnke, *Chinese Views of Childhood*, Honolulu, University of Hawaii Press, 1995.
- LALLEMAND, Léon, *Histoire des enfants abandonnés et délaissés : études sur la protection de l'enfance aux diverses époques de la civilisation*, Paris, Alphonse Picard, 1885.
- MAYEUR, Jean-Marie (dir.), PIETRI, Charles et PIETRI, Luce, *Histoire du christianisme des origines à nos jours. Tome VIII : Le temps de confession (1530-1620/30)*, Paris, Desclée, 1992.
- MAYEUR, Jean-Marie (dir.), PIETRI, Luce et VENARD, Marc, *Histoire du christianisme des origines à nos jours. Tome IX : L'âge de raison (1620/30-1750)*, Paris, Desclée, 1997.
- MAYEUR, Jean-Marie (dir.), PLONGERON, Bernard, *Histoire du christianisme des origines à nos jours. Tome X : Les défis de la modernité (1750-1840)*, Paris, Desclée, 1997.
- PARKER, Geoffrey, *Global Crisis: War, Climate and Catastrophe in the Seventeenth Century*, Yale University Press, 2013.

*Revue catholique: recueil religieux, philosophique, scientifique, historique et littéraire*, 1870, 674 p.

SALAMOLARD, Michel, ORY, Jean-Loys, SALAMOLARD, Charles-Henri[et al.], *Le métier de catéchiste : donner la Parole aux enfants*, Saint-Maurice, Ed. Saint-Augustin, 1990.

SEGOND, Albert, *Le baptême chrétien : ses origines et sa pratique actuelle avec trois formulaires liturgiques*, Série 7, N° 4, Genève, Labors et Fides, 1954.

SEMICHON, Ernest, *Histoire des enfants abandonnés: depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours*, Paris, E. Plon, 1880.

#### INSTRUMENTS DE TRAVAIL

Archives des Missions Étrangères de Paris — Français, [Les inventaires des missionnaires en ligne : <https://archives.mepasie.org/fr>].

AZRIA, Régine et HERVIEU-LÉGER, Danièle, *Dictionnaire des faits religieux: publié sous la direction de Régine Azria et Danièle Hervieu-Léger*, Paris, Presses universitaires de France, 2010.

BEAUD, Michel, GRAVIER, Magali et TOLÉDO, Alain de, *L'art de la thèse : comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du Net*, Paris, la Découverte, 1<sup>ère</sup> éd., 1985, Édition révisée, 2005.

BOUDET, Jacques, *Les mots de l'histoire : dictionnaire*, Paris, Larousse, 1998.

CAYROU, Gaston, *Dictionnaire du français classique: la langue du XVII<sup>e</sup> siècle : Gaston Cayrou*, [Réédition de la 2<sup>e</sup> édition de 1924]., Paris, Librairie générale française, 2000.

DEHERGNE, Joseph, *Répertoire des jésuites de Chine de 1552 à 1800*, Rome et Paris, Institut historicum et Letouzey & Ané, 1973.

Dictionnaire du chinois classique en ligne : [<http://wyw.hwxnet.com>].

DUBOIS, Jean, *Dictionnaire du français classique: le XVII<sup>e</sup> siècle : Jean Dubois, René Lagane, Alain Lerond*, Paris, Larousse, 1992.

*Dictionnaire historique de la langue française: contenant les mots français en usage et quelques autres délaissés, avec leur origine proche et lointaine*, Nouvelle édition augmentée par Alain Rey, Paris, Le Robert, 2010.

*Dictionnaire historique de la langue française: contenant les mots français en usage et quelques autres délaissés, avec leur origine proche et lointaine*, Paris, Le Robert, 2012.

HINKS, Peter et MCKIVIGAN, John (éd.), *Encyclopedia of antislavery and abolition*, 2 vols., London, Greenwood Press, 2007.

Liturgie et sacrements : [en ligne : <https://liturgie.catholique.fr>]

OFFENSTADT, Nicolas, *Les mots de l'historien*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2009.

RODRIGUEZ, Junius P. (éd.), *The historical encyclopedia of world slavery*, Californie, Santa Barbara, ABC-Clio, 1997.

SUIRE, Éric, *Vocabulaire historique du christianisme*, Paris, Armand Colin, 2004.

TAN, Qixiang (éd.), *The Historical Atlas of China : the Qing Dynasty Period*, vol. VIII, Pékin, China Cartographic Publishing House, 1<sup>ère</sup> éd., 1987, éd. présente 1996.

VACANT, Alfred et MANGENOT, Eugène, *Dictionnaire de théologie catholique, contenant l'exposé des doctrines de la théologie catholique, leurs preuves et leur histoire*, Paris, Letouzey et Ané, 1903.

WOOLHOUSE, Wesley Stoker Barker, *Measures, weights, and moneys of all nations, and an analysis of the Christian, Hebrew, and Mahometan calendars*, 1<sup>er</sup> éd., 1859, London, C. Lockwood and son, 1890.

#### INFANTICIDE ET EXPOSITION D'ENFANTS

BIDEAU, Alain et BRUNET, Guy, « La mortalité des enfants trouvés dans le département de l'Ain aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles », *Enfances abandonnée et société en Europe, XIV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle. Actes du colloque international de Rome (30 et 31 janvier 1987)*, Rome, École française de Rome, vol. 140 / 1, 1991, p. 219–248.

BONDE, Amédée, *Étude sur l'infanticide, l'exposition et la condition des enfants exposés, en droit romain. De la Condition civile des enfants abandonnés et des orphelins recueillis par la charité privée ou par la charité publique, et du projet de loi sur la protection des enfants abandonnés, délaissés ou maltraités, en droit français*, Paris, A. Derenne, 1883.

CAPUL, Maurice et SERRES, Michel, *Abandon et marginalité: les enfants placés sous l'Ancien Régime*, Toulouse, Privat, 1989.

CARLONI, Glauco, NOBILI, Daniela et MAGGIORI, Robert, *La mauvaise mère : phénoménologie et anthropologie de l'infanticide*, Paris, Payot, 1977.

CARTIER, Michel, « Françoise Lauwaert, Le meurtre en famille. Parricide et infanticide en Chine (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) », *Annales*, vol. 56 / 2, 2001, p. 405–406.

CHAPPET, Edouard, *L'infanticide et l'œuvre de la Sainte-Enfance en Chine par le P. Palatre, rapport par Dr Edouard Chappet*, Lyon, Société de géographie de Lyon, 1885.

CLICHE, Marie-Aimée, *Fous, ivres ou méchants?: les parents meurtriers au Québec, 1775-1965*, Montréal, Boréal, 2011.

DANICOURT, François-Xavier-Timothée, *Infanticide et exposition des enfants en Chine. Rapport de Mgr Danicourt à Mgr Parisi*, Amiens, Lemer aîné, 1863.

DE HARLEZ, Charles, *L'infanticide en Chine d'après les documents chinois*, Louvain, Ch. Peeters, 1893.

DRIXLER, Fabian, *Mabiki: Infanticide and Population Growth in Eastern Japan, 1660-1950*, University of California Press, 2013.

GOOSSAERT, Vincent, « Lauwaert (Françoise).Le meurtre en famille. Parricide et infanticide en Chine (XVIIIe-XIXe siècle) », *Archives de Sciences Sociales des Religions*, vol. 108 / 1, 1999, p. 88-89.

GORE, Claire, GABEL, Marceline et MATTEI, Jean-François, *Enfants délaissés, adoptions tardives: en France et en Europe*, Issy-Les-Moulineaux, ESF éd., 2001.

GRUNFELD, Gershon B. et POST, Stephen G., « Infanticide in History », *The Hastings Center Report*, vol. 19 / 5, 1989, p. 48.

HANLON, Gregory, « Infanticide by married couples in early modern Tuscany », *Quaderni storici*, 2003 (2), p. 453-498+593.

HANLON, Gregory, « Routine Infanticide in the West 1500–1800 », *History Compass*, vol. 14 / 11, 2016, p. 535–548.

KING, Michelle Tien, *Between birth and death: female infanticide in Nineteenth-Century China*, Stanford, Stanford University Press, 2014.

LARGENT, Augustin, *L'infanticide en Chine*, Paris, Aux bureaux de l'Oeuvre de la Sainte-Enfance, 1885.

LAUWAERT, Françoise, *Le meurtre en famille: parricide et infanticide en chine, XVIIIe-XIXe siècle*, Paris, O. Jacob, 1999.

MATIGNON, Jean-Jacques, *Note sur l'infanticide en Chine*, Lyon, Storck, 1896.

MODY, Cooverjee Rustomjee, *An essay on female infanticide among the Jadajas and other Rajpoot Tribes of Guzerat*, Bombay, Bombay Education Society's Press, 1849.

MUNGELLO, David Emil, *Drowning girls in China: female infanticide since 1650*, Lanham, Md., Rowman & Littlefield Publishers, 2008.

NIÉ-BOUKHÉRIS, Magali, *L'infanticide en Chine et l'action missionnaire (1870-1926)*, Thèse de doctorat, École des hautes études en sciences sociales, 2001.

NIÉ-BOUKHÉRIS, Magali, *L'infanticide en Chine et l'action missionnaire (1870-1926)*, Paris, France, Atelier national de Reproduction des Thèses, 2007.

PEGGS, James, *India's Cries to British Humanity, Relative to the Suttee, Infanticide, British Connexion with Idolatry, Ghaut Murders, and Slavery in India: To which is Added Humane Hints for the Melioration of the State of Society in British India*, London, Seely and Son, Fleet Street, 1830.

齐麟, «对“溺婴”的人口社会学分析», 《西北人口》, 2002年第2期, p. 22-24.

QI, Lin, « Analyse sociale et démographique de l'infanticide », *La Démographie du Nord-Ouest*, 2002, N° 2, p. 22-24.

SALTZMANN, Samuel, *Et Dieu donna la vie : point de vue chrétien sur l'avortement, l'infanticide et l'euthanasie*, Ed. rév, Guebwiller, Ed. L.L.B, 1983.

SAUREL, Emilie, *Naissance et abandon d'enfants dans le diocèse de Montpellier: pratiques et coutumes du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, l'Harmattan, 2012.

史国栋, «清代溺婴现象对乡民婚姻生活的影响», 《传承》, 2009年第9期, p. 62-63.

SHI, Guodong, « L'effet de l'infanticide sur le mariage du peuple sous la dynastie des Qing », *Héritage et transmission*, 2009, N° 9, p. 62-63.

TALIN, Christian, « De l'infanticide en Chine au XVIII<sup>e</sup> siècle : les rapports à la sociologie de Montesquieu », *Philosophiques*, vol. 22 / 1, 1995, p. 79-93.

谭志云, 刘曼娜, «清代湖南溺婴之俗与社会救济», 《船山学刊》, 2005年第一期, p. 83-86+78.

TAN, Zhiyun et LIU, Manna, « La coutume de l'infanticide à Hunan et l'assistance sociale dans la dynastie des Qing », *Périodique académique de Chuanshan*, 2005, N° 1, p. 83-86+78.

VERSCHOOT, Odile et MARINOPOULOS, Sophie, *Ils ont tué leurs enfants : approche psychologique de l'infanticide*, Paris, Éd. Imago, 2006.

王美英, «明清时期长江中游地区的溺女问题初探», 《武汉大学学报人文科学版》, 2006年11月, 59卷第6期, p. 801-805.

WANG, Meiying, « Le phénomène de la noyade de filles dans les régions au milieu du Fleuve bleu sous les dynasties des Ming et Qing », *Journal scolaire de l'Université de Wuhan (Sciences humaines)*, vol. 59, N° 6, novembre 2006, p. 801-805.

汪毅夫, «清代福建的溺女之风与童养婚俗», 《东南学术》, 2007年第二期, p. 137-144.

WANG, Yifu, « Le phénomène de la noyade de fille et la mariée d'enfant à Fujian de la dynastie des Qing », *Recherche scientifique de Dongnan*, 2007, N° 2, p. 137-144.

徐永志, «近代溺女之风盛行探析», 《近代史研究》, 1992年第5期, p. 30-42.

XU, Yongzhi, « Recherche sur le phénomène de la noyade de filles à l'époque contemporaine », *L'Étude sur l'histoire contemporaine*, 1992, N° 5, p. 30-42.

## MISSIONS ET MISSIONNAIRES

AUBIN, Françoise, « En Chine, le christianisme », *Archives de sciences sociales des religions*, octobre-décembre 2006, p. 75-92.

AUBIN, Françoise, « Missionnaires en Chine. Missionnaires sur la Chine », *Archives des sciences sociales des religions*, vol. 63 / 2, 1987, p. 177-188.

AVARELLO, Vito, *L'œuvre italienne de Matteo Ricci: anatomie d'une rencontre chinoise*, Thèse, L'Université de Provence, 2011.

BERNARD-MAITRE, Henri et DELACROIX, Simon (dir.), *Les missions modernes (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s)*, Paris, Grund, 1957.

BERTRAND, Joseph, *Mémoires historiques sur les missions des ordres religieux et spécialement sur les questions du clergé indigène et des rites malabares, d'après des documents inédits*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, P. Brunet, 1862.

BÉSINEAU, Jacques et VERMANDER, Benoît, *Matteo Ricci: serviteur du maître du ciel*, Paris, Desclée de Brouwer, 2003.

BORGES, Charles J., *The economics of the Goa Jesuits, 1542-1759: an explanation of their rise and fall*, New Delhi, Inde, Concept Pub. Co., 1994.

宾静, «清代禁教时期华籍教民的传教活动», 《兰台世界》, 2012年4月, p. 50-51.

BIN, Jing, «La mission des chrétiens chinois des Qing, au moment de l'interdiction du catholicisme en Chine», *Le Monde de Lantai*, avril 2012, p. 50-51.

宾静, «论禁教时期华籍教徒辅助外籍教士传教的方式及特点——以乾隆十九年江苏张若瑟教案为例», 《江苏社会科学》, 2006年第三期, p. 164-168.

BIN, Jing, «Les manières de l'assistance des chrétiens chinois aux missionnaires étrangers au moment de l'interdiction du christianisme. L'exemple de Zhang Ruose de la province Jiangsu au 19<sup>e</sup> année de Qianlong», *Les Sciences sociales de Jiangsu*, 2006, N° 3, p. 164-168.

宾静, «雍乾禁教时期的华籍天主教神职人员», 《世界宗教研究》, 2007年第2期, p. 124-133+158.

BIN, Jing, «Les catéchistes chinois catholiques au moment de l'interdiction du christianisme», *La Recherche des religions du monde*, 2007, N° 2, p. 124-133+158.

BOELL, Paul, *Le protectorat des missions catholiques en Chine et la politique de la France en Extrême-Orient*, Paris, Institut scientifique de la libre-pensée, 1899.

CHARBONNIER, Jean, *Histoire des chrétiens de Chine*, Paris, Desclée, 1992.

CHARDIN, Pacifique, *Les missions franciscaines en Chine : notes géographiques et historiques*, Paris, A. Picard, 1915.

陈开华, «巴黎外方传教会创始人陆方济», 《中国天主教》, 2013年第3期, p. 55-56.

CHEN, Kaihua, «Présentation brève de François Pallu : le fondateur des Missions Étrangères de Paris», *Le catholicisme en Chine*, 2013, N° 3, p. 55-56.

COLLOQUE INTERNATIONAL DE SINOLOGIE, *La mission française de Pékin aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles: actes*, Paris, éd. Centre européen de recherche interdisciplinaire de Chantilly, les Belles lettres, 1976.

COMBY, Jean, *Diffusion et acculturation du christianisme (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle) : vingt-cinq ans de recherches missiologiques par le CREDIC*, Paris, Karthala, 2005.

CORDIER, Henri, «La suppression de la Compagnie de Jésus et la mission de Peking (Suite)», *T'oung Pao*, vol. 17 / 4/5, 1916, (« Second Series »), p. 561-623.

COULON, Paul, «Des femmes missionnaires par des femmes historiennes», *Histoire, monde et cultures religieuses*, vol. 16 / 4, 2010, p. 3.

CRÉTINEAU-JOLY, Jacques, *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus: composé sur les documents inédits et authentiques*, 6 tomes, Paris, Vve Poussielgue-Rusand, 1851.

DARTIGUES, Laurent, «Être prêtre des missions étrangères de Paris et orientaliste dans le Viêt Nam au temps colonial : une mission impossible?», *Mémoires/Histoire*, 2008, p. 87-107.

DEHAISNES, Chrétien, *Notice sur le Père Trigault, missionnaire en Chine (1577 à 1628)*, Douai, 1869.

DESLANDRES, Dominique, *Croire et faire croire, les missions françaises au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2003.

DESLANDRES, Dominique « L'impossible acculturation, le converti et le convertisseur inconvertible au XVII<sup>e</sup> siècle », dans BORM Jan (dir.), *Convertir, se convertir, regards croisés sur l'histoire des missions chrétiennes*, Paris, Nolin, 2006, p. 149-155.

*Documents historiques relatifs à la Société des Missions étrangères / annotés par Adrien Launay,...*, impr. de Lafolye frères (Vannes), 1905, [En ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k75355q>].

DOUAIRE-MARSAUDON, Françoise, GUILLEMIN, Alain et ZHENG, Chantal, « 8. Instruire, soigner, bâtir », *Mémoires/Histoire*, 2008, p. 162–167.

DREYFUS, Paul, *Matteo Ricci: le jésuite qui voulait convertir la Chine*, Paris, Editions du Jubilé, 2004.

DU NOYER, Roger et SIMONIN, Henri, *Le bienheureux Jean-Martin Moyë prêtre des Missions étrangères, fondateur des Soeurs de la Providence*, Paris, Missions étrangères, 1955.

DUFOURCQ, Élisabeth, *Les aventurières de Dieu : trois siècles d'histoire missionnaire française*, Paris, J.-C. Lattès, 1993.

DUTEIL, Jean-Pierre et DELUMEAU, Jean, *Le mandat du Ciel: le rôle des jésuites en Chine, de la mort de François-Xavier à la dissolution de la Compagnie de Jésus, 1552-1774*, Paris, Éd. Arguments, 1994.

ETCHARREN, Jean-Baptiste, *À la découverte de l'Asie avec les Missions étrangères*, Paris, éd. Gilles Van Grasdorff, 2008.

ÉTÈVENAUX, Jean et BARBARIN, Philippe, *Histoire des missions chrétiennes*, Saint-Maurice, Éd. Saint-Augustin, 2004.

ÉTIEMBLE René, *Les jésuites en Chine: la querelle des rites (1552-1773)*, Paris, René Julliard, 1966.

FAUCONNET-BUZELIN, Françoise, *Aux sources des missions étrangères: Pierre Lambert de la Motte, 1624-1679*, Paris, Perrin, 2006.

FEBVRE, Lucien, « Guillaume de Vaumas, l'Éveil missionnaire de la France, d'Henri IV à la fondation du Séminaire des Missions Étrangères », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 6 / 1, 1951, p. 129-130.

FILLIOZAT, Pierre-Sylvain et MAHÉ, Jean-Pierre (éd.), *L'œuvre scientifique des missionnaires en Asie: journée d'études réunie le vendredi 9 janvier 2009 à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, Palais de l'Institut de France en collaboration avec la Société asiatique*, Paris, Académie des Inscriptions et belles-lettres : De Boccard, 2011.

GIRARD, Pascale, *Les religieux occidentaux en Chine à l'époque moderne: essai d'analyse textuelle comparée*, Paris, Centre culturel Calouste Gulbenkian, Lisbonne, Commission nationale pour les commémorations des découvertes portugaises, 2000.

GISPERT, *Trois siècles d'apostolat dominicain en Inde-Chine*, Paris, France, Editions des Missions dominicaines, 1931.

GOLVERS, Noël et ROUGEMONT, François de, *François de Rougemont, S.J., missionary in Ch'ang-shu (Chiang-nan): a study of the Account book (1674-1676) and the Elogium*, Leuven, Belgique, Leuven University Press : Ferdinand Verbiest Foundation, 1999.

GOLVERS, Noël, « Le rôle de la femme dans la mission catholique au XVII<sup>e</sup> siècle au Jiangnan : Philippe Couplet et sa biographie de Candida Xu (1607-1680) », *Courrier Verbiest*, X, juin 1998, p. 5-7.

GOYAU, Georges, *Un devancier de l'oeuvre de la Sainte-Enfance. Jean-Martin Moyè: missionnaire en Chine (1772-1783)*, Colmar, Impr. Alsatia, 1937.

GRAZIANO, Manlio, « L'Église catholique et les « autres » : une stratégie universelle », *Outre-Terre*, vol. 17 / 4, 2006, p. 53.

古伟瀛, «从“调试模式”到“冲突模式”——明末及清末两阶段的传教比较», 基督宗教与近代中国——第十届“中国基督教史”国际学术研讨会, 2009年8月, p. 1-33.

GU, Weiyang, « De l'adaptation à la confrontation : comparaison de la mission catholique à l'époque du XVII<sup>e</sup> siècle et du XIX<sup>e</sup> siècle », *Le Christianisme et la Chine contemporaine (Le X<sup>ème</sup> colloque international sur l'histoire du christianisme en Chine)*, août 2009, p. 1-33.

GUIOT, Léonide, *La mission du Su-tchuen au XVIII<sup>e</sup> siècle, vie et apostolat de Mgr Pottier, son fondateur évêque d'agathopolis, vicaire apostolique en Chine, membre de la Société des missions étrangères de Paris*, Paris, Téqui, 1892.

郭丽娜, «巴黎外方传教会与天主教的中国本土化历程», 《汕头大学学报》, 2006年第22卷第1期, p. 49-52+91.

GUO, Lina, « Les Missions Étrangères de Paris et le processus de localisation du catholicisme en Chine », *Journal scolaire de l'Université de Shantou*, vol. 22, N° 1, 2006, p. 49-52+91.

郭丽娜, 刘文立, 朱清萍, «清代中期巴黎外方传教会在川培养华籍神职人员述评», 《宗教学研究》, 2009年第1期, p. 98-106.

GUO, Lina, LIU, Wenli et ZHU, Qingping, « La formation des clergés indigènes à Sichuan par les Missions Étrangères de Paris au milieu des Qing », *La recherche des religions*, 2009, N° 1, p. 98-106.

郭丽娜, 蓝燕, «论清代中期下层传教路线在四川的确立和实践», 《暨南学报(哲学社会科学版)》, 2012年第1期, p. 140-145+164.

GUO, Lina et LAN, Yan, « La pratique de la méthode de mission à Sichuan au milieu de la dynastie des Qing : l'évangélisation destinée au peuple de la couche inférieure », *Journal scolaire de Jinan (Philosophie et science sociale)*, 2012, N° 1, p. 140-145+164.

郭丽娜, 陈静, «论清代中叶巴黎外方传教会对四川天主教徒的管理和改造», 《宗教学研究》, 2008年第1期, p. 116-121.

GUO, Lina et CHEN, Jing, « La gestion et la transformation des chrétiens de Sichuan par les missionnaires des MEP au milieu de la dynastie des Qing », *La recherche des religions*, 2008, N° 1, p. 116-121.

HARRISON, Henrietta, « “A Penny for the Little Chinese”: The French Holy Childhood Association in China, 1843-1951 », *The American Historical Review*, vol. 113 / 1, 2008, p. 72-92.

何岩巍, « 近代来华天主教士笔下的东北地名及行程见闻——以巴黎外方传教士布鲁尼特埃和维尔诺特的信件为例 », 《中国边疆史地研究》, 2008年三月, 第18卷第一期, p. 128-136+149.

HE, Yanwei, « Les témoignages et les registres du nom des lieux dans la région du nord-est de Chine à l'époque contemporaine, écrits par les missionnaires catholiques des Missions étrangères de Paris. Extraits des lettres du Père La Brunière et du Père Venault », *Recherches historiques et géographiques des régions frontières de Chine*, vol. 18/1, Mars 2008, p. 128-136+149.

HIET-GUIHUR, Evelyne, « Les réseaux asiatiques et les missionnaires vannetais de la Société des Missions étrangères de Paris au XVIIIe siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 2009, p. 23-42.

HIROKO, Yamane, « Compte-rendu : BERGERON (Marie-Ina) : Le christianisme en Chine: approches et stratégies », *Archives des sciences sociales des religions*, vol. 47 / 2, 1979, p. 229-230.

HSIA, Ronnie Po-chia, *Noble patronage and Jesuit missions: Maria Theresia von Fugger-Wellenburg, 1690-1762 and Jesuit missionaries in China and Vietnam*, Rome, Italie, Institutum historicum Societatis Iesu, 2006.

JOLY, Léon, *Le christianisme et l'Extrême-Orient. Missions catholiques de l'Inde, de l'Indo-Chine, de la Chine, de la Corée*, Paris, P. Lethielleux, 1907.

KONTLER, Christine, « Passeurs entre Chine et France: trois itinéraires singuliers », *Transversalités*, 2008, p. 29-47.

LAMARQUE, Philippe, *Les routes de la soie*, Sommières, Romain Pages éditions, 2004.

LAPORTE, Jean, *Traditions religieuses en Chine et mission chrétienne*, Paris, les Éditions du Cerf, 2003.

LAUNAY, Adrien, *Histoire des missions de Chine: missions du Kouang-si*, Paris, Librairie Victor Lecoffre, 1903.

LAUNAY, Adrien, *Histoire des missions de Chine: mission du Se-tchoan*, Paris, Missions étrangères de Paris : Les Indes savantes, 2002.

LAUNAY, Adrien, *Histoire générale de la Société des missions étrangères*, 3 tomes, Paris, Téqui, 1894.

LAUNAY, Adrien, *Atlas des missions de la Société des Missions-Etrangères*, Lille, Société de Saint-Augustin Desclée de Brouwer, 1890.

LECLERC DU SABLON, Jacques, *Une longue marche en Chine avec l'Évangile: la parabole des semelles*, Paris, Karthala, 2006.

LENFANT, Camille, *Missions de l'Extrême Orient, ou Coup d'oeil sur les persécutions de la Chine, de la Cochinchine, du Tong-King et de la Corée, par M. l'abbé Camille Lenfant*, Paris, Bureaux du commissionnaire du clergé, 1865.

LESOURD, Paul, *Histoire générale de l'Œuvre Pontificale de la Sainte-Enfance depuis un siècle*, Paris, Centre Catholique International de Documentation et de Statistiques, 1947.

LESOURD, Paul, *Monseigneur de Forbin-Janson: 1785-1844, fondateur de l'oeuvre de la Sainte-Enfance*, Paris, E. Flammarion, 1944.

李传斌, «基督教在华医疗事业与近代中国社会 (1835—1937)», 博士论文, 苏州大学, 2001年.  
LI, Chuanbin, *L'œuvre médicale du christianisme en Chine et la société chinoise de l'époque contemporaine (1835-1937)*, Thèse de doctorat, Université de Suzhou, 2001.

LI, Shenwen, *Stratégies missionnaires des jésuites français en Nouvelle-France et en Chine au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Les Presses de l'Université de Laval l'Harmattan, 2001.

刘安荣, «本土化进程中的山西天主教、教徒及官教、民教关系», 博士论文, 山西大学, 2008.

LIU, Anrong, *Les relations entre les missionnaires, les chrétiens chinois, et le gouvernement local au cours de la localisation du christianisme à Shanxi*, Thèse de doctorat, Université de Shanxi, 2008.

刘芳, «乾隆禁教时期的天主教活动», 硕士论文, 暨南大学, 2006.

LIU, Fang, *La mission catholique sous le règne de Qianlong*, Mémoire de Master, Université de Jinan, 2006.

刘芳, «明清时期湖广天主教的传播与发展», 博士论文, 暨南大学, 2010.

LIU, Fang, *La propagation du catholicisme et le développement de la mission des dynasties de Ming et Qing aux régions de Huguang*, Thèse de doctorat, Université de Jinan, 2010.

刘芳, «试析早期西方国家对传教权的争夺——以湖广教区为例», 《浙江海洋学院学报 (人文科学版)》, 第28卷第5期, 2011年10月, p. 47-50+61.

LIU, Fang, « La compétition des pays occidentaux pour le Protectorat des missions en Chine : études à partir de l'exemple de la région Huguang », *Journal scolaire de la science humaine de l'École de l'Océan de Zhejiang*, vol. 28, N° 5, octobre 2011, p. 47-50+61.

LOPES, Rui Oliveira, « L'art dans les missions jésuites en Chine. Une édition illustrée du XVII<sup>e</sup> siècle de la *Méthode de prière du Rosaire* », *Histoire de l'art*, N° 82, 2008 / 1, p. 141-154.

MARCHAL, Jean-Joseph et CAVEROT, Louis-Marie, *Vie de M. l'abbé Moyë de la société des Missions Etrangères, fondateur de la congrégation des Soeurs de la Providence en Lorraine, et des vierges chrétiennes directrices des écoles de filles au Su-tchuen en Chine*, Paris, Bray et Retaux, 1872.

MARIN, Catherine, « François Xavier (1506-1552) entre l'Inde et la Chine au risque de la rencontre », *Histoire, monde et cultures religieuses*, vol. 23 / 3, 2012, p. 9.

MARIN, Catherine, « La mission française de Pékin après la suppression de la compagnie de Jésus en 1773 », *Transversalités*, 2008, p. 9–28.

MARIN, Catherine, « «Acteurs délaissés de l’histoire» : L’exemple des Missions Etrangères de Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : La transmission de la mémoire », *Forsaken actors of history : the example of the Missions Etrangères de Paris in the 17th and 18th centuries*, 2001, p. 1-10.

MARIN, Catherine, *La société des missions étrangères de Paris: 350 ans à la rencontre de l’Asie, 1658-2008*, Paris, Éd. Karthala, impr., 2011.

MARTIN, Ernest (1830-1897), *Notes sur le massacre de Tien-tsin*, Paris, Ernest Leroux, 1884.

MARTIN, Ernest, *Notices et documents sur les prêtres de la Mission et les filles de la Charité de S. Vincent de Paul, massacrés le 21 juin 1870, à Tien-tsin en haine de la religion catholique et de ses saintes œuvres ; ou les Premiers Martyrs de l’œuvre de la Sainte-Enfance*, Paris, Missions étrangères, 1895.

MICHEL, Masson, « Un jésuite dans la cité interdite, Matteo Ricci, 1552-1610 », *Histoire, monde et cultures religieuses*, 2011/2, N° 18, p. 15-26.

MOUSSAY, Gérard (éd.), *Bibliographie des Missions étrangères: civilisations, religions et langues de l’Asie*, Paris, les Indes savantes, 2008.

*Notices et documents sur les prêtres de la Mission et les filles de la Charité de S. Vincent de Paul, massacrés, le 21 juin 1870, à Tien-tsin (Pé-tche-ly, Chine) en haine de la religion catholique et de ses saintes œuvres ; ou les Premiers Martyrs de l’œuvre de la Sainte-Enfance*, Paris, Missions étrangères, 1895.

OLICHON, Armand et GUÉBRIANT, Jean-Baptiste-Marie Budes de, *Aux origines du clergé chinois: Le prêtre André Ly missionnaire au Se-Tchoan (1692-1775)*, Paris, Bloud & Gay, 1933.

OURY, Guy-Marie, *Mgr François Pallu ou les Missions étrangères en Asie au 17<sup>e</sup> siècle*, Paris, France-Empire, 1985.

PATARY, Bernard, *Homo apostolicus: la formation du clergé indigène au Collège Général des Missions Étrangères de Paris, à Penang (Malaisie), 1808-1968*, Thèse de doctorat, Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes, 2009.

PIERRE, Brocheux, « Compte-rendu : Missions étrangères et langues orientales. Contribution de la Société des Missions étrangères à la connaissance de soixante langues d’Asie. Bibliographie de 1680 jusqu’à 1996 », *Revue française d’histoire d’outre-mer*, vol. 84 / 315, 1997, p. 143.

PIOLET, Jean-Baptiste, *La France au dehors. Les Missions catholiques françaises au XIX<sup>e</sup> siècle, publiées sous la direction du P. J.-B. Piolet, avec la collaboration de toutes les sociétés de missions. Chine et Japon*, Paris, A. Colin, 1900.

POULAT, Emile, « Compte-rendu : Etienne (René) Les Jésuites en Chine. La querelle des rites (1552-1773) », *Archives de Sciences Sociales des Religions*, vol. 25 / 1, 1968, p. 193.

PRUDHOMME, Claude, « Le modèle missionnaire: stratégies et débats », *Mémoires/Histoire*, 2008, p. 150–161.

PRUDHOMME, Claude, « Cinquante ans d'histoire des missions catholiques en France : l'âge universitaire », *Histoire, monde et cultures religieuses*, vol. 1 / 1, 2007, p. 11.

PRUDHOMME, Claude, « Mission religieuse et action humanitaire: quelle continuité? », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 2005, 112-2, p. 11–29.

秦和平, «清代中叶四川天主教传教方式之认识», 《世界宗教研究》, 2002年第一期, p. 67- 78.

QIN, Heping, « Les méthodes d'évangélisation des catholiques à Sichuan au milieu des Qing », *La Recherche des religions du monde*, 2002, N° 1, p. 67-78.

秦和平, «清代四川天主教史拾遗 (一) », 《西南民族学院学报 (哲学社会科学版) 》, 第19卷第2期, 1998年, p. 83- 90.

QIN, Heping, « Complément à l'étude de l'histoire de la mission catholique du Sichuan à l'époque des Qing (1) », *Journal scolaire de l'Université des nationalités du Sud-Ouest*, vol. 19 / 2, 1998, p. 83-90.

秦和平, «清代四川天主教史拾遗 (二) », 《西南民族学院学报 (哲学社会科学版) 》, 第19卷第5期, 1998年, p. 115- 119.

QIN, Heping, « Complément à l'étude de l'histoire de la mission catholique du Sichuan à l'époque des Qing (2) », *Journal scolaire de l'Université des nationalités du Sud-Ouest*, vol. 19 / 5, 1998, p. 115-119.

秦和平, «清代四川天主教史拾遗 (三) », 《西南民族学院学报 (哲学社会科学版) 》, 第20卷第3期, 1999年, p. 51- 54.

QIN, Heping, « Complément à l'étude de l'histoire de la mission catholique du Sichuan à l'époque des Qing (3) », *Journal scolaire de l'Université des nationalités du Sud-Ouest*, vol. 20 / 3, 1999, p. 51-54.

秦和平, «清代四川天主教史拾遗 (四) », 《西南民族学院学报 (哲学社会科学版) 》, 第20卷, 增刊, 1999年, p. 225- 233.

QIN, Heping, « Complément à l'étude de l'histoire de la mission catholique du Sichuan à l'époque des Qing (4) », *Journal scolaire de l'Université des nationalités du Sud-Ouest*, vol. 20, supplément, 1999, p. 225-233.

ROMANO, Antonella, *Impressions de Chine : l'Europe et l'englobement du monde, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, Fayard, Paris, 2016.

SAINTE-MARIE PERRIN, Élisabeth, *Pauline Jaricot, fondatrice de la Société pour la propagation de la Foi (1799-1862)*, Paris, J. de Gigord, 1926.

SÈVE, André (éd.), *Missionnaires en Asie: les Missions étrangères de Paris*, Paris, Fayard, 1981.

SHI, Zhan, « L'image de la Chine dans la pensée européenne du XVIII<sup>e</sup> siècle: de l'apologie à la philosophie pratique », *Annales historiques de la Révolution française*, 2007, p. 93–111.

SORREL, Christian, « Le poids de l'Ouest: Remarques sur le mouvement des départs dans la Société des Missions étrangères de Paris », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 2005, 112-2, p. 101–114.

STANDAERT, Nicolas, *L'"autre" dans la mission: leçons à partir de la Chine*, Bruxelles, Belgique, Lessius, 2003.

VERMANDER, Benoît, « Missionnaires jésuites en monde chinois: le tournant du concile Vatican II », *Mémoires/Histoire*, 2008, p. 50–64.

WEBER, Anne, *Missionnaires et chrétientés en Chine au XVIII<sup>e</sup> siècle: l'exemple de la mission du SICHUAN (années 1730-1760): autour du journal du prêtre chinois André Li et la correspondance missionnaire*, Thèse de doctorat, Université Paris Diderot - Paris 7, 2010.

WEI, Louis Tsing-sing, *La politique missionnaire de la France en Chine (1842-1856) : l'ouverture des cinq ports chinois et la liberté religieuse*, Paris, Nouvelle édition latine, 1960.

韦羽, «清中前期巴黎外方传教会与中国礼仪问题——以丧葬为中心», 《社会科学论坛(学术研究卷)》, 2009年5月下, p. 180- 185.

WEI, Yu, « Étude sur la Société des missions étrangères de Paris et les Querelles des rites sous la dynastie des Qing, à partir des rites de l'enterrement », *Le forum de la sciences sociale*, mai 2009, t. II, p. 180-185.

韦羽, «嘉庆时期的教案与天主教的传播», 硕士论文, 暨南大学, 2006.

WEI, Yu, *Les persécutions et le développement du catholicisme sous le règne de Jiaqing*, Mémoire de Master, Université de Jinan, 2006.

韦羽, «清前期四川教域权之争», 《西南农业大学学报(社会科学版)》, 2009年, 第7卷第5期, p. 90- 93.

WEI, Yu, « La compétition du droit de la mission à Sichuan au début de la dynastie des Qing », *Journal scolaire de l'Université de l'agriculture du sud-ouest (sciences sociales)*, vol. 7, N° 5, 2009, p. 90-93.

许明龙, «孟德斯鸠对“礼仪之争”的解读», 《世界历史》, 2011年第4期, p. 28-38.

XU, Minglong, « Analyse de Montesquieu à l'égard de la Querelle des rites », *L'Histoire du monde*, 2011, N° 4, p. 28-38.

许序雅, 许璐斌, «17世纪天主教修会对远东传教权的争夺», 《历史教学》, 2010年第4期, p. 36-43.

XU, Xuya et XU, Lubin, « La compétition pour le Protectorat des missions en Extrême-Orient entre de différents ordres religieux de la catholique au XVII<sup>e</sup> siècle », *L'Enseignement de l'histoire*, 2010, N° 4, p. 36-43.

赵殿红, «清初耶稣会士在江南的传教活动», 博士论文, 暨南大学, 2006年.

ZHAO, Dianhong, *Les activités des jésuites dans la région de Jiangnan au début de la dynastie des Qing*, Thèse de doctorat, Université de Jinan, 2006.

ZHENG, Chantal, « Missionnaires et missionnés: une recomposition identitaire réciproque », *Mémoires/Histoire*, 2008, p. 28–30.

ŽUPANOV, Ines G. et FABRE, Pierre Antoine (éd.), *The rites controversies in the early modern world*, Leiden, Brill, 2018.

AUBIN, Françoise, « Religions et systèmes de pensée en Chine », *Archives des sciences sociales des religions*, vol. 76 / 1, 1991, p. 169-189.

蔡禹龙, 顾珣, « 官方语境下清代育婴事业的兴盛——以育婴堂为中心 », 《三峡大学学报(人文社会科学版)》, 2013年5月, 第35卷第3期, p. 87-90+114.

CAI, Yulong et GU, Xun, « Le pouvoir de l'autorité centrale et la prospérité des hospices d'enfants à la dynastie des Qing », *Journal scolaire de l'Université des Trois Gorges (Sciences humaines et sociales)*, vol. 35, N° 3, mai 2013, p. 87-90+114.

CHARBONNIER, Jean, *Histoire des chrétiens de Chine*, 1<sup>ère</sup> édition, Desclée, 1992, 2<sup>ème</sup> édition revue et augmentée, Paris, Les Indes savantes, 2002.

CHASSAIGNE, Philippe, « Quand les Anglais enfumaient la Chine », *Historia*, juin 2018, p. 30-33.

CHAUSSENDE, Damien, *La Chine au XVIII<sup>e</sup> siècle : l'apogée de l'empire sino-mandchou des Qing*, Paris, Les Belles lettres, 2013.

戴鹄, « 清代浙江育婴组织研究 », 硕士学位论文, 安徽大学, 2015.

DAI, Jing, *L'organisation des hospices d'enfants à Zhejiang sous la dynastie des Qing*, Mémoire de Master, Université de Anhui, 2015.

DUMASY, Jacques et GUÉNA, Yves, *La France et la Chine, 1248-2014: de la méconnaissance à la reconnaissance*, Paris, N. Chaudun, impr., 2014.

FRANKE, Wolfgang, « Review », *T'oung Pao*, vol. 76 / 4/5, 1990, p. 332-337.

FRÉDÉRIQUE, Touboul-Bouyeure, « Famille chrétienne dans la Chine prémoderne (1583-1776) », *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Italie et Méditerranée*, vol. 101 / 2, 1989, p. 953-971.

高宁, « 清代直隶育婴堂的运作实态考察 », 《宜春学院学报》, 2014年2月, 第36卷第2期, p. 49-53+61.

GAO, Ning, « Recherche sur l'opération des hospices de Zhili sous la dynastie des Qing », *Journal scolaire de la Grande école de Yichun*, vol. 36, N° 2, février 2014, p. 49-53+61.

GERNET, Jacques, *Chine et christianisme: action et réaction*, Paris, Gallimard, 1982, *Chine et christianisme : la première confrontation*, Édition revue et corrigée, Paris, Gallimard, 1991.

GERNET, Jacques, *Le monde chinois*, 1<sup>ère</sup> éd., Paris, Armand Collin, 1972, édition consultée, Paris, Pocket, 2006.

GERNET, Jacques, « De nouveau sur les premiers contacts de la Chine avec l'Europe », *Études chinoises*, Paris, Association française d'études chinoises, vol. XV, n° 1-2, printemps-automne 1996, p. 9-32.

郭丽娜, « 法国巴黎外方传教会的中国学研究及影响 », 《汕头大学学报 (人文社会科学版)》, 2010年第26卷第4期, p. 72-76,93-95.

GUO, Lina, « Les études de sinologie des Missions Étrangères de Paris », *Journal scolaire de l'Université de Shantou (Sciences humaines et sociales)*, vol. 26 / 4, 2010, p. 72-76, 93-95.

- GRANET, Marcel et MATHIEU, Rémi, *La civilisation chinoise : la vie publique et la vie privée*, Paris, Albin Michel, 1994.
- LEUNG, Angela Ki Che, « Relief institutions for children in 19<sup>e</sup> century China », Kinney, Anne Behnke (éd.), *Chinese Views of Childhood*, University of Hawaii Press, 1995, p. 251-279.
- 刘发亮, «清代湖南育婴事业研究 (1662-1911) », 硕士学位论文, 湖南师范大学, 2015.
- LIU, Faliang, *L'œuvre des hospices d'enfants à Hunan sous la dynastie des Qing (1662-1911)*, Mémoire de Master, Université normale supérieur de Hunan, 2015.
- 马强, 杨霄, «明清时期嘉陵江流域水旱灾害时空分布特征», 《地理研究》, 2013年2月, 第32卷第2期, p. 257-265.
- MA, Qiang et YANG, Xiao, « Les distributions spatiales et temporelles des inondations et des sécheresses dans le bassin de la rivière Jialing à l'époque des dynasties de Ming et Qing », *La recherche géographique*, vol. 32, N° 2, février 2013, p. 257-265.
- PAULÈS, Xavier et BROOK, Timothy, *L'opium: une passion chinoise (1750-1950)*, Paris, Payot, 2011.
- RECLUS, Élisée, *L'empire du Milieu: le climat, le sol, les races, la richesse de la Chine*, Paris, Librairie Hachette et Cie, 1902.
- ROSS, Edward Alsworth, *La Chine qui vient*, Paris, Payot, 1914.
- SEGALEN, Victor, « Compte rendu de sa mission en Chine », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, vol. 62 / 3, 1918, p. 225.
- 宋浩杰主编, 《土山湾记忆》, 上海, 学林出版社, 2010年。
- SONG, Haojie (éd.), *La mémoire de T'ou-sè-wè (Tu Shan Wan)*, Chine, Shanghai, Édition de Xuelin, 2010.
- STRAUSS, Louis, *La Chine, son histoire, ses ressources*, Bruxelles, Office de publicité, 1874.
- TARDIF DE MOIDREY, Joseph, *La hiérarchie catholique en Chine, en Corée et au Japon (1307-1914)*, Shanghai, Chine, imprimerie de l'Orphelinat de T'ou-Sè-Wè (Zi-Ka-Wei), 1914.
- 万朝林, «清代育婴堂的经营实态探析», 《社会科学研究》, 2003年第三期, p. 114-118.
- WAN, Chaolin, « Étude sur le modèle de gestion des hospices d'enfants de la dynastie des Qing », *Recherches des sciences sociales*, 2003, N° 3, p. 114-118.
- 王金香, «乾隆年间灾荒述略», 《清史研究》, 1996年第4期, p. 93-99+128.
- WANG, Jinxiang, « Résumé des sinistres sous le règne de Qianlong », *La Recherche de l'histoire des Qing*, 1996, N° 4, p. 93-99+128.
- WIEGER, Léon, *Histoire des croyances religieuses et des opinions philosophiques en Chine depuis l'origine jusqu'à nos jours*, Sienhsien, Impr. de Sienhsien, 1917.
- WILL, Pierre-Étienne, *Bureaucratie et famine en Chine au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, La Haye, 1980.

WU, Cheng'en et LÉVY, André (trad.), *La pérégrination vers l'Ouest (Xiyou ji)*, Paris, Gallimard, 1991.

吴佩林, 孙雪玲, «近三十年来的清代育婴慈善事业研究——以育婴堂为中心», 《西华师范大学学报(哲学社会科学版)》, 2013年第三期, p. 5-10.

WU, Peilin et SUN, Xueling, « Étude sur l'œuvre charitable d'enfants des Qing au cours des trois dernières décennies, concentrée sur les hospices d'enfants », *Journal scolaire de l'Université normale supérieure de Xihua (Philosophie et sciences sociales)*, 2013, N° 3, p. 5-10.

杨大春, «晚清政府的教会育婴政策述论», 《贵州师范大学学报(社会科学版)》, 2000年第四期, p. 80-83.

YANG, Dachun, « Les politiques pour les orphelinats catholiques à la fin de la dynastie des Qing », *Journal scolaire de l'Université normale supérieure de Guizhou (sciences humaines)*, 2000, N° 4, p. 80-83.

YU, Shuo, « Aperçu transculturel des trois rencontres Europe-Chine », *Revue du MAUSS*, vol. 30 / 2, 2007, p. 417.

周荣, «明清社会保障制度与两湖基层社会», 武汉大学出版社, 2006年.

ZHOU, Rong, *Le système de l'assurance sociale des Qing et la société de base dans les régions de Hubei et Hunan*, Wuhan, Chine, Édition de l'Université de Wuhan, 2006.

ZURCHER, Erik, *Bouddhisme, Christianisme et société chinoise*, Paris, Julliard, 1990.

#### ÉTUDES INTERDISCIPLINAIRES

BOURGEON, Jean-Louis, « La peur d'être enterré vivant au XVIII<sup>e</sup> siècle: Mythe ou réalité? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine (1954-)*, vol. 30 / 1, 1983, p. 139-153.

BROGGIO, Paolo, CASTELNAU, Charlotte de et PIZZORUSSO, Giovanni, « Le temps des doutes : les sacrements et l'Église romaine aux dimensions du monde », *Mélanges de l'école française de Rome*, vol. 121 / 1, 2009, p. 5-22.

CAMPBELL, Cameron D. et LEE, James Z., « Fertility control in historical China revisited: New Methods for an Old Debate », *The history of the family : an international quarterly*, vol. 15 / 4, octobre 2010, p. 370-385.

CASTELNAU, Charlotte de, « Le mariage des infidèles au XVI<sup>e</sup> siècle : doutes missionnaires et autorité pontificale », *Mélanges de l'école française de Rome*, vol. 121 / 1, 2009, p. 95-121.

陈辉, «鸦片战争前清朝人口发展的特点及原因探析», 《文教资料》, 2008年第五期, p. 92-93.

Chen, Hui, « Les caractéristiques de la démographie chinoise avant la guerre de l'Opium », *Culture et éducation*, N° 5, 2008, p. 92-93.

COUTO, Dejanirah et LACHAUD, François (éd.), *Empires en marche: rencontres entre la Chine et l'Occident à l'âge moderne (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, École française d'Extrême-Orient, 2017.

D'ANDLAU, Rosamée, *Les sept sacrements [Ressource électronique]*, Paris, Bayard éditions, 2013.

FAURE-SOULET, Jean-François, « Malthusianisme et Néo-malthusianisme », *Encyclopædia Universalis*, [En ligne : <http://www.universalis-edu.com.ezpupv.biu-montpellier.fr/encyclopedie/malthusianisme-et-neo-malthusianisme/>].

FENG, Wang, LEE, James et CAMPBELL, Cameron, « Marital Fertility Control among the Qing Nobility: Implications for Two Types of Preventive Check », *Population Studies*, vol. 49 / 3, 1995, p. 383-400.

高王凌, « 明清时期的中国人口 », 《清史研究》, 1994 年第三期, p. 27-32.

GAO, Wangling, « La démographie chinoise à l'époque des Ming et des Qing », *L'étude de l'histoire des Qing*, N° 3, 1994, p. 27-32.

HUFTON, Olwen, « Altruism and reciprocity: the early Jesuits and their female patrons », *Renaissance Studies*, vol. 15 / 3, 2001, p. 328-353.

HUFTON, Olwen, « The Widow's Mite and Other Strategies: Funding the Catholic Reformation The Prothero Lecture », *Transactions of the Royal Historical Society*, vol. 8, décembre 1998, p. 117-137.

LEE, James et CAMPBELL, Cameron, *Fate and Fortune in Rural China: Social Organisation and Population Behavior in Liaoning 1774-1873*, Cambridge, Cambridge University Press, 1<sup>ère</sup> éd., 1997, rééd., 2007.

LEE, James et FENG, Wang, « Malthusian Models and Chinese Realities: The Chinese Demographic System 1700-2000 », *Population and Development Review*, vol. 25 / 1, 1999, p. 33-65.

LEE, James, FENG, Wang et CAMPBELL, Cameron, « Infant and Child Mortality among the Qing Nobility: Implications for Two Types of Positive Check », *Population Studies*, vol. 48 / 3, 1994, p. 395-411.

LÉVI-STRAUSS, Claude, *Race et histoire*, 1<sup>ère</sup> éd., 1952, édition présente, Paris, Gallimard, 2007.

LUTZ, Jessie Gregory (éd.), *Pioneer Chinese Christian women: gender, Christianity, and social mobility*, Bethlehem, Lehigh University Press, 2010.

MUNNO, Cristina, « Histoire des populations et histoire des savoirs démographiques », *Population (French Edition)*, vol. 60 / 5/6, éds. Tommy Bengtsson, Cameron Campbell et James Z. Lee, 2005, p. 851-853.

WHITNEY, Susan B., « Histoire de l'Enfance en Occident. Tome 1. De l'Antiquité au XVII<sup>e</sup> siècle. Tome 2. Du XVIII<sup>e</sup> Siècle à nos jours (Book Review) », *The Journal of Interdisciplinary History*, vol. 30 / 2, octobre 1999, p. 296-297.



## **ANNEXES**



## **ANNEXE I : CHRONOLOGIE**

### **1. CHRONOLOGIE GÉNÉRALE DE L'HISTOIRE DE CHINE**

	<i>Avant J. C</i>
<i>Dynastie des Xia</i>	<i>2200-1700 av. J. C</i>
<i>Dynastie des Shang</i>	<i>1700-1100 av. J. C</i>
<i>Dynastie des Zhou de l'Ouest</i>	<i>1125-771 av. J. C</i>
<i>Dynastie des Zhou de l'Est</i>	<i>770-256 av. J. C</i>
<i>Dynastie des Qin</i>	<i>221-206 av. J. C</i>
	<i>Après J. C</i>
<i>Dynastie des Han de l'Ouest</i>	<i>206 av. J. C-8</i>
<i>Dynastie de Xin</i>	<i>9-25</i>
<i>Dynastie des Han de l'Est</i>	<i>25-220</i>
<i>Trois Royaumes</i>	<i>220-280</i>
<i>Jin de l'Ouest</i>	<i>265-316</i>
<i>Jin de l'Est</i>	<i>317-420</i>
<i>Dynastie du Sud et du Nord</i>	<i>420-589</i>
<i>Dynastie des Sui</i>	<i>581-618</i>
<i>Dynastie des Tang</i>	<i>618-907</i>
<i>Période des Cinq Dynasties</i>	<i>907-960</i>
<i>Dynastie des Song du Nord</i>	<i>960-1127</i>
<i>Dynastie des Song du Sud</i>	<i>1127-1279</i>
<i>Dynastie des Yuan (mongols)</i>	<i>1271-1368</i>
<i>Dynastie des Ming</i>	<i>1368-1644</i>
<i>Dynastie des Qing (mandchous)</i>	<i>1644-1911</i>

## 2. CHRONOLOGIE DE LA MISSION EN CHINE<sup>1</sup>

### A. La mission en Chine (1552-1631)

En Chine	Hors de Chine
1557 : Fondation de Macao possession portugaise	
1560 : Arrivée des premiers jésuites à Macao	1563 : Fin du Concile de Trente
1565 : Fondation de la résidence jésuite à Macao	1565 : Installation des Espagnols aux Philippines
1578 : Arrivée de Alessandro Valignano à Macao, qui est Visiteur de toutes les missions jésuites d'Orient. Il prépare des missionnaires pour la Chine.	
1582 : Arrivée de Matteo Ricci à Macao	
1595 : Ricci à Nankin	
1597 : Vallignano établit Ricci premier supérieur de la mission de Chine.	
1600 : Environ 400 chrétiens en Chine	1600 : Fondation de la Compagnie des Indes (anglaise)
1605 : Inauguration de la résidence de Pékin	1602 : Fondation de la Compagnie des Indes orientales néerlandaises, début de la fondation de leur empire

<sup>1</sup> Repères chronologiques établis selon Dehergne, Joseph, *Répertoire des jésuites de Chine de 1552 à 1800*, Paris, Letouzey et Ané, 1973, p. 325-346.

<p>par Ricci</p> <p>1610 : Mort de Ricci</p> <p>1619 : Arrivée d'Adam Schall à Macao</p> <p>1630 : Adam Schall chargé du calendrier chinois</p>	<p>1615 : Mission fondée en Cochinchine</p> <p>1627 : Mission du Tonkin du Père de Rhodes</p>
---	---

#### B. Les missions de Chine jusqu'à Kangxi (1662)

<b>En Chine</b>	<b>Hors de Chine</b>
<p>1650 : On compte 150 000 chrétiens en Chine. Martino Martini envoyé à Rome plaider pour les rites. Adam Schall bâtit l'église du Nantang, à Pékin le 4 novembre.</p> <p>1658 : Établissement du premier Vicariat apostolique à Nankin, et deux premières administrations apostoliques, Chine du Sud-Est et Chine du Sud-Ouest</p> <p>1659 : Arrivée de Ferdinand Verbiest. Il succédera à Adam Schall comme président du Tribunal d'Astronomie.</p>	<p>1649 : Alexandre de Rhodes plaide à Rome la cause des vicaires apostolique.</p> <p>1653 : Mission hollandaise espérant ouvrir un comptoir à Canton</p> <p>1658 : Création à Paris de la Société des Missions Étrangères (réorganisée 11 juin 1664). Aux Philippines, les jésuites ont 520 000 chrétiens en 84 missions.</p> <p>1659 : Instructions de la Propagande aux vicaires apostoliques.</p>

#### C. L'époque de Kangxi (1662-1723)

<b>En Chine</b>	<b>Hors de Chine</b>
<p>1664 : Persécution de Yang Guangxian</p>	

<p>1675 : Kangxi visite l'église des jésuites à Pékin et leur donne l'inscription <i>Jing Tian</i> (Honorez le Ciel), inscription recopiée par toutes les églises jésuites de Chine.</p> <p>1684 : Arrivée des premiers membres des Missions Étrangères de Paris. Mgr Pallu, premier vicaire apostolique réellement venu en Chine.</p> <p>1688 : Mort de Ferdinand Verbiest ; arrivée à Pékin des premiers jésuites français « Mathématiciens du Roi »</p> <p>1692 : Édité de tolérance donné par Kangxi en faveur de la religion chrétienne</p> <p>1693 : Mgr Charles Maigrot publie une ordonnance contre les rites</p> <p>1697 : Arrivée de Lazaristes</p> <p>1700 : Nombre des catholiques chinois : près de 300 000 ; la Sorbonne condamne solennellement l'opinion des jésuites français sur les rites chinois</p> <p>1703 : L'Église du Pé-tang ouverte à Pékin, dans la ville impériale</p> <p>1705 : Charles Thomas Maillard de Tournon, légat pontifical arrive à Pékin, est reçu en audience par Kangxi. Il condamne le « figurisme » de Prémare.</p>	<p>1685 : Révocation de l'Édit de Nantes par Louis XIV ; fondation par Louis XIV la mission scientifique en Chine, confiée aux jésuites de France, « Mathématiciens du Roi » ; arrivée de l'ambassade française au Siam</p> <p>1688 : serment de reconnaissance du Padroado imposé par le roi de Portugal à tout missionnaire allant en Chine</p> <p>1701 : Établissement français de l'Inde : Pondichéry leur chef-lieu</p> <p>1702 : Les Lettres édifiantes et curieuses sont en cours de publication à Paris</p> <p>1704 : La condamnation des rites chinois par le Saint Office, approuvée par Clément XI</p>
--	---

<p>1706 : Obligation du <i>piao</i> ou patente impériale pour tous les missionnaires.</p> <p>1707 : À Nankin : le légat signe la condamnation des rites chinois faite par le St-office en 1704</p> <p>1708 : Édité du Ministère des Rites bannissent de Chine les missionnaires sans <i>piao</i></p> <p>1709-1718 : Kangxi fait faire par les missionnaires la grande carte de l'empire chinois</p> <p>1712 : Mission orthodoxe russe</p> <p>1717 : 47 missionnaires ont reçu le <i>piao</i></p> <p>1719 : Carte de Chine présentée par les missionnaires</p> <p>1722 : Mort de Kangxi</p>	<p>1719 : Bref de Clément XI porté à Kangxi par deux barnabites. La Compagnie française des Indes établit un comptoir à Canton</p> <p>1721 : Persécution au Tonkin</p>
--	--

#### D. L'époque de Yongzheng (1723-1735)

<b>En Chine</b>	<b>Hors de Chine</b>
<p>1724 : Édité d'interdiction du christianisme en Chine. Missionnaires même ayant le <i>piao</i> sont expulsés. 300 églises confisquées. Persécution frappant les princes mandchous convertis Sourniama</p> <p>1729 : Yongzheng œuvre à Pékin un collège de langue latine (diplomatiques : les Pères Gaubil et Parrenin)</p> <p>1731 : Les jésuites de Chine proposent à Rome d'ériger en « collège » la résidence des</p>	<p>1732 : Inauguration de la Compagnie danoise</p>

Pères français 1735 : Mort de Yongzheng	des Indes 1735 : <i>La Description de la Chine</i> de du Halde et <i>L'Atlas général de la Chine</i> de Danville
--	---

#### E. L'époque de Qianlong (1736-1796)

En Chine	Hors de Chine
1746 : Persécution générale ; martyrs dominicains du Fujian ; martyrs jésuites du Nankin	
1753 : La Propagande remet aux MEP les provinces Guizhou, Sichuan et Yunnan	
1767 : François Pottier, apôtre de Sichuan, nommé vicaire apostolique ; Saint-Martin, Dufresse, Moyë et Gleyo vont faire de ces provinces lointaines une chrétienté qui se développe et part en flèche	1764 : Suppression de la Compagnie de Jésus en France
1768 : Persécution à Pékin	1768 : Suppression des 158 jésuites des Philippines et confiscation de leurs biens
1775 : Suppression de la Compagnie de Jésus en Chine ; ses églises et ses résidences passeront aux lazaristes	1776 : Publication des <i>Mémoires concernant les Chinois</i>
1782 : Fondation de l'Institut des Vierges chrétienne par Moyë	
1785 : Arrivée à Pékin des premiers lazaristes venus remplacer les jésuites	

<p>1792 : Arrivée du lord Macartney</p> <p>1793 : Mort de Jean Joseph Amiot à Pékin</p> <p>1796 : Qianlong abdique en faveur de son 15e fils et meurt en 1799</p>	<p>1789 : Révolution française</p> <p>1792 : Suppression du Séminaire des MEP à Paris</p>
---	---

#### F. Avant la reprise de 1842

<b>En Chine</b>	<b>Hors de Chine</b>
<p>1800 : Le nombre des catholiques chinois varie de 150 000 à 200 000 ; les missionnaires étrangers n'arrivent plus</p> <p>1807 : Les missions protestantes s'établissent en Chine.</p> <p>1810 : 215 000 chrétiens avec 78 prêtres chinois et 35 missionnaires étrangers</p> <p>1811 : Persécution</p> <p>1815 : Exécution du Mgr Dufresse</p> <p>1823 : Traduction de la Bible par les protestants</p> <p>1829 : Persécution</p> <p>1836 : Persécution</p>	<p>1807 : Le Collège général (Séminaire) des MEP s'installe à Pénang.</p> <p>1822 : L'œuvre de la Propagation de la Foi est fondée à Lyon par Pauline Jaricot.</p>

1839-1842 : Guerre de l'opium	1839-1842 : Guerre de l'opium
1842 : Traité de Nankin	
1844 : Traité de Whampoa, protectorat français sur les missions	

## ANNEXE II : DOCUMENTS D'ARCHIVES MANUSCRITES

### 1. LETTRE DU P. MOYÈ : AVIS AUX ÂMES CHARITABLES D'EUROPE

J. M. J.  
Avis aux âmes charitables d'Europe.  
Chane 162  
7 octobre 1779. en Chine

J'ai rapporté dans ma Relation comment dans une famine et peste qui vient d'af-  
fliger cette partie orientale par un miracle ou plutôt mille miracles de la providence  
et de la miséricorde divine qui accompagne presque toujours la justice nos chrétiens, assés  
baptisés 24 mille enfans. Nous en comptions bien 26 ou 27 mille, mais parce que plusieurs  
ont peut être été baptisés deux fois, sans le savoir, tenons nous à 24 mille, sans com-  
prendre ceux qui ont été baptisés par les Soins de Mr Hamel dans les endroits qu'il ad-  
ministre. Ce sont surtout les femmes qui se sont distinguées dans cette bonne œuvre.  
Maintenant que l'abondance est revenue après une bonne récolte et quelques maladies  
cessent, voilà nos zelatrices désœuvrées. Cependant leur zèle n'est point ralenti: plus on  
fait de bien, plus on en veut faire. Certes j'ai remarqué en elles pour cela des forces  
et un courage surnaturels. Elles sont encore toutes prêtes d'aller partout où je les en-  
voyerais; il y en a même qui me proposent d'aller à 20 journées d'ici dans une ville  
du second ordre nommée Ta tcheou. Mais presque toutes vivent de leur travail, ex-

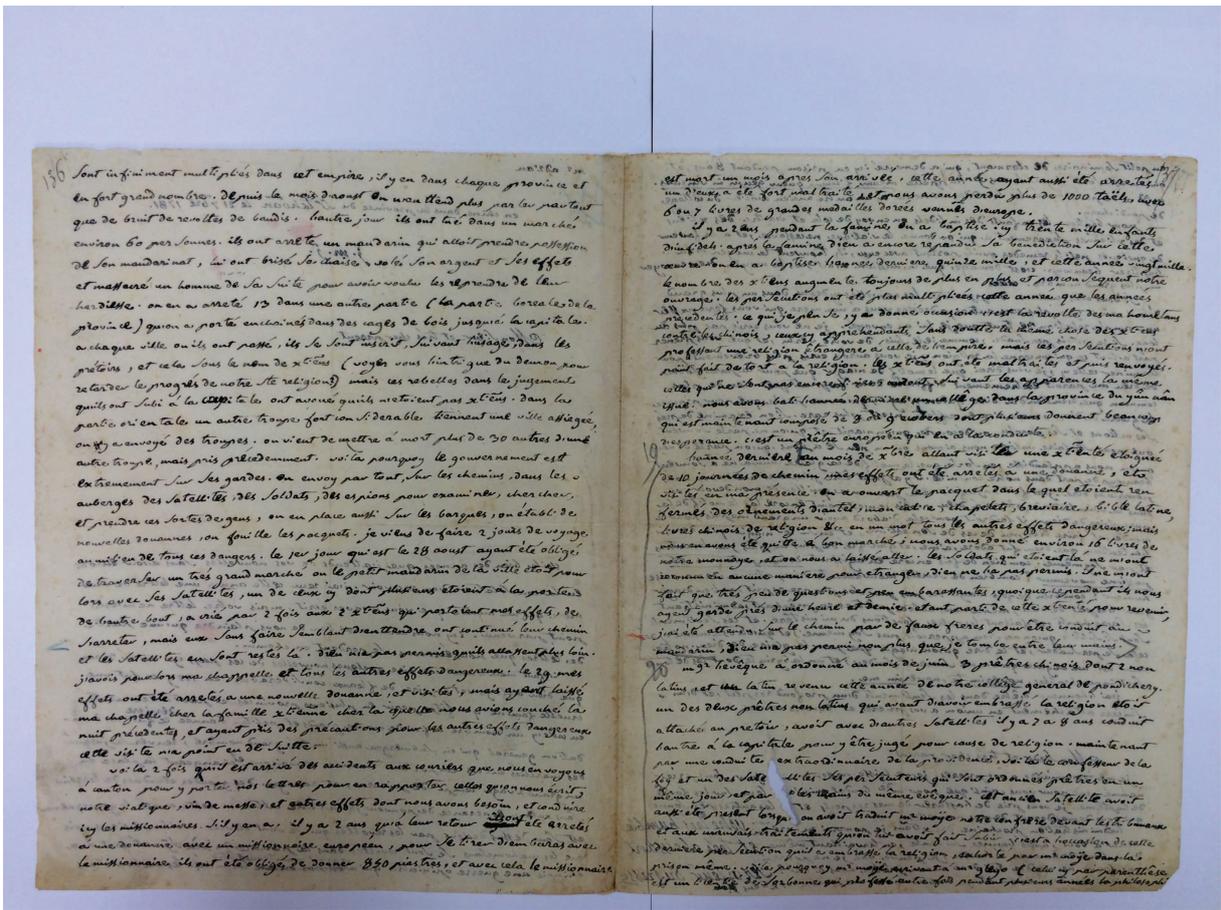
... pour une de ces personnes deux fois dans la semaine, tenons nous à six mille, sans com-  
prendre ceux qui ont été baptisés par les soins de M<sup>r</sup> Hamel dans les endroits qui ad-  
ministré. Ce sont surtout les femmes qui se sont distinguées dans cette bonne œuvre,  
maintenant que l'abondance est revenue après une bonne récolte et qu'elles malades  
cessent, voilà nos zelatrices désœuvrées. Cependant leur zèle n'est point ralenti, plus on  
fait de bien, plus on en veut faire. Certes j'ai remarqué en elles pour cela du sérieux  
et un courage remarquable. Elles sont encore toutes prêtes d'aller partout où je les en-  
voierai; il y en a même qui me proposent d'aller à six journées d'ici dans une ville  
du second ordre nommée Tatchou. Mais presque toutes vivent de leur travail, ex-  
cepté la tenté de cette maison. Elles ne demandent cependant pas de dédommage-  
ment pour l'interruption de leur travail ni pour l'habillement; elles se contentent  
du simple statique, et elles ménagent tant qu'elles peuvent. Sans cela comment au-  
rais-je pu faire dans cette famine où le riz se vendit dix fois plus qu'à l'ordinaire,  
or il est à remarquer qu'en Chine il y a partout quantité d'enfants malades et en  
danger de mort. Il est vrai qu'elles ont parcouru les villes de cette partie à 4 ou 5  
journées à la ronde; mais on pourroit les envoyer plus loing, et il y aura bientôt de  
nouveaux enfants nés. Ainsi je puis promettre avec l'aide de Dieu qui ne nous abandon-  
nera pas, j'espère, que si on m'envoie d'Europe tous les ans mille livres pour cette  
bonne œuvre je jetai baptiser chaque année au moins mille enfants, peut-être à en 2  
ou 4 mille. Mais quand ce ne seroit qu'un mille, acheter et sauver une âme au prix

De vingt sols, c'est la ceter bon marché, et par ce moyen les bonnes ames d'Europe  
auront part à cette bonne œuvre et multiplieront tous les jours le nombre de leurs  
intercesseurs dans le ciel, si on ne nous envoie point d'argent, au moins qu'on nous aide  
par de ferventes prières, et la providence supplera à tout.)

Moye pr. et missionnaire ap. de la province de Su-tchuen en  
(Chine.)

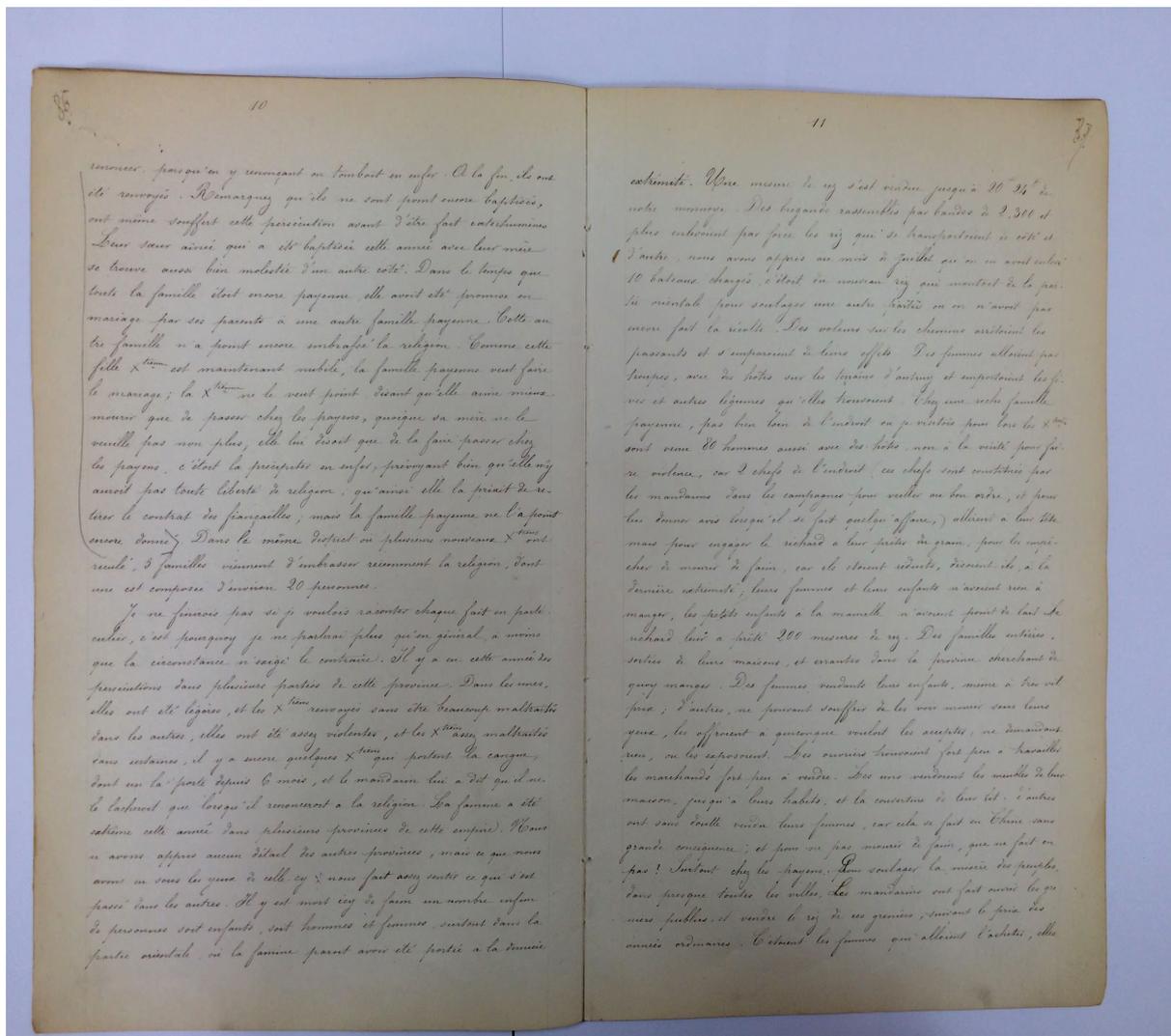
2. LETTRE DU P. DUFRESSE DANS LA PROVINCE DE SICHUAN, LE 21 SEPTEMBRE 1781

Mr. Adrian  
131  
en chine dans la province du S'ichoan le 21 7bre 1781.  
j. m. j.  
Mon Sieur et très cher parent  
Voilà bien des années que j'attends de vos nouvelles sans avoir eu la consolation d'en recevoir. j'ai reçu cette année une lettre de ma mère qui me mande que vous m'avez écrit, mais votre lettre ne m'est point parvenue. il y a nous avons eus bien de nous plaindre qu'une partie des lettres que nous écrivions se perdent en chemin.  
A présent nous vous prie quelques nouvelles de ces pays cy. voilà 3 ans que Dieu a affligé cet empire de fleaux considérables. en 1779 ce fut une cruelle famine qui fit périr en plusieurs provinces, et particulièrement en celle cy un nombre infini de monde grands et petits. l'année le fut un inondation general qui en submergea aussi un très grand nombre, renversa la plupart des marches entières en portant hommes et maisons échangeant la place en un grand ravage rempli de pierres, et ravagea de grandes étendues de terres sans aucune esperance de pouvoir jamais être cultivées. cette année le gouvernement est sans cesse de plus de plus par les revoltes qui se sont élevées. voilà plusieurs mois que les mahométans se sont revoltes dans la province du Xéi Si, et ont fait aux chinois une guerre civile qui n'est pas terminée. les mahométans



A. M. E., v. 1250, p. 135-137.

### 3. LETTRE DU P. DUFRESSE À SA MÈRE, LE 12 OCTOBRE 1779



renverser, parce qu'en y renouant on tombait en enfer. A la fin, ils ont été renvoyés. Remarquez que ils ne sont point encore baptisés, ont même souffert cette persécution avant d'être fait catholiques. Leur sœur aussi qui a été baptisée, celle aussi avec leur mère se trouve aussi bien malade d'un autre côté. Dans le temps que toute la famille étoit encore païenne, elle avoit été promise en mariage par ses parents à une autre famille païenne. Cette autre famille n'a point encore embrassé la religion. Comme cette fille X<sup>ème</sup> est maintenant veuve, la famille païenne veut faire le mariage; la X<sup>ème</sup> ne le veut point, disant qu'elle aime mieux mourir que de passer chez les païens, quoique sa mère ne la veut pas non plus, elle lui disoit que de la faire passer chez les païens, c'est la précipiter en enfer, prévoyant bien qu'elle n'y auroit pas toute liberté de religion, qu'ainsi elle la prioit de rompre le contrat de fiançailles, mais la famille païenne ne la tient encore compte. Dans le même district ou plusieurs paroisses X<sup>èmes</sup> ont rendu, 3 familles viennent d'embrasser récemment la religion, dont une est composée d'environ 20 personnes.

Je ne ferois pas si je vouloit raconter chaque fait en particulier, c'est pourquoi je ne parle plus qu'en général, à moins que la circonstance se exige le contraire. Il y a en cette année de persécution dans plusieurs parties de cette province. Dans les unes, elles ont été légères, et les X<sup>èmes</sup> renvoyés sans être beaucoup maltraités dans les autres, elles ont été assez violentes, et les X<sup>èmes</sup> assez maltraités sans ennuis, il y a encore quelques X<sup>èmes</sup> qui portent la croix, dont un la porte depuis 6 mois, et le mandarin lui a dit qu'il ne le lâcheroit que lorsqu'il renonceroit à la religion. Une femme a été brûlée cette année dans plusieurs provinces de cette empire. Nous n'avons apprenus aucun détail des autres provinces, mais ce que nous avons vu sous la vue de celle cy & nous fait assez sentir ce qui s'est passé dans les autres. Il y est mort en y & par un nombre confus de personnes soit enfants, soit hommes et femmes, surtout dans la partie orientale, ou la femme paroit avoir été portée à la dernière

extrémité. Une mesure de ry s'est vendue jusqu'à 20 25 en notre monnaie. Des brigands rassemblés par bandes de 2, 300 et plus enlèvent par force les ry qui se transportent à cet égard, nous avons apprenus au mois de juillet que on en avoit enlevé 10 balles chargés, et tout en venant ry qui montent à la partie orientale pour soulager une autre partie en on n'avait pas encore fait la vente. Des voleurs sur les chemins arrachent les passants et s'emparant de leurs effets. Des femmes alloient par groupes, avec de fortes sur les terres d'autrui et emportant les fèves et autres légumes qu'elles trouvoient. Chez une seule famille païenne, pas leur lieu de l'endroit on y a vu des hommes les X<sup>èmes</sup> sont venue 10 hommes aussi avec des bêtes, non à la suite pour faire violence, car 2 chefs de l'endroit, ces chefs sont entretenus par les mandarins dans les campagnes pour veiller sur son ordre, et pour leur donner avec lesquels il se fait quelque affaire, allèrent à leur tête mais pour engager le regard à leur suite en grand, pour les empêcher de mourir de faim, car ils étoient réduits, disant de la dernière extrémité, leurs femmes et leurs enfants n'avoient rien à manger, les petits enfants à la mamelle n'avoient point de lait le regard lui a fait 200 mesures de ry. Des familles entières, sorties de leurs maisons, et errantes dans la province cherchant de quoi manger. Des femmes vendent leurs enfants, même à très vil prix; d'autres ne pouvant souffrir de les voir mourir sous leurs yeux, les offrent à quiconque veut les acheter, on demandoit rien, ou les rachètent. Les ouvrages trouvoient fort peu à travailler les marchands font peu à vendre. Les uns vendent les meubles de leur maison, jusqu'à leurs habits, et la couverture de leur lit; d'autres ont sans doute vu leurs femmes, car cela se fait en Chine avec grande conséquence, et pour ou par manque de pain, que ne fait on pas? Surtout chez les païens. Pour soulager la misère des peuples, dans presque toutes les villes. Les mandarins ont fait ouvrir les greniers publics et vendre le ry de ses greniers, suivant le prix des années ordinaires. C'étoient les femmes qui alloient l'acheter, elles

et allèrent par milliers : voy. à la capitale et dans quelque autre vil-  
 le, on distribuait le roy aux 4 portes. On le distribuait en proportion  
 du nombre de personnes qui se trouvoient dans chaque famille, on  
 voit qu'une famille plus nombreuse prevoit en acheter plus et une  
 moins nombreuse moins. Il falloit que chaque eut un billet.  
 Il arriva qu'un jour voy que les femmes qui n'avoient pas pu  
 avoir de billets, et qui par conséquent ne pouvoient point acheter  
 faisoient tapage, et mardoissent en pleurs sur les mandarins.  
 Il est arrivé qu'elles ont arrêté la chose d'un mandarin, qui  
 faisoit avec sa suite, craints qu'elles n'arrivent point à manger.  
 Le mandarin qui craignoit sans doute quelque sédition contre lui,  
 leur a parlé doucement, disant qu'il parleroit pour leur faire à  
 voir un billet, et leur faire écouler du roy, alors elles l'ont lâché  
 elle. Ces femmes prevoient avec le roy que d'autres venoient de  
 acheter et l'emportent, et là, des disputes, des querelles, des malade-  
 tiers, et quelquefois des voyes de fait. Dans les endroits où la fem-  
 me se faisoit le plus sentir, les mandarins ne faisoient point ven-  
 dre le roy des grans publices, mais le distribuoient gratis, on faisoit  
 avec chaque jour une certaine quantité, et le donnant à manger  
 sur la place même, à tous les pauvres, hommes, femmes et enfans, qui  
 se présentoient. Pendant cette distribution du roy, la religion a fait au  
 si la distribution de la grace du baptême. On a baptisé un nombre  
 infini d'enfants que les mères portent ou emmènent avec elles.  
 On a converti surtout des hommes et des femmes de <sup>l'ancien</sup> les baptisés.  
 Dans la partie orientale ou la femme étoit rebelle, on en a bapti-  
 sé vingt mille; dans cette partie où la femme étoit moins rebel-  
 le, on en a baptisé que dix mille; On en a même à celui  
 d'un côté un grand nombre de citoyens à la terre, et on a donné  
 d'un autre, un grand nombre au ciel. Les <sup>1000</sup> 9<sup>es</sup> Curules qui  
 font des aumônes pour contribuer à cette bonne œuvre, sont directement  
 en les déterminant principalement pour cela, sont indirectement en les  
 déterminant pour la subsistance des missionnaires, ont maintenant  
 autant d'importance auprès de Dieu, et en même temps font un

usage de la bonne œuvre. Ce sont été une grande consolation pour une  
 et un puissant motif pour les autres riches à l'effet d'y contribuer  
 aussi, en donnant au moins quelque chose de leur superflu. De plus  
 ils ont fait à tout ce que se fait voy pour la propagation de  
 la foy parmi les infidèles, et la conversion de la même foy  
 parois les <sup>1000</sup> 10<sup>es</sup>  
 Il faut aussi vous parler d'un grand accident qui est arrivé à  
 cette mission. Cette année, au retour de nos courses à Canton, est  
 mort avec une missionnaire Curule, arrivé l'année dernière  
 à Macao. Peu de temps après être parti, étant encore dans le dis-  
 trict de la province de Canton, le missionnaire a été renversé à  
 une écurie pour travailler. On a aussitôt enlevé le bœuf pour  
 ne pas le laisser passer outre. Alors le curule a voulu entrer  
 en composition avec ses gens, pour ne pas les contraindre devant le  
 mandarin. Il leur demandoit d'abord une fort grosse somme d'argent,  
 mais ayant fait le vuide, partant, et à un qu'on ne pouvoit pas  
 lui débiter cette somme. C'est pourquoi il s'est contenté de tout  
 l'argent que ses gens avoient pour lui en espère, et a fait dans  
 le bateau tous les efforts que lui ont convenu, sans cependant toucher  
 aux efforts chrétiens, et à ce qu'il lui a renvoyé sans même  
 quelques paroles de politesse. Grande consolation! Ils n'avoient  
 plus d'argent pour faire leur voyage; et a fallu depuis un bout  
 une pour retourner à Macao, et en partant à notre passage. On  
 en a perdu dans cet accident, moult seulement à 800 piastres.  
 C'est presque tout le salaire des missionnaires qui sont voy.  
 Mais la Providence ne nous a pas abandonnés. Nous avons bien  
 eu à souffrir, et plusieurs riches <sup>1000</sup> nous ont fait de grandes  
 aumônes considérables pour le voyage. En sorte que jusqu'icy, nous  
 n'avons manqué de secours voy pour le baptême des enfans voy pour  
 les autres bonnes pratiques de la mission. C'est ce qu'il y a de tel  
 qu'on ne fera pas cette année faire beaucoup de bien  
 on se contentera de l'abandonnement nécessaire savoir les catéchismes,  
 des catéchismes et un autre livre de religion.

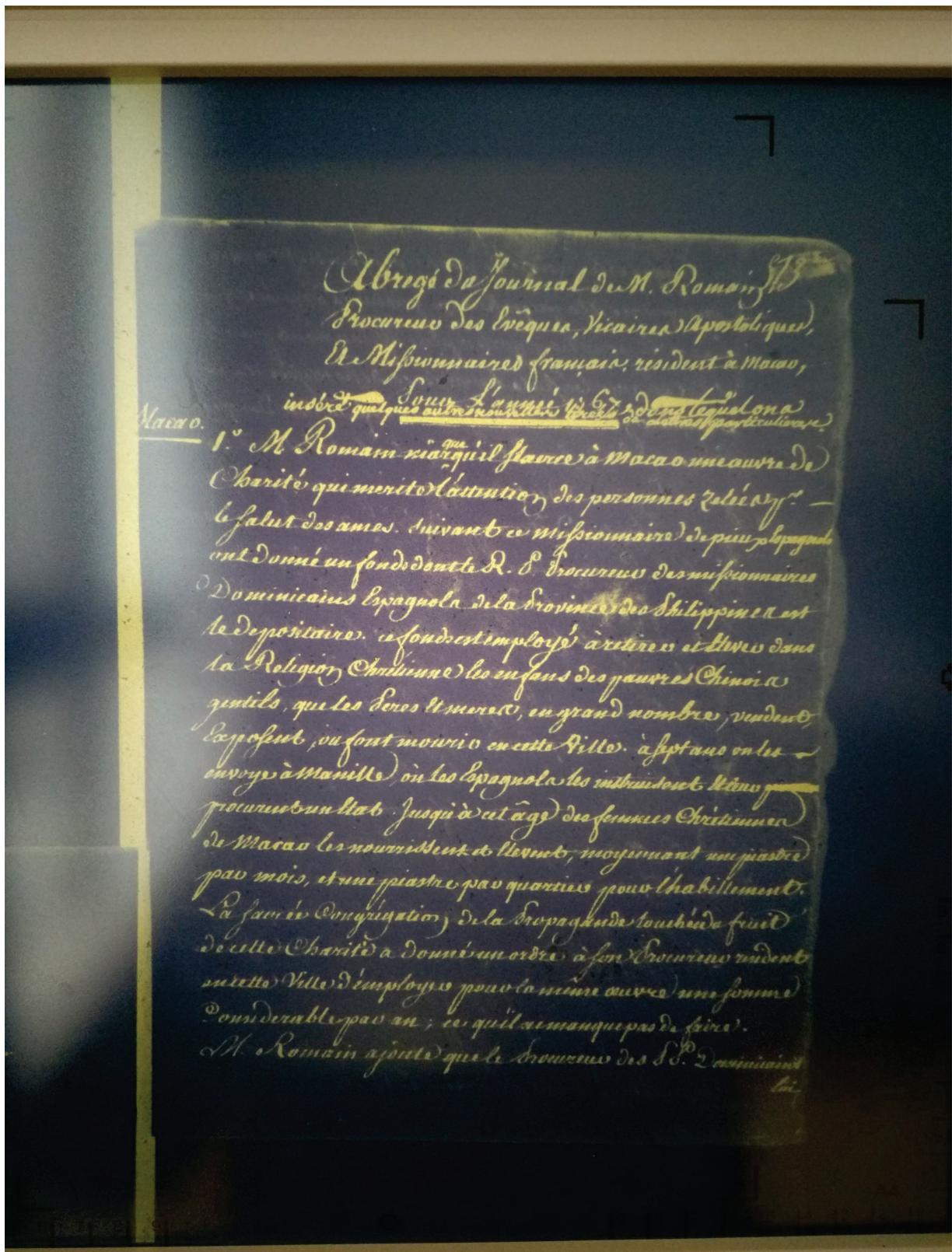
A. M. E., v. 1250, p. 86-89.

4. LETTRE DU P. DUFRESSE À SA MÈRE, LE 14 SEPTEMBRE 1786

160

on ne sauroit apprécier la punition <sup>qu'il méritoit</sup> tant il méritoit :  
Mais Dieu dans tous les siècles de l'Eglise a-t-il fait éclater  
d'une manière si notable sa vengeance contre les persécuteurs  
par des fleaux soit particuliers, soit publics ; sans en rap-  
porter au les exemples qu'on trouve dans tous les écrits des  
Saints, et les histoires ecclésiastiques, je me contenterai de  
raporter le fleau de la famine qui vient de ravager  
tout l'Empire de Chine, et dont on ne sauroit trouver  
d'autres cause principale, sinon la persécution générale  
que vient de désole toute l'Eglise de cet Empire. On n'a point  
vu depuis un grand nombre d'années une famine si générale ; et il  
est connu qu'elle ait été jamais si cruelle. Au commencement  
de la persécution elle se fit sentir assez vivement dans quelques  
provinces et augmenta dans celle du Ko Nân et du Chan tong,  
jusqu'au point que l'année dernière 1785, le peuple n'ayant plus  
de riz à manger excita des séditions dans elle-cy, mais  
que l'Empereur appaisa par quelques punitions exemplaires  
et par des secours qu'il y envoya ; et dans celle-là, sans  
parler des séditions qui paroissent inevitables en pareilles  
circonstances, mais que je n'ose affirmer, parce que  
je n'en ai rien ouï dire, les chemins publics étoient  
partout infestés de voleurs et de brigands, en sorte que  
les deux mandarins qui nous conduisoient Nân et  
nous à Pekin, quoique bien accompagnés et hommes de

5. ABRÉGÉ DU JOURNAL DU P. PIERRE ROMAIN EN 1767



<sup>2</sup> Lui Suggere le Desir de participer à cette œuvre la  
Conséquence il la propose aux personnes de piété qui sont en  
France, le pouvois y porter plus efficacement par son exemple,  
il dit qu'avec les seuls honoraires de ses meses il a déjà bap-  
tizé plusieurs de ces pauvres enfans, l'un desquels a  
été redoublé de son Salut éternel à la vanité même de son  
pere Bayen. Voici le trait qui m'a paru après singulier  
pouvois mériter d'être rapporté. " Un Chinois Bayen dit  
M<sup>r</sup> Romain, m'a envoyé, au mois de Juin de cette année,  
son enfant moribond pour le baptiser, à condition qu'après  
sa mort je le ferois bien habiller, suivant l'usage des  
Chrétiens d'ici, et payerois les frais de son enterrement.  
Je l'ai baptisé et appelé Pierre de mon nom, (caviez  
le premier baptême qui j'aye administré) il est mort un  
moment après entre les bras de celui qui le portoit d'une  
femme Chrétienne. Je l'ai fait enterrer avec une petite pompe  
à du flatter ses parens que j'ai fait avertir. cette petite gloire  
des Chinois est entre les mains de la divine Providence un  
moyen de procurer ici le baptême à beaucoup d'autres."  
2<sup>e</sup> Je parle à un autre endroit du même journal (à Malao)  
que j'en ai rapporté tout au long et suivant l'ordre  
des dates, parce qu'il me paroitroit nécessaire que la vérité  
en soit parfaitement instruite. Au commencement de  
Juillet, dit M. Romain, le Gouverneur de la Province

*elle. com. du Tchouan*

**Suspect:** Il est tout et tout les recherches et les examens les plus sévères. L'absence des villes, des marchés, le passage des rivières, tout est regardé avec les plus grandes précautions: on ouvre tous les paquets; ce qui est l'abbé de porter aucun denier. Il s'agit de tout trouver dans le plus grand danger sans le pouvoir prévoir. Les Xinois; qui l'accompagnoient portaient sa chaussette et des livres. En passant par un marché les soldats viennent par deux fois aux porteurs de l'argent. On ne peut sembler de ne rien entendre, et on les laisse aller: on a effrayé des laquais, qui ont jeté le gouvernement dans de nouvelles alarmes. Les bandits se font armer comme devant. Jus la fin de 7. de cette année l'empereur de la Capitale et plusieurs de ses vassaux ont été en proie à une grande inquiétude, comme il est probable, soit qu'ils ayent voulu faire diminuer le grand nombre des bandes, qu'ils ont vu véritablement sur les bras, soit qu'ils ayent eu l'effectif de leur nombre, comme il a été dit, sur ce point, les précautions sont plus sévères que jamais. De sorte que nous craignons que nos courriers ne puissent plus partir. Le peuple est obligé par ordre des mandarins de se munir d'armes. Les mandarins de la Capitale plusieurs bandits qui marchent avec des armes cachées sous leurs habits, ont à la suite en même temps deux mahométans venus de Kam Sien pour faire s'abstenir les mahométans du Su-tchéouan, qui sont, dit-on, en très petit nombre et trop dispersés pour le faire. Beaucoup craignent. Cependant on en compte dix mille dans la ville de Kien-tou, sans ceux qui sont aux environs. Les troubles et une infinité d'autres de cette espèce nous font voir assez clairement, que si Dieu n'y met la main nous sommes à la veille d'une grande révolution. Le commencement de cette dynastie a été funeste par le spectacle de la province entière du Su-tchéouan peut être que la fin sera marquée par les mêmes horreurs: Dieu nous en garde. Mais les crimes publics sont portés si loin dans cette malheureuse province qu'on peut raisonnablement craindre, que la vengeance de Dieu n'estable tomber sur paravant. Les concussions de la part des mandarins sont horribles: depuis quelques temps on vend la justice: il y a peu de jours où il ne s'y passeroit plusieurs meurtres: on compte beaucoup de parricides, sans parler de mille faits d'impudicité et autres infamies, dont on ne souvient plus et qui avoient tous 20 ans. Elles sont un homme les terribles circonstances où nous nous trouvons. La province de Kiangy si voisine de celle de Canton est désolée par la famine. Le peuple y est foule et tout y est rempli de révolutions.

... qui à présent l'administration des Xinois s'est soutenue: suspecte également le soutien pour la suite de la baptême des enfans des peuples qui, comme, ne laisse pas que d'être considérable. M. et moy qui suivent ce qui est important, a beaucoup parlé pour cette bonne cause, s'est fait par ses prières, comme j'espère toujours ardent pour concourir à son exécution. Involontairement un parti, qui il n'avoit jamais suivi jusqu'à présent, qui est de faire réprimer à propos indifféremment ces sortes d'enfants. Sur quelques représentations que lui fit un confucius touchant cet objet, il a composé un mémoire où il parloit et justifia sa conduite et me prie de l'envoyer à la Saerie Longe. Je l'envoyai et en attendant la décision du St. Siège, je le laisse à ses lumières. En attendant ce zèle, qui s'inspire même dans la prudence, ne tend pas une impulsion de la divine miséricorde, qui veut le salut d'un grand nombre, que la mort m'empêchera peut-être bientôt, et qui s'inspire à compléter le nombre des élus, que Dieu s'est choisis. Dans cette malheureuse province. Le chef confucius a aussi institué des écoles de filles encouragées par des veuves Xinoises ou des vierges après jeunes. Puisque dans ce procès de la cause remarquer des manières extraordinaires, en voyez bien communes bien réglées.

à l'illusion. Cependant la piété et les lumières de M. Moye, l'expérience qu'il  
 donne du grand bien déjà opéré par ces sortes d'établissements, j'osai à  
 l'autorité de M. Gley et de M. Devant, qui ont établi dans leur district et  
 mêmes écoles et qui applaudissent au brillant succès dont ils ont été témoins, en  
 conséquence m'ont engagé à laisser aller les choses, et pour en instruire par  
 moi-même de ces succès, autant que pour en profiter, j'ai demandé à M.  
 Moye une de ces maîtrises d'école, à l'effet de l'établir dans le district que j'  
 gouverne. Spécialement, pour ensuite en cas de succès et d'espérance pour l'avenir  
 fonder et entretenir cet établissement dans toute ma mission.

L'administration de cette année consistait en 6366 confessions  
 2328 commun. 644 enfants de chrétiens baptisés. 21000 infans d'infidèles baptisés  
 par les chrétiens. 521 adultes baptisés. 1175 confirmés. 230 chrétiens adultes morts.

Il paie et requiert, en cas qu'on ne l'ait déjà fait, l'inscription des  
 noms des missionnaires européens de notre mission de Chine, sur le registre de  
 l'association, qui comprend les noms des membres du corps; chaque missionnaire  
 ayant fidèlement rempli la condition du travail de deux années exigée  
 par les lettres patentes, et s'étant toujours conduit depuis de manière à  
 justifier le jugement favorable que le Souverain a porté sur leur compte.

J'ai l'honneur d'être en union à vos prières et à vos sacrifices  
 dans les sentiments les plus sincères de respect, d'estime et de confiance

Messieurs et très chers Confères,

Votre très humble et très  
 obéissant serviteur

Signé: François évêque d'agathopolis, etc. ap.  
 Du Sie Tchouan à  
 en Chine —

17. 8<sup>bre</sup> 1781.

cette institution, aussi ce cher confesseur les a-t-il insérés dans sa partie, ainsi que M. Moye  
 et son promoteur les plus grands (et les) j'ai dessein de venir en insérer  
 de semblables de nos côtés. Nous trouverons dans notre administration grand nombre  
 de baptêmes d'enfants. Depuis la famine, la formulation s'est mise parmi les chrétiens  
 pour baptiser. il paroit que dans la partie de M. Moye on le fait indifféremment, —  
 aussi il en a à lui, sur la moitié de tous les autres. il envoie des femmes en état  
 d'exercer la médecine, et qui sont des plus ferventes. ces femmes qu'il croit agir par  
 voye d'inspiration, ou au moins conduites par des grâces toutes particulières, —  
 baptisent suivant leur conscience. j'ai vu des endroits où elles n'avoient baptisés  
 que des malades, mais M. Moye ne veut pas qu'on dise, ne baptiser que les malades,  
 il dit cela que c'est porter une sentence de mort contre des innocents. Sur quelques  
 difficultés que lui avoit fait un confesseur à ce sujet, il a été me couvrir, et a fait —  
 un long ulamoir pour soutenir la pratique, en me priant de l'envoyer à la S. Congr.  
 ce mémoire dit en substance que tous les enfants ayant suivant la vocation divine  
 un droit strict au baptême, on ne doit pas les en priver sans des raisons évidentes et  
 contraires, que celles qu'on oppose ne prouvent rien ou ne lui sont pas opposées. Les  
 prétendu droit des pères sur les enfants jusqu'à les empêcher de recevoir le baptême —  
 est un droit barbare et impie. la profanation du sacrement est très éloignée, d'ailleurs,  
 les enfants baptisés peuvent tous mourir, et ceux qu'il a fait baptiser par des femmes  
 conduites par la grâce etant presque tous morts, enfin qu'on peut leur un catalogue  
 de tous les enfants baptisés et attendre que ceux qui surviendront soient en âge d'être instruits  
 pour lors on les prêchera. au sentiment commun des Théologiens contraire à l'opinion  
 il oppose celui de M. Collet; d'Henri de S. Ignace, et de M. de non reproché par  
 l'Eglise et qui est probable, or lors qu'il s'agit de sauver les âmes il en perdra de suite  
 un sentiment non reproché et qui — des probabilités pour lui. il explique les decrets  
 de la S. Congr. qui disent in periculo vitæ quando mors imminere videtur, et  
 autres expressions de cette nature, qu'on doit les entendre benigno sensu, d'un danger  
 moral ou même d'incertitude de mourir avant l'usage de raison, il le prouve par l'usage  
 de l'Eglise qui donne les sacrements aux pécheurs en pareil cas de danger ou de doute  
 de mort même sans confession, comme il arrive au moment d'une bataille, dans  
 le temps d'un naufrage; de même que pour l'absolution des censures par ceux qui  
 n'en ont pas ordinairement le pouvoir, et qui l'ont lors qu'il y a doute ou danger  
 de mort ne quis peccat; enfin par l'autorité d'Artoine qui étend dans son traité de  
 la pénitence je crois ce periculum mortis assez loin. or ajoute M. Moye les enfants  
 se trouvent ici dans le plus grand danger, de sorte qu'avant l'usage de raison il  
 en mourra bien les deux tiers, et comme il est fort incertain si on pourra être présent  
 pour les baptiser en cas de danger actuel, qu'il est même certain qu'on ne le sera pas  
 pour la plus-part, il est prudent de prévenir ce temps quand l'occasion de baptiser  
 se rencontre, de chercher l'occasion et de baptiser. voilà à peu près ses raisons.  
 il ne paroit pas que les autres confesseurs suivent ce sentiment, si ce n'est peut être

M. Devant qui dans l'espace de quelques mois en a près de trois mille, mais en  
 general on baptise tous ceux qu'on trouve malades, a moins qu'il ne soit clair  
 que la maladie n'est rien. j'envoie le memoire tel qu'il est au St. Siege, quoique  
 je pense qu'il ne sera pas approuvé. cependant comme M. Moye est un homme  
 de Dieu, qu'il agit toujours par des voies surnaturelles, que la divine providence  
 le conduit d'une maniere bien particuliere, et qu'il paroît appellé a des voyes  
 extraordinaires, je ne l'empêche par des vains sentiments, me contentant  
 ainsi que lui dans la bonte de Dieu qui a des ressources pour empêcher le mal  
 qui peut se suivre de cette pratique, et c'est ainsi que j'en écris au St. Siege.  
 Je crois qu'une lettre fera autant qu'un procureur qu'on y enverroit ad hoc, qu'en  
 pensés vous? il est bon quelques fois d'avoir le petit mot pour rire, n'est il pas vrai?  
 aussi recommandés le bien de ma part a M. Steiner, on rit beaucoup en chine,  
 ainsi il faut que son deputé soit tout en joye: *gaudete in Dño semper, iterum dico*  
*gaudete* M. Moye a déclaré l'au passé a M. Devant qu'il n'avoit point eu de  
 revelations particulieres sur le tems qu'il avoit a vivre, que seulement il comptoit  
 encore sur deux ans, sans cependant rien assurer, et cela sur un mot que lui dit  
 son St. curé en partant: *encore dix ans*. *gracia* Dieu qu'il en vive encore vingt.  
 envoyés toujours des missionnaires s'il y a des vaisseaux, la guerre ne doit pas en  
 empêcher, outre qu'ils risquent bien moins que les soldats en cas de rencontre,  
 ils auront du moins l'avantage de s'être fait au feu, et ils en seront plus braves  
 quand ils viendront chez nous. si par quelque cas imprévu de mort ou autrement,  
 M. Steiner n'estoit pas député, vous pourriez ouvrir la lettre que je lui envoie et la  
 garder. je vous prie en grace de faire tenir a mes deux neveux les lettres que je  
 leur adresse, il y a des affaires de famille, <sup>au tems même</sup> en consequence j'espère que vous  
 empêcherez qu'elles ne soient ouvertes et jetées au rebut, car j'en ne puis vous  
 dissimuler le soupçon que j'ai dans le coeur, que l'ancienne coutume n'est  
 pas encore toute a fait éteinte, et qui certainement est bien contre le droit  
 des gens. Voilà ce que je ne conçois pas. il y a quatre ou cinq ans que j'avois  
 inclus dans ma lettre a ma famille, une autre assez courte adressée a un  
 digno curé qui m'avoit <sup>proposé</sup> j'ai vu ensuite que cette lettre ne lui est point  
 parvenue, quoique elle a ma famille ait été reçue. je me recommande  
 beaucoup a vos prieres et suis avec confiance et respect toujours en union  
 a vos St. Sacrifices

Monsieur et Tres cher Couffere  
 Votre tres humble et tres ob.  
 Serviteur  
 + Francois Pottier Vic. ap.

8. LETTRE DU P. POTTIER À M. DESCOURVIÈRES, LE 18 OCTOBRE 1782

raison quand le livre arrivera, et lui faire mention d'avance que j'en suis instruit de la demande, que je lui ai faite, et de mes toujours bonne correspondance avec lui en agissant avec toute sorte de confiance; il n'y a point d'inconvénient à lui parler du conseil que je donne à M. de Beau-cour de vous l'abrégé du Grand Bulletin de Benoît 14 un volume in 8. qu'on assure d'être à Paris avoir déjà été envoyé dans les missions. Si vous pouvez m'en procurer un exemplaire, vous me ferez plaisir, avec le livre des méditations de Busch, dès que vous pourrez en rencontrer.

J'ai reçu beaucoup de décrets de la S. Congreg. qui me regardent pour la conversion des Indes. Je sens bien que j'aurois besoin pour plus d'une raison d'un bon Coadjuteur, ou à supposer dans les lettres que j'ai reçu l'année passée de Paris que je l'aurois déjà demandé au S. Siège, il y a des temps que j'ai écrit que j'en aurois le demander par moi-même, et n'empas qu'il fut demandé par d'autres à mon insu. La providence amènera tout à ses fins, peut être avant qu'il soit peu. Le paquet que M. Moye a reçu, sont des réponses à plusieurs cas qu'il avoit proposés, et le projet de la propagation de la S. Congreg. le renvoie à moi pour l'instruire sur les dogmes des enfants d'Inde, et plus particulièrement d'autres difficultés sur le mariage, je pense que M. Moye envoie cette S. Congreg. quelques lettres au S. Siège, jusqu'à présent il n'en dit rien, j'envoie à la S. Congreg. de nouveaux cas à proposer, la décret sur la confession des infidèles que j'ai reçu est le même que celui qui a été adressé à Nam, nous voyons précisément dans les formes de la mission de trouver avant l'arrivée des missionnaires qui ont mis cette protestation de nous en France. Depuis la venue on a voulu continuer jusqu'à présent et jusqu'à vouloir s'opposer presque indifféremment les représentations à cet égard ont été, comme pour les pratiques cy dessus, plusieurs missionnaires de mauvaise humeur j'ai donc conseillé la S. Congreg. et la décision a prévenu la réception de ma lettre en condamnant le nouveau système, je pense que les autres pratiques ne furent pas nullement faites. Envoie nous aux vœux communs, il est rare qu'on réussisse en s'occupant d'elles.

J'envoie une espèce de relation à un Curé de mon pays qui a déjà fait du bien à nos missions et qui seroit disposé à continuer la bonne œuvre. Il m'a demandé un détail de l'usage que'on peut faire dans les missions de l'argent que les personnes charitables y envoient, je lui répond pour ce qui regarde la mission, je vous l'envoie de cachetée sous l'adresse de M. de Beau-cour, mais vous l'aurez lui, et être copie si vous le jugez à propos pour en faire l'usage qu'il vous plaira, vous voudrez bien la mettre dans le paquet que j'envoie à l'adresse de M. Steiner ou vous l'adresserez, au la cachetée, afin que ce cher Confesseur puisse la lire et en faire l'usage que je lui indique, et ensuite cachetée la paquet de M. Steiner, mais il ne faut pas l'annoncer au téméraire, car il y a certains Directeurs à qui ces sortes de relations ne plaisent pas, et qui sont dans la province qu'il ne faut pas trop répandre notre œuvre. Au sujet de la relation de M. Bonnamy qui vous adresse des lettres sous le titre des suspects dans les circonstances de procureur des Missions de M. de Beau-cour et Directeur des Missions etc. et qui vous dit d'adresser les paquets aux Supérieurs et Directeurs de la province, je pense que vous feriez bien de ne rien faire, par ce que s'agissant ici des affaires de missions, les paquets doivent être adressés au Bureau qui n'a point de Supérieur, et qui n'est composé que de Directeurs, tant par ce que le paquet pourroit arriver, selon les circonstances que quo inconvénient à nos affaires qui troubleroit la paix et qui diminueroit la confiance. Les paquets étant ainsi adressés au Supérieur du Supérieur du Séminaire prêtre au vu de son titre, être en droit de les recevoir, de les distribuer à ceux adressés, un autre dira de les retenir comme il est arrivé plus d'une fois dans l'ancien temps; ou bien qu'en les adressant à M. de Beau-cour les Directeurs du Bureau d'Administration des Missions étrangères au Séminaire des missions étrangères, ou bien les paquets seroit ouvert publiquement dans le Bureau, ou bien le dit Bureau nommera celui qu'il jugera à propos pour distribuer les lettres, et personne n'aura de quoi se plaindre, ni ne pourra affecter une supériorité qui est nulle dans ce cas, et qui il seroit cependant qu'on y eut toujours soulevé.

Puisque vous avez tout lieu de juger qu'en cas de mauvais dessein des mandarins sur la province vous seriez avorté à temps pour mettre les choses de conséquence en vous, j'en suis sûr que il est plus sûr de attendre l'ennemi. Au mois de mars dernier il y a eu ici une persécution qui fut suivie seulement à quatre heures trois jours et leur beaux frères. Trois d'entre eux sont morts sous une persécution, chaque après avoir été tous déchirés à force de coups. Le 8<sup>e</sup> a été relâché, et arrêté.

9. LETTRE DU P. DUFRESSE À ALARY, LE 24 SEPTEMBRE 1782

148 ne deconous que peu à peu, et suivant les lumières que Dieu nous donne. heurieux  
 encore si elles ne nous font point tomber dans le précipice.  
 je vous envoie une longue lettre à l'adresse de ma mère ou j'ai rassemblé les nouvelles  
 qui peuvent être communiquées au dehors; lors que vous l'aurez lue je vous prie <sup>de la communiquer</sup>  
 à Mr Bramani ~~aux autres mrs~~, et  
 à Mr Gerboz qui la fera passer à son adresse. outre ces nouvelles en voyez d'autres  
 que je vous envoie. m<sup>gr</sup> a introduit dans ~~la~~ partie, mais avec quelques modifications, les  
 écoles de filles instruites par m<sup>r</sup> moÿe; on a aussi d'abord envoyé de la partie orientale  
 une seule vierge pour instruire, il en est ensuite venu deux <sup>au mois de juin</sup> de la partie de m<sup>r</sup> devant  
 ou ces écoles sont presque entièrement tombées, ce sont les deux sœurs Diétienne tang.  
 peu après, il en est encore montée 5 de Sui fu envoyées par m<sup>r</sup> glayo, dont 2 âgées de  
 17 ans ont été renvoyées ~~par~~ parquelles sont trop jeunes. les autres sont âgées de 20  
 ans et Supra. m<sup>gr</sup> désapprouve cette trop grande jeunesse.  
 les pratiques de piété de m<sup>r</sup> moÿe se sont en tout toujours. mais elles sont bien plus multipliées  
 dans la partie orientale qu'icy, ou on ne reçoit toujours que celles que je vous ai marquées ~~bonnes~~  
 il y a 2 ans. les modifications que je vous ai dites de plus que m<sup>gr</sup> a mis aux écoles de filles, sont  
 que les maîtresses vont de famille en famille sans permettre la conuissance, et les maîtresses ne peuvent  
 point prêcher dans l'assemblée des x<sup>t</sup>ens, m<sup>r</sup> devant apporter plusieurs causes de la décadence  
 de ces écoles, dont je vous ai parlé cy dessus. il y a des parents qui refusent de renvoyer leurs filles de vant  
 qu'ici hexemple des maîtresses elles ne veulent elles mêmes embrasser la virginité; d'autres,  
 parqu'ils ont honte de voir leurs filles être mi eux instruites, et savoir mi eux leurs prières  
 qu'elles; d'autres, par que pour d'autres causes ils ont été refusés aux sacrements par le prêtre.  
 celui y veut retenir sa fille à la maison pour travailler, celui lui craint d'être à charge  
 à la famille cher la quelle se tient l'école, d'autres enfin dans la maison desquels se tiennent  
 ces écoles souffrent avec peine le concours de ces filles, et de le voir comme objet à  
 reciter les prières d'une manière plus décente, et à être plus exacts aux autres exercices.  
 D'après la réponse qu'ici a été donnée dernièrement le collège du yün nan, m<sup>r</sup> moÿe et  
 d'après lui m<sup>r</sup> glayo pen soient à détruire au moins la chapelle de peur que les x<sup>t</sup>ens n'y  
 fussent contraints par le mandarin, mais m<sup>gr</sup> s'y est opposé craignant que cette destruction  
 ne scandalisât les x<sup>t</sup>ens, et marretât pour la suite les aumônes, car ce sont eux qui  
 ont près que tout donné pour la construction du collège, et de la chapelle. m<sup>r</sup> hamel s'est  
 retiré <sup>avec les espérances</sup> à la jang xên du district de Sui fu, ou il se trouve beaucoup plus tranquille et  
 fait la moitié moins de dépenses qu'au collège du yün nan. il y restera jusques ce que  
 l'ordre de m<sup>gr</sup> de ne pas encore retourner au collège ait été révoqué.  
 Depuis la famine jusqu'icy quoique je m'aye fait baptiser que les enfants malades des infidèles,  
 mais sans sçavoir quelle sorte de maladie, ny a quel degré de danger elle devoit être  
 portée me fondant sur l'autorité de m<sup>gr</sup>, et hexemple de tous les autres missionnaires, il  
 paroit néanmoins que nous nous sommes tous grandement trompés. l'année dernière un  
 décret de la cour <sup>qui est plutôt une confirmation des anciens décrets</sup>, ou il est

decide non  
 infidélité  
 peste ou de  
 de la mort.  
 par le clat  
 hautes de  
 qui est long  
 et je prends  
 il en t'avez  
 le à du  
 avec un x<sup>t</sup>  
 mission. dit  
 années. m<sup>gr</sup>  
 mission. m  
 trouve compr  
 de se tenir  
 avons dit ch  
 par la deli  
 je vous  
 se prendre  
 on regarde  
 qui sont en  
 les mers, gr  
 du ministere  
 fond à Acha  
 à traiter ta  
 effet on to  
 son ministere  
 pour portat  
 on y ait pas  
 voir les plus  
 et se croire  
 prière, lor  
 qu'on se cro  
 rendraient  
 icy se tro  
 est tenté d  
 apprenevoir  
 gloire, pre  
 au un mot  
 ne font point  
 balanceit la bi

10. LETTRE DU P. POTTIER À STEINER, LE 18 OCTOBRE 1782

prendra les précautions convenables pour éviter à cet abus. D'un autre côté je ne vois pas d'autre  
plus favorable pour le plaisir, en conséquence quand les choses, <sup>se trouvent</sup> arrangées, j'y enverrai des  
ecoliers sans difficulté. mais qui est ce qui commuera l'établissement? Il est probable qu'on en  
trouvera pas un tout fait, vous vous offrez pour cette bonne œuvre, je ne puis que louer votre zèle,  
cependant comme le principal actuellement est de fuir le règlement, je pense que vous seriez  
moins bien de quitter le séminaire pour le collège général avant que ledit règlement soit fini  
et dûment homologué au parlement.

Notre mission va toujours à l'ordinaire, depuis quelque temps il s'y est introduit quelques  
matiques institués par M. Moye que je ne garantis qu'on, j'en suis déclaré contre une  
parole qui m'a paru exorbitante. le cher confesseur veut instituer ici des écoles de filles, pour  
cela il s'est attaché spécialement à former un assez bon nombre de jeunes filles auxquelles  
communément il fait faire le vœu public de virginité, ensuite il les reprend ça et là dans  
les différentes églises pour y instruire les filles et autres femmes chrétiennes qui s'assemblent  
quelques fois jusqu'à vingt et plus dans des maisons de particuliers où elles enseignent  
publiquement le Catechisme, les prières et autres livres de piété. De la composition de M. Moye,  
ces exercices sont journaliers au moins pour les jeunes filles, il y a mis des règles, il a composé  
des exercices assez multipliés pour entretenir les exercices, il faut que les ecclésiastiques observent leur  
cœur à Dieu en regardant quelque image de Dieu dont l'école doit être munie, au moins 32 fois dans  
la journée; les parents doivent contribuer à leur nourriture. les dimanches à 11 heures point d'école,  
mais dans l'absence du missionnaire les chrétiens s'assemblent dans cet endroit hommes et femmes,  
on y recite grand nombre de prières, et la nuit on se recueille dans la dite assemblée, tous les  
autres l'écouteront. or ces vierges maitresses pour la plus part sont extrêmement jeunes, les dix  
ou quinze plus âgées que je connaisse n'ont que 30 ans, les autres depuis 15 ans jusqu'à 25, <sup>certains</sup>  
en employe, il y en a même une chez M. Gleye formée par M. Moye qui en a 15 ou 16, et qui  
tient une fort grande école, après avoir fait son vœu public de chasteté à onze ans. comme je  
sais que M. Moye a institué de pareilles écoles dans son pays et que vous êtes à même de  
m'instruire des abus qu'on y a remarqués, j'écris dans tous ces détails pour vous mettre au fait  
de ses pratiques ici, et vous prier de me dire en suite tout franchement d'après les communications  
que vous avez, à quoi je dois m'en tenir, sans cependant le mépriser ou dénigrer M. Moye que je  
vous en ai écrit. en attendant comme je crois remarquer de l'excès dans cette conduite, et que  
je me mets toujours en garde contre ce qui s'éloigne des vœux communs, voici ce que je fais dans  
d'effroi absolument j'ai déclaré à M. Moye 1. que je ne reconnais et blâmerai très fort qu'il  
s'occupes de jeunes gens de la même famille, qui habitent l'usage du pays ont droit d'aller par tout,  
lesquels jeunes gens pour la plus part ne sont pas dans le reproche. en conséquence j'en ai tenu  
deux que M. Gleye m'envoyait de sa part pour le même objet qui avoient un peu plus de 16 ans.

2. j'ai déclaré <sup>de plus</sup> qu'on ne pouvoit faire prêcher ces vierges dans l'assemblée des fidèles sans  
aller formellement contre le précepte de St Paul et la pratique de toute l'église. 3. j'ai leur  
reproché d'exceder des pouvoirs en recevant publiquement le vœu des dites vierges, ce précepte  
était réservé à l'Evêque, et de plus j'ai observé que c'étoit un abus intolérable de leur faire  
prononcer leur vœu si jeunes même avant 25 ans, âge que l'Eglise a fixé dans le pontifical  
pour recevoir le vœu des vierges, et cela dans un pays où les deux genres  
sont si multipliés, et les uns des plus raisonnables. cependant jusqu'à présent

je n'ai pas eu de  
jusqu'à un certain  
je n'ay de la même  
instruire les femmes  
abus. M. de St Ma  
pour former les  
celles et formeront  
venies dans une  
même endroit, et  
est pas tout à fait  
quelques faibles  
Nous avons en  
nécessaire de con  
d'assez longues prières  
vous des missions  
tous les vendredis  
communes, les dern  
quand il est possible  
celles des missions,  
faute de pouvoir  
l'exemple j'ai écrit  
être unis avec tout  
il fait des vœux en  
n'est pas qu'on les  
d'ajouter à dix  
lui ajoute encore  
en but il faut  
ou donnera toujours  
succès le trip a  
qui s'y étoit levé  
les proclames, il a  
commence à s'en  
la plus part, le rest  
malgré tout cela il  
de bien, du moins l'  
a été converti et m  
le reproche de la  
facilement, mais j  
communément pas  
partie de sa  
qu'il y auroit  
le nombre des  
pour la

11. LETTRE DU P. POTTIER À STEINER, LE 14 SEPTEMBRE 1775

Steiner.  
 J. M. J.  
 recu. le 2. 11. 1775<sup>215</sup>  
 55

Monsieur et Très cher Compagnon.

Les Couriers arrivés icy un mois plus tard qu'à l'ordinaire, à cause de la sécheresse  
 extrême des rivières sur tout icy, nous ont remis tout les lettres et effets confiés  
 aux. notre Mission quoique de temps <sup>en temps</sup> icy ou la laçerement troublée peut  
 cependant être causée par la paix et de la tranquillité. Ses progrès augmentent  
 et plus en plus comme sous le serrez par la Catalogie dont j'ai fait part. —  
 Les nous manquent que des ouvriers véritablement apostoliques tels que ceux  
 que vous nous avez envoyés ces deux dernières années. ce n'est pas absolument  
 nombre extraordinaire de chrétiens qui n'avaient qu'à environ 10000  
 mais ce sont les chrétiens extrêmement éloignés les uns des autres qui  
 revent les missionnaires, il faut presque employer autant de temps pour les  
 chercher que pour l'administration, et le grand temps qu'un missionnaire  
 doit demeurer dans chacune pour courir promptement à une autre  
 empêche un progrès plus rapide que pourroit avoir cette mission si les  
 ouvriers y étoient plus multipliés. l'an passé vers le commencement de  
 l'automne j'ai été obligé d'aller d'autres de faire dix jours de chemin et  
 incessamment et autres pour le retour pour visiter une petite chrétienté  
 il n'y a tout au plus que 400 chrétiens non administrés depuis <sup>deux</sup> ans.  
 se joignant dans un pays montagneux nous venons d'apprendre  
 puis fort peu de temps que le cher M. Moya a eu cette année une maladie  
 et dangereuse: aussitôt que le seigneur l'en a <sup>révélé</sup> il a parté aussitôt  
 pour visiter une de ses chrétientés fort éloignée, laquelle est précisément  
 où doit quelques chrétiens furent exilés il y a trois ans. s'il y a ces  
 quelques missionnaires accablés de travaux et de fatigues, c'est le cher  
 M. Moya qui mérite certainement d'être à la tête. j'attendois pour l'année  
 cette année un secours, mais le seigneur ne l'a pas permis. dans la dernière  
 l'année il a fait 100 lieues <sup>ou autant pour le retour</sup> et par les grandes montagnes pour aller chercher  
 environ 100 et plus de chrétiens de la province de Kouy Tchou non administrés  
 depuis six ans.)

Je ne sais quels remerciements j'ai à vous faire, cher Compagnon pour la  
 médecine de fer que vous avez bien voulu m'envoyer par cette dernière voie.  
 me me la suis appliquée tout au plus <sup>pendant</sup> dix jours, aussitôt la grosseur  
 disparu tellement qu'il n'en resta plus aucun vestige. cependant par précaution  
 j'ai cessé que depuis huit jours à l'appliquer des la matin et à l'air

Ils ne font que ces mes petites courtes et collèges, Mon Dieu! que l'apprent.  
de l'homme est invivable. mais qu'ils ou disant ce qu'ils voulaient, il en  
voulent... il est jusqu'à ce que nos M<sup>rs</sup>. agais à Paris en ayant ou  
envoyent au devoir disposer autrement. l'idée conçue de la mission de  
Macao est une prison que ces M<sup>rs</sup>. ne peuvent rien de l'état des  
choses en Chine, ce projet n'est pas possible. quant à la mission du  
Tô Kien il faut grande patience et laisser la M<sup>re</sup> Simon Lij. jusqu'à ce  
ce que parmi les Ecoles de cette province qui sont maintenant au collège  
on puisse choisir dans la suite la plus capable et qui aura le plus de talent  
pour envoyer dans cette extrémité, et qui pourra par ses intrigues  
faire intervenir un Européen sans que les chrétiens le sachent. il n'y  
a pas maintenant d'autres ressources. puisque personne ne veut accepter  
la extrémité de Canton je vais en partir à la Loug et la remettre entre les  
mains.

Vous me demandez chers Confères, un éclaircissement sur les frais  
du sacre des Evêq. Vic. ap. permettez moy en cela de vous répondre -  
que vous êtes un aveugle qui demandez le chemin à un autre aveugle, -  
c'est à dire que je n'en sçais pas plus que vous sur cet article. pour mon  
sacra fait au X<sup>te</sup> J<sup>r</sup>, j'en dépensai en tout 100 taëls, je l'envoyai à M<sup>r</sup>.  
Romain pour lors procureur, et il les remboursa à cette mission. il faut  
en écrire à nos M<sup>rs</sup>. de Paris afin qu'ils déterminent quelque chose de  
fixe dans le règlement qui suivra sans doute l'enregistrement que nous  
avons tout lieu d'espérer des nouvelles lettres patentes. il est certain  
qu'il faut avoir égard aux circonstances. la croise que m'envoya M.  
Romain est de bois doré. il m'envoya aussi une ancienne étoile d'argent -  
simplem<sup>t</sup> que M. de St. Martin ait été conduit des couriers, je n'en  
suis pas surpris par ce qu'il est d'un caractère fort tranquille, M.  
Falconet le fut aussi. M<sup>rs</sup>. Glayo et alari <sup>extrêmement vifs</sup> furent un couplet d'aux  
que par rapport à leur grossièreté; M. Moyne <sup>mais nullement de leur fidélité</sup> ne les a regardés que  
comme des voleurs et des coquins <sup>avertis</sup>. je vous dirai chers confères  
ce que je pense sur cela: cela dépend <sup>en partie</sup> des différents caractères <sup>et différents esprits</sup> des  
M<sup>rs</sup>. qu'ils ont à conduire. les uns sont extraordinairement vifs, les  
autres tranquilles et d'un caractère lent, les uns sont préoccupés, les  
autres ne le sont pas; je suis maintenant si accoutumé aux différents  
talents de ceux cy et de ceux là, que je ne sais sur quoy juger, et en  
conséquence me tiens tranquille je regarde cependant toujours comme  
une de mes obligations de les rapporter et de les enseigner sur les  
différents <sup>différents</sup> que ces différents confères me font entendre.

Comme à l'occasion des guerres qui n'ont pas fini icy on la depuis  
au moins dix ans, tout est devenu à un grand prix: ainsi depuis plusieurs  
ans.

221  
autres nous avons continué de donner a chacun de nos <sup>711</sup> vaux qui  
descendent a Canton, 12 Liails pour leur viatique; par la vous pourriez  
douter <sup>de la justice</sup> combien <sup>de</sup> Liails <sup>il y aura</sup> de personnes envoyés par vous.  
J'ai bien oui dire que l'usage <sup>est de la part de la Cour</sup> de rembourser les frais des eccliers a la  
mission qui les envoie; mais l'usage est-il de rembourser a cette mission  
les frais de ceux qui les conduisent je n'en sçais rien absolument, &  
examinés comme on a agi anciennement, vous avez vos officiers &  
registres. mais la depense pour les eccliers faite par la mission ne  
consiste pas seulement dans les 12 Liails pour leur viatique, il y a encore  
l'habillement. et les différentes choses dont il faut les pourvoir du temps  
de leur départ, cela doit il être aussi aux depens de la procure, c'est  
ce que j'ignore (interim) vous avez été certainement libéral quand vous  
vous avez remboursé 46 pist. 8<sup>ms</sup> pour l'ecclier envoyé l'an passé.  
M. Moye en enverra cette année deux a ce que je crois de sa dernière.  
Je vous suis très obligé de la bouteille d'eau d'Inde que j'ai reçue <sup>entière</sup>.  
J'ai bien reçu votre compte de l'an passé, je n'ai pas voulu parler de celui  
de l'an <sup>passé</sup> de celui de l'année que vient M. Moye. il y en avoit bien un dans  
le corps de votre lettre ou il n'est fait aucune mention de Nis. ce pendant  
les de ces anciennes choses, elles sont passées, cela suffit.

Les François dont vous êtes assés content contentent avec bien de la  
joie a descendre a Mexico pour travailler a la procure, mais j'ai oui  
dire aux couriers qui luy ont persuadé, disent ils, de rester au près de Nis,  
qui ont été atteints de la tentation de Satan; je souhaiterois bien qu'il ne  
venist pas puisque vous en êtes satisfait. mais supposez qu'il succombe a  
cette miserable tentation, je vous demande votre avis, pourroit il, et  
seroit il capable d'être constitué courier du Ju Tchien pour Canton, car  
vous devez maintenant connaître cet homme. votre Jean Baptiste est  
extrêmement infirme et je ne le continue que par ce que je n'en ai pas  
d'autre qui me convienne: je n'ai d'ailleurs de faire de la peine a nos confides  
presents; j'attends qu'on vous renvoie quelque ecclier, lequel, quel qu'il y ait  
contenus qu'on les envoie, ne pourroit cependant être promu aux ordres,  
alors nous pourrions vous servir de luy pour cet office pourvu qu'il ait  
un peu de l'âge. vous voudrez bien envoyer a M. d'Amurly la lettre qui s'est  
trouvée parmi les autres de la part de la Cour.

Je ne puis écrire a ce M. d'Amurly ni a plusieurs autres de nos confides qui sont  
a Nis et ailleurs. Surtout je vous prie de ma part. ou commencent a vous  
mettre l'Esp. aux vains il y a peu de jours que le gouverneur ou vice-roy de  
cette province. vient de faire publier un edict qui preroit notre St. Religion.  
il y a quelque temps qu'on a pris chez quelques familles chrétiennes du district  
de M. Moye. a douze jours de chemin d'icy, des crucifix, des images d'Europe.

## 12. IMAGES DE LUTTE CONTRE L'INFANTICIDE<sup>2</sup>



Titre de l'image : Récompenses et châtiments de ceux qui sauvent ou noient les filles : premier tableau<sup>3</sup>

1. Le sauveur d'enfants récompensé. Cette image représente Zhang Gong-rui assis avec sa femme et recevant la visite d'un académicien accompagné de sa femme, qui leur font la prostration chinoise. Zhang avait passé sa vie dans les bonnes œuvres, il sauva un grand nombre de petites filles que leurs parents voulaient noyer. Le ciel le récompensa par la dignité du 1er académicien et il avait 80 ans lorsqu'il reçut la visite représentée ici. Ce sont deux personnages auxquels il avait sauvé la vie dans leur enfance et qui viennent le remercier.
2. La sage-femme exhortant à ne pas noyer les enfants. Cette image représente une femme de Li yang, qui avait fait serment d'empêcher de noyer les filles par ses

<sup>2</sup> Les photos sont prises de l'ouvrage de Palatre, Gabriel, *L'infanticide et l'Œuvre de la Sainte-Enfance en Chine*, Chang-hai, Chine, Autographie de la Mission catholique à l'orphelinat de Tou-sè-wè, 1878, aux Archives des jésuites en France à Vanves.

<sup>3</sup> La planche est conservée à Suzhou dans la pagode Yuanmiaoguan, libraire Dejianzhai, où se fait l'impression. Le texte français est traduit par Palatre, Gabriel, *L'infanticide et l'Œuvre de la Sainte-Enfance en Chine*, Chang-hai, Chine, Autographie de la Mission catholique à l'orphelinat de Tou-sè-wè, 1878, p. 111.

exhortations et ses aumônes. Au moment où elle empêche une mère de jeter sa fille dans le vase d'ignominie, un esprit prend note de ses mérites. Elle sauva ainsi un grand nombre de filles et en fut récompensée par une heureuse vieillesse, une nombreuse famille et de grandes richesses.

3. Le sauveur d'enfants voit ses jours prolongés. Un homme de Nanchang à qui un devin avait prédit une mort prochaine, lorsqu'il n'avait encore que 47 ans. En temps de famine il fit tout ce qu'il put par ses exhortations et ses aumônes pour secourir les femmes en couches et les empêcher de noyer leurs filles. Comme récompense il obtint de voir sa vie prolongée et une nombreuse postérité.
4. Châtiment de celles qui noient les filles. Aux environs de Changxing, on noyait un tiers grand nombre de filles par crainte des dépenses à faire pour les marier. Cette image représente le châtiment. Le Ciel suprême fit grandement éclater sa colère. Les Rebelles arrivèrent, les femmes se jetèrent dans les puits et dans les canaux. Les mêmes des enfants tués se vengeaient sans rémission.



**Titre de l'image : Récompenses et châtements de ceux qui sauvent ou noient les filles : deuxième tableau**

1. Celui qui détourne ses parents parvient aux degrés académiques. Yu Jé-sin de Shaoxing voyant sa mère sur le point de noyer une fille, se prosterna et l'exhorta à ne point le faire, en versant des larmes amères : « Vous ne pouvez pas agir ainsi, peut-

être elle viendra demander sa vie et nuira à votre fils. » Le père et la mère écoutèrent leur fils et élevèrent leur fille. Jé-sin parvint aux degrés académiques et termina sa longue vie au milieu des honneurs et des richesses.

2. Un esprit prend note de celle qui sauve les enfants. Cette image représente une femme qui vient aider une mère nouvellement accouchée à noyer sa fille. Une voisine l'empêche promettant riz et sapèques. Un esprit note sa bonne action. Bientôt elle met au monde un fils qui devint licencié et docteur.
3. Les enfants noyées redemandent leur vie. Une femme de Zhenjiang, mère de deux fils, noya trois filles. Aux couches suivantes, les fantômes des trois filles l'entourent, les deux fils sont pris de la petite vérole, tous moururent le même jour. Un grand diable vengeur est représenté à l'angle du lit.
4. Une femme qui avait noyé de petites filles enfante d'un monstre. La dame Wang de Danyang avait noyé deux petites filles, l'une parce que sa belle-mère la maudissait d'avoir donné le jour à une fille, une autre par sa propre volonté. Plus tard elle enfanta un monstre, espèce de serpent à tête humaine. La belle-mère en voyant fut terrifiée, vomit le sang et se tua en tombant ; le petit garçon mourut également. Le père est représenté essuyant ses larmes. Ceci s'est passé la 8<sup>ème</sup> lune de la 7<sup>ème</sup> année de Daoguang (soit en 1827).



太倉州沙頭鎮陳大。生有四子。連溺死四女。後四子各已長大。忽而  
 月之內。多以出天花而死。妻以發狂。死陳大。於咸豐十年。為紅中所  
 殺。此的真眼前果報。  
 我等太倉人。住在沙頭鎮。同里陳老大。現報傳奇聞。  
 陳大開腐店。生意十二分。生了四個子。各名已長成。  
 又養四個女。淹死在水盆。免得累煞人。  
 大兒三十三。次兒廿七。小兒十三。齡。  
 大半皆娶媳。都讚有福人。惡報忽來臨。  
 道光十八年。二月天花行。四鬼來索命。  
 四兒多出痘。兩月死干淨。不久即七身。  
 陳大嚎啕哭。懊悔恨聲。家私都用盡。  
 後被長毛殺。屍骨狗來吞。為溺四個女。  
 此是眼前報。合地盡傳聞。見死不能救。  
 悔不及早勸。孽障難洗清。特求現身勸。  
 拜惡善男女。傳說作新聞。願將功贖罪。  
 一姓心香焚。



La gravure est distribuée sous le règne de l'empereur Xianfeng (1851-1861)

**La synthèse de la légende :** Chen Da, du bourg de Sha-Teou dans la ville de Tai Chang Zhou, donna le jour à quatre fils et noya successivement quatre filles. Plus tard, ses quatre garçons furent attaqués de la petite vérole, et moururent tous dans l'espace de deux mois. Leur mère mourut folle, et Chen Da fut tué par les rebelles.

Les images suivantes se trouvent dans les *Discours moraux destinés aux écoliers*, aux années 1860.



La récompense de la bonne action : celui qui sauve les filles de la noyade obtient un visage plus beau.

Le châtement pour l'infanticide : celle qui a noyé de petites filles éprouve un enfantement difficile.





Les parents qui ont noyé leurs filles sont changés en bêtes.



Ceux qui ont noyé leurs petites filles, sont privés de garçons.



Celle qui aide les autres à noyer les enfants, éteint elle-même sa propre postérité.



Bonne récompense : si l'on a empêché la noyade, on obtiendra le bonheur.



Gloire accordée à celui qui a sauvé des enfants.



En punition de la noyade des filles, deux familles sont éteintes.



Celle qui excite à noyer les petites filles, aura la langue coupée par le Roi de mort.

Le châtement : ceux qui ont engagé les autres à noyer les petites filles, sont dévorés par les tigres.





Le châtimeut pour l'infanticide : en mordant son sein, on lui arrache la vie.



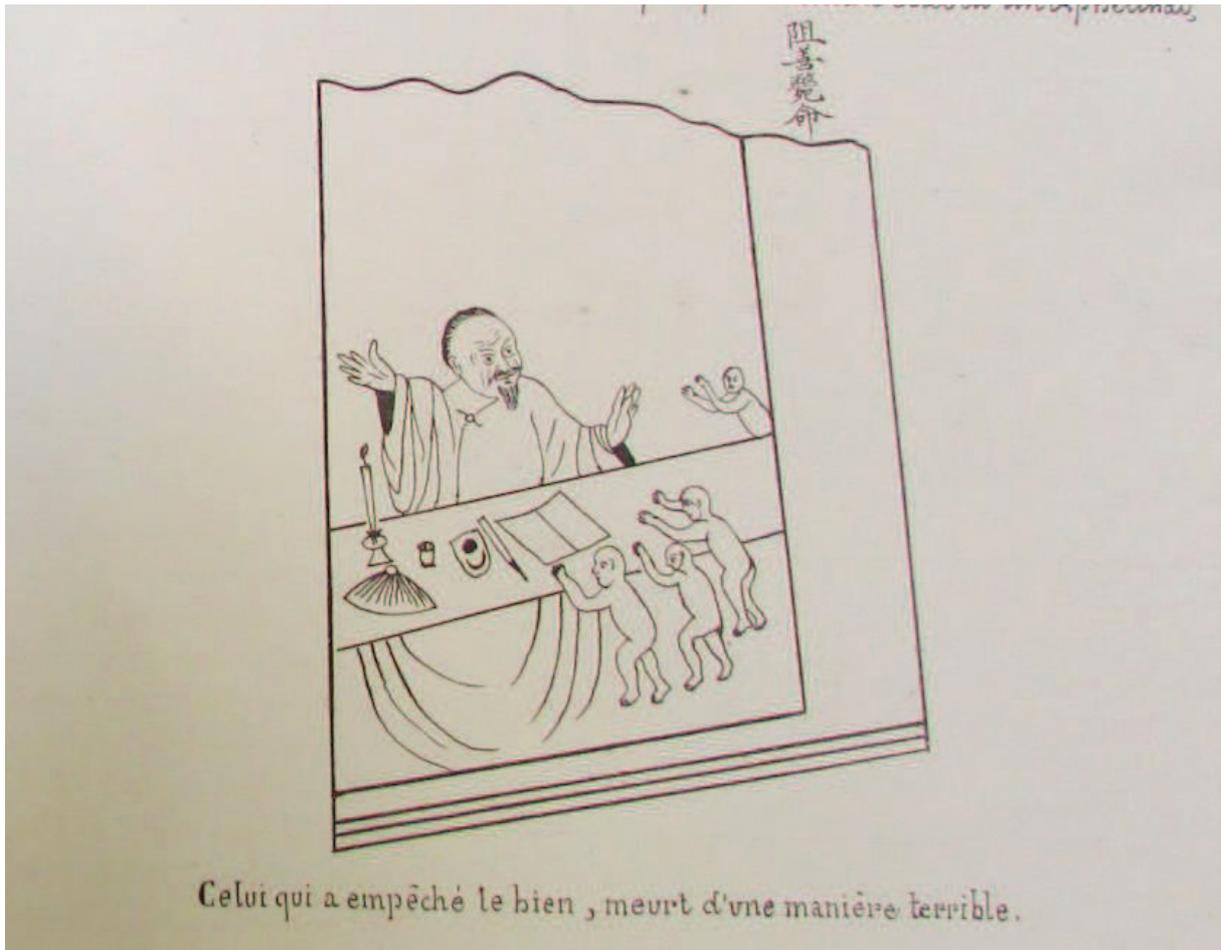
Celui qui fait mourir ses petites filles, est privé d'héritier.



Celle qui empêche la noyade des petites filles, touche le cœur des Esprits.

Bonheur accordé comme récompense à une vertueuse sage-femme.





Le châtement pour le crime : celui qui a empêché le bien (sauver des enfants), meurt d'une manière terrible.

## **ANNEXE III: EXTRAIT DES SOURCES CHINOISES ORIGINALES TRADUITES DANS LE CHAPITRE II**

### **1. RAPPORT DE YANGBI DU SICHUAN, EN 1736**

四川巡抚杨秘为川省设立普济育婴堂义冢请飭部存案事奏折

乾隆元年六月初六日

四川巡抚臣杨秘谨奏，为奏闻事。

[...] 其育婴一堂，采访舆论，川俗贵重婴孩，偶有暖昧不明之子及贫苦无倚之儿，争相购求抱养，尚不致于抛弃。至义冢之设，掩骼埋胔，俾野无白骨青磷之惨，凡有地方之责，皆当举行。查省城北门外置有空地，应令有司确查，凡荒郊寺宇，如有遗弃棺骸，即行收瘞，其经费统于普济堂项下支销。 [...]

理合缮折奏请，伏祈皇上睿鉴施行。谨奏。

(朱批)：该部议奏。

### **2. ORDRE IMPÉRIAL DE L'EMPEREUR YONGZHENG, EN 1724**

著各省督抚劝募好善之人照京师设立普济育婴堂之例推而行之上谕

雍正二年闰四月初十日

雍正二年闰四月初十日谕顺天府府尹：京师广宁门外向有普济堂，凡老疾无依之人每栖息于

此，司其事者乐善不倦，殊为可嘉。圣祖仁皇帝曾赐额立碑以旌好义。尔等均有地方之责，宜时加奖劝，以鼓舞之。但年力尚壮及游手好闲之人，不得借名混入其中，以长浮惰而生事端。又闻广渠门内有育婴堂一区，凡孩穉之不能养育者收留于此，数十年来，成立者颇众。夫养少存孤，载于月令，与扶衰恤老同一善举，为世俗之所难，朕心嘉悦，特颁匾额并赐白金，尔等其宣示朕怀，使之益加鼓励。再行文各省督抚，转飭有司，劝募好善之人，于通都大邑人烟稠集之处，照京师例推而行之，其于孑弱恤孤之道似有裨益，而凡人怵惕惻隐之心亦可感发而兴起也。

注：本条史料选自《清世宗实录》

### **3. ORDRE IMPÉRIAL DE YONGZHENG EN 1735**

著将石麟报绅衿士民等捐助一折及开报名单交部议叙上谕

雍正十三年五月二十四日

谕内阁：据山西巡抚觉罗石麟奏称，阳曲，汾阳两县绅衿士民李杭，卞时盛等情愿各捐银两，存贮公所，以为周恤比闾之资。臣现在与各该地方官公同酌议，或置田地，或为营运，因地制宜，以垂永久。等语。夫所谓乐善好施，扶危济困者，大抵于水旱饥馑之岁，散财发粟，赈救穷黎，又或于平常无事之时，造义仓以储米谷，修桥路以便行人，或置敦宗赡族之田，或立养老育婴之所。凡此善事多端，必须出自本人之诚心，而又亲身经理，谊同休戚，始可以惠乡闾而收实效。今石麟奏称，阳曲，汾阳两县绅衿士民愿捐银两存贮公所，其作何措置之道，俟与地方官公同酌议。是该处并无现在应办之事，此乃另开捐纳之条也。若遇无才之有司，经理不善，必致为胥吏之所中饱，土棍之所侵蚀，而不能裨益于贫乏之乡人，此人人能料及者。而石麟如此办理，是何意见，阳曲。汾阳绅衿士民等既已捐助，其乐善好施之念可嘉。著将石麟奏折及开报名单交部分别议叙，并令石麟将各姓所捐之银妥商位置，务令地方得受实益，勿致虚糜。向后若有无故捐银交官者，与朕原旨不符，俱著停止。

注：本条史料选自《清世宗实录》。

#### 4. *ORDRE DE L'EMPEREUR YONGZHENG EN 1735*

著内务府给发京城普济堂育婴堂银两上谕

雍正十三年十二月二十五日

内阁奉上谕：京城有普济堂二处，育婴堂一处，收养无依之穷民及抛弃之婴孩，由来已久。其经管之人，实心行善，有存孤恤老之风。从前皇考曾两赐帑金，并锡温纶以旌义举。今朕即位，广沛恩膏，而輶轂之下，乐善良民敦行不怠，朕心嘉悦。三处各赐银五百两，以助其瞻养之费。著内务府即行给发，并将朕旨宣谕知之。钦此。

#### 5. *RAPPORT DE QI LINXIANG SOUS LE RÈGNE DE YONGZHENG*

翰林院侍讲学士戚麟祥为请敕各省开办育婴堂等事奏折

雍正朝

翰林院侍讲学士臣戚麟祥谨奏，为遵旨条奏事。

窃臣至愚极陋，滥厕词林，仰见皇上聪明天纵，旁烛无疆，又兼言路广开，刍蕘毕献，凡民风吏治无不纲举目张，岂复有一得之愚补助万一。但臣本迂腐，近于妇人之仁，谨列三条，仰尘圣览。京师有普济堂。育婴堂二处，首善之地，王化所基，既有善信奉行，复有贵官施舍，一年存活大约以数千百计。外省州县未尝无其名目，亦尝建有屋宇，使为民父母者开诚劝谕，设法救济。十室之邑，必有忠信，未有不可行之理。伏乞敕谕各省大吏，奖励各属，或捐己俸，或劝输助，或罚赎小罪，各照京师式样，遴民之殷实良善者，使主其事。所谓文王施仁，必先四者，实恺悌之一端也。至于三年奏绩，亦请以此事编入考成，定州县贤否，果有实心爱民者，量加升擢，则四海之大，所全必众，而天恩浩荡，遍于莠独矣。又臣偶经北城下洼地方，见累累义冢，白骨满前，人迹马蹄，往来如织，游魂既无归宿，遗殖复化劳尘，惻然之心，不觉内动。因思文王有泽及枯骨之仁，月令有掩骼埋胔之典，皆关王政，并非细故。一方如此，普地可知；京师如此，外省可知。臣愚请敕直隶各省牧民之官，凡系义冢，或捐或募，筑一围墙，不使往来蹂躏，且令地方甲长不时收拾埋藏，毋使暴露。又令附近僧寺司其启闭，春秋给与一陌纸钱，则死者有知，不葬而亦葬，无依而有依，

而皇仁沦浹及于泉壤矣。更有请者，夹棍之设，乃常刑之最重者，本为命盗重案不得已而用，每见外省州县，凡土田细事，动辄用夹，往往殒命，沉冤甚多。此虽屡奉严禁，而酷吏武断，非此不足以逞威而济恶。若不严加处分，流毒不小。伏乞敕谕督抚，如所属官员有非情罪重大滥用夹讯者立即参处，枉死者，抵之以法；不至死者，比以失入之律，庶几知所儆戒，不敢滥刑。所谓宽一分则民受一分之福，而太和之气自翔洽于宇宙矣。

其间节目恐未详尽，可否乞敕部议施行。臣不胜冒昧恐惧之至。谨奏。

## 6. RAPPORT DE CUI JI SOUS LE RÈGNE DE QIANLONG, EN 1739

湖北巡抚崔纪为育婴堂费用不敷请于两关盈余银内支給事奏折

乾隆四年正月十五日

湖北巡抚降级留任臣崔纪谨奏，为敬筹湖北育婴堂事宜，仰祈睿鉴事。窃惟存孤颁于月令，慈幼载于周礼，诚发政施仁之首务也。钦惟世宗宪皇帝仁隆育物，德广好生，特降谕旨，令各省督抚劝募好善之人，于通都大邑设立育婴堂，收养遗婴。钦遵在案。我皇上保赤为怀，于乾隆元年四月内复允准廷议设立育婴堂一事，令督抚大吏酌拨公款，永行接济，钦遵亦在案。臣查楚省素有溺女之风，收育遗婴尤为要务。雍正九年武昌省城公设育婴堂一所，以武昌府通判专司其事，驿盐道稽查总理。创立之始，堂中一切费用出自地方各官及士民捐助。至雍正十一年以后，收养渐多，费用渐繁，虽有公捐等项银一千六百两，存于典铺生息，不足供堂中之用。随经两次公议，借助武昌厂口岸银二千两，又司库闲款银二千两，均发江夏，汉阳二县各典商，以二分生息，每月共得银一百一十三两九钱零，以供堂中诸费。自设堂以来，共收养过婴儿一千三百六十余名，共存活七百二十余名。除长成及民间领去抚养外，在堂养育者现有二百六十余名。查堂中费用，每月除所得生息银一百一十三两九钱，尚不敷银二十两，赖从前尚有存剩之银三百两，聊可支补。将来收养愈多，势必不敷应用。臣思育婴仁政，而取给于典商之生息，事属权宜，法非经久。若因现在不敷，再借动库项，添发各典商生息，则所领过多，必致有碍商人自己营运。且二分生息，恐各商藉口因以重利剥民，亦属未便。臣查武昌厂及荆州关，除额征船料税银共五万余两外，每年皆有盈余银两，或一万六七千两，以至八九千两不等。臣与督臣德沛公同商酌。

## 7. RAPPORT DE ZHOU XUEJIAN DE LA PROVINCE DE FUJIAN SOUS LE RÈGNE DE QIANLONG EN 1743

署理福建巡抚周学健请设育婴堂以补溺女之危事奏折

乾隆八年十一月十一日

刑部左侍郎署福建巡抚臣周学健谨奏，为汀郡溺女之恶习实甚，奏明特设育婴堂，以广皇仁事。

窃查闽省溺女恶习最为残忍，总缘民间贫乏，不能举育，遂致其风愈盛，而各属中惟汀州附属八县为尤甚，竟至贫家产女决无收育之理，忍心灭性，恬不为怪。臣到任后，闻有此风，亟思剔除恶习，然熟筹此事，即严行示禁，剴切劝谕，终非官法所能革，惟有广行收养一法，庶可稍为补救。随经飭谕汀州府知府俞敦仁密行查议去后。兹据该抚禀称，各属溺女锢习，实因贫不能育，难以空言禁止，惟设立育婴堂，广为收养，庶此风不禁自息。但郡城旧虽设有育婴堂一所，屋仅数椽，久已颓废，且无恒产可资养贍。向来并未雇觅乳妇在堂养育，原属有名无实。今若将遗弃女孩广为收养，

八属闻风接踵而至，奚止数百余人。一切雇觅乳妇工食花布医药以及递年修理房屋厨灶等项，通盘核计，每年需费几至二千余两，实属浩繁，必须熟筹，公项有著，方可举行。今查汀属各县行销广东潮盐，递年盐商有缴府盐规银一千二百两，又缴长汀县盐规银八百两，向为地方官办理一切公务之用。询之现在商人，亦称历系额定应缴盐规，并非额外之项，应请将此项府县盐规银二千两递年充为育婴堂公费，尽敷支用。等因到臣。臣查各省凡系行销引盐之府州县，盐商水客均有缴送盐规为地方公用，即闽省各州县行销福盐地方所有盐规，现经督臣那苏图会同臣酌定应留数目，奏奉部复，另行酌议在案。汀州府属八县因系向食广东潮盐，一切盐务事宜俱归两广督臣主政，是以不入闽省盐规案内查办。其盐规数目，亦因行销粤盐，按照粤省之例办理，亦与闽省盐规数目多寡不同。今汀州府每年盐规银一千二百两，长汀县每年盐规银八百两，既经该府知府俞敦仁查明，原系额定递年完缴充为地方公用之项。而汀属育婴堂收养女孩，实为补救溺女之急务，地方公务孰大于此。递年既有此项额定公费足敷支应，从此建立堂房屋宇，雇觅乳妇，广为收养，俗去其残忍，民免于夭札，庶足以仰副皇上保赤之深仁。第动支盐规一项，不经奏明办理，恐日后盐规或有更定裁减，则育婴堂公费必致有绌，难以垂久，且恐接任府县等官或奉行不实，虚应故事；或于年额缴完育婴堂公费之外，复向商人需索，均未可定。臣谨据实缮折奏明，如蒙皇上俞允，容臣将奏明办理缘由咨部存案，飭令知府俞敦仁等建造育婴堂，雇觅乳妇，广为收养，嗣后递年支用过银两按季由布政司核明，详送臣衙门察核销算。如有虚冒及重向商人额外需索情弊，即行据实纠参，庶公项有资，事垂永久矣。

应否如此办理，伏乞皇上睿鉴训示施行。谨奏。

（朱批）：应如是者。知道了。

## 8. *RAPPORT DE MA ER TAI EN 1745*

闽浙总督马尔泰等为请拨给公项以存恤老慈幼之善政事奏折

乾隆十年九月二十日

闽浙总督臣马尔泰，福建巡抚臣周学健谨奏，为奏请拨给公项，以存恤老慈幼之善政事。

[...] 雍正七年闽省议定耗羨归公案内，每年于存公项下额派支应普济，育婴两堂公费银五百两，咨部准动在案。又于雍正十一年经前任盐道杨弘绪详拨盐耗余剩银四百六十两归入两堂公用。后于雍正十二年及乾隆元年前任布政使刘藩长，王士任各任内，因两堂人数日增，所拨公费已定，恐渐致不敷，绌于支应，详准前任督抚诸臣，将两堂历年所剩公费及司库无碍充公，合并银六千一百余两，仿照营伍生息之例，借给各属行盐水客，每年约收息银九百一十余两，以为两堂永远公费。自乾隆元年以后，两堂统计年额田租盐羨及生息等银共三千余两，一切口粮衣布费用始得充裕。 [...]

## 9. *RAPPORT DE CHEN HONGMOU DE LA PROVINCE DE JIANGSU EN 1759*

江苏巡抚陈弘谋为通州崇明河滩升科租息拨充普济育婴等堂公用事奏折

乾隆二十四年正月初九日

总督管江苏巡抚革职留任臣陈弘谋谨奏，为奏明事。

苏州户口殷繁，商贾云集，向于郡城设有普济育婴广仁类等堂，收养茕独老病之民及遗弃婴孩，病则给以医药，死则给棺掩埋义冢，诚善事也。各堂需费浩繁，历任督抚诸臣或清查官产，或拨留滩地，或拨给公项，有绅士民人又捐资义助以供经费，均各先后奏报在案。近年各堂因收养老病贫民婴孩日渐加多，经费较前加增，所拨滩地时有坍没，以致公费入不敷出。存恤善政，势难中止，将社仓息谷动拨接济，但社仓息谷原为积存出借农民籽种，拨充堂用，必致渐少渐亏，缓急无备。所以乾隆二十二年前抚臣爱必达将通州新涨河地名如意河者行令藩司捐归各堂济用，因有该地豪民把持占踞，尚未拨给。臣查通州，崇明滨海地方淤出河滩，皆有豪强之人名曰河棍，藉名具报升科，无论百十余顷俱欲一人占管，遂致争夺构讼，纠众逞凶，事端百出。是以雍正年间，部臣议准江南新滩无主互争之洲勘明入官，著有定例。通州如意河原系新涨无主之滩地，难容刁民隐射占踞。臣与藩司常亮相商。专委干员前往勘明。除附近民业者仍听民升科执业外。其余均宜拨入堂中。归为官产。以充用者也，又通州，崇明连界之地。有新涨之玉心河。在通州以为裙带河。在崇明以为复真河。两邑民人互争数载。各逞争殴。致死二命，今命案已经审明拟结。所争之玉心河夹于两邑河地之中。难于分晰，藩司常亮批。查据通州，崇明两州县会同苏州府查明定议。将互争之玉心河归公。作堂中公产。则两邑河地之中有此官滩间隔。界址分明。不致复因淤滩又起争告。致酿事端矣。以上两处滩地。俟丈明顷亩数目。应升科者归于堂中。输纳所余租息留充堂中公费。接济收养贫民之用，每年仍照例将所用造册报臣衙门核销，此项淤滩始科柴租为数无几。又渐淤高。筑圩种地。收租渐多。向后堂中经费渐增。则不复动支社谷。以海滨之余地养病之穷民。社仓息谷仍归民借。河棍盘踞攘争之风亦可渐戢。一举而数善备焉。

## 10. RAPPORT DE WEN ERXUN, DE LA PROVINCE DE HENAN, SOUS LE RÈGNE DE QIANLONG EN 1737

署理河南巡抚尹会一为遵议温而逊普济育婴两堂存息之弊事奏折

乾隆二年闰九月十二日

署理河南巡抚臣尹会一谨奏，为遵旨议奏事。

乾隆二年九月初五日蒙皇上发下署布政使温而逊敬陈普济，育婴两堂存息之弊一折，钦奉谕旨：著尹会一议奏。钦此。臣谨遵旨酌议，逐条开列，恭呈御览。

据温而逊奏称普济，育婴两堂资产系绅衿富户及盐当各商捐助，乃地亩或另召佃取租，而银两则多存本人，定以按月二分起息，源源纳利，夫即其所捐之项，复令加息交官，盘滚无休，殊非情理，请将各商生息银两一概撤回，或添买社仓谷石分贮各乡。等语。臣查各省普济，育婴两堂，原系钦奉世宗宪皇帝谕旨举行，豫省于雍正十二年间，经前督臣王士俊通行建设，其田产银两本系地方官及绅衿富户，盐当各商公捐乐助，所捐银两除建造房屋&置买义产外，其余剩之银或因一时无产可置，或因捐银有限不敷置产，始另交盐当生息，每年自一分五厘至二分起息不等。亦有义产充裕并未交商生息者，亦有先交生息旋经撤回置产者，办理不同，总皆因地制宜，归于济用，并无将所捐之项即存本人复令加息盘滚之事。至此项银两，原欲源源生息为普&育二堂之需，若一概遽行撤回，添买社仓谷石，既无以为接济贫民之地。况社仓之谷，地方自有捐输，亦不必藉此添补。应将该署司所请添买谷石分贮社仓之处毋庸议。

据温而逊奏称各属竟无报有婴儿入堂者，其普济堂收养又多游惰混杂其中，请照首报虚垦之例，行令地方官逐一彻底清查，悉行裁汰。等语。臣查普济堂内，从前原有人非衰老或尚有可谋生之人混入堂内，经臣逐一清查，分别裁汰，现在存堂者实系残疾衰老孤苦无依之人，并无游惰。至育婴堂

先经雇觅乳母，嗣因收儿甚少，已将乳母裁革，俟有婴儿临期仍行雇觅。应将该署司所请彻底清查悉行裁汰之处毋庸议。

## 11. RAPPORT DE ZHANGQU DE LA PROVINCE DE JIANGSU EN 1739

江苏巡抚张渠为酌动公项银两筹建育婴堂及栖流所事奏折

乾隆四年六月初九日

江苏巡抚臣张渠谨奏，为奏明事。

窃照苏州郡城之内原设有育婴堂，收育遗弃婴孩，向系本地绅衿经理。乾隆二年，因该堂所入租息乳哺工食不敷，又经遵旨酌拨入官田房以资接济。现今公费充裕，收育日繁，惟是地方湫隘，而乳妇俱散居在外，所收弃婴只凭保头领出，分发乳哺，并有乳妇因无人稽察，私将谷食强饲，以致饥饱不时，寒暑无节，婴儿转生疾病，每年报殇者甚多。伏思京师育婴堂，凡系乳哺之妇，俱系同夫共居其内，规制最为整齐。即现今江宁府亦然。臣查原拨苏郡育婴堂官产内，有赵光谟入官房屋一所，共计一百三十余间，屋宇宽敞，更多从房，以之改建育婴堂，甚为有益。臣即经檄行布政司，酌动存公银两，将前项房屋估计兴修，并招募乳妇同夫居住其内，一面专委佐杂闲员督同该董事之人悉心料理，务期勤加鞠育，以广皇仁。臣又查，苏郡地方市尘杂遝，习俗繁华，四方游惰之民因其便于求乞，聚集最多，亦不独本年为然。除残疾老幼收入养济院照例拨给口粮外，其有年未老迈而又非残疾者，因无栖息之地过夜，皆散处古庙之中，是以鼠窃之案往往有之。臣先在藩司任内，经前抚臣顾琮行令挑选年力精壮之人，并动支公项，备给衣粮，委员解赴海塘做工。无如此等游民习成懒惰，釜以饭食粗粝为苦，挑土力作为劳，未及月余，或假病不起，或乘间而逃，不得已仍行押回。今若概行查明原籍安插，不独伊所不愿，并恐无家可归，转填沟壑。倘仍听其散处在外，三五成群，夜出为匪，殊非宁靖地方之道。臣谨仰体圣主民胞物与，务使无一夫不得其所至意，亦经檄行布政司动支公项，照例于郡城六门外各设栖流所一处，每处建造房屋数椽，俾令栖止，并设立丐头稽查管束，禁止夜出，以杜为匪在案。缘系动用公项，所有臣办理缘由，理合一并奏明，伏乞皇上睿鉴。为此谨奏。

## 12. RAPPORT DE XU SHILIN DE JIANGSU EN 1741

江苏巡抚徐士林为报苏州城建设育婴堂动用公项事奏折

乾隆六年三月二十八日

江苏巡抚臣徐士林谨奏，为奏明事。

案查乾隆五年八月二十日准户部咨开，苏郡建造育婴堂乳妇房屋动用公项，今奏明办理。等因。臣查苏州府城向有士民好义，于圆妙观内设立育婴堂数间，房屋既少，而道士周回群居，乳妇不便住宿出入，所收弃婴皆听乳妇抱哺于家，惟按月给发乳妇工食，并以时散给婴儿衣药。董事诸人轮流察看，无如住居四散，耳目难周，而乳妇家多贫苦有子，所得衣食每先亲生儿女，膜视他人弃婴，年来全活者十无二三，民间皆言不便，而人心未齐，募捐难集，先后具呈各衙门，欲请另建房屋，聚妇乳婴，非一日矣。前抚臣张渠仰体皇仁，矜全民命，循照京师，江宁育婴堂之例，择于子城基地方建造乳妇住屋一百二十四间，令乳妇随夫居室，比栉连墙，各分门户，聚处育婴。并建厅堂厢房二十一间，给董事人等就近照料，且便委官不时查看，实属有益。共用工料银二千六百二十五两

零，内拨赵光谟案入官房一所，变价银一千三百两抵用，尚有不敷，又动藩库公项银一千三百二十五两零，原经咨明工部复准办理。系乾隆四年九月兴工，至五年正月告竣。据布政使安宁委员勘实查明造报前来。除册送部核销外，所有苏城建设育婴堂乳妇房屋动用公项缘由，理合遵照部议具折恭奏，仰祈皇上睿鉴。臣谨奏。

### 13. RAPPORT DE YAN RUILONG DE LA PROVINCE DE HUBEI, EN 1741

湖北布政使严瑞龙为请补修普济堂并接济育婴堂事奏折

乾隆六年七月二十四日

窃查雍正二年钦奉世宗宪皇帝谕旨‘京师广宁门外有普济堂，以养老疾无依之人。又广渠门内有育婴堂，以收养孩穉。再行文各省地方，转饬有司劝募好善之人，于通都大邑人烟稠集之处，若可以照京师例权巧行之，其于字弱抚孤之道似有裨益。钦此。又乾隆元年总理事务王大臣议复杨名时代通判田尔易条奏，普济，育婴二堂令地方有司实力奉行，督抚大吏酌款接济。等因。奉旨：依议。钦此。钦遵。各在案。查湖北除武昌省城之育婴堂于雍正九年设立武胜门外，系武通判专司其事，驿盐道稽查总理，先后公捐并动司库闲款共本银五千六百余两，发江汉二县各典生息，每月收息银一百一十三两，以资诸费。共收养过婴孩一千四百余口。只缘堂用不敷，于乾隆四年经前抚臣崔纪奏准，于武昌厂船料盈余项下，每月动支银二十两，一切杂费已足敷用外。至汉阳府属之汉阳县亦设有育婴堂一所，系乾隆二年劝捐房屋三十八间，本银一千四百两，每月收息银二十八两，又商人捐银八两，共收养婴孩四百五十余口，现在收养八九十名，每月计需杂费等项银六七十两，仅有息捐二项，银三十六两，实不敷用。现经该县府叠次详请酌款，生息接济。伏思设立育婴堂乃国家抚字之仁，况楚北溺女之风非法可禁，自斯堂之设全活甚多，则动款接济诚属势所难缓。再查该县汉镇地方旧有普济一堂，系雍正四年前汉阳守郭朝祚倡捐，计大小房屋共五十余间，因费用无出，未经收养有人，旋于雍正五年被水淹废，后未修补。乾隆元年奉准酌济部文，缘正项公项均难拨用，经前司安图议请，俟公项充裕之日，从容办理。迨臣莅任后，曾饬汉同知张肯堂勘明旧址，止需银一千以内即可修葺完固，亦因无项可动，未经举行。窃惟圣朝之政，养老与慈幼并行。况湖北为九省通衢，汉镇尤水路交会，人烟稠叠，行旅往来，其间茕独无依者正自不少。虽老疾之人原有养济院可以收养，但经费有常，不能普遍，即额外收养，在通都大邑尤为势所难周。是普济一堂亟宜设法兴修。兹查司库有商捐银三万两，系乾隆五年四月内为遵旨复奏事案内部议追缴充公，原在岁额正项公项之外，可否仰邀天恩，准于此项银内动给银二千两，为汉阳县育婴堂生息，以济不敷应用之数。再动银一千两，为普济堂购料兴工。又动银五千两，为该堂生息，以资衣食杂项之费。统俟收养人多，查明前项息银如岁有余剩，即请归本。倘或不敷，另行设法调剂。总期事可经久，费无虚浮。如此，则老老幼幼，各得其所，而皇恩湛，虽江汉不足拟其永广矣。如果臣言可采，伏祈敕部定义。

至将来作何生息，应派何员专管总理，并一切事宜如何立定条规之处，容臣详悉妥议，报部施行。合并陈明。为此谨奏。

### 14. RAPPORT DE HU YING, DE LA PROVINCE DE SHANXI EN 1739

山西布政使胡瀛为设立育婴堂以禁绝溺女之风事奏折

乾隆四年六月初九日

山西布政使司布政使臣胡瀛跪奏，为敬抒管见，以广皇仁事。

钦惟我皇上圣德旁敷，至仁率育，凡一民一物，无不仰廛宸衷，经营措置，务令得所。本年五月内因山陕一带多有老病残废之人在途行乞，特命各省督抚饬令有司收入养济院，俾免饥寒困苦。抚臣转行到臣。现在钦遵督令各属实力办理外，臣仰承圣谕，因思天地间含生负质之伦，凡有未遂其省未安其所者，皆当推广圣恩，各乐生成。就臣所熟悉二事，敬为我皇上陈之。

一：溺女之风宜禁绝也。臣前任江西按察使时，访知民间多有溺女之事，深切劝谕，俾令改悔，历任大吏亦时时严切告诫禁止，究未能永息。即湖广，江浙等省亦多有此风。细察其故，大概因家道贫寒不能养育居多。臣查各处育婴堂，原令收养遗弃婴孩，缘堂中收养婴孩长大之日听人领去，愚民或虑送堂收养，听人领去，遂至失所，是以宁忍临时溺死。更或彼处育婴堂收养无资，有名无实，以致不能送往收养，均未可定。臣请皇上特饬各省督抚，凡有溺女地方，务令实力设立育婴堂多顾乳妇。遇有民间生产女孩不愿留育者，许其呈明送赴堂中收养。俟三年后本家父母愿领回抚养者，听其呈明领回。如实在贫乏不愿领回者，亦令于三年后呈明，听诸色人等领去抚养，本家不得告争。倘民间有生产女孩不送往育婴堂收养，仍行溺死者，地方官查出，将本夫治以故杀子孙之罪如此，庶恶习可挽，而群生咸遂矣。 [...]

## 15. RAPPORT DE FANG GUANCHENG DE ZHEJIANG EN 1749

浙江巡抚方观承为请酌拨道库商捐银两接济育婴堂并生息还款事奏折

乾隆十四年二月初十日

浙江巡抚臣方观承谨奏，为奏恳圣恩，仰祈睿鉴事。

[...] 惟衢州一府，穷民生女每多违禁溺弃，屡经严查，终不能绝。虽缘恶习成风，亦由不能养育之故。向来温郡亦有此习，因设有婴堂，加以严禁，近渐改除。而衢郡未建，必应急为设堂收养，以全婴幼。 [...]

## 16. RAPPORT DE CHENSILONG SOUS LE RÈGNE DE JIAJING EN 1799

都察院左副都御史陈嗣龙为请饬令东城御史稽查育婴堂事奏折

嘉庆四年十二月二十六日

臣陈嗣龙跪奏，为官局积弊相同，请旨一例稽查事。

本月初七日钦奉谕旨，奏派御史二员，赴普济堂监视放粥，仰见我皇上爱育黎元，恩无不周，

弊无弗烛。惟是官设养济之局，普济堂外，尚有育婴堂一所，均由顺天府派人经理。普济堂设在冲

衢，共闻共见，尚不免有所侵蚀，致上廛圣心；育婴堂在东城僻处，非土著之民几不知尚有此局，而顺天府尹公务殷繁，其地非所常经，亦鞭长莫及。闻其中给发官项多侵渔胥吏，支销用度又干没于乡耆积弊，已非一日。曾讯诸礼部尚书纪昀，纪昀言实有其事。为臣具言其弊甚详。今普济堂已

仰蒙洞鉴，特派御史监放，臣愚昧之见，请将东城育婴堂亦就近令东城御史稽察，查有弊端，即行举发，或办理不善，即酌改章程，庶公项皆归实用，可以益广皇仁。

是否有当，伏祈睿鉴训示。谨奏。

## 17. *RAPPORT DE SHU XING ET QIN WEIYUE, SOUS LE RÈGNE DE JIAJING, EN 1801*

巡视东城御史书兴等为拿获育婴堂开棺剥取幼孩寿衣首饰坑役事奏折

嘉庆六年十一月二十三日

巡视东城御史奴才书兴，秦维岳跪奏，为拿获育婴堂坑役开棺剥取幼孩尸衣首饰，该司事有无知情故纵情弊，请旨交部审讯事。窃奴才等伏查东城育婴堂向由顺天府派人经理，嘉庆四年经左副都御史陈嗣龙奏请，著巡视东城御史稽查，奉旨照所请行。钦此。钦遵在案。奴才等随时稽查，不敢疏懈。迨于本年十一月初十日据吏目聂连登禀报，有捕役唐铭巡街，见一人从育婴堂走出，身背包袱形迹可疑，随向前盘问。打开包袱查看，内系幼孩衣服十余件，银耳环四双。再四究问，云称伊名谷柱，系育婴堂坑头姜二雇觅打坑之人，此物系姜二与伊商量剥取幼孩尸棺内衣物交伊当卖分用。随传到坑头姜二研讯，据供实系伊盗开幼孩尸棺剥取之衣物。共剥取过四次。等情详解到城。奴才等细加审讯，确供前情不讳。伏思皇上爱育群生，仁恩普遍，竟有此等不法之徒，胆敢盗开幼孩尸棺，剥取衣物，殊属残忍。该堂司事陈林春曾否有知情故纵分肥入己情弊，理合具奏，请旨交部审讯治罪，庶残恶知所儆惧矣。

为此谨奏，伏乞皇上睿鉴敕部施行。谨奏。

## 18. *RAPPORT DE FEI XIZHANG DU SHUNTIAN FU EN 1815*

顺天府府尹费锡章为查明普济育婴二堂生息钱文被挪用请旨议处事奏折

嘉庆二十年十二月二十五日

此项入官制钱二千五百余千，即交大兴宛平两县生息，作为该堂经费之用。仍著照例报部，以凭核销。钦此。钦遵抄出到部。今自十三年起，至今已阅八年，未据造册报部。等因。行催前来。臣连日检查稿案，仅查出前任府尹宋镕原奏草底一纸，其从前缮奏原折，并钦奉谕旨，俱遗失无存，承办书吏业已役满回籍，无可根讯。随查杨继昌原案，十三，十四，十五等年，大兴县在于杨继昌名下先后追解入官制钱二千五百七十二千文，复查十五年交代簿内载有新收缴到公项大钱二千五百七十二千文一款，典买房间开销。虽簿内仅载公项钱文，并未写明杨继昌所缴，惟核与杨继昌应缴之数相符。又检查交代房契纸，十三年十二月契买南火扇，取灯胡同民房十间，价银六百八十两。十五年五月契典干面胡同民房七间，价银二百五十两。契典头条胡同民房二十四间，价银一千三百五十两。共房四处，系在收到公项之后置买，现在每月收房租制钱数千及十数千不等，亦并未注明普济，育婴二堂公产字样。至于臣衙门公用，如金台书院掌教束脩，膳金，季考，月课，饭食，奖赏并礼生衣履，乐舞生工食等项，本属不敷，历系府尹自行捐办。今普济，育婴二堂恩赏生息，查明即属前项钱文，宋镕遽将生息钱文易银买房，并将房租作为书院等处公用，既与原奉谕旨不符，又不明立稿案交代后任，以致接手之员无从稽考，未便藉词以公济公，致滋牵混。所有原赏制钱二千五百七十二千余文，自应著落宋镕名下照数赔缴。至此项钱文自嘉庆十三，十四，十五等年呈交之

日起，连闰扣至本年十二月三十日止，核计一分起息，共应利钱二千一百八十千余文，内除历任府尹收过房租共钱五百六十一千九百五十文，虽属添补公用，应各接收过数目，先行赔交，发给大，宛二县生息，所得利银，同宋镛原置房租折从嘉庆二十一年为始分交该二堂司事作为经费外，其不敷恩赏成本利钱一千五百四十七千四百余文，并宋镛收过房租钱七十一千文，仍著落宋镛名下赔交，以清款项而归核实。查宋镛丁忧在籍，其应追成本余利房租共制钱四千一百九十千四百四十五文，请旨敕令江苏巡抚追存藩库，就近发商，按一分生息，将利银按年附便搭解进京，交臣衙门转发普济，育婴二堂，作为经费，年底核实造册，一并报部。该堂经费既有宽裕，老幼穷民广沐皇仁益无既极。至宋镛于此事办理错误，咎有攸归，相应请旨交部严加议处。

## 19. RAPPORT DE BAILING DE 1816 SOUS LE RÈGNE DE JIAQING

两江总督百龄为查办鬻妻溺女恶俗议建育婴堂事奏折

嘉庆二十一年二月二十六日

窃照奴才于上年十二月江西。安徽阅兵途次，承准军机大臣附报字寄嘉庆二十年十一月十八日内阁奉上谕：都察院奏安徽婺源县民人吴新庆以遵例请禁鬻妻溺女恶俗据词呈诉。等语。阴阳化生，人道之始，若人间生女皆弃而不育，则生息何由而蕃？至夫妇列在五伦，非实犯七出之条者，岂宜轻弃？如该民人所称，该处地方产女之家，因贫起意，往往溺毙。夫妇每因小故辄相离异，实属恶俗著将该民人原呈发交百龄查办。先出示严行禁止，并设法妥为化导，以革浇风而正伦纪。其各省有似此者，均著一体示禁。民人吴新庆著都察院飭令自行回籍。钦此。并准都察院恭录谕旨及照抄原奏原呈咨送。钦遵办理前来。仰见我皇上整饬人伦，爱育民命，必使一无失所，各遂其生。奴才钦诵纶音，实与率土人民同深感荷。伏查夫妇为人伦所造端，子女皆毛裹之至性。故无故弃妻及溺女不育，皆例应治罪，著有明条。奴才到任以来，节次严行示禁，并凡遇休妻及故杀子女之案，必痛切究惩，以杜恶习。今婺源县民吴新庆以该处鬻妻溺女之俗赴京具诉请禁。查婺源地处山僻，或乡曲愚民未谙伦纪大义，因贫鬻妻及未经建立育婴堂，力艰养哺，致有溺毙浇风，未尽革除不可不亟行查办。当经札委安徽候补同知裘恩澍前赴婺源县密切访查有无鬻妻溺女恶俗，从前曾否设法查禁，并该处如果并无育婴堂，应如何筹捐议建，以资养育，会督该府县妥议章程，禀复核办仍由奴才恭录谕旨，剴切出示，严行禁止。并咨行江苏。安徽。江西三省抚臣及藩臬各司一体通飭转行各州县申禁查办。兹据委员裘恩澍。徽州府知府吴邦基禀，查婺源地方因贫卖妻恶俗，节经该县严切谕禁，其风虽未尽息，而遇有告发或经访闻均即随时按律严办。至产女之家，有不能顾复者往往血抱与人，作为养媳，是以尚无溺女之习。弟恐愚民无知，间有其事，现在一并出示严禁，并设法议建育婴堂，置买地亩及一应什物，经费共需一万三千两，已据该府吴邦基。该县丁应奎各自捐廉，倡率城乡绅士，呈请分乡募捐，共成善举。等语。奴才查婺源地方，虽据禀尚无溺女之风，今既议建育婴堂，则贫民子女不能养活者更可赖以保全。第恐需费甚多，间邑绅民骤难集事，且俟堂成收育须阅岁时，是以奴才将先捐养廉银一千两发交该府吴邦基收领，并该府县所捐银数，先为置建房屋，觅保姆养遗婴。一面咨明府臣胡克家督率司道，各为倡捐，以冀速成。公举广济婴命，并俟绅士等捐有成数，先由该府县给匾奖励。如更有乐输银数最多者，即详明奴才及抚臣照例题请恩奖，俾善善相慕，远近咸知观感。奴才仍复咨飭通查各州县中如有未经建立育婴堂之处，责成该府县设法劝捐集费议建。其向有育婴堂者，飭令妥为经理，勿使有名无实。据江西藩司袁秉直详复江西各州县之向系建堂收养者，仍照旧办理外，其有由县捐廉助贫民养女之资，或民间族祠设有公费，为穷人育女之用，及有堂无费，或向未建堂并旧有堂屋经费废弛不办者，均批飭该司酌立章程实力整顿。其江苏。安徽各属应行建立育婴堂之处，现在严催各该司迅速查详，另行核办。至于鬻妻一事，大抵皆无赖游民，不复顾其家室，辄至藉端离异，或其妻贫苦不能存活，自甘改适他人。积习相沿，几不知礼义廉耻为何物。诚如圣谕，实属恶俗。奴才惟有严禁游民，广为化导，使无业者咸谋生理，有家者各正伦常，衣食足而礼教敦，浇风自可渐革。仍谆飭地方官随时查访，并许族

邻。乡保人等互相稽查，如有无故出妻或藉名休买者，立即严拿治罪。并各处建立育婴堂之后仍有溺女恶习者，查明从重究办，务在劝惩并用，情法胥昭，以期海内倡随乐育，生息蕃滋，仰副圣天子饬纪厚生淳淳训诫之至意。

## 20. *RAPPORT TAO SHU, DE LA PROVINCE DE AN'HUI, EN 1824, SOUS LE RÈGNE DE DAOGUANG*

安徽巡抚陶澍为省城建造育婴堂收养弃婴等事奏片

道光四年六月二十八日

臣陶澍跪奏，窃安徽省上年被水成灾，各属穷黎因岁歉携眷谋食，中途不无遗弃婴孩，臣仰体圣主好生之德，与藩司徐承恩倡议捐廉，于省城北门内择地建造育婴堂，置列房屋六十余间，招雇乳妇遇有婴孩遗弃，即行收养，缘省垣旧有育婴堂一所，在南门外江岸边，地偏而隘，收养无多，兼以堂内费用不敷，经臣于藩司任内率属捐买望江县海京二号归公洲地，以资乳哺之需，业经咨部复准在案，兹复与藩司徐承恩议加扩充，立定章程，以垂久远，一面饬令各属仿照办理，又傍山沿河各州县，前因江潮涨溃，兼山洪骤发，浮屠棺骸多遭冲漂，当饬各地方官设法打捞，令各亲属作速认领，其亲属外出者示谕清明为期，一律葬讫，届期无亲属承认者，即购买义地，官为掩瘞，俾免暴露，嗣据宁国府知府郭承恩禀报，所属宣城县浮棺经绅民等捐葬四百余具，该府县同委员，通判颜尔楫等复捐置义地，续葬八百余具，又南陵县刘邦鼎率同教谕王熙绩及绅民等捐地掩葬五百余具，又泾县绅士等捐葬一百余具，又据太平府知府高泽履禀同通判陈万森，率同当涂县绅士十数人，捐贖购地，共葬一千六百余具，又芜湖县体仁局收葬亦有数百具，其余无为，怀宁，宿松，望江，繁昌，含山，全椒等暨各州县禀复，有亲属者饬即归葬，无亲属者即官为捐置义冢，亦有绅士捐地掩埋者，俱皆遵照办理，一律葬埋完竣，所有省城建造育婴堂收养遗婴，并通饬掩埋浮棺缘由，理合附片以闻，谨奏。

(朱批)：知道了。

## 21. *RAPPORT DE SUN ERHUAN EN 1829, SOUS LE RÈGNE DE DAOGUANG*

闽浙总督孙尔准等为筹议省城普济育婴两堂加增口粮额数分案报销事奏折

道光九年八月二十九日

闽浙总督臣孙尔准，福建巡抚革职留任臣韩克均跪奏，为筹议省城普济，育婴两堂加增口粮额数，分案报销，仰祈圣鉴事。

窃查福建省城，自雍正年间设立普济，育婴两堂，收养孤贫男妇，遗弃婴孩，原属矜老怜贫，保赤慈幼之善政，只因经费不敷，百余年来粮未加增，额未加广，以致无告穷民不能普沾实惠。查普济堂孤贫男妇定额三百八十五名口，每名口月给口粮盐菜银四钱零。育婴堂乳孩乳妇，干孩干妇日给工资等银一分及一分零，男女孩衣裤三年一制，每副折银二钱零。近来物价昂贵，实不敷用。且普济堂额数有定，补入尤难。恭查道光八年十一月初九日恩诏条款内开，各处养济院所有鳏寡孤独及残废无告之人，有司留心，以时养贍，毋致失所。等因。钦此。臣等当即钦遵转行查办去后。兹据藩司暨粮盐二道督同理事福粮二厅，并闽侯两县会议，请将普济堂正额孤贫每月每名口酌加银四分四厘，又于正额之外加增额外孤贫一百六十六名，每名月给口粮银三钱，计每年加增银八百余两，

连原定额数，每年约需银三千三四百两。其育婴堂事务拟改归公正绅士经理，不假胥吏之手，以杜侵克。堂中妇孩口粮，分别每月酌给，自一千至一千五百及二千文不等，每年约需经费钱二千七八百千文。查普，育两堂原定经费年支银四千三百九两零，向系两堂通融支领，并案报销。今孤贫既经广额，育婴亦议加增，自应分案报销，将两堂经费分别划定，以免混淆。应请将普济堂旧有收租田亩年收谷折价银一百三十九两零，又于盐折坵折项下每年拨凑银一百三十六两零，又于盐道库羨余充公银内每年拨凑银一千二百两，又各项生息筹备项下每年拨银一千八百七十三两零，又于公费项下每年拨出一半银二百五十两，统共拨银三千五百九十九两零，及遇闰多收息银一百五十六两零以为普济堂经费，按年专案报销。其育婴堂原买田亩，年收租谷变价银四百五十九两零，又尚剩公费一半银二百五十两，共银七百九两零，以之支給，不敷应用。查普，育两堂报销案内，截至道光八年止，用剩现存藩库银六千五百两，又存盐道库银二千四百一十六两零，今于司库筹款，添凑银八十三两零，共银九千两，自道光九年四月初一日起发交当商，以周年一分生息，每年可得息银九百两，统计每年共有经费银一千六百零两，约尚不敷银一千二三百两。现据各绅士等情愿陆续劝捐足数，缴县发商生息，以备支应，另行报销，开具办理事宜清册，详请具奏前来。臣等查据议普济育婴两堂额数口粮虽有加增，而所需经费即以两堂节年余剩之银发商生息支应，再有不敷，由绅士公捐凑用，既不动支正项，而老幼废疾遗弃婴孩俱得仰沾圣泽，事属利益可行。现飭司道督同该厅县妥为经理，毋任董事人等克减侵肥，以归实济。

除将现定事宜清册咨部外!臣等谨合词恭折具奏，伏乞皇上睿鉴，谨奏。

(朱批)：该部知道。

## **ANNEXE IV : UNITÉS DE MESURES CHINOISES ANCIENNES (LA DYNASTIE DES MING ET QING)**

**Table des unités de longueur**

Appellation en pinyin	Caractère	Valeur relative	Valeur métrique (cm)	Valeur britannique <sup>4</sup>
Yin	引	1000	3200	117,5 feet
Zhang	丈	100	320	141 inches (or 11,75 feet)
Chi	尺	10	32	14,1 inches
Cun	寸	1	3,2	1,41 inches
Fen	分	0,1	0,32	0,141 inches

---

<sup>4</sup> WOOLHOUSE, Wesley Stoker Barker (1809-1893), *Measures, weights, and moneys of all nations, and an analysis of the Christian, Hebrew, and Mahometan calendars*, 1<sup>er</sup> éd., 1859, London, C. Lockwood and son, 1890, p. 63-64. Comme les mesures sont changeantes suivant les dynasties, nous supposons que les mesures relevées par W. Woolhouse correspondent à celles de la dynastie des Qing.

### Table des unités de capacité

Appellation en pinyin	Caractère	Valeur relative	Valeur métrique (ml)	Valeur britannique
Dan	石	100	103500	12 gallons ou 96 pints
Hu	斛	50*	51750	6 gallons ou 48 pints
Dou	斗	10	10350	1,2 gallons ou 9,6 pints
Sheng	升	1	1035	0,12 gallons ou 0,96 pints
He	合	0,1	103,5	0,012 gallons ou 0,096 pints

\*Selon la référence de Woolhouse, 1 Hu=10 Dou. Il a raison car c'est l'ancienne mesure de volume, mais avant la dynastie des Song.

### Table des unités de poids

Appellation en pinyin	Caractère	Valeur relative	Valeur métrique (g)	Valeur britannique (avoirdupois lbs)
Dan [Pecul]	石*	1920**	71616	159,6
Jin [Catty]	斤	16	596,8	1,33
Liang [Tael]	两	1	37,3	0,08

\*Cette unité peut servir de l'unité de poids ainsi que capacité.

\*\*1 Dan=120 Jin. Le livre de Woolhouse nous donne une mesure de 1 Dan=100 Jin, mais les documents chinois<sup>5</sup> donnent la réponse différente.

<sup>5</sup> YANG, Ping, *Histoire des sciences et des technologies chinoises : unité de mesure ancienne*, édition de la science, 2001.

### Table des unités de superficie

Appellation en pinyin	Caractère	Valeur relative	Valeur métrique (m <sup>2</sup> )
Qing	顷	100	61440
Mu	亩	1	614,40

### Table des unités monétaires\*

Appellation	Caractère	Valeur relative	Valeur britannique (d. sterling)
Liang [Tael]	两	100	75
Qian [Mace]	钱	10	7,5
Fen [Candarín]	分	1	0,75
Li [Sapèque]	厘	0,1	0,075

\*Ces unités monétaires sont aussi les unités de poids. La valeur est mesurée par le poids du lingot d'argent. En plus de lingot d'argent, il existe aussi la pièce de monnaie, fabriquée en bronze, qui est ronde, avec un trou carré au milieu.

## **ANNEXE V : BIOGRAPHIE DES MISSIONNAIRES**

### **1. BIOGRAPHIE DE CERTAINS JÉSUITES<sup>6</sup>**

#### **AMIOT, Joseph, 1718-1793**

Né à Toulon, le 8 février 1718, baptisé au février 1718 en la paroisse cathédrale Sainte-Marie de la Seds à Toulon. Entré au noviciat le 27 septembre 1737 à Avignon. Fils aîné de Louis Amiot. Ses parents sont dits « gens de mer ». Jésuite français, astronome et mathématicien, il arrive à Canton en 1750, s'installe à Pékin en 1751, et devient procureur de la mission française en 1761. En 1779, Louis XVI signe son brevet de supérieur des missions françaises en Chine en cas d'empêchement du P. Bourgeois. En 1780, Vergennes le propose comme vicaire apostolique de Pékin. Pendant son long séjour en Chine, il entretient une abondante correspondance avec MM. Bertin, de Guignes, Bignon et d'autres savants français. Il élabore aussi de nombreux ouvrages, parmi lesquels les *Mémoires Concernant l'histoire, les sciences, les arts, les mœurs, les usages des Chinois* est une somme de documentation sur la culture chinoise. Il est le dernier membre de la mission française en Chine lorsqu'il meurt à Pékin à la nuit du 8 au 9 octobre 1793.

#### **ATTIRET, Jean-Denis, 1702-1768**

Né à Dole, Jura le 31 juillet 1702. Entré au noviciat le 31 juillet 1735 à Avignon<sup>7</sup>. C'est un jésuite français qui est arrivée en Chine le 7 août 1738. Un an plus tard, il travaille comme peintre à la cour de Qianlong. Durant son long séjour en Chine, il réalise, en compagnie du Père Castiglione, de nombreux dessins et peintures pour l'empereur. Grâce à sa position de peintre officiel, il est parmi les rares privilégiés à être admis à visiter l'intérieur du palais et les jardins. Sa lettre décrivant les jardins chinois eut un grand retentissement et contribua à l'engouement en Europe pour les jardins et l'architecture chinoise au XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1745, après un voyage qu'il fait en Tartarie pour réaliser plusieurs tableaux de conquête, l'empereur Qianlong lui offre comme récompense le mandarinat qu'il refuse obstinément, d'humilité par chrétien. Par ailleurs, il reste l'un des peintres préférés de Qianlong. Il meurt à Pékin le 8 décembre 1768.

#### **BOUVET, Joachim, 1656-1730**

Jésuite, missionnaire en Chine, né le 18 juillet 1656 au Mans ou à Conlie (Sarthe), impossible de le savoir, entré au noviciat le 9 octobre 1673. Fils puîné de René Bouvet, conseiller au présidial du Mans, originaire de Conlie. Un des pionniers du « figurisme »<sup>8</sup>. Il est choisi comme l'un des six « Mathématiciens du Roi ». Il arrive à Pékin le 7 février 1688 et se présente à l'empereur Kangxi le 21 mars. Dès son arrivée, le missionnaire apprend le chinois et le mandchou. Pendant cinq ans il se rend tous les jours au palais pour apprendre à Kangxi les mathématiques. Kangxi l'apprécie particulièrement. Ainsi, en 1693, il l'envoie en France comme émissaire impérial afin de ramener d'autres jésuites français. Le voyage dure quatre ans. Il est en France en mars 1697. Il se présente en costume chinois à la cour de Versailles. Il apporte en présent pour Louis XIV, une quarantaine d'ouvrages chinois, cadeaux de Kangxi.

---

<sup>6</sup> Notices biographiques établies selon Dehergne, Joseph, *Répertoire des jésuites de Chine de 1552 à 1800*, Paris, Letouzey et Ané, 1973.

<sup>7</sup> De la province jésuite alors dite de Lyon.

<sup>8</sup> Figurisme : accord des traditions primitives chinoises avec la Bible.

Dans un tel équipage, il suscite bien sûr une vive curiosité, et publie pour y satisfaire un *Portrait historique de l'empereur de la Chine*, immédiatement traduit dans toute l'Europe. Il commence aussi à correspondre avec Leibniz. Enfin, il obtient du roi de repartir avec huit pères jésuites, mais il doit affréter lui-même un navire. Il part finalement de La Rochelle le 7 mars 1698 à bord de l'Amphitrite, ayant réussi à convaincre un négociant d'armer le premier navire français pour la Chine. Il est revenu en Chine en mars 1699. Kangxi voulait l'envoyer encore une fois en France, à la suite de la visite de Mgr Maillard de Tournon, mais le projet échoue. Le Père Bouvet participe à l'établissement de la carte de l'empire de Chine en 1708. Cependant, fatigué, il se retire peu à peu, et se consacre à ses recherches sur l'étude du monde chinois, qui témoigne d'idées plus avancées encore que celles de ses compagnons jésuites. Il meurt le 28 juin 1730 à Pékin.

**CAZIER (CASSIER), Philippe (belg.), 1677-1722**

Il est né le 23 juillet (ou 30 juillet) 1677 à Menin, près de Tournai et mort à Canton le 13 juin 1722 à cause de la lèpre.

**CHAVAGNAC (CHAVAIGNAC, DECHAVAGNAC), Emeric de, 1670-1717**

Il est né à Rouen, le 1 mars 1670 et entré au noviciat le 17 septembre 1685 à Paris. Arrivé à Canton le 9 septembre 1701 sur l'Amphitrite, il commence sa mission évangélique dans les provinces, où il rencontre des difficultés pour la conversion des gens du peuple. Dans sa lettre datée du 1703 au Père le Gobien, il rapporte que la réclusion de la femme chinoise est l'un des plus grands obstacles à la mission. Il meurt à Jaotcheou, Kiamsi (Jiangxi), le 14 septembre 1717.

**CONTANCIN (CONTENCIN), Cyr, 1670-1732**

Né à Issoudun le 25 mai 1670, baptisé à l'église St Cyr. Sorti d'une famille d'au moins 7 frères (dont un notaire royal) et une sœur, il est fils de Maître Jean Contancin, docteur en médecine de la ville d'Issoudun et de Marie Lanjon. Entré au noviciat le 9 septembre 1688, à Paris. Arrivé en Chine sur l'Amphitrite en 1701. Supérieur de la résidence française à Pékin de 1716 à 1718. Le missionnaire admire particulièrement la perfection du gouvernement chinois. Ses lettres sur le gouvernement chinois contribuent beaucoup à la diffusion en France de l'image d'un souverain « éclairé », qui met à l'honneur les laboureurs et qui ouvre le premier sillon. Il offre aux lecteurs français l'image d'une Chine idéalisée où l'empereur exerce paternellement le pouvoir. La plupart de ses témoignages sont tirés de la Gazette impériale. De retour en France, en 1731, il aide le Père du Halde à réviser la *Description de la Chine*. Nommé supérieur général de la Mission française, il repart en 1732, et meurt le 21 novembre de cette année en mer pendant le trajet.

**DOMENGE (DOMINGUE, DOMINGE, DOMINGES), Jean, 1666-1735**

Né le 8 avril et baptisé le 11 avril 1666 à Bordeaux, il est fils de Jean Domenge, procureur de la cour, et de Jacqueline Comes demoiselle de la paroisse Ste Eulalie. Entré au noviciat le 30 novembre 1681. Il est arrivé à Canton le 4 novembre 1698 et est resté dans plusieurs régions en Chine. 1700 : Jiujiang, Jiangxi ; 1702 : Huguang ; 1703-1712 : Sian (Xi'an), Shensi et Pékin ; 1713 : Nanyang, Honan ; 1718 : Kaifeng, Honan où l'on trouve la synagogue ; 1725 : Canton ; 1732 : Macao. Il a composé un *Dictionnarium tartaro-sinicum*<sup>9</sup> en 14 volumes. Il meurt le 9 décembre 1735 au collège de Macao.

---

<sup>9</sup> *Dictionnaire sino-tartare.*

**D'ENTRECOLLES (DENTRECOLLES, D'ANTRECOLLES, D'ANTRECOLE), François-Xavier de, 1664-1741**

Né à Limoges le 24 février 1664, entré au noviciat le 26 septembre 1682. Il part pour la Chine en 1698 et embarqué le 21 février de cette année avec les Pères Fouquet et Péliçon puis les Frères Fraperie et de Rhodes. Il devient supérieur de la Mission française en Chine de 1707 à 1719. Il est surtout connu pour avoir révélé à la France le secret de la fabrication de la porcelaine, résultat d'une longue enquête à Jingdezhen. En outre, il traduit de nombreux textes littéraires chinois. Sa présentation de l'inoculation de la petite vérole suscite en France quelques échos, et Voltaire profite de cette révélation pour confirmer ses idées philosophiques. Le missionnaire meurt à Pékin le 2 juillet 1741.

**FONTANEY, Jean de, 1643-1710**

Né en Bretagne le 17 février 1643, entré au noviciat le 11 octobre 1658. L'un des six « Mathématiciens du Roi », il est envoyé en Chine en 1685. Avant cela, il se fait remarquer par ses observations astronomiques, et il est convoqué avec Cassini par Colbert, qui cherche les moyens d'envoyer des jésuites en Chine pour le compte de l'Académie des sciences. Ses qualités scientifiques reconnues lui valent d'être nommé Supérieur des envoyés du roi. Fontaney est autorisé à se rendre en province. Il cherche à développer l'influence de la Mission française à Nankin, puis à Canton, mais l'hostilité des Portugais lui fait obstacle. Finalement, grâce aux faveurs de Kangxi, les Français finissent par obtenir une résidence dans l'enceinte du palais, et Fontaney guérit l'empereur Kangxi d'une maladie avec le quinquina. Par ailleurs, son œuvre en Chine est relativement plus modeste que celle de ses confrères. En 1699, il est envoyé en France par Kangxi pour y recruter de nouveaux missionnaires français, et il ramène avec lui huit jésuites. Lorsqu'il rentre en Chine, Gerbillon devient le Supérieur de la Mission. Dans ce contexte, Fontaney rentre peu après définitivement en France et, il devient recteur du Collège Royal de La Flèche où il est décédé le 16 janvier 1710.

**FOUQUET (FOUCQUET), Jean-François, 1665-1741**

Né le 12 mars 1665 et entré au noviciat le 17 septembre 1681 à Paris, ce jésuite français s'embarque pour la Chine en 1698 et arrive en 1699. Pendant son séjour, il s'applique à l'étude de la langue chinoise et surtout à l'étude des cinq classiques<sup>10</sup>, il est l'un des « figuristes » du temps. En raison de discussions parmi les jésuites français, il est rappelé en Europe en 1720 et devient ensuite évêque d'Eleutheropolis. Il est souvent considéré comme un informateur de Montesquieu. Il meurt à Rome, le 14 mars 1741.

**GAUBIL (GOBIL, DE GAUBIL, GAUBILLE), Antoine, 1689-1759**

Jésuite français, né à Gaillac en Haut Languedoc (Tarn), le 14 juillet 1689, il est entré au noviciat le septembre 1704 à Toulouse. Il débarque à Canton le 27 juin 1722 et arrive à Pékin le 9 avril 1723. Dès son arrivée, il se met à l'étude du chinois et du mandchou. Durant son séjour à Pékin de 1723 jusqu'à sa mort, en 1759, il entretient une abondante correspondance avec des savants européens et traduit plusieurs classiques chinois. Il est considéré comme l'un des plus grands « sinologues » du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il meurt le 24 juillet 1759.

**GERBILLON, Jean-François, 1654-1707**

---

<sup>10</sup> Classiques désignent en Chine les ouvrages dont le contenu est considéré comme permanent et orthodoxe du point de vue du confucianisme. Cela comporte les *Classiques des documents*, les *Classiques des vers*, les *Classiques des rites*, les *Classiques des mutations* et les *Annales du royaume de Lu*.

Jésuite français, l'un des six « Mathématiciens du roi ». Né le 11 juin 1654 à Verdun, fils de M. Gerbillon, conseiller du roi, ancien magistrat. Entré au noviciat à Nancy le 6 octobre 1670. Il est choisi en 1685 pour être envoyé en Chine par le roi Louis XIV. Arrivé à Pékin en 1688, il est retenu à la cour impériale par Kangxi, tout comme le Père Bouvet. Il entre très vite dans les faveurs du souverain qui l'envoie en mission en Tartarie, comme conseiller d'une délégation chinoise chargée de négocier avec les Russes le règlement de questions frontalières. Par la suite il voyage encore sept fois en Tartarie, entre 1689 et 1698, et accompagne Kangxi dans plusieurs de ses déplacements. Après le Père Fontaney, il devient supérieur de la Mission française de Pékin en 1699. En 1703, une nouvelle église est construite sur un terrain offert par l'empereur. Il a grandement contribué à sa construction. Il meurt le 25 mars 1707 à Pékin.

#### **GOZANI (GOSANO, GROSANO, GOZZANI, GOZALO), Giampaolo (Ital.), 1659-1732**

Il est né le 2 décembre 1659 à Casale en Piémont, dans le Montferrat et entré au noviciat le 15 octobre 1674. Il est arrivé en Chine le 19 décembre 1694 et a visité Kaifeng en 1698, en découvrant la synagogue. Il est surtout connu pour la description de cette visite dans sa lettre de 1704. Il meurt à S. José de Macao en 1732, la date est controversée selon les documents historiques, soit 23 août, soit 6 septembre ou 4 octobre.

#### **DU HALDE, Jean-Baptiste, 1674-1743**

En 1709 il est nommé à la succession du Père Charles Le Gobien pour superviser l'édition des *Lettres édifiantes et curieuses*. Puis, à partir de ces Lettres, Du Halde édite son propre livre : *La Description géographique, historique, chronologie, politique et physique de l'Empire de la Chine et de la Tartarie chinoise*, publié en 1735 et 1736. C'est sans quitter Paris que le Père du Halde a rédigé cette compilation sur la Chine du XVIII<sup>e</sup> siècle, car 27 de ses confrères jésuites l'informaient depuis la Chine où ils résidaient. Comme son nom l'indique, cet ouvrage est considéré comme la plus importante encyclopédie sur la Chine, et fait longtemps partie des livres les plus connus au XVIII<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, le but de l'éditeur est avant tout faire connaître de la volonté et de l'ardente des jésuites de connaître la civilisation chinoise et d'offrir au lecteur une image de la Chine, qui valorise l'effort fourni par l'Europe pour cette mission.

#### **JARTOUX, Pierre, 1669-1720**

Jésuite français, mathématicien, mécanicien et géographe. Né à Embrun, le 2 août 1669, il est entré au noviciat le 29 septembre 1687 à Avignon. Il est arrivé en Chine le 9 septembre 1701. Il est l'un des missionnaires français chargés par Kangxi de l'élaboration de la nouvelle carte de Chine. Il est surtout célèbre pour avoir révélé à l'Europe le fameux *ginseng*, dont il fait l'essai lors de sa mission en Mandchourie. Pendant les 20 ans de son séjour en Chine, il met ses talents de mathématicien et de géographe au service de Kangxi. Il meurt le 30 novembre 1720 en Tartarie.

#### **LAUREATI, Giovanni (Ital.), 1666-1727**

Il est né le 27 avril 1666 à Montecosaro du Macerata et entré au noviciat le 20 novembre 1682 à Rome. En 1700, il devient supérieur de la résidence de Canton. Il meurt le 15 février 1727 à Macao.

#### **LE COMTE (LE COMPTE, LECONTE), Louis, 1655-1728**

Jésuite français, il est l'un des six « Mathématicien du roi » envoyés en Chine en 1685. Né à Bordeaux, le 10 octobre 1655, entré au noviciat le 15 octobre 1671. Embarqué en 1685 sur

l'Oyseau, il est en 1687 à Nimbo et en 1688 à Pékin. Louis le Comte choisit de travailler dans les provinces. Pendant son séjour en Chine, il a ainsi l'occasion de voyager dans diverses régions de l'empire. Cette expérience variée et précieuse fait toute la richesse de ses *Nouveaux mémoires sur l'état présent de la Chine*. Il regagne la France en 1692 et devient confesseur de la duchesse de Bourgogne. Il publie en 1696 son ouvrage *Nouveaux mémoires sur l'état présent de la Chine*, qui est en fait, un recueil de 14 lettres sur les différents aspects de la Chine, toutes adressées à de grands personnages du temps. Cet ouvrage fut censuré par la Sorbonne puis par Rome pour avoir défendu les cérémonies chinoises et pour avoir soutenu que les Chinois avaient de tout temps connu le vrai Dieu. Le Comte se retire par la suite dans sa ville natale Bordeaux où il meurt le 19 avril 1728.

#### **MAILLA (MAILLAC), Joseph Marie-Anne de, 1669-1748**

Jésuite français, historien et cartographe. Né le 16 décembre 1669 au château de Maillac qui depuis 500 ans est dans sa famille, il est entré au noviciat le 12 septembre 1686. Il atteint Macao le 16 juin 1703 et demeure en Chine plus de quarante ans. Il est l'auteur d'un livre important de treize volumes : *Histoire générale de la Chine* qui traite spécialement, comme son nom l'indique, de l'histoire dynastique chinoise. Il meurt le 28 juin 1748 à Pékin.

#### **NOËL, François, (belge), 1651-1729**

Né le 18 août 1651, entré au noviciat le 30 septembre 1670 à Tournai. Embarqué en 1684, au début, il a la tentative d'entrer au Japon, mais comme cela devient impossible, il gagne la Chine en 1687. En 1707, il repart pour l'Europe envoyé par l'empereur Kangxi et quitte Macao. En 1716, il a une nouvelle tentative de retourner la Chine par Lisbonne, mais est contraint de regagner l'Europe. Il meurt le 17 septembre 1729 à Lille.

#### **PARENNIN (PARRENIN, PERNIN, PERENNIN), Dominique, 1665-1741**

Né le 1 septembre 1665 au Grand-Russey de Besançon, fils d'un maître d'école de Bourgogne, il est entré au noviciat le 1 septembre 1685 à Avignon. Arrivé à Canton le 4 novembre 1698, il passe plus de 40 ans en Chine. Il a joué un rôle très important de lutter contre la famine de l'année de 1704. Il réussit à convertir des princes mandchous, et participe à la mission géographique en dressant la carte de Chine. Il fonde des chrétientés au Leao-tong et enseigne le latin aux diplomates mandchous. Pendant son séjour en Chine, il entretient de nombreux liens épistolaires avec les savants européens. Ses lettres constituent une partie très importante du recueil, surtout sa description sur les persécutions. Il meurt à Pékin le 29 septembre 1741.

#### **PELISSON, Jean-François, 1657-1713**

Jésuite français, il est né le 19 septembre 1657 à Gaillac, baptisé en la paroisse de St Michel de Gaillac, fils de Charles de Pélisson, qui est docteur en médecine et de demoiselle Vieville de Ledemond. Il est entré au noviciat le 9 septembre 1673. Il est arrivé à Canton en 1700 et retourné en Europe en 1710. Il meurt à Toulouse, le 3 août 1713.

#### **PREMARE, Joseph Henri-Marie de, 1666-1736**

Jésuite français, né le 17 juillet 1666 en Normandie et entré au noviciat le 16 août 1683. Il part de La Rochelle avec le Père Bouvet sur l'Amphitrite le 7 mars 1698 et arrive à Canton la même année. Dès son arrivée en Chine, il s'applique à l'étude de la langue et la littérature chinoise et, pendant ses 40 ans de séjour en Chine, il traduit de nombreux textes chinois. Il est surtout connu pour avoir traduit une pièce de théâtre intitulée : *L'Orphelin de la maison de*

*Chao*, qui a inspiré à Voltaire le sujet de sa tragédie : *L'Orphelin de la Chine*. Il est rappelé vers 1726 par la Propagande pour le motif : « Il détruit la vénération pour l'Ancien Testament en exaltant le livre chinois Yi king<sup>11</sup>. » Le Père Prémare a bien vu l'importance des œuvres de charité et la nécessité des religieuses. Il meurt à Macao le 7 septembre 1736.

#### **RHODES, Alexandre de, 1593-1660**

Né à Avignon le 15 mars 1593, d'origine juive, il est entré dans la compagnie de Jésus le 14 avril 1612 à Rome, avec le désir de se consacrer à la conversion des infidèles. Après avoir longtemps sollicité la mission des Indes, il a finalement reçu la bénédiction du pape Paul V et s'est rendu par terre à Lisbonne, où il s'est embarqué le 25 mars 1619. Arrivé à Goa après une traversée de six mois, il travaille quelques temps avant de se rendre à la Cochinchine et au Tonkin, théâtre de ses immenses travaux pendant près de trente années. Se sentant incapable de cultiver plus longtemps un champ si vaste et si fertile, il s'est décidé à revenir en Europe pour y demander plus de missionnaires. Le 27 juin 1649, le Père de Rhodes est rentré dans Rome et demande au souverain pontife d'envoyer plus d'évêques et de prêtres dans les missions de l'Orient. Après avoir trouvé des ouvriers qui sont en mesure de continuer sa carrière dans la Cochinchine et le Tonkin, il part pour la Perse au mois de novembre 1654. Il meurt six ans plus tard à Ispahan, le 5 novembre 1660.

#### **TACHARD, Guy, 1648-1712**

Jésuite français, fils aîné de Léonard Tachard, maître apothicaire de Marthon, et de Françoise Clergeon. Il est entré au noviciat le 20 septembre 1668 à Bordeaux. En 1685, il est envoyé par Louis XIV avec les premiers jésuites français « Mathématiciens du roi » destinés à la Chine. Il suit M. de Chaumont dans son ambassade au Siam, reste à la cour de Siam et revient en Europe comme interprète des ambassadeurs du roi de Siam à Paris et à Rome en 1686. Donc, il n'a jamais effectué ses missions en Chine. En 1694, il est nommé supérieur délégué de tous les jésuites français aux Indes et à la Chine. Il meurt le 21 octobre 1712 à Chandernagor.

#### **TARTRE, Pierre Vincent de, 1669-1724**

Jésuite français. Né le 22 janvier 1669 à Pont-à-Mousson en Lorraine, entré au noviciat le 14 octobre 1685 à Nancy. Lors du premier retour du Père de Fontaney en France, chargé par l'empereur Kangxi de recruter de nouveaux mathématiciens français, il est choisi pour la Mission française de Pékin et, en 1701, il s'embarque pour la Chine. Cartographe, il a composé les cartes des provinces de Shansi et Shensi. Supérieur de la résidence française, il meurt à Pékin le 25 février 1724.

#### **VENTAVON, Jean-Mathieu de, 1733-1787**

Né le 12 septembre 1733 et entré au noviciat le 22 novembre 1754. Jésuite français, il arrive en Chine en 1766, sous le règne de Qianlong, et il travaille comme machiniste et horloger à la cour. Il réalisa de nombreux instruments mécaniques appréciés du souverain. Il meurt à Pékin le 27 mai 1787.

#### **VISDELOU, Claude de, 1656-1737**

Né le 12 août 1656 dans l'arrondissement de St-Brieuc à Trébry, entré au noviciat à Paris le 5 septembre 1673. Jésuite français, il est l'un des six « Mathématiciens du Roi » envoyés en

---

<sup>11</sup> Classique des mutations, il s'agit d'un système de signes binaires utilisé pour faire des divinations.

Chine en 1685. Accrédité par l'Académie des Sciences de Paris, il se consacre, comme ses confrères français, à l'étude de l'histoire et de la littérature chinoise. Après quelque temps d'étude du chinois, il poursuit par l'étude des *Annales impériales*. Il traduit également des extraits des classiques. Visdelou a des points de vue différents des autres jésuites français. Lors de la Querelle des Rites, il ne partage pas l'avis de ses confrères et s'oppose rapidement à eux. Pour le protéger, le légat du pape le nomme vicaire apostolique en janvier 1708, puis évêque de Claudiopolis le 10 février 1708. Il meurt le 11 novembre 1737 à Pondichéry.

## 2. PRÉSENTATION DE CERTAINS MISSIONNAIRES DES MEP

### Les premiers missionnaires partant des années 60 du XVII<sup>e</sup> siècle

Il faut mentionner ici deux personnes importantes: Pierre Lambert de la Motte et François Pallu. Les deux missionnaires sont amis, et tous deux fondateurs de la Société de Missions étrangères. Dans son assemblée du 13 mai 1658, la Propagande propose de nommer Pallu et Lambert de La Motte, vicaires apostoliques des missions de Chine et des pays voisins.

P. Lambert de la Motte : un des premiers vicaires apostoliques, l'un des fondateurs de la Société des Missions Étrangères, et le premier membre de la Société qui partit pour l'Extrême-Orient. Le 29 juillet 1658, Lambert de La Motte est nommé évêque de Bérythe, et, le 9 septembre 1659, vicaire apostolique de la Cochinchine, administrateur des provinces de Zhejiang, Fujian, Guangdong, Guangxi et de l'île de Haï-nan en Chine. Le 18 juin 1660 pour la mission.

Fr. Pallu : Il appartient à une ancienne famille de robe. Très jeune, Fr. Pallu est nommé chanoine de Saint-Martin, et se distingue par sa piété et sa charité. C'est à Paris qu'il semble avoir fait connaissance avec le jésuite, le Père Alexandre de Rhodes, missionnaire au Tonkin et en Cochinchine, venu en Europe, afin de demander au Souverain Pontife d'instituer des évêques dans le pays qu'il évangélisait.

Voici le résumé de ses actes, d'où ressortent avec évidence son influence prépondérante et son rôle de tout premier ordre dans les Missions Étrangères. : La nomination des évêques et leur consécration leur donnent le droit, et leur imposent le devoir, de se rendre en Extrême-Orient ; elle ne leur en assurent pas les moyens ; il leur faut des soutiens pour le présent, des successeurs pour l'avenir. Revenu à Paris en 1659, Pallu choisit et fait nommer un troisième vicaire apostolique, Cotelendi. Pallu a publié un opuscule exposant les ordres du Pape et les raisons de la nomination de vicaires apostoliques ; il appelle tous ceux qui désirent se consacrer aux missions dans la nouvelle Société. Il conduit à La Couarde, propriété proche de Paris mise à sa disposition par une de ses parentes, Mme de Miramion, les futurs missionnaires, et les instruit. Il cherche et trouve des ressources matérielles près du roi, de quelques familles riches, de la Compagnie du Saint-Sacrement. Il établit une association de Dames de charité pour continuer à procurer des secours aux missions. Il regroupe des amis et leur fait promettre de recruter des ouvriers apostoliques. Il tente de créer la fondation d'une Compagnie de commerce, qu'il unit par un traité à la Compagnie de l'Orient et de Madagascar ; il fait construire un navire, le Saint-Louis, qui malheureusement périt dans un naufrage. Il achète à Paris une maison qu'il appelle *hospitium*, où il installe les aspirants à l'apostolat, précédemment fixés à La Couarde. Il choisit pour procureurs des prêtres et des laïques, à qui il donne tous pouvoirs pour gérer et administrer ses biens aux profits des missions ; en un mot, il se comporte en chef dans l'organisation dès la création de la Société des M.-E. Le 8 novembre 1661, il part pour la mission.

Les missionnaires de MEP qui partent dans les 60s, sont plutôt les fondateurs, qui se chargent d'établir l'organisation de la Mission en Chine et de recruter les missionnaires.

### Les missionnaires partant entre 1680 et 1720

L'expérience des missionnaires de ces années tourne autour d'une dispute religieuse de Chine, appelée la querelle des Rites. À l'opposé des jésuites qui permettent aux chrétiens chinois d'exercer les rites traditionnels chinois, c'est-à-dire les cultes pour les ancêtres et Confucius,

les prêtres des Missions étrangères insistent sur les doctrines catholiques très rigoureusement. De leur point de vue, les Rites chinois sont intolérables parmi les convertis. Cependant, l'empereur Kangxi déclare qu'il considère le culte de Confucius et celui des ancêtres comme des cérémonies civiles qui constituent une partie importante même fondamentale de la culture chinoise. À compter de cette affaire, les missionnaires doivent se munir d'un *piao* (permis, patente impériale) accordés seulement à ceux qui admettent les rites chinois. Selon cette étude prosopographique, nous trouvons que certains ont laissé les écritures ou les ouvrages concernant le problème des Rites, d'autres sont obligés de faire face à l'expulsion ordonnée par l'empereur Kangxi pour des raisons de *Piao* (la patente impériale). Les missionnaires qui refusent de prendre le *Piao* ont perdu le droit de rester en Chine. Voici quelques exemples :

Charles Maigrot (01/01/1652-28/02/1730), parti le 19 janvier 1681, renvoyé pour la question des Rites, il est en désaccord avec l'idée des jésuites. Il rédige trois mémoires adressés au centre du Séminaire de M. E dont l'un réfute la position des jésuites.

Jean Basset (01/01/1662-01/12/1707), parti pour la mission au 1<sup>er</sup> janvier 1685, rédige un mémoire intitulé *Avis sur les missions de Chine, la liturgie chinoise*.

Nicolas Charmot (1/01/1655-28/06/1714), parti pour la mission de Chine au 1<sup>er</sup> janvier 1685, il a rédigé un mémoire sur la question des rites chinois.

Jacques Lirot (01/01/1664-06/09/1723), parti le 1<sup>er</sup> janvier 1689, est chassé de Chine une fois en 1706.

Jean Bénard (12/02/1668-10/02/1711), parti le 10 mars 1698.

Alexandre Danry (01/01/1656- ?), parti le 10 mars 1698.

Pierre Hervé ( ?-18/03/1710), parti le 10 mars 1698.

Jean François Martin de la Baluère (23/02/1668-02/11/1715), parti le 10 mars 1698.

Ceux qui sont partis à la même date, ils sont chassés de Chine en 1706 pour avoir refusé la patente impériale.

François Le Breton (12/02/1676-31/12/1714), parti le 1<sup>er</sup> janvier 1700 ; François de Montigny ( ?-04/05/1793), parti le 1<sup>er</sup> janvier 1701, sont chassés de Chine en 1706 pour la cause de refuser la patente impériale.

Il est évident que ces missionnaires partagent un point commun : ils quittent pour prendre une position contre les rites chinois et sont expulsés par le gouvernement chinois. Leur attitude est bien différente des jésuites. Ces derniers s'adaptent très bien à la situations et aux coutumes indigènes, même si au début cet acte de « subornation » n'a pas très bien fonctionné. Nous pouvons constater que leurs manières sont habiles. C'est la stratégie adoptés par les jésuites pour évangéliser le monde : adopter différentes manières dans diverses régions du monde en

fonction des coutumes locales. Sans exiger un rejet total des anciennes coutumes, les jésuites essaient de comprendre, d'accepter et de christianiser la société existante<sup>12</sup>.

### **Les missionnaires des années 70 du XVIII<sup>e</sup> siècle**

Après les disputes sur les rites chinois, la condition générale d'évangélisation devient de plus en plus défavorable. Les persécutions contre les missionnaires et les chrétiens arrivent de temps en temps dès l'année 1722, où la mission chrétienne est officiellement interdite en Chine. Sous la gouvernance de l'empereur Yongzheng (1724-1735), les persécutions sont mises en œuvre visant principalement les familles royales qui sont converties aux chrétiens, davantage pour des raisons politiques que religieuses. Dans ce contexte beaucoup de missionnaires (sauf ceux qui restent à la cour de Pékin) sont chassés de l'intérieur de la Chine et renvoyé vers le port de Macao. Cependant, durant la période de Qianlong (1735-1796), les missionnaires doivent se confronter à une persécution plus sévère, beaucoup d'entre eux sont condamnés à la prison. En 1785, il y a beaucoup de persécutions, nous trouvons des informations dans les biographies de certains missionnaires. En voici quelques exemples :

Joseph Delpon, confesseur de la foi, est mort dans les prisons de Pékin. Né dans le diocèse de Cahors le 19 avril 1754, il entre prêtre au Séminaire des M.-E. le 24 novembre 1780, part le 11 décembre 1782 pour le Se-tchoan. Le missionnaire se rend au Se-tchoan par Guangxi, au 22 octobre 1783. À partir de l'année 1785, la persécution se propage, les missionnaires sont alors recherchés. Joseph Delpon est enfermé dans les prisons de Chengdu, conduit à Pékin, jeté dans les cachots des criminels ordinaires. Mort le 8 juillet 1785, il est enterré avec un autre missionnaire du Se-tchoan, M. Devaut, mort dans la même prison cinq jours auparavant.

Jean-Joseph Descourvières, né le 31/12/1744, devait être ordonné prêtre vers 1768. Il travaille dans la procure de Macao. Selon sa biographie sur le site officiel des archives de MEP, il écrit : « Il eut à souffrir de la part des autorités chinoises, qui voulurent l'arrêter comme introducteur des missionnaires dans l'Empire ; il fut d'abord soutenu par les Portugais, qui ensuite ne lui ménagèrent pas les ennuis. »

Etienne Devaut est né le 29 décembre 1744 dans le diocèse de Tours. Il est parti en janvier 1773 pour le Se-tchoan, où il n'arrive qu'au printemps 1776, où travaille d'abord comme collaborateur de M. Moyë. La persécution commence en 1785. Il est emprisonné à Chengdu, et de son cachot il adresse à son évêque ces mots : « Le bon Dieu vous conservera sans doute, j'ai fait pour Votre Grandeur un vœu spécial et formel. » Ce vœu, qui était, croit-on non sans motif, le sacrifice de sa vie pour le salut de Mgr Pottier, paraît être agréé, car le vicaire apostolique échappe à toutes les recherches. Conduit à Pékin, le missionnaire est mort en prison le 3 juillet 1785, après avoir prononcé ces paroles : « Qu'il fait bon mourir ici. »

Jean-Martin Moyë, est né le 27 janvier 1730 à Cutting (Lorraine, Meurthe, diocèse de Metz). Il est parti pour la mission en Chine le 4 novembre 1771, en 1773, il a été nommé provicaire pour la partie orientale du Se-tchoan et pour le Guizhou. Le Père Moyë vit aussi une expérience difficile. En mai 1773, comme il évangélisait les chrétientés du Guizhou, il est arrêté et conduit à Ou-tchoan hien (Wu Chuan xian) ; toutefois, après avoir été frappé, il est remis en liberté. Il revient au Guizhou quelques mois plus tard.

---

<sup>12</sup> Charles J. Borges, *The Economics of the Goa Jesuits, 1542-1759*, Concept publishing company, New Delhi, 1994, p. 109. Traduit de l'anglais : « *Without demanding a convert's total rejection of his former ways, they tried to understand, accept and christianize the existing society.* »

Jean-Didier de Saint-Martin, est né le 18 janvier 1743, dans la paroisse Saint-Merry, à Paris (Seine). Il part pour la mission de Se-tchoan le 31 décembre 1772. Au 8 février 1785, St Martin est arrêté et conduit à Pékin où il reste en prison du 28 avril au 10 novembre 1785. Il demeure assez longtemps à Macao et à Manille par la suite est expulsé de Chine.

Les persécutions ne cessent pas à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle :

Paul Souviron, est né le 31 octobre 1768 dans la paroisse Sainte-Croix et fait ses études au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris. Au moment de la Révolution, il émigre en Angleterre où il est ordonné prêtre, probablement à Londres en 1793. Dans cette ville, il fait la connaissance des directeurs du Séminaire des M.-E., et décide de se consacrer à l'apostolat. Destiné au Se-tchoan, il s'embarque au mois d'avril 1795, et est arrivé à Macao le 9 juin 1796. Il quitte Macao le 2 mars 1797, accompagné de cinq chrétiens. Neuf jours après, le 11 mars, il est arrêté dans la province du Guangdong, par le commissaire d'une douane auprès duquel il est dénoncé. Emprisonné à Canton, il comparait plusieurs fois devant les mandarins. Il meurt en prison, à Canton, le 13 mai de la même année, d'une fièvre maligne qu'il a contractée pour s'être servi de son mouchoir, après l'avoir prêté à un de ses compagnons de captivité atteint de cette maladie.

Cette présentation regroupe les missionnaires non seulement par ordre chronologique, mais aussi par régions dans lesquelles ils travaillent mais encore par formations qu'ils reçoivent.

### **Les missionnaires regroupés par régions de missions**

Voici le tableau et la graphique sur la répartition des missionnaires de MEP dans différentes régions en Chine. A cette époque-là, les missions catholiques de MEP se concentrent aux régions proches de la mer, comme Guangdong, Fujian, Zhejiang, Macao où la facilité du transport pour les Européens peut être assurée. Pourtant, l'œuvre catholique des Missions Étrangères se développe principalement dans la province de Sichuan, située au sud-ouest de l'Empire et à l'intérieur du continent, où ils se réunissent de plus en plus nombreux. Cette région est l'une des destinations principales pour beaucoup de prêtres des MEP. Il faut dire que, certains missionnaires vont dans diverses régions pour le travail apostolique, par exemple : Jean Basset, qui se rend à Canton à la fin de 1689 et travaille dans les provinces de Guangdong, Fujian, Zhejiang et Jiangxi. Étant une ville de concession portugaise pour son port maritime, beaucoup de missionnaires se trouvent à Macao pour leur première destination. Mais il faut aussi tenir compte de ceux qui travaillent dans la procure de Macao.

Les missionnaires catholiques de différents ordres et organisations ont leur propre territoire, et dans la plupart du temps, la superposition du territoire n'existe pas. Dans ce contexte, il n'y a pas de conflits entre les ordres concernant des néophytes.

province s	Sichuan	Guangdo ng	Fujian	Macao	Zhejiang	Jiangxi	Yunnan	Autres <sup>13</sup>
Nmb de missionn aires	22	13	13	20	4	3	5	7

### **Les missionnaires regroupés par formation**

Voici le tableau et la graphique illustrant la répartition des missionnaires de MEP selon leur lieu de formation. Même si je trouve les informations de l'éducation de certains, la plupart des notes biographiques des missionnaires ne donnent pas de renseignements sur leur formation. Selon les informations enregistrées, les principaux missionnaires ont reçu leur formation au séminaire Saint Sulpice. Certains missionnaires reçoivent leur formation théologique et philosophique à la Sorbonne. Toute fois, certains missionnaires font les études chez les jésuites, ex : Jean Martin Moye, Joachim Enjobert Martiliat, Ignace Cotelendi. Il existe aussi quelques missionnaires qui ont reçu leurs formations dans plusieurs établissements selon les documents, par exemple Ignace Cotelendi, Jean Didier de St Martin, Joachim Enjobert Martiliat.

Pour ceux qui font leurs études au Séminaire Saint-Sulpice, on compte 11 personnes environs. Ce sont : Jean Basset, Paul Jean Baptiste Bourguine, Gabriel Taurin Dufresse, Claude Falconet, Jean-François Gleyo, Joachim Enjobert Martiliat, François de Montigny, Noël de Noinville du Gléf, Antoine de Retz de Bressoles, Charles Thomas Saint Phalle, Paul Souviron.

Pour ceux qui font leurs études chez les jésuites, nous trouvons trois prêtres :

Jean Martin Moye, il commence ses études chez les Jésuites de Pont-à-Mousson, les continue chez ceux de Strasbourg, et les achève au séminaire Saint-Simon, à Metz.

Ignace Cotelendi, il reçoit ses formations à Aix, au Collège Royal-Bourbon dirigé par les jésuites. Il fait ses études philosophiques à Aix, les études théologiques à Rome pour son doctorat. Il obtient un autre titre doctoral à l'Université d'Aix.

Joachim Enjobert Martiliat, il fait ses études au séminaire St Sulpice, et il en sort bachelier à la Sorbonne.

Sauf Cotelendi et Martiliat, Jean Didier de St Martin fait aussi ses études dans divers endroits. Il reçoit la formation philosophique et théologique au séminaire St Louis, et devient le docteur de Sorbonne au 27 mars 1772.

Cinq personnes sont sorties de Sorbonne : Charles Maigrot, Jean Tinsorer, Jean Pin, Jean Didier de St Martin et Joachim Enjobert Martiliat.

---

<sup>13</sup> Autres provinces et villes : Guangxi, Hainan Guizhou, Nankin, Pékin

En plus des personnes mentionnées au-dessus, il y a François Pottier qui fait ses études théologiques au Séminaire du St. Esprit à Paris (1748-1753).

Formation	St. Sulpice	Sorbonne	Chez les jésuites	Autres <sup>14</sup>
N m b d e missionnaires	11	5	3	5

La source et la référence de cette partie de travail proviennent du site officiel des Archives de Missions étrangères de Paris<sup>15</sup>, où nous pouvons trouver une note biographique pour chaque missionnaire, en comprenant leur date de naissance et de décès, la vie apostolique, la formation reçue et les œuvres pour certains d'entre eux. Limité par le volume, la première partie ne peut pas présenter tous les missionnaires étrangers de Paris du XVII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle de Chine. Afin de réaliser ce travail, j'ai essayé de chercher les points communs de ces missionnaires, et quelque fois, les similitudes et les relations ne sont pas très évidentes. Cependant, par l'époque de leur évangélisation, la division des missionnaires en différentes catégories est quand même possible. Les missionnaires partant des années 60 sont plutôt les fondateurs de séminaire. Ceux qui partent entre 1680 et 1720 affrontent les querelles des rites chinois, ce qui semble évident par leur expérience ou leurs œuvres traitant la liturgie chinoise, amènent certains d'entre eux être chassés de Chine pour avoir refusé la patente impériale, exigée par l'empereur Kangxi. À la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les persécutions contre les chrétiens et les missionnaires deviennent de plus en plus fortes et violentes. Nombreux missionnaires sont arrêtés et jetés en prison, où certains missionnaires passent leurs derniers jours. J'ai aussi classé les informations des missionnaires par région dans laquelle ils réalisent leur missions et leur formation. La province de Sichuan devient la première destination. Le séminaire du Saint Sulpice apparaît le plus fréquemment selon les documents. Il y a des missionnaires qui travaillent soit dans diverses régions soit font leurs études dans plusieurs établissements, donc l'effectif peut être compté par plus une fois. En fin de compte, les événements importants des missionnaires ont une relation étroite avec la condition religieuse générale de la Chine du moment.

---

<sup>14</sup> Séminaires Saint-Esprit, Saint-Louis, Saint-Brieuc, Université d'Aix, Collège général près de Pondichéry.

<sup>15</sup> <http://archives.mepasie.org/fr>.

## **ANNEXE VI : DOCUMENTATION SUR LA QUERELLE DES RITES**

### **Le Mandement de Mgr Maigrot 1673<sup>16</sup>**

Puisqu'il est donc réglé par les Constitutions et par les Décrets du Saint-Siège, qu'un des devoirs des Vicaires Apostoliques est de pourvoir dans l'étendue de leurs Vicariats à ce qui regarde le culte de Dieu et la pureté des mœurs, pour ne pas manquer sur cela à nos obligations. Nous ordonnons à tous les missionnaires de notre Vicariat en général et à chacun d'eux en particulier, d'observer tous les points suivants, jusqu'à ce qu'il y soit autrement pourvu par le Saint-Siège.

Premièrement, nous ordonnons que, puisque les termes dont on se sert en Europe pour exprimer le nom de Dieu, lorsqu'on les écrivait ou qu'on les prononcerait en chinois, auraient toujours je ne sais quoi de barbare, on se servira, pour signifier Dieu, du mot chinois *Tien tchou*, qui est depuis longtemps reçu par l'usage et qui veut dire : *Le Seigneur du Ciel*. Encore que ces deux autres termes chinois *Tien*, c'est-à-dire le Ciel et *Chang-ti*, le *Souverain Empereur*, soient tout à fait rejetés, et qu'il soit encore moins permis de dire que ce que les Chinois entendent pas ces deux mots *Tien* et *Chang-ti* soit le Dieu que nous autres chrétiens adorons.

En second lieu, nous défendons expressément d'exposer dans aucune église un certain tableau où sont écrits ces mots chinois *King Tien Coelum colito, Adorez le Ciel*, est nous enjoignons de les ôter dans deux mois de tous les lieux où ils seront exposés, aussi bien que tous les autres tableaux et les vers qui auraient le même sens, et où les termes de *Tien* et *Chang-ti* seraient employés pour exprimer Dieu, parce que nous sommes persuadés que ces tableaux, et surtout celui qui contient ces deux mots *King Tien* ne peuvent être excusés d'idolâtrie. Mais quand la chose ne serait pas aussi certaine qu'elle nous le paraît, le soupçon du danger où se mettraient les ouvriers évangéliques de placer l'abomination de la désolation dans le lieu saint, nous doit détourner de l'usage de ces tableaux, d'autant plus que l'expérience nous apprend que les missionnaires de notre Vicariat, qui n'en souffrent point dans leurs églises, n'en sont pas moins propres que les autres à prêcher l'Évangile et ne retirent pas moins de fruits de leurs travaux.

Troisièmement, nous déclarons que l'exposition qui a été faite autrefois au Pape Alexandre VII sur les points controversés entre les ouvriers de cette mission ne dit pas la vérité en plusieurs choses, et qu'ainsi les missionnaires, pour permettre le culte qui est en usage dans la Chine à l'égard de Confucius et des morts, ne peuvent pas se prévaloir des réponses que le Saint-Siège a faites, quoiqu'elles aient été rendues très sagement et conformément aux circonstances exprimées dans les doutes proposés.

En quatrième lieu, nous défendons que les missionnaires, pour quelque cause et en quelque manière que ce soit, permettant aux chrétiens de faire la fonction de sacrificateur, d'exercer aucun ministère, ou même de se trouver dans les sacrifices ou oblations solennelles qu'on a

---

<sup>16</sup> Décret de Nostre S. P. le Pape Clément XI sur la grande affaire de la Chine, s. I., 1709, p. 19-31, cité par Étienne, René, *Les jésuites en Chine: la querelle des rites (1552-1773)*, Paris, René Julliard, 1966, p. 103-106.

coutume d'offrir deux fois l'année à Confucius et aux ancêtres morts, lesquelles nous déclarons imbues de superstition.

Cinquièmement, nous louons extrêmement les missionnaires qui, dans les lieux où ils prêchent l'Évangile, ont eu le zèle d'abolir l'usage des tableaux exposés dans les maisons particulières en l'honneur des morts, et nous les exhortons à continuer d'en user de même à l'avenir. Et dans les lieux où il serait trop difficile d'ôter cet usage. Nous voulons qu'on prenne au moins ce tempérament d'ôter les caractères *King Tchou* et *King kouei* et *Ling kouei* et de se contenter d'écrire dans le tableau le nom du mort, et que tout au plus on y ajoute la lettre *Kouei*. De crainte cependant qu'on ne prenne d'une manière superstitieuse ce tableau que nous ne condamnons pas tout à fait quand il sera mis dans la forme que nous venons de dire, jusqu'à ce que le Saint-Siège en ait porté son jugement, nous ordonnons que dans l'endroit des maisons particulières où ces tableaux sont ordinairement exposés, on mette aussi en gros caractères une déclaration qui marque quelle est la créance des chrétiens sur les morts, et quelle doit être la piété des enfants envers ceux qui leur ont donné la vie. Nous avons mis la forme de cette déclaration à la fin de cette présente Ordonnance ; et néanmoins nous ne défendons pas d'en faire quelque autre, pourvu qu'elle ait le même sens et qu'elle ait été auparavant approuvée de nous.

En sixième lieu, ayant remarqué qu'on publie de vive voix et par écrit de certaines choses qui induisent les simples en erreur, et qui leur ouvrent le chemin de la superstition, comme par exemple :

que la philosophie dont les Chinois font profession, si l'on l'entend bien, n'a rien de contraire à la foi chrétienne ;

que, par l'expression *Tai-ki*, les plus sages des anciens ont voulu définir Dieu, cause première de toutes choses ;

que le culte que Confucius a rendu aux esprits a été plutôt un culte politique que religieux ;

que le livre que les Chinois appellent *Yi-king*, ou *Canon des Mutations*, est un abrégé ou une somme d'une excellente doctrine sur la physique et sur la morale ;  
toutes lesquelles propositions et autres semblables nous défendons expressément de publier dans tout notre Vicariat, comme étant fausses, téméraires et scandaleuses.

Septièmement, nous recommandons aux missionnaires de prendre bien garde qu'aucun des maîtres chrétiens qui lisent ou expliquent les livres chinois dans les écoles, n'inspirent à ceux qui vont les écouter l'athéisme et les diverses superstitions dont ces livres, tant dans le texte que dans leurs commentaires, sont remplis, et de les avertir de réfuter les erreurs à mesure qu'ils en rencontreront ; prenant de là occasion d'enseigner avec soin à leurs disciples ce que la religion chrétienne nous apprend de Dieu, de la création et du gouvernement du monde, comme aussi de les faire souvent ressouvenir de ne rien mêler dans leurs écrits, ainsi qu'il arrive aisément, de ce qui est tiré des principes de l'école des lettrés qui soit contraire à la loi chrétienne.

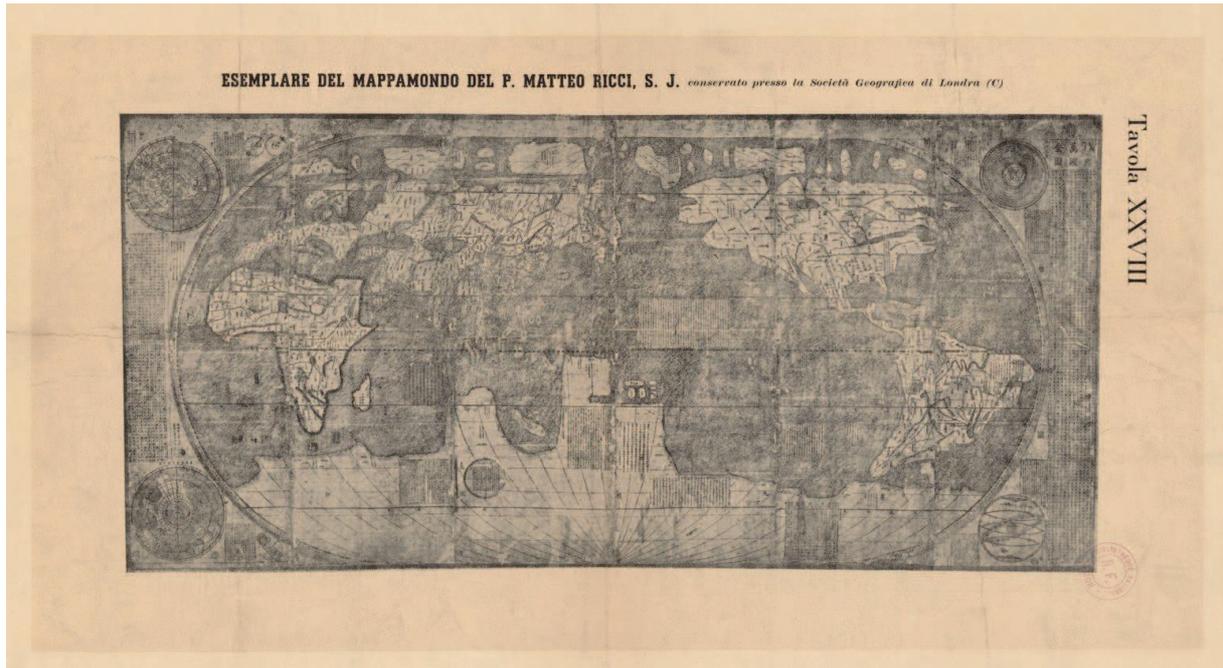
## ANNEXE VII : IMAGERIE

### 1. CARTES



### La territoire de la dynastie des Qing<sup>17</sup>

<sup>17</sup> <http://theqingdynasty.com/qing-dynasty-geography.html>.



**Mappemonde du P. Matteo Ricci (édité en 1602)**<sup>18</sup>

---

<sup>18</sup> <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53060927f/f1>.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

**Carte la plus générale, qui comprend la Chine, la Tartarie chinoise et le Tibet (édité en 1734)**<sup>19</sup>

<sup>19</sup> Dressée sur les cartes particulières des Pères jésuites, par Sr. D'Anvilles (1697-1782). Consultation en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b5962717m/f1>.

## 2. PORTRAITS



**Portrait du Père Matteo Ricci**<sup>20</sup>

---

<sup>20</sup> <https://www.britannica.com/biography/Matteo-Ricci>.

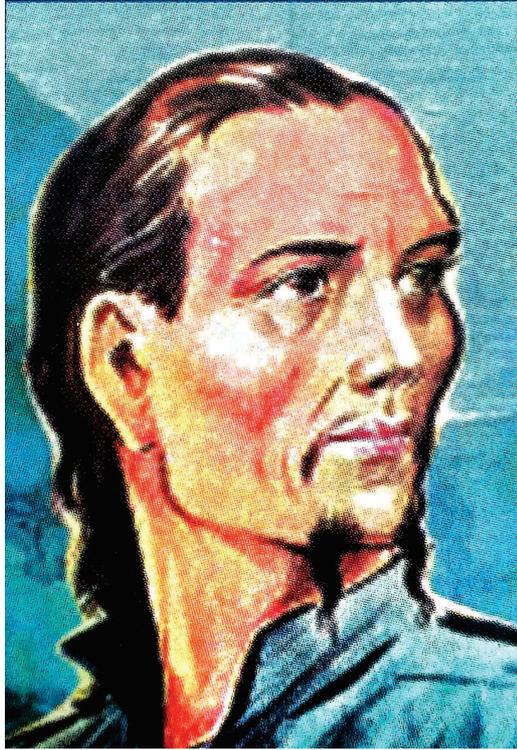


Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de Rouen

**Portrait d'un missionnaire jésuite en habit de mandarin en Chine (date d'édition : 1787-1790)<sup>21</sup>**

---

<sup>21</sup> Dessiné par Egid Verhelst (1733-1818). Consultation en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10050599v/f1>.



**Portrait du P. Jean-Martin Moyë<sup>22</sup>**

---

<sup>22</sup> Illustration de couverture, faite par Robert Rigot, du livre de Marthe Datchet et Geneviève Pascale Defrenne, *Prier 15 jours avec Jean-Martin Moyë, fondateur des sœurs de la providence, missionnaire en Chine*, Bruyères-le-Châtel, Nouvelle Cité, 2006.



**Portrait de Pauline Jaricot, fondatrice de la Propagation de la Foi<sup>23</sup>**

---

<sup>23</sup> <http://www.arsnet.org/Pauline-Jaricot.html?lang=fr>.

### 3. LIEUX ET SCÈNES

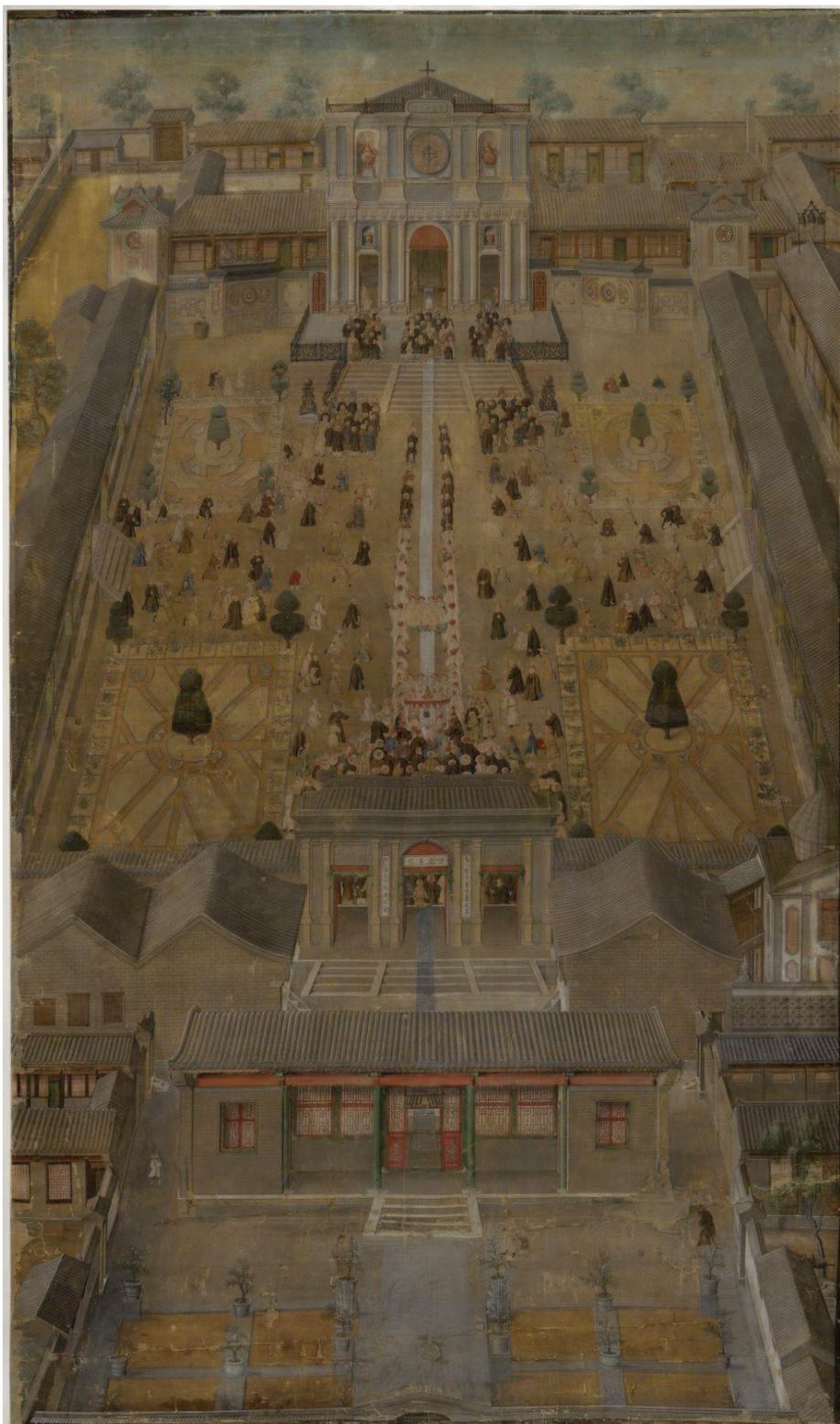


Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

**Vue de Pékin, capitale de Chine et de la Superbe Muraille qui la sépare de la Tartarie (édité en 1750)<sup>24</sup>**

---

<sup>24</sup> <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b6949514h/f1>.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

**Église du Beitang en vue plongeante, avec personnages en procession dans les jardins du Palais impériale (date d'édition : 1701-1703)<sup>25</sup>**

---

<sup>25</sup> <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b541001700/>.



**Église de Xishiku, nom de l'église de Beitang aujourd'hui<sup>26</sup>**

---

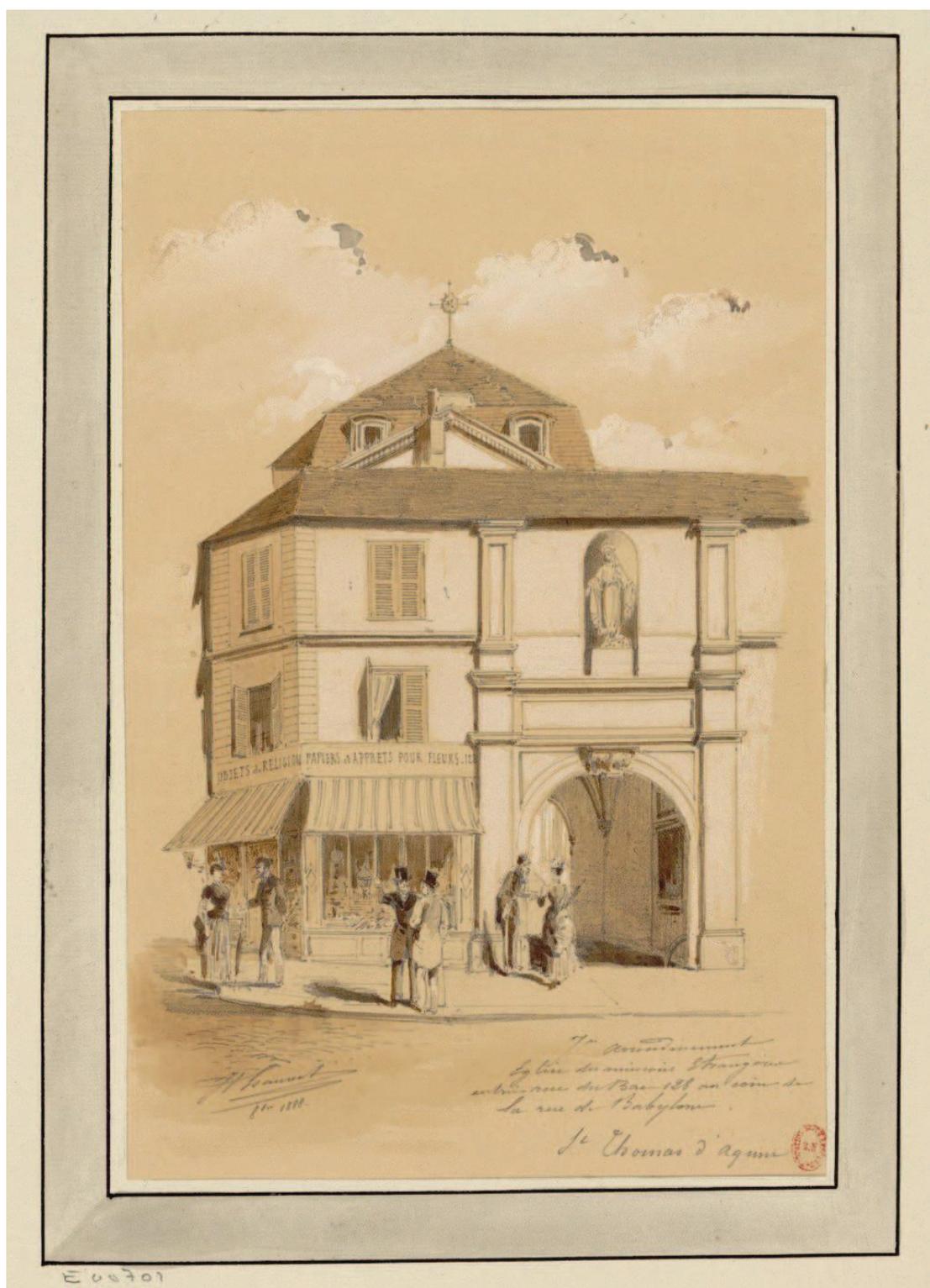
<sup>26</sup> <http://www.voyages-chine.com/UploadFiles/images/cath.bmp>.



**Séminaire des Missions étrangères de Paris**<sup>27</sup>

---

<sup>27</sup> <https://archives.mepasie.org/fr>.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

**Église des Missions étrangères, entrée rue du Bac 128 au coin de la rue de Babylone, Paris**<sup>28</sup>

<sup>28</sup> Dessiné par Jules-Adolphe Chauvet (1828-1898), édité en 1888, consultation en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8456220r/>.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

**Entrée du couvent des Missions étrangères, rue du Bac 128, derrière l'église des Missions**<sup>29</sup>

<sup>29</sup> Dessiné par Jules-Adolphe Chauvet, édité en 1887, consultation en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8456211s/>.

## TABLE DES MATIÈRES

Sources manuscrites.....	5
Archives des Missions Étrangères de Paris.....	5
Fonds de l'Œuvre de la Propagation de la Foi (Lyon).....	6
Sources imprimées.....	8
Lettres de missionnaires.....	8
Récits de voyage en Chine.....	9
Archives jésuites en France.....	10
Fonds de l'Œuvre de la Propagation de la Foi.....	10
Sources en chinois.....	11
Bibliographie.....	12
Ouvrages généraux.....	12
Instruments de travail.....	14
Infanticide et exposition d'enfants.....	15
Missions et missionnaires.....	17
Études de sinologie.....	26
Études interdisciplinaires.....	28
Annexe I : Chronologie.....	33
1. Chronologie générale de l'histoire de Chine.....	33
2. Chronologie de la mission en Chine.....	34
Annexe II : Documents d'archives manuscrites.....	41
1. Lettre du P. Moyé : avis aux âmes charitables d'Europe.....	41
2. Lettre du P. Dufresse dans la province de Sichuan, le 21 septembre 1781.....	44
3. Lettre du P. Dufresse à sa mère, le 12 octobre 1779.....	46
4. Lettre du P. Dufresse à sa mère, le 14 septembre 1786.....	48
5. Abrégé du Journal du P. Pierre Romain en 1767.....	49
6. Lettre du P. Pottier, le 17 octobre 1781.....	51
7. Lettre du P. Pottier, le 15 octobre 1781.....	53
8. Lettre du P. Pottier à M. Descourvières, le 18 octobre 1782.....	55
9. Lettre du P. Dufresse à Alary, le 24 septembre 1782.....	56
10. Lettre du P. Pottier à Steiner, le 18 octobre 1782.....	57
11. Lettre du P. Pottier à Steiner, le 14 septembre 1775.....	58
12. Images de lutte contre l'infanticide.....	61
Annexe III: Extrait des sources chinoises originales traduites dans le chapitre II.....	80
1. Rapport de Yangbi du Sichuan, en 1736.....	80
2. Ordre impérial de l'empereur Yongzheng, en 1724.....	80

3. Ordre impérial de Yongzheng en 1735.....	80
4. Ordre de l'empereur Yongzheng en 1735.....	81
5. Rapport de Qi Linxiang sous le règne de Yongzheng.....	81
6. Rapport de Cui Ji sous le règne de Qianlong, en 1739.....	82
7. Rapport de Zhou Xuejian de la province de Fujian sous le règne de Qianlong en 1743 .....	82
8. Rapport de Ma Er Tai en 1745.....	83
9. Rapport de Chen Hongmou de la province de Jiangsu en 1759.....	83
10. Rapport de Wen Erxun, de la province de Henan, sous le règne de Qianlong en 1737 .....	84
11. Rapport de Zhangqu de la province de Jiangsu en 1739.....	85
12. Rapport de Xu Shilin de Jiangsu en 1741.....	85
13. Rapport de Yan Ruilong de la province de Hubei, en 1741.....	86
14. Rapport de HU Ying, de la province de Shanxi en 1739.....	86
15. Rapport de Fang Guancheng de Zhejiang en 1749.....	87
16. Rapport de Chensilong sous le règne de Jiajing en 1799.....	87
17. Rapport de Shu Xing et Qin Weiyue, sous le règne de Jiajing, en 1801.....	88
18. Rapport de Fei Xizhang du Shuntian Fu en 1815.....	88
19. Rapport de Bailing de 1816 sous le règne de Jiaqing.....	89
20. Rapport Tao Shu, de la province de An'hui, en 1824, sous le règne de Daoguang....	90
21. Rapport de Sun Erhuan en 1829, sous le règne de Daoguang.....	90
Annexe IV : Unités de mesures chinoises anciennes (la dynastie des Ming et Qing).....	92
Annexe V : Biographie des missionnaires.....	95
1. Biographie de certains jésuites.....	95
2. Présentation de certains missionnaires des MEP.....	102
Annexe VI : Documentation sur la Querelle des rites.....	108
Annexe VII : Imagerie.....	110
1. Cartes.....	110
La territoire de la dynastie des Qing.....	110
Mappemonde du P. Matteo Ricci (édité en 1602).....	111
Carte la plus générale, qui comprend la Chine, la Tartarie chinoise et le Tibet (édité en 1734).....	112
2. Portraits.....	113
Portrait du Père Matteo Ricci.....	113
Portrait d'un missionnaire jésuite en habit de mandarin en Chine (date d'édition : 1787-1790).....	114

Portrait du P. Jean-Martin Moyë.....	115
Portrait de Pauline Jaricot, fondatrice de la Propagation de la Foi.....	116
3. Lieux et scènes.....	117
Vue de Pékin, capitale de Chine et de la Superbe Muraille qui la sépare de la Tartarie (édité en 1750).....	117
Église du Beitang en vue plongeante, avec personnages en procession dans les jardins du Palais impériale (date d'édition : 1701-1703).....	118
Église de Xishiku, nom de l'église de Beitang aujourd'hui.....	119
Séminaire des Missions étrangères de Paris.....	120
Église des Missions étrangères, entrée rue du Bac 128 au coin de la rue de Babylone, Paris.....	121
Entrée du couvent des Missions étrangères, rue du Bac 128, dernière l'église des Missions.....	122